REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

DOUZIÈME ANNÉE.

TOME TRENTE-QUATRIÈME

Mai-Août 1887.

25417
14/12/92

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1887

D
1
R6
t. 34

JOSEPH CHALIER

ÉTUDE SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE A LYON[1].

L'histoire de la Révolution française à Lyon présente un intérêt qui ne tient pas seulement à l'importance de cette grande cité. Dès le début, sa position à proximité de la frontière, sa population nombreuse, la crise industrielle qu'elle traversait, l'esprit de

1. J'ai surtout consulté pour ce travail les documents contemporains. Voici la liste des plus importants :

1° *Procès de Joseph Chalier*, suivi de sa défense prononcée par le citoyen Moulin, son défenseur officieux. — Lyon, 1793.

2° *La Vie, la mort et le triomphe de Chalier*, avec les lettres originales que ce martyr de la liberté a écrites pendant sa détention, etc., par Bernascon et Lauras. — Paris, 1793.

3° *Offrande à Chalier*, par Chassagnon. — Lyon, 1793. Réimprimé à la suite des *Mémoires* de l'abbé Guillon, t. I.

4° *Chalier parlant à ses juges avant et après sa mort*, pour servir de suite au plaidoyer prononcé par lui et imprimé de son ordre, par l'avoué Moulin, défenseur officieux de Chalier. — A Ville-Affranchie, 1793, l'an II de la République.

5° *Éloge funèbre de Chalier...*, par Dorfeuille, suivi de l'Exposé simple et vrai des circonstances qui ont accompagné les derniers moments de Chalier. — A Ville-Affranchie, le 3 de la 1re décade du second mois de la seconde année républicaine.

6° *Histoire de la révolution de Lyon*, par Guerre, suivie de la collection des pièces justificatives. — Lyon, 1793.

7° Registres des délibérations du corps municipal et du conseil général de Lyon. — Archives de la ville de Lyon.

8° Registres des délibérations du directoire et du conseil général du département de Rhône-et-Loire, du directoire et du conseil général du district de Lyon. — Archives du Rhône.

9° Les journaux de Lyon pendant les premières années de la Révolution.

J'ai fait usage aussi de l'excellente *Bibliographie historique de Lyon pendant la Révolution*, par Gonon ; — de l'opuscule du même auteur intitulé : *Lyon en* 1793 ; — de l'*Histoire de Lyon pendant la Révolution*, de Morin ; — des documents sur l'*Histoire de Lyon pendant la Révolution*, publiés par Metzger et Vaësen (Georg, éditeur, Lyon) ; — d'une *Notice sur Chalier*, signée César B... dans la *Revue du Lyonnais*, t. II.

la bourgeoisie très attachée aux traditions et, dans sa partie la plus influente, peu favorable au nouvel ordre de choses, attirèrent l'attention et provoquèrent les espérances des ennemis de la Révolution. Pendant les années 1789, 1790, 1791, 1792, les intrigues, les complots, les émeutes, les conflits entretinrent une agitation à peu près permanente, jusqu'au moment où, en 93, Lyon se souleva contre la Convention et, après un siège meurtrier, expia cruellement sa révolte et sa résistance.

Joseph Chalier a pris une grande part à tous les événements qui ont précédé le siège. Longtemps populaire, porté aux plus hautes fonctions électives, il vit ensuite l'opinion se retourner contre lui et fut livré au supplice par ses concitoyens. Sa mémoire a subi les mêmes vicissitudes. En 93, il eut, comme Marat et Lepelletier Saint-Fargeau, les honneurs de l'apothéose; la Convention décréta qu'elle accordait à sa gouvernante une pension égale à celle que recevait la veuve de Rousseau; son buste fut porté au Panthéon. La réaction thermidorienne l'en arracha pour le traîner à l'égout; à Lyon, le jour où l'on célébrait la fête de la Concorde, on promena, par les rues, au milieu des huées, un mannequin qui le représentait et qu'on brûla ensuite sur la place des Terreaux. Depuis lors, et malgré quelques essais de réhabilitation, il a été, en général, jugé sur le témoignage de ses ennemis et traité par suite avec une sévérité passionnée ou aveugle[1]. L'examen attentif des faits et des documents contemporains lui sera peut-être un peu moins défavorable.

I.

Chalier était né en 1747, à Beaulard, dans le Haut-Dauphiné, à une lieue de Briançon; son grand-père était procureur du roi au bailliage de Briançon, son père notaire; c'était une famille bourgeoise, mais sans doute d'aisance médiocre. Dès l'âge de quinze ans, il quitte ses montagnes pour venir à Lyon tenter la fortune. Il essaye d'abord de l'enseignement, comme maître élé-

1. Un écrivain moderne raconte gravement que Chalier dans sa prison s'amusait à couper le cou à des poulets avec une petite guillotine. Tout cela parce qu'il aura mal regardé une des images du temps qui représentent Chalier dans sa prison avec une colombe. L'anecdote sentimentale qui attendrissait les jacobins en 1793 devient, pour un esprit frappé et prévenu, une scène de monomanie féroce.

mentaire au collège de Charly, puis comme précepteur dans des familles de négociants lyonnais. Il travaille en même temps à parfaire son instruction restée bien incomplète, suit les cours de philosophie des dominicains où il rencontre Chassagnon, prend des leçons de dessin et d'architecture. L'ardeur qu'il apportait dans ses études lui valut quelques succès ; Soufflot, qui exécutait alors à Lyon de grands travaux, le remarqua et lui offrit de l'emmener à Paris. D'autre part, un M. Muguet, dont il avait élevé les enfants, lui proposait de l'attacher à sa maison de commerce. « Il se rangea sous les lois de Plutus[1], » mais « il ne voulait qu'étendre ses connaissances par les voyages qu'il demanda tout de suite à faire[2]. » C'était la profession qui convenait le mieux à un esprit inquiet et à une imagination vive. Plus entreprenant que la plupart des négociants lyonnais, qui, d'ordinaire, ne s'aventuraient pas si loin, il partit en 1775 pour Constantinople et parcourut le Levant. Il visita ensuite l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Il avait fait, paraît-il, d'excellentes affaires, puisqu'il évaluait à 60,000 livres les créances qu'il avait à recouvrer rien qu'en Sicile[3]. Sa probité, son activité et ses aptitudes commerciales étaient appréciées sur la place de Lyon, et il ne quitta la maison Muguet que pour entrer en qualité d'associé dans la maison Bertrand père et fils. Veut-on savoir quelles impressions éveillait chez ce Français du XVIIIe siècle la vue de tant de pays nouveaux pour lui ? « Partout, dit-il, j'avais vu, observé et réfléchi sur le despotisme, la tyrannie et les abus de tout genre. Au Levant, en Italie, à Naples, à Rome, à Florence, à Gênes, à Palerme, à Cadix, à Madrid, partout je voyais le peuple opprimé, et lorsque je me rappelais par la lecture des livres les beaux jours d'Athènes et de Rome, la comparaison était effroyable[4]. » Ainsi le négociant, chez lui, était doublé, non pas d'un observateur, comme il le croyait naïvement, mais d'un utopiste cherchant en tout pays son idéal de justice et de liberté et s'indignant de ne le trouver nulle part. Il n'était pas homme à dissimuler ses sentiments et il s'attira pour les avoir montrés trop ouvertement plus d'une méchante affaire. En 1783, il est contraint de quitter à la

1. *Procès de Joseph Chalier.* Plaidoyer de Moulin.
2. *Ibid.*
3. Lettre de Chalier à Lassausse, vicaire de la métropole. *Exposé simple et vrai des circonstances qui ont accompagné les derniers moments de Chalier.*
4. *Procès de Joseph Chalier.* Plaidoyer de Moulin.

hâte Lisbonne ; en 1790, en Sicile, la police napolitaine lui enjoint de vider le pays sous trois jours. Déjà il a souffert pour la bonne cause et il peut se considérer comme un persécuté, l'exaltation naturelle de son esprit s'en augmente ; sa santé d'ailleurs n'est pas en parfait équilibre. « Il se plaignait, dit Chassagnon, de ses insomnies, du battement de ses artères et des soubresauts de sa tête[1]. »

La Révolution « l'électrisa. » Il courut à Paris et y vécut quelque temps en plein enthousiasme ; il entra en relation avec Loustalot, Marat, Camille Desmoulins, Cérutti, Robespierre ; il se levait à quatre heures du matin pour ne pas manquer les séances de l'assemblée. Après la prise de la Bastille, il acheta des fragments d'écrits trouvés dans les cachots, recueillit quelques morceaux des pierres provenant de la démolition. Longtemps il porta sur lui une de ces pierres à laquelle il joignit une pièce de l'habit de Mirabeau ; « il présentait avec transport ces reliques et les faisait baiser de gré ou de force à toutes les personnes, hommes ou femmes, qu'il rencontrait[2]. » Au retour, les Lyonnais lui parurent bien froids ; l'ancienne municipalité avait dû s'adjoindre un comité d'électeurs, mais elle était toujours en fonctions et retardait par toute sorte d'atermoiements l'organisation de la garde nationale et la formation de la municipalité élective qui devait lui succéder. Le premier échevin, Imbert-Colomès, sans compter les troupes de ligne qu'il appelait, avait ses « gardes du corps, » des volontaires fournis par la bourgeoisie riche, bien armés, bien équipés, bien exercés, mal vus du peuple qui les appelait des muscadins. Chalier se démena pour secouer l'apathie de ses compatriotes ; il pérorait dans les cafés, racontait les événements de Paris, « mettait tout en œuvre pour faire des prosélytes à la liberté. » Il écrivit à Loustalot une longue lettre qui parut dans le numéro XXX des *Révolutions de Paris ;* il y traçait un tableau peu flatteur de la situation politique de Lyon, qu'il avait retrouvée « plus ancrée dans l'aristocratie que jamais ; » il signalait les volontaires comme « manifestement opposés à l'es-

1. *Offrande à Chalier*, par Chassagnon. Cet écrit bizarre, œuvre d'un mystique contre-révolutionnaire, contient des faits curieux et des citations intéressantes. Mais on doit s'en servir avec une grande réserve, et, tout en admettant la bonne foi de l'auteur, faire la part très large à son imagination extravagante et troublée.

2. *Ibid.*

prit de patriotisme qui règne dans les décrets de l'assemblée nationale, » enfin il terminait par une violente apostrophe à l'adresse de cette « ville ingrate, ville perfide qui renferme plus que toute autre dans son sein les ennemis jurés de la plus heureuse comme de la plus étonnante des révolutions. » Un tel langage devait faire scandale à Lyon. Quand le numéro des *Révolutions de Paris* y parvint; une émeute venait d'éclater contre les volontaires; le peuple s'était armé à l'Arsenal, il avait fallu pour l'apaiser la démission d'Imbert-Colomès et le licenciement des volontaires. On s'en prit alors à Chalier qu'on accusait d'avoir poussé au mouvement, on le chercha avec menaces dans son magasin et à son domicile, les maisons et les cafés qu'il fréquentait lui fermèrent leurs portes. La vie lui devenait pénible dans le milieu bourgeois où il avait eu jusqu'alors ses relations et ses habitudes; il partit pour son voyage de Sicile.

Les élections municipales eurent lieu pendant son absence. Lyon devait avoir un maire, un procureur de la commune avec son substitut, vingt officiers municipaux et quarante-deux notables. Chalier fut nommé notable le trentième par 919 voix, alors que le premier de la liste, Andrilliat, en réunissait 2,181. Il offrit d'abord sa démission, qui ne fut pas acceptée, et ne vint prendre séance qu'en septembre, six mois après l'élection. Au mois de novembre suivant, il fut nommé officier municipal, le troisième sur la liste par 2,734 suffrages sur 3,652 votants. Avec les attributions multiples que la loi donnait aux municipalités, dans une ville comme Lyon où il fallait à la fois organiser les nouvelles institutions, surveiller les menées hostiles, guider, calmer et surtout nourrir tout un peuple, la tâche était singulièrement lourde. Chalier prit à cœur ses fonctions et s'y donna tout entier, assidu aux séances, acceptant toutes les besognes, délaissant ses propres affaires, car « un patriote... compte pour rien ses intérêts particuliers quand il voit ceux de l'État en péril. » Il est membre de la commission du commerce et de l'industrie, membre du comité de surveillance institué pour prévenir les conspirations, membre du bureau militaire; il siège comme juge au tribunal de la conservation (tribunal de commerce), au tribunal de police correctionnelle; en novembre 1791, il est désigné le premier par ses collègues pour faire partie du bureau municipal et préside en cette qualité la commission du commerce et de l'industrie. On lui confie des missions délicates dont il se tire hono-

rablement : « il travaille à des règlements qui sont adoptés, il augmente l'impôt en le diminuant sur la classe indigente..., la municipalité le charge du travail de la fixation et répartition des contributions foncière et mobilière pour le canton de l'ancienne ville (rive droite de la Saône);... trois mois sont consacrés à cette besogne;... c'est lui qui fait prêter le serment aux prêtres constitutionnels, il nomme des supérieurs dans les couvents (lors de la mise en vigueur de la constitution civile) ; il donne de l'activité à la garde nationale, parcourt la nuit tous les postes, fait observer une sévère discipline, dresse des procès-verbaux[1]. » A côté d'hommes tels que Roland, Vitet, Champagneux qui lui étaient certainement supérieurs par les talents et les lumières, il tient son rang à force de zèle et d'activité. Son ardeur a trouvé à s'employer d'une manière utile. Jusqu'à la fin de 1791, on ne relève dans sa conduite aucune démarche bruyante, aucune violence de langage ou d'action, on ne le voit point paraître dans les sociétés populaires. Il se comporte en administrateur exact et entendu, son exaltation ne se manifeste que par un dévouement plus entier. Mais cette période relativement paisible de sa vie politique ne fut pas de longue durée.

La municipalité ne s'entendait guère avec les deux directoires du département et du district. Le mécanisme administratif créé par la Constituante était tout neuf, les rouages imparfaitement agencés, il se produisait des frottements. C'eût été peu de chose s'il ne s'était agi que de rivalités de corps, mais le schisme politique par lequel la France de 89 allait être divisée en deux camps irréconciliables partageait déjà les autorités lyonnaises. Le département et le district, comme la majorité de la Constituante, comme les Feuillants de la Législative, étaient composés d'hommes qui voulaient clore la Révolution et qui redoutaient beaucoup moins les retours offensifs de ses ennemis que les excès de ses zélateurs. La municipalité sympathisait avec les pétitionnaires du Champ-de-Mars et plus tard avec les Girondins, elle éprouvait les mêmes impatiences et les mêmes colères. Depuis la fuite de Varennes, c'était comme une guerre ouverte : le département et le district faisaient durement sentir à la municipalité le poids de leur tutelle, contrecarraient ses actes, incriminaient ses intentions ; la municipalité à son tour exprimait hautement ses défiances,

1. *Procès de Joseph Chalier*. Plaidoyer de Moulin.

se plaignait d'abus de pouvoir et affectait de confondre ses adversaires avec les ennemis déclarés de la Révolution. Chalier se trouva naturellement mêlé à ce conflit ; il était un des principaux membres de la municipalité ; par l'importance et la multiplicité de ses fonctions, aussi bien que par son zèle quelquefois excessif, c'était celui qui offrait le plus de prise. Ce fut surtout sur lui que tombèrent les rigueurs des deux directoires.

Le 9 décembre 1791, le bruit s'étant répandu « que les émigrés français faisaient fabriquer des armes et des poignards dans le royaume[1], » on signale à la municipalité un sieur Meynis qui a commandé chez un coutelier des poignards d'une forme particulière. Chalier se charge d'amener Meynis à l'hôtel de ville, le coutelier est appelé, tous deux sont interrogés. Les réponses paraissent contradictoires. Meynis reconnaît qu'il a commandé un poignard, mais sur l'offre du coutelier et sans y mettre aucune hâte ; le coutelier affirme que Meynis lui a fourni un modèle, l'a pressé d'exécuter promptement son travail, en lui promettant de lui procurer beaucoup d'autres commandes du même genre. Il n'était bruit que de conspirations ; un an auparavant, à Lyon même, on en avait découvert une qui n'avait rien d'imaginaire. Chalier et ses collègues Champagneux et Bonnard jugèrent le cas assez grave pour faire conduire Meynis au juge de paix ; celui-ci le renvoya en liberté et, le 16 décembre, un arrêt du tribunal correctionnel le mit hors de cause. Mais ce n'était pas assez pour lui, il porta plainte au département contre les trois officiers municipaux, en demandant l'autorisation de les prendre à partie.

Presque en même temps, le directoire était saisi d'une autre plainte dirigée contre Chalier par les frère et sœur Lacroix, marchands merciers[2]. On était venu pendant la nuit bouleverser leur domicile, « ouvrir les garde-robes, les armoires, jeter pêle-mêle effets, marchandises, paillasse, matelas. » Après une première perquisition, au moment où ils se croyaient quittes, nouvelle irruption de gens armés ; « le premier homme qui se présenta les glaça d'effroi soit par sa contenance, soit par ses gestes, soit enfin

1. Corps municipal. Procès-verbaux des séances du 20 janvier et du 15 février 1792. — Directoire du département de Rhône-et-Loire. Séance du 25 janvier 1792.

2. Directoire du département. Procès-verbal de la séance du 26 janvier 1792. Mémoire présenté par François Lacroix et sa sœur Reine, marchands merciers, rue des Forces. Extrait du procès-verbal dressé le 19 décembre par M. Chalier.

par la volubilité avec laquelle il parlait. Cet homme... ordonna à ceux qui le suivaient de refouiller, de visiter; il fut obéi. On remit les meubles sens dessus dessous..., on prit lecture de tous les papiers..., on les sema dans l'appartement..., » puis « on se retira en souhaitant aux exposants une bonne nuit et en les félicitant de n'avoir chez eux aucune des choses qu'on désirait y trouver et, comme ils demandaient ce que c'était : « Nous vous l'eussions dit, si nous l'eussions trouvé. » A cette réponse, ils firent cette question : « Mais qui êtes-vous pour oser ainsi troubler insolemment notre repos ? » On leur répondit : « Malheureux, connaissez l'honneur qu'on vous fait ! C'est la municipalité qui est venue vous visiter. N'avez-vous pas reconnu M. Chalier ? C'est lui qui nous a requis, lui qui est entré le premier, lui enfin qui, pour veiller au repos de tous, a troublé le vôtre cette nuit. »

La scène, bien que racontée avec une exagération évidente, ne laisse pas d'être curieuse. Chalier lui-même, dans le procès-verbal qu'il oppose au dire des Lacroix, ajoute quelques traits qui complètent sa physionomie de magistrat convaincu et quelque peu candide. Vers les onze heures du soir, un homme et une femme se sont présentés à son domicile, l'invitant à se transporter dans une maison où l'on fabriquait de faux assignats de vingt sous ; il y avait urgence, le fabricateur, déjà averti par une perquisition de gardes nationaux qui s'étaient retirés sans l'arrêter, pouvait prendre la fuite. Chalier demande aux dénonciateurs s'ils ont des preuves. S'ils ont des preuves ! ils l'ont vu coller du papier bleu sur des cartons; la femme, une femme Pichon, avait pratiqué un trou dans le mur, « parce qu'ayant entendu du bruit dans l'appartement et craignant un déménagement de la part du particulier à qui elle loue, elle avait voulu s'assurer s'il n'en sortait pas les meubles. » Chalier juge alors « qu'il n'est pas inutile de s'y transporter et le fait de suite, accompagné de trois fusiliers... » Le procès-verbal relate ensuite la perquisition infructueuse, l'interrogatoire de Lacroix, les reproches adressés par Chalier à la femme Pichon, laquelle d'ailleurs ne veut pas en démordre et « lui montre un trou rond, au bas du briquetage qui sépare les deux boutiques, bouché par une cheville en bois et dit que c'est par là qu'elle a vu..... »

Dans ces deux affaires, on pouvait reprocher aux officiers municipaux et particulièrement à Chalier de l'intempérance de zèle et une crédulité excessive. Ils avaient pris au sérieux des commé-

rages, des dénonciations en l'air et fait beaucoup de bruit pour rien. Ce qui les excusait c'était, avec leur évidente bonne foi, l'inquiétude très réelle causée par les manœuvres des émigrés et les falsifications d'assignats. Au fond, ni Meynis, ni Lacroix n'avaient eu grand mal et ils eussent probablement gardé le silence s'ils n'avaient été assurés de trouver au département un accueil plus que complaisant. Le directoire parut charmé de cette occasion de prendre en faute des officiers municipaux. A propos de l'affaire Meynis, il blâma sévèrement la municipalité, qualifia d'abus de pouvoir les actes de Chalier, Champagneux et Bonnard, leur enjoignit de se renfermer à l'avenir dans les limites de leurs attributions et autorisa la prise à partie devant les tribunaux[1]. Quant à la démarche de Chalier chez le mercier Lacroix, « elle blessait sous tous les rapports les règles et les principes de l'ordre social ; » elle n'était rien de moins « qu'une violation manifeste des droits sacrés du citoyen, une usurpation de pouvoir, une vexation intolérable, un procédé arbitraire et oppressif, une scandaleuse infraction des règles établies par la Constitution[2]. » Le directoire ne se borna pas à autoriser la prise à partie, il suspendit Chalier de ses fonctions jusqu'à l'issue de l'instance qui allait être introduite contre lui.

C'étaient là des exagérations ridicules. Si Chalier avait manqué de clairvoyance, le directoire à son tour manquait de mesure et de sang-froid. La municipalité regimba. Elle annonça qu'elle prenait fait et cause pour ceux de ses membres qui allaient être poursuivis et chargea le procureur de la commune de se présenter en son nom pour répondre à la double assignation de Meynis et des Lacroix[3]. Le conseil général de la commune, dans une adresse à l'Assemblée nationale, accusa hautement le Directoire de partialité[4], « ce n'était là qu'un vain prétexte dont il s'était servi pour satisfaire sa haine et assouvir sa vengeance ; » quant à Chalier, « s'il n'avait pas toujours été le plus ardent défenseur de la Constitution et de la liberté, s'il n'avait constamment joui de l'estime et de l'amitié de tous les patriotes, s'il n'avait jamais déjoué les intrigues ténébreuses et les noirs complots des méchants, le directoire du département aurait approuvé sa conduite. »

1. Directoire du département. Séance du 25 janvier 1792.
2. Ibid.
3. Corps municipal. Séances des 9 et 11 février.
4. Conseil général de la commune. Séance du 1er février.

Le pouvoir exécutif se prononça contre la municipalité, mais n'approuva pas sans réserves la conduite du directoire. Celui-ci, invité à examiner s'il y avait lieu de maintenir ou de révoquer la suspension infligée à Chalier, demanda qu'elle fût levée. Mais, quand arriva la proclamation royale qui lui rendait ses fonctions, Chalier n'était déjà plus à Lyon. Il s'était rendu à Paris pour solliciter de l'Assemblée le redressement de ses propres griefs et de ceux de la municipalité tout entière. Pendant son absence, le conflit alla s'aggravant; les corps administratifs, cédant de plus en plus à des entraînements passionnés, mirent sous le séquestre la caisse de la commune; c'était jeter sur la municipalité le soupçon le plus outrageant et le plus immérité. L'affaire fut portée devant l'Assemblée; après deux rapports contradictoires de Fauchet et de Thévenin, elle était encore pendante lorsque survint le 10 août. Le 15, Chalier parut à la barre et sollicita, au moins en ce qui le concernait, une décision définitive : « Ne souffrez pas, s'écria-t-il, que je retourne dans ma patrie couvert d'une flétrissure; les grands jours de la justice sont arrivés, je l'attends de vous avec confiance. » Chabot et Fauchet l'appuyèrent et un décret fut rendu qui donnait pleine satisfaction à la municipalité et à son champion :

Article Ier. Le directoire du département de Rhône-et-Loire et le procureur général syndic sont suspendus.

Article II. L'assemblée approuve la conduite de la municipalité de Lyon.

Article III. M. Chalier, officier municipal, est renvoyé avec honneur dans ses fonctions.

Chalier repartit alors pour Lyon. Ce fut un voyage presque triomphal. Dans sa prison, il se rappelait, avec une émotion mêlée d'orgueil, la réception que lui avaient faite au passage les municipalités et les gardes nationales de la Charité-sur-Loire et de Moulins. Mais ce n'était plus le pur enthousiasme de 89 qui l'animait; il revenait aigri, surexcité; dans son imagination maladive l'injustice réelle dont il avait été victime devenait une noire persécution. Il n'avait pas vécu impunément pendant huit grands mois au milieu de l'effervescence parisienne ; dans ce foyer de la Révolution, son âme s'était allumée d'une fièvre qui ne devait plus cesser qu'avec sa vie.

II.

Le 10 août portait au pouvoir le parti dans les rangs duquel il avait combattu et souffert; il eut sa part de popularité. Dès le mois de mai 1792, il avait été nommé président du tribunal de commerce; en septembre, il fit partie de l'assemblée électorale de Saint-Étienne qui choisit les députés de Rhône-et-Loire à la Convention; il obtint même quelques voix. En novembre, il fut candidat à la mairie de Lyon et eut la majorité relative au premier scrutin; battu au second tour, il fut dédommagé de cet échec par la place, également élective, de président du tribunal du district. C'étaient d'importantes fonctions et il s'en acquitta avec l'exactitude scrupuleuse qui était dans ses habitudes; mais elles furent loin de l'absorber entièrement. Au milieu des périls chaque jour croissants qui menaçaient la France et la République naissante, quand grondaient partout la haine, la peur, l'enthousiasme, toutes les passions formidables du moment, il n'était guère possible à un tel homme de se renfermer dans les calmes devoirs de sa magistrature; il fallait à sa fougue révolutionnaire un milieu plus bruyant et plus agité que l'enceinte d'un prétoire. D'ailleurs, les Jacobins lyonnais l'avaient adopté et, comme il arrive en pareil cas, s'il les entraînait quelquefois, c'étaient eux qui presque toujours le poussaient en avant. Il était devenu, sinon leur chef, du moins leur principal porte-parole, l'orateur le plus véhément et le plus écouté du club central.

Lyon avait eu, dès les premiers temps de la Révolution, une société des amis de la Constitution, composée, comme l'était alors le club des Jacobins, de l'élite de la bourgeoisie libérale. Mais c'était une société fermée et dont l'influence ne fut jamais très grande. A côté d'elle s'en forma bientôt une autre, infiniment plus nombreuse et plus agissante; au mois d'août 1790, s'organisèrent, dans chacune des vingt-neuf sections de la ville et dans les faubourgs de Vaise et de la Croix-Rousse, des clubs ou sociétés populaires; en janvier 1791, elles comptaient déjà 3,000 membres. Elles déléguaient chacune trois commissaires, dont la réunion formait le club central. Le club central eut quelque temps son organe : le *Journal de la société populaire des amis de la Constitution;* les séances étaient publiques et suivies passionnément par la petite bourgeoisie et les ouvriers. Constitutionnel en

1791, girondin jusqu'au 10 août, le club central devint, après l'ouverture de la Convention, le point de ralliement des montagnards lyonnais; ce fut à sa tribune que Chalier prononça la plupart de ses discours politiques.

Nous ne possédons le texte complet d'aucun de ces discours. Il n'en existe que des fragments, rapportés par Guerre dans les pièces justificatives de son histoire de la *Révolution de Lyon* et par Chassagnon dans l'*Offrande à Chalier*. Le premier, dont l'ouvrage n'est qu'un pamphlet haineux composé au lendemain du 29 mai pour accabler les vaincus, ne mérite pas une grande confiance. Chassagnon est loin d'être aussi malveillant, mais il ne faut pas oublier qu'il prétendait défendre Chalier en plaidant la folie; il a pu de très bonne foi être entraîné par l'intérêt de la cause et par son propre tempérament à charger les couleurs et à forcer le ton; dans plus d'un passage attribué à Chalier, on retrouve le style habituel de Chassagnon. A supposer enfin que tous les textes cités soient authentiques, ce ne sont que des citations tronquées, découpées avec art pour convaincre l'auteur d'égarement ou de frénésie. Ces réserves faites, il faut convenir que les paroles prêtées à Chalier ressemblent beaucoup et dans la forme et dans le fond aux quelques écrits qu'il a laissés. C'est un mélange de déclamations, d'effusions enthousiastes, de plaisanteries sinistres, de pathétiques adjurations, de menaces violentes, de conseils austères et parfois raisonnables : « ... les modérés ont (dans les veines) du jus de pavot, les accapareurs un or fluide, les perturbateurs une écume de soufre..... Roland, Roland, ta tête branle!... Clavière aux doigts crochus, à bas, à bas tes vilains ongles!... la liberté, rien que la liberté, toute la liberté, chacun la veut; mais pour l'égalité qui donne des coliques, c'est autre chose... Aristocrate, le nez au vent, tu recules... approche, coquin, je te tiens à la gorge; prends ce calice, bois-y de bonne grâce ou je t'étrangle!..... O Français, légers comme les Athéniens, serez-vous toujours esclaves des hochets et éblouis par un clinquant? Peuple que la Révolution a grandi et auquel il faut toujours des oripeaux et des grelots!.... Eh! dites-moi ce que signifient ces noms empruntés et retentissants (adoptés par des sections de la ville) de Brutus, de Guillaume Tell, de Jean Bart, de Scévola!.... » « Riches, insouciants qui ronflez sur l'ouate, réveillez-vous, secouez vos pavots... aux armes!.... Tenez, amis, vous n'êtes pas aussi mauvais qu'on veut bien le dire... les aris-

tocrates ne sont incorrigibles que parce que nous les négligeons trop, il s'agirait de refaire leur éducation. On parle de les guillotiner, c'est bientôt fait, *c'est une horreur ; y a-t-il de l'humanité et du bon sens à jeter un malade par la fenêtre pour s'exempter du soin de le guérir ?* »

Quand on veut représenter Chalier à la tribune, on se borne d'ordinaire à reproduire de confiance le portrait tracé par Chassagnon ; c'est ce qu'ont fait la plupart des biographies : « Il m'a paru être au club central comme le grand paillasse ou l'éléphant des boulevards... Ses singeries, ses feux follets, ses ricanements ne m'ont rien offert de bien dangereux... Il parlait de couper des têtes avec un ton si burlesque et si goguenard ; il roulait les yeux, il écumait, il se tordait les bras, il semblait tenir et broyer dans un mortier la Vendée et Cobourg. » Le morceau est spirituel et vivement crayonné, mais c'est moins un portrait qu'une caricature, ce qui d'ailleurs n'exclut pas toute ressemblance. Évidemment, Chalier n'avait pas la tenue, le ton doctoral et la correction académique d'un Robespierre. Quand il parlait, sous l'influence d'une mauvaise nouvelle, sous le coup d'une émotion sincère, il prenait les mots tels qu'ils venaient, il jetait pêle-mêle les métaphores violentes, les familiarités brutales, les exclamations furieuses ; il s'exprimait avec volubilité et accentuait de gestes convulsifs son débit heurté et inégal. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs qu'il s'adressât toujours à un auditoire paisible et recueilli. Bien souvent ces séances de club étaient de véritables batailles. Bernascon raconte « qu'un jour il rencontra la citoyenne Pie qui lui dit que la tête de son maître était à prix, qu'elle avait entendu le peuple et les volontaires de Marseille... qui criaient qu'il fallait qu'il perdît la vie... » « Ils veulent ma tête, s'écrie Chalier, je vais la leur porter aux Jacobins ! » Il s'y rend, se fait entendre, dans un discours plein de feu, où il démontre l'égarement de ceux qui le menaçaient et, en finissant, il leur dit : « Voilà ma tête ! » A ces mots, la grande majorité de l'assemblée l'environna pour le saisir, mais ses disciples, les vrais républicains, s'opposèrent à cette fureur[1]. » Aux disciples, aux clubistes naïfs qui partageaient son exaltation, il inspirait un profond attachement, presque un culte. Les ouvriers lyonnais aimaient en lui l'homme qui souffrait de leurs souffrances, ressentait leurs colères,

1. Bernascon, *la Vie, la mort et le triomphe de Chalier.*

prêtait à leurs passions son langage bizarre mais ardent. « On veut faire mourir de chagrin ce saint homme, le bon Chalier, ami des pauvres, disait une femme du peuple... Je l'entends tous les jours... il prêche l'évangile et je connais sa bienfaisance[1]. » Dans les rangs de la bourgeoisie, quelques-uns, comme Chassagnon, affectaient de ne pas le prendre au sérieux, riaient de lui et de ses discours, mais beaucoup le redoutaient sérieusement et proportionnaient leur haine à leur peur. En novembre 1792, 5,787 citoyens seulement prennent part au premier scrutin pour l'élection du maire, mais quand on apprend que Chalier a obtenu la majorité relative, ceux qui se sont abstenus accourent en foule; au deuxième tour, on trouve plus de 9,000 votants et son compétiteur Nivière Chol est élu par 5,129 suffrages. On ne s'en tient pas à cette manifestation toute légale; dans les mois qui suivent, chaque fois qu'il se produit dans Lyon quelque mouvement où le parti hostile aux Jacobins prend le dessus, c'est à lui surtout qu'on en a; il est insulté, poursuivi, menacé. Dans les troubles du 19 février, le tribunal du district qu'il préside est contraint de suspendre ses séances, « la vie de plusieurs membres ayant été attaquée, celle des autres menacée. » En mars, ce sont les fédérés marseillais qui l'obligent à quitter sa maison et vont le chercher, pour lui faire un mauvais parti, jusque chez le procureur de la commune Laussel qui lui a donné asile. Quoi d'étonnant si, dans cette atmosphère toute chargée de haine, au milieu des dangers personnels s'ajoutant aux périls publics, cette âme passionnée s'exaspère et si cet enthousiaste, auquel la mesure et le sang-froid ont toujours fait défaut, tourne à l'énergumène? Ici comme toujours, pour comprendre l'homme il faut voir le milieu.

Dans cette tragique période, qui s'étend du 10 août au 31 mai, où se succèdent coup sur coup tant de crises terribles, la première invasion, les massacres de septembre, Valmy et Jemmapes, le 21 janvier, la trahison de Dumouriez, la prise d'armes de la Vendée, nulle part peut-être les secousses qui remuaient la France n'ont été ressenties aussi violemment qu'à Lyon. La crise industrielle qui suspendait tout travail, la détresse financière de la ville, la rareté des subsistances et la crainte poignante de les voir manquer tout à fait n'étaient pas pour calmer les angoisses, les douleurs, les colères qui agitaient partout les hommes et les par-

1. Chassagnon, *Offrande à Chalier*.

tis. La fraction de la bourgeoisie qui, jusqu'alors, avait adhéré à la Révolution commençait à se sentir inquiète, supportait avec peine les sacrifices toujours plus lourds qu'on exigeait d'elle et subissait de plus en plus, sans en avoir conscience, l'influence occulte mais active de l'ancienne oligarchie consulaire, des prêtres insermentés et des nobles réfugiés à Lyon en grand nombre. La masse du peuple était indécise, elle adhérait sincèrement à la Révolution, mais ne savait trop de quel côté étaient ses vrais amis. Dans la lutte qu'engagèrent, aussitôt la Convention formée, la Gironde et la Montagne, Chalier, les meneurs du club central et ceux des ouvriers qui marchaient avec eux furent du parti de la Montagne; presque toute la bourgeoisie lyonnaise, y compris les royalistes qui se gardaient bien d'arborer leur drapeau, se prononça pour la Gironde.

Lyon eut ses journées de septembre. Le 9, on égorgea huit officiers de Royal-Pologne, détenus à Pierre-Scize pour avoir tenté d'émigrer et d'entraîner avec eux leur régiment, et trois prêtres insermentés. Ce massacre, un de ces accès de férocité spontanée qui saisissent si facilement les foules en temps de révolution, a été plus tard imputé à Chalier. Après le 9 thermidor, Courtois, dans son rapport sur la conspiration de Robespierre, reproduit incidemment cette accusation du député lyonnais Pressavin : « Chalier signala son arrivée à Lyon, après la journée du 2 septembre 1792, par l'égorgement qu'il fit faire de neuf officiers... » En 1795, l'ancien maire Vitet, auquel on reprochait bien injustement le massacre de Pierre-Scize, qu'il avait tout fait pour empêcher, se défendit en dénonçant les meurtriers, qui avaient été, disait-il, « soudoyés par Chalier. » Il ne faut pas attacher une grande valeur à ce double témoignage, le premier a fort bien pu susciter le second; il se produisait alors contre la mémoire de Chalier la même réaction que contre celle de Marat; il semblait naturel de mettre sur son compte toutes les violences et tous les crimes qui s'étaient commis. Or, parmi les documents contemporains de l'événement, aucun n'établit ou ne signale sa participation au massacre; lors de son procès, cette charge, qui aurait été certainement relevée contre lui, si elle avait pu l'être avec quelque vraisemblance, ne figure ni dans l'acte d'accusation, ni dans les libelles les plus hostiles.

Le 21 décembre, à l'audience de son tribunal, après avoir fait donner lecture du décret de la Convention sur l'unité et l'indivi-

sibilité de la République, Chalier jugea à propos d'exprimer son opinion sur le jugement de Louis XVI, qui tenait alors toute la France attentive. Il s'étonna que l'on mît « autant d'appareil et d'importance pour décoller un scélérat... Brutus, ajoutait-il, ne s'arrêta point à faire le procès à César ; il le frappa de vingt coups de poignard, et Rome eût été libre si elle avait pu l'être encore[1]. » Le 13 janvier, en sa qualité de président du tribunal du district, il assista à la réunion générale des corps administratifs et judiciaires qu'avait convoquée la municipalité. La plupart des assistants exprimèrent l'avis « que Capet devait porter sa tête sur l'échafaud. » On vota séance tenante une adresse qui demandait à la Convention de procéder elle-même au jugement, sans admettre l'appel au peuple[2]. Le 26, quand la nouvelle de l'exécution du roi est parvenue à Lyon, Chalier se présente devant la municipalité avec une députation du club central et demande « qu'on lui remette les piques étant au greffe, à l'effet d'en former un faisceau autour de l'arbre de la liberté et de rendre grâces aux dieux de la mort du tyran Capet[3]. » La démonstration eut lieu le jour même ; on jura d'exterminer tous les tyrans du monde et, du même coup, « tous ceux désignés sous les noms d'aristocrates, de feuillantins, de modérés, d'égoïstes, d'agioteurs, d'usuriers et de la caste sacerdotale fanatique[4]. » Huit jours après, nouvelle cérémonie, toujours présidée par Chalier, celle-là funèbre en l'honneur de Lepelletier Saint-Fargeau, nouveaux discours, nouveau serment, nouvelles menaces contre « les tyrans et leurs suppôts » et contre tous ceux « qui n'ont encore donné aucune marque de civisme[5]. » Chalier a plus tard contesté l'exactitude des paroles qu'on lui attribuait dans cette dernière circonstance[6]. Mais on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que son langage ne fut pas celui de la modération. A tout prendre ce n'étaient pas tout à fait des périls imaginaires qu'il signalait lorsqu'il recommandait aux sans-culottes de « se tenir sur leurs gardes. » Le

1. Guerre, *Révolution de Lyon*. Pièces justificatives.
2. Registres du corps municipal.
3. Ibid.
4. Lettre de Chalier à Gaillard, citée par Guerre. Pièces justificatives.
5. Ibid.
6. « Il se rappelle que le discours qu'il prononça n'est pas conçu dans les termes qu'on a malicieusement rapportés dans l'acte d'accusation. » — *Procès de Chalier*. Plaidoyer de Moulin.

fanatisme politique n'animait pas les seuls Jacobins ; les royalistes annonçaient des représailles dont le meurtre de Lepelletier semblait être le signal. A Lyon, lorsqu'on avait voulu, le 13 janvier, recueillir des signatures pour l'adresse qui demandait la condamnation du roi, des rassemblements tumultueux s'étaient formés, des jeunes gens du commerce, des portefaix de la Saône avaient renversé les tables dressées dans les rues, déchiré les listes de signatures. Après le 21 janvier, tandis que dans la ville voisine de Montbrison on barbouillait de sang les maisons des conventionnels Javoques et Dupuy qui avaient voté la mort, un pamphlet signé Antoine félicitait chaudement le garde du corps Paris et annonçait que tous les votants subiraient le sort de Saint-Fargeau. Des affiches menaçantes furent placardées sur l'arbre de la liberté ; un officier municipal, Sautemouche, fut l'objet d'une tentative d'assassinat. En même temps on parlait d'un complot tendant à destituer la municipalité et organisé par le bataillon de Port-du-Temple.

Les officiers municipaux et les notables étaient en grande partie Jacobins. Mais ils ne pouvaient compter sur le maire Nivière-Chol, dont l'élection avait été comme une revanche du parti opposé. Le maire ne s'opposa pas cependant à des visites domiciliaires qui, d'après son propre témoignage, s'exécutèrent avec le plus grand ordre dans la journée du 5 et donnèrent lieu à d'assez nombreuses arrestations [1]. Mais le lendemain, averti par une lettre anonyme qu'une réunion de sans-culottes, tenue au club central, avait décidé l'organisation d'un tribunal révolutionnaire, que les juges et les jurés avaient été nommés, qu'on s'était transporté à la prison de Roanne pour voir si la guillotine était en bon état et « prête à servir, » il prit sur lui de rassembler les troupes de ligne, de convoquer la garde nationale et de faire tout un grand déploiement de forces ; pour s'étayer d'une autorité autre que la sienne, il invita le département à se faire rendre compte par la municipalité de l'état de la ville. Ses craintes furent qualifiées de chimériques et ses démarches sévèrement blâmées par le conseil général de la commune. Vérification faite par une commission où figuraient des membres du département, il se trouva que la ville était très calme, que personne n'avait demandé

1. Lettre de Nivière-Chol à un membre de la Convention, citée par Guerre aux pièces justificatives.

ni essayé la guillotine, dont les pièces démontées étaient déposées séparément « dans différents lieux très cachés des prisons. » Les troupes qu'on avait mises sur pied furent renvoyées au bout d'une heure. Nivière-Chol donna sa démission[1].

Que s'était-il réellement passé dans cette séance du 6 février au club central? La version la plus répandue et la plus accréditée est fournie d'abord par la lettre anonyme adressée au maire; elle a été reproduite plus tard, avec plus de détails, dans le *Journal de Lyon* du 26 mars, puis dans le *Rapport et pétition sur les troubles survenus à Lyon*, que présentèrent le 15 avril à la Convention les délégués Pelzin, Badger et Genêt-Bronze; enfin elle a été confirmée par plusieurs témoignages postérieurs au 29 mai. La voici dans ses détails essentiels. Dès le matin, une circulaire pressante a convoqué les citoyens au club central; des commissaires placés à l'entrée examinent ceux qui se présentent et ne laissent passer que les affiliés. L'assemblée formée, Chalier monte à la tribune, annonce qu'il a de grandes mesures à proposer et invite à se retirer tous ceux qui ne sentiraient pas leur courage à la hauteur des circonstances. Personne ne bouge. Alors les portes se ferment et l'on jure « d'immoler par le glaive des sans-culottes quiconque osera parler de ce qui se dira ou se fera dans cette séance, ceux mêmes qui en parleraient à leurs femmes. » Le serment prêté, Chalier reprend la parole; après lui on entend le procureur de la commune Laussel et le commissaire national Hidins. Sur leur proposition, on décide de former un tribunal révolutionnaire, de s'emparer de l'hôtel de ville, de procéder immédiatement aux exécutions. La guillotine doit s'élever sur le pont Morand, d'où l'on pourra jeter les cadavres au Rhône; les juges et les jurés sont nommés, et comme on se préoccupe du choix d'un exécuteur, « il n'y a qu'une ficelle à tirer, dit Laussel, et la guillotine va toute seule. » Même la formule des jugements est arrêtée. Le président du tribunal doit rompre une baguette en disant : « Il est aussi impossible que vous restiez sur la terre qu'il est impossible aux deux bouts de cette baguette de se réunir. Faites passer le pont à monsieur. »

Lorsqu'on lut au club central le récit du *Journal de Lyon*, la salle et les tribunes crièrent à la calomnie, et à l'unanimité on décida de brûler « ces feuilles infâmes. » Au cours de son procès,

1. Conseil général de la commune, séances des 4 février et jours suivants.

Chalier affirma « n'avoir fait l'ouverture d'aucune proposition... Il avait entendu qu'on voulait composer un tribunal populaire, mais il n'avait pas ouï les propositions affreusement sanguinaires dont tout Lyon s'était entretenu. Il était possible cependant qu'elles eussent été faites..... » Ce sont là des dénégations bien incomplètes et peu catégoriques. Elles ne permettent pas de croire avec un historien lyonnais, M. Gonon, que tous les bruits répandus au sujet de la séance du 6 février aient été purement imaginaires. Cela ne veut pas dire qu'il faille les admettre tels quels, comme l'expression exacte de la vérité.

Et d'abord une critique un peu attentive est mise en défiance par le luxe même et l'abondance des détails, par toute cette mise en scène terrifiante, par tant de mots à effet. Les différents témoignages (en écartant, bien entendu, celui de Chalier) sont concordants ; mais il faut remarquer qu'ils ne sont pas simultanés et qu'ils ont fort bien pu s'engendrer l'un l'autre. Le seul qui se soit produit au moment même est anonyme, c'est la lettre adressée au maire ; le *Journal de Lyon* se contente d'abord d'enregistrer sous une forme dubitative les vagues rumeurs qu'il a recueillies ; le 26 mars seulement, c'est-à-dire cinquante jours après l'événement, quand la lutte est décidément engagée, quand on fait arme de tout ce qui se présente, quand les pièces relatives au conflit du maire et du conseil général ont été publiées, et parmi elles la lettre anonyme, il se décide à donner un récit affirmatif et circonstancié. C'est dans ce récit qu'ont évidemment puisé, le rapprochement des textes l'établit, les pétitionnaires lyonnais du 15 avril, si intéressés d'ailleurs à noircir leurs ennemis aux yeux de la Convention. Et quant aux dépositions produites après le 29 mai, on doit en suspecter la sincérité ou tout au moins la parfaite exactitude. Observons encore que cette conspiration formidable, ce projet de Saint-Barthélemy comme l'appelle Nivière-Chol, ne cause d'abord dans Lyon aucune émotion appréciable. Ce n'est qu'après coup que la ville se décide à croire au danger qu'elle a couru et à éprouver une frayeur rétrospective. Que la séance du 6 février ait eu lieu, qu'on y ait proposé un tribunal révolutionnaire, que des motions furibondes aient été faites par quelques fanatiques et par Chalier lui-même, nous ne faisons nulle difficulté de l'admettre. Mais ils n'avaient à coup sûr pas les moyens ni peut-être l'intention sérieuse d'en venir à l'exécution. L'incident n'avait pas grande importance et serait passé

inaperçu sans la crédulité et l'infatuation de Nivière-Chol, qui se donna l'attitude d'un sauveur. Le parti royaliste qui agissait sourdement à Lyon, qui méditait de faire de cette grande ville le centre d'une nouvelle Vendée, saisit l'occasion, exploita avec art la naïveté des uns, les passions des autres, et composa toute une fantasmagorie de massacre et de pillage, destinée à épouvanter la bourgeoisie lyonnaise et à soulever l'opinion contre les Jacobins d'abord, contre la Convention ensuite.

Ces manœuvres eurent un plein succès. Le 18 février, les sections sont réunies afin de pourvoir au remplacement de Nivière-Chol, démissionnaire. Sur 10,746 votants, Nivière obtient 8,097 suffrages. Aussitôt de bruyantes démonstrations commencent. Une foule hostile encombre la place des Terreaux et somme le conseil général d'envoyer des félicitations à Nivière-Chol. Les voies de fait suivent bientôt; Gaillard, un des collègues de Chalier au tribunal du district, est poursuivi, maltraité et n'échappe qu'à grand'peine; le club central est envahi et saccagé; on y enlève le buste de la Liberté et celui de Rousseau, et on les cloue à l'arbre de la Liberté, qu'on s'apprête à brûler; quelques cris de vive Louis XVII se font entendre. Chose plus grave, et qui semblait trahir un dessein concerté, des sections se déclaraient en permanence; les bataillons les plus déterminés, Port-du-Temple, Bellecour, Place-Neuve, s'emparaient de l'arsenal et s'opposaient au départ des canons et des artilleurs que la municipalité avait réquisitionnés; les officiers municipaux qui se présentaient pour parler au nom de la loi étaient accueillis par des insultes et des menaces. L'émeute était flagrante; force fut aux directoires du district et du département, malgré tout le mauvais vouloir de ce dernier, de se joindre à la municipalité pour rétablir l'ordre. Malgré leur intervention, il ne fut pas facile de décider les sections à désarmer et de faire évacuer l'arsenal. Ce fut comme un essai et une répétition préalable du soulèvement du 29 mai [1].

A deux reprises déjà, la Convention avait dû se préoccuper des troubles de Lyon et y envoyer des commissaires : en septembre 1792 Vitet, Boissy d'Anglas et Legendre, en novembre Vitet, Boissy d'Anglas et Alquier. Le 25 février, elle y envoya

1. Conseil général de la commune. Séance du 18 février. Séance des corps administratifs réunis le 19 février.

Rovère, Legendre et Bazire avec les pouvoirs les plus étendus. Les représentants arrivèrent le 2 mars et leur séjour se prolongea jusque vers le milieu d'avril. Leur tâche était malaisée. Les deux partis qui divisaient la ville rivalisaient de violence. Le procureur de la commune, le prêtre défroqué Laussel, sur qui pesaient de graves soupçons d'improbité, se livrait à des abus de pouvoir révoltants. Il faisait incarcérer le médecin Gilibert, dont le seul crime était dans sa candidature à la mairie, laissée vacante par le refus de Nivière-Chol. D'autre part, un bataillon de volontaires marseillais de passage à Lyon, gagné par les ennemis de la municipalité, provoquait le 8 mars une nouvelle émeute. Le lendemain, une assemblée de 5,000 personnes réclamait la réunion des sections pour qu'elles eussent à se prononcer pour ou contre la municipalité. Les représentants refusèrent d'accéder à cette demande; dans l'état des esprits, c'eût été déchaîner la guerre civile. On les taxa de partialité. Montagnards tous trois, ils étaient évidemment plus favorables aux Jacobins. Cependant les plaintes que ceux-ci élevèrent ensuite contre eux, l'arrestation de Laussel qu'ils ordonnèrent, semblent indiquer qu'ils avaient pris au sérieux leur rôle de médiateurs. Comme il arrive en pareil cas, ils mécontentèrent tout le monde, et ils partirent sans avoir réussi à pacifier la cité.

En avril 1793, la situation générale est effrayante : la trahison de Dumouriez, les défaites aux frontières, l'insurrection de la Vendée, en réveillant les espérances des ennemis de la Révolution, viennent redoubler l'exaltation de ses défenseurs. A Lyon, les Jacobins ont réussi, après trois scrutins, à faire élire à la mairie Bertrand, l'associé et l'ami de Chalier. Mais ce maigre succès ne leur fait pas illusion. Nullement assurés du peuple, ayant contre eux presque toute la bourgeoisie, ils sont de beaucoup les plus faibles, ils le savent et s'en irritent; leur imagination frappée grossit les dangers réels et les exagère comme à plaisir. Ils ne voient dans leurs adversaires, dont beaucoup sont patriotes et républicains autant qu'eux-mêmes, que des royalistes et des traîtres; tous les jours ils s'attendent à une prise d'armes des sections combinée avec une invasion piémontaise : « Serait-il vrai, dit un placard intitulé : *Serment des trois cents Romains*, que les ennemis de la patrie, dont le nombre est incalculable dans cette ville, aient juré sa perte?..... Dans vos barbares orgies, vous souriez d'une maligne joie de voir bientôt, dans dix jours dites-vous, vos vœux

accomplis..... Aristocrates, feuillantins, modérés, égoïstes, égarés, tremblez ! A la première atteinte portée à la liberté, les ondes ensanglantées du Rhône et de la Saône porteront vos cadavres aux mers épouvantées ! » A ce langage, à ces menaces, on reconnaissait Chalier. Il s'avoua plus tard l'auteur de cette affiche, « déclarant ne l'avoir fait que pour dissiper sans effusion de sang 18,000 hommes qu'on annonçait comme marchant sur la ville. » En même temps, ses amis et lui réclamaient des mesures extrêmes : tribunal révolutionnaire, armée révolutionnaire départementale, taxe forcée pour l'entretenir, maximum sur les grains, précautions contre l'accaparement, hypothèque des assignats sur les biens de tous les Français. La Convention vota le 15 mai un décret qui interdisait la mise en vigueur à Lyon d'un tribunal révolutionnaire. Mais, à Lyon même, le 13 et le 14, une réunion des corps administratifs et judiciaires, présidée par les représentants en mission à l'armée des Alpes, Dubois-Crancé, Albitte, Nioche et Gauthier, avait décidé la levée d'une armée révolutionnaire de 6,400 hommes et d'une taxe forcée de six millions.

L'exécution de ces mesures, confiée à un comité de salut public local, rencontra les plus grandes difficultés et amassa dans la bourgeoisie et la classe riche des colères qui ne tardèrent pas à faire explosion. Une loi du 21 mars confiait à des comités que devaient nommer les sections la surveillance des étrangers. Mise en demeure par le département d'exécuter la loi, la municipalité, malgré ses répugnances, dut convoquer les sections. A peine réunies, les sections se déclarent en permanence; la municipalité veut les dissoudre, le département prend leur parti. La municipalité menacée appelle à son aide quelques troupes de ligne et les représentants en mission. Nioche et Gauthier accourent aussitôt, mais leur autorité est méconnue; malgré leur présence et leurs efforts, la lutte depuis longtemps préparée éclate dans la journée du 29 mai. Après un combat sanglant, les sections soulevées demeurent maîtresses de la ville.

III.

Le lendemain, les arrestations commencèrent. Plus que personne, Chalier était désigné aux vengeances du parti victorieux; il refusa cependant de se rendre aux instances de ses amis, qui lui conseillaient de quitter Lyon. Le 30 au matin, il dormait d'un

profond sommeil quand on se présenta pour l'arrêter. On le promena par toute la ville, de chez lui à l'arsenal, de l'arsenal à l'hôtel de ville et enfin à la prison de Roanne; partout sur son passage s'élevaient des malédictions, des huées, des cris de mort; on l'injuriait, on le frappait, on lui crachait au visage[1]. Devant ce débordement de haine, il eut une pensée de suicide. Il avala des clous qui se trouvaient dans sa poche et une poignée de ses cheveux[2]; il n'avait pas le choix des moyens, mais celui qu'il employait n'était pas des plus efficaces. Ce ne fut qu'une velléité fugitive à laquelle il ne revint plus. Il professait « qu'il y a plus de lâcheté et de faiblesse à se donner la mort qu'à la recevoir[3]; » d'ailleurs, le premier moment passé, quand il eut échappé à cette espèce d'angoisse physique où la vue d'une foule ameutée contre lui ne manque guère de jeter même un homme courageux, il ne jugea plus sa situation si mauvaise et ne renonça pas à toute espérance.

Sa captivité a duré six semaines, pendant lesquelles il a beaucoup écrit. La plupart de ses lettres étaient adressées à son ami le plâtrier piémontais Bernascon, qui en a publié une partie. Cette correspondance présente le plus grand intérêt; Chalier n'est pas là devant ses ennemis; il ne se raidit point, ne cherche pas à prendre des attitudes de stoïque et de martyr résigné, il se montre tout entier, avec ses faiblesses, ses abattements et ses misères. Il était durement traité, tenu au secret, gardé à vue jour et nuit, et il se plaignait « que chaque jour, à minuit, dix à douze soldats vinssent le visiter dans son cachot, en faisant l'apparence du bruit comme pour le conduire à la mort. » Pendant les premiers jours, son esprit, déjà ébranlé, semble se troubler tout à fait. Le 29 mai lui a causé une stupeur dont il a peine à se remettre : évidemment il n'est jamais entré dans ses prévisions que la bonne cause, qui est la sienne, pût avoir le dessous; que lui Chalier, l'homme intègre, le patriote vertueux, pût être emprisonné, menacé de l'échafaud comme un scélérat ou un aristocrate. Il se lamente, il s'indigne, il fait appel à ses amis, les conjurant d'informer de ce qui se passe la Convention et les Jacobins de Paris. Il faut qu'on lui rende justice. Il ne se sent pas encore perdu, il va jusqu'à

1. Bernascon, *la Vie, la mort et le triomphe de Chalier.*

2. Il en faisait la confidence à l'abbé Lassausse. — *Exposé simple et vrai des circonstances qui ont accompagné les derniers moments de Chalier.*

3. *Ibid.*

compter sur la clémence de ses ennemis : « Les aristocrates prétendraient-ils souiller leur victoire par des crimes?..... Ils se contenteront seulement de faire déporter les patriotes, puisqu'ils n'en veulent plus. » Il n'est pas bien aise que son ami, l'agent de change Marteau, lui conseille d'appeler un notaire et de penser à son testament; « ce discours d'un ancien ami n'est pas fait pour lui faire du bon sang. » Comme pour se rattacher à la vie, il s'occupe de ses affaires, de la petite maison qu'il fait construire à la Croix-Rousse, du paiement des entrepreneurs, de la bonne femme Pie, sa gouvernante, « qui ne fait que pleurer. » Tout cela dans un style incorrect, heurté, fiévreux, où les idées, les impressions, les détails familiers se succèdent sans ordre, dans un pêle-mêle bizarre : « Adieu, plus de liberté, emblème de la divinité, elle nous est ravie. Il me faut une chemise pour changer. » Par endroits, quand il échappe à ses préoccupations personnelles, il montre du jugement et de la clairvoyance : « La ville, écrit-il le 18 juin, est entre les mains de ses plus barbares ennemis qui, sous le nom et l'apparence de bons républicains, font des préparations secrètes pour pouvoir, selon les circonstances, se séparer de la Convention et de la patrie. »

Il était bien vrai que les meneurs de la révolte, malgré les efforts conciliants de la Convention et du comité de salut public, travaillaient à une rupture complète. Ils reliaient l'insurrection lyonnaise aux divers mouvements fédéralistes, constituaient une assemblée départementale de Rhône-et-Loire, organisaient une armée active et choisissaient pour général un royaliste avéré, le comte de Précy. Lyon allait s'imposer pour lutter contre la Convention tous les sacrifices auxquels sa bourgeoisie s'était refusée. Mais, pour amener à cette extrémité une population dont la majeure partie était républicaine, il fallait la compromettre par quelques actes irréparables. Rien ne fut épargné pour y parvenir. Les vaincus du 29 mai, qu'il s'agissait de perdre, furent représentés, non pas comme des fanatiques dangereux qu'ils étaient réellement, mais comme « des intrigants, des agitateurs, des provocateurs au meurtre... en correspondance avec les émigrés et les puissances étrangères[1]. » Chalier, le plus exécré de tous, parce qu'il avait été le plus redouté, avait laissé échapper plus d'une parole inconsidérée qu'on pouvait maintenant retourner

1. Bernascon, *la Vie, la mort et le triomphe de Chalier.*

contre lui; mais on ne se borna pas à « éplucher ses phrases jetées au hasard sur des feuilles volantes, » à « en étendre ou en rapprocher le sens au gré du besoin[1]; » on produisit une lettre qu'on prétendait avoir été trouvée à la poste à son adresse. Elle était datée d'Oberstadt, timbrée de Reinhausen et signée marquis de St-V. Elle informait Chalier d'un succès remporté par les émigrés et les alliés devant Landau, l'assurait de la gratitude des princes et l'engageait « à toujours se couvrir du voile du patriotisme, pour mieux les servir[2]. » La pièce était fausse et l'imposture par trop grossière, mais les uns étaient trop prévenus pour la soupçonner, les autres trop intéressés à son succès pour la dévoiler. Les Lyonnais traversaient une de ces crises politiques où les absurdités les plus choquantes sont acceptées de confiance, pourvu qu'elles flattent la passion dominante. Aux yeux de beaucoup, Chalier ne fut plus un énergumène, égaré par l'excès de son patriotisme, ce fut un agent soudoyé de l'émigration et de l'étranger, payé pour fomenter la guerre civile et précipiter la République dans l'anarchie. Dès lors il semblait indigne de toute pitié. Ce fut en vain que la Convention, par un décret du 22 juin, ordonna de surseoir à toutes poursuites contre les prisonniers du 29 mai; leur mise en jugement fut impérieusement réclamée. Le tribunal criminel de Rhône-et-Loire, ayant manifesté l'intention de se conformer au décret, fut taxé de faiblesse et presque de trahison. On parla d'instituer une commission militaire ou un tribunal populaire. Un des détenus, Gaillard, épouvanté, se tua dans sa prison; un autre, l'officier municipal Sautemouche, acquitté par le tribunal criminel, fut massacré au sortir de l'audience avec ces raffinements de cruauté que sait trouver une multitude en furie. Le sort qui attendait Chalier était certain. Bernascon groupa quelques amis et prépara un coup de main sur la prison, mais

1. *Procès de Chalier*. Plaidoyer de Moulin.

2. Cette lettre, reproduite par Guerre aux pièces justificatives, fut présentée pour la première fois au conseil général de la commune provisoire, dans la séance du 4 juillet 1793, par la commission « chargée de recueillir les faits principaux sur les délits dont Chalier et ses complices étaient prévenus. » Moulin, dans son plaidoyer, ne s'attarde pas à discuter la valeur de cette pièce, qu'il qualifie d'« évidemment monstrueuse et perfide. » Buchez et Roux, puis Louis Blanc l'ont signalée comme apocryphe et l'ont fait avec raison. Mais il ne faudrait pas conclure de là, comme Louis Blanc, que toutes les pièces produites contre Chalier sont également supposées.

Chalier était bien gardé et ses partisans n'osèrent même pas essayer d'exécuter leur projet.

Le 15 juillet, Chalier comparut devant ses juges. Bien que l'audience se fût ouverte à six heures du matin, le palais et ses abords étaient combles. L'attitude de la foule était telle que les femmes Marteau, Pie et Bernascon, venues comme témoins à décharge, s'enfuirent épouvantées. Seul Bernascon osa fendre la presse et faire entendre, au milieu des clameurs et des menaces, une déposition favorable. Pendant l'interrogatoire et le défilé des témoins à charge, chaque fois que Chalier essayait de discuter ou de répondre, des huées et des sifflets couvraient sa voix [1]. L'accusateur public prononça son réquisitoire, où étaient reproduits tous les griefs élevés contre Chalier : complot du club central en février, provocation au meurtre et au pillage; même le sang versé le 29 mai lui était reproché; quand il conclut en demandant la peine capitale, des applaudissements éclatèrent. Mais le tumulte recommença : le défenseur, l'avoué Moulin, se levait pour répondre. Ce fut à grand'peine que le président parvint à obtenir le silence. Le plaidoyer était habilement conçu; il disputait pied à pied le terrain de l'accusation, il repoussait en bloc, comme entachés de prévention, tous les témoignages hostiles, car « il n'est pas sans exemple que le témoignage d'une ville se soit dirigé contre un innocent; » mais surtout il s'efforçait de montrer en Chalier un enthousiaste, un esprit exalté mais sincère, il rappelait son passé, sa vie toute de probité et de dévouement. « Il ne méritait pas la mort, car il ne l'avait donnée à personne. » Chalier ajouta quelques paroles, déclarant qu'il se couvrait du décret de la Convention, qu'il niait la compétence du tribunal et qu'il récusait, comme étant ses ennemis personnels, le président et l'accusateur public. Il s'exprima avec une dignité et un calme qui ne lui étaient pas habituels; ce n'était plus le prisonnier fiévreux, malade d'incertitude; un apaisement s'était fait en lui; la mort, qu'il sentait prochaine, lui donnait par avance une imposante sérénité. Pendant la suspension d'audience nécessaire à la délibération des jurés, il s'endormit tranquillement. Il fallut le réveiller pour lui lire la sentence. Il était condamné à mort et le jugement exécutoire sans appel et sans délai. Le fougueux tribun reparut un instant, et il apostropha avec rudesse le tribunal :

1. *Chalier parlant à ses juges.*

« Vous êtes des bourreaux et non des juges..... Tremblez tous autant que vous êtes.....! Craignez le retour de matines, vous l'accélérez par vos crimes! Vous me verrez aller à l'échafaud comme un jeune homme vigoureux va à la noce, mais cette trop courte jouissance sera pour vous la dernière[1]. » Ces paroles menaçantes furent écoutées silencieusement et non sans émotion. Il était quatre heures du matin; 10,000 personnes avaient passé la nuit pour attendre le jugement, bien décidées à le réformer violemment s'il n'était pas au gré de leurs colères. Moulin se vit félicité d'avoir perdu sa cause : « Si vous l'eussiez gagnée, l'accusé, les juges et vous auriez été massacrés[2]. »

Ramené dans sa prison, Chalier y trouva ses amis, qu'il avait demandé à voir. Il s'efforça de calmer leur douleur, qui était vive; le fidèle Bernascon s'évanouit. Le vicaire constitutionnel Lassausse, venu pour l'assister à ses derniers moments, le trouva occupé à écrire ses dernières volontés; il partagea son modique avoir entre sa gouvernante et un de ses frères, laissa un don aux prisonniers, un autre aux gendarmes. L'heure du supplice était venue; il fit à pied le trajet de la prison à la place des Terreaux, marchant d'un pas ferme, au son de la caisse. Arrivé sur la place, il regarda d'un œil tranquille la foule, l'hôtel de ville et l'échafaud, puis en quittant Lassausse : « Dis au peuple, lui demanda-t-il, que je meurs pour la liberté, que je serais trop heureux si ma mort et mon sang pouvaient la consolider. Je n'ai qu'une seule grâce à demander au peuple de Lyon, c'est que je sois la seule victime et qu'il pardonne à toutes les autres[3]. » Mais le prêtre ne put parler, un roulement de tambours couvrit sa voix. Cependant Chalier avait gravi les degrés de l'échafaud et une scène hideuse se passait : c'était la première fois qu'on se servait à Lyon de la guillotine et l'exécuteur novice maniait maladroitement le terrible instrument. Quatre fois le couperet retomba; pour en finir, il fallut détacher la tête avec un couteau; quand on la montra au peuple, il s'éleva à peine quelques battements de mains aussitôt réprimés. Devant cet affreux supplice, la pitié reprenait ses droits[4].

1. *Chalier parlant à ses juges.*
2. *Ibid.*
3. *Exposé simple et vrai, etc.*
4. Bernascon, *la Vie, la mort et le triomphe de Chalier.* — Éloge funèbre de

Essayons maintenant de nous représenter la physionomie de Chalier, telle qu'elle se dégage des documents et des faits que nous venons de parcourir. Il est trop évident que nous ne sommes pas en présence d'un homme supérieur; tout au plus peut-on lui reconnaître quelques aptitudes commerciales et administratives. Une certaine facilité banale relevée par l'emportement d'une conviction ardente, la phraséologie emphatique de l'époque maniée avec lourdeur, sans correction ni style, des connaissances superficielles et confuses, voilà ce qu'on trouve dans les discours et les écrits qu'il a laissés. On y chercherait vainement des théories précises, des vues arrêtées sur le gouvernement ou l'organisation de la société. Il n'a pas d'idées originales, on peut presque dire qu'il n'a pas d'idées. Il appartient à cette race des politiques de sentiment qui exercent sur les foules une influence si dangereuse, parce que comme elles ils sont menés par l'imagination, le cœur et l'instinct plutôt que par la raison. Chrétien fervent dans ses jeunes années, catholique jusqu'à la fin, il apporta dans les luttes de la Révolution l'exaltation de son mysticisme. Cette grande ville industrielle de Lyon étalait à côté de son luxe bien des souffrances qu'il n'avait pu voir sans émotion; « son cœur était profondément ulcéré de la misère des pauvres ouvriers..., il se tourmentait jour et nuit pour arriver aux moyens de rendre le peuple heureux,... il n'avait d'amour que pour la classe indigente, elle seule occupait sa tendre sollicitude[1]. » Ses fureurs et ses haines procèdent de cet amour. La Révolution lui était apparue comme la réalisation de ses généreuses chimères; elle ramenait ces grandeurs de l'antiquité vaguement apparues dans la pénombre d'une éducation classique incomplète et, du même coup, elle venait redresser les injustices et les iniquités sociales. Combien étaient coupables les hommes qui, par orgueil, par méchanceté, par égoïsme, s'opposaient à l'avènement de la félicité universelle! Les aristocrates en 89, les prêtres insermentés en 92, Louis XVI puis les Girondins en 93, autant de pervers et de traîtres qui ne méritaient ni grâce ni pitié et qu'il fallait écraser ou réduire à l'impuissance.

Pour tout dire d'un mot, Chalier a été un fanatique, mais non

Chalier par Dorfeuille. — *Journal de Lyon*, moniteur du département de Rhône-et-Loire, n° du 19 juillet.

1. Plaidoyer de Moulin.

d'une trempe vulgaire. On peut sourire ou s'indigner de ses divagations, de son naïf orgueil qui le faisait, au moment de sa mort, se comparer tout simplement à Socrate et à Jésus[1]. Il est impossible de ne pas rendre justice à ses vertus, à sa probité, à son désintéressement, à son courage, à son patriotisme. Ce fut une pauvre intelligence, mais un grand cœur. Il fallut toute la violence de la crise révolutionnaire, tout le détraquement de ses faibles facultés pour altérer sa bonté native et la tourner en cruauté. Encore cette cruauté a-t-elle été singulièrement exagérée. A tout prendre, cet homme que l'on frappa comme un artisan de meurtre n'avait fait mourir personne, son sang fut le premier qui rougit la guillotine des Terreaux. S'il ne passa jamais des paroles aux actes, fût-ce seulement par impuissance, se serait-il associé, s'il eût vécu jusque-là, aux tueries de la Terreur lyonnaise? Malgré le témoignage de ses ennemis, malgré la présomption qu'établissent contre lui la plupart de ses discours, il me semble qu'il est permis d'en douter. Je ne m'arrête pas à l'explication qu'il donne de ses violences de langage, quand il dit « que le patriote... s'agite quelquefois dans l'espoir d'intimider les ennemis de la patrie, mais qu'il n'a jamais l'intention de faire du mal, qu'il espère toujours faire cesser le danger avec des menaces[2]. » Je suis frappé davantage des paroles qu'il adresse à Bernascon dans leur dernière entrevue : « Dis... que l'on punisse les grands coupables qui ont trompé et égaré le peuple, mais que l'on épargne, dans le grand jour des vengeances, des milliers de victimes innocentes qui n'ont été que les victimes de l'erreur[3]. »

1. « Je suis dans la même situation de Socrate et de Jésus; car quel est l'homme qui, au bas de la galerie de Pilate, aurait eu le courage de dire : « Il est innocent, je l'ai entendu, sa morale est pure et ses vertus rares...? » — Fragments d'écrits laissés par Chalier à Moulin.

2. Ibid.

3. Bernascon, *la Vie, la mort et le triomphe de Chalier*. La brochure de Bernascon, publiée à Paris chez Bemanos, imprimerie de Pain, ne porte pas de date. M. Gonon la classe parmi les documents de 1793; elle ne paraît pas postérieure de beaucoup à la mort de Chalier. On ne voit pas bien quel intérêt l'auteur aurait eu, dans un moment où les esprits n'étaient guère tournés vers la modération, à adoucir les dernières paroles de son ami. Lui-même partageait sur ce point le sentiment de Chalier. « Les meneurs et ceux qui l'ont trompé (le peuple) sont bien coupables, écrit-il; c'est sur ces têtes coupables que la foudre nationale doit gronder; mais des milliers de citoyens égarés sont plutôt dignes de pitié que de blâme, et leur démarche, quoique coupable, mériterait quelque indulgence. » Quand cet ouvrier plâtrier, presque illettré, le disciple,

On aimerait mieux un pardon plus complet et sans restrictions. Mais, quand on songe qu'il parlait ainsi au sortir du tribunal où il avait vu tout un peuple s'acharner contre lui, au moment de marcher au supplice et comme dans l'amertume de son agonie, il faut bien reconnaître qu'à défaut de l'héroïsme évangélique il y avait en lui quelque générosité. Et, si plus tard ceux qui s'intitulaient ses vengeurs avaient obéi à son dernier vœu, bien des Lyonnais auraient dû la vie à cette suprême pensée du terrible Chalier.

Maurice WAHL.

le fidèle de Chalier, s'exprime ainsi et prêche l'indulgence, il apporte en faveur de celui dont il s'est inspiré un témoignage qui n'est pas sans valeur.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UN MAGISTRAT DE PROVINCE SOUS LOUIS XIV.

I.

Le personnage que nous voulons faire connaître a exercé pendant cinquante ans la première magistrature dans sa ville natale. Des documents d'archives inédits[1] nous permettent de reconstituer son existence intime et le cadre dans lequel elle s'est accomplie, en même temps qu'ils nous donnent quelques lumières sur les charges qu'il a remplies et sur la manière dont il a su accroître ses dignités, sa fortune et le rang de sa famille.

Sous l'ancien régime, les familles grandissent plutôt que les individus; il est rare qu'on parte des rangs inférieurs pour arriver aux premiers; mais on profite des efforts accumulés de plusieurs générations pour atteindre des degrés plus élevés. Pierre Guillaume de Chavaudon, qui naquit à Troyes le 27 juillet 1647, était fils et petit-fils de lieutenants en l'élection de cette ville; son père et son aïeul s'étaient alliés aux meilleures familles de la ville; l'aïeul, Louis, avait épousé Barbe de Villeprouvée[2]; le père, Pierre, s'unit à Marie Marceau, sans doute fille de Pierre Marceau, grainetier, qui fut maire de Troyes en 1658 et qui eut l'honneur, en cette qualité, de recevoir dans sa maison le chancelier Seguier et le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Champagne[3]. Pierre Guillaume passait en 1640 pour être le plus riche habitant de la ville. Dans le rôle, qui fut dressé en 1640 pour un impôt de 96,000 livres destinées à subvenir au quartier d'hiver des troupes, il fut taxé à la somme la plus élevée, celle de 375 livres. La cote qui s'en rapproche le plus est de 312 liv., et il y en a quelques-unes de 250, qui sont acquittées par de riches

1. Archives de l'Aube, section judiciaire, nos 1137 et 1220. Inventaires de 1682 et de 1727.

2. Un tableau généalogique de cette famille a été imprimé en 1641. (*Inventaire des archives de l'Aube*, E. 929.)

3. Archives municipales de Troyes, registre A. 41.

marchands[1]. Or, comme, à cette époque, la fortune était un moyen à peu près infaillible d'arriver aux dignités, il fut tout naturel que le fils du plus riche habitant de la cité en devînt le premier magistrat.

Pierre Guillaume de Chavaudon, pourtant, n'était pas fils unique. Il eut plusieurs frères qui, selon la coutume du temps, furent connus sous des noms de terres. L'un d'eux, M. de Fouchères, fut aide-major de l'armée navale et mourut, jeune encore, sur mer. Un autre, Étienne, seigneur de Laheuré, devint plus tard conseiller d'honneur au bailliage de Troyes, où son frère était déjà lieutenant général; un troisième, Louis, embrassa l'état ecclésiastique, fut aumônier de la reine pourvu de l'abbaye de Mores et devint conseiller au Parlement de Paris[2]. Ni le maire ni le conseiller d'honneur ne se marièrent, de sorte que leur part dans la succession de leur père et de leur mère devait revenir un jour, comme celle de l'abbé, à leur frère Pierre et à ses enfants.

Celui-ci, après s'être fait recevoir avocat en Parlement, revint à Troyes, où il s'empressa d'acquérir une charge; c'était celle de conseiller du roi, ancien grainetier et mitriennal au grenier à sel. Il la paya 1,800 livres et fut installé dans ses fonctions en 1670. Il avait alors vingt-trois ans. C'était pour attendre l'âge auquel il pouvait être admis à de plus hautes fonctions qu'il avait acquis cette charge d'apparence subalterne, mais qui n'en avait pas moins été exercée par des membres d'anciennes familles, comme les de Vienne; c'était aussi pour attendre l'occasion d'une acquisition plus importante. Cette occasion se présenta par la mort du lieutenant général au bailliage, Jacques Lefebvre; sa veuve et ses fils mirent sa charge en vente; un aumônier du duc d'Orléans, Nicolas Vigneron, s'en fit pourvoir moyennant 55,000 livres; mais ce fut pour la céder immédiatement au prix de 67,500 livres à Pierre Guillaume, qui n'avait pas encore trente ans, et qui fut obligé, le jour de son installation, le 25 mai 1677, de payer une certaine somme pour la dispense de cinq mois onze jours qui lui restaient à accomplir pour atteindre sa trentième année[3].

Son père était mort, et toute la fortune avait été attribuée à sa mère, qui était disposée à le doter largement. Le lieutenant général du bailliage de Troyes était un beau parti; il devait avoir en dot 150,000 livres, sur lesquelles 72,000 livres employées à l'acquisition

1. Archives de l'Aube, C. 1781.

2. Il fut aussi chanoine et archidiacre de la cathédrale de Troyes. Il résigna sa prébende en 1714 et mourut en 1731. (Lalore, *Obituaires du diocèse de Troyes*, p. 126, 127.)

3. Registre des mandements du roi, n° 16. Arch. de l'Aube.

de sa charge, et 40,000 livres pour la valeur des terres de Chavaudon et de Château-Gaillard qui lui étaient attribuées. N'était-il pas en passe de se faire agréer d'une héritière, d'aller même en chercher une à Paris? Dans cette ville, il en trouva une qui lui apporta 75,000 livres de dot; c'était Angélique Jossier, qu'il épousa dès la fin de 1677, huit mois après avoir été installé dans sa charge.

Le jeune ménage avait donc un capital de 225,000 livres. C'était suffisant, si l'on en croit Mme de Maintenon, pour faire figure à la cour; c'était plus qu'il ne fallait pour tenir le premier rang en province. Aussi, la femme reçut-elle de nombreux bij oux : collier de perles fines avec attaches en diamant; boucles d'oreilles à pendants de diamants; agrafe de manteau garnie de diamants à facettes; « bustière » en forme de crochet garnie de même; trois bagues enchâssées de diamants. Il y en avait pour plus de 5,000 livres[1]. De superbes toilettes furent mises dans la corbeille; robes et corps de velours noir ou de velours figuré, jupes de satin bleu brodées de soie, de satin vert à guipures, de taffetas incarnat à petites raies d'or, de taffetas jaune à raies or et argent, manteau à fond gris et tissu d'argent, guipure violette et blanche, mouchoirs, tabliers et peignoir de dentelles de point de France et d'Angleterre ou de gros point à la reine[2]. Ce fut sans doute aussi un cadeau de noces que la cassette de toilette qui para plus tard la chambre de Mme de Chavaudon. Elle était « de bois de noyer, de grandeur d'environ deux pieds, garnie de deux agrafes d'argent et d'une plaque à la serrure, avec son pied de mesme bois, » et contenait « deux boîtes de mesme bois garnies d'argent fermant à clef, avec le pègne, une pelote, un miroir de toilette, le cadre garny d'argent, une boîte à poudre, une toilette de tabis vert garnie de dentelle d'argent, et une vergette garnie d'argent, une broche aussi garnie d'argent...[3]. »

M. et Mme de Chavaudon séjournèrent fréquemment à Paris dans les premières années de leur mariage; ils y firent, pour monter leur maison, de nombreuses acquisitions en habits, linges, meubles, vaisselle d'argent et pierreries, qui, avec les voyages et d'autres dépenses, s'élèvent en quatre ans à près de 38,000 livres. Ils y achetèrent sans doute aussi le carrosse à quatre glaces, garni de velours violet et aurore, auquel on attelait quatre chevaux, et dans lequel ils firent leurs premières visites de cérémonie.

1. 5,300 l. selon l'estimation des orfèvres Edme Rondot et Nicolas Noël.
2. Après la mort de Mme Chavaudon, les robes furent envoyées à Paris pour être vendues, parce que sans doute on n'aurait pu en trouver amateur à Troyes.
3. Cette cassette et son contenu sont estimés 250 l.

Mme Guillaume, la mère de M. de Chavaudon, leur avait fait disposer un vaste appartement dans la maison située entre cour et jardin qu'elle louait à M. de Vienne, moyennant 650 livres par an. C'était une femme vénérable, chez laquelle se tenait une assemblée de charité, composée des dames de sa paroisse, dont elle était présidente. Elle paraît avoir abandonné la plus grande partie de sa demeure à son fils et à sa belle-fille.

Au rez-de-chaussée, se trouvait une salle qui devait servir de salle à manger. Elle était tendue d'une tapisserie d'Auvergne représentant une noce de village. Le long des murs étaient rangés dix-huit sièges à perroquets garnis de grosses tapisseries à fleurs. On y remarquait un cabinet d'ébène à plusieurs tiroirs, dans lesquels étaient renfermés des boutons, des rubans et divers objets de toilette. A côté de cette pièce, on pénétrait dans un cabinet, qui était un véritable office, rempli de bouteilles de verre couvertes d'osier, de « plats et grandes assiettes et de petites assiettes de faïence. » On y gardait même une feuillette d'eau-de-vie. C'était là que l'on conservait l'argenterie, dont le nombre et l'importance étaient en rapport avec la situation sociale et pécuniaire du possesseur. Je ne crois pas qu'il y eût dans la ville, à cette époque, une argenterie plus considérable que celle du lieutenant général. Outre deux grands bassins, huit flambeaux d'argent, huit flambeaux de vermeil doré, il possédait six plats et quatre douzaines d'assiettes d'argent, un sucrier, deux salerons, dix-huit couverts et d'autres menues pièces. Il avait même une garniture complète de cheminée en argent, paire de chenets, pelle, pincette et tenailles ; le tout était estimé 5,535 livres.

Lorsque les convives étaient nombreux, lorsqu'il fallait étaler sur la table les nombreux plats que l'usage commandait de présenter à chaque service, on se servait sans doute d'une grande salle, située près de l'escalier, et en temps ordinaire assez mal meublée. Les chaises et les tabourets, couverts en moquette, appartenaient à Mme Guillaume, et le propriétaire, M. de Vienne, y avait laissé un grand cabinet d'ébène à plusieurs tiroirs. Dans les grandes circonstances, on tendait sans doute la pièce de tapisseries.

La salle de réception et de conversation, c'est la grande chambre située au premier étage donnant sur le jardin, et où se trouve un lit servant peut-être pour la parade plutôt que pour l'usage, pour le jour plutôt que pour la nuit. Le temps n'était pas éloigné où les grandes dames et même les bourgeoises d'un certain rang s'étendaient sur leur lit pour recevoir les visites, et où les ruelles de ces lits étaient le rendez-vous de la société polie. Le lit de la salle de Mme de Chavaudon était en noyer, à colonnes torses, orné de « bouquets

servant de pommes, » garni de damas vert, comme les six fauteuils et les six chaises de la chambre. Il y avait en outre six fauteuils de bois façon de la Chine, dont les fonds de paille étaient cachés sous des coussins de plume recouverts de brocard vert et blanc. Au milieu, une table façon d'ébène et deux guéridons rehaussés de dorures. Sur les murs se dressaient huit pièces de tapisserie de Flandres à personnages et un grand miroir bordé de glaces et d'ornements de cuivre doré. Cette pièce, précédée d'une antichambre, également tendue de tapisseries, communiquait avec deux cabinets, dans l'un desquels étaient placées trois tables à jouer de serge verte; l'une d'elles était entourée d'une frange d'or et d'argent. Les jours de réception, on y mettra les jetons d'argent, que l'on conserve au nombre de deux cents, dans une armoire du cabinet du lieutenant général.

La chambre de Mme de Chavaudon était meublée avec non moins de luxe que la chambre de parade. Le lit devait avoir assez grand air avec ses colonnes torses et sa garniture de damas jaune à frange de soie de diverses couleurs. Six fauteuils et six chaises de bois de noyer tourné à grains de chapelet étaient recouverts de même étoffe. Une table et deux guéridons, également en noyer, un miroir de deux pieds de haut, brodé de cuivre doré et argenté, six pièces de tapisserie de Flandres à verdure forment le fond du mobilier de la chambre. On y remarque aussi les portraits en buste au pastel du lieutenant général et de sa femme. Les croyances pieuses de celle-ci sont attestées par une image de la Vierge en taille-douce, et par le carreau de velours, passementé d'or et d'argent, sur lequel Mme de Chavaudon s'agenouille pour faire ses prières. Quand elle se rendra à l'église, un laquais portera ce carreau, ainsi que ses livres d'heures garnis de chagrin à plaque d'argent, qu'il mettra dans un sac garni de même que le carreau.

Cette chambre, où se trouve aussi la cassette de toilette dont nous avons parlé plus haut, est précédée d'une antichambre où, au-dessus d'une table de noyer à colonnes, sont sculptées en plâtre les armes de M. et de Mme de Chavaudon. La salle est tendue de tapisseries, qui, détail assez caractéristique, avaient été données en garantie ou en gages par un gentilhomme à qui la mère du lieutenant général avait prêté de l'argent[1].

Près de la chambre sont les annexes, les cabinets où sont enfermés les vêtements et où l'on garde même quelques pots de confi-

1. Les prêts sur gages étaient admis à cette époque, comme de nos jours les prêts sur hypothèques.

tures; un vestibule où le linge est empilé dans une grande armoire de chêne; la « chambre des filles, » sans doute des deux petites filles de Mme de Chavaudon, meublée très simplement, et où les robes superbes de la mère sont enfermées dans une grande armoire à deux buffets de poirier noirci. C'étaient là les appartements particuliers de Mme de Chavaudon, que la mort vint y frapper après quatre années de mariage, laissant deux filles en bas âge.

Son mari, qui lui fit faire des funérailles assez modestes pour son rang[1], resta veuf pendant quatre ans. Il se conforma aux mœurs du temps, qui ne permettaient guère à un homme dans la force de l'âge de ne pas se remarier, en épousant, en octobre 1686, Marie Perricard, fille d'un notable de Troyes. qui devait, quelques années plus tard, devenir maire perpétuel. Elle apportait à son mari une dot de 62,000 livres et 4,000 livres pour ses habits. Ce mariage de raison, qui se concluait pour Chavaudon dans des conditions pécuniaires moins avantageuses que le premier, rendait sa position meilleure encore dans la ville en l'alliant à l'une des meilleures familles de la cité.

II.

Durant son veuvage et après son second mariage, Chavaudon dut se livrer avec plus d'ardeur que jamais aux occupations de sa charge. C'était dans son cabinet, au rez-de-chaussée, qu'il recevait les plaideurs et les justiciables. Pièce d'un aspect austère, tendue de tapisseries à petits personnages et à fleurs, garnie d'une bibliothèque, où sont alignés entre autres 70 volumes in-folio, et où l'on aperçoit, à côté d'un crucifix d'ivoire sur un fond de velours noir, plusieurs tableaux, parmi lesquels figurent les portraits du père et du grand-père du lieutenant général. Tableaux et portraits qui témoignent du culte qu'il professe pour sa religion et pour sa famille. Sur la cheminée, une pendule sonnante, la seule de la maison, ainsi qu'une montre d'argent également sonnante avec son réveil. C'est devant un bureau couvert de serge verte que s'assied le magistrat. Son costume est sévère, comme il appartient à ceux de sa profession. S'il se permet à la campagne des vêtements de drap gris ou de serge musc, il porte en ville des vêtements noirs, en drap, en crépon, en serge, en tiretaine, selon les saisons et les circonstances. Il revêt aussi fréquemment l'une de ses robes de palais. Son seul luxe est dans ses rabats, ses cravates et ses manchettes, qui sont en point de France

1. Il ne dépensa que 367 l. pour frais funéraires.

pour la ville, en point d'Angleterre pour la campagne. Ses fonctions ou ses affaires l'appellent en effet souvent à la campagne, et souvent il s'y rend à cheval, en fortes bottes, avec une paire de pistolets dans les fourreaux attachés à sa selle.

Il prend ses fonctions au sérieux. Il en comprend l'importance, et il y tient. Il connaît toute l'autorité dont jouit le corps judiciaire auquel il appartient et il sait qu'il y occupe la situation prépondérante. Il y a bien un bailli à Troyes, mais dont l'autorité est plus nominale que réelle. D'ailleurs, à cette époque, le bailli est un vieillard à peu près ruiné; descendant d'un traitant du temps de Henri IV, Charles Largentier, marquis de Chapelaines, végète dans deux ou trois chambres de la maison d'un chanoine de Saint-Étienne, qu'on qualifie d'hôtel de M. le bailli[1]. Il ne peut faire que petite figure auprès du lieutenant général, qui ajoute à la vigueur de l'âge la force que donnent la richesse et la volonté de réussir.

Quand il mourut, en 1704, Largentier fut bien remplacé nominalement, mais il ne le fut point effectivement. Jean de Mesgrigny, gendre du maréchal de Vauban, fut investi du titre de bailli de Troyes, mais il ne fut ni reçu, ni installé en cette qualité. Il en fut de même de son successeur, Henri Sicille de Potte de Turgy, qui mourut en 1732. Chavaudon fit opposition à la prise de possession de sa charge, sous prétexte qu'il n'avait pas purgé un décret lancé contre lui, et il réussit à écarter un titulaire[2], qui, en sa qualité de supérieur, aurait pu amoindrir ses prérogatives.

S'il en est jaloux, on ne peut nier qu'il soit laborieux; il ne se contente pas des audiences qu'il préside, des affaires qu'il étudie, des déplacements auxquels il est obligé; il veut conserver ses attributions et même les accroître. Au moment où il était entré en fonctions, il présidait non seulement le bailliage, mais les assemblées générales et consulaires de la ville; il occupait le premier rang dans les assemblées municipales. Lorsque l'édit de 1692 créa des charges de maires perpétuels auxquels il conféra la présidence des conseils communaux, Chavaudon se vit sur le point de se la voir enlever. Il ne pouvait se résoudre à cet amoindrissement de ses prérogatives. Heureusement qu'il était des accommodements possibles avec la loi. La charge de maire valait 40,000 livres. Chavaudon s'entendit avec le maire élu, Perricard, son beau-père, et le prévôt de la

1. Inventaire de 1704. Arch. jud. de l'Aube, n° 1201. Le mobilier du bailli fut vendu 543 l. en tout.

2. Courtalon, *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes*, II, 365, 366.

ville, Vigneron, pour acheter la charge à eux trois. Perricard conserva le titre de maire, et Chavaudon, moyennant le paiement du tiers du prix de l'office, garda, par un arrangement spécial avec ses coassociés, toutes les prérogatives que le lieutenant général du bailliage avait exercées jusqu'alors dans le corps de la ville.

Mais on était sous Louis XIV, à une époque où l'on s'ingéniait à créer dans un intérêt fiscal de nouveaux offices, qui, la plupart du temps, portaient préjudice aux anciens. En 1699, le roi établit à Troyes une charge de lieutenant général de police, dont quelques-unes des attributions appartenaient antérieurement au lieutenant général du bailliage. Pour ne point les laisser échapper, Chavaudon s'empressa d'acheter une partie de la charge que l'on venait de créer, et dont la valeur était de 44,000 livres, avec 1,333 livres de gages. Comme pour la mairie, il trouva des associés, le lieutenant criminel, le lieutenant particulier et le doyen des conseillers au bailliage. Il fut convenu entre eux qu'ils exerceraient conjointement la juridiction nouvelle; mais Chavaudon eut le soin de se réserver la part du lion, et les lettres patentes qui ratifièrent cette transaction stipulèrent qu'il jouirait seul de certains privilèges[1].

Il dominait donc à la police, comme au bailliage et à la ville, lorsque le successeur de Perricard, le maire Lyon, qui avait traité avec lui aux mêmes conditions que son prédécesseur, vint à mourir. Sa veuve mit en vente la charge de maire, et refusa de renouveler avec Chavaudon les conditions consenties par son mari. Que fit alors Chavaudon? Il n'hésita pas, en 1711, à acheter un autre office, alors vacant, ou, comme on disait alors, « tombé aux parties casuelles, » celui de lieutenant pour le roi au gouvernement de Champagne.

Qu'on se figure un personnage qui remplirait à la fois les fonctions de président du tribunal avec une partie de celles de général, de préfet et de maire, et l'on aura à peu près l'idée des fonctions multiples qu'était parvenu à s'attribuer Chavaudon à Troyes. La charge de lieutenant pour le roi était surtout honorifique; mais le gouverneur, le comte d'Esseville, dont elle dépendait, ne résidait guère dans la ville, et ses attributions, comme celles du bailli, étaient à peu près nominales. Après l'évêque, Chavaudon était donc le fonctionnaire le plus considérable de la ville, et comme le pouvoir ecclésiastique voit de jour en jour s'atténuer son influence, l'autorité du lieutenant général, qui représente à divers titres le roi, est réellement prépondérante, et l'on peut dire qu'il est véritablement à

1. Lettres patentes du 21 avril 1702. Recueils de Sémilliard, t. IV.

l'apogée de sa puissance en 1712, aux fêtes célébrées en l'honneur de la victoire de Denain.

C'est à ce moment qu'on commença à contester une autorité trop grande et trop constante pour ne pas exciter l'ombrage. Le corps de ville, où il avait dominé si longtemps, essaya de la discuter. La veuve du maire Lyon, ne trouvant pas d'acquéreur pour la charge de son mari, finit par la vendre au corps municipal, qui recouvra du coup le droit d'élire le maire; Chavaudon pensa que, du moment où le maire était redevenu électif, la présidence des assemblées municipales devait, comme auparavant, appartenir au lieutenant général. Aussi quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il entra, le 20 août 1712, dans la salle du conseil de ville, et qu'il vit le maire Paillot installé dans la « chaire ou fauteuil de menuiserie avec ornement d'architecture, » élevé d'un pied plus haut que le banc des échevins, et qui était destiné au président. Le lieutenant général réclama vivement; il soutint que l'élection du maire ne permettait pas d'innover; il invoqua les précédents; il concéda que, si le maire pouvait occuper le fauteuil lors des audiences de l'échevinage, il n'en était pas de même aux assemblées de ville. Le maire Paillot soutint ses droits avec fermeté; et quoique Chavaudon lui eût déclaré qu'il avait le droit de présider par trois titres différents réunis en sa personne, et qu'il était à tous égards le supérieur du maire, il fut obligé de se retirer et d'en appeler au Parlement pour se faire maintenir dans ses prérogatives[1].

Ce conflit d'attributions était un des derniers épisodes de la rivalité qui avait existé pendant tout le XVIIe siècle entre la municipalité et le bailliage, et qui s'était traduite à diverses reprises par des querelles de préséance dans les cérémonies publiques, à l'église et aux distributions de prix du collège de l'Oratoire. Lors de la création des offices de maire, l'amoindrissement de l'autorité municipale avait mis fin à ces compétitions; mais, en 1712, en recouvrant la nomination de ses maires, l'échevinage devait reprendre plus de force, parce que le décret de 1692, qui avait institué des maires perpétuels, avait précisé et souvent étendu leurs droits. Chavaudon obtint sans doute satisfaction à sa réclamation, car, dans l'assemblée de l'échevinage et des officiers de milice bourgeoise qui eut lieu le 12 juin 1713, il siégea dans le fauteuil d'honneur, au coin de la grande salle de l'hôtel de ville, tandis que le maire occupait un autre fauteuil au fond de cette même salle[2]. Mais la suprématie que le lieutenant

1. Manuscrit de la bibliothèque de Troyes.

2. *Les Fêtes de la paix données par la ville de Troyes sous Louis XIV*, p. 4, 5.

général avait acquise par la réunion de ses diverses charges ne devait pas tarder à s'atténuer.

L'office de lieutenant pour le roi, créé en 1711, fut supprimé en 1717 par un de ces caprices ministériels qui sont assez fréquents à cette époque; et, quand il fut rétabli, ce fut en faveur d'un titulaire antérieur, M. d'Argenteuil. L'office de lieutenant de police échappa même à Chavaudon, lorsqu'en 1724 un arrêt du conseil l'incorpora au bailliage. Mais il est probable que ce fut de l'aveu même du titulaire, qui n'en était pas seul possesseur et que l'âge devait inviter à la retraite. Il avait alors soixante-dix-sept ans, et, deux ans après, il devait faire autoriser un de ses fils à disposer de sa charge même de lieutenant général.

Il avait en effet des droits au repos, après avoir rempli pendant près d'un demi-siècle ces fonctions qui touchaient à la fois à la justice, à la police, à l'administration. Il était bien de son temps, qui voulait faire régner l'ordre et la règle partout, et celles de ses ordonnances qui nous ont été conservées témoignent de sa sollicitude pour les intérêts publics, de son zèle, de sa perspicacité. La plus importante peut-être est celle qu'il rendit en 1693. Elle fut délibérée en assemblée générale des principaux corps de la ville tenue les 23, 24 et 29 avril 1693, au palais de justice, sous la présidence du lieutenant général. Les 130 articles dont elle se compose constituent un véritable code de police municipale et même rurale. Ils sont d'autant plus intéressants à examiner qu'ils jettent quelque lumière sur les mœurs et les sentiments de l'époque. Les cinq premiers articles interdisent le blasphème et le travail du dimanche; puis viennent des prescriptions contre le vagabondage, la mendicité, le tapage nocturne et diurne. Les femmes débauchées seront fustigées, rasées, et chassées, si elles viennent du dehors, enfermées si elles sont de la ville. Les garçons âgés de moins de dix-huit ans, qui maltraitent leurs parents ou refusent de travailler, seront enfermés dans un hôpital. Suivent la police des corps de métiers et l'interdiction aux femmes de marchands ou d'artisans de porter des habits en étoffes d'or, d'argent ou de velours. Vingt-neuf articles sont consacrés aux marchés, sept aux boulangers, quatre aux bouchers, six aux marchands de vins. Puis viennent les prescriptions relatives aux accidents du feu, au nettoiement des rues, au rétablissement des maisons et des pavés, aux auvents et aux saillies. Les postes, les messagers, les carrosses sont aussi réglementés d'une manière spéciale. Enfin, ce sont des injonctions qui concernent particulièrement la campagne, pour l'entretien des chemins, l'échenillage annuel, la clôture des cimetières, le respect des propriétés, l'élection des gardes

des vignes et des prés, l'interdiction des charivaris, l'obligation où sont les serviteurs de tenir leurs engagements, l'observation des jours fériés. L'ordonnance se termine par une défense adressée aux juges locaux de tenir leurs audiences dans les cabarets et les tavernes[1].

D'autres ordonnances rendues à différentes reprises et placardées sur les murs témoignent de l'activité du lieutenant général, surtout lorsque la police fut spécialement dans ses attributions. Une des plus importantes est celle qu'il rendit en 1702 pour la ville et la banlieue. Elle est divisée en deux tables. La première contient un tarif très curieux du prix des denrées. Toutes deux concernent surtout la police des marchés et entrent dans les plus minutieux détails. Les questions d'alimentation avaient alors une grande importance, surtout aux époques de disette. Lors de la famine de 1693, le beau-père de Chavaudon, Nicolas Perricard, avait été violemment invectivé par les pauvres qui menaçaient de l'étrangler, si le prix du blé ne diminuait point. Il en fut tellement ému qu'il en mourut après trois semaines de maladie[2]. En 1709, à l'époque d'une crise alimentaire non moins violente, Chavaudon fut obligé d'écrire plusieurs fois au commissaire royal Delamare, l'auteur du *Traité de la police*, pour le prier de venir user à Troyes de ses pouvoirs extraordinaires pour conjurer la famine. La ville était en pleine effervescence lorsque Delamare y arriva le 9 août 1709 ; la veille, les maisons des magistrats avaient été attaquées par la multitude exaspérée ; et quand le commissaire royal se présenta au marché, entouré de ses officiers et de ses gardes, « ce pauvre peuple se jeta à ses genoux en lui criant : « Monseigneur, nous mourons de faim ; c'est la misère qui nous « fait assembler[3] ! » Des mesures énergiques, auxquelles le lieutenant de police sut apporter son concours, furent aussitôt prises pour faire affluer au marché le blé et l'orge que les cultivateurs conservaient dans les villages.

La police des blés avait toujours occupé Chavaudon. Nous avons de lui entre autres une ordonnance du 31 juillet 1699 sur ce sujet. Les ordonnances qu'il rendait au nom de la juridiction de la police ont été pour la plupart imprimées sur placards et affichées ; quelques-uns de ces placards ont été conservés. Les uns traitent de la police rurale prescrivant aux communautés rurales, comme en 1715, de réparer leurs chemins, ou, comme en 1722, de pourvoir à la conservation des récoltes et des propriétés ; les autres défendent d'ache-

1. *Annuaire de l'Aube* pour 1848, 2e partie, p. 21 à 58.
2. Manuscrits de Sémilliard, II, 387.
3. *Traité de la Police*, t. II, p. 909.

ter des toiles peintes, dont le commerce est prohibé, ou prennent des mesures pour faciliter la circulation dans les rues, souvent encombrées d'immondices et de matériaux, et pour faire enlever les fumiers que les habitants des faubourgs amoncelaient devant leurs maisons. Chavaudon prescrit aussi le curage des ruisseaux et des canaux qui traversent la ville et règle la police des foires. Une ordonnance de 1702 défend aux petits garçons de se battre entre eux avec violence, comme ils le font trop souvent, avec des frondes; des bâtons et même des armes à feu, dans les rues et sur les remparts. Les divers sujets sur lesquels portent ces prescriptions montrent quelles étaient la variété et l'importance des attributions du lieutenant général de police.

III.

Elles ne l'empêchaient pas de s'occuper du soin de sa fortune et de l'accroissement de ses propriétés, de l'éducation de ses enfants, de leur avenir et de l'affermissement du rang qu'il avait acquis pour sa famille. La propriété foncière avait alors plus d'importance que de nos jours, parce que c'était d'elle que la noblesse tirait non seulement la plupart de ses revenus, mais ses titres. C'était en effet la petite terre de Chavaudon, située près de Marcilly-le-Hayer, qui avait donné à Louis Guillaume le nom sous lequel il devait être connu, et qu'il transmit à ses enfants. La maison, qui n'est point qualifiée de château, était louée avec les terres qui l'avoisinaient 402 livres et quatre chapons. Chavaudon possédait aussi la petite terre de Château-Gaillard. Après son premier mariage, le lieutenant général profita de la dépréciation des terres pour acheter 226 arpents de bois-taillis au prix dérisoire de 5,600 livres; il acheta plus tard d'autres seigneuries et d'autres terres dont l'énumération serait fastidieuse. Mais la principale de ses acquisitions, ce fut la terre de Sainte-Maure qu'il acheta, en 1686, de Mme de Menisson, moyennant 50,050 livres. Il y ajouta plus tard des terres qu'il hérita de Pierre Pithou[1], et, en 1696, il fit reconstruire le corps de logis principal du château par le chanoine Maillet[2], l'architecte le plus estimé de la ville de Troyes à cette époque.

Une des ambitions les plus communes chez les magistrats, c'était de posséder une maison des champs, un château dans lequel ils pou-

1. *Inventaire des archives de l'Aube*, E. 175.

2. Courtalon, *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes*, III, 125.

vaient aller passer le temps des vacances. Quand ils n'étaient pas engagés par les charmes seuls de la campagne, le désir de soutenir leur rang pouvait les porter à faire une acquisition de ce genre. A coup sûr, la chasse avait peu d'attraits pour Chavaudon; il en avait affermé le droit dans sa terre de Chavaudon moyennant 40 livres et douze lapins par an; mais il avait le goût de la propriété et de l'administration qui en est la conséquence. Le principal ornement de la grande salle de son château de Sainte-Maure était un « tableau fort grand où était représenté le plan du château, de ses jardin, enclos et parterre. » Ce château, dont les dimensions étaient assez vastes, était meublé avec une sorte de simplicité noble. Il contenait un vestibule servant de salle à manger, avec des chaises couvertes en peau, des tapisseries de haute lisse sur les murs, une fontaine de cuivre rouge; la salle garnie de meubles et de tentures de haute lisse; un escalier avec lanterne et pendule; des chambres à coucher meublées sans luxe, mais convenablement. Une vaste salle de billard avec son billard garni de billes montrait, avec une table de trictrac située dans le salon, que dans l'intérieur austère du magistrat on se permettait les délassements du jeu et de la société.

Chavaudon s'y livrait-il lui-même ou les laissait-il à ses enfants? Ses multiples occupations lui en donnaient-elles le temps? Il aimait à écrire; c'était ce qu'on appelle un paperassier, et le supplément à son testament, qui a été conservé, montre avec quel soin il s'occupait de ses biens. Ce supplément, qui contient 51 pages in-folio couvertes d'une écriture nette et courante, est rempli de détails sur ses propriétés et sur le partage qu'il en fait entre ses enfants. On peut se demander, en le lisant, quelles devaient être les dimensions du testament. Précautions minutieuses, mais superflues; car ce volumineux testament put être incriminé de n'être autre chose qu'un acte de partage après décès. Il attestait en tout cas la sollicitude du père de famille et l'activité de l'administrateur.

Sa fortune personnelle s'était accrue par ses mariages, ses économies et ses héritages. Ses deux femmes avaient apporté plus de 140,000 francs en dot; il avait hérité de ses frères, MM. de Fouchères et de Laheuré; plus tard, de son frère l'abbé, qui lui avait laissé sa maison de Paris, rue Saint-Louis-au-Marais, et 80,000 livres en contrats de rentes; de sa mère, qui lui légua 90,000 livres, tout en substituant différents biens à son petit-fils; de ses parents plus éloignés, Mme de Saint-Pierre et Pierre Pithou. Aussi n'est-il pas surprenant qu'après avoir marié et doté largement ses enfants, Chavaudon possédât, outre ses terres et ses charges, des actions de la Compagnie des Indes et cinq contrats de constitution de rentes s'éle-

vant à 63,350 livres. Les biens mobiliers prenaient une place de plus en plus grande dans les fortunes, à l'accroissement desquelles elles contribuaient plus que les biens-fonds.

Chavaudon avait marié en 1700 sa seconde fille, Élisabeth Louise, à Charles Le Boullanger, conseiller au Parlement de Paris. Il lui avait donné 150,000 livres des biens de sa mère et en avancement d'hoirie. Sur ces 150,000 livres, il y avait seulement 30,000 livres en biens-fonds; le reste était en constitutions de rentes, argent comptant et placé sur les gabelles.

De son second mariage, il avait eu deux fils, Louis et Pierre Nicolas. Les hommes qui réussissaient avaient le désir de placer leurs enfants à un rang plus élevé que le leur; Paris alors, comme aujourd'hui, était l'objectif de tous ceux qui voulaient s'élever; il était naturel qu'un magistrat de province eût le désir de voir arriver ses fils aux cours supérieures de Paris. Chavaudon n'hésita pas à acquérir, en 1712, pour l'aîné une charge de conseiller au Parlement, qui valait 90,000 livres, et pour le second une charge de conseiller à la Cour des comptes, qu'il paya 62,000. Quand le premier se maria, en 1715, avec Anne-Élisabeth Le Masson, fille d'un fermier général[1], il lui donna 200,000 livres, y compris le prix de sa charge et la seigneurie de Chavaudon; quant au second, qui prit le nom de M. de Sainte-Maure, il ne reçut, en se mariant en 1725, que 165,000 livres.

Le lieutenant général eut la satisfaction de voir avant de mourir ses fils richement alliés, pourvus de charges importantes, et l'avenir de sa maison assuré. Son fils aîné devint président au Grand Conseil en 1728, puis président au Parlement en 1749. C'était, dit-on, un petit homme tout rond, qui n'était ni Cujas, ni Barthole, mais dont la maison passait pour excellente. Il demeurait à Paris, rue du Paradis, à côté de l'hôtel Soubise[2]. Le fils, comme il arrive parfois, avait plus grand train que le père.

Celui-ci conserva jusqu'à ses derniers jours la tenue, le décorum, la représentation qui convenaient à sa haute situation sociale; mais le vieillard avait moins de luxe et d'élégance que le magistrat jeune encore. Dans son hôtel de Troyes, les salles et les chambres sont toujours tendues de tapisseries de haute lisse à verdure; les lits sont garnis de damas jaune, de damas vert ou à fleurs d'or, bordé de galons d'or fin; tout révèle une certaine ampleur de vie, mais sans recherche de luxe. Des domestiques, sans doute âgés, servent le

1. Un Gilles Le Masson fut taxé à 1,200,000 l. envers l'État en 1716. (Buvat, *Journal de la Régence*, I, 198.)

2. Dufort de Cheverny, *Mémoires*, I, 95.

vieillard; une femme de charge, à qui est confiée l'argenterie, plus considérable que jamais, sans doute accrue par les héritages et qu'on estime près de 10,000 francs, un cocher, deux laquais, une cuisinière et une femme de chambre. Dans les dépendances se trouvent deux chevaux de carrosse et une berline. C'est un intérieur calme et digne, comme il sied au magistrat que l'âge a rendu plus vénérable.

Sa vieillesse est austère comme sa vie. Sa bibliothèque contient surtout des livres in-folio traitant de droit, de jurisprudence et de religion, quelques livres d'histoire et de médecine, mais point de volumes de vers, point de romans[1]. Le portrait de Louis XIV, le Christ sur velours dans un cadre, qui se trouvent dans ses appartements, attestent ses sentiments politiques et religieux. Il appartient au siècle de Louis XIV, à son règne, plutôt qu'au temps de Louis XV. C'est un homme d'autorité et de foi. Dans son château de Sainte-Maure, la chapelle est la pièce décorée avec le plus de luxe; des tableaux et des tapisseries de haute lisse à personnages en ornent les murs, et, à l'heure des offices, Guillaume de Chavaudon et sa seconde femme, Marie Perricard, venaient s'y agenouiller sur des carreaux de peluche cramoisie.

C'est dans cette attitude que l'on représente sur leur tombeau bien des hauts personnages du XVIIe siècle. Elle convient, à sa dernière heure, qu'il atteignit en 1727, à l'âge de quatre-vingts ans, au chrétien sincère, à l'infatigable magistrat qui servit pendant plus de soixante ans son roi et son pays, fidèle à sa ville natale et sachant mener de front les devoirs de sa charge et ses devoirs de famille; heureux sans doute dans la plupart des actes de sa vie, par sa naissance, par les avantages que donnait dès lors la richesse à ceux qui en étaient doués, mais devant sans doute aussi une partie de sa prospérité à son esprit de conduite, à son amour du travail et à cette constance dans l'honorabilité de la vie qui mérite l'estime et commande le respect.

Albert Babeau.

1. Ces livres, estimés 667 fr. par deux libraires, furent vendus 500 l. à l'un d'eux, François Bouillerot l'aîné.

ÉTUDE SUR LA CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON Ier.

SES LACUNES.

(*Suite et fin.*)

Le vingt-deuxième volume de la *Correspondance* s'étend du 1er avril au 6 novembre 1811, du numéro 17535 au numéro 18244. 709 documents sont contenus dans 698 pages ou 88 feuilles.

Les lettres de Napoléon à Joseph, du 20 mars 1812 au 1er janvier 1814, manquent presque complètement. A peine quelques-unes, en minute, ont-elles été trouvées dans les archives des ministères; les originaux et les copies légués par le roi Joseph, à sa mort, à son exécuteur testamentaire, Louis Mailliard, enfouis par ce dernier en 1815 à Prangins, n'ont pas été retrouvés.

Quatre lettres seulement sont à la *Correspondance* dans ce vingt-deuxième volume; une cinquième, insignifiante, en date du 25 août, écrite en remerciement de compliments pour la fête du 15 août, n'a pas été insérée. L'Empereur, qui traitait volontiers les affaires d'Espagne par l'entremise de son ministre de la guerre et du major général, et qui semblait éviter de correspondre directement avec son frère, depuis l'établissement des gouvernements, ordonné par le décret du 8 février 1810, a écrit un grand nombre de lettres relatives au royaume. Plusieurs, d'une certaine importance, n'ayant pas trouvé place dans le tome XXII, nous allons combler cette lacune.

Napoléon a Berthier.

Saint-Cloud, 21 avril 1811.

Mon cousin, écrivez au général Reille pour lui témoigner mon mécontentement du peu d'énergie qu'il met dans le gouvernement de la Navarre; qu'il ne prend aucune mesure; qu'il a dans la main tous les moyens de rétablir les affaires dans cette province.

Napoléon a Berthier.

Saint-Cloud, 20 mai 1811.

Mon cousin, renvoyez au général Suchet son aide de camp Ricard, avec l'ordre de se porter sur Tarragone. Faites-lui comprendre la nécessité de laisser la brigade Klopiski pour défendre le pays du côté de la Navarre. Vous lui ferez connaitre la victoire que le général Baraguey-

d'Hilliers a remportée, le 3 de ce mois, sur Campoverde, qui, à la tête de douze mille hommes de ses meilleures troupes, a voulu introduire un convoi dans Figuières. Douze cents mulets qui formaient le convoi ont été pris. Cent officiers et deux mille hommes ont été faits prisonniers, et le reste tué ou dispersé dans tous les sens. Vous ferez connaître au général Suchet qu'il est malheureux que, tandis qu'il tient des forces dans les mains, il les laisse dormir, et qu'il n'ait pas profité de ces circonstances pour investir Tarragone.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Caen, le 26 mai 1811.

Mon cousin, beaucoup de pères de famille sont dans les escadrons de gendarmerie qui sont en Espagne; on m'assure qu'on vous a envoyé l'état. Envoyez-le moi, afin que je voie si je puis en faire revenir une partie.

Cette lettre nous a paru avoir une importance relative, parce qu'elle montre à quels détails infimes l'Empereur savait descendre, au milieu des nombreuses occupations qu'entraînaient pour lui les plus graves affaires.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Cherbourg, le 29 mai 1811.

Mon cousin, je vous envoie votre correspondance de Portugal. Faites connaître au duc de Raguse que j'ai nommé le général Maucune général de division. Répétez-lui qu'il est maître de renvoyer en France les généraux qui ne lui conviennent pas et d'organiser son armée de la manière qu'il jugera la plus convenable.

Ainsi, Napoléon, à cette époque, laissait à ses généraux en Espagne une latitude et des pouvoirs qu'il n'accordait pas au roi son frère; aussi, ce dernier, dégoûté du trône et des grandeurs, voulait-il renoncer à la couronne et aspirait-il à revenir en France sans fonctions. Il n'était retenu, comme nous l'avons dit plus haut, que par la crainte d'être nuisible à la cause de l'Empereur en quittant l'Espagne. Cela ressort de plusieurs lettres écrites à la reine Julie, sa femme, lettres qui ont été omises aux *Mémoires* et qui ont une véritable importance historique.

En voici une, datée du 9 septembre 1810 :

Ma chère amie, j'ai reçu ta lettre du 20. J'attends toujours le résultat de tout ce que je t'ai écrit, ainsi qu'à l'Empereur, depuis le départ d'Almenara. D'une manière ou d'autres, les choses doivent changer. Elles ne peuvent rester longtemps dans l'état où elles se trouvent. Je fais ici une triste figure et j'en mériterais la honte si je permettais

qu'elles se prolongeassent plus longtemps qu'il ne faut pour connaître la volonté de l'Empereur.

1° Roi d'Espagne, je ne puis l'être que tel que la constitution de Bayonne m'a proclamé;

2° Retiré de toutes les affaires publiques en France ou dans tout autre pays, il me convient de connaître, même sur cet article, la volonté de l'Empereur;

3° Retourner en France en conservant quelques prérogatives publiques; il faut que je sache quels seront mes devoirs et mes droits avant de prendre un parti. Je ne veux me décider qu'en pleine connaissance de cause. Je n'ai ni crainte, ni ambition, ni ressentiment; je sais que la politique fait tout, ainsi je pardonne tout; mais si, en m'enlevant le trône d'Espagne, on m'offre un nouvel état politique intérieur en France, je veux le connaître;

4° Je ne veux aucun trône étranger, je me réserve à me déterminer pour ma retraite absolue, si ce que l'on me propose en France ne me paraît pas convenable. Ce à quoi je suis bien déterminé aujourd'hui, c'est :

1° De ne pas rester ici sur le pied où je suis;

2° De ne pas accepter un trône étranger;

3° De rendre mon existence en France compatible avec mon honneur et la volonté de l'Empereur et l'intérêt de la nation, si mon existence semi-politique peut encore lui être utile, sans cependant vouloir me mêler en rien d'administration d'aucun genre et vouloir jamais paraître à la cour.

Si ce que l'on propose ne me convient pas, retraite obscure et absolue; mais les demi-jours, les fausses positions ne sont dignes ni de mon nom, ni de mon âme, ni supportables avec mon esprit.

Je t'embrasse avec mes enfants et t'engage à être aussi contente que je le suis, moi, au milieu des contrariétés qui m'assiègent.

J'éprouve bien aujourd'hui que ce lait nourricier d'une bonne et vraie philosophie n'est pas aussi stérile qu'on veut bien le dire, car, content de moi, je le suis de tout et regarde en pitié toutes les passions étrangères qui s'agitent sans me blesser autour de moi.

Le 9 octobre, un mois plus tard, Joseph écrivait encore à sa femme :

Depuis le décret funeste du 8 février[1], tout a changé de face dans ce pays. L'opinion est toute-puissante chez ce peuple, et l'opinion, aujourd'hui, est entièrement tournée contre nous. Il serait possible encore de remédier à tant de maux, si l'on fait ce que je demande par ma lettre à l'Empereur, dont était porteur Almenara, mais la moindre modification rend tout succès impossible, et je ne m'en chargerai pas. Dis ceci

1. Ce décret, qui convertissait en gouvernements militaires les quatre provinces à la gauche de l'Èbre, est analysé dans Thiers, XII, 280.

à l'Empereur, et qu'il pense bien qu'il a un plus grand lot de gloire et de responsabilité que moi à porter à la postérité.

Le 17 octobre, nouvelle lettre des plus importantes de Joseph à la reine :

Ma chère amie, je reçois tes lettres des 26 et 28. Je me porte bien. J'attends toujours des nouvelles de Paris. Les affaires d'Espagne ne peuvent bien finir pour nous que par ces deux moyens :

1° Fidélité absolue et entière dans la promesse, l'intégrité et l'indépendance, faite par moi à la nation et garantie par l'Empereur;

2° Le commandement absolu et réel de toutes les troupes françaises réuni en mes mains, et il n'y a pas un moment à perdre, sans cela point de salut pour le génie du bien dans ce pays. L'avenir prouvera si j'avais raison.

L'avenir prouva, en effet, que l'honnête et philosophe roi Joseph avait raison, mais Napoléon avait déjà résolu l'annexion de la partie de l'Espagne allant des Pyrénées à l'Èbre. Tout ce que put écrire son frère ne modifia en rien la manière de voir du conquérant. Nous nous bornerons à ces trois lettres intimes. Celles que nous aurions pu citer encore sont toutes dans le même esprit de vérité. Revenons aux omissions du vingt-deuxième volume de la *Correspondance*.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Alençon, le 1er juin 1811.

Mon cousin, je vous renvoie votre correspondance de Portugal et d'Espagne, afin que vous me présentiez les décrets pour la nomination des différents colonels en second, et l'emploi de ces colonels en second dans les différents régiments de l'armée d'Andalousie qui sont vacants. Vous pouvez communiquer *la plupart* de ces lettres au roi d'Espagne; elles prouveront combien est insensée l'assertion du roi et des Espagnols, qu'ils peuvent se passer des troupes françaises.

Jamais le roi Joseph n'avait dit ou écrit que l'Espagne pouvait se passer des troupes françaises, mais il pensait que, si elles étaient hors de sa main, la plupart de ceux qui les commandaient les utiliseraient à leur profit pour rançonner les provinces. C'est ce qui eut lieu et ce dont se rendirent coupables presque tous les gouverneurs.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Saint-Cloud, le 14 juin 1811.

Mon cousin, je vois qu'il y a à Mequinenza, en Aragon, six mille outils. Pourquoi ne les fait-on pas venir à Madrid? Donnez-en l'ordre.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Saint-Cloud, le 25 juin 1811.

Mon cousin, donnez ordre au duc d'Istrie et au commandant de l'armée du centre de donner des escortes convenables aux 20 mille mérinos qui m'appartiennent à Madrid et qui doivent être conduits en France.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Trianon, le 17 juillet 1811.

Mon cousin, faites donner au maréchal Jourdan la somme nécessaire pour faire ses équipages et aller en Espagne, où il peut être utile; qu'il s'y rende sans délai. Mettez tout en règle pour que ce maréchal puisse partir le plus tôt possible.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Compiègne, le 11 septembre 1811.

Mon cousin, je vous renvoie les lettres du duc de Dalmatie et du général Dorsenne; donnez vous-même des ordres sur ces babioles. La prétention de faire payer des droits aux effets d'habillement du corps et des officiers est absurde; écrivez pour la faire cesser. Répondez au général Dorsenne qu'il aurait bien pu ne pas mettre l'intendant général et le receveur sur la même ligne; que le moyen de tirer parti de l'intendant général est de lui marquer de la considération et de le traiter convenablement; que le baron Dudon peut être fort utile, ne fût-ce que pour la répression des abus et des déprédations: que ce n'est donc pas entendre ses intérêts que de se l'aliéner. Vous écrirez au sieur Dudon qu'un fonctionnaire ne donne pas sa démission; que, s'il a des plaintes à porter, il doit le faire, mais qu'on ne dit pas qu'on veut quitter le service, ce qui ne fait pas honneur et ne montre pas de connaissance de ses devoirs.

NAPOLÉON A CLARKE, MINISTRE DE LA GUERRE.

Anvers, le 3 octobre 1811.

Monsieur le duc de Feltre, je vous envoie les lettres du duc de Tarente. Donnez le commandement de l'armée de Catalogne au général Decouz.

Répondez au duc de Tarente qu'il ne doit correspondre en rien avec le roi d'Espagne, ni répondre à aucune lettre de ses ministres.

Vous donnerez la même instruction au général Decouz.

Une seule lettre, adressée par Napoléon au roi Jérôme, a été omise dans le volume de la *Correspondance;* elle est datée de Trianon, le 25 août 1811, la voici :

Mon frère, je vous remercie de la lettre que vous m'avez écrite pour mon anniversaire. Je reçois avec plaisir l'expression de vos sentiments.

Vous ne doutez pas de l'amitié que je vous porte. Je vois avec plaisir que madame mère aille passer quelques jours avec vous.

Jérôme avait demandé à l'Empereur l'autorisation de recevoir sa mère à Cassel, car aucun membre de la famille de Napoléon ne se permettait un déplacement sans en avoir au préalable obtenu de lui l'autorisation.

Le volume XXIII de la *Correspondance* embrasse la période du 12 novembre 1811 au 30 juin 1812. Il a 86 feuilles, 686 pages et 535 documents, du numéro 18245 au numéro 18880. Pièces omises :

NAPOLÉON A BERTHIER.

Saint-Cloud, le 20 novembre 1811.

Mon cousin, témoignez mon mécontentement au général Dorsenne de ce qu'il n'a pas fait relever les troupes de la division du général Vandermaesen à Soria et Aranda, de sorte que ces troupes n'ont pas pu rejoindre encore l'armée de Portugal. C'est vouloir perdre entièrement l'armée que de se conduire de cette manière.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Paris, le 6 décembre 1811.

Mon cousin, suspendez de ses fonctions le colonel du 12e de dragons, employé à l'armée du Midi, dont l'incapacité a occasionné la perte d'un détachement dans les Alpujarras; prévenez le ministre de la guerre, afin qu'il vienne rendre compte de sa conduite. Témoignez mon mécontentement au major Pillay, qui n'a pas attaqué la bande de Mina. Qu'il se rende à Bayonne, où on examinera sa conduite. Faites prendre auprès des généraux Thouvenot et Buquet les renseignements nécessaires. Donnez l'ordre qu'on habille promptement et que l'on garde à Bayonne les soldats italiens prisonniers de Mina, qui ont été jetés à la côte de Bilbao et délivrés; que le général Monthyon en ait le plus grand soin.

Donnez l'ordre au général Thouvenot de faire solder les régiments de marche placés en Biscaye, avec les fonds de cette province. Il faut faire distribuer du vin en Biscaye aux troupes, il n'en manque pas en Espagne. Le soldat souffre et tombe malade faute de bonne nourriture.

Dites au général Dorsenne que je vois avec étonnement que les magasins sont dégarnis. Jamais ils ne l'ont été autant. Le général Dorsenne paralyse tout en voulant tout centraliser. Cette méthode gêne tout en Biscaye et en Navarre; il faut que ces envois partent sans délai de Bayonne.

Le général Bonnet doit employer tout ce qu'il tire des Asturies pour la solde et le bien-être de ses soldats. Beaucoup de contributions ont été

levées; il est nécessaire que désormais sa comptabilité soit tenue avec ordre. Écrivez au roi que les hussards hollandais sont libres d'entrer à son service; il faut les incorporer dans sa garde.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Paris, 9 décembre 1811.

Mon cousin, j'ai trois divisions à donner au corps d'observation de l'Ébre, la 6e, la 8e et la 9e. La 6e et la 9e doivent être composées de troupes qui parlent allemand; la 8e sera composée de troupes françaises. Faites-moi connaître à qui je pourrais donner ces différents commandements. La 9e division sera composée de 8 bataillons suisses et du régiment d'Illyrie; cette division serait bien, je pense, sous les ordres du général Legrand. Ce général parle-t-il allemand? La 6e division serait bien, je pense, dans les mains du général Daëndels; la 8e serait bien dans les mains du général Verdière. Les généraux duc de Padoue, Sébastiani, Belliard sont sans commandements; demandez-leur ce qu'ils désirent. Veulent-ils servir dans l'infanterie ou dans la cavalerie? Il faudrait aussi me chercher quelques généraux de brigade, de ceux qui sont actuellement à Paris et qui désirent de l'emploi.

Il y a le général Compère, qui est au service de Naples; c'est un très bon général, on pourrait l'employer à l'armée. Il n'a rien à faire au service de Naples.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Paris, 15 décembre 1811.

Mon cousin, je désire rappeler en France le général Montbrun. Faites-moi connaître à qui l'on pourrait confier le commandement de la cavalerie de l'armée de Portugal et quels sont les généraux de cavalerie qui restent à cette armée. Si je rappelle la garde, le général Chastel reviendra. Faites-moi connaître les généraux qui, à son départ, pourraient commander la cavalerie de l'armée du Nord. Avant que j'approuve la rentrée en France du général Latour-Maubourg, faites-moi connaître quels sont les généraux de cavalerie qui restent à l'armée du Midi. Je vous ai déjà demandé quand la réserve de Bayonne pourra faire partir tout ce qui est nécessaire pour compléter les régiments qui sont aux différents régiments de marche. Mandez au duc de Raguse que 300 hommes, du 14e de chasseurs, au nombre desquels se trouve la compagnie d'élite, vont se rendre près de lui pour compléter ce régiment, qui se trouvera ainsi de 800 hommes au moins; qu'il ne doit pas considérer ce régiment comme uniquement attaché à la division Souham; qu'il est parfaitement le maître de le placer où il voudra; que je désire beaucoup apprendre que son artillerie est enfin organisée et qu'il a cent pièces de canon à son armée.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Paris, le 31 décembre 1811.

Mon cousin, donnez ordre au duc de Dalmatie de renvoyer en France le général Girard et le général Briche.

Le général Girard, le plus jeune et un des plus brillants divisionnaires de l'armée, envoyé avec sa division et la brigade de cavalerie légère Briche, un peu à l'aventure, par le maréchal Soult, avait été surpris la nuit du 28 octobre 1811 par douze mille Anglais, à Cacerès, par suite de la négligence à se garder du général Briche, chargé de le couvrir. Le brave Girard s'ouvrit un passage à la baïonnette, ne laissant ni un canon, ni un drapeau, ni un prisonnier à l'ennemi, et rallia l'armée d'Andalousie après la plus belle retraite devant un ennemi six fois plus nombreux. Le duc de Dalmatie, qui n'aimait pas le jeune général, dont le désintéressement faisait contraste avec sa rapacité et ses pillages en Andalousie, et qui d'ailleurs voulait pallier la faute qu'il avait faite en aventurant la division Girard, envoya sur l'affaire de Cacerès un rapport fulminant. L'Empereur, plein d'estime pour Girard et au fait de la conduite héroïque de cet officier, le fit revenir en France, lui donna le commandement d'une belle division polonaise à la grande armée et tança vertement le général Briche, qui fut disgracié[1].

NAPOLÉON A BERTHIER.

Paris, le 25 janvier 1812.

Mon cousin, je ne suis pas encore décidé à donner au général Caffarelli le commandement de l'armée du Nord ; ajournez ce décret. Si le maréchal Suchet persiste à revenir et que cela soit indispensable pour sa santé, j'enverrai le général Caffarelli commander à Valence.

NAPOLÉON A BERTHIER.

Paris, le 18 février 1812.

Mon cousin, écrivez au baron Dudon qu'il a tort de s'immiscer dans les opérations militaires ; que j'ai vu avec peine ses rapports sur cet objet ; que cela ne le regarde pas ; que tout ce qu'il devait faire était d'envoyer les journaux espagnols au général Dorsenne, sans se mêler de réflexions ; qu'il a trop peu d'expérience du métier pour condamner ou approuver les généraux.

1. Voyez Thiers, XIII, 348.

La mauvaise direction donnée aux différentes armées de la péninsule Ibérique, le pillage auquel les maréchaux et généraux se livraient pour la plupart finirent par faire comprendre à l'Empereur que les observations de son frère étaient justes. Aussi, lorsqu'il vit la guerre avec la Russie prête à éclater, il résolut de rendre à Joseph l'autorité qu'il lui avait si malheureusement enlevée par le décret du 8 février 1810. Le 16 mars 1812, il lui fit écrire par Berthier et lui envoya par une estafette extraordinaire une lettre pour lui faire connaître que le commandement de toutes les armées en Espagne lui était confié.

Berthier dut en même temps faire connaître cette décision aux maréchaux Suchet, Soult, Marmont, ainsi que celle qui donnait les fonctions de major général à Jourdan.

Les maréchaux devaient, dès le reçu de cet ordre, obéir aux injonctions du roi Joseph, mais il était trop tard, le mal était difficile à réparer et il devint bientôt irréparable par la désobéissance des ducs de Raguse et de Dalmatie aux prescriptions de Joseph et de son major général.

Marmont livra la bataille des Arapiles sans vouloir attendre les renforts que Joseph lui amenait et fut battu (22 juillet 1812). Soult, pour ne pas quitter la riche Andalousie, dont il avait fait une sorte de propriété particulière, alla jusqu'à accuser le roi de trahir l'Empereur, et bientôt il fallut évacuer l'Espagne. Or, le dévouement de Joseph était tel que, le 23 mars, peu de jours avant de recevoir la lettre de Berthier lui rendant le commandement en chef, lettre qui lui fut remise le 31 du même mois par un aide de camp, le roi écrivait à la reine et lui disait :

Si la guerre avec la Russie n'a pas lieu et que l'Empereur me donne le commandement ou ne me le donne pas, je reste encore, tant qu'on n'exige de moi rien qui puisse faire croire que je consens au démembrement de la monarchie... Je mets autant mon honneur à ne pas quitter l'Espagne trop légèrement que je le mets à la quitter dès que, durant la guerre avec l'Angleterre, on exigera de moi des sacrifices que je ne puis et dois faire qu'à la paix générale, dans le but du bien de l'Espagne, de la France et de l'Europe.

Le 31 mars, le matin même du jour où il allait recevoir la lettre de Berthier, Joseph écrivait à ce dernier et lui disait : « L'armée du Midi a un arriéré de plus d'une année, l'armée de Portugal n'a rien gagné. L'indiscipline, le pillage, l'incendie, le viol signalent son passage dans les cantons qu'elle traverse. »

L'Empereur, prêt à quitter la France pour se mettre à la tête des armées pour la guerre contre la Russie, prévoyait tellement la néces-

sité où serait bientôt son frère de quitter l'Espagne qu'il voulut, avant de partir, organiser dans le nord de la Péninsule une force capable de soutenir les armées de Portugal, du Centre et du Midi. Le 28 avril, il écrivit de Saint-Cloud au duc de Feltre, son ministre de la guerre, une lettre importante, omise à la *Correspondance*, la voici :

Monsieur le duc de Feltre, je ne vois aucun changement à faire dans l'armée de Catalogne ; le général Decaen peut porter le titre de gouverneur de la Catalogne. Vous devez lui faire comprendre que le commandement supérieur du maréchal Suchet ne doit pas l'empêcher de correspondre avec vous et d'entreprendre ce qui sera nécessaire ; que cette réunion a été ordonnée pour que *la masse des forces qui se trouvent de ce côté puisse, en cas d'événements majeurs, se diriger vers un même but.*

L'Empereur, pour les rois ses frères, n'était pas très tendre ni toujours juste, lorsque la question militaire ou politique était en jeu. Il voulait que ses troupes fussent entretenues en grande partie par les pays dans lesquels elles se trouvaient, et ces pays, il les pressurait, exigeant d'eux des impôts onéreux sous le nom de contribution de guerre, dotation ou autre appellation. Aussi, Louis avait-il cru devoir abandonner la couronne de Hollande, Joseph était prêt à agir de même en Espagne; enfin Jérôme lui-même menaçait de descendre du trône, ce qui fit envoyer à M. le baron Reinhart, ambassadeur à Cassel, cet ordre de l'Empereur, daté du 1er février 1812 et qui a été omis à la *Correspondance*, ainsi qu'une note confidentielle en date du 12 du même mois de février 1812. Voici ces deux documents :

Sa Majesté désire que le ministre des relations extérieures écrive au baron Reinhart qu'Elle n'approuve pas la conduite qu'il a tenue, que, si le roi veut descendre du trône, il en est fort le maître; que Sa Majesté n'est pas embarrassée de gouverner des États; que c'est dans ce sens qu'il doit s'expliquer et que les menaces ridicules ne sont d'aucun effet. Il désapprouvera également l'insinuation qu'il a faite relativement aux 400,000 francs à employer pour nourrir les troupes françaises. Il est de principe que, partout où sont les troupes de l'Empereur, il faut qu'on les nourrisse. En Bavière, elles ont été nourries un an sans qu'il en ait rien coûté. Le baron Reinhart fera connaître que la grande armée est créée à dater de ce jour et qu'il faut que désormais les troupes de Sa Majesté trouvent partout ce qui leur est nécessaire, faute de quoi elles le prendront ; qu'au lieu d'avoir des régiments d'un si mauvais esprit et de tant de dépenses inutiles, on aurait bien mieux fait d'agir différemment. On entrera dans de grands détails pour bien faire comprendre au baron Reinhart qu'à dater du 1er février, sous le point de vue de l'administration, tout est changé, puisque la grande armée est créée et que, les troupes étant sur le pied de guerre, tout sera mené militairement.

Note confidentielle. — Sa Majesté impériale et royale voulant faire

une chose agréable au roi de Westphalie, son auguste frère, a ordonné que ce qui reste dû par la Westphalie sur la solde des douze mille cinq cents hommes de troupes françaises qu'elle est chargée d'entretenir, montant pour 1811, après déduction faite de 450,000 francs que le trésor westphalien a payés à compte, à la somme de 2,499,761 francs 88 centimes, soit payé par le trésor impérial jusqu'à concurrence de 2,494,745 francs 05 centimes. Il reste, par conséquent, pour compléter la solde à payer par le gouvernement westphalien, une somme de 5,026 francs 83 centimes, au prompt paiement de laquelle le ministre de France est chargé de demander qu'il soit pourvu sans retard.

Le vingt-quatrième volume de la *Correspondance* commence au 1er juillet 1812, au numéro 18878, et se termine au 27 février 1813, numéro 19626. Il contient donc 748 documents, dans 752 pages, et a 95 feuilles. Omissions :

NAPOLÉON AU DUC DE FELTRE.

Moscou, le 12 septembre 1812.

Monsieur le duc de Feltre, je pense que l'homme le plus propre à commander l'armée du Portugal est le général de division Reille. S'il n'est depuis survenu aucun événement, je pense que vous feriez bien de lui donner le commandement de l'armée.

Le général Reille, un des aides de camp de l'Empereur, alors en Espagne, plus tard maréchal de France, reçut en effet le commandement et remplaça le duc de Raguse, après la bataille de Salamanque[1].

NAPOLÉON A CLARKE.

Paris, le 24 décembre 1812.

Monsieur le duc de Feltre, je désire que vous continuiez les mêmes rapports que vous avez eus avec l'armée d'Espagne et que vous mettiez dans le *Moniteur* ce que vous jugerez convenable.

Au commencement de la campagne de Russie, en 1812, Napoléon confia soixante mille hommes (trois corps d'armée) à son jeune frère Jérôme. On a présumé, et il y a lieu de croire, que l'intention de l'Empereur, si la campagne avait une issue heureuse, était de rétablir le royaume de Pologne pour le roi Jérôme et que, les dissensions intestines de ce malheureux pays l'ayant fait renoncer à ce projet, il chercha alors à enlever à son frère son magnifique commandement. Or, connaissant l'amour-propre du roi de Westphalie, il ne trouva rien de mieux que le faire se démettre lui-même.

1. Plus ordinairement appelée bataille des Arapiles. On sait que Marmont y fut grièvement blessé.

C'est ce que peuvent laisser supposer les deux lettres ci-dessous, qu'il lui adressa et qui ont été omises en partie aux *Mémoires de Jérôme* et entièrement à la *Correspondance*. Les voici dans leur entier :

NAPOLÉON A JÉROME.

Wilna, 4 juillet 1812.

Mon frère, j'ai reçu votre courrier parti de Grodno hier à quatre heures du soir. Son arrivée m'a été extrêmement agréable, espérant que vous auriez envoyé au major général des nouvelles du corps de Bagration, de la direction qu'a prise le prince Poniatowski, pour le poursuivre, et des mouvements de la Wolhynie. Quel a été mon étonnement d'apprendre que le major général n'avait reçu qu'une plainte contre un général! Je ne puis que vous témoigner mon mécontentement du peu de renseignements que je tire de vous. Je ne sais ni le nombre des divisions de Bagration, ni leur nom, ni l'endroit où il était, ni le renseignement que vous avez pris à Grodno, ni ce que vous faites. J'ai cinq ou six colonnes en mouvement pour intercepter la route de Bagration. Je ne suppose pas que vous ayez assez peu fait votre devoir pour avoir négligé de le poursuivre dès le lendemain. J'espère que, du moins, le prince Poniatowski l'aura poursuivi avec le 5e corps entier. Mes opérations sont arrêtées par défaut de recevoir des renseignements de Grodno. Je n'en ai pas de nouvelles depuis le 30. Votre chef d'état-major n'écrit pas, le prince Poniatowski n'écrit pas. Il est impossible de faire la guerre ainsi. Vous ne vous occupez, vous ne parlez que de babioles, et je vois avec peine que tout est petitesse chez vous. Si le général Vandamme a commis des brigandages, vous avez bien fait de le renvoyer sur les derrières, mais cette question est tellement secondaire dans les circonstances actuelles que je regrette que vous ne m'ayez pas envoyé par votre courrier des renseignements qui me seraient utiles, ni fait connaître votre position.

Je ne sais pas pourquoi le prince Poniatowski ne correspond pas avec le major général deux fois par jour, je le lui avais cependant fait ordonner.

P.-S. — Vous compromettez tout le succès de la campagne de la droite. Il est impossible de faire la guerre ainsi.

Ce post-scriptum est de la main de l'Empereur.

NAPOLÉON A JÉROME.

Wilna, 8 juillet 1812, 5 heures matin.

Mon frère, il résulte des renseignements du prince d'Eckmuhl que Platow, après avoir marché sur Iwié, faisait sa retraite le 6 au soir sur Nikolaïew, que la cavalerie ennemie qui était à Kamen paraissait également en retraite; que, si vous aviez su les premières notions de ce

métier, vous auriez été le 3 au même lieu où vous étiez le 6, et bien des événements, résultat des calculs que j'avais faits, m'auraient fait faire une belle campagne. Mais vous ne savez rien, et, non seulement vous ne consultez personne, mais vous vous laissez guider par de petits motifs. Croyez que tout est à jour. Je vous rendrai justice quand vous le mériterez. Mais, jusqu'à cette heure, je suis bien mécontent de tous les motifs qui vous dictent ces petites mesures. Tout porte à penser que Bagration se retire par Neswy. Cessez de tenir les ailes du prince Poniatowski et de Latour-Maubourg. Ce n'est pas seulement la cavalerie légère qu'il faut donner à ce dernier, mais toute la cavalerie. Agissez vigoureusement et vivement et ne rougissez pas de consulter sur ce que vous ne savez pas. Élevez-vous à la hauteur des succès et du bien de l'armée et étouffez toutes les petites vues secondaires.

NAPOLÉON AU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE.

Dresde, 9 juillet 1813.

Je reçois votre lettre du 5 juillet. Le roi d'Espagne a eu tort de prendre un arrêté; il n'a le droit de prendre en France ni arrêté, ni décret. Il pouvait, tout au plus, publier cela en forme d'ordre pour son armée; mais surtout il ne devait se mêler en rien de ce qui concerne la 11e division. Il n'a d'ordre à donner que pour ce qui regarde son armée. S'il avait donné ordre de distribuer les vivres de campagne à son armée, cela aurait été tout simple, mais, encore une fois, il ne devait pas se mêler de la 11e division. Vous devez donc considérer cet arrêté du roi comme non avenu et donner ordre que tout ce qui n'appartient pas à l'armée ne reçoive de vivres que comme à l'ordinaire. Qu'ont effectivement de commun avec l'armée du roi les troupes qui sont à Blaye ou à Bordeaux? J'approuve tous les principes qui sont contenus dans votre lettre. Vous ferez également connaître au duc de Dalmatie que sur le territoire de l'empire aucun général ne peut prendre d'arrêté. Il ne doit faire que des ordres d'armée qui, n'étant point insérés au bulletin des lois, n'obligent point les citoyens et ne regardent que les individus faisant partie de l'armée. Comme je n'ai pas le temps d'écrire là-dessus au ministre de la guerre, communiquez-lui cette lettre, afin que cette forme d'ordres d'armée soit aussi celle que le vice-roi adopte pour les dispositions à prendre pour l'armée d'Italie.

Napoléon ayant prescrit par un ordre *secret* au maréchal Davout, ennemi personnel du roi Jérôme, de prendre le commandement des troupes de ce prince dès que la réunion de son corps d'armée avec ceux de Jérôme serait effectuée, ce dernier, brusquement informé par le prince d'Essling, crut voir là l'intention de son frère de lui faire abandonner l'armée, et il se retira immédiatement avec ses gardes du corps et revint à Cassel. Longtemps, toute relation cessa de la part de Napoléon, qui ne répondit plus aux lettres de son frère.

Le volume XXV de la *Correspondance* commence au 1er mars et se termine au 31 juillet 1813. Il a 664 pages, 84 feuilles et 696 documents, de 19627 à 20323. Pendant cette période, les affaires d'Espagne et de Westphalie ayant été presque toutes (par ordre de l'Empereur) traitées avec ses frères par le canal du ministre de la guerre Clarke et du major général Berthier, peu de lettres furent écrites par Napoléon à Joseph et à Jérôme. Nous n'avons à relever qu'une seule omission, relative à Jérôme. Le jeune roi, ayant écrit au prince de Neuchâtel pour le prier de demander pour lui un commandement à l'Empereur, et cette lettre ayant été mise sous les yeux du souverain, ce dernier écrivit le 31 juillet à son major général une longue lettre omise à la *Correspondance* et que voici :

Mon cousin, répondez au roi de Westphalie que jamais il n'aura aucun commandement dans l'armée française, si :

1° Il ne fait connaître qu'il désapprouve la conduite qu'il a tenue l'année passée en quittant l'armée sans ma permission, et qu'il en est fâché, et

2° Si, en prenant du service dans mon armée, il ne se soumet à obéir à tous les maréchaux commandant des corps d'armée que je n'aurais pas spécialement mis sous ses ordres, ne devant avoir d'autre grade dans mon armée que le grade de général de division.

Que ce qui vient d'arriver en Espagne fait connaître de plus en plus l'importance de tenir à ces principes que la guerre est un métier; qu'il faut l'apprendre, que le roi ne peut pas commander, puisqu'il n'a jamais vu de bataille; que le roi d'Espagne, à qui j'ai fait dans le temps de semblables observations, en est aux regrets et aux larmes de ne les avoir pas comprises. Vous ajouterez que, vu toutes les difficultés qui ont eu lieu pour la convention, j'ai pris le parti d'en faire l'objet d'un ordre du jour; qu'il m'a paru urgent de décider ainsi cette affaire, vu que déjà des détachements destinés pour Cassel étaient partis de Mayence.

Faites d'ailleurs remarquer au roi que j'ai pris un ordre au lieu d'un décret, parce qu'un ordre est un acte d'un général en chef, et que la Westphalie et le roi lui-même font partie de mon armée; que c'est par un ordre que j'ai réglé ce qui est relatif à Leipzig et qu'enfin c'est de cette manière sur tout le territoire allié. Vous trouverez ci-joint cet ordre. Sur ce, etc.

P.-S. — Cet ordre ne doit pas être publié.

Le XXVIe volume de la *Correspondance* embrasse la période du 1er août au 31 décembre 1813. Il a 88 feuilles, 703 pages et 740 documents, du numéro 20324 au numéro 21064. Nous n'avons relevé aucune omission dans ce volume, qui ne contient pas une seule lettre adressée à Joseph et trois seulement à Jérôme. Joseph, en quittant l'armée d'Espagne, était venu chez lui, au château de Mortefontaine,

près Senlis; Jérôme s'était rendu d'abord près de sa mère, à Pont-sur-Seine, puis près de son frère Joseph, avec la reine Catherine, à Mortefontaine.

NAPOLÉON AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Paris, 16 décembre 1813.

Monsieur le duc de Feltre, le roi de Naples commence à faire des réquisitions de souliers et d'habits dans les départements français. Écrivez à la grande-duchesse et au général Miollis de ne rien fournir. Le roi de Naples peut conclure des marchés, mais je ne dois pas habiller ses troupes.

Il n'y a également aucun marché à faire pour nourrir les troupes napolitaines à Florence; elles ne doivent pas s'y arrêter; elles vont rejoindre l'armée et ne doivent pas séjourner sur le territoire de l'Empire.

Les vingt-septième et vingt-huitième volumes de la *Correspondance* sont les derniers contenant les lettres de Napoléon Ier. Les quatre autres, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, sont consacrés à la reproduction des œuvres écrites ou dictées par l'Empereur. Le vingt-septième volume s'étend du 1er janvier 1814 au 26 février 1815, jour du départ de l'île d'Elbe. Il a 73 feuilles, 582 pages et 625 documents, du numéro 21055 au numéro 21680. Plusieurs omissions d'une certaine importance sont à remarquer dans ce volume.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Paris, le 1er janvier 1814.

Mon frère, je vous remercie des vœux que vous faites pour moi et des sentiments que vous m'exprimez à raison de cette nouvelle année. Je vois avec satisfaction que l'accident arrivé à ma nièce n'a pas eu de suites fâcheuses[1].

Quelques jours plus tard, Joseph, voyant la France prête à être envahie de toutes parts, crut devoir se mettre à la disposition de l'Empereur et lui écrivit en conséquence. Napoléon lui répondit, le 7 janvier, la lettre ci-dessous, écourtée aux *Mémoires* et omise à la *Correspondance* :

Mon frère, j'ai reçu votre lettre. Il y a trop d'esprit pour la position où je me trouve. Voici en deux mots la question. La France est enva-

1. La jeune princesse Zénaïde, fille aînée de Joseph, ayant mis le feu à sa robe, avait failli être brûlée. Le roi avait pu éteindre le feu en se brûlant lui-même deux doigts. Cette jeune princesse épousa par la suite son cousin, fils aîné de Lucien, le comte de Canino, qui la rendit fort malheureuse.

hie, l'Europe toute en armes contre la France, mais surtout contre moi. Vous n'êtes plus roi d'Espagne, je n'ai pas besoin de votre *renonciation,* parce que je ne veux pas de l'Espagne pour moi, ni je n'en veux pas disposer ; mais je ne veux pas non plus me mêler des affaires de ce pays que pour y vivre en paix et rendre mon armée disponible.

Que voulez-vous faire? Voulez-vous, comme prince français, venir vous ranger auprès du trône? Vous avez mon amitié, votre apanage et serez mon sujet, en votre qualité de prince du sang. Il faut alors faire comme moi, avouer votre rôle. M'écrire une lettre simple, que je puisse imprimer, recevoir toutes les autorités et vous montrer zélé pour moi et pour le roi de Rome, ami de la Régence de l'Impératrice. Cela ne vous est-il pas possible? N'avez-vous pas assez de bon jugement pour cela? Il faut vous retirer à quarante lieues de Paris, dans un château de province, obscurément. Vous y vivrez tranquille si je vis. Vous y serez tué ou arrêté si je meurs. Vous serez inutile à moi, à la famille, à vos filles, à la France, mais vous ne me serez pas nuisible et ne me gênerez pas.

Choisissez promptement et prenez votre parti. Tout sentiment de cœur et hostile est inutile et hors de saison.

Pour comprendre la réponse de Napoléon à Joseph, il est nécessaire de faire connaître trois lettres écrites par le roi d'Espagne à son frère, une en date du 30 novembre, à laquelle Napoléon ne daigna pas répondre; une autre en date du 29 décembre; la troisième en date du même jour. Ces documents ne se trouvent pas aux *Mémoires de Joseph*, non plus qu'une lettre à Louis renfermant la copie de celles qui furent envoyées à Napoléon. Commençons par celle qui fut écrite à Louis.

Mortefontaine, le 2 janvier 1814.

Mon cher frère, tu sais comment je suis ici, depuis six mois. Quinze jours seulement après mon arrivée, l'Empereur me dit qu'il voulait rétablir les Bourbons en Espagne. Il me demanda mon avis réfléchi. Il est contenu dans la pièce que je lui ai adressée deux jours après notre entrevue. Il y a huit jours, maman m'a dit que l'Empereur désirait me voir. J'étais alors retenu dans ma chambre par le rhume violent qui m'y retient encore.

J'appris en même temps que l'Empereur avait dit aux sénateurs qu'il avait reconnu Ferdinand et accrédité auprès de lui l'ambassadeur La Forest, qui était accrédité auprès de moi. J'écrivis alors à l'Empereur la lettre dont ci-joint copie.

Ma femme la lui remit, et il lui dit : *Je suis forcé à ceci;* les événements me paraissent de plus en plus graves. Je lui ai écrit de nouveau hier. Le porteur a reçu la même réponse.

Le fait est que je puis tout sacrifier à l'Empereur et à la France et à l'Europe; tout, hormis l'honneur. L'honneur ne me permet pas de me

montrer autrement que comme roi d'Espagne, tant que je n'aurai pas abdiqué, ce que je ne puis et ne veux faire que pour la paix générale et après avoir assuré ce que je dois aux Espagnols, et par un traité dans les mêmes formes que celui qui me donna la couronne d'Espagne, traité dont a été négociateur à Bayonne M. le duc de Cadore. Qu'on me traite en roi ou qu'on me laisse dans l'obscurité. Maman, qui ne sait pas tout cela, n'est mue que par un sentiment naturel, celui de la réunion. Je suis très peiné, mon cher Louis, que ces circonstances retardent le plaisir que j'aurais à t'embrasser après tant de désastres.

Le 30 novembre, Joseph écrivait à Napoléon :

Sire, la réflexion n'a fait que fortifier ma première pensée. Le rétablissement des Bourbons en Espagne aura les plus funestes conséquences et pour l'Espagne et pour la France. Le prince Ferdinand en arrivant en Espagne ne peut rien en faveur de la France. Il pourra tout contre elle. Son apparition excitera d'abord quelques troubles; mais les Anglais s'en empareront bientôt, et dès qu'ils lui auront fait tourner les armes contre la France, il aura alors avec lui et les partisans des Anglais et les partisans de la France, que nous aurons abandonnés, ceux qui tiennent au système de voir leur pays gouverné par une branche de la maison de France, système si heureusement professé à Bayonne et qui depuis un siècle a fait la tranquillité de l'Espagne. Tout homme de bien et de sens qui connaît le caractère de la nation espagnole et la situation des hommes et des choses dans la Péninsule ne peut pas douter de ces vérités.

Je prie Votre Majesté de faire consulter quelques Espagnols éclairés qui sont en France, entre autres MM. d'Azanza et O'Farril, qui étaient ministres nommés par le prince Ferdinand.

Quant à moi, Sire, que Votre Majesté daigne un moment se supposer à ma place. Elle sentira facilement quelle doit être ma conduite. Appelé, il y a dix ans, au trône de Lombardie; ayant occupé celui de Naples avec quelque bonheur, celui d'Espagne au milieu de traverses de tous les genres, et malgré elles ayant su me concilier l'estime de la nation; persuadé comme je le suis que, tant que la dynastie de Votre Majesté régnera en France, l'Espagne ne peut être heureuse que par moi ou par un prince de son sang, je ne saurais m'ôter à moi-même les seuls biens qui me restent, les témoignages d'une conscience sans reproches et le sentiment de ma propre dignité. Je ne puis donc que présenter ces réflexions à Votre Majesté impériale et royale, et, dérobant au grand jour un front dépouillé, attendre, dans le sein de ma famille, les coups dont il plaira au destin de frapper et l'Espagne et moi, et les bienfaits qu'il nous est encore permis d'espérer de la puissance de votre génie et de la grandeur du peuple français.

Lorsque Joseph vit l'envahissement de la France, il écrivit de nouveau à Napoléon :

Mortefontaine, le 29 décembre 1813.

Sire, la violation du territoire suisse a ouvert la France à l'ennemi.

Dans de pareilles circonstances, je désire que Votre Majesté soit convaincue que mon cœur est tout français. Ramené en France par les événements, je serais heureux de pouvoir lui être de quelque utilité et suis prêt à tout entreprendre, pour lui prouver mon dévouement.

Je sais aussi, Sire, ce que je dois à l'Espagne, je vois mes devoirs et désire les remplir tous. Je ne connais de droits que pour les sacrifier au bien général de l'humanité, heureux si par leur sacrifice je puis contribuer à la pacification de l'Europe.

Je désire que Votre Majesté trouve bon de charger un de ses ministres de s'entendre sur cet objet avec M. le duc de Santa-Fé, mon ministre des affaires étrangères.

Joseph adressa de Paris une nouvelle lettre à Napoléon et une à Berthier pour la lui remettre. Voici ce qu'il mande au prince de Neuchâtel :

Je ne veux pas négliger une nouvelle tentative pour mettre l'Empereur dans le cas de connaître positivement le fond de ma pensée, je lui ai donc écrit la lettre que j'adresse sous cachet volant à V. A.

J'attends la réponse de Sa Majesté ou la lettre de V. A. pour m'établir définitivement ici ou retourner à Mortefontaine.

A la suite de cette lettre, Napoléon répondit à Joseph, celui de ses frères pour lequel il avait le plus d'estime et de considération; il lui confia les fonctions de lieutenant général, en partant pour l'armée. La correspondance reprit alors entre les deux frères, dura tout le temps de la campagne de 1814 et fut pour ainsi dire journalière.

Pièces omises :

NAPOLÉON A JOSEPH.

Le 3 février 1814.

Mon frère, je reçois vos lettres du 1er ; j'aurais désiré que vous m'eussiez envoyé l'état de la situation des troupes que vous aviez le 31, à la parade, infanterie, cavalerie, soit de la garde, soit d'autres corps. J'attends pour livrer une bataille d'être renforcé des divisions d'Espagne que j'ai ordonné de diriger sur Nogent-sur-Seine.

Le 2 février, Napoléon adressa une lettre à l'impératrice Marie-Louise, régente, pour lui défendre de recevoir sous aucun prétexte le roi et la reine de Westphalie, ni en public, ni incognito. Cette lettre n'est pas à la *Correspondance* et celle de l'Impératrice à Joseph, en date du même jour, a été omise également aux *Mémoires*.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Nogent-sur-Seine, le 7 février 1814.

Mon frère, je ne vous donne point d'ordre pour Labouillerie, je ne

crois pas que cela soit nécessaire; toutefois, il faut en six heures de temps charger tout ce qu'il y a sur quinze voitures et avec des chevaux que fourniront mes écuries, pour le transporter d'abord à Rambouillet, mais je ne pense pas que les choses en soient encore là, je ne crains point l'ennemi. Je suis plein d'espérance dans l'événement[1]. Tenez ferme aux barrières de Paris; faites placer deux pièces de canon aux différentes barrières, que la garde nationale qui a des fusils de chasse y ait des postes; surtout, faites en sorte que le ministre de la guerre envoie des fusils à Montereau et à Meaux.

Il doit y avoir à chaque barrière 30 hommes armés de fusils d'ordonnance, 100 armés de fusils de chasse et 100 armés de piques, ce qui fait 250 hommes à chaque barrière. Vous devez former tous les jours une réserve de 4 à 500 hommes armés de fusils d'ordonnance, du double de fusils de chasse et d'un tiers armés de piques, ce qui fera une réserve de 2,000 hommes pour se porter partout où il serait nécessaire avec des batteries attelées de la garde ou de l'École polytechnique.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Nogent-sur-Seine, le 7 février 1814.

Mon frère, vous me mandez dans votre lettre du 5 que vous avez envoyé 600 hommes de cavalerie et d'infanterie à Meaux, mais vous ne me dites pas sous les ordres de quel général ni dans quelle brigade se trouvent ces troupes; vous ne me donnez aucun détail sur leur composition; cependant, ces connaissances me sont nécessaires. Il y a à Meaux 300 hommes de cavalerie, sous les ordres du général de cavalerie Saint-Germain; je lui mande d'éclairer la Ferté-sous-Jouarre.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Nogent, le 7 février 1814, à 5 heures du soir.

Mon frère, faites mettre dans le *Moniteur* de demain que, le 5, le duc de Vicence a donné à dîner au lord Castlereagh, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, à lord Cathcart, au lord Aberden, plénipotentiaire au congrès pour l'Angleterre; au comte de Stadion, plénipotentiaire pour l'Autriche; au comte Rasumoffski, plénipotentiaire pour la Russie, et au baron de Humbolt, plénipotentiaire pour la Prusse, et que les négociations paraissent marcher avec activité. Cet article ne sera pas mis au *Moniteur* pour l'article de Paris, mais sous la rubrique de Châtillon-sur-Seine.

Le roi Louis revint en France, d'abord à Lyon, puis à Paris, où il arriva le 1er janvier 1814. Il descendit chez sa mère et adressa deux lettres à Napoléon pour lui offrir ses services. L'Empereur lui répondit :

Mon frère, j'ai reçu vos deux lettres et j'ai appris avec peine que vous

1. Napoléon, qui venait d'être battu à La Rothière (2 février), prenait alors toutes ses dispositions pour tomber sur Blucher, séparé de Schwarzenberg.

soyez arrivé à Paris sans ma permission. Vous n'êtes plus roi de Hollande, depuis que vous avez renoncé et que j'ai réuni ce pays à la France. Le territoire de l'Empire est envahi et j'ai toute l'Europe armée contre moi. Voulez-vous venir, comme prince français, comme connétable de l'Empire, vous ranger auprès du trône? Je vous recevrai, vous serez mon sujet; en cette qualité, vous y jouirez de mon amitié et ferez ce que vous pourrez pour le bien des affaires. Il faut alors que vous ayez pour moi, pour l'Impératrice, pour le roi de Rome ce que vous devez avoir.

Si, au contraire, vous persistez dans vos idées de roi et de Hollandais, éloignez-vous de quarante lieues de Paris. Je ne veux pas de position mixte, de rôle tiers. Si vous acceptez, écrivez-moi une lettre que je puisse faire imprimer.

Louis eût bien voulu concourir à la défense de l'Empire, mais sa santé délabrée ne lui permettait même plus de monter à cheval. Napoléon le reçut une fois encore, le 23 janvier 1814, veille de son départ pour l'armée. Louis lui écrivit presque chaque jour, lui prêchant de faire la paix. L'Empereur ne lui répondit pas, mais, le 8 février, il adressa de Nogent-sur-Seine à Joseph, qui lui laissait entrevoir le désir de faire quitter Paris à l'Impératrice, une longue lettre des plus importantes et qui a été écourtée à la *Correspondance*. Nous croyons devoir la reproduire ici :

Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 7 à onze heures du soir; elle m'étonne beaucoup. J'ai lu la lettre du roi Louis, qui n'est qu'une rapsodie. Cet homme a le jugement faux et met toujours à côté de la question.

Je vous ai répondu sur l'événement de Paris pour que vous ne mettiez plus en question la fin qui touche à plus de gens qu'à moi. Quand cela arrivera, je ne serai plus; par conséquent, ce n'est pas pour moi que je parle. Je vous ai dit, pour l'Impératrice et le roi de Rome et notre famille, ce que les circonstances indiquent, et vous n'avez pas compris ce que j'ai dit. Soyez bien certain que, si le cas arrivait, ce que je vous ai prédit arrivera infailliblement : je suis persuadé qu'elle-même a ce pressentiment.

Le roi Louis parle de la paix, c'est donner des conseils bien mal à propos; du reste, je ne comprends rien à votre lettre. Je croyais m'être expliqué avec vous; mais vous ne vous souvenez jamais des choses, et vous êtes de l'opinion du premier homme qui parle et qui reflète cette opinion.

Je vous répète donc en deux mots que Paris ne sera jamais occupé de mon vivant. J'ai droit à être cru de ceux qui m'entendent.

Après cela, si, par des circonstances que je ne puis prévoir, je me portais sur la Loire, je ne laisserai pas l'Impératrice et mon fils loin de moi, parce que, dans tous les cas, il arriverait que l'un ou l'autre serait

enlevé et conduit à Vienne; que cela arriverait bien davantage si je n'existais plus. Je ne comprends pas comment, pendant ces menées auprès de votre personne, vous couvrez d'éloges si imprudents les propositions de traîtres si dignes de ne conseiller rien d'honorable; ne les employez jamais, même dans le cas le plus favorable. C'est la première fois, depuis que le monde est monde, que j'entends dire qu'en France une population de 300,000 hommes assiégée ne pourrait pas vivre trois mois.

J'avoue que votre lettre du 7, à onze heures, m'a fait mal, parce que je ne vois aucune tenue dans vos idées et que vous vous laissez aller aux bavardages et opinions d'un tas de personnes qui ne réfléchissent pas. Oui, je vous parlerai franchement. Si Talleyrand est pour quelque chose dans cette opinion de laisser l'Impératrice à Paris, dans le cas où l'ennemi s'en approcherait, c'est trahir. Je vous le répète, méfiez-vous de cet homme! Je le pratique depuis seize ans, j'ai même eu de la faveur pour lui; mais c'est sûrement le plus grand ennemi de notre maison, à présent que la fortune l'a abandonnée depuis quelque temps. Tenez-vous aux conseils que j'ai donnés, j'en sais plus que ces gens-là.

S'il arrivait bataille perdue et nouvelle de ma mort, vous en seriez averti avant ma maison. Faites partir l'Impératrice et le roi de Rome pour Rambouillet; ordonnez au Sénat, au conseil d'État et à toutes les troupes de se réunir sur la Loire; laissez à Paris un préfet ou une commission impériale ou des maires.

Le reste de la lettre comme à la *Correspondance*, vingt-septième volume, page 154, sauf la dernière phrase retranchée et que voici :

Quant à Louis, je crois qu'il doit vous suivre. Sa dernière lettre me prouve toujours qu'il a la tête trop faible et qu'il vous ferait trop de mal.

Cette lettre et celle du 16 mars prouvent que Napoléon avait l'intention de mourir si l'ennemi parvenait à le battre et à s'emparer de Paris. En effet, on sait qu'à Fontainebleau, la nuit de son abdication, lorsqu'il sut qu'après la trahison de Marmont à Essones ses propositions étaient rejetées, il chercha à s'empoisonner.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Nogent, le 8 février 1814, à 3 heures après midi.

Mon frère, j'ai envoyé à l'Impératrice une notice pour le *Moniteur*. Si vous recevez cette lettre avant 5 heures du matin et que l'insertion de cet article puisse être retardée, je désirerais qu'elle le fût de 48 heures, parce que l'ennemi apprendrait trop tôt par cette notice ma position et mes projets, ce qui est toujours un inconvénient.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Guignes, le 17 février 1814, à 4 heures du matin.

Mon frère, je vous envoie un rapport du ministre de la guerre adressé

à Labouillerie. Vous y verrez que je mets deux millions à la disposition du ministre de l'administration de la guerre, pour les remontes de Versailles, et que, sur ces deux millions, cinq cent mille francs ont été payés avant mon départ. Cependant, on se plaint de manquer de fonds. Il paraît que le dépôt de remontes ne va pas. Faites-vous rendre compte des achats de chevaux qui ont été faits, tant par des marchés qu'autrement. Mon intention est d'employer ces deux millions en remontes, mais c'est de la cavalerie que je veux avoir promptement. Il paraît qu'on a acheté jusqu'à présent bien peu de chevaux.

Le 21 février 1814, Napoléon adressa à Joseph une longue lettre, relative à son frère Jérôme, lettre écourtée aux *Mémoires* et complètement omise à la *Correspondance;* nous allons la donner dans son entier, mais après avoir dit quelques mots sur les relations de Jérôme et de Napoléon depuis le retour en France du premier. Jérôme, étant à Mortefontaine chez Joseph, où il se trouvait avec Madame sa mère, et cédant aux instigations de cette dernière, crut devoir faire une tentative pour se rapprocher de l'Empereur. Il vint à Paris, la veille du départ de Napoléon, et lui adressa un de ses chambellans, le comte de Wokenberg, porteur d'une lettre. L'Empereur reçut gracieusement le messager et envoya à Jérôme son grand maréchal pour lui dire qu'il n'était pas encore temps de le voir, qu'il pouvait retourner à Mortefontaine ou à Compiègne, qu'il n'était nullement malheureux et n'avait pas besoin de ses services. Jérôme, là-dessus, revint à Mortefontaine où il appela la reine Catherine, alors à Compiègne. Ayant fait faire une nouvelle tentative par Joseph auprès de Napoléon, ce dernier répondit, le 21 février 1814, à son frère aîné par la lettre suivante :

Mon frère, voici mes intentions sur le roi de Westphalie. Je l'autorise à prendre l'habit de grenadier de ma garde, autorisation que je donne à tous les princes français (vous le ferez connaître au roi Louis. Il est ridicule qu'il porte encore un uniforme hollandais). Le roi donnera des congés à toute sa maison westphalienne. Ils seront maîtres de retourner chez eux ou de rester en France. Le roi présentera sur-le-champ, à ma nomination, trois ou quatre aides de camp, un ou deux écuyers et un ou deux chambellans, tous Français, et pour la reine deux ou trois dames françaises pour l'accompagner. Elle se réservera de nommer dans d'autres temps sa dame d'honneur. Tous les pages de Westphalie seront mis dans les lycées et porteront l'uniforme des lycées. Ils y seront à mes frais. Un tiers sera mis au lycée de Versailles, un tiers au lycée de Rouen et l'autre tiers au lycée de Paris.

Immédiatement après, le roi et la reine seront présentés à l'Impératrice et j'autoriserai le roi à habiter la maison du cardinal Fesch, puisqu'il paraît qu'elle lui appartient, et à y établir sa maison. Le roi et la

reine continueront à porter le titre de roi et de reine de Westphalie, mais ils n'auront aucun Westphalien à leur suite.

Et cela fait, le roi se rendra à mon quartier général, d'où mon intention est de l'envoyer à Lyon prendre le commandement de la ville, du département et de l'armée, si toutefois il veut me promettre d'être toujours aux avant-postes, de n'avoir aucun train royal, de n'avoir aucun luxe, pas plus de quinze chevaux; de bivouaquer avec sa troupe et qu'on ne tire pas un coup de fusil qu'il n'y soit le premier exposé.

J'écris au ministre de la guerre et je lui ferai donner des ordres. Il pourrait, pour ne pas perdre de temps, faire partir pour Lyon sa maison, c'est-à-dire une légère voiture pour lui, une voiture de cuisine, quatre mulets de cantine et deux brigades de six chevaux de selle; un seul cuisinier, un seul valet de chambre, avec deux ou trois domestiques, et tout cela composé uniquement de Français. Il faut qu'il fasse de bons choix d'aides de camp; que ce soient des officiers qui aient fait la guerre, qui puissent commander des troupes et non des hommes sans expérience, comme les Verdun, les Bongars et autres de cette espèce. Il faut aussi qu'il les ait tout de suite dans la main. Enfin, il faudrait voir le ministre de la guerre et se consulter pour lui choisir son état-major.

Napoléon a Joseph.

Herbisse, le 28 février 1814, à 2 heures du matin.

Mon frère, je serai aujourd'hui près de la Ferté-Gaucher. Donnez-en avis aux ducs de Raguse et de Trévise, pour qu'ils manœuvrent en conséquence.

Ordre de l'Empereur.

Fismes, le 5 mars 1814.

Monsieur le duc de Feltre, l'ennemi était dans le plus grand embarras et nous espérions aujourd'hui recueillir le fruit de quelques jours de fatigues, lorsque la trahison ou la bêtise du commandant de Soissons leur a livré cette place; le 3, à midi, il en est sorti avec les honneurs de la guerre et a emmené 4 pièces de canon. Faites arrêter ce misérable, ainsi que les membres du conseil de défense. Faites-les traduire par-devant une commission militaire composée de généraux, et, pour Dieu, faites en sorte qu'ils soient fusillés dans les vingt-quatre heures sur la place de Grève. Il est temps de faire des exemples. Que la sentence soit bien motivée, imprimée, affichée et envoyée partout.

J'en suis réduit à jeter un pont de chevalets sur l'Aisne. Cela me fera perdre trente-six heures et me donne toute espèce d'embarras.

Je vous ai mandé qu'il serait convenable d'envoyer beaucoup de gardes nationales dans nos places du Nord. Je pense qu'il faut y envoyer celles de Meaux et d'Orléans; elles se formeront dans ces garnisons, s'y habilleront et deviendront de bonnes troupes en y mettant des officiers de la ligne qui se trouvent dans ces garnisons.

Composez-moi sur le papier une armée active : 1° avec la garnison d'Anvers, en ne laissant dans la place que les matelots, les ouvriers du port et de l'arsenal et la garde nationale; 2° avec le corps du général Maison; 3° avec toutes les garnisons des places de Flandre, en n'y laissant que les gardes nationales urbaines et les gardes nationales en activité. Vous y comprendrez également la garnison d'Ostende; la garnison de Bergopzoom pourra y être réunie, à l'exception d'un millier d'hommes. Je suppose que cela fera au moins 20 à 25,000 hommes. Le général Maison pourra dégager Gorcum, en retirer la garnison en abandonnant la place et ensuite revenir sur la Meuse en en retirant toutes les garnisons et n'y laissant que le tiers ou le quart des hommes qui s'y trouvent. Avec une armée ainsi organisée, il doit voltiger et n'avoir aucune ligne d'opération, puisque chaque place peut y suppléer. Il doit être, tantôt à Anvers, tantôt à Bruxelles; tantôt devant Condé et Tournay et tantôt sur la Meuse. Le mal qu'il fera à l'ennemi est incalculable. Réitérez-lui tous vos ordres; formez l'armée sur le papier; envoyez-la-lui et faites-lui connaître mes intentions.

Donnez ordre que dans les places le service se fasse à la turque, c'est-à-dire que les mêmes hommes restent constamment chargés de la défense du même bastion et y couchent comme dans une caserne. Avec cette méthode, il ne faut pour garder une place que le quart des troupes nécessaires pour notre manière ordinaire.

Napoléon a Joseph.

Reims, le 14 mars 1814.

Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 12 mars. Je suis fâché que vous ayez fait connaître au duc de Conégliano[1] ce que je vous ai écrit, je n'aime pas ce caquetage. S'il entrait dans mes vues de mettre le duc de Conégliano ailleurs, le bavardage de Paris n'y ferait rien. La garde nationale de Paris fait partie du peuple de France, et, tant que je vivrai, je serai le maître partout en France. Votre caractère et le mien sont opposés : vous aimez à cajoler les gens et à obéir à leurs idées. Moi, j'aime qu'on me plaise et qu'on obéisse aux miennes.

Aujourd'hui comme à Austerlitz, je suis le maître.

Ne souffrez pas que personne cajole la garde nationale ni que Regnaud[2] ou tout autre s'en fasse le tribun. Je suppose cependant qu'ils font une différence du temps de La Fayette, où le peuple était souverain, avec celui-ci, où c'est moi qui le suis.

J'ai pris un décret pour lever dans Paris 12 bataillons de la levée en masse. Il faut donc qu'on n'arrête l'exécution de cette mesure sous aucun prétexte. J'écris à ce sujet mes intentions aux ministres de l'in-

1. Le duc de Conégliano était Moncey.
2. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély.

térieur et de la police. Si le peuple s'aperçoit qu'au lieu de faire ce qui lui est utile, on cherche à lui plaire, il est tout simple qu'il se croie souverain et ne conserve qu'une pauvre idée de ceux qui le gouvernent.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Épernay, le 18 mars 1814, à midi.

Mon frère, je reçois votre lettre du 17. Le général Préval a encore 450,000 francs dans les mains, indépendamment de 500,000 qui lui restent à toucher chez M. de la Bouillerie sur les 2,000,000. Il a donc 900,000 francs encore à dépenser. Ainsi, ce n'est pas 2,200,000 francs qui seront nécessaires, mais 1,700,000 francs. Aussitôt qu'il aura épuisé le crédit qui lui est ouvert, je lui ouvrirai un nouveau crédit pour ces 1,700,000 francs.

NAPOLÉON A CLARKE.

Fontainebleau, le 3 avril 1814.

Mon cousin, ayez soin que ce soir les généraux Sébastiani et Belliard soient logés au quartier général et qu'il y ait des aides de camp de tous les généraux de division de cavalerie, afin qu'ils puissent bien me rendre compte de l'endroit où les troupes se trouvent. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Cet ordre était la conséquence de la résolution prise par l'Empereur de continuer la guerre, lorsqu'il apprit le rejet de sa proposition de la régence pour son fils.

Le tome XXVIII de la *Correspondance* est le moins volumineux. Il embrasse la période du 1er mars au 4 août 1815. Il a 392 pages en 50 feuilles et 374 documents, du numéro 21681 au numéro 22067. Voici les lacunes que nous pouvons combler :

NAPOLÉON A JOSEPH.

Paris, le 2 mai 1815.

Mon frère, il est nécessaire d'organiser les Espagnols qui sont en France. Il serait convenable de former une junte qui serait composée de cinq membres, les plus actifs et les plus entreprenants. Ces membres résideraient ici et correspondraient avec le ministre des relations extérieures. L'existence de cette junte serait secrète. Elle aurait, sur les principaux points de notre frontière des Pyrénées, des commissaires dont elle recevrait les rapports. Elle aurait, à cet effet, la franchise des postes. Ses commissaires seraient connus de nos agents civils et militaires. Leur travail serait de faire rédiger à Paris une gazette espagnole, qui paraîtrait tous les deux jours et serait transmise à ces commissaires,

qui l'enverraient en Espagne par tous les moyens. Le but de ce journal serait d'éclairer les Espagnols, de leur faire connaître nos dispositions constitutionnelles et de les porter à l'insurrection et à la désertion.

La junte devra s'occuper des projets d'expédition de guerillas, de leur organisation et des moyens de les faire entrer en Espagne. Le président de la junte serait accrédité auprès du ministre des affaires étrangères. Tous les secours donnés aux Espagnols, à raison de 120,000 francs par mois, seraient signés et distribués par la junte.

Ce projet machiavélique n'eut pas de suite. Il ne souriait pas à l'honnêteté du roi Joseph.

NAPOLÉON A JÉROME.

Paris, 5 juin 1815.

Mon frère, j'ai reçu votre lettre; je ne puis consentir à ce que vous paraissiez à l'armée française entouré d'Allemands. De tous ceux qui sont avec vous, vous n'en pouvez conserver qu'un, qui sera votre écuyer. Je leur donnerai des grades et des traitements en France. Envoyez au ministre de la guerre leurs états de service. Vous aurez un maréchal de camp pour premier aide de camp et deux chefs de bataillon et quatre capitaines pour aides de camp; vous n'avez pas besoin d'officiers d'ordonnance.

Le roi conserva pour écuyer, auprès de lui, le général Wolf, qu'il avait ramené de Westphalie.

Là se terminent les volumes de XVI à XXVIII inclusivement, consacrés par la seconde commission à la correspondance de l'Empereur. Cette seconde partie du volumineux ouvrage contient 8,964 documents dans les 8,542 pages des treize volumes.

Baron DU CASSE.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE ROMAINE.

Parmi les ouvrages relatifs à l'antiquité romaine qui ont paru en France depuis notre dernier bulletin, il en est un qui, par la nature du sujet et le caractère général des questions qu'il embrasse, doit être signalé tout d'abord, c'est le *Manuel des institutions romaines* de M. Bouché-Leclercq (Hachette). Comme il a été l'objet ici même d'un compte-rendu récent, nous n'avons pas à le faire connaître aux lecteurs de la *Revue*, et nous rappelons seulement pour mémoire ce livre excellent, d'une érudition si sûre et si scrupuleuse, d'une composition si claire, non moins intéressant par les problèmes qu'il pose que par les solutions qu'il apporte.

Tandis que M. Bouché-Leclercq traçait comme un tableau d'ensemble des institutions romaines, M. Humbert choisissait dans ce vaste domaine un point particulier et nous donnait en deux volumes un *Essai sur les finances et la comptabilité publique chez les Romains* (Thorin). L'auteur s'est proposé d'étudier, non pas l'histoire économique de Rome, mais le développement de son administration financière à travers les âges; il s'est surtout attaché aux questions de comptabilité et de contrôle. Nul n'était mieux préparé à un travail de ce genre. Collaborateur actif du *Dictionnaire des antiquités grecques et latines* de Daremberg et Saglio, professeur de droit, ancien procureur général à la Cour des comptes, M. Humbert réunit toutes les compétences nécessaires pour mener à bien une étude aussi complexe qui exige à la fois une science étendue et variée, une grande précision juridique et la pratique des affaires. Après une courte introduction, où il montre que la comptabilité ne s'organise régulièrement chez les Romains que sous la république, M. Humbert expose les principes de cette comptabilité. Il s'agit tout d'abord de rechercher qui a le droit de créer les recettes et de fixer les dépenses. Ce droit appartient au sénat, c'est-à-dire à l'autorité législative suprême, et par exception aux comices. Le pouvoir exécutif se borne

à appliquer les lois de finances : il n'a pas qualité pour les faire. Il est important de remarquer que dès l'origine le génie romain avait su appliquer le principe essentiel de toute constitution régulière, la distinction des pouvoirs en matière financière. Il avait compris en outre qu'il doit y avoir incompatibilité entre les fonctions d'ordonnateur et celles de comptable des deniers publics. Les uns mandatent, ce sont les consuls et les censeurs, les autres perçoivent et paient, ce sont les questeurs. La règle ne souffre que de rares exceptions. Cette organisation financière eût été excellente s'il y avait eu un contrôle efficace des comptables. Ceux-ci étaient bien responsables de leur gestion, mais ils pouvaient échapper soit au contrôle d'ailleurs insuffisant du sénat, soit au contrôle judiciaire, lequel, s'exerçant d'une manière accidentelle, punissait les abus, mais ne les arrêtait pas. Les principes en vigueur sous la république se retrouvent sous l'empire. Mais peu à peu le prince, qui partage avec le sénat le droit de créer les recettes et d'en déterminer l'emploi, s'arroge des pouvoirs de plus en plus étendus et finit par concentrer en ses mains l'autorité législative en matière de finances. La distinction entre les ordonnateurs et les comptables subsiste toujours; mais l'administration se développe et se complique par la création de caisses ou trésors distincts, le trésor du peuple, le trésor militaire et le fisc. Quant au contrôle administratif et judiciaire, malgré quelques efforts pour le rendre plus régulier, il demeure insuffisant. Les abus, à Rome et dans les provinces, se multiplient de jour en jour, jusqu'au moment où l'anarchie militaire achève de tout désorganiser. L'administration financière ne se reconstitue qu'à la fin du IIIe siècle, quand l'empire se transforme en monarchie absolue, et qu'aux anciennes traditions de gouvernement se substitue le principe de la centralisation césarienne. Alors commence dans l'histoire des finances romaines une troisième période qui va de Dioclétien à Justinien, période sur laquelle M. Humbert insiste d'une façon toute particulière : il semble même que ce soit le vrai sujet, puisqu'il occupe à lui seul les deux tiers de l'ouvrage, dont les deux premières parties sont comme l'introduction. Le plan suivi est le même que précédemment. L'auteur cherche à déterminer, comme il l'a fait pour les périodes antérieures, à qui appartient le droit de créer l'impôt et d'en dépenser les ressources; il passe en revue ce qu'on pourrait appeler le budget de l'Etat et celui des communes; il montre suivant quelles règles et par quelle hiérarchie d'agents ces divers budgets sont administrés, quels sont de part et d'autre le mode d'ordonnancement, la gestion des comptables en nature et des comptables en deniers, le contrôle administratif et judiciaire. Il termine par un tableau d'ensemble qui abou-

tit à des conclusions analogues à celles que nous avons signalées plus haut, à savoir que dans le bas-empire comme sous le principat, comme sous la république, si bien conçues que paraissent l'administration financière et la comptabilité, elles sont compromises par l'absence d'un contrôle permanent et que, malgré la surveillance impériale, malgré les rigueurs judiciaires, le désordre est fatal, la désorganisation inévitable. Il a toujours manqué à Rome un tribunal spécial de contrôle, une sorte de cour des comptes.

Nous n'avons pu qu'indiquer d'une manière rapide les questions traitées par M. Humbert; une analyse détaillée nous eût entraînés à de trop longs développements. Nous voulions surtout appeler l'attention sur une œuvre considérable que les historiens de Rome consulteront avec profit et dans laquelle ils retrouveront cette conscience scientifique que maint article du *Dictionnaire des antiquités* leur a fourni l'occasion d'apprécier. On nous permettra seulement de regretter que certaines convenances typographiques aient nécessité la disjonction du texte et des notes et qu'il faille chercher dans de volumineux appendices les justifications et les références.

M. Jean Réville (*La religion à Rome sous les Sévère.* Leroux) étudie l'état religieux du monde romain pendant la période qui précède immédiatement l'avènement officiel du christianisme. A la veille de cette grande révolution, l'empire offre le spectacle d'une société vieillie, désintéressée du patriotisme et de la politique sous un despotisme militaire, qui n'a plus de romain que le nom et l'apparence et dans laquelle se confondent toutes les races de l'univers, toutes les mœurs, toutes les croyances, tous les vices. C'est la fin du monde antique; mais c'est en même temps l'aurore d'un monde nouveau. Cette multitude cosmopolite n'est pas aussi incohérente qu'elle le paraît au premier abord. Il y a entre ces milliers d'individus, réunis sous le nom de Romains, un lien moral, une communauté d'aspirations. Tous sont travaillés de l'idée religieuse; tous sont dévots et superstitieux. Jamais peut-être à aucune époque la préoccupation du surnaturel n'a tenu une plus grande place dans la vie de l'humanité. Il est curieux d'analyser cet état d'esprit et de faire la psychologie d'un siècle qui, s'il n'a pas accompli de grandes choses, a du moins rendu possible, par ses obscurs efforts vers un idéal vaguement entrevu, la plus féconde des révolutions qui aient jamais passé sur le monde.

La religion du IIIe siècle n'est ni la religion gréco-romaine, ni telle ou telle religion orientale, ni telle ou telle religion philosophique. C'est un mélange de toutes les croyances et de tous les cultes. Dieux de l'Orient et de l'Occident, vieilles divinités rustiques et jeunes divini-

tés écloses dans les cerveaux des philosophes, abstractions divinisées, héros légendaires, empereurs déifiés, puissances protectrices du foyer, génies et démons, dieux égyptiens, phrygiens, phéniciens, perses, thraces, gaulois, germains, tous ont leur place dans le panthéon de l'empire. Si contradictoires que puissent être leurs prétentions, ils coexistent et la dévotion les embrasse tous. Le syncrétisme est la formule du siècle. Après avoir essayé de dégager les éléments de ce syncrétisme, M. Réville pénètre plus avant dans les âmes et analyse les formes du sentiment religieux. Ce sentiment est d'une intensité extraordinaire. La société tout entière est tourmentée d'un ardent besoin de croire. La superstition est partout. Grands et petits, ignorants et sages, tous songent constamment au divin et le mêlent à toutes les affaires de la vie; tous s'inquiètent de l'au delà et de ce qu'on pourrait appeler leur salut. Quelques-uns poussent si loin le souci de la vie future qu'ils en viennent à se détacher des choses de ce monde et à s'élever à une sorte de mysticité. Des scrupules, que jusque-là l'âme antique n'avait pas connus, se font jour dans la conscience humaine : on se croit coupable, impur; on se purifie, on se mortifie, on s'achemine à l'ascétisme. Ainsi, d'une part, syncrétisme des cultes, d'autre part aspirations vagues vers un idéal divin, telle est, suivant M. Réville, la religion du IIIe siècle, religion qui ne manque pas d'élévation, qui eut sur l'humanité une influence moralisatrice en créant entre les âmes un lien spirituel, mais qui, surchargée de pratiques superstitieuses, encombrée de formules, d'allégories, de symboles compliqués et disparates, enveloppée de mystères accessibles aux seuls initiés, n'avait ni cette naïveté, ni cette jeunesse, ni surtout cette clarté qui seules ont prise sur les âmes simples et qui devaient faire la fortune du christianisme.

Cette histoire de la religion au IIIe siècle serait incomplète si l'on s'en tenait au tableau dont nous venons de rappeler les principaux traits. Tandis que la foule était ainsi en proie à une sorte de fermentation religieuse, la cour impériale tentait de donner une direction précise à ces aspirations flottantes. Trois essais de réforme religieuse méritent d'être considérés. Le premier est la réforme néopythagoricienne dont Apollonius de Tyane est le héros et que cherche à propager Julia Domna. Le second, celui de Julia Soœmias et d'Élagabal, tente de consacrer l'unité religieuse par la subordination de toutes les divinités traditionnelles à un dieu syrien, Baal. Le troisième est celui d'Alexandre Sévère, qui cherche à réunir dans un panthéon nouveau les dieux les plus moraux et les héros les plus nobles pour en faire comme les saints d'un paganisme épuré. Aucun de ces essais ne réussit parce qu'aucun d'eux ne donne une satisfaction complète

aux instincts religieux de la foule; mais les efforts des réformateurs pour concentrer autour d'un seul culte philosophique ou exotique une religiosité en quelque sorte diffuse préparent les esprits au monothéisme et ouvrent ainsi la voie au christianisme.

Le livre de M. Réville se lit avec intérêt. Il est bien composé, écrit avec liberté par un homme qui domine son sujet, et d'un style vif, coloré, où l'on voudrait pourtant un peu moins de termes techniques et d'abstractions scolastiques. J'imagine que plus d'un lecteur aura un soubresaut en rencontrant des mots comme *cérémonialisme*, *latitudinarisme, désanthropomorphisation*. Plus d'un aussi sera choqué d'entendre parler, à propos des Romains du IIIe siècle, de jouisseurs, de libéraux, de progressistes, d'intransigeants, ainsi que de voir Philostrate comparé à Sainte-Beuve et les philosophes cyniques appelés, avec Juste Lipse, les capucins du paganisme.

L'histoire de l'antiquité ne se fait pas seulement avec les textes, surtout l'histoire militaire. Si précis que soient les récits de batailles et les mouvements stratégiques, il est toujours nécessaire, pour les bien comprendre, de se transporter sur le terrain qui en a été le théâtre et de reconstituer la topographie des événements. C'est ce qu'a fait en 1861, pour les opérations de César contre Pompée, la mission envoyée en Macédoine par Napoléon III. M. Heuzey, qui en était le chef, publie aujourd'hui les mémoires rédigés à cette occasion et jadis communiqués à l'empereur (*Les opérations militaires de Jules César*. Hachette). Ces mémoires sont au nombre de trois. Ils étudient, l'un le débarquement de César en Épire, l'autre le blocus de Dyrrachium, le troisième la bataille de Pharsale, les trois grands faits de la campagne de 49-48 avant J.-C. Le passage de l'Adriatique est peut-être l'acte le plus hardi de toute la vie militaire de César. Pour s'expliquer le succès d'une pareille entreprise, il faut examiner les conditions naturelles auxquelles la navigation est soumise dans ces parages, ainsi que la configuration particulière des côtes épirotes. Au mois d'octobre, époque choisie par César, il y a des coups de vent du nord qui, en douze heures, peuvent porter une flotte à travers l'Adriatique. César profite d'un de ces coups de vent d'autant plus favorables que la brise qui pousse vers le sud-est les navires partis de Brindes doit en même temps immobiliser les escadres de Pompée qui seraient tentées de leur barrer la route. Il suit une direction oblique et se laisse porter jusqu'au pied des monts Cérauniens, où il sait qu'il pourra mouiller en toute sécurité, dans une mer calme, à l'abri d'énormes falaises à pic. Il trouve là, entre de nombreux récifs, une plage abordable, « les sables de Palœsté. » Cette plage, les relevés de la mission de Macédoine permettent de l'identifier avec celle

qui porte aujourd'hui le nom de *Mégali-Khora*. L'armée débarque aisément et se hâte d'occuper le chemin de montagne qui conduit au nord vers *Oricum*. M. Heuzey nous fait suivre pas à pas la marche des troupes jusqu'à cette citadelle dont il détermine d'une façon définitive l'emplacement et nous montre par quelles opérations César achève de prendre pied sur la côte d'Épire. Le second mémoire nous conduit devant Dyrrachium. César, maître d'Apollonie, ayant fait sa jonction avec son lieutenant Antoine, se porte vers Dyrrachium. Pompée, coupé de la place, établit son camp dans une forte position appelée *Petra*. L'examen du terrain démontre que cette position est en dehors de la presqu'île de Durazzo et qu'elle répond au massif rocheux aujourd'hui désigné sous le nom de *Shkamm* ou *Pietrabianca*. César, profitant des circonstances topographiques, s'empare successivement d'une série de crêtes formant comme l'arête commune du massif et tente d'investir son rival par une ligne de retranchements. Il y réussit, mais une manœuvre heureuse de Pompée fait perdre à César le bénéfice de ses dispositions. Le blocus est levé et le théâtre de la guerre se transporte en Thessalie. Avec le troisième mémoire nous arrivons à Pharsale. Il s'agit de déterminer l'emplacement de la bataille. Celle-ci ne peut avoir eu lieu qu'en deux endroits, à *Vlatani*, sur la rive droite de l'Énipée, au point où s'était autrefois livrée la bataille de Cynoscéphales, ou bien à *Khaïdaria*, sur la rive gauche. Après avoir discuté les preuves fournies par les textes, les observations topographiques, les restes archéologiques, les considérations stratégiques, M. Heuzey conclut qu'il faut placer la bataille de Pharsale sur la rive gauche de l'Énipée, dans la plaine de *Paléopharsalos*. Il marque la position respective des deux armées et décrit rapidement les mouvements qui aboutissent à la déroute des Pompéiens.

Ces trois mémoires sont accompagnés de cartes, de plans, de vues panoramiques dessinées par M. Daumet, qui permettent au lecteur de s'orienter facilement et de contrôler lui-même les conclusions proposées. Ces conclusions me paraissent difficiles à contester. L'étude du terrain a été faite avec tant de soin, la discussion est conduite d'un bout à l'autre avec une telle rigueur de méthode, une telle sincérité, une simplicité si claire et si élégante à la fois qu'elle emporte la conviction. Nous devons remercier M. Heuzey de n'avoir pas plus longtemps conservé dans ses cartons, par un scrupule de délicatesse d'ailleurs légitime, un travail qui fait honneur à la science française.

Tous ceux qui étudient l'antiquité savent quel parti l'histoire peut tirer des médailles et ne s'étonneront pas de voir figurer dans ce

bulletin la *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine* de M. Babelon (2 vol. Rollin et Feuardent). L'auteur, qui s'était d'abord proposé de donner une édition nouvelle du recueil de Cohen, a reconnu qu'il y avait avantage à concevoir sur un plan nouveau le catalogue des monnaies républicaines. Il s'est dit qu'il ne suffisait pas de décrire les types monétaires et de classer par ordre alphabétique des noms de familles; mais qu'il était bon de faire une large place à la chronologie et à l'histoire en mettant à profit les nombreux travaux de l'érudition contemporaine. L'ouvrage débute par une introduction substantielle sur les origines de la monnaie romaine, sur ses progrès et ses transformations jusqu'à l'époque d'Auguste. Après avoir montré de quelle façon s'est opéré le passage du lingot de bronze brut au lingot de bronze estampillé et à la rondelle lenticulaire avec empreinte frappée, M. Babelon expose le système de l'as libral, successivement réduit en as triental, en as oncial et en as semi-oncial. Des monnaies de bronze il passe aux monnaies d'argent et d'or, cherchant à déterminer, avec toute la précision possible, les dates, les tailles, les types, les ateliers de frappe. Il étudie ensuite les magistratures ordinaires et extraordinaires chargées d'exécuter les lois monétaires, le rôle du sénat dans l'émission des espèces, ainsi que les pouvoirs dévolus aux *imperatores*. L'introduction se termine par une série de chapitres sur les noms des magistrats gravés au droit ou au revers des pièces, sur le caractère emblématique des types choisis par les monétaires et traditionnels dans leurs familles, sur les marques d'ateliers, sur les monnaies dentelées, fourrées, hybrides ou restituées. Ce précis de l'histoire de la monnaie à Rome sous la République n'est pas un simple résumé des travaux les plus récents : on voit que l'auteur a repris par lui-même la plupart des questions et plus d'une fois il apporte des solutions personnelles très vraisemblables.

Le corps de l'ouvrage se divise en deux parties, consacrées l'une au classement chronologique des monnaies, l'autre au classement alphabétique des familles. Ces deux catalogues sont faits avec beaucoup de soin et de méthode, et enrichis d'illustrations qui reproduisent à leur place tous les types importants. Ce qui les distingue des catalogues numismatiques ordinaires et ce sur quoi nous tenons à insister ici, c'est le commentaire historique qui les accompagne. En tête de chacune des neuf périodes dont se compose le classement chronologique, un sommaire fait connaître les principaux caractères de cette période, les dates les plus remarquables, les événements auxquels peut se rapporter l'émission des pièces, le système monétaire alors en vigueur, ainsi que les types les plus courants. Dans le

classement alphabétique, la série des monnaies de chaque famille est précédée d'une notice sur cette famille, où sont condensés tous les renseignements fournis par les auteurs, les inscriptions et les médailles sur le rôle que ses membres ont joué dans la République. Il y a là une richesse et une précision d'informations qu'on ne rencontre dans aucun autre recueil numismatique. L'ensemble de ces notices présente comme un tableau de l'aristocratie romaine avant Auguste. C'est dire que l'ouvrage de M. Babelon ne s'adresse pas seulement à des spécialistes, mais qu'il peut être consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent d'histoire romaine.

Les professeurs de littérature dans l'ancienne Rome et leur enseignement depuis l'origine jusqu'à la mort d'Auguste, par M. Jullien (Leroux). On a beaucoup écrit sur l'instruction chez les anciens, notamment chez les Romains, mais soit en confondant dans une seule et même étude les divers genres d'instruction, soit en considérant seulement l'instruction primaire ou l'instruction oratoire. L'instruction grammaticale et littéraire, celle qui correspond à ce que nous appelons l'enseignement secondaire, a presque toujours été, sinon complètement négligée, du moins reléguée au second plan. M. Jullien pense avec raison qu'il est possible de réparer cette injustice.

L'enseignement littéraire n'est vraiment constitué à Rome que vers la fin de la République et à l'époque d'Auguste, quand la littérature latine est assez développée pour offrir des modèles, en un mot quand l'école romaine peut avoir des classiques romains. Mais par quelles phases a-t-il passé avant de recevoir sa forme définitive? Quand et comment a-t-il commencé? M. Jullien fait remarquer que Rome ignora longtemps les professeurs de littérature : elle ne songea à les écouter qu'après la première guerre punique. Jusque-là elle avait bien un système d'instruction, mais cette instruction, le plus souvent domestique, était fort élémentaire et ne comportait guère que des leçons de lecture, d'écriture et de calcul, quelques notions de droit et des exercices gymnastiques, de quoi suffire à former des hommes pratiques dans les affaires et des soldats vigoureux. L'idée d'une culture supérieure, sorte de luxe intellectuel, fut une importation grecque. Pour faire comprendre le succès de cette importation, M. Jullien montre la lente conquête de Rome par l'hellénisme; pendant plusieurs siècles, grâce au voisinage de l'Étrurie hellénisée et des colonies grecques de l'Italie méridionale, la civilisation hellénique s'infiltre lentement dans les mœurs romaines et prépare les esprits à des idées nouvelles. Avec l'introduction de la poésie dramatique, la curiosité littéraire s'éveille. On apprend le grec, on le lit, on le parle;

on recherche les maîtres grecs, philosophes ou rhéteurs, que les hasards de la politique ou l'espoir de la fortune ont conduits à Rome; on s'attache à eux avec passion, d'autant plus que leur science se pique de former des orateurs et qu'ainsi à l'attrait de la nouveauté s'ajoute la pensée d'une utilité immédiate. En dépit de quelques résistances, l'enseignement littéraire prend pied à Rome; il se développe, se perfectionne jusqu'au moment où l'union intime du génie grec et du génie romain est définitivement accomplie.

Après cet exposé historique, M. Jullien entre dans le détail de la vie scolaire. Il nous fait pénétrer dans la salle d'école. Il nous montre d'abord l'élève; il analyse son caractère, ses qualités, ses défauts, ses goûts, et présente le tableau de sa condition matérielle et morale. De l'élève il passe au professeur et au pédagogue, cherchant encore à faire à la fois une étude d'histoire et une étude de psychologie. Puis il aborde la question de l'enseignement proprement dit, de ce que nous appellerions les programmes : celui-ci se compose d'exercices grammaticaux et littéraires, de lectures, de leçons récitées, de devoirs écrits et d'un certain nombre d'études accessoires, lesquelles d'ailleurs ne sont pas en général poussées fort loin. Ces chapitres constituent la partie la plus neuve du livre. Ils sont remplis de faits curieux ingénieusement groupés et d'observations fines qui dénotent chez l'auteur une grande habileté à tirer parti des moindres textes en même temps qu'un sens pédagogique remarquable. M. Jullien a compris qu'un sujet comme le sien ne saurait être traité avec la froide indifférence d'un savant qui classe des notes. Il a vu que, tout en restant exact et méthodique, il était nécessaire de faire à l'imagination une certaine part, si l'on voulait pénétrer l'esprit d'un enseignement qui en somme a laissé peu de traces dans l'histoire, quoiqu'il ait eu sur les générations de l'empire une grande influence.

L'*Essai sur l'éloquence judiciaire à Rome pendant la République*, de M. Poiret (Thorin), est un volume intéressant qui a été fort apprécié comme thèse de doctorat. L'auteur s'est dit que, pour bien comprendre les caractères de cette éloquence qui a brillé à Rome d'un si vif éclat, il convenait avant tout de la replacer dans son cadre, de se transporter par la pensée dans le milieu qui l'a vue naître, de déterminer l'influence qu'ont exercée sur elle les conditions matérielles, les temps, les mœurs, les institutions, les hommes. Tout d'abord il a voulu connaître le théâtre de cette éloquence, le *Forum*. Il a essayé de le repeupler de ses édifices et de son public, pour avoir lui-même devant les yeux ces monuments, ces statues, ce monde de souvenirs religieux ou patriotiques, cette foule agitée ou oisive, qui environnaient de toutes parts les acteurs des drames judiciaires et

parfois inspiraient leur éloquence. La tâche était délicate : M. Poiret s'en est heureusement acquitté. Il est au courant des recherches archéologiques et ces recherches il les complète par une multitude de textes bien choisis et ingénieusement interprétés. Après avoir ainsi restauré le Forum, il nous conduit devant le tribunal et nous invite à considérer le préteur, présidant au milieu de son appareil officiel, entouré de ses assesseurs jurisconsultes et de son personnel d'huissiers, de scribes, de licteurs. Il détermine sa compétence, ses pouvoirs, la manière dont il dirige les débats, son influence. Du président il passe aux juges ; nous voyons comment on les choisit, dans quelle classe de la société, en quel nombre; nous nous faisons une idée de leur caractère, de leurs goûts, de leurs passions, de leurs faiblesses. Plus loin, voici l'accusé avec une attitude de circonstance, assisté de sa famille et de ses amis, escorté d'un groupe d'*advocati*, et derrière tout ce monde un auditoire populaire, bienveillant ou hostile, toujours passionné, prêt à manifester bruyamment son indignation ou son enthousiasme. Voilà le public que l'orateur judiciaire va trouver devant lui. Cet orateur quel est-il? Quelles dispositions apporte-t-il à l'audience? Quelle a été son éducation théorique et pratique? Par quel entraînement, par quelle hygiène s'est-il préparé au métier de la parole? Quel est son prestige? Quelle notion se fait-il de son rôle? M. Poiret examine successivement toutes ces questions. Il cherche ensuite à voir ce que devient cet orateur, d'une part quand il est avocat, d'autre part quand il est accusateur. Il nous le montre à l'œuvre, au milieu des débats, plaidant, discutant, faisant jouer tous les ressorts d'une habileté souvent peu scrupuleuse, et nous conduit jusqu'à la fin de l'audience, jusqu'à la sentence qui clôt le procès. Ayant ainsi reconstitué comme la physionomie du monde judiciaire, M. Poiret arrive à mieux comprendre les caractères de l'éloquence qui a pu fleurir dans un pareil milieu. Il essaie de les préciser en terminant et recherche parmi ces caractères quels sont ceux qui conviennent le mieux à l'orateur romain. Son livre est un tableau animé d'un coin de la vie romaine. Composé d'une façon personnelle, il est écrit avec une vivacité spirituelle qui tient toujours le lecteur en éveil. Peut-être y a-t-il excès d'esprit et d'ironie. Il semble que l'auteur tienne à faire bien entendre que, s'il étudie les Romains, il n'est pas dupe de leur gravité majestueuse.

L'ouvrage de M. Gasquy (*Cicéron jurisconsulte*, Thorin) ne nous éloigne pas de l'éloquence judiciaire. Il a pour but de prouver que Cicéron a été aussi bon jurisconsulte qu'habile avocat et que grand orateur. Cicéron a vécu dans la familiarité des plus illustres jurisconsultes de son temps ; il s'est formé à leur école. Comme eux, il a

professé un grand respect pour les lois traditionnelles de la cité; mais comme eux aussi il a compris que ces lois ne répondaient pas toujours au droit absolu, que la justice selon la lettre n'était pas toujours selon l'esprit, qu'il y avait au-dessus du droit civil une équité supérieure. Cette équité, il en trouvait les principes dans la philosophie et il savait, pour la défendre, employer toutes les ressources de sa dialectique, de sa passion oratoire, de ses connaissances juridiques.

Il y avait deux manières d'étudier le jurisconsulte dans Cicéron. On pouvait réunir dans ses œuvres les textes relatifs au droit, les classer méthodiquement et faire voir comment Cicéron concevait la famille, la propriété, les contrats, etc., en quoi sur ces diverses questions il se conformait aux idées traditionnelles, en quoi il s'en éloignait, dans quelle mesure ses idées se rapprochaient de celles qui devaient prévaloir plus tard dans le droit impérial. Ou bien on pouvait montrer Cicéron à l'œuvre, faisant acte de jurisconsulte au service d'un client, en présence d'une situation déterminée. C'est à ce dernier parti que M. Gasquy s'est arrêté. Il considère successivement quatre plaidoyers : le *pro Quinctio*, le *pro Roscio Comoedo*, le *pro Caecina* et le *pro Tullio*, exposant les faits de la cause, essayant de mettre en lumière le point de droit, analysant les moyens des parties. Il y a là une étude très détaillée, dont nous ne pouvons rien dire, sinon qu'elle s'adresse à peu près exclusivement à des juristes. Eux seuls sont en état de comprendre un langage aussi technique et de discuter les conclusions de l'auteur. Nous pouvons seulement remarquer qu'au milieu de ces dissertations spéciales, on perd souvent de vue Cicéron.

C'est aussi à des juristes que s'adresse le *Droit funéraire à Rome* de M. Daniel-Lacombe (Picard). L'auteur prend soin de nous en avertir et déclare que, s'il n'a pas été jusqu'à faire fi de l'histoire, il l'a du moins reléguée au second plan. Cet aveu nous dispense d'analyser son livre, visiblement écrit pour d'autres que pour nous. Il suffira d'indiquer les principales questions examinées : le droit à la sépulture, les conditions constitutives du lieu religieux, les sanctions du droit de rendre un lieu religieux, l'état juridique du lieu religieux, le *jus sepulcri* considéré par rapport à une collectivité, la construction des tombeaux, les convois funèbres, les frais funéraires, les délits de violation de sépulture, les moyens de droit employés pour la réparation. Ces questions sont de celles auxquelles tout ami de l'antiquité pourrait s'intéresser, si on les lui présentait sous une forme moins abstraite et en tenant un peu plus compte de l'histoire. Les juristes disent que les historiens n'ont ni l'éducation spéciale ni

la tournure d'esprit nécessaire pour traiter avec précision certains sujets qui touchent de près au droit. Qu'ils les traitent eux-mêmes, rien de mieux; mais encore faudrait-il ne pas oublier que ces sujets, pris dans l'antiquité, touchent au moins autant à l'histoire qu'au droit et qu'à la précision juridique il importe de joindre le sens historique. Pourquoi ne pourrait-on pas faire en France ce que l'on fait couramment en Allemagne?

En terminant ce compte-rendu, je voudrais revenir d'un mot sur le livre de M. Tissot (*Géographie comparée de la province d'Afrique*) dont j'ai parlé dans mon précédent Bulletin (janvier-février 1886, p. 124). J'aurais dû marquer la part active prise à la composition et à la publication de cet ouvrage important par M. Salomon Reinach, qui, après avoir été le confident scientifique de M. Tissot, continue en ce moment l'œuvre commencée. Je tiens d'autant plus à réparer cet oubli que M. Reinach s'est davantage effacé derrière la mémoire de son maître et ami.

Jules Martha.

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES.

La *Société d'histoire de France* a mis en distribution trois volumes importants. Le t. IV, qui complète la belle publication des *Établissements de saint Louis*, par M. Viollet, contient, outre une table-glossaire, plus de 300 pages de notes. Ces notes contiennent la reproduction des notes de Laurière, l'indication des textes antérieurs ou contemporains qu'on peut rapprocher des *Établissements*, des textes dérivés et des ouvrages qui peuvent être consultés pour commenter les *Établissements*, enfin des éclaircissements et des discussions, qui complètent ou corrigent l'introduction publiée au t. III. Ce volume rendra de grands services aux historiens du droit du moyen âge. M. de Ruble a entrepris d'éditer l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, que MM. Réaume et Caussade avaient laissée en dehors de l'édition des œuvres entreprise par M. Lemerre. Le premier volume contient les années 1553 à 1559. Nul mieux que l'historien de Jeanne d'Albret n'était qualifié pour entreprendre une édition critique de cette grande œuvre. M. H. de Curzon, dans le volume consacré à la *Règle du Temple*, donne pour la première fois un texte complet et correct de la Règle de cet ordre fameux dont l'histoire est encore et restera sans doute toujours enveloppée de tant d'obscurité[1].

1. La publication de F. Münter : *Statutenbuch des Ordens der Tempelherrn* (Berlin, 1794), est une traduction résumée, en allemand, des statuts; celle de

M. de Curzon a établi le texte d'après les trois mss. de Dijon, de Rome et de Paris, le premier incomplet (il ne contient que deux parties sur quatre), mais remontant aux premières années du XIIIe s. ou au commencement du XIVe s. Ces manuscrits reproduisent une règle qui a dû, d'après les allusions historiques qu'elle renferme, être rédigée dans la seconde moitié du XIIe siècle. La première partie est plus ancienne encore; elle est la traduction de la règle latine rédigée sous l'inspiration de saint Bernard et annexée au procès-verbal du concile de Troyes de 1128. M. de Curzon a donné le texte latin au-dessous de la traduction française. La rareté des mss. de la *Règle du Temple* provient, d'après les explications données dans l'intéressante introduction du présent volume, de ce que le texte complet n'était confié qu'aux grands dignitaires de l'ordre. La règle proprement dite, les statuts généraux imposés aux frères étaient assez répandus; mais les *retraits*, c'est-à-dire les prescriptions relatives aux fonctions des dignitaires et le code pénal en usage pour la discipline intérieure, étaient tenus beaucoup plus secrets. De là sans doute en partie les légendes sur la doctrine secrète des Templiers. Rien dans les textes publiés par M. de Curzon ne jette aucun éclaircissement sur les vices de mœurs ou de doctrine qui ont pu s'introduire au XIIIe siècle dans l'ordre; on n'y trouve que les règles d'une vie religieuse très sévère, dont l'éditeur a noté les ressemblances et les divergences avec les règles des Hospitaliers et des chevaliers Teutoniques. L'édition de M. de Curzon est faite avec un très grand soin; nous pouvons espérer que le jeune érudit continuera ses études sur le Temple et nous fera connaître d'après les documents conservés aux archives l'organisation et les possessions des Templiers en France.

La *Société de l'histoire de Normandie* vient de mener à bonne fin trois importantes publications. M. Bouquet a édité avec érudition l'*Histoire civile et militaire de Neufchâtel-en-Bray*, composée en 1753 par Dom Bodin, procureur de l'abbaye de Beaulieu, qui vécut de 1731 à 1803. Cette histoire complète les *Documents concernant l'histoire de Neufchâtel*, publiés en 1880 par le même éditeur. Le troisième et dernier volume de l'*Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, par René Toustain de Billy, comprend le XVIe et le XVIIe siècle. L'éditeur de ce volume n'a pas été M. Dolbet, comme pour les deux précédents, mais M. Héron, qui a résumé dans une introduction ce qu'on sait sur l'auteur. René Toustain de Billy naquit en 1642 ou 1643, et mourut en 1709; pendant trente-trois ans qu'il

Maillard de Chambure : *Règles et statuts secrets des Templiers* (1840), est incomplète et inexacte.

fut curé du Mesnil-Opac, il travailla sans relâche à l'histoire de son pays. Il a laissé manuscrits, outre l'ouvrage publié par la *Soc. d'hist. de Normandie*, des mémoires pour l'histoire du Cotentin et des recherches sur l'histoire de la ville de Saint-Lô; il avait en outre recueilli treize volumes de pièces aujourd'hui perdues. M. l'abbé J. Loth a achevé la publication de l'*Histoire de l'abbaye royale de Jumièges*, par un religieux bénédictin, par un troisième volume qui comprend la fin de l'ouvrage, de 1601 à 1760, et une courte introduction dans laquelle l'éditeur rappelle les destinées de cette admirable abbaye dont les églises, après avoir échappé aux violences révolutionnaires, furent stupidement démolies après 1802 par un marchand de bois, M. Lefort, qui les avait achetées. Il signale avec raison la variété des renseignements fournis à l'histoire par le texte qu'il publie : « L'archéologie et la géographie notamment y puiseront de nouvelles et abondantes informations. Les mœurs des différents siècles, les coutumes, les traditions, les droits et usages féodaux, le prix des denrées et de la main-d'œuvre, les détails les plus modestes de la vie domestique, tout ce que la science historique moderne recherche avec raison dans l'étude du passé a été noté par notre religieux au cours de son récit. »

La série des *Inventaires analytiques des Archives du ministère des affaires étrangères* (Alcan) a été inaugurée l'an dernier par l'importante correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs en Angleterre (1537-1542), publiée par MM. Kaulek, Farges et Lefèvre-Pontalis. Un nouveau volume vient de paraître par les soins de M. Kaulek. Il comprend la première partie des *Papiers de Barthélemy*, ambassadeur de France en Suisse de 1792 à 1797, et contient la correspondance de l'année 1792. Par suite de la rupture des relations diplomatiques de la France avec presque tous les pays de l'Europe, depuis la chute de la royauté, la Suisse devint le seul pays où la France pût continuer à exercer une action diplomatique, recueillir des informations sur les affaires européennes et préparer le rétablissement de la paix. Barthélemy, neveu de l'auteur du Jeune Anacharsis, qui avait été introduit dans la carrière diplomatique par Choiseul en 1768, fut de 1792 à 1797 le représentant de la France en Suisse, et c'est en grande partie à ce diplomate de l'ancien régime que la nouvelle république dut d'abord de maintenir la neutralité de la Suisse et ses relations avec le corps helvétique, puis d'obtenir en 1795 les merveilleux succès diplomatiques consacrés par la paix de Bâle. En 1792, l'ambassade de Suisse n'a pas encore l'importance européenne qu'elle prendra dans la suite, mais déjà la question de la neutralité de la Suisse entre la France, l'Autriche et la Savoie était

au moment de la première coalition une question de la plus haute importance, à la fois diplomatique et militaire. Il fallut toute l'habileté, toute la fermeté et toute la souplesse d'esprit de Barthélemy, aussi bien vis-à-vis de son propre gouvernement que vis-à-vis des cantons suisses, pour empêcher une rupture. Chaque fois qu'il avait réussi à calmer les esprits surexcités, à rétablir des rapports sinon cordiaux, du moins tolérables, entre la Suisse et la France, quelque événement inattendu soulevait contre nous l'opinion publique dans les cantons. L'affaire des Suisses de Châteauvieux n'était pas terminée qu'éclatait celle du régiment d'Ernest; puis, quand la question inextricable des régiments suisses et des capitulations paraît en voie d'apaisement, éclate le 10 août, où périt la moitié des gardes suisses, et, trois semaines après, une partie de ceux qui ont survécu sont massacrés aux journées de septembre. Le ministère français regarde les Suisses tués le 10 août comme des traîtres à la nation justement punis, tandis que leurs compatriotes voient avec raison en eux des victimes de leur devoir militaire et de leurs serments de fidélité. Barthélemy doit ménager à la fois la susceptibilité des Suisses et celle des révolutionnaires, quand à ces difficultés déjà désespérantes s'ajoutent celles qui naissent de la proclamation de la République. Les Suisses ne connaissent en France que le roi; c'est avec lui seul qu'ils ont des traités et Barthélemy n'a plus aucun titre à négocier avec eux. Il demande en effet à être relevé de ses fonctions, mais il les conserve sur les instances du ministre Le Brun, dont la niaiserie et la violence devaient mettre à une rude épreuve sa patience et son patriotisme, et, le 25 décembre 1792, il est officiellement accrédité auprès du corps helvétique en qualité d'ambassadeur de la République française. En réalité, il devenait, comme le dit M. Kaulek, le véritable ministre des affaires étrangères. Ce fut une vraie fortune pour la France, aux prises avec l'Europe, d'avoir pour la servir, la diriger et la représenter, un homme aussi clairvoyant et aussi courageux, qui, tout en faisant aux ministres révolutionnaires des concessions de forme, dont il devait être souvent humilié, savait leur dire la vérité et leur imposait par la supériorité de son esprit.

Les efforts de Barthélemy furent d'ailleurs singulièrement secondés par les succès militaires de la France et les conséquences de la canonnade de Valmy se firent sentir en Suisse comme dans toute l'Europe.

M. Paul de Rémusat a achevé la publication de la *Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration* (C. Lévy), aujourd'hui complète en six volumes. Cette correspondance, qui s'étend de 1815 à 1821, est un document historique d'une

haute valeur en même temps qu'elle nous fait pénétrer dans l'intimité de deux âmes et de deux esprits d'élite, Charles de Rémusat et sa mère. La divulgation de cette correspondance ajoute beaucoup à l'autorité des mémoires de Mme de Rémusat, dont les partisans du régime impérial ont voulu contester le témoignage, sous prétexte que le manuscrit primitif fut brûlé en 1814 et que nous n'en possédons qu'une seconde rédaction. Quand on a appris à connaître cette femme d'un esprit à la fois si sûr, si ferme et si libre, si délicate et si impartiale appréciatrice des hommes et des choses, on prend une singulière confiance dans ses jugements. Même son amour maternel, tout exalté qu'il fût, pour un fils si digne d'elle, ne l'aveugle pas et ne l'empêche pas d'être une conseillère pleine de dignité, de sagesse et de tact. Charles de Rémusat apparaît bien comme ce *princeps juventutis* dont nous parle le duc de Broglie dans ses souvenirs, un peu trop sûr de lui-même peut-être et ayant pris des doctrinaires quelque chose de tranchant et d'absolu, mais étonnant par une maturité précoce, qui n'ôte rien à l'indépendance de ses jugements ni à la générosité de son cœur. On voit déjà en lui cette richesse d'intelligence et de tempérament qui fera de lui, malgré une certaine indolence naturelle, un historien de la philosophie et un philosophe politique si éminent, en même temps que l'historien d'Abélard et de la Saint-Barthélemy. Quelle bonne fortune pour nous de recueillir au jour le jour, sur les événements politiques des premières années de la Restauration, les appréciations vives et sincères de ces deux témoins si clairvoyants! Nulle part on ne se rend mieux compte de deux faits bien caractéristiques : la contradiction qui existait entre la constitution purement démocratique de la société issue de la Révolution et l'étroitesse de la base politique sur laquelle reposait le gouvernement de la Restauration, la violence des passions qui agitaient ce monde politique si restreint. Le suffrage universel et le régime républicain ont apporté une modification profonde dans l'arithmétique politique en multipliant les éléments qui prennent part au gouvernement; ils n'ont rien changé à la dynamique politique, car les défauts moraux et intellectuels dont souffrait la France d'alors sont restés les mêmes[1].

Ouvrages divers. Moyen age. — Après avoir terminé son important ouvrage en quatre volumes sur l'*Histoire des trois premiers siècles de*

1. Cette correspondance fournit beaucoup de détails précieux sur le rôle du parti doctrinaire, ce parti auquel l'histoire n'a pas encore rendu pleine justice, qui seul avait une vue juste des conditions d'un gouvernement monarchique libéral et qui a été réduit d'abord à l'impuissance, puis à un rôle révolutionnaire, par le malheur des circonstances et par le caractère de son chef, M. Royer Collard.

l'Église chrétienne, M. de Pressensé a courageusement repris son œuvre pour lui faire subir un complet remaniement et la mettre au courant des découvertes historiques, archéologiques et philologiques de ces trente dernières années. Le premier volume qu'il nous donne aujourd'hui et qui est intitulé : *l'Ancien monde et le christianisme* (Fischbacher) est un livre presque entièrement nouveau, surtout en ce qui concerne les religions de l'Orient, et il forme un des tableaux les plus brillants et les plus complets qui aient été tracés de l'histoire religieuse de l'antiquité. Malgré le point de vue apologétique auquel se place M. de Pressensé, et bien qu'il considère l'étude des religions antiques comme une démonstration de la vérité du christianisme, ce point de vue ne me paraît pas avoir porté atteinte au caractère scientifique de l'ouvrage. En effet, que l'on considère le christianisme comme un fait purement humain, résultant de tout le développement religieux antérieur, ou que l'on considère les religions antiques comme la manifestation imparfaite des besoins de l'âme humaine et le christianisme comme une révélation répondant à ces besoins, on envisage toujours l'histoire religieuse de l'humanité dans son développement logique et organique ; ce qui est anti-scientifique, c'est de mettre en opposition les religions juive et chrétienne avec celles des autres peuples, soit que l'on croie les premières seules vraies et qu'on ne voie dans les autres que des erreurs et des aberrations, soit qu'on exalte le polythéisme grec et le nihilisme bouddhique pour rabaisser le monothéisme hébreu ou la théologie chrétienne. Si aux yeux de certains critiques M. de Pressensé s'est laissé parfois entraîner trop loin par le désir de retrouver partout les traces d'un monothéisme primitif, s'il a accordé dans son analyse des doctrines religieuses une importance peut-être excessive aux traits qui les rapprochent du christianisme, il ne me semble pas que cette tendance altère la vérité générale de son exposition. Il s'appuie partout sur des textes soigneusement étudiés et sur les travaux qui font autorité. A lui revient l'honneur d'avoir su tirer de tous ces éléments une large synthèse, vivante, colorée, émue et entraînante.

Sur la question des origines de la religion, d'ailleurs, on sera moins disposé aujourd'hui à chercher querelle à M. de Pressensé qu'on ne l'aurait été il y a quelques années. La fameuse classification chronologique des religions en fétichisme, polythéisme et monothéisme a reçu dans ces derniers temps d'assez rudes atteintes, et elle vient en particulier d'être attaquée avec vigueur par M. Maurice Vernes, dans son volume sur l'*Histoire des religions, son esprit, sa méthode et ses divisions, son enseignement en France et à l'étranger* (Leroux). M. Vernes a contribué plus que personne à faire à la science des reli-

gions la place qu'elle mérite dans notre enseignement supérieur. Dans son zèle, il voudrait même la faire pénétrer dans l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire. Mais, s'il est trop ambitieux à certains égards pour la science dont il s'est fait l'apôtre, il ne se fait pas faute à d'autres points de vue de la rappeler à la prudence et à la modestie. Le chapitre de son volume intitulé : *les Abus de la méthode comparative* est une attaque des plus vigoureuses contre une méthode qui peut être un admirable instrument de découverte, mais qui, maniée par des mains maladroites ou téméraires, peut, par ses fantaisies et ses erreurs, jeter le discrédit sur les branches d'étude où on l'emploie. Nous recommandons, non seulement à ceux qu'attire la science religieuse, mais à tous ceux qui s'intéressent aux questions de critique et de méthode historiques, les trois premiers chapitres de M. Vernes. Ils y trouveront exposés, non sans quelque étroitesse et quelque sécheresse, mais avec une force et une clarté remarquables, des vues qui sont toutes dignes d'une sérieuse attention.

M. Vernes n'est pas le premier savant français qui ait attaqué la méthode comparative et émis des doutes sur certaines théories philologiques ou mythologiques fondées sur cette méthode. M. Gaidoz a pris rang depuis longtemps parmi les représentants les plus érudits et les plus spirituels du scepticisme en ces matières. Le fondateur de la *Revue celtique* et de *Mélusine* vient d'inaugurer, sous le titre de *Bibliotheca mythica*, une collection de travaux sur l'histoire des religions, la mythologie et les traditions populaires, par un volume sur *la Rage et saint Hubert* (A. Picard). A la terreur qui s'est attachée de tout temps au nom seul de la rage s'est jointe depuis les recherches et les expériences de M. Pasteur une curiosité passionnée; on sera donc reconnaissant à M. Gaidoz d'avoir réuni des renseignements si nombreux et si piquants sur les remèdes populaires et religieux de la rage, et surtout sur la légende de saint Hubert. Ce patron des chasseurs est devenu tout naturellement le guérisseur des blessures faites par les chiens, et ce sont des fils de l'étole qui lui fut envoyée directement du ciel par la Vierge qui, insérés dans la peau du front par l'opération dite *de la taille*, procurent cette guérison. Rien de plus curieux, de plus précieux pour l'histoire des traditions et des superstitions populaires que la critique faite par M. Gaidoz de la légende même de saint Hubert et les détails qu'il a réunis sur les pratiques religieuses dont son sanctuaire est le théâtre. A côté de l'influence miraculeuse de saint Hubert, M. Gaidoz a fait aussi une place aux autres remèdes imaginaires, sacrés et profanes, aux autres saints antirabiques, et surtout à la cautérisation sacrée, cette singulière altération du seul traite-

ment sérieux de la rage qui ait été connu jusqu'à la vaccination pastorienne. Il a fait aussi l'historique des croyances et des méthodes thérapeutiques relatives à la rage dans l'antiquité et a fait même une place aux maladies nerveuses qui, comme celle des aboyeuses de Jousselin, en Bretagne, ont été confondues avec la rage par l'ignorance rustique.

Les progrès de la médecine nous apportent d'ailleurs tous les jours de nouveaux documents pour l'étude de certaines manifestations religieuses morbides et de certaines aberrations théologiques. Les travaux de M. Charcot et de ses collègues jettent une grande lumière sur la thaumaturgie et la sorcellerie. MM. Charcot et Richet ont recueilli toutes les représentations de démoniaques laissées par les peintres et les graveurs[1] et ils ont pu constater qu'un certain nombre reproduisent de véritables scènes d'hystérie. M. P. Regnard a réuni sous le titre : *les Maladies épidémiques de l'esprit* (Plon et Nourrit), une série de conférences sur la sorcellerie, le magnétisme, la morphinomanie, le délire des grandeurs. On y remarquera surtout l'étude sur les convulsionnaires de Saint-Médard, avec les gravures représentant les miracles accomplis sur le tombeau du diacre Pâris.

M. Glasson, après avoir mené à bien son grand ouvrage sur l'*Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, entreprend le même travail pour notre pays et il vient de nous donner le premier volume d'une *Histoire du droit et des institutions de la France* (Cotillon, Pichon successeur), consacré aux périodes celtique et romaine. Nous reviendrons sur cette œuvre, qui mérite un examen approfondi, mais nous voulons dès aujourd'hui la signaler aux historiens et aux juristes. On y retrouve les deux qualités essentielles de l'auteur, une connaissance très étendue et très précise de la bibliographie historique et juridique et une remarquable lucidité d'exposition. Il a, — avec raison, croyons-nous, — adopté comme plan la division par époques, et dans chaque époque reviendront les mêmes titres de chapitres, sources du droit, institutions politiques et administratives, droit civil, organisation judiciaire, procédure, droit criminel, la religion et l'État. Ce plan a l'inconvénient d'obliger à de nombreuses répétitions, mais il a l'avantage de ne pas briser les liens qui rattachent les unes aux autres toutes les institutions d'une époque, et de laisser à l'ensemble un caractère beaucoup plus vivant et plus historique. C'est du reste un autre mérite de M. Glasson d'avoir un sentiment très vif de la réalité et du développement historiques; il n'apporte pas dans ses études cet esprit systématique que l'habitude

1. *Les Démoniaques dans l'art.* Delahaye et Lecrosnier.

des recherches juridiques développe si souvent; il n'a de goût ni pour les théories absolues ni pour les hypothèses hardies. On en trouvera la preuve dans son chapitre sur la formation de la nation française et dans le paragraphe 45 de sa seconde partie, consacré au colonat.

M. J. Zeller a repris la publication de ses *Entretiens sur le moyen âge* (Perrin), celui de ses ouvrages qui donne l'idée la plus complète de ses qualités de professeur et d'historien, où se manifeste le mieux son talent de composer le tableau d'une époque en en faisant ressortir par quelques traits frappants les caractères distinctifs et les idées directrices. Ces qualités sont précisément celles qui rendaient son enseignement à la fois attachant et profitable, et ses anciens élèves, qui professent aujourd'hui dans les facultés et les lycées, retrouvent avec plaisir dans ces volumes les leçons dont le souvenir est resté si nettement gravé dans leur esprit. Les deux premiers volumes nous avaient conduits de la chute de l'empire romain à Louis le Pieux. Le troisième s'étend du milieu du IXe siècle à la fin du XIe. M. Zeller y expose la dissolution de l'empire carolingien et la formation des nations modernes, l'établissement de la féodalité dans toute l'Europe, la restauration de l'empire en Allemagne, de la papauté en Italie, de la royauté en France, le caractère ecclésiastique de la société du XIe s., qui produit le mouvement des croisades et prépare la lutte du sacerdoce et de l'empire. Ce simple énoncé des sujets traités dans ce volume suffit à montrer que l'intérêt en réside surtout dans les idées générales qu'il met en lumière, mais ces idées ne sont pas exprimées sous une forme abstraite et vague; elles sont fixées par des faits caractéristiques, par des citations précises, par des récits animés et colorés, par des portraits vivants.

C'est aussi un recueil de leçons qui fait le fond des *Études méridionales* de M. E. Gebhart (L. Cerf), mais reliées par un lien plus lâche. Ce sont des fragments d'une histoire de la civilisation italienne au moyen âge. La principale de ces études est celle sur *la Renaissance italienne et la philosophie de l'histoire*, où l'auteur, prenant pour point de départ le livre de Burckardt sur la *Renaissance en Italie*, examine les éléments de cette renaissance et découvre dans ces éléments mêmes les causes de la décadence du XVIe siècle. D'autres ont une moins haute portée philosophique, mais sont des tableaux de mœurs d'une vivacité et d'un coloris charmants, tels que le chapitre sur Salimbene ou celui sur le gouvernement intérieur des papes, ou des essais de fine psychologie, tels que les chapitres sur Machiavel et sur Don Quichotte. On regrette de ne pas retrouver dans ce volume la belle étude sur François d'Assise, parue dans la *Revue des Deux-*

Mondes, où M. Gebhart a donné avec éclat la pleine mesure de son talent, mais elle fera sans doute partie d'un volume sur l'histoire religieuse de l'Italie.

Depuis quelques années, la connaissance de nos institutions nationales a fait des progrès considérables. Les beaux travaux de M. Vuitry sur l'histoire financière de la France, de M. de Boislisle sur la Chambre des comptes, de M. Luchaire sur les institutions des premiers Capétiens, de M. de Luçay sur les secrétaires d'État, de M. Valois sur le Conseil d'État, de M. Delachenal sur les avocats au Parlement, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, ont éclairci une foule de points obscurs. Toutefois, l'histoire de la plus grande institution judiciaire, administrative et politique de l'ancienne monarchie, le Parlement, est encore à faire, et l'on peut se demander si personne osera jamais l'entreprendre, car l'histoire du Parlement se confond avec l'histoire même de la France et peut difficilement en être séparée. M. Aubert, dans son étude sur le *Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII*, 1314-1422 (Picard), s'est scrupuleusement restreint à l'examen de l'organisation et du mécanisme de la cour suprême de justice, craignant sans doute d'être entraîné trop loin s'il abordait l'histoire externe du Parlement. Cette réserve se comprend, bien qu'elle ne soit pas sans inconvénient, car beaucoup des modifications apportées au XIVe et au XVe s. dans l'organisation du Parlement ont eu des causes purement politiques. Tel qu'il est, l'ouvrage de M. Aubert, qui est le fruit du dépouillement consciencieux des registres du Parlement, nous renseigne très exactement sur son histoire interne pendant la période où il se sépare nettement du Conseil du roi, prend conscience de sa force, acquiert une indépendance relative avec le droit d'élire ses membres et s'attribue un rôle politique. L'histoire du Parlement sous saint Louis et Philippe le Bel avait été élucidée par Beugnot et Boutaric. C'est sous les fils de Philippe le Bel que son organisation prend une assiette définitive et une forme dont les lignes générales ne changeront plus. De Jean II à Charles VII, le Parlement, grâce aux troubles du royaume, se développe avec plus de liberté qu'à aucune autre époque. Quand il est reconstitué après la rentrée de Charles VII à Paris, il jouit de la plénitude de son influence et de ses droits, et avec la ruine du régime féodal une nouvelle période s'ouvre pour lui. Le Parlement de l'ancien régime succède au Parlement de la monarchie féodale. M. Aubert a donc très bien choisi le champ de son travail; il l'a divisé avec méthode et il a classé avec clarté les renseignements techniques qu'il a recueillis.

L'époque de Charles VII, malgré les recherches si approfondies et

si étendues de M. de Beaucourt, fournira longtemps encore matière aux travaux des historiens. M. Cosneau a repris l'histoire du règne à un point de vue spécial en écrivant la biographie d'*Artur de Bretagne, connétable de Richemont* (Hachette), avec une abondance de détails et de documents qui laisseront peu à glaner après lui. Le rôle de Richemont soulevait une question intéressante. Artur de Bretagne avait-il poursuivi dans sa longue carrière des vues d'intérêt personnel ou avait-il subordonné ses ambitions bretonnes à ses devoirs de grand officier de la couronne? M. Cosneau nous paraît avoir bien déterminé son rôle. Jusqu'au moment où il reçoit l'épée de connétable, en 1424, il est surtout préoccupé des intérêts de sa maison, mais à partir du jour où il a reçu cette haute dignité, il poursuit sans relâche et avec autant d'énergie que d'habileté la réconciliation du roi avec le duc de Bourgogne, qui seule peut ruiner sans retour la domination anglaise en France. S'il emploie des moyens violents et répréhensibles pour s'assurer une influence toute-puissante, il lui restera toujours l'honneur d'avoir préparé le traité d'Arras, écrasé la Praguerie, dirigé les réformes militaires de Charles VII et achevé l'expulsion des Anglais. L'ouvrage de M. Cosneau à un autre point de vue forme la préface du livre de M. Dupuy sur la réunion de la Bretagne à la France. C'est un honneur pour l'Université d'avoir dans ces deux œuvres, où une érudition solide est vivifiée par des vues historiques originales, élucidé une partie considérable de l'histoire du xve siècle.

Le curieux travail de M. J.-M. Richard sur *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne*, 1302-1329 (Champion), se rapporte moins à l'histoire des faits qu'à l'histoire des mœurs; c'est surtout pour l'archéologue et l'économiste qu'il présentera un vif intérêt; comme le dit le sous-titre du livre, c'est une étude sur la vie privée, les arts et l'industrie en Artois et à Paris au commencement du xive siècle. L'auteur a puisé abondamment dans le trésor des chartes de l'Artois, et en particulier dans les comptes rendus par les baillis de la comtesse et par le trésorier de son hôtel; il en a donné de copieux extraits dans le texte ou dans les notes, sans compter les dix-sept pièces publiées *in extenso* en appendice; il a su les mettre en œuvre d'une façon attrayante dans une vingtaine de chapitres sur la vie journalière (cuisine, divertissements, médecins, voyage), la vie de la cour (hôtel, vénerie, écurie), le costume (étoffes et vêtements, mercerie, broderie, costume de guerre), l'industrie (tapisserie, orfèvrerie), les arts et les lettres (architecture civile et religieuse, verrerie, imagerie, peinture, livres et enluminure), les œuvres de piété et de charité. Un glossaire, une table des noms propres et une table des

matières terminent ce très intéressant volume[1]. Mahaut, fille de Robert II d'Artois, qui fut tué à Courtrai, et par conséquent petite-nièce de saint Louis, s'y montre à nous comme une princesse active, entendue aux affaires, tenace dans la poursuite de ses droits, d'ailleurs généreuse, bienfaisante, amie des lettres et des arts. M. Richard nous parle beaucoup d'elle, mais il nous inspire le désir d'en savoir davantage. Il n'a pas réuni en un portrait définitif les traits épars de sa physionomie intellectuelle et morale; il faut les recueillir çà et là dans son livre. Même confusion en ce qui concerne le gouvernement de Mahaut; il en traite ici seulement quelques épisodes[2], ainsi sa lutte contre la noblesse soulevée en 1315, son procès avec son neveu Robert III, qui lui réclamait le comté d'Artois, ses rapports avec Philippe le Bel et ses fils. A côté d'elle se place une figure très curieuse à étudier; c'est son conseiller, Thierry d'Hireçon, véritable premier ministre, très en faveur auprès de la comtesse, comblé par elle d'honneurs et de biens, le digne contemporain de Pierre Flotte et d'Enguerrand de Marigny; c'est un peu partout qu'il faut quêter dans le livre de M. Richard les renseignements sur lui et sur sa famille qu'il sut associer à sa haute fortune. On remarquera d'ailleurs qu'il n'est guère question ici que de l'Artois; c'est à peine si M. Richard a parlé du comté de Bourgogne, que Mahaut gouverna aussi depuis la mort de son mari Othon IV (1303). Il est donc loin d'avoir épuisé tout son sujet. Ce défaut de composition rend un peu pénible la lecture des premiers chapitres; on se dédommage amplement, il est vrai, dans les suivants. En somme, ils confirment ce qu'on savait déjà d'autre part, c'est-à-dire la prospérité dont jouit la France pendant le demi-siècle qui précéda les guerres des Anglais. A un point de vue particulier, on remarque aussi que la comtesse d'Artois, voisine des Flamands, n'a eu que peu de relations avec ses riches voisins. Non qu'elle leur gardât rancune de la mort de son mari et de son père, tués en combattant contre eux, mais elle resta toute sa vie profondément attachée à la France, à Paris; les lainages qu'elle achète en grand nombre proviennent de Paris, de Provins, de Lagny, quand ils

1. M. le chanoine Dehaisnes a publié il y a peu de temps un ouvrage avec lequel celui de M. Richard offre plus d'un rapprochement : *l'Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe s.* (3 vol. in-8°). Nous regrettons de n'être pas en état de parler plus au long de ce dernier; nous devions au moins le signaler, ne fût-ce qu'en note.

2. M. Richard rappelle qu'il a donné « un aperçu » de l'administration du comté dans un essai sur les *Baillis de l'Artois au commencement du XIVe s.* (introd. au t. II de l'Inventaire de la série A des archives du Pas-de-Calais). On attendait de lui une étude définitive sur ce sujet dans le présent livre.

ne sont pas directement pris aux lieux de production eux-mêmes : Arras, Douai, Saint-Omer; elle ne les tire pas de la Flandre, le pays du drap et de la laine. Les ouvriers, les artistes qu'elle emploie ne sont pas des Flamands, ils viennent presque tous, soit de ses États particuliers, soit de Paris. C'est l'art français, l'industrie française qu'elle protège. Il n'est pas sans intérêt de le constater quand on se rappelle que, peu de temps après sa mort (nov. 1329), son neveu Robert III trahit la France et contribua pour sa part à déchaîner sur notre pays le fléau de la guerre de Cent ans.

Le bilan de cette terrible guerre est loin d'être établi. Des biographies bien étudiées, comme celles de Rodrigue de Villandrando, de l'Archiprêtre, d'Arnoul d'Audrehem, de Du Guesclin, ont, dans ces dernières années, ajouté beaucoup à nos connaissances. M. Georges Guigue nous apporte à son tour une masse considérable de faits sur l'histoire des Grandes Compagnies, des *Tard-venus*, dans le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, de 1356 à 1369[1]. Ces faits sont puisés pour la plupart dans de nombreuses pièces d'archives, que l'auteur publie soit par extraits, soit tout au long dans les notes et dans un copieux appendice. Les chroniques fournissaient peu de chose, et si l'on n'ignorait pas que les *Tard-venus* avaient remporté sur Jacques de Bourbon la victoire de Brignais (6 avril 1362), on n'en savait pas beaucoup plus. Désormais l'on sera édifié sur les ravages commis par ces bandes de pillards bien conduits, bien armés, et ce douloureux épisode de notre histoire pourra être mis en pleine lumière. M. Guigue a un peu oublié en effet qu'un livre d'histoire n'est pas seulement une collection de faits, mais que c'est aussi une œuvre littéraire. Il ne rattache pas assez intimement l'histoire de son pays à l'histoire générale, ni les faits contingents aux institutions permanentes. Il nous parle beaucoup de Lyon et des divers pouvoirs qui organisèrent la défense contre l'ennemi; nous aurions aimé à être mieux renseignés sur l'organisation politique ou administrative de la ville et des contrées voisines. On nous parle du bailli de Mâcon, des consuls et des comtes de Lyon, du chapitre de l'archevêque; quelques développements sur leurs droits respectifs eussent été bien accueillis. De même pour les personnages qui traversent le récit : Arnaud de Cervole, Arnoul d'Audrehem, Jacques de Bourbon sont assez connus pour que quelques notes rapides sur leur compte suffisent; mais ne pouvait-on essayer au moins de faire revivre sous nos yeux des chefs aussi audacieux que le Petit-Meschin ou Seguin de Badefold? M. Guigue a voulu laisser parler les documents eux-mêmes, oubliant qu'ils ne

1. *Récits de la guerre de Cent ans : les Tard-venus.* Lyon, Witte et Perrussel.

donnent souvent que la charpente de l'histoire. Un peu d'art eût rendu plus attrayante la lecture de son ouvrage. Il l'a dédié à son « maître vénéré, » Jules Quicherat; il eût bien fait de suivre son exemple, non seulement pour la solidité du fond, mais aussi pour l'agrément de la forme. Quoi qu'il en soit, il convient de féliciter sincèrement le jeune érudit de cette nouvelle publication, qui s'ajoute à une liste déjà longue; à peine sorti de l'École des chartes, il s'est placé parmi les plus zélés de nos archivistes provinciaux et parmi les plus empressés à communiquer au public le résultat de leurs recherches.

L'impression dernière que laisse le travail de M. Victor Vattier sur *John Wyclyff; sa vie, ses œuvres, sa doctrine* (Leroux) est très mélangée. Ce n'est ni un livre original, puisque l'auteur ne fait en somme que résumer les ouvrages de Lewis, de MM. Vaughan, Shirley, Lechler, ni une œuvre de seconde main, puisqu'il a revu consciencieusement les textes et consulté même des mss. originaux. Il ne saurait plaire au grand public, que fatigueraient vite son plan confus[1], son argumentation terne et pénible, ni satisfaire les gens du métier qui demandent au moins, dans un livre d'érudition pure, des références nombreuses, une correction typographique[2] suffisante, des citations exactes[3]. Ce n'est cependant pas un ouvrage méprisable. S'il est mal composé, si l'examen des doctrines est trop complètement séparé de la biographie même de l'auteur, il a ce mérite en somme de résumer avec exactitude et impartialité les meilleurs travaux publiés, surtout en Angleterre[4], sur ce précurseur de la Réforme. Quant à l'idée que nous devons nous faire de Wyclyff lui-même (je garde l'orthographe adoptée par l'auteur), elle ne se dégage pas net-

1. Ainsi la 2e partie : « Œuvres de Wyclyff, » aurait dû former l'introduction, puisqu'il contient la bibliographie du sujet.

2. L'ouvrage aurait besoin d'un long erratum, où seraient corrigés par exemple : Wyckhaus pour Wykeham (p. 115); curie humaine, pour cour romaine (p. 141); Grossetête, archevêque de Leicester (p. 282), pour archidiacre de L.; la vision de Piers ou Pierce (*sic*) Plowman (p. 299), etc. Encore, dans ce dernier cas, y a-t-il un véritable contresens, que M. Skeat déplore avec raison dans sa nouvelle édition du poème de Langland.

3. Si l'on vérifie sur le ms. original (Bibl. nat., lat. 3184, fol. 53 et suiv.) le texte que M. Vattier donne d'une protestation en latin, rédigée par Wyclyff en 1378, on y découvre de nombreuses fautes de lecture, en particulier dans la 6e conclusion, où une ligne tout entière a été omise et qui se termine par une erreur notable; au lieu de : « a fide dignis, » le texte porte « a fide devius. »

4. M. Vattier paraît n'avoir connu le livre de Lechler que par une traduction anglaise. Pourquoi garde-t-il du texte anglais le mot *tract*, qui revient à chaque page avec une répétition irritante? N'avons-nous pas le mot *traité* qui a le même sens?

tement du livre; ses doctrines théologiques ne paraissent pas avoir été fort originales, ni son caractère très noble. Son rôle politique, si on le connaissait bien, expliquerait sans doute bien des points restés obscurs dans sa vie et dans ses idées; malheureusement, il n'a été qu'effleuré par M. Vattier. Le ch. VIII, « état moral, social, politique, littéraire et religieux de l'Angleterre, » est le plus faible de l'ouvrage.

Avant de quitter le moyen âge, nous devons accorder une mention particulière à la traduction du grand ouvrage de JANSSEN : *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters*, dont le 1er vol. vient de paraître à la librairie Plon, Nourrit et Cie, sous le titre : *l'Allemagne à la fin du moyen âge*. Nous avons déjà indiqué, lors de l'apparition du texte allemand, les défauts et les qualités de ce livre. Comme tous les livres à thèse, les documents y sont choisis et disposés avec un parti pris évident, mais la science de l'auteur est incontestable, aussi bien que son talent, et nulle part son talent et sa science ne se sont mieux déployés que dans ce 1er volume. La traduction est excellente, fidèle et élégante à la fois, et nous souhaitons qu'elle trouve dans le public français le succès que l'original a rencontré en Allemagne. Nous regrettons seulement que M. Heinrich ait cru devoir, dans la préface mise en tête du volume, se montrer bien plus sectaire que M. Janssen lui-même. M. Heinrich a cru faire l'éloge de M. Janssen et de M. Taine en comparant leurs deux ouvrages. Par cette comparaison, il a fait tort à M. Taine et a fait ressortir ce que le point de vue de M. Janssen a d'exclusif et de faux. Il est encore permis aujourd'hui de se demander si la Révolution a été un bien ou un mal et n'aurait pas pu être évitée; mais, pour ne voir dans la Réforme qu'un déchaînement de passions mauvaises et d'aberrations intellectuelles, il faut être aveuglé par le fanatisme le plus étroit et le plus puéril. M. Taine, qui a si admirablement parlé de la Réforme dans son Histoire de la littérature anglaise, a dû être peu flatté d'une pareille assimilation, et les éloges de M. Heinrich ont dû lui paraître une cruelle ironie. « Mieux vaudrait un sage ennemi. »

XVIe ET XVIIe SIÈCLES. — M. le comte Jules DELABORDE poursuit avec une pieuse sollicitude l'histoire de la famille de Coligny. Après avoir consacré trois gros volumes à l'amiral, il a raconté la vie de son fils aîné, François de Châtillon, que nous avons signalée en son temps. De son mariage avec Marguerite d'Ailly de Picquigny, ce François eut quatre enfants, dont l'aîné, Henri, filleul de Henri IV, fut nommé au berceau amiral de Guyenne, servit sous les ordres de Maurice de Nassau, se distingua au combat de Nieuport et fut tué, à l'âge de dix-huit ans, au siège d'Ostende, où il commandait le régiment français chargé de défendre la place contre l'archiduc (1601). C'est cette

vie si courte que M. Delaborde nous présente aujourd'hui. On sait que, dans les livres de ce très consciencieux écrivain, on trouve toujours, à défaut de charme littéraire, beaucoup de faits recueillis et de documents publiés. Ce genre d'intérêt ne manque pas à son nouvel ouvrage sur *Henri de Coligny, seigneur de Chastillon* (Fischbacher).

M. le vice-amiral Jurien de la Gravière continue ses agréables études sur l'histoire de la marine. C'est aujourd'hui des *Corsaires barbaresques* qu'il s'occupe (Plon); André Doria, Kaïr-Eddin Barberousse et Dragut sont les héros du livre; le siège malheureux d'Alger, par Charles-Quint, et le bombardement de Nice par la flotte ottomane en sont les principaux épisodes. Il faudrait ne pas connaître encore la manière de l'auteur pour s'étonner que le volume se termine par le bombardement et la prise de Sfax par les Français en 1881. Nous sommes habitués à ces brusques sauts à travers l'histoire; ils ne nous étonnent plus; on peut trouver qu'ils donnent au récit toujours attachant le charme piquant de l'imprévu.

On ne saurait assez louer la conscience et le talent dont M. le vicomte G. d'Avenel fait preuve dans son important travail sur *Richelieu et la monarchie absolue* (Plon). Le 3e volume, consacré à l'armée, à la marine et aux colonies, aux cultes et à la justice, présente un intérêt qui ne faiblit pas un instant, sans prêter le flanc à aucune des objections fondamentales qu'on a pu élever à propos du premier volume. Les chapitres consacrés au clergé catholique sont du nombre des plus neufs et des plus instructifs. Par des calculs infinis, l'auteur essaie de déterminer la valeur de ses biens, l'importance absolue et relative de ses revenus. Ses calculs ne sont et ne pouvaient être assez précis pour aboutir à une certitude parfaite, mais les résultats auxquels il est arrivé paraissent très vraisemblables; le clergé catholique sous Louis XIII possédait environ un quart de la superficie cultivée, ses revenus peuvent être évalués à 75 millions de livres, auxquels il faudrait ajouter environ 25 millions produits par la dîme. M. d'Avenel a étudié de près cette ressource particulière du clergé; il a montré que, de tous les impôts alors existants, c'était le plus doux, le plus équitable et le mieux réparti; il en a exposé avec beaucoup de sagacité le mécanisme, c'est une des meilleures parties de son livre.

M. d'Avenel appuie ses conclusions sur un nombre considérable de faits puisés aux sources contemporaines les plus variées et les plus sûres; l'idée maîtresse du livre s'en dégage tout naturellement. Il fait voir avec beaucoup de force comment l'État, ou, pour parler plus exactement, comment Richelieu a modifié les différentes parties de l'administration dans les intérêts de la monarchie absolue; à cet

égard, le fait le plus considérable a été la création de grandes armées permanentes et d'une flotte de guerre redoutable; aussi doit-on savoir gré à M. d'Avenel d'avoir consacré la moitié de son volume à l'étude de ces problèmes compliqués d'histoire militaire.

L'intervention personnelle de Richelieu dans les affaires religieuses est également mise en pleine lumière. Quant à l'homme même, Richelieu se présente à nous très vivant, avec sa passion pour le pouvoir, qui le rend jaloux de toute supériorité et qui le pousse à s'emparer des plus hautes charges de l'État comme des dignités les plus enviées de l'Église; sa volonté impérieuse, qui s'irrite des obstacles et qui les brise; son génie créateur; son œuvre puissante, féconde et dangereuse. On sait que M. d'Avenel est sévère pour le grand cardinal; il ne faut pas oublier cependant que, si la grandeur française au XVIIe s. a été chèrement achetée, elle n'en a pas moins été réelle; on a le droit d'en ressentir quelque orgueil et, par conséquent aussi, le devoir d'être indulgent envers l'homme de génie qui en a été un des plus actifs instruments.

XVIIIe SIÈCLE. — M. Paul DE RAYNAL a réuni en un petit volume les articles publiés dans le *Correspondant* sur le mariage de Louis XV[1]. La lecture en est agréable; sans apprendre rien de nouveau, l'auteur a rajeuni le sujet en publiant un certain nombre de documents inédits empruntés aux Archives nationales et aux archives des Affaires étrangères; il a tiré aussi un bon parti de la correspondance échangée entre Stanislas Leczinski et le comte du Bourg, gouverneur de Strasbourg, et ami très apprécié du roi détrôné; en appendice, il a publié une trentaine de lettres ou billets adressés au comte par Marie Leczinska.

La collaboration de M. Lucien Perey et de M. Gaston Maugras, à laquelle nous avons dû les charmants volumes sur Mme d'Épinay et sur Voltaire aux Délices et à Ferney, paraît aujourd'hui définitivement rompue. M. Maugras a étudié à lui seul la querelle de Voltaire et de Rousseau, et M. PEREY, qui semble avoir le privilège des heureuses trouvailles[2], a mis la main sur des documents d'un intérêt

1. *Le Mariage d'un roi*, 1721-1725. C. Lévy. M. de Raynal paraît admettre que Dubois se vendit à l'Angleterre. On l'a nié, non sans de bonnes raisons. Il fait mourir le régent le 2 sept. La date exacte est celle du 2 déc.

2. M. Maugras a été moins heureux depuis la séparation. Non seulement son livre sur Voltaire et Rousseau n'offre rien de très nouveau, mais il vient de « retrouver par un heureux hasard » et de publier comme *inédites*, sous le titre : *Trois mois à la cour de Frédéric* (C. Lévy), une série de lettres de d'Alembert à Mlle de Lespinasse, dont Sainte-Beuve a parlé dans ses *Causeries du lundi*, t. III, et que M. C. Henry a analysées dans ses *Lettres inédites de Mademoi-*

exceptionnel, avec lesquels il a reconstitué la vie de la princesse Hélène de Ligne[1], depuis le jour où, en 1791, la petite princesse Hélène Massalska entre à l'abbaye aux Bois pour y faire son éducation, jusqu'au jour où, en 1793, la princesse de Ligne épouse, après des aventures romanesques et tragiques, le comte Vincent Potoçki. Grâce au journal[2] que la petite princesse a commencé à tenir à l'âge de dix ans, et où elle nous a tracé le tableau le plus minutieux, le plus spirituel et le plus amusant de sa vie au couvent, nous connaissons par le détail ce qu'était l'éducation des filles de la haute noblesse au XVIIIe s. Ces pensionnats peu austères, qui n'avaient de religieux que le nom et quelques pratiques extérieures, où l'on appréciait par-dessus tout le rang, la beauté et l'esprit, où le bal, le théâtre et surtout la conversation tenaient une place importante dans l'éducation, où le mariage occupait les gamines de douze ans en même temps et plus que leur première communion, formaient des jeunes filles singulièrement dépourvues de naïveté et d'illusions, mais admirablement préparées à leur rôle de femmes du monde. Elles recevaient une instruction littéraire et artistique très solide et très étendue, et surtout elles aiguisaient leur esprit dans leurs entretiens avec les femmes distinguées à qui elles étaient confiées; elles jouissaient d'une extrême liberté, dont elles profitaient parfois pour jouer des tours à leurs supérieures, mais surtout pour s'exercer entre elles aux relations, aux rivalités, aux conversations de société. — Si charmants que soient les mémoires de cette enfant singulièrement précoce, la seconde partie du volume, où M. Perey prend la parole à son tour, nous a paru peut-être plus intéressante encore. Le récit qu'il a fait des négociations laborieuses du mariage d'Hélène avec Charles de Ligne, le grave et héroïque fils de ce spirituel et séduisant prince de Ligne qui mêlait tant de profondeur à tant d'esprit et tant de sagesse à tant de frivolité; la peinture de la vie qu'Hélène menait à Bel-OEil avec un beau-père trop aimable, un mari trop sérieux et une belle-mère trop despotique, enfin la dramatique histoire de la passion de la princesse de Ligne pour le comte Potoçki et de la cruelle rupture de ce dernier avec une femme aimante et irréprochable, tout cela forme le roman le plus attachant et, grâce aux documents recueillis un peu partout par M. Perey, le plus nouveau. Ce ne sont pas seu-

selle de Lespinasse, puis publiées intégralement dans la *Revue historique* en septembre 1884.

1. *Histoire d'une grande dame au XVIIIe siècle. La princesse Hélène de Ligne.* Paris, Calman Lévy, 1887, in-8°.

2. Ce journal appartient à M. A. Gaiffe.

lement les sentiments et les malheurs d'Hélène qui en font l'intérêt, ce sont aussi, ce sont surtout peut-être les relations du prince de Ligne et de son fils. Rien n'est plus touchant, plus charmant, que l'amitié passionnée qui les unit et que l'admiration tendre du père pour le fils. Il devait lui survivre; et la mort de Charles, tué par un boulet à la Croix-aux-Bois, le 14 septembre 1792, fut pour le vieux prince, qui avait passé en riant au milieu de tant d'aventures et de dangers, la fin de toute joie. Nous espérons apprendre dans un prochain volume ce que devint comme comtesse Potoçka la princesse Massalska et ce que lui apporta de chagrins ou de joies cette grande passion à laquelle elle avait sacrifié son repos, l'estime du monde et ses devoirs de mère.

Avec le *Melchior Grimm* de M. Schérer (C. Lévy), nous retrouvons encore la même époque, la même société que dans le livre de M. Perey; et nous sommes encore transportés de Paris aux confins de l'Europe orientale; mais ce n'est pas à une Polonaise passionnée et romanesque que nous avons affaire; c'est au plus grave des Allemands, à l'homme peut-être le plus honnêtement raisonnable que nous offre la société littéraire du XVIIIe siècle. Grimm n'était guère connu jusqu'en ces dernières années que comme l'auteur de la *Correspondance littéraire* et l'ami de Mme d'Épinay, et encore ne distinguait-on guère dans la *Correspondance* ce qui appartient à Grimm de ce qui doit être rendu à Diderot, à Mme d'Épinay ou à Meister. M. Tourneux, dans sa belle édition de la *Correspondance*, a déjà éclairé presque tous les problèmes littéraires qui se rattachent à l'œuvre capitale de Grimm; MM. Perey et Maugras, dans leur charmant ouvrage sur Mme d'Épinay, ont vengé celle-ci et son ami des calomnies de Rousseau, enfin la publication de la *Correspondance* de Grimm et de Catherine II a fait connaître toute la dernière partie de la vie de l'ancien homme de lettres transformé en agent politique. M. Schérer était mieux que personne qualifié pour apprécier la *Correspondance*, et il a montré, avec l'autorité qui lui appartient, tout ce qui s'y trouve d'originalité, de hardiesse même parfois, et surtout d'honnêteté et d'indépendance d'esprit; mais il ne s'est pas attardé à étudier l'observateur de la vie parisienne et le critique de la littérature française, il s'est surtout attaché à reconstituer la biographie complète et à pénétrer le caractère de l'homme. Grâce aux correspondances publiées en Russie et aux lettres inédites de Grimm conservées à Gotha et à Darmstadt, il nous a fait connaître un Grimm courtisan, précepteur et conseiller de princes, surtout courtier en mariages princiers, qui n'est sans doute pas aussi sympathique ni peut-être aussi estimable que le Grimm homme de lettres. M. Schérer, qui connaît admirablement le XVIIIe siècle, à l'étranger comme en France, et dont l'esprit

philosophique agrandit tous les sujets qu'il touche, a fait de cette biographie de Grimm un tableau à la fois de la société parisienne et de la vie intime des cours d'Allemagne et de Russie, entre 1750 et 1790. Son *Melchior Grimm* est un précieux livre d'histoire et un excellent essai de critique littéraire[1].

M. E. Boutmy écrit peu, mais tout ce qu'il publie est exquis et achevé. Dans ce temps d'œuvres fiévreuses et hâtives, c'est une singulière jouissance de rencontrer un auteur qui porte à un tel degré le respect de son lecteur et le souci de la vérité, qui ne se résout à prendre la parole qu'après avoir étudié à fond son sujet, l'avoir longuement médité et avoir trouvé, pour exprimer sa pensée, la forme à la fois la plus concise, la plus incisive et la plus nuancée. Son petit livre sur l'architecture en Grèce est aussi remarquable comme traité d'esthétique que comme livre d'histoire. Le petit volume d'*Études de droit constitutionnel :* Angleterre, États-Unis, France, paru en 1885, montrait en M. Boutmy un historien politique aussi bien informé et aussi pénétrant que l'historien de l'art antique. Il vient enfin de publier, sur le *Développement de la Constitution et de la Société politique en Angleterre*, un court ouvrage qui est un petit chef-d'œuvre. M. Boutmy était, il est vrai, guidé dans cette étude, comme il a soin de le faire remarquer, par les travaux de Stubbs, Guizot, Hallam, Palgrave, Gneist, Freeman, Green; mais nulle part on ne trouvera un résumé aussi lumineux et aussi compréhensif de tout le développement politique et social de l'Angleterre. La première partie de ce livre est consacrée à la formation du régime représentatif, du XIe au XVe siècle, et M. Boutmy a résumé, d'une manière saisissante, dans la page suivante, les idées principales qu'il a mises en lumière :

« Dès le XVIe siècle, l'Angleterre était en possession de toutes les réformes essentielles que nous attendions encore en 1789, qu'il nous a fallu payer très cher et que nous avons même manquées en partie, pour avoir dépassé le but dans l'élan qui succédait à une souffrance

1. A la fin du volume, M. Schérer a établi, année après année, toute la chronologie de la vie de Grimm et ses itinéraires, avec les indications et discussions de sources dont il n'a pas voulu encombrer son ouvrage même. On y peut apprécier avec quelle conscience et quelle sûreté dans les recherches, quelle finesse et quel tact dans la critique il a réuni et éprouvé tous les matériaux de son œuvre. Dans un second appendice, il éclaircit le problème de la correspondance Métra. Métra était un banquier parisien agent de Frédéric II qui, ruiné lors du ministère Terray, se retira à Neuwied, y dirigea une Société typographique et y publia, de 1774 à 1793, une *Correspondance secrète.* Une note additionnelle de M. Sorel nous montre Métra mêlé à une négociation secrète entre la France et la Prusse à la fin de 1792.

trop longtemps endurée. Trois paradoxes résument toute cette histoire. L'intensité extrême du pouvoir royal, dans un siècle encore barbare, a donné à l'Angleterre un Parlement représentant d'un pays homogène, organe d'un gouvernement libre. La concentration précoce de la haute féodalité en un corps d'aristocratie politique lui a donné l'égalité devant la loi et l'impôt, et l'a préservée des privilèges abusifs d'une noblesse de sang. Le développement hâtif de la centralisation, personnifiée dans les juges ambulants, à une époque où un établissement bureaucratique sédentaire était impossible, lui a donné l'administration du pays par lui-même, a suscité, exercé, consolidé le self-government local aristocratique. »

Dans le second livre, M. Boutmy étudie les crises par lesquelles a passé ce gouvernement représentatif, et montre comment la noblesse, créée par les Tudors pour servir de soutien à leur despotisme, a rétabli, au XVIIe siècle, les libertés parlementaires. Dans le troisième et dernier livre, enfin, nous voyons l'Angleterre changer de base économique, devenir, de pays agricole qu'elle était, un pays industriel et commercial, et l'aristocratie anglaise, jusqu'alors fondue dans le corps de la nation et se recrutant constamment en elle par ses couches inférieures, réussissant à former une caste et à fonder un gouvernement quasi oligarchique ; double évolution sociale et politique qui donne le secret des agitations de l'Angleterre contemporaine. M. Boutmy a admirablement mis en lumière le caractère particulier de la hiérarchisation sociale en Angleterre, où chaque classe se confondait dans ses rangs inférieurs avec les rangs supérieurs de la classe suivante, et s'alimentait sans cesse de recrues et de forces nouvelles, où la gentry servait de transition et de lien entre la noblesse, d'une part, et la yeomanry et la bourgeoisie de l'autre, où la yeomanry et la bourgeoisie unissaient la gentry à la classe agricole et à la classe ouvrière, où tous les rangs de la nation étaient soudés ensemble par une étroite solidarité d'intérêts et de droits. Il n'a pas moins bien expliqué le caractère des deux chambres, qui ne peuvent à aucun degré être assimilées aux *ordres* des états généraux, la Chambre des communes étant la représentation de la nation tout entière, de la noblesse comme du tiers état, et la chambre des lords étant une chambre de nobles, mais non une chambre de la noblesse, étant constamment rajeunie par des éléments nouveaux empruntés par la royauté à la petite noblesse et à la gentry, et devenant un pouvoir arbitral entre la royauté et les communes, la sauvegarde des prérogatives monarchiques comme des libertés parlementaires.

Ces vues si justes sur la nature du gouvernement représentatif

anglais, et, il faut ajouter, sur les conditions normales d'une monarchie parlementaire, n'avaient pas échappé à quelques-uns de nos théoriciens politiques les plus perspicaces. Elles sont le fond même de la *doctrine* du petit groupe d'hommes qui essayèrent, avec le duc de Richelieu, M. de Serre, M. Decazes et les *doctrinaires*, de fonder un gouvernement libre en France sous la Restauration. Le publiciste qui eut l'honneur de les formuler le premier fut Mounier, dont on connaît bien le rôle, en 1788 et 1789, à Grenoble et à Versailles, mais dont on ne lit plus guère les ouvrages pourtant si remarquables, ses *Considérations sur les gouvernements*, ses *Observations sur les états généraux*, ses *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*. On ignore qu'il fut le véritable inventeur du régime de la charte. Dès 1789 et 1792, il en avait exposé les principes et il lui avait donné son nom. Malheureusement ces idées ne furent comprises ni en 1789 ni en 1815. Elles s'adressaient à une nation dont une partie était entichée de préjugés nobiliaires, et l'autre enivrée de théories démocratiques, et où chacun était plus impatient des privilèges d'autrui que soucieux de ses propres droits. — Nous devons nous féliciter que M. de Lanzac de Laborie, dans un ouvrage sérieusement étudié et écrit dans un esprit de sereine impartialité[1], ait fait revivre la figure et analysé les œuvres d'un des esprits les plus généreux et les plus profonds qui aient pris part à la Révolution de 1789.

Les ouvrages sur la Révolution vont se multiplier en cette fin du siècle où tant d'anniversaires nous rappelleront les gloires et les vertus, les crimes et les hontes de nos pères. La vérité se fera jour peu à peu; et nul régime n'est plus propre à favoriser une appréciation équitable de ce passé si discuté que le régime républicain actuel, régime de liberté absolue, mais pour lequel on ne peut ressentir, à moins d'être singulièrement prévenu, ni enthousiasme, ni haine. M. Chuquet vient de nous donner un *Valmy* (Cerf), second volume de son histoire de la guerre de 1792, digne en tous points du premier. M. Chuquet s'est proposé une tâche qui semble, au premier abord, irréalisable, mais où il a réussi avec éclat. Il a accumulé dans son récit tous les détails fournis par les sources contemporaines et il a su mettre chacun à son rang et à sa place, si bien que cette multiplicité de détails donne l'impression de la vie et jamais celle de la

1. *Jean-Joseph Mounier, sa vie politique et ses écrits.* Plon, Nourrit et Cie. M. de Lanzac de Laborie a dépouillé les papiers de Mounier conservés à Grenoble et à Autun et n'a négligé d'ailleurs aucune des sources d'information imprimées ou manuscrites.

confusion; il a fait avec une mosaïque un tableau peint à larges traits; il a donné à de minutieuses explications stratégiques le mouvement d'une épopée; il a fait revivre ses personnages tout en nous renseignant sur eux avec la précision d'un dictionnaire biographique et de dossiers du ministère de la guerre; enfin, sans jamais intervenir dans le récit, sans jamais laisser percer ses opinions ou ses émotions, il fait passer en nous le frisson de ces temps héroïques. Ces livres où il n'y a point d'art en apparence, où il ne semble y avoir que de la conscience, sont des œuvres littéraires d'une forme toute nouvelle et d'un effet puissant.

M. Gazier s'attaque à l'histoire religieuse de la Révolution. Nous n'avons pas à faire l'éloge de son étude sur Grégoire, dont nos lecteurs ont pu apprécier les premiers l'intérêt et la nouveauté. Ils seront heureux de la retrouver en volume, enrichie de nombreuses et précieuses pièces justificatives, et de voir que cette étude ne restera pas isolée, mais est le premier volume d'une série d'*Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française* (A. Colin).

Signalons aussi le second volume des *Variétés révolutionnaires* de M. Marcellin Pellet (Alcan), qui se ressentent un peu de leur caractère originaire d'articles de journal, mais qui sont dus à un homme très familier avec l'histoire de la Révolution et en particulier avec les côtés anecdotiques de cette histoire. Signalons en particulier ses trois articles sur Mirabeau, ceux sur la bibliothèque de Portiez, sur les chansons, sur la prétendue fille de Soubrany.

M. Frédéric Masson, à qui nous devons l'importante publication des *Mémoires de Bernis* et la curieuse *Histoire du département des affaires étrangères pendant la Révolution*, avait projeté d'écrire, non seulement l'histoire du ministère, mais aussi celle de nos agents diplomatiques à l'époque révolutionnaire. Il vient de raconter deux épisodes de cette histoire sous le titre : *les Diplomates de la Révolution : Hugou de Bassville à Rome; Bernadotte à Vienne* (Perrin). Ce que ce volume renferme de plus nouveau est la peinture de la singulière situation diplomatique de Rome pendant la mission qu'y remplit, du 13 novembre 1792 au 13 janvier 1793, sans aucun titre officiel, un assez piètre homme de lettres, Hugou de Bassville, secrétaire de légation à Naples. M. Masson nous le montre traitant avec une arrogance de laquais parvenu la cour pontificale, humiliant les « oies pourprées du Capitole, » faisant en un mot tout ce qui était nécessaire pour provoquer, sans que Pie VI y fût pour rien, l'émeute du 13 janvier, où il reçut une blessure dont il mourut. Bernadotte, envoyé à Vienne, après Campo Formio, s'y conduisit avec presque autant de maladresse et d'impertinence que Bassville à Rome; il pro-

voqua, lui aussi, au bout de deux mois de séjour, une émeute après laquelle il quitta Vienne. Le récit que fait M. Masson des débuts diplomatiques de Bernadotte n'ajoute rien d'essentiel à l'exposé que M. Hueffer a fait des mêmes événements dans les chapitres IX et X de son ouvrage *Der Rastatter Congress und die zweite Coalition.* Il donne quelques détails de plus, tirés des archives des affaires étrangères, mais ces détails n'ont qu'une importance secondaire et ne changent rien ni au fond des choses ni au jugement qu'on en peut tirer. Aussi avons-nous été bien surpris de lire dans la préface de M. Masson les lignes suivantes à l'adresse de M. *Huffel (sic) :* « Faut-il l'avouer ? Je ne prête point aux documents publiés au delà du Rhin une confiance absolue. Même parmi les historiens officiels, il arrive qu'on en rencontre qui, lorsqu'il s'agit de la France, déguisent sciemment la vérité. Le livre de M. *Huffel (sic)* vient de Bonn. Il m'a semblé dès lors qu'il ne fallait accueillir ses renseignements que sous bénéfice d'inventaire et n'accepter les documents qu'il a publiés qu'après vérification. Je n'ai pas eu tort, car, sur beaucoup de points, je me trouve avec lui en contradiction formelle, non pas tant sur les pièces du débat que sur les conclusions qu'il convient d'en tirer. » M. Masson a joué de malheur avec son M. *Huffel* (nous retrouvons *Huffel* imprimé p. 151, 179, 185, 192. Ce n'est qu'à la p. 223 que nous voyons apparaître *Huffer*). Il ignore sans doute que M. Hueffer, tout professeur à Bonn qu'il est, n'a rien d'un historien officiel, à telles enseignes qu'il a eu à soutenir une mémorable polémique avec M. de Sybel, au sujet du rôle de la Prusse dans la première coalition, et qu'il s'est signalé par l'équité et même la sympathie avec lesquelles il a toujours parlé de la France. J'ai comparé attentivement le récit de M. Masson avec celui de M. Hueffer. J'ai constaté que M. Masson qualifie Baptiste d'ambassadeur du roi de Naples, alors que M. Hueffer le désigne simplement (et avec raison, je crois) comme secrétaire d'ambassade, que M. Masson est beaucoup plus dur pour Bernadotte et pour François de Neufchâteau que M. Hueffer et attribue à Bernadotte, le 13 avril 1798, un rôle de grossier matamore, que M. Hueffer fait jouer à un simple adjudant, que M. Masson interprète les intentions de Bonaparte en 1798 différemment de M. Hueffer; enfin, que M. Masson a donné plus de détails sur les événements de Vienne et M. Hueffer sur les négociations de Selz ; mais, en dehors de ces divergences insignifiantes, les deux récits concordent et se confirment l'un l'autre sur tous les points. Quant aux conclusions, les deux historiens en ont été très sobres; tout ce qu'on peut dire, c'est que M. Masson fait des diplomates français un portrait beaucoup plus défavorable que M. Hueffer. Je ne trouve donc rien qui jus-

tifie M. Masson d'avoir parlé dans les termes que j'ai cités d'un travail excellent et très impartial, au lieu de lui rendre hommage comme il le devait[1]. C'est une singulière disposition d'esprit, en vérité, de ne pouvoir parler d'un ouvrage allemand sans se croire obligé de faire une petite manifestation patriotique[2].

Voici encore un livre sur l'émigration : *le Clergé français réfugié en Angleterre*, par M. F.-X. Plasse, chanoine de Clermont (Palmé). Après le vote de la constitution civile du clergé, beaucoup d'ecclésiastiques refusèrent de prêter le serment civique; accusés d'organiser la contre-révolution à l'intérieur, ils durent chercher leur salut dans la fuite. Ceux de Bretagne et de Normandie cherchèrent un asile en Angleterre. Le nombre de ces réfugiés augmenta plus tard, après le 9 thermidor et après le 18 fructidor. La plupart d'entre eux étaient sans ressources; il fallait leur venir en aide. La direction des secours fut prise par Mgr de La Marche, évêque de Léon, qui avait pu s'enfuir à Londres. La charité privée eût été impuissante à secourir plusieurs milliers de prêtres; le gouvernement anglais n'hésita pas.

1. M. Masson, suivant en cela M. Hueffer, fait de Hummel, musicien qui fréquentait la maison de Bernadotte à Vienne, un musicien berlinois. Ne s'agit-il pas du célèbre compositeur, alors âgé seulement de vingt ans, et qui était de Presbourg et non de Berlin? — M. Masson devra, dans une prochaine édition, corriger la traduction qu'il a donnée du sonnet italien cité p. 253. Elle contient quatre contresens. Au premier quatrain, au lieu de : « qu'elles produiront un affreux incendie, » il faut : « qu'elles seront (les cocardes) autant d'étincelles de liberté. » — Au second quatrain, au lieu de : « les quatre fous, » il faut : « les quatre folles. » — Au premier tercet, les mots *superbo ed ebro* s'appliquent à Bassville et non à la troupe qui le suit. — Enfin je m'abstiens, par pudeur, de traduire le dernier tercet; mais traduire *quattro cazzi* (rimant avec *pazzi*) par « quatre castrats » paraîtrait à des *castrati* une amère ironie.

2. On ne se rend pas compte qu'en prenant tant de soin de rabaisser les savants allemands ou de relever leurs fautes, on leur fait involontairement trop d'honneur. On semble tout étonné qu'ils ne soient pas impeccables et on se donne des airs de collégiens ravis de trouver leur professeur en faute. J'ai été bien surpris de trouver sous la plume de M. Schérer, dans l'excellent volume sur Grimm dont nous parlons plus haut, cette déclaration solennelle (p. 353) : « *Règle générale :* se défier *quelquefois* de l'érudition allemande. » M. Schérer n'a pas voulu dire qu'il faut s'en méfier plus que de l'érudition des autres pays, car il sait que ce ne serait pas juste. Mais, s'il a voulu dire qu'il faut s'en méfier autant et que les érudits allemands n'ont pas plus que d'autres le privilège de l'infaillibilité, cela est trop évident, et c'est être trop modeste pour son propre pays que de se croire obligé de le remarquer. D'autant plus qu'il s'agit dans l'espèce de deux peccadilles d'un M. Danzel. M. Schérer lui-même, dans la partie de son volume qui est consacrée à fixer la chronologie de la vie de Grimm, ne donne-t-il pas à Mme d'Épinay trente-trois ans en 1759 et cinquante-sept en 1781? Que dirait-il d'un étranger qui en tirerait la conclusion : « *Règle générale :* se défier *quelquefois* de l'érudition française? »

Autant il avait froidement accueilli les laïques émigrés, surtout les premiers arrivants, ceux de 1789 et 1790, qu'il accusait non sans raison de compromettre leur patrie et leur cause par leur conduite frivole, autant il montra de sympathie pour des prêtres auxquels leur conscience interdisait de rester en France; des secours importants leur furent distribués, des asiles sûrs les recueillirent : à Jersey, à Lewes, à Winchester. En 1800, avant la signature du concordat, plus de 5,600 prêtres vivaient ainsi dans les différentes parties du Royaume-Uni de l'aumône anglaise. Burke, le grand orateur tory, avait été leur principal avocat auprès du gouvernement et du public. Le concordat signé, la plupart rentrèrent en France; mais quelques-uns refusèrent de reconnaître la nouvelle loi religieuse; plusieurs prélats, entre autres l'évêque de Léon, déclarèrent qu'ils ne donneraient pas la démission exigée par le premier consul et consentie par le pape; ces intransigeants restèrent dans l'exil, n'attendant plus de satisfaction que des princes de la maison de France : il y en avait encore une centaine à Londres même en 1808. Le gouvernement anglais se montra moins généreux pour cette « petite église » française qu'il ne l'avait été pour les autres, sans néanmoins interrompre entièrement les secours. Telle est l'histoire que M. Plasse nous expose à l'aide de nombreux documents inédits, des livres et journaux du temps. Il l'a fait un peu longuement peut-être, mais avec une sincérité et une modération de ton très dignes d'éloge. Il insiste à plusieurs reprises et avec raison sur la générosité du gouvernement et du haut clergé anglais; il serait sans doute impertinent de demander si, dans des circonstances pareilles, l'épiscopat français eût montré envers des ministres protestants chassés et ruinés autant de bienveillance que l'archevêque de Cantorbéry le fit dans ces lamentables circonstances. M. Plasse attribue au séjour de ces prêtres français, prolongé pendant dix ans de l'autre côté de la Manche, les progrès accomplis en Angleterre par le catholicisme au XIXe siècle. Il y a là sans doute une part de vérité, encore qu'on ne nous ait pas montré sous quelle forme se produisit la propagande catholique. La seule présence de ces prêtres n'est pas une raison suffisante pour expliquer ce phénomène, et d'autre part les progrès déjà réalisés ne semblent pas justifier les illusions que nourrit M. Plasse. Il voit déjà l'église anglicane rentrant dans l'unité catholique. C'est un beau rêve, dont les décrets, promulgués par le concile de 1870, ne contribueront pas de sitôt à faire une réalité.

La biographie de *Georges Cadoudal* a été retracée par M. Georges DE CADOUDAL (Plon), à l'aide de souvenirs de sa famille, des mémoires du temps et d'un grand nombre de documents d'archives. Le récit

est attachant et le portrait de Georges dessiné avec un relief assez puissant. On ne saurait attendre du petit-neveu du héros de la chouannerie une histoire critique et impartiale sur cette guerre et son principal chef; mais on ne voit pas qu'il cherche ni à dissimuler, ni à fausser ce qu'il croit être la vérité; c'est en même temps une œuvre de passion et de bonne foi. L'auteur avait à peine terminé son livre quand il vint à mourir (1885). M. Édouard Biré, qui l'avait vivement stimulé à l'écrire, s'est chargé d'en surveiller l'impression; nous devons l'en remercier doublement.

Cadoudal ne paraît pas dans les *Profils vendéens* esquissés par Sylvanecte (Mme Georges Graux); on n'y voit figurer que la noblesse : d'Elbée, Bonchamps, La Rochejacquelein, Charette, ceux qui ont combattu contre les troupes de la Convention, en 1793, et contre les troupes allemandes, en 1870; les plus héroïques des Vendéennes y paraissent aussi. Quelques souvenirs recueillis dans le pays même font l'intérêt de ce mince volume que l'on parcourt avec plaisir et non tout à fait sans profit (Plon).

XIXe SIÈCLE. — L'*Histoire de la marine française sous le Consulat et le premier Empire*, par M. E. Chevalier (Hachette), est à l'excès une collection de menus faits, racontés d'un style froid et monotone. Cependant, comme dans le volume qui a précédé celui-ci, et qui était consacré à l'histoire de notre marine sous la première République, il y aura plus d'un renseignement à prendre : l'organisation de la flottille de Boulogne surtout est exposée d'une façon très instructive; les efforts accomplis, en cette circonstance, sous les yeux de l'empereur, ont été considérables et auraient pu donner de grands résultats si nous avions réussi à amener jusque dans la Manche une escadre imposante. Comme le montre fort bien l'auteur, on n'improvise pas une flotte de guerre, et, depuis 1793, la nôtre était désorganisée; elle fut impuissante à seconder les projets de Napoléon. M. Chevalier n'apporte ni documents nouveaux, ni idées originales; mais on est bien aise d'entendre un marin parler clairement des choses de son métier.

C'est aussi ce qui fait le mérite de la biographie de Curély, par le général Thoumas (Berger-Levrault). Né en 1774, en Lorraine, Curély s'engagea dans les hussards en 1793, et depuis lors, pendant vingt-huit ans, il ne cessa de servir dans la cavalerie légère. C'est l'empire qui fit sa fortune : nommé sous-lieutenant en 1805, il était général en 1814. D'une bravoure et d'une hardiesse extraordinaires, il prit rang de bonne heure parmi les meilleurs officiers de cavalerie de la grande armée. Placé en non-activité en 1815, il fut mis à la retraite, en 1824, à quarante-six ans, et mourut de chagrin deux ans plus tard. Sa biographie précède le résumé tracé par Curély lui-même de

sa carrière militaire. Ce récit, simple et sincère, mérite d'être lu.

L'*Histoire de la Restauration*, par M. Ernest Hamel (Jouvet), n'a aucune prétention à l'originalité. C'est un résumé consciencieux, comme nous en avons déjà tant, des faits politiques et militaires; le premier volume en suit pas à pas le développement chronologique, de 1815 à 1820. L'auteur, républicain enthousiaste, juge les événements et les hommes de la Restauration avec les préjugés d'un vieux libéral. Il ne croit pas que la monarchie des Bourbons eût été capable d'établir en France le régime parlementaire. Il regrette l'aventure des Cent jours à cause de ses conséquences désastreuses; il ne la blâme pas dans son principe même. Il croit que l'empereur, en 1815, pouvait être définitivement gagné aux idées libérales, ou qu'il se serait résigné à se laisser enchaîner par elles. Il estime qu'on eût pu, comme le proposa Napoléon, arrêter la marche imprudente des Prussiens vers Paris après Waterloo et infliger aux alliés un « irréparable désastre. » Il s'en faut de bien peu qu'à son tour il ne flétrisse la perfide Albion pour le traitement infligé au nouveau Thémistocle qui demandait à s'asseoir libre au foyer du peuple britannique. M. Hamel en est resté à Vaulabelle, dont il n'a ni la vigueur ni l'éclat. Son œuvre est estimable; les faits sont suffisamment exacts et les sentiments honnêtes; ce n'est un travail ni d'érudition ni de critique.

C'est toujours avec joie qu'on voit paraître un nouveau volume de l'*Histoire de la monarchie de Juillet*, par M. Thureau-Dangin (Plon). Nous avons maintenant le t. IV, un des plus remarquables de tous, sans contredit. Non pas que le talent de l'auteur fût moindre dans les précédents volumes, car il est toujours égal à lui-même; c'est l'objet même du volume qui en fait le puissant intérêt. Tandis que, dans le précédent, l'auteur nous faisait assister à l'écœurante histoire de la Coalition, ici, les mesquines intrigues parlementaires ont fait place à une affaire d'une bien autre importance, à la question d'Orient et à la grande crise européenne de 1839-1841. M. Thureau-Dangin l'a exposée avec beaucoup de justesse et d'ampleur. Il semble même qu'en parlant de la guerre imminente, le ton devienne plus grave, le jugement plus serein. S'il blâme la politique imprévoyante de M. Thiers, il n'est ni âpre, ni sarcastique, ainsi qu'il s'est donné plusieurs fois le plaisir de l'être dans ses précédents volumes. Il montre très nettement la part de responsabilité qui retombe sur le cabinet qui a précédé celui du 1er mars, sur la nation, sur le roi lui-même. D'autre part, on ne peut qu'être de son avis quand il loue Louis-Philippe de s'être très nettement, surtout après la note du 8 octobre 1840, refusé à prolonger l'allure belliqueuse du gouvernement. Nous ne pouvions nous engager de cœur léger contre l'Europe tout entière coalisée contre

nous, contre une Allemagne chez qui les souvenirs de 1813 venaient de se réveiller avec une violence inattendue. Il fallut reculer, à la grande joie de lord Palmerston et du tsar. Quant à Palmerston, si son triomphe était grand, il ne faisait pas de lui cependant un grand diplomate; M. Thureau-Dangin le fait remarquer avec raison : « Que l'Angleterre eût intérêt à ne pas laisser la prépondérance française s'établir en Égypte, on le comprend; mais son intérêt était aussi de ne pas rompre l'alliance occidentale et libérale. Lord Palmerston avait fait preuve d'une vue très nette, mais très courte; il s'était laissé aveugler par sa jalousie contre la France, comme nous par notre engouement pour le pacha. » C'est le jugement même de l'histoire, contre lequel on commence à ne plus protester même en Angleterre. L'« entente cordiale » avait reçu, par le traité du 15 juillet, un coup dont elle ne devait plus se relever.

M. Thureau-Dangin n'est pas encore près de finir sa belle histoire, et voici qu'on nous en donne la suite naturelle : M. Pierre de la Gorce a raconté en deux volumes compacts l'*Histoire de la seconde République française* (Plon). L'auteur, qui paraît appartenir à l'opinion orléaniste, ou plus exactement conservatrice, est un esprit modéré. Il est aussi impartial qu'il est possible de l'être, quand on traite une époque aussi rapprochée de nous et où nous retrouvons si vibrantes les passions politiques qui nous dévorent encore aujourd'hui. Il sait rendre à l'occasion justice aux républicains; son appréciation générale sur l'œuvre de la Constituante est, en somme, équitable; sa prédilection pour la cause royaliste ne commence à se manifester clairement que du moment où il montre le parti royaliste se reformant, et agissant soit dans la presse, soit à la chambre, soit dans des réunions parlementaires, comme celle de la rue de Poitiers. Il désapprouve la loi du 31 mai, parce qu'elle a été inefficace et qu'en rétablissant indirectement le cens, elle portait atteinte à la Constitution, en même temps que toutes ses sympathies le portent à louer Montalembert et ceux de ses collègues qui avaient trouvé « l'issue du domicile. » Il blâme le coup d'État du 2 décembre, et apprécie à leur juste valeur le caractère, les idées, le parti du prince président. Comparant la seconde République à la première et à la troisième, il la préfère aux deux autres; « alors, dit-il, on l'absout; on ne se contente pas de l'absoudre, on se prend à la regretter. » Si on l'entend bien, l'auteur fait ici allusion à la République telle qu'elle fut organisée pendant la durée de la Législative, c'est-à-dire avec un président bonapartiste et une majorité royaliste de représentants. C'est la chimère d'une république sans les républicains. L'auteur est d'ordinaire bien informé; çà et là, il communique même des renseigne-

ments inédits. Son regard manque cependant un peu d'étendue; rarement il se porte à l'étranger, sauf naturellement en ce qui concerne les affaires italiennes et en particulier l'expédition de Rome; mais il néglige de montrer la propagande des idées démocratiques à l'étranger. Son ouvrage y gagne peut-être en unité; il y perd en variété et en profondeur. En somme, c'est un ouvrage fort estimable, et qui se lit avec un intérêt soutenu d'un bout à l'autre.

Qu'on nous permette de signaler rapidement quelques volumes relatifs à l'histoire militaire dans notre pays : *l'Historique du 7e régiment de cuirassiers* a été retracé par M. G. de Juzancourt (Berger-Levrault). Ancien Royal-étranger (1659), ce régiment se signala surtout dans la campagne de 1809, à Waterloo, à la bataille de Rezonville. De bonnes gravures montrent la transformation qu'a subie l'uniforme pendant les deux siècles de son histoire. — M. Edgar Hepp, sous-préfet de Wissembourg en 1870, a raconté dans une émouvante brochure les débuts de la guerre dans son arrondissement[1]. Il donne des preuves nouvelles de l'aveuglement avec lequel la guerre fut engagée du côté français. Dans les premiers jours qui suivirent la déclaration de guerre, M. Hepp avait cru devoir tenir le gouvernement au courant de ce qui se passait au delà de la frontière, lui signaler la concentration des troupes chaque jour plus nombreuses. Ses dépêches furent bientôt importunes, et on lui défendit d'en plus envoyer. Le général Douay lui-même, arrivant le 3 août à Wissembourg, ne se laissa pas ébranler par les appréhensions du sous-préfet. Le lendemain il était tué et sa division écrasée ouvrait la porte de l'Alsace à toute la troisième armée allemande. — M. Beaunis, ancien médecin en chef de l'ambulance de la 1re division du 18e corps, a raconté ses *Impressions de campagne* 1870-1871, pendant le siège de Strasbourg, la campagne de la Loire et la campagne de l'Est (Alcan et Berger-Levrault). — M. E. Perret, ancien capitaine de zouaves, a fait, en deux volumes, sous forme de récits, une sorte d'histoire populaire de la conquête de l'Algérie par les Français[2]. — Le nouvel ouvrage de M. de Lanessan sur la *Tunisie* (Alcan) est d'une bien plus grande valeur. On sait que l'auteur de l'*Expansion coloniale de la France* a récemment visité notre nouvelle colonie; il s'y est livré à une enquête minutieuse sur la situation actuelle de ce beau pays et sur les réformes qu'on pourrait y opérer graduellement. La lecture de cet ouvrage s'impose à nos hommes politiques au moins autant qu'à nos géographes et à nos économistes. — Enfin

1. *Wissembourg au début de l'invasion de* 1870. Berger-Levrault.
2. *Les Français en Afrique. Récits algériens.* Bloud et Barral.

j'ose à peine faire même une légère mention de l'*Histoire de Quinze ans* (1870-1885), par M. Benoît-Lévy (Derveaux); elle rentre dans la catégorie des publications populaires que nous sommes tenus de passer sous silence, de peur d'en être inondés.

Histoire locale. — M. René Kerviler a publié le 2e fascicule de son *Répertoire générale de bio-bibliographie bretonne* (Rennes, Plihon et Hervé). Ce fascicule n'épuise pas encore la lettre A; l'ouvrage, on le voit, est entrepris sur un plan très vaste. On ne peut que s'en réjouir. Un répertoire bien fait est un précieux auxiliaire pour les érudits. Celui-ci rendra de réels services et prendra place à côté de l'excellent *Répertoire* de l'abbé Ul. Chevalier. Tous les articles ne sont pas sans doute de même valeur : c'est inévitable; l'auteur, si bien informé qu'il soit, ne pouvait tout savoir. Chacun, suivant ses études particulières, pourra donc trouver à contrôler, à corriger, à ajouter; l'auteur ne redoute pas d'ailleurs la critique; il lui demande son concours et accueillera volontiers toutes les rectifications justifiées. Ainsi, on peut lui signaler un article qu'il eût mieux valu supprimer : « Asser, barde d'origine bretonne, fondateur de l'université d'Oxford en 887. » Je ne suis pas certain que le roi des Bretons Arthur dût trouver place à côté des Arthur de Bretagne; mais, du moment où on s'occupait de lui, il fallait lui consacrer une notice bibliographique plus précise, plus raisonnée et plus complète. — Pour le comte Arthur Ier de Bretagne, il était trop tard sans doute pour mentionner ce qu'en disait récemment la *Revue historique*. D'autre part, des articles comme ceux qui se rapportent à Anne de Bretagne, à Bertrand d'Argentré sont remplis des plus précieux renseignements. On ne peut que souhaiter à M. Kerviler de mener à bien sa laborieuse entreprise.

L'*Histoire de la vallée et du prieuré de Chamonix du Xe au XVIIIe siècle* paraît avoir été traitée avec soin par M. André Perrin (Fischbacher); elle contient beaucoup de faits intéressants sur les coutumes féodales en vigueur dans la vallée, les franchises de Chamonix, les rapports des prieurs, des habitants de Chamonix, du chapitre de Sallanches avec les pays voisins, les princes de Savoie et de Savoie-Nemours. On regrette que ces faits ne soient appuyés d'aucun document; on devine que ceux-ci existent; on nous dit même qu'ils ont été recueillis par M. Bonnefoy, notaire à Sallanches; cela ne suffit pas : on voudrait en avoir le texte même[1] en entier ou par

1. Il faut faire une exception pour l'acte de donation du prieuré de Chamonix fait par Aimon, comte de Genevois, et son fils Gerold. L'auteur lui assigne la date de 1091; le fac-similé de l'acte qu'on nous donne paraîtrait lui assigner une date postérieure.

extraits. Autrement ce n'est plus un ouvrage d'érudition, c'est un guide historique plus ou moins bien fait.

Je ferai une observation analogue à propos de l'histoire de *Saint-Jean d'Angely*, par M. Saudau (Saint-Jean d'Angely, Ollivier). L'auteur a consulté un grand nombre de pièces d'archives; c'est même lui, croyons-nous, qui a réussi à reconstituer les archives communales de la ville qui avaient été oubliées, dispersées ou aliénées. Il insère bien quelques actes dans le texte de son ouvrage; mais les uns ne sont que des traductions qui ne sauraient tenir lieu de l'original; les autres sont à peine mentionnés; jamais ou presque jamais un renvoi précis soit aux sources, soit aux ouvrages de seconde main. On se prend aussi à regretter que M. Saudau n'ait pas fait plus belle la place à l'étude des institutions locales. Il s'est contenté de retracer l'histoire politique de son pays. Ce qu'il a fait n'est d'ailleurs pas à dédaigner, malgré l'absence d'art et de méthode.

Ce sont au contraire les documents qui abondent dans la nouvelle publication de l'infatigable M. André Joubert : *Une famille de seigneurs calvinistes du Haut-Anjou; les Chivré, marquis de la Barre de Bierné* (Nantes, Grimaud; Paris, Lechevalier); ce sont eux aussi qui en font la principale valeur, car les Chivré, bien que mêlés à nos guerres civiles au XVIe et au XVIIe s., n'y ont jamais joué qu'un petit rôle. Cependant, ils intéressent l'histoire du protestantisme en Anjou avant et après la révocation de l'Édit de Nantes. Des planches en héliogravure nous mettent sous les yeux divers monuments intéressant la famille des Chivré.

Puisque nous parlons des huguenots français, voici un livre qui les touche directement : *les Montalbanais et le Refuge,* par M. A. de France (Montauban, Forestié); c'est une liste circonstanciée des noms de réfugiés protestants appartenant à la généralité de Montauban, avec l'indication du lieu où ils se sont établis, de la situation qu'ils y ont occupée, de la famille qu'ils y ont fondée, et, autant que possible, de l'état où elle se trouve aujourd'hui. Pour ce long et utile travail, M. de France a fait des recherches étendues dans les archives françaises; M. P. de Félice a recueilli des notes nombreuses dans celles de Berlin. C'est un complément important à l'Histoire de la France protestante.

Les Ariégeois sont fiers (il y en a des témoignages imprimés) d'avoir leur messie « chargé de révéler au monde qui les ignore toutes les beautés de leur belle et chère Ariège. » Ce messie est M. Duclos, curé de la paroisse de Saint-Eugène à Paris, auteur de l'*Histoire des Ariégeois* (Perrin). En fait, cette histoire est considérable, au moins quant au nombre des volumes : six ont déjà paru,

et l'on nous en promet encore un septième. Ce qui est plus réjouissant, c'est que trois volumes tout entiers, trois gros volumes in-8° de plus de sept cents pages, seront consacrés aux grands hommes et autres de l'Ariège. Il y a là de quoi humilier la courte science d'un érudit parisien qui ne soupçonnait pas une si féconde activité littéraire au pied des Pyrénées. Humilions-nous donc et admirons l'auteur dans l'intrépidité de son patriotisme local !

Il y aura plus de profit à lire les 250 pages que M. G. Tholin a publiées sous le titre : *Ville libre et barons* (Paris, Picard ; Agen, Michel et Médan) ; le sous-titre est plus précis : essai sur les limites de la juridiction d'Agen et sur la condition des forains de cette juridiction comparée à celle des tenanciers des seigneuries qui en furent détachées. Il s'est produit à Agen le phénomène suivant : au XIIe et au XIIIe siècle, les juridictions libres, comtales jusqu'à la mort d'Alphonse de Poitiers, royales depuis, étaient plus nombreuses ou plus étendues que les juridictions seigneuriales ; à partir du XVIe s., c'est le contraire : les juridictions seigneuriales l'emportent de beaucoup comme nombre et comme superficie sur les juridictions royales. La féodalité avait donc lentement empiété sur la commune. L'origine de ses progrès remonte à la guerre de Cent-Ans, qui eut pour résultat de multiplier les domaines des familles féodales ; celles-ci usurpèrent violemment des droits qui ne leur appartenaient pas ; elles exercèrent le droit de justice sur les territoires occupés et s'arrogèrent peu à peu des droits fonciers sur toutes les terres des paroisses réunies à leurs baronnies. Voilà donc un retour offensif de la féodalité : l'établissement des droits féodaux à la fin du moyen âge. Comment cette « féodalité rentière, » dont je viens de résumer les principaux caractères en résumant l'introduction mise par l'auteur en tête de son excellent travail, s'est-elle constituée ? M. Tholin, avec une sagacité rare, en a retrouvé les traces dans une foule d'actes, surtout de pièces de procédure d'où l'on ne pouvait guère penser, dès l'abord, tirer de si curieux résultats. C'est qu'en effet les procès ont été nombreux, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, entre les seigneurs et les tenanciers, entre la maxime : « Nul seigneur sans titre, » qui était en vigueur en Agenais, et celle que les seigneurs voulaient faire triompher : « Nulle terre sans seigneur. » M. Tholin ajoute cette observation profonde : « En 1789, le duc d'Aiguillon fut un des premiers à solliciter l'abolition ou le rachat des droits féodaux. Peut-être avait-il gardé le souvenir des doléances si justes et si mal écoutées de ses tenanciers agenais. » Il resterait maintenant à déterminer si la transformation politique et sociale qui s'est produite en Agenais à partir du XVe s. n'a pas eu lieu dans d'autres pays. M. Tholin pense qu'il s'agit d'un

fait d'une portée générale, que ce qui s'est passé chez lui a dû se produire aussi dans beaucoup d'autres endroits, que la commune d'Agen n'a pas été seule victime des empiétements de la féodalité. Il a sans doute raison ; il appartient à d'autres érudits d'opérer des recherches semblables dans les archives locales. M. Tholin leur a ouvert une voie féconde par son travail original.

Je terminerai en annonçant deux jolis petits volumes sur la *Vie privée d'autrefois*, par M. Alfred Franklin (Plon) ; ce sont de courtes études, faites à l'aide de documents inédits ou peu connus, illustrées de dessins du temps, sur les arts et les métiers, les modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle. Un de ces volumes est consacré aux soins de la toilette et au savoir-vivre ; l'autre à l'annonce et à la réclame, aux crieurs de corps et de vin, aux enterrements, enfin aux cris de Paris. Le chapitre sur les cris est le plus curieux ; mais dans tous, les traits de mœurs piquants abondent, et plus d'une locution populaire, dont nous avons perdu le sens, reçoit son explication toute naturelle, quand on la fait remonter à sa source historique.

G. Monod. Ch. Bémont.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DE L'ART.

Les études relatives à l'histoire de l'art ont pris en France, depuis quelques années, un remarquable développement. Des causes multiples y ont contribué. Le goût du public pour les expositions artistiques de tout genre, modernes ou rétrospectives, et la manie même des collectionneurs ont multiplié pour les critiques d'art les occasions de former leur œil et leur jugement par les comparaisons. La curiosité érudite, qui ne juge aucune manifestation du goût et de la mode indigne d'attention, a fourni aux historiens de l'art une foule de documents qui, insignifiants quand ils sont pris isolément, deviennent très instructifs pris en masse, parce qu'ils nous renseignent sur le milieu où se sont formés et où ont vécu les grands artistes, sur les courants du goût et de la mode, sur l'influence de l'art dans la société[1]. Des savants qui sont en même temps des hommes de goût ont introduit dans l'étude des œuvres d'art les procédés sévères de la critique historique et montré quels secours les

1. C'est ainsi que des monuments recherchés pendant longtemps par les seuls amateurs sont devenus des documents précieux pour l'histoire de l'art. Le *Catalogue des plaquettes de bronze* de M. E. Molinier et l'ouvrage de M. Armand sur les *Médailleurs italiens* sont aujourd'hui dans les mains de tous ceux qui s'occupent de l'art des XVe et XVIe siècles.

documents d'archives peuvent apporter à la connaissance de l'histoire des beaux-arts. L'École des chartes, l'École des hautes études, les Écoles de Rome et d'Athènes sont à ce point de vue des pépinières où se forment tous les jours de nouveaux travailleurs, et, à côté de ces anciennes écoles, voici maintenant l'École du Louvre, où l'on pourra acquérir, avec les principes de la critique et de la méthode historiques, la connaissance intime et le maniement familier des monuments eux-mêmes. Deux cours importants viennent d'y être créés; un cours d'histoire de la peinture a été confié à M. Lafenestre, qui vient d'affirmer deux fois sa compétence en cette matière, par la publication du premier volume d'une *Histoire de la peinture italienne* (Quantin, Bibl. de l'enseignement des arts du dessin), dont nous avons déjà dit le rare mérite, et par celle d'un grand ouvrage sur le *Titien*[1] (Quantin); M. Courajod, qui vient d'achever sa remarquable publication sur *A. Lenoir et le Musée des monuments français* (Champion) par un troisième volume consacré aux monuments conservés au Louvre, à Versailles et dans les autres musées nationaux, a été chargé de professer l'histoire de la sculpture française, champ d'études encore presque inexploré et où il apportera la précision de sa science, la sûreté de son goût et de son coup d'œil et l'originalité de ses vues. A l'École des beaux-arts, le cours d'archéologie est professé par M. Pottier, qui enseigne aussi au Louvre l'histoire de la céramique. M. Pottier, qui est devenu, pour l'archéologie figurée, le principal rédacteur du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de M. Saglio, vient aussi de publier, avec M. S. Reinach, deux volumes sur la *Nécropole de Myrina* (Thorin), où les deux habiles et heureux explorateurs rendent compte des admirables trouvailles qu'on peut admirer au Louvre. Le cours d'histoire de l'art a passé de M. Taine à M. Müntz, un des savants à qui l'on doit le plus dans le mouvement d'érudition artistique auquel nous assistons. Par ses travaux sur les arts à la cour des papes, il a ouvert une mine nouvelle pour l'histoire artistique; les collections qu'il dirige pour la maison Rouam, la *Bibliothèque internationale de l'art*, la *Collection des Artistes célèbres*, la *Bibliothèque de l'Art moderne* et la *Bibliothèque de l'Art ancien* (dans laquelle M. Diehl a fait paraître, l'an dernier, une excellente monographie sur Ravenne), forment déjà

1. Nous regrettons d'être obligé de nous borner à une simple mention; l'ouvrage ne nous ayant pas été envoyé, nous n'avons pu en prendre encore une connaissance approfondie. Une rapide inspection nous a permis de constater que, si les reproductions des œuvres du Titien contenues dans le volume laissent à désirer, surtout les eaux-fortes, M. Lafenestre s'est acquitté avec sa science et son talent habituels de sa tâche de biographe, d'historien et de critique d'art.

une imposante série de beaux et utiles volumes. Ses trois ouvrages sur *Raphaël*, sur les *Précurseurs de la Renaissance* et sur la *Renaissance en Italie et en France sous Charles VIII* ont engagé la maison Hachette à lui confier l'exécution d'une grande *Histoire de la Renaissance*, paraissant par livraisons hebdomadaires illustrées et conçue sur le même plan que l'*Histoire de l'Art* de MM. Perrot et Chipiez. Tandis qu'au Collège de France M. Guillaume se plaît surtout aux théories d'esthétique, et qu'à l'École des chartes M. de Lasteyrie continue avec éclat l'enseignement archéologique de J. Quicherat, à la Sorbonne M. Collignon supplée avec talent M. Perrot dans sa chaire d'archéologie figurée. En province, le même mouvement se propage, et l'enseignement très solide et très élevé de M. Bayet à l'École des beaux-arts de Lyon attire de nombreux élèves, même en dehors du cercle des artistes. On peut se faire une idée de cet enseignement par l'excellent *Précis d'Histoire de l'art* qu'il vient de publier (Quantin, Bibl. de l'ens. des arts du dessin), qui peut en être considéré comme le résumé. On peut regretter qu'on ait imposé à M. Bayet l'obligation de se restreindre à un seul volume, car l'excessive concision à laquelle il a été contraint l'a obligé à des sacrifices regrettables ; mais, malgré sa brièveté, ce *Précis* est intéressant et animé ; il donne une idée très complète du développement de l'art aux diverses époques et dans les divers pays, même dans l'Extrême-Orient, et il permet d'apprécier les vastes connaissances et la vive sensibilité artistique de M. Bayet.

L'Histoire de l'Art dans l'Antiquité a été dignement représentée, en 1886, par le quatrième volume du grand monument élevé par MM. Perrot et Chipiez[1]. Dans ce dernier volume, les auteurs ont abordé une série de civilisations très dissemblables, peu connues, et d'une restitution extrêmement délicate : la Sardaigne, la Judée et les Hétéens. Après le troisième volume, consacré à la Phénicie, prenait place tout naturellement l'étude de la civilisation de la Sardaigne, où les Phéniciens se sont établis de bonne heure, ont fondé des comptoirs et posé les bases des relations commerciales qui furent continuées par les Carthaginois. Ce sont ces rapports bien connus des navigateurs sémites avec la Sardaigne qui avaient déterminé, il y a une quarantaine d'années, le savant Gerhard à considérer comme phéniciens les restes peu variés de l'antique civilisation sarde. Aujourd'hui, avec plus de critique, on a reconnu que l'influence sémitique n'avait pas pénétré au delà de la zone maritime, étroite bordure qui s'étend du N.-O. au S.-O., où ont été trouvés tous les objets de provenance sémitique et qu'on a pu attribuer indubitable-

1. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art dans l'antiquité*, t. IV. Hachette, in-8°.

ment aux Phéniciens. Les autres vestiges de cette civilisation, aujourd'hui que le style phénicien est bien connu, présentent un caractère tout différent. Très différente aussi de celle des Phéniciens est l'origine de la population indigène de l'île. MM. Perrot et Chipiez nous apprennent que c'est un mélange de ces Libyens dont Pausanias signale la migration et des Ibères partis du nord de l'Afrique pour se répandre dans l'Europe méridionale. Si un rapprochement peut s'imposer, d'ailleurs, entre l'art de la Sardaigne et un autre art, c'est bien plus avec l'art rude des Celtes et des Ibères, s'il est permis d'attribuer à ces populations les monuments primitifs des Baléares.

En effet, ces monuments singuliers, qu'on ne rencontre jamais isolés, mais toujours semés par groupes sur les flancs escarpés des vallées sardes, les *nuraghes*, ont leurs congénères dans les *talayots* des Baléares. Ces monuments très nombreux (environ 3,000), que les auteurs ramènent à trois types : les *nuraghes simples*, les *nuraghes à étages* et les *nuraghes agglomérés*, ont provoqué toutes sortes de conjectures. Des armes, des figurines de bronze ramassées dans leurs décombres amenèrent à supposer qu'on était en présence de tombes. MM. Perrot et Chipiez réfutent cette opinion avec des arguments sans réplique et concluent que le *nuraghe* est une tour de défense et d'observation. Ils nous montrent les véritables monuments funéraires de ces peuples dans les monuments dits *tombeaux des géants*, qui ont leurs analogues dans les allées couvertes des antiquités celtiques. A côté de cette civilisation peu connue qui occupe dans le livre de MM. Perrot et Chipiez une place un peu trop grande eu égard à son importance, nous trouvons les détails les plus complets et les plus intéressants sur les Hétéens ou Hittites, ce peuple récemment rendu à la lumière de l'histoire et dont l'art si curieux a servi à tant d'égards de transition entre l'art oriental et l'art grec.

C'est dans la Judée enfin que se trouve concentré le principal attrait de ce volume, dans la belle et magistrale restitution du temple de Jérusalem. La restitution des palais assyrien et babylonien avait déjà demandé à MM. Perrot et Chipiez une singulière sagacité. Le temple de Jérusalem leur offrait cette fois le dernier degré dans l'échelle des difficultés auxquelles peuvent se heurter les tentatives de reconstitution. Que reste-t-il en effet de ce temple? L'emplacement une fois reconnu, sur le Moria, dans cet ensemble de monuments sacrés de l'Islam qu'on appelle le Haram-ech-Chérif, on ne trouve de traces de l'ancien temple que le mur d'enceinte et la substruction, peu de chose pour ne pas dire rien, si l'on considère que les parties les plus anciennes du mur d'enceinte ne remontent pas au delà d'Hérode. C'est donc aux textes que les historiens ont dû recourir.

Sur les trois sources, contenues toutes les trois dans l'Ancien Testament : le premier livre des Rois, les chroniques et le livre d'Ézéchiel, c'est cette dernière qui, avec son abondance de renseignements, a pu fournir, dans quelques chapitres, la base d'une reconstitution sérieuse. MM. Perrot et Chipiez démontrent, par une argumentation très solide, que ce texte, d'une apparence prophétique et idéale, est, au contraire, d'une grande précision et que, suivi exactement dans sa topographie et ses mesures, il conduit à une conception très vraisemblable du monument. Mais Ézéchiel ne fournissait guère que le plan, et ce n'est que par sa connaissance approfondie des arts de l'ancien Orient que M. Chipiez a pu présenter une façade d'un caractère très oriental et qui paraît très bien appropriée à la description biblique. Il semble vraiment que M. Chipiez ait eu l'intuition de cette œuvre disparue.

Le premier volume de l'*Art byzantin considéré surtout dans les miniatures*[1], par M. Kondakoff, peut servir de lien entre l'histoire de l'antiquité et les études sur le moyen âge. Le caractère particulier de cet ouvrage, c'est qu'il nous fait envisager l'art byzantin dans une de ses manifestations les plus originales, les plus complètes et les moins étudiées jusqu'à ce jour : les miniatures[2]. Les raisons que l'auteur nous donne de ce choix, c'est que, si la miniature rend déjà le service de combler les lacunes existant dans l'histoire des monuments pendant cinq siècles environ, entre les mosaïques de Ravenne et de Salonique, d'une part, et de l'Italie méridionale, de l'autre, si elles présentent des points de vue iconographiques d'une grande valeur, elles forment un domaine indépendant, une histoire propre ; elles ont non point seulement un caractère subjectif, individuel, mais un caractère aussi original que les autres manifestations de l'art ; de plus, elles ont un accent populaire très marqué, forment un tout parfait soumis aux lois naturelles de l'art et, par conséquent, nous permettent de reconstituer à elles seules l'histoire de l'art byzantin lui-même. Cette branche de l'art byzantin a, d'ailleurs, des rapports constants avec les autres formes de cet art, l'architecture, la peinture, la mosaïque et la fresque, et elle a même parfois inspiré ces dernières manifestations.

1. N. Kondakoff, professeur à l'université d'Odessa, *Histoire de l'art byzantin considéré principalement dans les miniatures*. Édition française originale, publiée par l'auteur sur la traduction de M. Trawinsky, précédée d'une préface de M. A. Springer, professeur à l'université de Leipzig. T. I, in-4°. Bibliothèque internationale de l'art.

2. Rappelons le catalogue descriptif dressé par M. H. Bordier des *Peintures des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale* (Champion, 1884-1885). Ce catalogue est une contribution des plus importantes pour l'histoire de l'art.

Le chapitre Ier contient un aperçu général de l'histoire de la miniature byzantine aux différentes époques, du rôle qu'elle a joué dans l'art byzantin. Le second chapitre renferme une remarquable étude critique des travaux antérieurs sur les questions byzantines. L'auteur passe en revue les travaux de l'école française, à laquelle il fait revenir l'honneur d'avoir commencé l'étude de l'art byzantin, et ceux de Seroux d'Agincourt, qui a su, le premier, apprécier les miniatures byzantines et les a prises pour bases de son histoire de l'art byzantin ; l'auteur analyse ensuite les travaux des écoles allemande et russe. Avec le chapitre III commence l'histoire détaillée des miniatures grecques. Ce chapitre comprend, après un aperçu de la miniature antique, l'étude et la description tout à fait complètes du calendrier des *Fils de Constantin*, de l'*Iliade* de Milan, du *Virgile* du Vatican, de la *Genèse* de Vienne, de la *Bible* de Cotton et du célèbre *Rouleau de Josué*. Dans l'examen de tous ces manuscrits, il ne trouve rien qui puisse être considéré comme un produit du nouvel art chrétien, dans l'acception propre du mot; les premiers manuscrits qui auraient peut-être un élément byzantin sont la *Genèse* de Vienne et la *Bible* de Cotton, mais on y remarque aussi la présence des motifs antiques les plus purs, soit copiés, soit imités. Parfois même l'auteur constate une véritable renaissance de l'antiquité qui explique les rapports de l'art byzantin avec l'ancien art grec. Le chapitre IV voit s'ouvrir l'âge d'or de la miniature byzantine avec le *Dioscoride* de Vienne, où les éléments byzantins apparaissent d'une façon reconnaissable à l'emploi de couleurs claires et brillantes, l'*Évangile de Rossano* et l'*Évangile syriaque* du moine Rabula, à propos duquel M. Kondakoff fait une digression très intéressante sur l'iconographie du Christ, et le *Cosmos*, ce manuscrit si curieux, le plus important de tous au point de vue de l'iconographie et de l'histoire de l'art byzantin. Enfin le chapitre V a pour objet la seconde moitié de l'âge d'or de l'art byzantin et l'hérésie célèbre des Iconoclastes, qui a été si étrangement jugée par les historiens. L'auteur montre par des arguments solides que l'iconoclasme n'a eu qu'une importance secondaire. L'iconomachie n'a pas anéanti l'art ni créé un art nouveau, elle n'a pu que le retarder et le reporter vers l'ancienne manière païenne ; en effet, le fond comme la forme des miniatures de cette époque ne sont que de mauvaises contrefaçons de l'antiquité, d'une exécution grossière et maladroite.

M. Kondakoff consacre également une longue et sérieuse étude au *Psautier* et au *Psautier illustré*, le plus important et le plus pur spécimen de l'ancien symbolisme chrétien. Il cherche la raison de cette tendance qui est le trait principal de la miniature pendant la période si obscure de la querelle des Iconoclastes et explique la for-

mation de cet art purement byzantin qui, à la fin du xe siècle, devient de plus en plus oriental et s'écarte de sa voie nationale, par l'envahissement des Arméniens et des Slaves dans la haute administration, dans l'armée et jusque sur le trône. En résumé, cet ouvrage, conçu avec un véritable esprit scientifique, sans appareil pédantesque et dont la traduction élégante et claire de M. Trawinski rend la lecture facile, est le plus complet sur cette matière. Il a l'avantage de délimiter exactement les rapports de l'art byzantin avec les arts grec et romain et de marquer l'action exercée sur l'art par la littérature religieuse. Il réfute aussi les opinions préconçues qui font de l'art byzantin tantôt un art rigide et immobilisé, tantôt un art qui a étendu son influence sur toutes les manifestations artistiques de l'Occident.

Dans les *Maîtres italiens*[1], M. Levallois, connu depuis longtemps dans la critique littéraire par des ouvrages d'une grande distinction et d'une philosophie élevée, a voulu nous montrer ces vieux maîtres, « qui ont été et sont restés profondément les hommes de leur milieu, » dans ce milieu même où ils ont aimé, souffert, produit. Il a cherché également à montrer l'unité d'art qui existe dans toutes ces diverses écoles et la durée et la continuité régulière de l'évolution de l'art italien dans une même direction. Ce sont partout, dans cet ouvrage, des promenades par les villes, dans les monuments et les musées, des descriptions pittoresques, des discussions où parfois l'érudition se dissimule sous une forme aimable, des aperçus justes sur les artistes dont le talent est heureusement caractérisé, des vues esthétiques d'une grande élévation. Mais nous ne pouvons nous y arrêter, car le caractère en est plus littéraire que scientifique.

Une des figures qui avait frappé M. Levallois dans le couvent de San Marco, à Florence, est celle de Fra Bartolommeo ou Baccio, surnommé della Porta à cause du voisinage de la porte San Pier Gattolini, près les murs de Florence, où il naquit en 1475. C'est à ce pieux et fervent artiste, disciple ardent de Savonarole, que M. Gustave Gruyer[2] a consacré un petit volume dans la *Collection des artistes célèbres* dirigée par M. E. Müntz, à la librairie de l'art.

Comme M. Levallois pour les maîtres italiens, M. Lucien Solvay[3] veut nous montrer les peintres espagnols dans leur milieu, dans le pays où ils ont vécu et qui a conservé leurs œuvres. Aussi le volume

1. Jules Levallois, *les Maîtres italiens*, 1 vol. pet. in-4°. A. Mame et fils.

2. Gustave Gruyer, *Bartolommeo della Porta et Mariotto Albertinelli*, petit in-4°. Librairie de l'art, Rouam.

3. Lucien Solvay, *l'Art espagnol*, précédé d'une introduction sur l'Espagne et les Espagnols, 1 vol. in-4°. Bibliothèque internationale de l'art, Rouam.

commence-t-il par une longue introduction sur l'Espagne et les Espagnols, beaucoup trop longue, pleine de choses assez inutiles et où se trouvent des considérations étranges sur l'effet du chaud et du froid dans l'art, notamment dans la musique, etc. M. Solvay nous prévient d'abord qu'il n'a point pris à tâche d'écrire la biographie des artistes espagnols ni l'histoire de cet art, mais qu'il a voulu indiquer sa marche et caractériser ses étapes. Il n'y a jamais eu, nous dit-il, d'école espagnole, car en réalité tout y est exception. « Il n'y a eu que des individualités, et à elles seules elles ont formé les anneaux de cette chaîne si brillante, mais si inégalement solide : Moralez, Ribera, Zurbaran, Velazquez, Murillo et Goya. » Après nous avoir indiqué les premiers tâtonnements de l'art espagnol avant le XVIe siècle et l'envahissement des artistes étrangers, l'auteur étudie les rapports réciproques de l'art espagnol et de l'art flamand l'un sur l'autre, du moins en ce qui concerne les sculpteurs et les architectes. Puis nous voyons la peinture suivre la voie de l'architecture et de la sculpture dans l'imitation étrangère, conduite justifiée, d'ailleurs, par la médiocrité de la peinture espagnole lorsqu'elle est réduite à elle-même. L'Espagne chercha donc secours auprès des Italiens et des Flamands, qui se partagent la domination dans ce pays; mais la véritable influence reste, au fond, celle de l'Italie, celle des Flandres ne s'étant surtout exercée que sur des individualités et s'étant perdue peu à peu. Dans l'italianisme même de l'école espagnole, ce qui lui fait une réelle originalité, c'est l'étroitesse dans laquelle s'est enfermé cet art qui n'a voulu peindre que « le guerrier et le martyr. » L'auteur nous montre la tyrannie de l'Inquisition jusque sur les arts plastiques, qui s'imprègnent d'intolérance et de fanatisme, et il en donne un exemple curieux avec l'*Arte de la pintura* de Fr. Pachéco, celui qui sera un des maîtres de Velazquez et son beau-père.

M. E. Plon, dans son bel ouvrage sur *Leone Leoni et Pompeo Leoni,* les sculpteurs officiels de Charles-Quint et de Philippe II, a traité un point capital de l'histoire des rapports de l'art italien avec l'art espagnol. Ce nouveau livre est digne en tous points de celui qui l'a précédé, sur Benvenuto Cellini, par la manière dont M. Plon a étudié la biographie des artistes et établi le catalogue de leurs œuvres et aussi par la beauté des eaux-fortes et des gravures qui illustrent le texte. Il y avait beaucoup plus à faire pour les Leoni que pour Benvenuto. Malgré les recherches de MM. Campori, Ronchini, Bertolotti et Casati, leur biographie était encore à écrire et la filiation de leurs œuvres très mal définie. M. Plon a ajouté une foule de documents inédits, empruntés pour la plupart aux archives de Simancas, à ceux qu'avaient publiés les érudits italiens, et surtout il a fait très exactement le départ des œuvres du père et du fils et a distingué les

œuvres de Leone Leoni de celles qui ont été retravaillées par d'autres artistes sur des modèles de lui. Il a excellemment mis en lumière le caractère des sculptures de Leone, où la fantaisie du médailleur s'associait si curieusement à un réalisme parfois brutal, toujours exact, dans la reproduction de la figure humaine. Enfin M. Plon aura l'honneur d'avoir révélé aux historiens de l'art l'œuvre capitale de Pompeo Leoni, le tombeau de l'inquisiteur Valdès perdu dans une petite ville des Asturies, Salas, et d'avoir établi une relation entre les inspirations des Leoni et celles de Léonard de Vinci. C'est de Pompeo Leoni que viennent deux des plus beaux recueils de dessins de Léonard, ceux de Milan et de Windsor, et les figures du tombeau de Valdès portent le cachet indiscutable d'une inspiration puisée dans les œuvres de Léonard. M. Plon a très bien démêlé ce qu'il y eut d'original dans ces artistes qui peuvent à quelques égards être considérés comme de l'école de Michel-Ange, mais à qui l'étude directe de la nature et le réalisme coloré des Vénitiens ont appris à chercher la vérité dans les formes et dans l'expression. Le beau buste d'Éléonore de France, par Leone, et surtout les œuvres de Pompeo, bien supérieures à mon avis à celles de son père, en sont la preuve. On lira avec un vif intérêt, dans le livre de M. Plon, la vie aventureuse de Leone Leoni, ce triste cousin de l'Arétin, débauché, assassin, faux monnayeur, mais malgré cela constamment protégé par Antoine Perrenot de Granvelle et par Charles-Quint. De 1546 à 1590, il fut constamment au service de Charles-Quint et de Philippe II, en Italie, en Flandre, en Allemagne, surtout à Milan, où il passa toute la seconde partie de sa vie. Pompeo, au contraire, se fixa à Madrid, tout en restant en relations avec son père, qui collaborait avec lui au retable de Saint-Laurent de l'Escurial. C'est par Pompeo et ses élèves surtout que l'art italien exerça son influence sur l'art espagnol. Ces deux artistes, le père et le fils, remplissent tout le XVIe s., de 1509 à 1604, et ils méritent certainement dans l'histoire de l'art une place bien supérieure à celle qu'occupent d'autres artistes plus connus, comme Baccio Bandinelli et Jean Bologne. Remercions M. Plon de la leur avoir rendue.

L. Bénédite. G. Monod.

Post-Scriptum. — Je crois devoir signaler à nos lecteurs la réponse que j'ai publiée dans la *Revue des Questions historiques* du 1er avril dernier à l'article du 1er janvier, où M. Fustel de Coulanges avait critiqué le travail sur les *Aventures de Sichaire*, paru dans la *Revue historique* du 1er juillet 1886. M. Fustel de Coulanges a fait suivre ma réponse d'une réplique où il continue à me reprocher de ne pas

lire les textes avec soin et de les interpréter par mon imagination. Ses critiques sur ce point me paraissent moins solides que celles de son article. On en jugera par deux exemples. J'ai dit dans ma réponse que j'avais mis le meurtre du serviteur du prêtre de Manthelan sur le compte de l'ivresse, parce que l'assassin avait été invité par le prêtre à venir boire « avec un ivrogne notoire. » Là-dessus, M. Fustel de Coulanges m'accuse de *solliciter* les textes avec une extrême imprudence et d'imaginer ce qu'ils ne disent pas, Grégoire de Tours ne disant nulle part que ce prêtre fût un ivrogne notoire. Mais il est étrange qu'un critique aussi exact ait pu s'y méprendre. L'ivrogne notoire avec qui le prêtre avait invité l'assassin à venir boire n'était pas lui-même, mais Sichaire, que Grégoire qualifie de *levis*, *ebriosus*.

L'autre passage est plus caractéristique encore. J'avais, pour montrer les difficultés d'interprétation qu'offre l'histoire de Sichaire, rappelé et cité les contradictions où M. Fustel de Coulanges lui-même est tombé dans les trois occasions où il en a parlé. Il me répond que j'ai mal lu et qu'il a donné les trois fois la même interprétation. Je ne puis sur ce point qu'en appeler au jugement impartial de ceux qui voudront bien relire les passages auxquels j'ai renvoyé et se rappeler les phrases mêmes que j'ai citées. A propos de la troisième action judiciaire, qu'il appelle dans son *Histoire des Institutions* « un tribunal arbitral, » M. Fustel de Coulanges a dit dans ses *Recherches sur quelques points d'histoire :* « La composition n'a pas été obligatoire, la décision du tribunal n'a pas été forcément exécutoire ; » et dans la *Revue des Questions historiques :* « Cette nouvelle action n'a rien d'un arbitrage. Il ne semble pas que la composition ait pu être refusée par le demandeur, car c'était un véritable jugement. » S'il n'y a pas là contradiction, si la page 26 de l'article et la page 198 des *Recherches* ne sont pas en opposition flagrante, absolue, indéniable, c'est que mon critique et moi ne donnons pas aux mots le même sens, ne parlons pas la même langue ; toute discussion scientifique devient bien difficile dans de telles conditions.

Nous publierons prochainement un article de M. d'Arbois de Jubainville sur ce même sujet, où il expose des idées différentes de celles de M. Fustel de Coulanges et des miennes. J'espère un peu plus tard y revenir encore pour préciser et corriger mon premier article et m'expliquer plus en détail que je n'ai pu le faire dans la *Revue des Questions historiques* sur les mérites respectifs de la méthode comparative et de la méthode analytique.

G. Monod.

BELGIQUE.

Je suis bien en retard avec les lecteurs de la *Revue* depuis mon dernier bulletin belge[1].

Dans le présent article, je tracerai un tableau général du mouvement historique en Belgique pendant les cinq dernières années (1881-1885). Je commencerai par les publications qui concernent l'histoire nationale. C'est dans ce domaine que l'activité des historiens et des érudits se déploie surtout en Belgique.

Nécrologie. — Depuis 1880, la mort nous a ravi des archivistes de haute valeur, tels qu'Edmond de Busscher, Diegerick, Armand Verbaere, Ch. Pinchart et L. Galesloot; des travailleurs féconds, comme le chanoine Ferd. Van de Putte[2], P.-A.-F. Gérard, le baron Philippe Kervyn de Volkaersbeke, Aug. Vander Meersch; des hommes d'État qui ont consacré une partie de leur vie si remplie à retracer quelques grandes pages de l'histoire de la patrie, tels qu'Alphonse Vandenpeereboom[3] et Jean-Baptiste Nothomb; des historiens infatigables comme Ferdinand Hénaux[4] et le général baron Guillaume[5]; enfin deux hommes dont la mort laisse un vide que personne ne comblera : Edmond Poullet[6] et Louis Gachard. Le premier nous a été enlevé à quarante-trois ans, alors que la science pouvait encore attendre de lui tant de services de premier ordre; le second, qui s'était acquis un nom vraiment européen, était parvenu à l'âge de quatre-vingt-

1. Voir *Revue historique*, t. XVIII, p. 100-139 (publications belges de 1879 et de 1880).

2. Voir A. de Leyn, *Esquisse biographique de M. Ferdinand Vande Putte* (dans les *Annales de la Société d'émulation* de Bruges, 1885).

3. Voir P.-P. Denys, *M. Alph. Vandenpeereboom, ministre d'État*. Sa vie, ses œuvres (Ypres, Deweert, 1884, 757 p.). — *Manifestation en l'honneur de M. Alph. Vandenpeereboom*, auteur des *Ypriana* (Ypres, 30 sept. 1883). Bruges, A. de Zuttere, 1883. — Alph. Diegerick, *Notice nécrologique sur M. Alph. Vandenpeereboom*. Anvers, 1886. (Extrait du *Bulletin* de l'Académie d'archéologie de Belgique.)

4. Voir J. Stecher, *Ferdinand Henaux*, 1815-1880 (*Revue de Belgique*, janvier 1884).

5. Voir Alph. Wauters, *le Général baron Guillaume* (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1881).

6. Voir Stan. Bormans, *Edmond Poullet* (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1884); Léon de Monge, *Edmond Poullet* (*Revue générale*, 1883); Mgr Pieraerts, *Éloge funèbre d'Edmond Poullet*. Louvain, Van Linthout, 1883, etc.

cinq ans, et il avait conservé dans sa verte vieillesse une lucidité d'esprit et un entrain au travail que beaucoup de jeunes gens pouvaient lui envier. Par sa prodigieuse fécondité pendant plus d'un demi-siècle et par les trouvailles qu'il avait faites dans tous les dépôts de l'Europe, Gachard a été en quelque sorte le prince des archivistes de son temps.

Si l'on ne peut espérer de voir d'ici à longtemps réparer de telles pertes, il est consolant de se dire que plusieurs débutants de talent sont venus grossir les rangs éclaircis par la mort. Constatons aussi que la création des *Analecta Bollandiana,* du *Bulletin Rubens* et de quelques recueils d'histoire locale[1] prouve l'extension croissante que prend chez nous l'étude des annales nationales.

Documents. — Depuis que la commission royale d'histoire s'est consacrée à la publication des documents inédits, son exemple est devenu contagieux et les matériaux véritables de notre histoire nationale s'amoncellent d'année en année. Comme toujours, c'est M. Gachard qui, pendant la période écoulée, a donné l'exemple à tous. Il a publié le tome III de la *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II*[2], si pleine de choses piquantes et nouvelles, et, en collaboration avec M. Piot, les tomes III et IV de la *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*[3], où l'on trouve des itinéraires des ducs de Brabant au xve siècle, plusieurs itinéraires de Charles-Quint, voyageant et guerroyant en Europe ou en Afrique, le journal des voyages de Philippe II, de 1554 à 1569, etc. On sait que c'est M. Piot qui a succédé à M. Gachard comme archiviste général du royaume.

M. Alph. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, continue la publication de sa précieuse *Table chronologique des chartes et diplômes concernant l'histoire de la Belgique*, véritable œuvre de bénédictin[4]. Le tome VI embrasse les années 1280 à 1300; le tome VII est un supplément des premiers volumes et va jusqu'en 1225. M. le

1. Par exemple, les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien.*

2. Ce tome contient les documents allant du 6 juillet 1563 au 3 février 1565 (xxxii-610 p. Bruxelles, Muquardt, 1881).

3. Le tome III comprend le premier voyage de Charles-Quint en Espagne (1517-1518), par Laurent Vital; le voyage à Tunis, en 1535, par Guill. de Montoiche; l'expédition contre Alger, en 1541, par un anonyme, et le voyage de la reine Anne d'Espagne, en 1570, par Alyxes de Cotereau. Le tome IV comprend des itinéraires des ducs de Brabant au xve siècle, le *Journal des voyages de Philippe II*, de 1554 à 1569, par Jean de Vandenesse, et le voyage de l'archiduc Albert en Espagne, en 1598, par Gilles du Faing (Bruxelles, Hayez, 1881 et 1882).

4. Tomes VI et VII (1re partie). Bruxelles, Hayez, 1881 et 1884. (Cf. du même

baron Kervyn de Lettenhove, qui s'était d'abord consacré à l'histoire de Flandre, puis aux Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne, a reporté depuis quelques années toute son activité sur la période tragique de nos guerres religieuses. Par ses soins, trois volumes ont paru d'une importante collection de documents inédits qu'il a intitulée : *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*[1]. En outre, il a commencé une nouvelle série de pièces de la même époque sous le titre de *Documents inédits relatifs à l'histoire du XVIe siècle*[2]. Dans cette première partie, Marguerite de Parme, don Juan d'Autriche, Guillaume d'Orange, Louis de Nassau, Marnix, Ryhove, Hembyze occupent la première place. Quelques documents concernent aussi les troubles de la France, si intimement liés à ceux des Pays-Bas. Feu M. Edmond Poullet nous a donné le tome III de la *Correspondance du cardinal de Granvelle*[3], faisant suite aux *Papiers d'État* publiés jadis en France. Nous sommes heureux de constater en passant que cette vaste collection, menacée de rester inachevée par la mort de son savant éditeur, a été reprise avec ardeur par M. Piot[4]. Feu M. L. Galesloot a rendu à tous les spécialistes un service considérable en dressant la *Liste des édits et ordonnances des Pays-Bas. Règne de Charles-Quint* (1506-1555). Assurément, on pourra y découvrir des lacunes et les combler plus tard en fouillant attentivement tous les dépôts d'archives, surtout ceux de la Hollande, qui semblent ne pas avoir été explorés systématiquement; mais, telle qu'elle est, cette liste analytique constitue déjà un répertoire extrêmement précieux[5].

Au XVIe siècle se rattachent aussi les séries nouvelles de documents si curieux publiés par M. l'archiviste P. Génard dans son *Antwerpsch Archievenblad*, sur toutes les personnes poursuivies judiciairement à Anvers pour le fait de religion[6]; le tome III des pasquilles et chan-

auteur les *Analectes de diplomatique*, publiés dans les *Bulletins* de la Commission royale d'histoire.)

1. Tome Ier, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'au départ de Philippe II pour l'Espagne (25 oct. 1555-24 août 1559); tome II, régence de la duchesse de Parme, 1re partie (26 août 1559-22 avril 1562); tome III, 2e partie de cette régence (28 avril 1562-13 mars 1564). Bruxelles, Hayez, 1882-1883.

2. 1re partie, 374 p. (Bruxelles, Hayez, 1883).

3. Le tome III contient des documents compris entre les deux dates suivantes : 14 sept. 1567 à 20 juin 1569 (Bruxelles, Hayez, 1881).

4. Le tome IV, édité par M. Piot, comprend des documents du 11 février 1570 au 20 octobre 1573 (Bruxelles, Hayez, 1884).

5. Bruxelles, Gobbaerts, 1885.

6. T. VII à XIV. Cf. les documents publiés par le même (ibid., t. XIV, 1885) sur la *Furie française*, à Anvers.

sons satiriques flamandes du temps, éditées par M. Ch. Ruelens pour la Société des bibliophiles anversois[1], et la chronique gantoise de Jean Vanden Vivere[2], publiée par M. Frans de Potter, où il est surtout question des règnes de Charles-Quint et de Philippe II.

Pour des époques plus anciennes, M. l'archiviste Léopold Devillers nous a donné les deux premiers volumes du *Cartulaire des comtes de Hainaut*[3], qui ira de l'avènement de Guillaume II, en 1337, jusqu'à la mort de Jacqueline de Bavière (1436), et le tome Ier de l'*Inventaire analytique des archives des États de Hainaut*[4], précédé d'une introduction sur l'organisation, la composition et les archives de ce célèbre corps provincial de l'ancien régime.

M. Napoléon de Pauw a complété par un troisième volume les précieux comptes communaux de Gand au temps de Jacques Van Artevelde[5], et, dans un volume séparé, il a publié les ordonnances scabinales de cette ville à l'époque du « sage homme » et de son fils Philippe[6]. Ce sont là des matériaux d'un prix inestimable pour l'histoire de la Flandre. M. Stanislas Bormans a publié d'importants documents sous le titre de *Liégeois et Bourguignons en 1468*, ainsi que le tome III du précieux *Cartulaire de la commune de Dinant*.

Dans la collection bien connue de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, M. Th. de Limbourg a édité la première partie des *Coutumes de la ville d'Audenarde*[7]; M. Gilliodts-Van Severen, les *Coutumes du Franc et du bourg de*

1. *Refereinen en andere gedichten uit de XVIe eeuw*, verzameld en afeschreven door Jean de Bruyne, 235 p. Gand, Hoste, 1881.

2. *Chronijcke van Ghendt*, door Jan Vanden Vivere en eenige andere aantekenaars der XVIe en XVIIe eeuw (tiré des archives du comte Vilain XIV, à Basel, près Termonde), 446 p. Gand, Leliaert, 1885.

3. Ces deux volumes contiennent surtout des séries de documents allant du 20 juin 1337 au 11 oct. 1337 (Bruxelles, Hayez, 1882 et 1883). Cf. *Documents sur Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre et le sauvement de Thuin*, publiés par le même. Mons, Manceaux, 1883.

4. 312 p. Mons, Manceaux, 1884.

5. *De Rekeningen der stad Gent*. Tijdvak van Jacob van Artevelde (1336-1347). Le tome III comprend les comptes des années 1346-1349. Publication de la Société gantoise : *De taal is gansch het volk* (508 p. Gand, Hoste, 1882-1885). Cf. l'annonce par M. de Pauw d'une *Histoire généalogique des Artevelde au XIVe siècle* (trois mille pièces inédites). (*Comptes-rendus* de la Commission royale d'histoire, 1884.)

6. *De Voorgeboden der stad Gent in de XIVe eeuw*, contenant des ordonnances scabinales et d'autres documents analogues, de 1337 à 1381 (publication de la Société des bibliophiles flamands de Gand), 232 p. Gand, A. Hoste, 1885.

7. *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Gand*, t. IV. *Coutumes de la ville d'Audenarde* (Ire partie). Bruxelles, Gobbaerts, 1882.

Bruges[1]; et M. Gachard, le tome V du *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, qui contient celles du 6 novembre 1734 au 14 mars 1744[2].

Parmi les nouveaux inventaires, mentionnons celui des archives de la cour féodale de Brabant par feu M. L. Galesloot[3], celui des lettres missives de Malines par M. V. Hermans[4], et surtout le tome Ier de celui des archives de Mons par M. Devillers[5]. M. Edward Gailliard, qui en a dressé aussi une table analytique, a composé un important *Glossaire flamand*[6] de l'*Inventaire des archives de Bruges* de M. Gilliodts-Van Severen; c'est un digne pendant du *Glossaire* wallon de la *Geste de Liège* de Jean des Preis dit d'Outremeuse, dont nous sommes redevables à notre savant romaniste M. Aug. Scheler[7].

Le *Petit cartulaire de Gand*[8] de M. Frans de Potter contient des documents divers des années 1178 à 1795, presque tous inédits. Nombreux et intéressants sont les cartulaires d'églises et de couvents. Citons ceux de la prévôté ou abbaye de Saint-Martin, à Ypres, par MM. Feys et Nelis[9]; celui du grand béguinage de Sainte-Élisabeth, à Gand, par M. le baron Jean Béthune[10]; celui de l'ancienne église collégiale de Notre-Dame, à Courtrai, par MM. Ch. Mussely et Émile Molitor[11], et celui de l'abbaye de Floreffe, par MM. J. et V. Barbier[12].

Nous nous rapprochons de l'époque contemporaine par le tome V

1. *Coutumes du Franc*, 3 vol., même éditeur, 1879-1881. *Coutumes du Bourg de Bruges*, 3 vol., même éditeur, 1882-1885. M. Gilliodts a aussi publié, en 1885, un fragment inédit du *Spiegel historiael* de Jacques van Maerlant, poète flamand du XIIIe siècle.

2. Bruxelles, même éditeur, 1882.

3. *Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant* (2 vol. 492-596 p. Bruxelles, Hayez, 1884).

4. *Inventaire des lettres missives*, publié sous les auspices de l'administration communale de Malines. T. Ier, 409 p. Malines, van Velsen, 1885.

5. *Inventaire analytique des archives de la ville de Mons*, 1re partie. Chartes, t. Ier, 285 p. Mons, Manceaux, 1882.

6. Bruges, chez l'auteur, 1883, XI-734 p. La *Table analytique* (ibid., 1885), 510 p.

7. Bruxelles, Hayez, 1882, 319 p.

8. Gand, Leliaert, 1885, 411 p.

9. *Les Cartulaires de la prévôté ou abbaye de Saint-Martin, à Ypres* (publication de la Société d'émulation de la Flandre), t. II, p. 425-924; Bruges, A. de Zuttere, 1881.

10. 334 p. Bruges, A. de Zuttere, 1883 (même société).

11. Publié sous les auspices de l'administration communale de Courtrai. Gand, Hoste, 434 p., 1881.

12. Louvain, Ch. Peeters, 1881 (*Extrait des Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*).

du *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*[1] de M. Gachard, qui contient une remarquable introduction intitulée : *la Belgique de 1734 à 1744*. Quelques publications d'un intérêt moins général sont : *Un ancien livre de la ville de Virton* (1615-1790), publié par M. J. Jeanty[2]; les *Papiers de Jean-Remi de Chestret*, pour servir à l'histoire de la révolution liégeoise (1787-1791), qui ont été publiés par un de ses descendants[3]; les *Mémoires sur l'histoire de la ville de Mons*[4], par deux témoins oculaires, P.-P.-J. Harmignie (1789-1801) et N.-J.-H. Descamps (1780-1814); le *Mémorial de la ville de Liège*[5], publié par M. Ancion, qui constitue une suite des recueils héraldiques des bourgmestres de Liège, de Loyens (1720-1830); et la réimpression de l'*Almanach de la cour de Bruxelles*, sous les dominations autrichienne et française et les monarchies des Pays-Bas et de Belgique de 1725 à 1840[6].

M. Armand Freson nous rapproche encore davantage du temps présent par la publication des mémoires fragmentaires de Joseph Lebeau (1824-1841), auxquels il a joint une partie de sa correspondance diplomatique (avril, mai et juin 1831) comme ministre des affaires étrangères avec les commissaires belges à la conférence de Londres; c'étaient d'abord Henri de Brouckere et H. Vilain XIV, puis Paul Devaux et J.-B. Nothomb[7]. Feu M. Louis Hymans et après lui son fils Paul ont poursuivi leur *Histoire parlementaire de la Belgique;* la deuxième série de cet utile répertoire, où les débats des deux chambres belges sont analysés avec méthode et impartialité, comprendra les sessions législatives de 1889-1890[8]. Le gouvernement belge a, de son côté, fourni aux historiens futurs des documents déjà vivement discutés dans les deux derniers volumes de *la Belgique et le Vatican*[9] et dans les très nombreuses

1. 3e série, 1700-1794, t. VI, comprenant les ordonnances du 6 novembre 1734 au 14 mars 1744, 686 p. Bruxelles, Gobbaerts, 1882.

2. Arlon, Bruck, 1883, 254 p. (Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg.)

3. Liège, Grandmont-Donders, 1881, 378 p. (Société des bibliophiles liégeois.)

4. Société des bibliophiles belges de Mons.

5. Liège, Vaillant-Carmanne, 1884, 359 p.

6. Bruxelles, Weissenbruch, 1881, 392 p.

7. *Souvenirs personnels* (1824-1841) *et correspondance diplomatique de Joseph Lebeau.* Bruxelles, Lebègue, 1883, 312 p.

8. Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1881-1885, 4 fascicules.

9. *La Belgique et le Vatican.* Documents et travaux législatifs concernant la rupture des relations diplomatiques entre le gouvernement belge et le saint-siège, précédés d'un exposé historique des rapports qui ont existé entre eux depuis 1830. Bruxelles, Bruylant-Christophe, t. II, 450 p.; t. III, 630 p., 1881.

publications de la commission parlementaire d'enquête scolaire[1].

Mais nos historiens et nos érudits ne se sont pas bornés à nous fournir des matériaux bruts. Toutes les époques de notre histoire nationale ont été traitées dans des livres et des dissertations, que nous allons rapidement passer en revue.

Époque romaine. — La *Conquête de la Belgique par Jules César*[2] est l'œuvre d'un journaliste belge établi à Berlin, E. Victor Gantier. L'auteur, qui donne une série de solutions nouvelles et prend sur lui de trancher beaucoup de questions qui rendent perplexes les plus savants, nous semble avoir transporté dans l'histoire les procédés un peu sommaires de sa profession. Pour se convaincre que ce n'est pas ainsi qu'on peut traiter un sujet aussi délicat, il suffit de lire les savantes dissertations de MM. Alph. de Vlaminck[3], Paul Henrard[4] et Vanderkindere[5], dont les conclusions sont encore si contestées ; car le débat est loin d'être clos. La découverte d'un diplôme militaire de

(Cf. E.-H. Moguez, *la Belgique et le Vatican*, dans la *Revue de Belgique*, 1884, et un grand nombre d'autres articles de revue.)

1. *Chambre des Représentants. — Enquête scolaire.* — T. Ier. Documents législatifs, discussions parlementaires, procès-verbaux d'enquête, 1881. — T. II. Procès-verbaux d'enquête (suite), 1881. — T. III. Procès-verbaux d'enquête (suite). *Rapport de la commission*, 1882. — T. IV. Procès-verbaux d'enquête (suite), 1883. — T. V. Compte-rendu sténographique des enquêtes tenues au palais de la Nation, à Bruxelles, pendant l'année 1882, sur l'organisation de l'enseignement primaire public et privé, 1883. — *Statistique* des écoles primaires officielles et privées, au 31 décembre 1881. — *Examens* institués par le département de la guerre, à l'effet de constater le degré d'instruction des miliciens à leur entrée dans l'armée et lors de leur départ en congé. Examens subis le 16 octobre 1882. Infanterie (régiment des carabiniers), cavalerie et artillerie (2e régiment des guides et 5e régiment d'artillerie de siège), génie (régiment du génie et compagnies spéciales). Notices sur les régiments dont les examens ne sont pas publiés (1883). — *Rapport* sur les examens subis le 16 oct. 1882, par M. Gustave Jottrand, 1883. — *Rapport*, du même, sur l'examen subi le 20 octobre 1883. — *De l'enseignement professionnel dans ses rapports avec l'enseignement primaire en Belgique.* Mémoire fait à la demande de la commission d'enquête scolaire, par M. R. de Ridder, professeur à l'université de Gand, 1883 (Bruxelles, Hayez).

2. Bruxelles, Lebègue, 368 p., 1882 (avec cartes).

3. *Les Aduatiques, les Ménapiens et leurs voisins.* Position géographique de ces peuples à l'époque de Jules César (trois cartes), à part. Gand, Vander Haeghen, 104 p., 1883. — *Nouvelles considérations sur l'habitat des Aduatiques et des Ménapiens.* (Messager des sciences historiques de Gand, 1883-1884.)

4. Colonel Paul Henrard, *Jules César et les Eburons*, 41 p. (une carte). Bruxelles, Hayez, 1882.

5. Vanderkindere, *Notice sur l'emplacement des Aduatiques* et quelques autres questions de géographie ancienne de la Belgique (*Bulletins* de l'Académie royale de Belgique, 1885).

Trajan à Flémalle, près de Liège, a fait éclore d'intéressantes monographies de MM. Schuermans[1], Roersch et A. de Ceuleneer[2]. Citons encore une étude de M. Vanden Bussche sur les *Chaussées romaines de la West-Flandre*[3], des notes de M. Ph. de Limbourg sur un *Cimetière belgo-romain découvert à Theux*[4] et une notice sur un *Tombeau chrétien découvert à Coninxheim-lès-Tongres*, par M. Ad. de Ceuleneer[5].

Époque franque. — C'est encore M. Victor Gantier qui a tenté de renouveler une autre période de nos annales, comme il l'indique lui-même par le titre un peu prétentieux de son livre : *la Rénovation de l'histoire des Franks*[6]. Sans se douter peut-être qu'il reproduit la théorie surannée de Vredius, il y développe un système qu'il présente comme neuf, à savoir qu'il n'y a jamais eu d'invasion franque en Belgique et que les Francs saliens ne sont autres que les descendants des Belges du temps de César. C'est un pur roman, comme on l'a dit dans la principale revue historique de l'Allemagne[7].

Tout aussi fantaisiste est la petite dissertation de M. Thil-Lorrain sur l'*Origine gallo-romaine de la dynastie carlovingienne*[8]. Dans sa notice sur les *Origines de la population flamande (La question des Suèves et des Saxons)*[9], M. Vanderkindere a pris part à un intéressant débat scientifique soulevé au sein de l'Académie de Belgique par M. Alph. Wauters[10] et qui dure encore. Signalons enfin quelques monographies de M. G. Bernaerts[11], du

1. *Bulletins* de la Commission royale d'art et d'archéologie, 1882 et suiv.

2. *Notice sur un diptôme militaire de Trajan trouvé aux environs de Liège.* (Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, 1883.) A part, 65 p. Liège, Grandmont-Donders, 1881.

3. Dans la revue *la Flandre*. Bruges, 1884.

4. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1883.

5. *Annales* de l'Académie d'archéologie de Belgique. Anvers, 1883. Cf. du même auteur : *les Têtes ailées de satyre trouvées à Angleur* (*Bulletin* de l'Académie royale, 1882).

6. Bruxelles, Lebègue, 252 p., 1883.

7. *Historische Zeitschrift.* (Neue Folge, Band XVII, Heft 1, 1883.)

8. Dans la *Revue de l'instruction publique* de Gand, 1884.

9. *Bulletin* de l'Académie royale de Belgique, 1885.

10. Voir les intéressantes dissertations de M. Alph. Wauters : *Sur les premiers temps de l'histoire de la Flandre; les Origines de la population flamande de la Belgique; Des localités distinguées par le qualificatif* oud (*vieux*) *et de leur ancienneté; Quelques détails sur Wissant*, etc. (*Bulletin* de l'Acad. roy., 1881-1885.)

11. G. Bernaerts, *Études étymologiques et linguistiques sur les noms de lieu romans et bas-allemands de la Belgique.* (Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. Anvers, 1881.)

R. P. dom J. Joncheere[1] et de M. C. Vander Elst[2] sur des sujets analogues.

Moyen age. — Mais voici un ouvrage embrassant une question plus vaste et traité d'une manière plus approfondie; c'est le mémoire (en néerlandais) couronné par l'Académie de M. Paul Alberdingk Thijm, professeur à l'université de Louvain, sur l'histoire de la bienfaisance en Belgique au moyen âge, surtout depuis Charlemagne jusqu'au xvie siècle[3]. L'auteur, après une introduction sur la bienfaisance et les questions connexes chez les peuples de l'antiquité, en expose l'organisation et l'esprit chez les premiers chrétiens. Puis, il étudie l'intervention de l'Église et des pouvoirs publics depuis Constantin et spécialement sous les Mérovingiens et les Carlovingiens. Enfin, il aborde son véritable sujet et nous parle des premiers hôpitaux monastiques de nos provinces (Lobbes, Saint-Trond, Saint-Hubert, etc.), des hôpitaux organisés par les libres communes et les gildes, de la création des *Tables du Saint-Esprit*, etc. A cette occasion, il traite de la médecine, des médecins, des pharmaciens, des maladies et des épidémies au moyen âge. Il examine les principes sur lesquels reposait l'administration des institutions charitables, il retrace les conflits qui surgirent entre l'Église et le pouvoir laïque et expose en détail la condition du personnel attaché aux hospices et hôpitaux. Une liste chronologique des principaux établissements antérieurs au xvie siècle et une série de règlements inédits du xiiie, du xive et du xve siècle complètent cette importante monographie.

Travaux sur le xvie siècle. — M. Paul Fredericq a publié (en néerlandais) le premier volume d'une esquisse du règne de Charles-Quint dans les Pays-Bas[4]. Il y expose surtout, d'après des documents inédits, l'histoire de la réorganisation de l'inquisition néerlandaise par l'empereur gantois à partir de 1520 et il étudie les idées du temps dans la littérature populaire. Un des vétérans les plus vaillants de notre histoire nationale, M. Théodore Juste, a refondu plusieurs de ses travaux les plus estimés sous le titre de : *les Pays-Bas sous Philippe II* (1555-1572) et *le Soulèvement des Pays-Bas contre la domi-*

1. *De l'origine du nom de Flandre.* (*Revue catholique de Louvain*, sept. 1882.)

2. C. Vander Elst, *les Normands, leurs faits et gestes en Belgique.* (*Messager des sciences historiques.* 1882.)

3. *De Gestichten van liefdadigheid in België van Karel den Groote tot aan de XVIe eeuw.* Bruxelles, Hayez, 1883, 412 et à part dans le t. XLV des *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie royale. Cf. du même auteur : *les Hôpitaux en Belgique au moyen âge.* (*Revue catholique* de Louvain, 1883.)

4. *De Nederlanden onder Keizer Karel* (*I. De dertig eerste jaren der* 16e *eeuw*). Gand, Vuylsteke, 215 p., 1885.

nation espagnole (1574-1579)[1]. C'est une œuvre solide et consciencieuse, dont la première partie a obtenu, en 1855, les honneurs d'un prix quinquennal partagé. M. Juste est sur la brèche depuis plus de quarante-cinq ans, et toujours il reste infatigable. Pour bien des époques de l'histoire de Belgique, il a joué le rôle modeste, mais très utile, d'un rapporteur fidèle, soigneux et impartial, s'effaçant par système et laissant la parole aux faits et aux documents. Plus peut-être que tout autre historien belge, il a, par sa fécondité peu commune et par la modération de ses jugements, contribué à répandre dans le grand public des notions générales sur l'histoire de la patrie. M. J. Küntziger a tracé un tableau succinct et vivant du règne de Philippe II dans son opuscule : *Nos luttes contre l'intolérance et le despotisme au XVIe siècle*[2], qui a eu l'honneur d'une seconde édition.

Beaucoup de petites dissertations ont traité quelque point spécial d'après des documents nouveaux ou à un point de vue plus critique. M. Guillaume Crutzen a repris ainsi la question de l'*Origine maternelle et de la naissance de Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas*[3]. M. le baron Kervyn de Lettenhove, dont nous étudierons plus loin le grand ouvrage, y a préludé par une série de monographies à sensation sur la *Conférence de Bayonne en* 1565[4], sur le *Taciturne*[5], sur *Marnix*[6] et sur la *Mort de don Juan*[7]. Signalons du même coup l'étude de M. E. Discailles, professeur à l'université de Gand : *la Révolution des Pays-Bas au XVIe siècle (Guillaume le Taciturne et Marnix de Sainte-Aldegonde)*[8], qui a obtenu l'un des prix décernés par l'Académie dans le concours de Keyn. A la même époque se rattachent les dissertations de M. Ch. Rahlenbeck sur les *Femmes du Taciturne*[9], de M. V. B. sur une *Fille du Taciturne* (Charlotte-

1. 5 vol. Bruxelles, Lebègue, 1884-1885. — Du même auteur : *le Compromis des Nobles*. Verviers, bibliothèque Gilon, 114 p., 1884.

2. Verviers, bibliothèque Gilon, 1882. Mentionnons aussi dans la même collection : *les Papes et la Belgique au XVIe siècle*, par M. F.-G. Haghe (de Léon X à Léon XIII).

3. *Travaux du cours pratique d'histoire nationale*, de M. P. Fredericq, fascicule Ier. Gand, 1883.

4. *Bulletins* de l'Académie, 1883.

5. Ibid., 1881. Cf. la réponse de M. Alph. Wauters : *la Révolution du XVIe siècle et Guillaume le Taciturne* (ibid.).

6. *Revue générale*, 1883.

7. *Bulletins* de l'Académie, 1885.

8. 111 p. Bruxelles, Lebègue, 1884.

9. *Revue de Belgique*. Bruxelles, Muquardt, 1884. Du même auteur, notons aussi la curieuse notice : *la Légende des Marengeois* (*Bulletin* de la Commission royale d'histoire, 4e série, t. XII, 1884).

Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix à Poitiers)[1], de M. J. Felsenhart sur *Don Juan d'Autriche* à la tête des troupes et en relations avec les princes étrangers (1576-1578)[2], de M. le comte Th. de Limburg-Stirum sur une *Expédition de volontaires aventuriers des Pays-Bas en France en 1567 et sur leur étendard*[3], de M. Piot sur le *Testament de Lamoral, comte d'Egmont*, de M. Alfred Journez sur *Fray Lorenço de Villavicencio*, agent secret de Philippe II[4], de M. Henri Pirenne sur la *Politique de Gérard de Groesbeck*, prince-évêque de Liège, pendant le gouvernement de don Juan d'Autriche dans les Pays-Bas[5], de M. Stallaert sur J.-B. Houwaert, poète et patriote du xvie siècle (en néerlandais)[6], et de M. Paul Fredericq sur le *Renouvellement en 1578 du traité d'alliance conclu à l'époque de Jacques Van Artevelde* (1339) *entre la Flandre et le Brabant*[7].

Le mémoire (en néerlandais) couronné par l'Académie de M. Alph. de Decker sur l'histoire des Malcontents[8] est un morceau plus considérable. Après avoir rapidement esquissé les gouvernements de Requesens et de don Juan d'Autriche, ainsi que les causes de l'Union d'Arras (1579), l'auteur retrace l'histoire si embrouillée des années qui précédèrent la prise d'Anvers et amenèrent la réconciliation des provinces méridionales avec Rome et l'Espagne. M. de Decker appartient à l'école qui ne voit dans le prince d'Orange qu'un misérable ambitieux, dont les vils calculs ont seuls perdu les Pays-Bas au xvie siècle; mais l'auteur ne possède ni l'érudition ni l'habileté que d'autres ont su mettre au service de ce singulier système historique. Il lui manque aussi le calme qu'il faut pour juger une époque tourmentée comme celle de nos guerres de religion. Autant il accable de ses mépris les nobles restés fidèles au parti protestant et s'appauvrissant au service de cette cause, autant il exalte les tristes héros de la noblesse malcontente qui se firent payer leur défection argent comptant par le duc de Parme et par Philippe II. On dirait presque l'écrit

1. *Précis historiques.* Bruxelles, Vromant, 1885.
2. *Messager des sciences historiques,* 1881.
3. *Ibid.*, 1884.
4. *Travaux du cours pratique d'histoire nationale*, de P. Fredericq, fascicule II. Gand, 1884.
5. *Ibid.*
6. *Houwaert beschouwd als dichter en staatsburger,* dans le *Nederlandsch Museum* de Gand (Ad. Hoste, 1885).
7. *Travaux du cours pratique.* Fascicule I.
8. *Geschiedenis der Malkontenten*, 256 p. Anvers, Kockx, 1882. (Aussi dans le t. XXXIII des *Mémoires couronnés et autres in-8° de l'Académie royale de Belgique.* Bruxelles, Hayez, 1882.)

d'un contemporain mêlé lui-même activement à la bagarre politique et religieuse et qu'aveuglent ses préventions de parti[1].

M. Ch. Ruelens a accompli une tâche plus pacifique et plus utile en se vouant, avec des spécialistes de premier choix, à la publication de l'*Atlas topographique des villes des Pays-Bas au XVIe siècle*, d'après les dessins inédits du contemporain Jacques van Deventer[2]. Ces plans, exécutés sur les ordres de Charles-Quint et de Philippe II, nous seront donnés tous (on en a retrouvé une centaine), reproduits en fac-similés chromographiques par l'Institut national de géographie, et chacun d'eux sera accompagné d'une notice due à la plume d'un archiviste ou d'un érudit du terroir. Déjà ont paru les plans et les notices de Malines, Bidbourg, Dixmude, Saint-Nicolas, Valenciennes, Damme, Landen, Luxembourg, Mons, Yvoix ou Carignan, Arlon, Grammont, Herve, Cateau-Cambrésis et Louvain[3]. Dans le même ordre d'idées, on peut recommander aux historiens les reproductions fidèles des cartes de la Flandre par Mercator[4] et du plan de Bruges, en 1572, par Marc Geeraerts, dont les cuivres reposent aux archives de cette ville[5].

Pays-Bas espagnols et autrichiens. — Pour l'histoire du XVIIe et du XVIIIe siècle, nous avons d'abord une série de monographies dont plusieurs sont fort intéressantes. Signalons ainsi les notices de M. Piot sur le *Testament et les codicilles de l'infante Isabelle*, *les Guerres en Belgique* pendant le dernier quart du XVIIe siècle, *la Conférence de Francfort-sur-Mein et le duché de Luxembourg en 1681 et 1682*, *les Pays-Bas autrichiens en 1734*, etc.[6]; *Charles VI, Marie-Thérèse et Marie-Élisabeth*, de M. Gachard[7]; *la Mort du doyen*

1. Aussi, le livre de M. de Decker a-t-il été très défavorablement apprécié par la critique hollandaise, qui attache avec raison une importance capitale à l'impartialité historique. Voir, par exemple, le compte-rendu détaillé du professeur J.-G. Frederiks, d'Amsterdam, dans le *Nederlandsch Museum*, 1882. Voir aussi, dans les *Bulletins* de l'Académie (3e série, t. Ier, p. 652-690), les rapports et les répliques des trois commissaires (MM. Kervyn de Lettenhove, Th. Juste et Alph. Wauters) sur le mémoire de M. de Decker, que M. Wauters jugeait indigne du prix.

2. Voir l'intéressant article de M. Ruelens dans les *Bulletins de la Société belge de géographie* de Bruxelles. Muquardt, 1884.

3. Bruxelles, 1884-1885.

4. *Carte des Flandres*, de Mercator, en reproduction phototypique (neuf feuilles), publiées par l'administration communale d'Anvers, 20 fr., 1882.

5. *Brugæ Flandrorum urbs et emporium mercatu celebre anno a Chr. nato* 1572 (15 fr.). Bruges, Beyaert-Storie, 1883.

6. Ces notices ont toutes paru dans les *Bulletins* de la Commission royale d'histoire (1881-1885).

7. *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique, 1882.

Anneessens, d'après le récit d'un témoin oculaire, par L. Galesloot[1]; *la Question de l'extradition devant les États de Brabant* (1715-1716), par le même[2]; *la Belgique et les garnisons de la Barrière*, par M. Ch. Rahlenbeck[3], où l'auteur étudie la question telle que le traité de Westphalie (1648) et le traité d'Anvers (1715) la posèrent dans les Pays-Bas espagnols et autrichiens jusqu'à la suppression de ces garnisons étrangères en 1782; *Une Jacquerie sous Marie-Thérèse*, par le même[4]; *le Général Vander Meersch* avant la révolution brabançonne, curieuse notice par M. E. Discailles[5]; *l'Avocat Vonck devant le Conseil de Brabant*, par M. L. Galesloot[6]; *Précis du procès politique de l'avocat Henri Vander Noot*, par le même[7]; *la Poésie française dans la révolution brabançonne*, par M. J.-J. Thonissen[8], et la piquante notice sur *Théroigne de Méricourt*, par M. J. Demarteau[9].

L'ouvrage de M. le colonel Henrard, *Henri IV et la princesse de Condé*[10], tout en traitant un épisode de l'histoire de France, se rattache intimement à notre histoire nationale. Publié une première fois en 1870, augmenté de nouveaux matériaux très importants et débarrassé de son appendice de pièces justificatives, il est devenu un livre dans la véritable acception du mot. L'étendue et la sûreté des renseignements s'allient à un style vif et châtié, à un récit plein d'intérêt et de verve. M. Henrard, reprenant les doutes exprimés déjà par MM. Bazin, Ranke et Philippson, a prouvé victorieusement, à l'aide de documents nouveaux, que, lorsque Henri IV se préparait, en 1610, à faire la guerre à l'Espagne et aux Pays-Bas catholiques, ce n'était point pour réaliser le *grand dessein* de la *république chrétienne*, mais avant tout pour replacer sous son autorité la belle princesse de Condé, pour laquelle il avait conçu un amour sénile des plus violents.

1. *Comptes-rendus* de la Commission royale d'histoire, 1883. M. Émile Leclercq a publié un ouvrage populaire sur *François Anneessens* dans la *Collection nationale*, 130 p. Bruxelles, Lebègue, 1885.

2. *Messager des sciences historiques* de Gand, 1885.

3. Bibliothèque Gilon. Verviers, 1882. — Comme se rattachant indirectement à notre histoire, mentionnons ici l'*Établissement des Hollandais aux Indes orientales* (1595-1609), par M. V. Brants. (Extrait de la *Revue catholique*. Louvain, 1884.)

4. *Revue de Belgique*, 1884.

5. *Revue de l'instruction publique*, 1883.

6. *Comptes-rendus* de la Commission royale d'histoire, 1882.

7. *Ibid.*, 1881.

8. *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique, 1883.

9. 32 p. Bruxelles, Polleunis, 1882. *Revue générale*, décembre 1882.

10. Bruxelles, Muquardt, 1885.

La scène de ce drame d'amour et de politique fut souvent en Belgique, et nos archiducs y ont joué un grand rôle, tout à leur honneur, du reste. Le livre de M. Henrard a obtenu en France, et parmi les spécialistes de l'Europe entière, un succès mérité. Chez nous, M. Philippson a complété les conclusions de l'auteur dans son intéressante dissertation : *le Séjour du prince et de la princesse de Condé en Belgique*[1].

M. Jules Van Praet, ministre de la maison du roi, nous a donné un nouveau volume de ses précieux *Essais sur l'histoire politique des derniers siècles*[2]. Nous parlerons plus loin des chapitres consacrés à l'histoire générale; mais la dernière partie du livre rentre dans l'histoire nationale et est intitulée : « Les Pays-Bas autrichiens. Leur révolution au point de vue rétrospectif et européen. Joseph II. » Avec beaucoup de sagacité et de netteté, l'auteur expose le rôle que jouèrent nos provinces dans la politique générale de l'Europe depuis Louis XIV jusqu'à la fin du règne de Joseph II. Il analyse aussi avec finesse le caractère, plus complexe qu'on ne croit, de l'empereur philosophe et indique très bien comment Joseph II fut amené à tout bouleverser dans nos provinces, alors qu'il s'imaginait les combler de bienfaits. L'attitude des grandes puissances et les fluctuations de leurs négociations, après la mort de Joseph II, sont étudiées avec soin. Mais ce qui distingue ce chapitre, c'est, à côté d'un style élégant, sobre et distingué, une ample variété de réflexions qui frappent par leur justesse et le tour heureux que l'auteur lui donne. C'est ainsi que M. Van Praet, après avoir indiqué la place qu'occupe Joseph II dans notre histoire, conclut en ces termes : « La réputation de Joseph II est fort différente en Allemagne de ce qu'elle est en Belgique. Les souverains qui règnent sur des peuples dont la race, les institutions et les mœurs sont différentes et qui tentent de les soumettre à une règle commune, qui donnent satisfaction aux uns et contrarient les autres, ne peuvent laisser chez tous le même souvenir. Les Allemands ont reconnu chez Joseph II de belles qualités, l'amour de l'humanité en général, le désir de faire le bien, la ferveur dans l'accomplissement du devoir, l'ambition d'agrandir l'Empire. Ils n'ont pas eu à souffrir autant que les Belges de ce qu'il y avait de défectueux dans son intelligence, de personnel dans son ambition, et célèbrent de nos jours son anniversaire comme celui d'un prince libéral, brave à la guerre, ami de ses sujets. Sa biographie écrite par un Allemand, un Hongrois

1. 16 p. Extrait du *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique.* Anvers, 1885.

2. 339 p. Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1884.

ou un Belge semblerait être celle de trois personnages distincts. »

Époque contemporaine. — M. Théodore Juste a retracé les faits principaux et la crise finale du règne de Joseph II aux Pays-Bas dans ses deux volumes : *la Révolution brabançonne* (1789) et *la République belge* (1790)[1]. Après avoir rapidement esquissé l'histoire de nos provinces sous Charles VI et sous Marie-Thérèse, il expose en détail l'administration de Joseph II, ses innovations religieuses, sa tentative malheureuse d'affranchir l'Escaut, ses réformes politiques, ses démêlés avec nos ancêtres, son coup d'État contre la Joyeuse Entrée de Brabant, la formation de la ligue anglo-prussienne et l'insurrection des Pays-Bas contre l'empereur philosophe jusqu'à l'entrée triomphale de Vander Noot à Bruxelles. Dans son second ouvrage, M. Juste raconte l'histoire lamentable de la république fondée par les Pays-Bas révoltés; il y étudie successivement la formation de la confédération des provinces belges, la proscription des Vonckistes, l'entrevue de Douai, le congrès de Reichenbach, l'attitude radicale de la collace de Gand, la croisade contre les armées autrichiennes, les conférences de La Haye, la restauration de l'Autriche et les dernières années qui précédèrent l'annexion à la France. De curieux documents du temps font suite à chacun des deux volumes. L'auteur, qui est également sévère pour Joseph II et pour la révolution brabançonne, a réussi à composer un tableau vraiment intéressant de cette époque si triste de notre histoire.

Pour la période française et hollandaise, citons : *les Conscrits belges de 1798 et 1799*, d'après des documents inédits, par M. Augustin Thys[2]; *le Duc de Wellington à Bruxelles*, par M. Galesloot[3]; *Bruxelles en 1815*, par M. Théodore Juste[4]; *Norbert Cornelissen*, biographie piquante d'un érudit gantois du temps, par M. Louis Hymans[5]; et *Anton Reinhard Falck et le Musée des sciences et des lettres de Bruxelles en 1827*, souvenir intéressant consacré à la mémoire d'un des plus sympathiques hommes d'État hollandais, par M. J. Stecher[6].

Biographies. — C'est par l'étude scientifique de la vie des hommes marquants que la science historique a plus d'une fois fait des progrès sûrs et importants. Aussi signalerons-nous ici la continuation de la

1. Bruxelles, Lebègue, 1885, 326 et 360 p.
2. 356 p. Anvers, Kockx, 1885.
3. 115 p. Gand, Vander Haeghen, 1883. (Extrait du *Messager des sciences historiques.*)
4. Bruxelles, Lebègue. (Collection nationale.)
5. *Messager des sciences historiques*, 1882.
6. *Bulletins de l'Académie*, 1882.

Biographie nationale publiée par l'Académie[1]. On peut citer, parmi les monographies les plus étudiées, celles de Floris de Vriendt (par M. Genard), de l'abbé de Foere (J. Stecher), Froissart (le même), des Galle (Edm. de Busscher), Gautier de Chatillon (L. Roersch), Alex. Gendebien (Th. Juste), Grétry (J.-B. Rongé), Janus Gruterus (L. Roersch), Guicciardini (Edm. van Even), Guillaume, auteur du *Reinaert* (N. de Pauw), les comtes Guillaume de Hainaut (général Guillaume), Guillaume de Nassau (Th. Juste), Guillaume Ier, roi des Pays-Bas (le même), Jean Guyot (C. Lyon), Adrien van Haemstede (Ch. Rahlenbeck), don Juan van Halen (L. Alvin), Adam de la Halle (J. Stecher), A. van Hasselt (L. Alvin), Heidanus (Ch. Rahlenbeck), Daniel Heins (L. Roersch), de nombreuses notices de MM. Alph. Wauters et Alph. Le Roy, etc. Cette vaste publication, commencée en 1866, n'a pas échappé aux critiques. On a blâmé la longueur disproportionnée de certains articles, la faiblesse superficielle de beaucoup d'autres ; ces reproches sont fondés, mais, malgré tout, la *Biographie nationale* est et restera un précieux répertoire.

Cinquantenaire belge de 1880. — La célébration du cinquantenaire de la Belgique en 1880, qui avait déjà fait éclore plusieurs œuvres importantes dont nous avons parlé dans notre précédent bulletin, a continué à faire sentir son influence dans les cinq dernières années. La *Belgique illustrée*[2] de feu Eug. Van Bemmel, qui contient quelques notices utilisant des matériaux nouveaux, s'est complétée par les dernières livraisons relatives au sud-est du pays. Au contraire, une autre publication inspirée par le même sentiment d'orgueil patriotique, la *Bibliographie nationale*[3], menace de rester inachevée. C'est, on le sait, un dictionnaire des écrivains belges de nos deux langues nationales, de 1830 à 1880, en même temps qu'un catalogue scrupuleux de leurs publications. Quatre livraisons, allant de *A* jusqu'à *Depaeuw*, ont paru de 1882 à 1886. Espérons que cet utile répertoire sera continué sans retard ; il y va de l'honneur du pays.

Un groupe de patriotes libéraux s'était constitué en 1880 pour retracer dans une série de livres, sous le titre commun de *Cinquante ans de liberté*, le tableau des progrès opérés en Belgique depuis la révolution de 1830. Les premiers volumes consacrés à la vie poli-

1. *Biographie nationale*, t. VII (Féable-Godefroid). Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1880-1883, t. VIII (Godefroid-Helmont), 1883-1885.

2. 2 vol., 567 et 585 p.; 500 gravures sur bois et des cartes chromolithographiques. Bruxelles, Bruylant-Christophe.

3. 4 liv., 384 p. Bruxelles, Weissenbruch, 1882-1883.

tique[1] et à l'enseignement[2] ont paru avant 1881. M. Ch. Potvin a raconté l'*Histoire des lettres*[3] françaises et flamandes depuis 1830. On y trouve passées en revue l'histoire littéraire, l'histoire politique (histoires générales de Belgique et reconstitution des diverses époques, institutions nationales, histoire étrangère), les sciences morales et politiques, les idées littéraires, le roman historique et le roman de mœurs. Une table alphabétique détaillée des écrivains cités termine cette étude, pleine d'aperçus et de rapprochements nouveaux. Remarquons cependant que la partie de l'ouvrage consacrée aux lettres flamandes est beaucoup plus faible que celle qui traite des écrivains français. L'*Histoire des beaux-arts*[4] a été écrite avec le même amour du sujet par M. Camille Lemonnier pour la peinture, la sculpture, la gravure et l'architecture, et par M. Ad. Samuel pour la musique et les musiciens belges. On peut en dire autant de l'*Histoire des sciences*[5], que trois spécialistes s'étaient partagée. MM. C. et L. Lagrange ont retracé l'histoire des sciences physiques et mathématiques en Belgique depuis 1830 et M. Gilkinet celle des sciences naturelles. Enfin M. Julien Schaar a exposé en détail le mouvement économique et les progrès matériels[6].

Les historiens qui ne s'en tiennent pas aux faits politiques, mais aiment à étudier les questions économiques, trouveront aussi des renseignements exacts et nombreux dans l'*Histoire des finances publiques de la Belgique depuis* 1830[7], par M. Louis Richald, et dans les ouvrages similaires de M. Camille Frère, *la Dette publique belge de* 1830 *à* 1882[8], et de M. Léon Demarteau, *Histoire de la dette publique belge*[9].

1. 1830-1880. *Cinquante ans de liberté.* Tableau du développement intellectuel de la Belgique, t. Ier, 1re partie. — *La Vie politique,* par M. le comte Goblet d'Alviella, 198 p. Bruxelles, Weissenbruch, 1880.

2. Même avant-titre. *L'Enseignement,* par M. Em. Greyson, 164 p. Même éditeur, 1880.

3. Même avant-titre. *Histoire des lettres en Belgique,* 483 p. Même éditeur, 1882. Au chapitre du livre de M. Potvin qui traite du mouvement historique en Belgique depuis 1830 se rattachent les deux remarquables discours rectoraux de M. Vanderkindere : *Du rôle de la tradition dans l'histoire de Belgique* et le *Rôle de l'histoire*. (Bruxelles, Mayolez, 1880 et 1881.)

4. Même avant-titre. *Histoire des beaux-arts en Belgique,* 424 p. Même éditeur, 1881. Le livre de M. Lucien Solvay : *l'Art et la Liberté*, trace aussi un tableau des beaux-arts depuis 1830. Bruxelles, Lebègue, 1881.

5. Même avant-titre. *Hist. des sciences en Belgique*, 472 p. Même édit., 1881.

6. Même avant-titre. *L'Économie politique,* 2 fasc. Même édit., 1880 et 1882.

7. Mémoire couronné par l'Académie, 772 p. Bruxelles, Hayez, 1885.

8. 264 p. Même éditeur, 1884.

9. 475 p. Même éditeur, 1885. Mémoire couronné par l'Académie. Mention-

M. Théodore Juste, qui s'est fait une spécialité des fondateurs de la monarchie belge, a publié les *Souvenirs du baron Nothomb*[1] pour faire suite à sa biographie et a consacré une étude spéciale à l'un des membres les plus remarquables du Congrès national, Paul Devaux[2]. Cet infatigable historien nous a donné en outre une monographie sur l'*Élection de Léopold Ier* d'après des documents inédits[3] et un livre populaire consacré aux hommes de la révolution belge : *le Panthéon national* (1830-1880)[4]. Nous signalions plus haut la publication des mémoires de Joseph Lebeau. M. Armand Freson, le jeune éditeur qui nous les a révélés, les a fait précéder d'une préface historique d'une centaine de pages qui mérite d'être mentionnée ici, parce qu'elle contient des vues originales et parfois hardies sur la révolution belge et qu'elle a été très remarquée en Hollande[5].

Nous n'aurons oublié personne, nous l'espérons du moins, quand nous aurons noté encore le curieux discours de rentrée du jeune barreau bruxellois, *Du rôle des avocats pendant la révolution de* 1830, par M. Ninauve[6], et les intéressants articles de Batavus sur la *Belgique et la Hollande depuis* 1830, parus dans la *Revue générale*[7].

Manuels d'histoire de Belgique. — Disons un mot des manuels destinés à l'enseignement de l'histoire nationale. La dixième édition de l'*Histoire de la Belgique*[8] a paru sans changements, sauf que M. Eug. Hubert y a joint un appendice sur la période contemporaine. On sait que c'est un ouvrage tout à fait suranné, qui ne mérite plus de continuer à être employé dans tous nos établissements de l'État. Mgr Namèche a tiré de son grand *Cours d'histoire nationale* un manuel intitulé *Histoire nationale depuis les origines jusqu'à l'avè-*

nous ici en passant l'étude historique, économique et statistique de M. Edmond Nicolaï : *les Chemins de fer de l'État en Belgique* (1834-1884), 91 p. Bruxelles, Callewaert, 1885.

1. 80 p. Bruxelles, Muquardt, 1882. Voir aussi, dans les *Bulletins de l'Académie royale* (1882), la notice de M. Juste : *le Baron Nothomb, une histoire diplomatique inédite.*

2. *Paul Devaux*, membre du Congrès national, 79 p. Bruxelles, Muquardt, 1881.

3. 92 p. Bruxelles, Muquardt, 1882.

4. Bruxelles, Lebègue, 1881.

5. Voir, par exemple, le livre du général W.-J. Knoop, *Herinneringen aan de Belgische omwenteling van* 1830, p. 1 et suiv. La Haye, Ch. Ewings, 1886.

6. Bruxelles, Alliance typographique, 1883.

7. Année 1884.

8. 532 p., avec cartes et tableaux. Bruxelles, Lebègue, 1881. La 10e édition de l'*Abrégé* de Moke a paru en même temps chez le même éditeur.

nement du roi Léopold II[1]. Il est permis de penser que le ton de la préface et des chapitres consacrés aux questions religieuses du passé et aux luttes contemporaines sous Léopold Ier n'est pas précisément celui qui convient aux manuels d'enseignement. M. Ch. Vercamer est tombé dans la même faute, en sens inverse, dans son *Histoire du peuple belge et de ses institutions depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1880*[2], dont il a publié plusieurs réductions destinées à l'enseignement moyen, inférieur et primaire[3]. L'auteur a fait cependant un louable effort pour introduire dans le cadre de nos manuels scolaires l'histoire des institutions politiques, religieuses, judiciaires et militaires, ainsi que celle des sciences, des arts et des lettres ; mais il n'a pas su dominer sa matière ni trouver le style sobre et mesuré qui est la première condition d'un bon livre de classe.

Dans le flot toujours montant des manuels d'histoire nationale, qui sont de pures spéculations de librairie et qui, en général, se bornent à s'entrecopier maladroitement en perpétuant toutes les erreurs et tous les jugements surannés, nous voyons cependant émerger un ouvrage qui, sans être parfait, se distingue par une valeur réelle. C'est le *Cours abrégé d'histoire politique de la Belgique*[4], de M. Struman. Après avoir publié, en 1879, une *Histoire de Belgique* très faible, l'auteur a vaillamment pris sa revanche, moins de trois ans après, par ce nouveau livre, qui est le fruit de recherches consciencieuses et variées, quoique un peu hâtives. Il nous semble hors de doute que, malgré ses lacunes et ses erreurs de détail, le *Cours abrégé* de M. Struman est actuellement le meilleur manuel d'histoire nationale que nous possédions. Une seconde édition, si elle était revue avec soin et remaniée, nous donnerait certainement un ouvrage excellent. Mais il nous paraît aussi que ce livre, si étendu, si détaillé, est plutôt le *livre du maître* que celui de l'élève. Un manuel scolaire ne peut être utilement surchargé ainsi d'une infinité d'indications bibliographiques et autres. Il doit laisser entière la mission du professeur, tout en étant pour l'élève un aide-mémoire qui lui permet de ne prendre qu'un petit nombre de notes au cours de la leçon. Or,

1. 4 vol. Louvain, Ch. Fonteyn, 1879-1882. Cf. le *Précis d'histoire nationale*, d'après le cours de Mgr Namèche, par l'abbé Swolfs. 383 p., 4e édit. Louvain, Ch. Fonteyn, 1885.

2. 714 p. Bruxelles, Decq, 1880 (avec 12 cartes et 8 tableaux).

3. *Hist. pop. des Belges et de leurs institutions*. 407 p., 1882. — *Hist. du peuple belge et de ses institutions*. 214 p., 1884; 2e édit., 1885; 3e édit., 1886.

4. 316 p. Namur, Wesmael-Charlier, 1882. Voir le compte-rendu de M. P. Fredericq dans la *Revue de l'instruction publique*, t. XXVI, 1883, et la *Réponse* de M. Struman, même *Revue*, t. XXVII, 1884.

le livre de M. Struman contient certainement beaucoup plus qu'un professeur de rhétorique ne peut enseigner à ses élèves en un an. C'est plutôt un ouvrage de lecture complémentaire qu'un véritable manuel scolaire.

Les livres de MM. Van Bemmel et Alexis Lallemand se proposent franchement ce but. M. Lallemand intitule même son ouvrage : *Lectures historiques sur la Belgique ancienne et moderne*[1]. Tandis que M. Eug. Van Bemmel avait composé une *Histoire de Belgique*[2] empruntée textuellement aux récits des écrivains contemporains, M. Lallemand donne la parole à nos historiens modernes. Les deux livres se complètent mutuellement et sont appelés à rendre de grands services aux professeurs et aux élèves d'élite.

Institutions politiques. — L'histoire de nos institutions politiques commence à préoccuper de plus en plus nos érudits belges. Parmi les ouvrages les plus importants qui aient paru sur la matière depuis longtemps, il faut placer le *Droit public en Belgique* de M. A. Giron, professeur à l'université de Bruxelles[3]. L'auteur, après avoir exposé les éléments constitutifs de l'État, étudie l'organisation politique des Pays-Bas autrichiens, de la domination française, de la période hollandaise et du royaume de Belgique. Puis il passe en revue l'Église, les garanties individuelles, les finances et la force publique. Toujours il traite les différentes parties de ce vaste sujet d'après la méthode historique et avec une grande ampleur ; en général, il est bien au courant des meilleurs et des plus récents travaux ; mais, comme presque tous les auteurs belges, il semble ne pas se douter qu'il y ait en Hollande, depuis deux siècles au moins, toute une littérature historique et juridique qu'on n'ignore pas impunément.

M. P.-J. Wouters, que la mort vient de nous ravir inopinément, avait publié, à l'usage de ses élèves de l'université de Gand, un *Précis de l'histoire politique de la Belgique* pendant les quatre derniers siècles[4]. Ce titre est trop modeste. Quoique l'auteur nous avertisse lui-même qu'il n'a voulu composer qu'un sommaire, qu'un programme de son cours, ce livre de 300 pages nous expose très nettement la formation et le développement de l'ancien régime dans les Pays-Bas jusqu'à la Révolution française. Il mentionne, en les ana-

1. 231 p. Gand, Ad. Hoste, 1885.

2. 416 p. Bibliothèque de l'enseignement complémentaire. Bruxelles, Lebègue, 1880.

3. VIII-536 p. Bruxelles, Manceaux, 1884. Cet ouvrage a soulevé une polémique très vive dans la presse. Cf. J. Vanden Heuvel, *M. Giron et le droit public belge*, 35 p. Bruxelles, Larcier, 1884. (Extrait de la *Revue générale*.)

4. VIII-304 p. Gand, Ad. Hoste, 1883.

lysant souvent dans leurs clauses principales, tous les traités et actes diplomatiques importants depuis la paix d'Arras de 1435 jusqu'au traité de la Haye en 1790; et la table systématique placée à la fin du volume montre que l'histoire de nos vieilles institutions nationales y est esquissée dans ses grandes lignes.

Ce n'est plus une œuvre de vulgarisation ou plutôt de condensation scientifique que la *Loi de Beaumont*[1], par M. Godefroid Kurth, professeur à l'université de Liège; c'est une étude absolument neuve, puisée à des sources trop souvent négligées (les archives des communes rurales) et remplie d'aperçus originaux sur le renouvellement annuel des justices locales jusqu'à la fin de l'ancien régime, particulièrement dans l'ancien duché de Luxembourg. L'auteur, qui vient de publier cette année même, sur le haut moyen âge[2], un grand ouvrage, brillamment écrit, inspiré par un chaleureux amour de l'Église catholique et fruit de vastes recherches, annonçait en 1881, dans sa monographie sur la loi de Beaumont, que ce n'était là qu'un fragment d'un travail d'ensemble sur les institutions politiques des campagnes ardennaises. Espérons que ce grand projet ne s'arrêtera pas à cette étude, qui n'est qu'une intéressante communication préliminaire. Dans ses pièces justificatives, M. Kurth nous donne deux chartes rurales du XIVe siècle et des pièces fort curieuses du XVIIe et du XVIIIe siècle, toutes en français et concernant la partie wallonne du Luxembourg. S'il poursuit ses recherches, il ne peut manquer de faire encore d'heureuses trouvailles.

Le mémoire de M. Frans de Potter (en néerlandais) couronné par l'Académie, sur l'histoire de l'échevinage en Belgique[3], est moins neuf et beaucoup moins solide comme érudition; mais il embrasse les vicissitudes séculaires de cette admirable institution qui a été la pierre angulaire de nos libertés pendant toute la durée de l'ancien régime. En général, l'auteur a bien résumé les résultats de mille recherches éparses dans une infinité de monographies locales; assurément, c'était rendre service aux spécialistes, mais M. de Potter manque de cette préparation scientifique qui fait éviter les erreurs de principe et les fautes de détail. Le sujet d'ailleurs était écrasant et aurait réclamé la science et la critique d'un Warnkœnig, d'un Gheldhof, d'un Defacqz ou d'un Poullet. Citons encore l'intéressante monogra-

1. 50 p. Bruxelles, Hayez, 1881 (*Mémoires de l'Académie*, in-8°, t. XXXI).

2. *Les Origines de la civilisation moderne*, 2 vol. Paris et Louvain, Ch. Peeters, 1886.

3. *Geschiedenis van hel Schependom in de Belgische gewesten*, van de vroegste tijden tot het einde der XVIIIe eeuw, 316 p. Bruxelles, Hayez, 1882.

phie de M. de Limbourg sur l'*Organisation administrative de la communauté de Theux*[1] et l'*Histoire du souverain bailliage de Namur*, par M. Stanislas Bormans.

Un érudit amateur, que la mort nous a enlevé en 1885, M. L. de Rycker, a publié (en néerlandais) une monographie populaire sur les institutions politiques de la ville de Gand au moyen âge et jusqu'à la fin de l'ancien régime[2] et une esquisse générale de l'organisation communale de la Flandre jusqu'à l'annexion française[3]. Enfin M. Vanden Bussche a consacré une petite dissertation à la portée du mot *keure* dans les chartes flamandes[4].

Un débat instructif sur l'origine de nos libres institutions a été soulevé en 1883 par le discours rectoral de M. Albert Callier, à l'université de Gand[5]. Pour lui, c'est à la Révolution française que nous les devons presque toutes; et c'est avec une conviction et un talent entraînants qu'il défend cette thèse courante. Son collègue de Liège, M. Eug. Hubert, lui a répondu, dans sa leçon d'ouverture du cours d'histoire nationale[6], en établissant nettement ce dont nous sommes redevables à d'autres influences plus anciennes ou récentes. A nos vieilles chartes du moyen âge, nous devons faire remonter sans aucun doute la liberté individuelle et l'autonomie si précieuse de la commune et de la province; dans les chartes du pays de Liège, nous voyons affirmer dès le xive siècle le principe moderne que tous les pouvoirs émanent de la nation. Après Waterloo, le régime hollandais nous a initiés à la liberté des cultes et au mécanisme de la vie constitutionnelle; mais la France a mérité notre éternelle reconnaissance pour avoir introduit dans notre droit public le principe nouveau et fécond entre tous de l'égalité de tous les citoyens devant l'État, devant les tribunaux et devant l'impôt. Enfin le Congrès national nous a dotés en 1831 des libertés absolument nouvelles jusqu'alors de l'enseignement, de la presse et de l'association. La vigoureuse dissertation de M. Hubert est restée sans réplique.

1. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVIII, 1885.

2. *Het grondwettelijk bestuur van het oude Gent*, 131 p. Gand, J. Vuylsteke (Publication du Willems-Fonds).

3. *De oude Vlaamsche gemeente tot op het einde der XVIIIe eeuw*. (Extrait de la revue *Het Nederlandsch Museum*. Gand, Ad. Hoste, 1881.)

4. Extrait de la revue *La Flandre*. Bruxelles, 1885.

5. *L'origine de nos libertés*, 24 p. Gand, Ad. Hoste, 1885.

6. *L'origine des libertés belges*, 53 p. Bruxelles, Lebègue, et La Haye, Nijhoff, 1884. M. Vercamer a consacré au même sujet une brochure diffuse et déclamatoire : *l'Origine de nos libertés*. Réponse au discours de M. Callier (60 p. Bruxelles, Decq, 1884).

Institutions judiciaires. — Plusieurs travaux de valeur ont été consacrés à l'histoire de nos institutions judiciaires.

M. Stanislas Bormans a étudié les *Combats judiciaires* à propos d'un appel en champ clos à Namur en 1413. M. le procureur général J. Lameere a consacré depuis plusieurs années ses mercuriales de la Cour d'appel de Gand à nos vieilles institutions judiciaires[1]. Tous les spécialistes de Belgique et de Hollande ont loué ses monographies sur le *Formalisme dans le droit flamand au moyen âge*[2], sur le *Recours au chef de sens en Flandre*[3], sur les *Communes vérités dans le droit flamand*[4], sur les *Titres et noms*[5] et sur l'*Histoire du droit et son étude actuelle dans les Pays-Bas*[6]. Il y a là un ensemble de recherches originales et solides qui mériteraient d'être réunies en un volume. La même observation s'applique aux mercuriales de feu M. Ernst, de la cour d'appel de Liège. Commencées en 1875[7], l'auteur les a poursuivies jusqu'à sa mort, retraçant ainsi toute l'organisation judiciaire de la principauté épiscopale liégeoise. Celles de ses dissertations qui rentrent dans notre Bulletin traitent de la *Cour de Liège* sous Napoléon Ier[8] et sous le roi de Hollande[9], ainsi que de la *Cour des échevins du pays de Liège* sous l'ancien régime[10]. Nous ne pouvons passer sous silence les remarquables études de M. Ch. Faider, procureur général près la cour de cassation, sur la philosophie de la constitution belge. Il serait extrêmement désirable que ces morceaux d'un puissant intérêt, aujourd'hui épars, fussent réunis par l'auteur; M. Faider ne pourrait certes trouver un plus noble emploi des loisirs que lui fait sa retraite de magistrat.

M. Vanden Bussche a étudié, d'après les sources inédites, l'histoire du *Conseil de Gueldre*[11], et feu M. Alph. Vandenpeereboom a décrit un *Conflit de juridiction au XVe siècle* entre Ypres et Warneton[12].

1. En 1878, il avait déjà publié, dans la *Belgique judiciaire* (t. XXXVI, n° 54, 7 juillet), une dissertation intitulée *De l'autorité judiciaire dans les communes flamandes au XIIe et au XIIIe siècle* (Bruxelles, Alliance typographique).
2. 27 p. Bruxelles, Alliance typographique, 1880.
3. 32 p. Même éditeur, 1881.
4. 29 p. Même éditeur, 1882.
5. 42 p. Même éditeur, 1883.
6. 37 p. Même éditeur, 1884.
7. *Les officiers de justice au pays de Liège*, 1875. — *Organisation judiciaire du département de l'Ourthe* (jusqu'en 1799, de 1799 à 1803), 1877, 1879. Liège, Desoer et Vaillant-Carmanne; Bruxelles, Alliance typographique.
8. 53 p. Bruxelles, Alliance typographique, 1880.
9. *La Cour de Liège, de Napoléon Ier à Léopold Ier*, 38 p. Même éditeur, 1881.
10. 15 p. Même éditeur, 1883.
11. Extrait de la revue *La Flandre*. Bruxelles, 1885.
12. *Varia Yprienia*, 1-91 p. Bruges, De Zuttere, 1884.

Mentionnons enfin le dictionnaire de la vieille langue juridique flamande, dont M. Ch. Stallaert a commencé la publication[1].

Histoire religieuse. — La moisson a été plus abondante encore pour l'histoire religieuse. A côté du recueil ancien des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, on a vu surgir en 1882 une création nouvelle de nos savants Bollandistes, les *Analecta Bollandiana*, publiés par les Pères jésuites Ch. de Smedt[2], G. Van Hoeff et J. de Backer[3]. Beaucoup de cercles locaux et d'érudits provinciaux ont de leur côté produit un grand nombre de monographies hagiographiques, que nous signalerons rapidement. M. l'abbé Victor Barbier a retracé l'histoire du *Chapitre noble de Moustiers-sur-Sambre*[4], M. le chanoine Aigret, l'*Histoire de l'Église et du chapitre de Saint-Aubin à Namur*[5], et M. E. Mathieu a édité les *Chartes concernant le chapitre noble de Sainte-Aldegonde à Maubeuge*[6]; M. le chanoine P. Claessens a été particulièrement fécond. Citons ses dissertations sur les *Chanoines séculiers dans l'ancienne Belgique*[7], sur les *Anciennes abbayes belges*[8], en particulier celles de l'ordre des Prémontrés[9], sur les *Chapitres séculiers*[10], et le tome II de la *Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours* (1794-1880), qui contient surtout des études biographiques[11]. Plus considérable encore est son *Histoire des archevêques de Malines*[12]. L'auteur remonte naturellement à la création de ce siège archiépiscopal par le pape Paul IV et par Philippe II en 1559. Il étudie ensuite l'organisation du chapitre métropolitain, les collégiales, les doyennés, les paroisses, les abbayes et autres maisons religieuses de l'archevêché. Il s'occupe ensuite du *placet* royal, de la succession épiscopale, de l'intervention des papes et des souverains des Pays-Bas. Ensuite,

1. *Glossaire des termes de pratique et des mots vieillis de l'ancienne langue flamande.* Gand, Ad. Hoste, 1884 et suiv.
2. Aux spécialistes on peut signaler aussi du même auteur *Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecae publicae civitatis Namurcensis* et son catalogue du même genre, *Bibliothecae regiae Bruxellensis* dans les *Analecta Bollandiana*.
3. Bruxelles, Vromant.
4. 198 p. Namur, Douxfils, 1884.
5. Namur, 1881.
6. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.* Louvain, Ch. Heeters, 1881.
7. *Précis historiques.* Bruxelles, Vromant, 1881.
8. Même recueil, 1882.
9. Même recueil, 1885.
10. Même recueil, 1884.
11. 362 p. Anvers, De Deckers, 1883.
12. 2 vol. 392 et 244 p. Louvain, Ch. Peeters, 1881.

il passe en revue tous les prélats qui ont occupé le siège de Malines, depuis le fameux cardinal de Granvelle jusqu'à feu le cardinal Dechamps, et, pour chaque pontificat, il ajoute des appendices de documents curieux, la plupart inédits. C'est un ouvrage consciencieux où il y a beaucoup à glaner pour notre histoire religieuse.

M. le chanoine Daris est tout aussi infatigable dans ses savantes recherches. Il a publié deux nouveaux volumes de ses *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*[1], qui sont une mine de renseignements nouveaux. Nous parlerons plus loin de son important livre sur la principauté au XVIe siècle. Mentionnons aussi du même auteur des *Notices historiques sur les commanderies de l'ordre Teutonique au diocèse de Liège*[2] et une *Notice sur l'abbaye de Saint-Laurent à Liège*[3]; de M. le chanoine Henrotte, une étude sur l'*Église de Saint-Nicolas en Glain, près de Liège*[4]; de M. l'abbé Victor Barbier, une *Histoire de l'abbaye de la Paix-Notre-Dame*[5], *à Namur*[6]; de M. le chanoine Toussaint, une *Histoire de l'abbaye de Gembloux, de l'ordre de Saint-Benoît*[7], et une *Histoire de l'abbaye de Waulsort et du prieuré d'Hastières* appartenant au même ordre[8]; de M. le Père Gérard Van Caloen, un tableau général de tous les monastères bénédictins de la Belgique (en latin)[9]; de M. Th. Lejeune, une *Monographie archéo-historique* de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, à Lobbes (654-1794)[10]; de M. le colonel Cl. Monnier, le tome II de son *Histoire de l'abbaye de Cambron*[11]; de M. Quinaux, une *Notice historique sur l'abbaye de Leffe*[12]; de M. J. Van Deurme, une histoire populaire des abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Bavon à Gand (en néerlandais)[13]; de M. le baron Jean Béthune, une notice sur l'*Ancien*

1. T. XI et XII, 221 et 371 p. Liège, Grandmont-Donders, 1885.
2. *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois, 1884.
3. *Bulletin* de la Société du diocèse de Liège, t. II, 1883.
4. *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois, 1884.
5. 251 p. Namur, veuve Douxfils, 1883.
6. 232 p. Même éditeur, 1882.
7. 176 p. Même éditeur, 1883.
8. Même éditeur.
9. *Belgica Benedicta sive Etenchus omnium monasteriorum ord. S. P. Benedicti utriusque sexus, quæ unquam in territorio hodiernæ Belgicæ extiterunt pro provinciis ut nunc temporis dividuntur distributa* (20 p. *Brunae, imp. Rudolfi M. Rohrer*).
10. 360 p. Mons, Manceaux, 1883 (avec 6 planches).
11. 574 p. Mons, Manceaux, 1885. Le tome Ier a paru en 1877.
12. 254 p. Namur, 1884 (51 pièces justificatives et un appendice sur la paroisse de Leffe).
13. *Schets eener geschiedenis der abdijen van Sint-Baafs en Sint-Pieters te Gent*. Gand, Stepman, 1882.

couvent des Carmes chaussés à Gand[1]; de M. L. D., une étude sur les *Congrégations de la Très Sainte Vierge à Anvers* (1585-1773)[2]; de M. l'abbé DE SCHREVEL, le tome II de son *Histoire du séminaire de Bruges*[3], contenant les pièces justificatives qu'il se propose d'utiliser dans le tome Ier, non publié encore; et de M. l'abbé J. BARBIER, l'*Obituaire de l'abbaye de Brogne ou de Saint-Gérard*[4].

Voici maintenant trois études sur des saints belges : *l'Essai sur la vie de saint Gérard*, abbé de Brogne[5], par M. l'abbé Ad. SERVAIS; *Saint Hubert*[6], d'après son plus ancien biographe, par M. Joseph DEMARTEAU, et *Saint Gilles*, sa vie, ses reliques, son culte en Belgique et dans le nord de la France, par M. le chanoine Ernest REMBRY[7], qui nous a donné aussi une dissertation bien curieuse sur le *Père Marc d'Aviano aux Pays-Bas* (1684)[8].

M. KURTH a publié, avec une étude critique, deux biographies inédites de saint Servais. L'une est une *Vita S. Servatii*, que M. Kœpke avait vainement cherchée et qui a été découverte dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris; l'autre a été trouvée dans un manuscrit de la bibliothèque du grand séminaire de Namur[9]. La *Monographie de l'église paroissiale de Saint-Jacques à Tournai*, par M. L. CLOQUET, et celle de la *Cathédrale de Saint-Sauveur à Bruges*, par M. Arthur VERHAEGEN[10], quoique conçues surtout au point de vue architectural, ne sont pas cependant sans profit pour l'hagiographie.

Les persécutions et les conflits religieux, si nombreux dans notre histoire nationale, ont aussi provoqué bien des recherches intéressantes. Pour la période médiévale, notons l'étude de M. L. DE RIJCKER sur les interdits en Flandre (en néerlandais)[11], la très curieuse notice de M. Arthur DUVERGER sur la *Vauderie dans les États de Philippe le Bon*[12] et la monographie de M. le chanoine CLAESSENS sur l'*Inqui-*

1. *Messager des sciences historiques* de Gand, 1884.
2. *Précis historiques*, 1882.
3. 665 p. Bruges, De Zuttere, 1885.
4. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 1883.
5. 129 p. Namur, Godenne, 1885.
6. 74 p. Liège, de Thier, 1882 (*Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois, t. XVI).
7. 2 vol. 533 et 792 p. Bruges, Gailliard, 1882 (avec 6 planches).
8. *Précis historiques*, 1884.
9. 61 p. Liège, Grandmont-Donders, 1881. (Extrait du *Bulletin* de la Société du diocèse de Liège.)
10. Les deux ouvrages ont paru à Bruges, à la librairie de Saint-Augustin, 1881.
11. *Nederlandsche Museum*, 1884. De Kerkelijke interdicten in Vlaanderen.
12. 131 p. Arras, J. Moullé, 1885.

sition dans la Belgique du passé[1]. Nous arrivons ainsi aux luttes tragiques du XVIe siècle. M. DESMET a publié une dissertation latine sur l'assassinat de cinq prêtres d'Audenarde par les gueux des bois en 1572[2]; M. Eug. DEL MARMOL a réuni les *Condamnations et confiscations politiques dans la province de Namur au XVIe siècle*[3], qui forment le pendant des publications de M. Génard sur les poursuites pour cause d'hérésie à Anvers, dont il a été question plus haut; M. Aug. DE DECKER a consacré une notice à la question si complexe : *les Augustins d'Anvers et la Réforme*[4]; M. Henri LONCHAY a, dans deux monographies, esquissé l'histoire de l'Inquisition dans la principauté épiscopale de Liège au XVIe siècle[5]; M. Eug. MONSEUR a dressé une liste alphabétique de 84 biographies d'inquisiteurs des Pays-Bas à la même époque[6]; et M. Eug. HUBERT a publié la *Table chronologique* du fameux *Registre sur le faict des hérésies et inquisition*[7], conservé aux Archives du royaume et sur lequel M. Gachard avait déjà attiré l'attention, en 1848, dans son admirable préface du tome Ier de sa *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*.

Outre ces petites dissertations, dont plusieurs ont apporté des documents inédits et des conclusions neuves, il convient de s'arrêter un instant à un ouvrage d'ensemble rempli, lui aussi, de révélations curieuses. Nous avons en vue la dissertation inaugurale de doctorat spécial en sciences historiques de M. Eug. HUBERT, intitulée *Étude sur la condition des protestants en Belgique depuis Charles-Quint jusqu'à Joseph II. Édit de tolérance de 1781*[8]. L'auteur expose la situation faite aux protestants belges pendant les violentes persécu-

1. *Revue catholique* (novembre et décembre 1884).

2. *De morte quinque sacerdotum, qui Aldenardæ in Scaldim a silvestribus Geusiis demersi perierunt, anno post Christum natum MDLXXII, disputatio cum præcipuis sæculi XVI monumentis, quibus illorum mors celebratur* (XII et 250 p. Bruges, Société Saint-Augustin, 1881).

3. T. XV des *Annales de la Société archéologique* de Namur, 1882.

4. *Messager des sciences historiques* de Gand, 1883.

5. *L'Inquisition au pays de Liège* (dans la *Revue de Belgique*, 1881) et *les Édits des princes-évêques de Liège en matière d'hérésie au XVIe siècle* (dans P. Fredericq, *Travaux du cours pratique d'histoire naturelle de l'université de Liège*, Ier fascicule. Gand, J. Vuylsteke; La Haye, M. Nijhoff, 1883).

6. Dans les *Travaux du cours pratique*, 2e fascicule, 1884.

7. *Ibid.* — Cf. P. Fredericq, *l'Inquisition néerlandaise et les cléricaux belges* (dans la *Revue de Belgique* du 15 février 1882).

8. 251 p. Bruxelles, Lebègue, 1882 (publié en même temps et sans changements chez le même éditeur sous le titre modifié : *De Charles-Quint à Joseph II*. Étude sur la condition des protestants en Belgique. Édit de tolérance de 1781).

tions religieuses du XVIe siècle, sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle, sous l'administration des derniers rois espagnols et sous la domination autrichienne. Puis il met en relief le dissentiment profond qui séparait Marie-Thérèse de son fils Joseph II sur le point de la liberté religieuse. Enfin, il retrace dans tous ses détails l'histoire de l'édit de tolérance octroyé aux Pays-Bas catholiques en 1781 par l'empereur philosophe. La partie vraiment neuve de ce livre est celle où l'auteur traite de la période autrichienne en s'appuyant sur d'heureuses trouvailles faites par lui aux archives du royaume à Bruxelles. Ici, l'auteur n'a presque pas d'autres sources que celles qu'il a découvertes lui-même, et il en a tiré des révélations tout à fait inattendues. C'est la première dissertation inaugurale depuis l'institution du doctorat spécial en sciences historiques qui soit basée sur des documents inédits, tirés de nos archives nationales. A la fin de son livre, l'auteur a publié *in extenso* 27 pièces justificatives, dont quelques-unes sont d'une importance capitale.

Une dissertation intéressante, dont M. Hubert n'a pas pu profiter, est celle de M. le pasteur J.-H.-C. Wagener sur l'histoire des petites communautés rurales protestantes des environs d'Audenarde, qui n'ont cessé d'exister depuis le XVIe siècle (en néerlandais)[1]. L'auteur a puisé aux archives secrètes des protestants flamands, mais il manque de clarté et de précision dans l'indication de ses sources.

M. Émile Ouverleaux a abordé un sujet non moins intéressant et à peu près inexploré avant lui dans ses *Notes et documents sur les Juifs en Belgique sous l'ancien régime*[2]. Dans *Corneille Jansenius, septième évêque d'Ypres*[3], que feu M. Alphonse Vandenpeereboom a détaché de ses *Ypriana*, l'auteur nous offre les découvertes importantes qu'il a faites sur la mort, le testament et les épitaphes du célèbre prélat. Tous ceux qui s'occupent des Jansénistes persécutés et de leur apôtre devront lire cette dissertation. Enfin c'est à une autre série de persécutions politiques et religieuses que se rapporte l'opuscule de M. l'abbé V. Baesten sur les *Prêtres belges déportés à l'île de Ré* (1798-1799)[4].

Histoire militaire. — Le lieutenant-colonel Fr. Crousse nous amène à l'histoire militaire avec son livre sur la *Guerre de la succes-*

1. *Geschiedenis en oorsprong der oudste protestantsche kerk in België* (Maria-Hoorebeke, Maeter en Etichove). Rotterdam, Bredée, 1881.

2. 102 p. Paris, Durlacher, 1885. (Extrait de la *Revue des Études juives* de Paris, t. VII, VIII et IX.)

3. 243 p. Bruges, De Zuttere, 1882.

4. *Précis historiques*. Bruxelles, Vromant, 1881.

sion d'Autriche[1], où il étudie les campagnes de 1740 à 1748, en y ajoutant une biographie du maréchal de Saxe. M. le capitaine F. Van Vinkeroy a publié, avec de nombreuses planches, un travail sur les *Costumes militaires belges du XIe au XVIIIe siècle*[2]. M. Charles Rahlenbeck a consacré une notice originale aux *Wallons de Tilly*[3]. M. E. Cruyplants nous donne deux ouvrages intéressants : une *Histoire de la cavalerie belge au service d'Autriche, de France, des Pays-Bas et pendant les premières années de notre nationalité*[4] et une *Histoire de la participation des Belges aux campagnes des Indes orientales néerlandaises sous le gouvernement des Pays-Bas* (1815-1830)[5]. Parmi les livres d'actualité, citons au moins celui de M. le général A. Brialmont, *Situation militaire de la Belgique. Travaux de défense de la Meuse*[6].

Histoire économique. — L'histoire financière et économique de notre ancien régime est très peu cultivée. C'est un érudit anonyme qui a produit le travail le plus neuf dans ce domaine. Sous le titre de : *les Banquiers et les quatre canges à Liège avant 1648*[7] et avec le sous-titre : *le Double étalon or et argent à Liège en 1328*, l'auteur nous a donné une esquisse de l'histoire de la banque en Belgique au XIVe siècle et spécialement à Liège. M. Dammaert de Straeten a traité un sujet plus récent dans son étude sur l'*Administration financière de la ville de Bruges au dernier siècle*[8]. M. P. Génard a étudié *Jean-Baptiste Ferrufini et les assurances maritimes à Anvers au XVIe siècle*[9]. M. Henry Hymans s'est occupé d'une question bien voisine dans sa *Note sur le commerce anversois au XVIe siècle*[10]. MM. O. Bruneel et E. Braun, dans leur opuscule, *le Canal de Terneuzen*[11], outre des détails techniques et commerciaux concernant le présent, ont tracé un aperçu des efforts tentés par les Gantois pour se créer une communication directe vers la mer, depuis le moyen âge jusqu'en 1823, époque à laquelle le roi Guillaume de Hollande fit creuser le canal de Terneuzen. L'histoire de ce canal jusqu'à nos jours forme l'épilogue de cette notice. M. G. Descamps a vu couronner à

1. 116 p. Bruxelles, Lebègue, 1885 (avec 2 cartes).
2. 190 p. Braine-le-Comte, Zech, 1885.
3. *Revue de Belgique*, 1885.
4. 422 p. Bruxelles, Spineux, 1883 (2e édition).
5. 412 p. Même éditeur, 1883 (avec 1 plan et 3 cartes).
6. Bruxelles, Guyot, 1882.
7. 229 p. Bruxelles, Van Trigt, 1881.
8. *La Flandre*. Bruges, 1882.
9. *Bulletin* de la Société de géographie d'Anvers, 1882.
10. *Bulletin de l'Académie d'archéologie* d'Anvers, 1881.
11. Gand, Ad. Hoste, 1882.

Mons, en 1877, son *Mémoire historique sur l'origine et les développements de l'industrie houillère dans le bassin du couchant de Mons* (Hainaut). La première partie a paru en 1881. Elle expose les origines de la question et le mode d'exploitation ancienne[1]. M. Henri Francotte a publié, sous le titre de : *la Vie rurale en Belgique sous l'ancien régime*, une étude intéressante consacrée au village de Bombaye (province de Liège)[2]; et M. Ch. Dejace a analysé de curieux registres domestiques dans sa notice sur une *Famille rurale du XVIIIe siècle*[3].

Histoire littéraire. — On comprend de plus en plus que l'histoire littéraire n'est au fond qu'un des chapitres les plus importants de l'histoire nationale. L'un des problèmes les plus discutés à l'étranger, c'est l'énigme de l'auteur véritable de l'*Imitation de Jésus-Christ*, et à cette question se rattache toute la vie religieuse des Pays-Bas et de l'Occident au xve siècle. Deux Belges, le Père jésuite Victor Becker[4] et M. le chanoine Ad. Delvigne[5], y ont consacré, le premier, un livre important, le second, une intéressante notice. M. Stanislas Bormans a étudié les *Écrits poétiques de Jean des Prez dit d'Outremeuse*, vieux chroniqueur liégeois. M. Paul Fredericq a passé en revue les ouvrages néerlandais de Marnix de Sainte-Aldegonde, surtout son *Wilhelmus*, ses psaumes et son fameux pamphlet contre l'Église catholique : *Byencorf der H. Roomsche Kercke*[6]. En publiant les poésies latines inédites de Kilianus ou Cornelis Van Kiel, correcteur de Plantin et philologue considérable, M. Max Rooses y a joint une étude biographique et bibliographique sur le modeste collaborateur du grand typographe anversois[7], auquel M. P. Génard a consacré également une monographie (en néerlandais)[8], à l'occasion de l'érection de sa statue à Duffel, son village natal.

M. Edmond Vander Straeten a terminé son grand ouvrage sur le *Théâtre villageois en Flandre*[9]. L'auteur y traite d'abord des ori-

1. L'ouvrage aura trois volumes.
2. *Bulletin* de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, t. II, 1883.
3. *Ibid.*, t. III, 1884.
4. *L'auteur de l'Imitation et les documents néerlandais*, 256 p. Bruxelles, Olivier, 1882.
5. *Dernières recherches sur l'auteur de l'Imitation* (dans les *Précis historiques*, 1883).
6. *Marnix en zijne nederlandsche geschriften*, 124 p. Gand, Vuylsteke, 1881.
7. *Kilianus' latijnsche gedichten* uitgegeven en met levensbericht voorzien, 146 p. Anvers, Kockx, 1880 (Uitgaven der Antwerpsche Bibliophilen, n° 6).
8. *Levensschets van Cornelis van Kiel (Kilianus)*, 56 p. (avec portrait). Anvers, De Decker, 1882.
9. 2 vol., 2e éd., 355 et 315 p. Bruxelles, Alex. Tillot, Paris et La Haye, 1881.

gines du théâtre dans les campagnes flamandes, et il retrace la physionomie des premières associations dramatiques. Il étudie ensuite l'impressario, les acteurs et les actrices, les pièces, la musique, les mœurs et les coutumes, les solennités, la décadence des scènes rurales. Enfin il passe en revue un très grand nombre de villages de la Flandre, rangés par ordre alphabétique, en notant tous les renseignements relatifs aux sociétés dramatiques qui y ont existé jusqu'à nos jours. Ses principales sources sont les archives d'Ypres, les archives du royaume à Bruxelles et une volumineuse collection de documents sur l'histoire du théâtre villageois au XVIIIe siècle, que l'auteur a rencontrée dès 1853 chez le fils d'un vieux maître d'école flamand. Les zones qu'il a surtout explorées sont celles qui s'étendent autour d'Ypres, de Courtrai et d'Audenarde, mais il a rayonné en tout sens dans les deux Flandres et est parvenu ainsi à évoquer tout un aspect ignoré de la vie intellectuelle et artistique de nos ancêtres dans les villages flamands. Les annexes contiennent une série de documents inédits et l'ouvrage est enrichi de gravures et de fac-similés vraiment curieux.

Le jubilé littéraire et la mort d'Henri Conscience, survenus coup sur coup, ont fait naître sur le grand romancier et sur l'histoire du mouvement flamand un nombre considérable de monographies, dont plusieurs ont une valeur durable; leurs auteurs, MM. Georges Eecchoud[1], Max. Rooses[2], Edm. Mertens[3], Pol. de Mont[4], P. de Decker[5] et P. Alberdingk Thijm[6], ont évoqué, à propos de Conscience, toute la vie littéraire des Flamands de Belgique depuis 1830. On sait que, par une singulière réaction, la révolution belge, faite contre l'influence de la Hollande, a été le point de départ d'une renaissance brillante des lettres néerlandaises en Belgique. Aux mêmes préoccupations se rattachent la monographie de MM. Moroy et Vanden Weghe sur le chanoine David[7], celle de M. P. Willems sur le professeur Bormans,

1. *Henri Conscience*, 110 p. Bruxelles, Lebègue, 1881 (2e édit. 1885).

2. Article *Hendrik Conscience* dans son *Nieuw Schetsenboek*. Gand, Ad. Hoste, 1882. Voir aussi dans son *Derde Schetsenboek* (1885) l'étude sur Jan van Rijswijck, pamphlétaire anversois.

3. *Hendrik Conscience*, levensbeschrijving, 230 p. Anvers, V. de la Montagne, 1883. (Extrait de la revue *Nederl. Dicht-en Kunsthalle.*)

4. *Hendrik Conscience*, zijn leven en zijne werken, 188 p. Gand, Ad. Hoste, Haarlem, Gosler, 1883 (avec deux portraits et des autographes).

5. *Henri Conscience, membre de l'Académie*, 94 p. Bruxelles, Hayez, 1885 (avec portrait). Extrait de l'*Annuaire* de l'Académie.

6. *Henri Conscience* (dans la *Revue catholique*, 1884).

7. R. Moroy et J. Vanden Weghe, *Het leven en de werken van kanunnik J.-B. David*, 298 p. Lierre, Van In, 1881 (Publication du Davids-Fonds).

celle de M. L. Franck sur le poète Jean van Beers[1], celle de M. Roersch sur le philologue Heremans[2] et celle de M. Paul Fredericq sur le romancier Anton Bergmann[3]. Enfin, de nombreux renseignements sur la situation linguistique des Flamands ont été recueillis et coordonnés par M. Coopman[4].

Pour l'histoire littéraire française en Belgique, nous renvoyons à ce que nous avons déjà dit du grand ouvrage de M. Potvin, qui fait partie de la collection : *Cinquante ans de liberté*. Parmi les monographies nouvelles, notons celle de M. Alph. Wauters sur le poète Ad. Matthieu[5], de M. J. Stecher sur Louis Hymans[6] et d'un anonyme sur Joseph Boniface (De Fré)[7]. On y trouve beaucoup de renseignements qui profiteront à tous ceux qui étudient le grand développement qu'ont pris chez nous les lettres françaises depuis 1830.

Histoire des sciences. — L'histoire des sciences en Belgique a surtout fait l'objet des recherches de M. Ed. Mailly. Nous avons de lui, pendant la période écoulée, un ensemble de travaux consciencieux et intéressants, dont le plus considérable est son *Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*[8]. M. Folie a retracé à grands traits l'*Histoire de l'astronomie en Belgique*[9]. M. P. Génard a établi la généalogie du grand géographe anversois Abraham Ortelius[10]. M. R. Vanden Berghe a fait revivre un homme de lettres gantois du xviie siècle dans sa *Notice sur la vie et les œuvres de Justus Ricquius*[11].

Histoire de l'instruction publique. — Feu M. L. de Rycker a étudié

1. *Jan van Beers, eene levensschets*, 21 p. Anvers, Bouchery, 1885.

2. *Jacob Heremans, lid der Akademie*, 28 p. Bruxelles, Hayez, 1886 (*Annuaire* de l'Académie). Cf. *In memoriam J.-F.-J. Heremans*, 89 p. Gand, Ad. Hoste, 1884.

3. Gand, Vuylsteke, 1880 (Almanach des étudiants flamands de l'université de Gand).

4. Voir, dans la revue *Nederl. Dicht-en Kunsthalle* (1884-1886), sous la rubrique *De taalstrijd hier en elders*, les résultats de l'enquête méthodique instituée par M. Théo. Coopman (cf. aussi C. Siffer, *De landtalen voor de Grondwet*. Gand, Ad. Hoste, 1880).

5. 164 p. Bruxelles, Hayez, 1880 (*Annuaire* de l'Académie).

6. Bruxelles, Hayez, 1886 (*Annuaire* de l'Académie).

7. *Joseph Boniface*, par un ami d'enfance.

8. 2 vol. Bruxelles, Hayez, 1883 (Mém. in-8° de l'Académie royale, t. XXXIV et XXXV). Du même auteur : *Notice sur Jean-Baptiste de Beunie* et *Notice sur Th.-P. Caels* (Mém. in-8° de l'Académie, t. XXXI, 1881), ainsi que *Notice sur Ernest Quetelet* (*Annuaire* de l'Académie, 1880).

9. Discours académique, 20 p. Bruxelles, Hayez, 1882.

10. *Bulletin* de la Société de géographie d'Anvers, 1881.

11. 88 p. Gand, E. Vander Haeghen, 1881. (Extrait du *Messager des sciences historiques*.)

toutes les phases par lesquelles elle a passé dans l'ancienne Flandre depuis le moyen âge jusqu'à la fin du siècle dernier [1]. Au même sujet si intéressant se rattachent aussi les études de M. Maurice Heins sur les écoles de Gand au moyen âge [2]. M. Paul Fredericq a fait l'histoire de l'*Enseignement public des Calvinistes à Gand* (1578-1584) [3]; M. L. Delplace a retracé celle de l'*Ancien collège des Jésuites à Bruges* (1560-1773) [4]; et MM. Robinson et Van Caloen, celle des collèges des jésuites anglais [5]. M. Eug. Hubert a exposé en détail, d'après des documents inédits des archives du royaume, les *Réformes de Marie-Thérèse dans l'enseignement moyen aux Pays-Bas* [6], et, dans le même dépôt, il a trouvé quelques pièces curieuses d'où il a tiré sa notice : *Scènes de la vie universitaire au XVIIIe siècle* (à Louvain) [7]. Notre ancienne université nationale de Louvain a du reste été l'objet de plusieurs autres travaux. M. le chanoine E. Reusens a publié des documents relatifs à son histoire et spécialement à celle des collèges et des pédagogies (1425-1797) [8]. M. Ed. Van Even a consacré une notice à la *Chaire de littérature française, à Louvain, en* 1562 [9]. M. Arthur Verhaegen a composé un véritable livre sous le titre de : *les Cinquante dernières années de l'ancienne université de Louvain* (1740-1797) [10]. Outre une curieuse biographie de l'avant-dernier recteur magnifique, son ancêtre, l'auteur nous donne une monographie détaillée sur la situation de notre *Alma Mater* au XVIIIe siècle et sur ses rapports souvent tendus avec Marie-Thérèse et Joseph II. M. Verhaegen plaide avec chaleur la cause de sa chère université et accable de ses colères tous ses adversaires autrichiens et belges. Son livre contient des faits et des documents nouveaux, mais il manque de mesure et de froide critique.

1. *Het openbaar onderwijs in Vlaanderen tijdens de middeleeuwen, tijdens de XVe en XVIe eeuwen, tijdens de XVIIIe eeuw* (*Nederlandsch Museum*, 1882, 1884). — *Het volksonderwijs en de schoolplicht op het einde der XVIIIe eeuw* (*Ibid.*, 1885).

2. *Les Écoles au moyen âge à Gand*, 15 p. Gand, Ghesels, 1885. (Extrait de la *Flandre libérale.*)

3. *Travaux du cours pratique*, etc. Fascicule I.

4. *Annales* de la Société d'émulation de Bruges, 3e série, t. VII, 1884. On y trouve des détails sur les luttes entre catholiques et calvinistes, à Bruges, au XVIe siècle.

5. Ibid.

6. *Revue de l'instruction publique*, 1883.

7. *Revue de Belgique*, 1883.

8. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XVII, XVIII et XIX.

9. *Messager des sciences historiques* de Gand, 1884.

10. 568 p. Liège, Société bibliographique belge, 1884. Cf. Edm. Poullet, *l'Université de Louvain*, dans la *Revue catholique*, 1884.

Nier que l'université de Louvain fût en décadence au XVIIIe siècle, c'est nier l'évidence. Qui prouve trop ne prouve rien. M. L. VANDERKINDERE a esquissé l'histoire du premier cinquantenaire de l'*Université de Bruxelles* (1834-1884)[1]. Enfin M. Ernest DISCAILLES a exposé l'*Histoire des concours généraux de l'enseignement primaire, moyen et supérieur en Belgique* (1840-1881)[2].

HISTOIRE DES BEAUX-ARTS. — C'est une dissertation intéressante que celle de M. Eug. VAN OVERLOOP sur les *Origines de l'art en Belgique* pendant les âges de la pierre[3]. L'auteur y esquisse une sorte d'introduction à l'histoire artistique de notre pays.

M. Henri HYMANS a rendu un service signalé en traduisant et en annotant la *Vie des peintres de Carel van Mander* (1604)[4]. Aussi ce grand ouvrage, auquel le traducteur a joint une biographie de notre premier historien de la peinture nationale, a-t-il eu un retentissement et un succès considérables à l'étranger.

M. Ad. SIRET a publié la troisième édition de son *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les écoles*, depuis l'origine de la peinture jusqu'à nos jours[5]. C'est un livre autrement savoureux et neuf en bien des points, coquettement illustré du reste, que nous a présenté M. A.-J. WAUTERS sous le titre de *la Peinture flamande*[6]; la maison Quantin, de Paris, a eu la main heureuse en le publiant dans son excellente bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

Chaque jour amène quelque nouvelle monographie sur notre vieille école flamande. Au premier rang se placent les découvertes importantes de M. Alph. WAUTERS[7], le savant archiviste de Bruxelles dont M. A.-J. Wauters est le parent. M. D. DEHAISNES a étudié *André Beauneveu* (XIVe siècle)[8]; feu M. Alex. PINCHART a fait revivre un *Congrès de peintres en 1468 à Bruges*[9]; M. Henry HYMANS s'est

1. 216 et CCXXIII p. Bruxelles, Weissenbruch, 1884.
2. 3 vol. Mons, Manceaux, 1882 et 1883.
3. XVI et 183 p. Bruxelles, Hayez, 1882 (6 planches).
4. 2 vol., 416 et 498 p. Paris, Rouam, 1884 et 1885. Un bibliographe hollandais, M. J.-F. Van Someren, nous a donné presque en même temps un recueil tout aussi indispensable aux spécialistes : *Essai d'une bibliographie de l'histoire de la peinture et de la gravure en Hollande et en Belgique* (1500-1875), X et 207 p. Amsterdam, F. Muller, 1882.
5. Louvain, Ch. Peeters, 1881.
6. 408 p. Paris, Quantin, 1883.
7. *Recherches sur l'histoire de l'école flamande de peinture pendant la première moitié du XVe siècle*, 3 fascicules. Bruxelles, Hayez, 1882-1883; et sa belle monographie *Bernard van Orley, sa vie et ses œuvres*. Bruxelles, 1881.
8. *Revue de l'art chrétien*. Bruges, 1884.
9. *Bulletin de l'Académie*, 1881.

occupé de *Marin le Zélandais de Romerswael*[1]; M. W. Evrard a opposé Lucas de Leyde à Albert Dürer et a étudié à fond l'œuvre du grand artiste hollandais du xve siècle[2]; M. Edgar Baes a fait l'histoire de l'enseignement de la peinture flamande dans les anciennes académies de Saint-Luc[3].

Mais voici une œuvre de longue haleine : *l'Histoire de la peinture anversoise* (en néerlandais), de M. F.-J. Vanden Branden[4]. Couronné en 1877 par la ville d'Anvers, à l'occasion du centenaire de Rubens, *ex æquo* avec le brillant ouvrage de M. Max Rooses, qui a été apprécié dans notre précédent bulletin, le livre de M. Vanden Branden est un des plus neufs et des plus consciencieux qui aient vu le jour en Belgique. Il compte environ 1,500 pages. C'est, avant tout, l'œuvre d'un archiviste. Pendant de longues années, l'auteur a patiemment dépouillé des centaines de documents inédits, et il est parvenu à reconstituer la plupart des biographies des peintres de l'école d'Anvers; en même temps, il faisait revivre le milieu dans lequel ils ont vécu, leur condition sociale, leur vie de famille aussi bien que leur carrière artistique. L'auteur peut être assuré que son livre restera et que ce grand travail de bénédictin a fait avancer la science. Il a publié, en outre, une intéressante monographie (également en néerlandais) sur les peintres grotesques Brouwer et Craesbeeck[5].

Le centenaire de Rubens, qui nous a déjà valu deux livres aussi remarquables que ceux de MM. Rooses et Vanden Branden, a tout naturellement porté l'attention de nos spécialistes sur la personnalité éblouissante du chef de l'école anversoise au xviie siècle. M. Max Rooses a résumé son influence dans un écrit populaire plein de charme[6] et a étudié ses rapports avec le fameux typographe Balthazar Moretus (en néerlandais)[7]. M. Ch. Ruelens nous a fait connaître ses relations avec l'érudit Peiresc[8]. Enfin un organe spécial a été

1. Même recueil, 1884.

2. *Lucas de Leyde et Albert Dührer*. La vie et l'œuvre de Lucas de Leyde, son école, ses gravures, ses peintures, ses dessins. Catalogues et prix de cinq cents de ses ouvrages (1470-1830), 830 p. Bruxelles, Van Trigt, 1883.

3. *La Peinture flamande et son enseignement sous le régime des confréries de Saint-Luc*. Bruxelles, Hayez, 1882. (*Mémoires* in-4° de l'Académie royale.)

4. *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*, 1, 486 p. Anvers, Buschmann, 1883.

5. *Brouwer en Craesbeeck*. Anvers, 1881.

6. *Rubens en de Antwerpsche schilderschool*, 74 p. Gand, A. Hoste, 1884. (Extrait de la revue *De Toekomst*.)

7. *Petrus-Paulus Rubens en Balthazar Moretus*. Eene bijdrage tot de geschiedenis der kunst, 134 p. Même éditeur, 1884.

8. *Rubens et Peiresc*, 1881.

fondé, le *Bulletin Rubens*[1], qui sert d'annales à la commission instituée par la ville d'Anvers en vue de la publication de documents relatifs à la vie et aux œuvres de Rubens. MM. Max Rooses, Ruelens, Van Even, Dehaisnes, feu Pinchart, Génard, Henry Hymans et autres y ont déjà inséré de précieuses notices. Le couronnement de cette vaste enquête sera l'*Œuvre de Rubens*[2], dont M. Max Rooses vient d'entreprendre la publication. Feu M. Th. van Lerius avait laissé en manuscrit ses *Biographies d'artistes anversois*, que M. Génard a éditées[3]. Signalons enfin le curieux *Rapport* de M. Piot, archiviste général du royaume, au ministre de l'intérieur sur les tableaux enlevés à la Belgique en 1794 et restitués en 1815; la troisième édition de l'excellent *Catalogue du musée d'Anvers*[4] et la notice consacrée à *Henri Leys* par M. Max Sulzberger[5].

Partout on se préoccupe de faire le relevé de nos richesses artistiques, afin de se rendre compte des principaux matériaux qui doivent servir à renouveler l'histoire des arts en Belgique. Le catalogue officiel de l'*Exposition de l'art ancien au pays de Liège*[6] a été dressé avec le plus grand soin et contient des monographies de M. Schuermans sur l'époque primitive et sur la verrerie et les grès; de M. Helbig sur la peinture, la sculpture et la typographie; de M. J.-E. Demarteau, sur la gravure; de M. Joseph Demarteau, sur les chartes et les manuscrits; de M. J. Alexandre, sur la numismatique; de M. le chanoine Reusens, sur l'orfèvrerie, l'émaillerie, la dinanderie et la ferronnerie; de M. le chanoine Dubois, sur les tapisseries, les broderies, les tissus, les dentelles et les guipures; de M. Vande Casteele, sur la faïencerie, etc. Chaque numéro du catalogue est accompagné ainsi d'une description raisonnée due à la plume d'un spécialiste. L'un des collaborateurs de ce catalogue, M. J. Demarteau a jeté un coup d'œil d'ensemble sur tous ces trésors dans son livre *A travers l'exposition de l'art ancien au pays de Liège*[7]. M. Henry Hymans a réuni ses *Notes sur quelques œuvres d'art conservées en Flandre et dans le nord de la France*[8]. M. F. van Spilbeeck a décrit les richesses artistiques de l'ancienne abbaye de Tongerloo (en néer-

1. Bruxelles, Muquardt, 1882 et années suivantes.
2. Anvers, Maes, 1886.
3. Publ. par la Société des *Antwerpsche Bibliophilen*, 1882.
4. 647 p. Anvers, Plasky, 1885.
5. *Revue de Belgique*, 1884.
6. Liège, Grandmont-Donders, 1881.
7. 288 p. Liège, Demarteau, 1882.
8. *Bulletin* de la commission royale d'art et d'archéologie. Bruxelles, 1883.

landais)[1] et M. H. de Bruyn s'est occupé de celles des églises de Bruxelles[2].

M. Stanislas Bormans a consacré une notice à *Jean Ramée*, peintre liégeois. L'anonyme, dont nous avons signalé plus haut la monographie sur les banquiers liégeois, a étudié aussi les artistes de son pays natal. Dans la période écoulée, il s'est surtout occupé des graveurs[3] et a ajouté encore à ses découvertes antérieures. M. Max Rooses, dans sa notice sur les *Frères Wiericx à l'imprimerie plantinienne*[4], a écrit une page curieuse de l'histoire des mœurs dévergondées des grands graveurs anversois de l'époque de Rubens.

M. Alph. Wauters a publié d'intéressantes *Études et anecdotes relatives à nos anciens architectes*[5]. M. Aug. Schoy a fait l'*Histoire de l'influence italienne sur l'architecture dans les Pays-Bas*[6], et Mgr de Haerne a étudié les rapports qui existent entre l'art espagnol et l'art flamand[7]. Enfin, feu M. Alex. Pinchart a publié la *Correspondance artistique du comte de Cobenzl*[8], qui jette un jour nouveau sur l'état des beaux-arts dans nos provinces au siècle passé.

Les arts industriels attirent de plus en plus l'attention des archéologues. En collaboration avec MM. J. Guiffrey et E. Müntz, le regretté Pinchart avait entrepris une *Histoire générale de la tapisserie*[9], dans laquelle il a fourni les chapitres consacrés aux tapisseries belges de Tournai, d'Audenarde, d'Enghien, etc. M. van den Bussche a fait l'*Histoire de l'origine, des progrès, de la splendeur et de la décadence des manufactures de tapisseries de la ville d'Audenarde*[10]. M. Aloïs Nélis a étudié la même question pour les manufactures de Middelbourg en Flandre[11]. Un anonyme a décrit les tapis-

1. *De voormalige abdijkerk van Tongerloo en hare kunstschatten*, 159 p. Anvers, 1883 (avec plans et portraits).

2. *Trésor artist. des églises de Bruxelles*, 356 p. Louvain, Émile Fonteyn, 1882.

3. *Gravures de Jean de Bavière, prince-évêque de Liège, comte de Hollande* (1390-1425). Reproduction des gravures de Maestricht, d'Othée et de Dordrecht, 327 p. Bruxelles, Van Trigt, 1884. — *Gilles Demarteau, graveur du roi* (1722-1776). Même éditeur, 1803. — *École liégeoise. Les graveurs et leurs portraits* (1366-1850). Paris, Liège, Bruxelles, sans nom d'éditeur ni date (1883).

4. Anvers, 1881.

5. Bruxelles, 1885.

6. Bruxelles, Hayez, 1881 (*Mémoires* in-4° de l'Académie).

7. *Coup d'œil historique sur l'art espagnol en rapport avec l'art flamand*, 107 p. Bruxelles, Muquardt, 1881.

8. *Comptes-rendus* de la commission royale d'histoire, 1883.

9. Paris, Plon.

10. Revue *La Flandre*. Bruges, 1884.

11. *La fabrication de la tapisserie de haute lisse, à Middelbourg en Flandre* (57 p. *Annales* de la Société d'émulation de Bruges, t. V, 1883).

series du XVe siècle conservées à la cathédrale de Tournai[1], et M. D. VAN DE CASTEELE celles du château d'Aigremont[2].

M. H. SCHUERMANS a réuni *Mille inscriptions des vases de grès dits flamands*[3]. M. D.-A. VAN BASTELAER a étudié les *Grès wallons*[4] en général et ceux de Bouffioulx à Liège au XVIe siècle en particulier[5]; M. D. VAN DE CASTEELE, ceux de Namur[6], ainsi que l'ancienne faïence liégeoise[7]. M. Eug. SOIL nous a donné ses *Recherches sur les anciennes porcelaines de Tournai*[8]. MM. PINCHART et SCHUERMANS ont étudié la fabrication en Belgique aux XVIe et XVIIe siècles des verres à la façon de Venise[9]; M. Stanislas BORMANS, la verrerie et la cristallerie de Vonèche. Dans le catalogue du musée de la porte de Hal, M. SCHUERMANS a fourni la partie concernant les grès cérames, et M. Fréd. FÉTIS celle relative aux poteries, faïences et porcelaines du moyen âge et de l'époque moderne[10]. M. Raymond SERRURE y a traité les poids et les mesures.

MM. D. VAN DE CASTEELE[11] et J. DEMARTEAU[12] ont décrit le retable de Saint-Remacle à Stavelot, spécimen précieux de l'orfèvrerie liégeoise au XIIe siècle.

La musique a été jadis et est encore une de nos gloires nationales. Aussi son histoire a-t-elle compté de nombreux spécialistes depuis Fétis. M. Edmond VANDERSTRAETEN a poursuivi la publication de son grand ouvrage, *la Musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle*. Le tome VI est consacré aux musiciens néerlandais en Italie[13] et le tome suivant à nos musiciens en Espagne[14]. On y trouve beaucoup de documents inédits relatifs aux compositeurs, virtuoses, théoriciens, luthiers, opéras, motets, airs nationaux, maîtrises, livres, portraits, etc. M. Michel BRENET a été couronné par l'Académie pour son étude

1. *Tapisseries du XVe siècle conservées à la cathédrale de Tournai.* Leur fabrication, à Arras, en 1402. Histoire et description précédées d'une notice sur la fabrication des tapisseries en Flandre et principalement à Arras, 40 p. Tournai, Vasseur-Delmée, 1882 (14 planches).
2. *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois, 1884.
3. *Annales* de l'Académie d'archéologie. Anvers, 1884.
4. *Les grès wallons,* 479 p. Bruxelles, Van Trigt, 1885 (19 planches).
5. *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois, 1885.
6. *Bulletin* des commissions royales d'art et d'archéologie, 1885.
7. *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois, 1883.
8. 365 p. Tournai, Vasseur-Delmée, 1883 (20 planches).
9. *Bulletin* des commissions royales d'art et d'archéologie, 1884.
10. Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1884.
11. *Bulletin* des commissions royales d'art et d'archéologie, 1882.
12. *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois, 1883.
13. 599 p. Bruxelles, Van Trigt, 1882 (18 planches).
14. 550 p. Même éditeur, 1884.

sur *Grétry, sa vie et ses œuvres*[1], ainsi qu'un travail d'ensemble aux *Artistes musiciens belges au XVIIIe et au XIXe siècle*[2]. M. L. de Sagher a étudié les trois musiciens liégeois, Grétry, Gresnick et J.-N. Hamal[3]. M. Stanislas Bormans a publié quelques *Lettres inédites de Grétry*[4].

Histoire locale. — Que dire maintenant des nombreux travaux consacrés à l'histoire de nos provinces, de nos villes et de nos villages? Ici encore la moisson a été extrêmement abondante.

Flandre. — Une des œuvres les plus considérables est sans contredit la collection des *Ypriana* de feu M. Alphonse Vandenpeereboom. Cinq gros volumes[5] en ont paru dans la dernière période quinquennale, consacrés aux origines, au mouvement communal (1271-1348), au *Tuinday* et à Notre-Dame de Tuine, à l'évêque Jansenius, aux frères mineurs franciscains à Ypres, au chapitre de Saint-Martin, à la défense des institutions communales sous les comtes *Leliaerts* (partisans de la France). L'auteur, en descendant dans la tombe, a pu se rendre ce témoignage qu'il avait élevé à sa ville natale un monument historique digne d'elle. M. Frans de Potter a entrepris un travail analogue sur l'histoire des monuments et des institutions de Gand (en néerlandais)[6]. A propos de l'hôtel de ville, du beffroi, des églises, des places publiques, etc., dont l'auteur détaille l'histoire monumentale, il retrace aussi les vicissitudes de tous les corps publics et privés qui y ont siégé dans la suite des siècles. De nombreux documents inédits accompagnent cette grande compilation, qui certes rendra des services, mais semble menée avec une activité trop précipitée et contient beaucoup d'erreurs. M. Frans de Potter a consacré aussi une monographie à l'église de Saint-Michel, à Gand (en néerlandais)[7]. M. Piot a étudié l'*Armement des côtes de Flandre en* 1294. M. Victor Vanden Haeghen a retracé l'histoire de l'*Exhumation des cendres d'Isabelle d'Autriche*, sœur de Charles-Quint, enterrée à Gand au XVIe siècle. M. Vanden Bussche a étudié un *Emprunt de la ville de Gand et ses conséquences*[8]. M. Hermann van Duyse a publié un guide intéressant sous le titre de *Gand monumental et pittoresque*[9],

1. 283 p. Bruxelles, Hayez, 1884.
2. *Grétry*, 400 p. Bruxelles, Schott, 1883.
3. 486 p. Même éditeur, 1885.
4. Verviers, bibliothèque Gilon, 1884.
5. T. III-VI. Bruges, De Zuttere, 1880-1883.
6. *Gent van den oudsten tijd tot heden.* 3 vol. Gand, Ad. Hoste, 1882-1885.
7. *De kerk van Sint-Michaël te Gent*, 1881.
8. Revue *La Flandre*, 1884.
9. 151 p. Bruxelles, Lebègue, 1885.

et une curieuse notice sur le *Bourreau de Gand*[1]. Dans ses *Pages d'histoire locale gantoise*[2], M. Prosper Claeys nous donne une vingtaine de monographies, dont les plus importantes font revivre la physionomie de la vieille cité à l'époque de la révolution brabançonne, de la conquête française et du régime hollandais. Il y a là des choses neuves et fort curieuses. Le même auteur[3] et MM. Odilon Périer[4] et Vanden Daele[5] (ces deux derniers en néerlandais) ont consacré des notices biographiques à Liévin Bauwens, le fondateur de l'industrie cotonnière en Flandre, auquel la ville de Gand a érigé une statue l'an passé.

M. James Weale[6] et M. le chanoine Ad. Duclos[7] ont publié des guides très remarquables de la ville de Bruges et de ses environs. M. J.-M.-L. Feys a réuni de curieux *Documents concernant le métier des orfèvres à Bruges*[8]. M. A. van Speybroeck a consacré une notice au *Beverhoutsveld* près de cette ville, en néerlandais[9]. L'une des plus complètes monographies de villes flamandes est celle de M. Rembry-Barth sur l'*Histoire de la ville de Menin*[10].

Notons aussi les histoires des villes de Saint-Nicolas[11] et de Lokeren[12], et des villages de Stekene, Tamise, Tielrode, Verrebroeck, Vracene et Zwijndrecht[13], par MM. F. de Potter et J. Broeckaert; du village de Zele, par M. H. Staes[14], et de l'ancienne seigneurie de Tamise, par MM. J. Geerts et van Raemdonck[15] (toutes en néerlan-

1. 15 p. (Extrait du *Journal de Gand*, 15, 16, 18 février 1884.)
2. 244 p. Gand, J. Vuylsteke, 1885.
3. *Liévin Bauwens*, 28 p. Même éditeur, 1885.
4. *Liévin Bauwens en de opkomst der katoennijverheid in Vlaanderen*, 109 p. avec planches. Gand, Ad. Hoste, 1885.
5. *Liévin Bauwens*, 57 p. Gand, J. Vuylsteke, 1885 (Publication du Willems-Fonds).
6. *Guides belges. Bruges et ses environs*, 4e édition, 290 p. Bruges, De Brouwer, 1884 (cartes et gravures).
7. *Bruges en trois jours.* Promenades dans la Venise du Nord, 302 p. Bruges, Vande Vyvere, 1883 (cartes et gravures).
8. Bruges, De Zuttere, 1880 (*Annales* de la Société d'émulation).
9. *Wandeling rond Brugge.* Het Beverhoutsveld te Oedelem, 88 p. Bruges, Claeys, 1885 (gravures).
10. 4 vol. (8 plans et vues gravées). Bruges, Gailliard, 1881.
11. *Geschiedenis van de gemeenten van Oost-Vlaanderen. Sint-Nicolaas*, Trois parties. Gand, Ad. Hoste, 1881-1883.
12. 340 p. Même éditeur, 1884.
13. 288 p. Même éditeur, 1882.
14. *Schets eener geschiedenis van de gemeente Zele*, 354 p. Gand, Vanderschelden, 1883.
15. *De burcht en heerlijkheid van Temsche.* Saint-Nicolas, Edom, 1881 (*Annales* du Cercle archéologique du pays de Waes).

dais). Enfin, MM. L. Créteur et Th. de Vacht ont raconté l'*Origine et l'histoire des apothicaires et des chirurgiens d'Audenarde*, du XIIIe au XIXe siècle [1].

L'histoire générale de la Flandre à toutes les époques a été traitée aussi, dans des travaux souvent importants. MM. Alph. Wauters et Vanderkindere ont discuté la question de l'origine des populations flamandes [2]. M. le chanoine Ad. Duclos nous a donné une histoire du comte Charles le Bon [3] (en néerlandais), ainsi qu'une remarquable dissertation sur les *Matines brugeoises* [4]. M. E. Vanden Bussche a étudié les rapports entre les Flamands et les Danois [5] et les relations qui existèrent entre les Brugeois et les Portugais [6]. Feu M. Hye-Hoys a écrit une dissertation curieuse sur les *Fondations pieuses et charitables des marchands flamands en Espagne* [7]. M. Julius Planquaert a commencé une histoire populaire des communes flamandes à l'époque de Jacques van Artevelde (en néerlandais) [8]. M. Vanden Bussche a étudié les conséquences qu'a entraînées pour la Flandre la mort de Charles le Téméraire [9]. Enfin, M. l'abbé J. Samyn a publié un ouvrage bizarre sur les agissements des Français en France et surtout à Thielt, à la suite de la conquête du siècle dernier [10].

Brabant. — Pour l'ancien duché de Brabant, nous avons à signaler les curieuses notices de M. Piot sur des enquêtes faites au XIVe s. sur la conduite des fonctionnaires publics sous le duc Jean III, puis en 1363 et en 1389 [11]; mais c'est le livre de feu M. Louis Hymans, *Bruxelles à travers les âges* [12], qui attire surtout l'attention. L'auteur,

1. 152 p. Bruxelles, Brogniez, 1882 (*Bulletins* de la Société royale de pharmacie, avec planche).

2. *Bulletins* de l'Académie royale, 1885 et 1886.

3. *Geschiedenis van den zatigen Karel den Goede*, graaf van Vlaanderen, martelaar, 239 p. Bruges, De Zuttere, 1884 (cf. l'ouvrage d'un historien de la Flandre française, M. E. Le Glay, *Histoire du bienheureux Charles le Bon, comte de Flandre*, 332 p. Bruges, De Brouwer, 1884).

4. *Annales* de la Société d'émulation. Bruges, 1882.

5. *Flamands et Danois*. Revue *La Flandre*, 1881.

6. Ibid., 1885.

7. 112 p. Bruxelles, Vromant, 1883 (*Précis historiques*), 12 planches.

8. *De zegepraal der Vlaamsche gemeenten onder het beleid van Jacob van Artevelde*, 1re partie, 130 p. Audenarde, Vanden Driessche, 1884 (cf. les livres de MM. J. Ashley et J. Hutton, *James and Philip van Artevelde*. Londres, Macmillan; Murray, 1883 et 1882. Celui de M. Ashley est remarquable).

9. Revue *La Flandre*, 1884.

10. *De Fransche Revolutie in Vlaanderen en in't bijzonder te Thieli* (1792-1802). 249 p. Ostende, Neyte, 1881.

11. *Bulletins* de la commission royale d'histoire (1881-1885).

12. 2 vol. 484 et 466 p. Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1883-1885 (plusieurs centaines de gravures).

qui avait fait avec succès une série de conférences publiques sur le passé de la capitale belge[1], fut amené ensuite à étendre ses recherches et c'est à cette heureuse inspiration que nous devons les deux beaux volumes de son grand ouvrage. Il y passe en revue les origines, les murs, les portes, la Senne et le canal de Willebroeck, les lignages, le magistrat, les nations, les métiers, Anneessens, les serments, la cour, le palais, le parc, les anciennes maisons seigneuriales, les églises et les couvents, les monuments civils et les places publiques; puis il s'arrête avec complaisance à l'histoire de Bruxelles pendant la révolution brabançonne et la révolution belge de 1830. Enfin, il détaille les mœurs, les coutumes, les illustrations, les industries et les environs de la capitale. Le journaliste perce bien çà et là au milieu d'une érudition d'emprunt, qui n'est pas toujours très sûre; mais le livre est une œuvre de vulgarisation brillante, et les éditeurs ont donné carte blanche pour les gravures. Celles-ci constituent l'un des côtés les plus sérieux de l'œuvre, attendu que beaucoup de collections publiques et privées ont ouvert leurs trésors les plus cachés à M. Hymans, qui a pu y puiser à pleines mains. Quelques gravures cependant sont des anachronismes indignes de l'ouvrage, celles par exemple où, sur la foi de vignettes relativement récentes, on nous montre les souverains brabançons du haut moyen âge coiffés de casques de pompier. Il y a évidemment un danger dans la manie indiscrète d'illustrer de tels ouvrages à tort et à travers. On induit ainsi en erreur le bon public, qui prend toutes les gravures pour de fidèles reproductions de pièces du temps. M. Louis Hymans a consacré aussi une notice à l'histoire d'une société de juristes à Bruxelles au siècle dernier[2], et M. Th. Juste à la situation de *Bruxelles en* 1815[3].

M. P. Génard a commencé pour Anvers une vaste publication analogue à celle de M. Hymans sur Bruxelles[4]. M. le colonel Wauvermans a étudié l'*Origine d'Anvers*[5] et il a retracé l'histoire des *Citadelles du sud et du nord d'Anvers*[6]. Feu M. L. Galesloot a raconté les *Agrandissements de la ville d'Anvers en* 1549[7]. M. J. Staes a écrit

1. *Bruxelles au temps jadis.* Résumé des conférences données au musée du Nord. 135 p. Bruxelles, Lebègue, 1882.

2. *Bulletins* de l'Académie royale, 1883 (cf. *Deux relations contemporaines* de la fête donnée, à Bruxelles, par Charles IV, duc de Lorraine, en 1649, avec introduction et notes, par Jules Rouyer. Nancy, Berger, 1881).

3. 111 p. Bruxelles, Lebègue, 1884 (collection nationale).

4. *Anvers à travers les âges.* Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1re livraison, 1885.

5. *Annales* de l'Académie d'archéologie de Belgique. Anvers, 1884.

6. 144 p. Bruxelles, Muquardt, 1882 (3 planches).

7. *Comptes-rendus* de la commission royale d'histoire, 1881.

la biographie des voyageurs anversois depuis Abraham Ortelius au XVIe siècle jusqu'aux touristes du XIXe (en néerlandais)[1]. M. Alph. Goovaerts a établi l'histoire et la généalogie de la *Famille Van Havre*[2]. M. le général A. Eenens a repris une question jadis brûlante, *Anvers et la défense nationale*[3]. L'exposition universelle, qui a si brillamment réussi l'an passé, a naturellement fait éclore des livres de circonstance sur la grande métropole commerciale et ses curiosités. Citons : *le Vieil Anvers et le nouvel Anvers*, de M. V. Lagye[4], *Anvers et ses faubourgs*, par M. L. Kintschots[5], et le *Guide d'Anvers*, de M. Nolig[6]. Surtout l'ouvrage de M. Kintschots est consciencieux. Parmi les histoires locales, il faut placer hors de pair comme érudition et recherches celle des communes du canton de Glabbeck, par M. Alph. Wauters[7].

M. J. Bosmans a consacré une monographie à l'étude de la très ancienne commune de Duisbourg[8]; M. Teirlinck, à Beersel-lez-Bruxelles[9]; M. J.-B. Stockmans, à la commune de Mortsel et à quelques villages environnants[10]; M. le chanoine Th.-J. Welvaerts, à la commune de Corsendonck[11] et à l'abbaye norbertine de Postel[12], dans la Campine, dont il est le bibliothécaire (toutes ces monographies sont en néerlandais). M. l'abbé G. van Caster a fait l'*Histoire des rues de Malines et de leurs monuments*[13].

Pays de Liège. — M. Godefroid Kurth a élucidé, dans une excellente dissertation, les *Origines de la ville de Liège*[14]. Son élève,

1. *Antwerpsche reizigers van de vroegste tijden tot op heden.* 504 p. Anvers, L. Janssens, 1883-1885.

2. 2 vol., 186 et 298 p. Anvers, van Merlen, 1882 (67 planches, pas en librairie).

3. 31 p. 2e édition. Bruxelles, Weissenbruch, 1882.

4. 160 p. Bruxelles, Lebègue, 1884 (nombreuses gravures).

5. 237 p. Bruges, Société Saint-Augustin, 1885.

6. 219 p. Verviers, Gilon, 1885.

7. *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges, canton de Glabbeck*, 169 p. Bruxelles, Decq, 1882.

8. *Proeve eener beschrijving der gemeente en oude vrijheld Duisburg*, 268 p. Louvain, Aug. Peeters, 1883 (planches).

9. *Beersel bij Brussel*, 147 p. Roulers, Deseyn, 1883.

10. *Geschiedenis der gemeente Mortsel*, met aanhangsels over Edeghem, Hove, Bouchout, Borsbeeck. Contich, Waerloos, Reeth en Aertselaer, 502 p. Anvers, De Coker, 1883 (1 carte et 8 planches).

11. *Geschiedenis van Corsendonck.* 2 vol., 263 et 294 p. Turnhout, Glénisson, 1882 (planches).

12. *Geschiedenis der abdij van Postel naar hare eigene archieven*, 434 p. Même éditeur, 1881 (planches).

13. 380 p. Malines, Ryckmans-Van Deuren, 1884.

14. 87 p. Liège, Grandmont-Donders, 1883 (*Bulletins* de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège).

M. Henri Pirenne, dans son *Sedulius de Liège*[1], a fait revivre la principauté épiscopale au IXe siècle, à l'aide des œuvres en partie inédites d'un poète contemporain. M. le doyen E. Schoolmesters a publié les *Regesta de Raoul de Zaehringen*, prince-évêque de Liège (1167-1191)[2]. M. Joseph Demarteau a consacré une notice à *Guillaume de La Mark*, le sanglier des Ardennes (XVe siècle)[3], et M. H. Lonchay a étudié, d'après des documents des archives du royaume, à Bruxelles, l'*Avènement de Corneille de Berg* au trône épiscopal de Liège (XVIe siècle)[4]. M. Th. Juste, ayant exposé le procès du chanoine Sartorius au siècle passé dans son opuscule *la Justice des princes-évêques de Liège*[5], a été vivement pris à partie par M. Joseph Demarteau[6]. M. le baron Misson a retracé les vicissitudes de l'*Ancien état noble de la principauté de Liège et du comté de Looz*[7]. M. Aug. Hock a fait revivre la ville de Liège du XVe au XVIIIe siècle[8]. M. Th. Gobert a entrepris l'*Histoire des rues de Liège anciennes et modernes*[9]. Un groupe de patriotes de la vieille cité épiscopale s'est formé pour retracer un tableau complet de l'histoire de Liège de 1830 à 1880[10].

M. E. Wigny a compilé un *Abrégé chronologique de la ville de Huy et de ses environs* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours[11]. M. van Drikel a raconté l'histoire de la commune de Horion-Hozémont[12]. M. Albin Body a vu couronner deux mémoires par la Société liégeoise de littérature wallonne; l'un porte sur les *Noms de famille au pays de Liège* (origine, étymologie, classification)[13]; l'autre contient de très nombreuses chansons et épigrammes politiques concernant le pays de Liège de 1785 à 1814[14]. M. Body nous a donné aussi une dissertation sur le *Théâtre et la musique à Spa*[15] et des notices

1. 72 p. Bruxelles, Hayez, 1882 (*Mémoires* in-8° de l'Académie royale, t. XXXIII).
2. 280 p. Liège, Grandmont, 1883 (*Bulletin* de la Société du diocèse de Liège).
3. 72 p. Liège, Demarteau, 1884. (Extrait de la *Gazette de Liège*.)
4. *Revue de l'instruction publique*, 1885.
5. 104 p. Verviers, bibliothèque Gilon, 1884.
6. *Une cause célèbre d'autrefois.* La justice de M. Juste et le procès qu'on n'a pas fait au chanoine Sartorius, 56 p. Liège, Demarteau, 1884. (Extrait de la *Gazette de Liège*.)
7. 62 p. Liège, Demarteau, 1884.
8. *Liège au XVe siècle.* Promenades rétrospectives. Liège, Vaillant-Carmanne, 1881 (huit grav.). — *Liège au XVIIIe s.*, 262 p. Même éditeur, 1884 (six grav.).
9. Premiers fascicules. Liège, Demarteau, 1884-1885.
10. *Liège.* Histoire, arts, lettres, sciences, industrie, travaux publics, 1881.
11. 192 p. Huy, De Grace, 1883.
12. *Bulletins* de la Société du diocèse de Liège, t. III, 1884.
13. 229 p. Liège, Vaillant-Carmanne, 1880 (*Bulletin* de cette société, t. IV).
14. 383 p. Liège. Même éditeur, 1881 (même collection, t. VI).
15. 2e édit., 245 p. Bruxelles, Rosez, 1885.

sur Joseph II[1] et Meyerbeer[2] aux eaux de Spa, ainsi que sur le château de Franchimont[3]. M. Ch.-M.-T. Thys s'est consacré à l'histoire de Tongres comme M. Body à celle de Spa; nous avons de lui une *Histoire du béguinage de Tongres*[4], une notice sur la récluserie de Saint-Jean[5] et une autre sur le fief et les seigneurs de Betho-lez-Tongres[6]. L'infatigable M. Alph. Wauters nous a donné une monographie sur *Landen* (description, histoire, institutions)[7] et sur la commune voisine d'Attenhoven.

Tournai. — M. L. Cloquet, sous le titre de *Tournai et le Tournaisis*[8], nous a donné l'histoire et la description détaillée des monuments de la ville et une notice sur chacune des communes des cantons d'Antoing, Templeuve, Frasnes, Celles, Péruwelz, Leuze, Lessines, Flobecq, Quevaucamps et Ath. M. G. Bourla a aussi publié un *Tournai*, guide illustré[9]. M. Monoyer a consacré une monographie à l'histoire de Ville-sur-Haine[10]. M. Armand d'Herbomez a écrit une *Étude sur le dialecte du Tournaisis au XIIIe siècle*, d'après les chartes de Tournai[11]. M. le comte Duchastel de la Howardries a poursuivi ses *Notices généalogiques tournaisiennes*, dressées sur titres[12].

Hainaut. — L'*Essai sur la chronologie des comtes de Hainaut*[13] de M. Émile Prudhomme a été couronné par la Société des sciences, des arts et des lettres de la province. Le même auteur a décrit les *Sceaux, leur origine, leur usage, principalement dans le Hainaut*[14], et les *Signatures dans les actes publics et privés de l'ancien Hainaut*[15].

1. *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois, 1883.
2. 141 p. Bruxelles, Rosez, 1884.
3. 78 p. Spa, Engel, 1883.
4. 707 p. Tongres, Collée, 1882 (5 planches). (*Bulletin* de la Société scientifique et littéraire du Limbourg.)
5. 22 p. Même éditeur, 1884 (cf. *Tongres et la fontaine de Pline*, 168 p. Tongres, veuve Demarteau, 1884).
6. Même éditeur, 1884.
7. *Bulletin* de la Soc. belge de géographie. Bruxelles, 1883.
8. 500 p. Tournai, Pollet, 1884 (cartes et gravures).
9. 250 p. Tournai, Vasseur-Delmée, 1884.
10. *Histoire populaire des environs de Mons*, I, *Ville-sur-Haine*, 39 p. Mons, 1885.
11. 160 p. Tournai, veuve Casterman, 1882 (*Mémoires* de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XVII. Cf. le compte-rendu de M. Maurice Wilmotte, *le Dialecte de Tournai au moyen âge*, dans la *Revue de l'instruction publique*, 1885).
12. 532 p. Tournai, Vasseur, 1883-1885 (en livraisons).
13. 226 p. Mons, Dequesne, 1882.
14. 51 p. Mons, Honorez-Hazez, 1881.
15. 23 p. Mons, Dequesne, 1885.

Nous signalons avec plaisir ces monographies, parce que la chronologie et la diplomatique sont des sciences très négligées en Belgique. M. Léopold DE VILLERS a esquissé l'histoire peu connue du *Hainaut sous la régence de Maximilien d'Autriche* (1483-1485)[1].

M. Ch. ROUSSELLE a publié une notice sur *Mons pendant la révolution de 1830*[2] et des recherches historiques sur les *Rues de Mons*[3]. M. Jules DE CLÈVE a traité le même sujet dans sa *Silhouette de Mons à travers les siècles*[4]. M. D.-A. VAN BASTELAER a réuni un second tome d'*Opuscules historiques sur la ville de Charleroi*[5]. M. Théophile LEJEUNE a publié une *Histoire de la ville de Binche*[6]; M. Alph. WAUTERS, des documents sur les *Bois communaux de Chimay*[7]; M. PETIT, une *Histoire de la ville de Chièvres*[8]; M. le comte DE VILLERMONT, une étude sur la *Seigneurie de Boussu*[9]; M. Théodore BERNIER, une *Notice sur la commune de Momignies et ses dépendances*[10]; M. A. HAROU, une *Notice sur la commune de Bois-d'Haine*[11]; M. DEMARET, des *Recherches sur la ville et seigneurie de Fontaine-l'Évêque*[12], et M. Jules MONOYER, une *Archéologie populaire du canton de Rœulx*[13].

LIMBOURG, NAMUR ET LUXEMBOURG. — Feu M. le capitaine A. DEJAR-

1. *Comptes-rendus* de la commission royale d'histoire, 1883.
2. *Précis historiques*. Bruxelles, 1882.
3. 147 p. Mons, Dacquin, 1881.
4. 238 p. Mons, Byr et Loret, 1884 (cf. la publication de la Société des bibliophiles montois : *Description de l'assiette, maison et marquisat d'Havré*, rédigée en vers français (1606). Nouvelle édition, avec introduction et notes, 63 p. Mons, Dequesne, 1884; ainsi que *Descriptions, plans et vues de Mons*, par M. F. Hachez (*Annales* du Cercle archéologique de Mons, t. XVIII, 1883).
5. 140 p. Mons, Manceaux, 1883.
6. 2 vol., 330 et 289 p. Mons, Dequesne, 1884 (*Mémoire* couronné de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut). *Le siège et les fêtes de Binche*, 1543-1549. Deux documents publiés avec traduction, liminaires et notes, par M. Ch. Ruelens, 121 p. Mons, Dequesne, 1884 (2 gravures et un plan de Binche en 1550). Publication des bibliophiles montois.
7. 93 p. Bruxelles, Callewaert, 1881.
8. *Annales* de l'Académie d'archéologie de Belgique. Anvers, 1881.
9. Namur, Wesmael-Charlier, 1881 (*Annales* de la Société archéologique de Namur).
10. 42 p. Mons, Manceaux, 1884.
11. *Bulletin* de la Société belge de géographie. Bruxelles, 1884.
12. 121 p. Mons, 1884.
13. 121 p. Mons, Manceaux, 1885. Citons, au moins en note, les études suivantes sur quelques anciennes seigneuries : sur le comté d'Agimont, par M. Roland (*Annales* de la Société archéologique de Namur, t. XVI, 1885); *Trazegnie, son château, ses seigneurs et son église*, plaquette du XVIIIe siècle (*Annales* de l'Académie d'archéologie d'Anvers, 3e série, t. Ier, 1883); *la Vicomté d'Aublain*, par M. de Villermont (ibid., t. IX, 1885, à part. Anvers, 205 p.), 1885, etc.

DIX a complété la série de ses intéressantes monographies par des études sur les *Cartes de l'ancien duché de Limbourg*[1] *et de Namur*[2]. M. Am. DE LEUZE nous a donné une *Histoire de La Roche et de son comté*[3]; M. Ch. LAURENT, une monographie sur *Houffalize et ses anciens seigneurs*[4]; M. A. LEROUX, une *Notice historique du château fort de Bouillon* depuis son origine jusqu'à nos jours[5]; M. le Père jésuite H. GOFFINET, une *Notice sur le village de Saint-Vincent*[6], et M. IPERSIEL, une *Notice sur le village d'Émines* (pays de Namur)[7]. Enfin, M. Alph. WAUTERS a consacré une remarquable étude critique au *Testament d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg*[8].

Paul FREDERICQ.

(Sera continué.)

1. *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois, t. XVII, 1883.
2. *Cartes de la province de Namur, plans et vues de la ville* (*Annales* de la Société archéologique de Namur, 1883).
3. 260 p. Arlon, Bruck, 1881.
4. Même éditeur, 1883.
5. 168 p., 3e édition. Namur, Wesmael-Charlier, 1883 (3 dessins).
6. Arlon, Bruck, 1882.
7. 44 p. Namur, 1883.
8. *Bulletin* de la commission royale d'histoire, 1883. Cf. du même auteur : *A propos de deux documents apocryphes ou altérés*. Ibid., 1884.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecæ Sedis Apostolicæ commentatio Joannis-Baptistæ DE ROSSI; ex tomo primo recensionis codicum Palatinorum Latinorum bibliothecæ Vaticanæ. — In-4°, 132 pages. Romæ, ex typographeo Vaticano, M DCCC LXXXVI.

La sollicitude du pape Léon XIII pour les humanités et pour les études historiques est bien connue. Après avoir applaudi à l'ouverture des archives du Vatican, l'Europe savante assiste enfin à la publication des catalogues de la Bibliothèque vaticane.

L'entreprise n'est pas nouvelle. Il y a cent cinquante ans, les Assemani s'étaient mis à l'œuvre et préparaient, par ordre d'Innocent XIII, un catalogue complet des manuscrits de la Vaticane; ce catalogue devait comprendre vingt volumes; les trois premiers seuls ont paru (1756-69), et ils n'épuisent même pas la série des manuscrits orientaux.

Le programme que s'étaient tracé les Assemani était trop vaste; la nouvelle publication est conçue dans des proportions plus modestes, et nous avons tout lieu d'espérer qu'elle sera rapidement menée à bonne fin, sous la haute direction de notre éminent compatriote le cardinal Pitra.

Dès l'an dernier, nous avons eu le catalogue des manuscrits grecs du fonds Palatin dû à M. Henri Stevenson senior, et cette année M. Henri Stevenson junior portait à l'Université d'Heidelberg, à l'occasion des fêtes du jubilé, le premier exemplaire du catalogue des manuscrits latins de ce même fonds.

C'est à ce nouveau volume qu'est jointe la magistrale introduction de M. de Rossi à l'œuvre complète des catalogues du Vatican. Lui seul était capable de faire l'histoire de la Bibliothèque pontificale, et il nous la retrace en effet avec un art achevé.

Il divise cette longue histoire en trois périodes : la première s'étend des origines à la fin du XIIIe siècle, la seconde va du pontificat de Boniface VIII à celui d'Eugène IV (1295-1447), la troisième, qui dure encore, a commencé avec l'avènement de Nicolas VII (1447).

De ces trois périodes, M. de Rossi étudie surtout la première, de beaucoup la plus obscure, sur laquelle on n'avait jusqu'ici que des notions fragmentaires et souvent contradictoires. Aucun texte ne lui a échappé, et l'ingénieux rapprochement d'indices, parfois bien fugitifs, lui a permis de retrouver jusqu'au classement probable de la Bibliothèque pontificale au VIIe siècle.

L'origine des bibliothèques ecclésiastiques remonte aux temps apos-

toliques ; dès le principe, il a fallu conserver les livres saints. En même temps, dès que s'organisa l'administration des communautés chrétiennes, il se constitua tout naturellement des archives. Les seuls témoignages relatifs au *scrinium* de l'église romaine antérieurement à l'édit de Milan concernent les actes des martyrs ; mais, par une série d'inductions très fines, parfois même un peu subtiles, M. de Rossi arrive à distinguer trois autres classes de documents qui se trouvaient dès lors dans les archives pontificales : les actes émanés du saint-siège et, en particulier, les registres des papes, conçus à l'imitation des registres des empereurs, les volumes de comptes, tels que les polyptiques et livres censiers, et enfin les actes judiciaires, les évêques ayant exercé de très bonne heure le rôle de juges et d'arbitres dans la société chrétienne.

Tout cela disparut pendant les persécutions de Dioclétien et, quand la paix eut été rendue à l'Église, le pape Jules (337-353) organisa de nouveau les archives, dont il confia la garde aux notaires chargés de la rédaction des actes eux-mêmes, et plus spécialement à leur chef, le *Primicerius notariorum*. C'est le *Liber pontificalis* qui nous l'apprend. En même temps sans doute se reconstituait la Bibliothèque proprement dite, car nous savons que saint Jérôme trouva l'Église de Rome assez bien pourvue de manuscrits grecs des psaumes et du Nouveau Testament. M. de Rossi redresse en passant l'erreur accréditée que le célèbre manuscrit des saintes Écritures *Codex Vaticanus græcus* serait d'origine romaine et aurait pu, dès le ve siècle, faire partie de la bibliothèque du saint-siège ; aucun manuscrit de cette bibliothèque ne nous est parvenu et le *codex* en question n'est entré à la Vaticane que dans la seconde moitié du xve siècle.

La célèbre inscription placée par le pape Damase dans la basilique de Saint-Laurent *in Damaso,* magistralement commentée par M. de Rossi, lui permet de déterminer l'emplacement exact qu'occupaient à la fin du ive siècle ces archives de l'Église romaine appelées par saint Jérôme *Chartarium ecclesiæ Romanæ*. L'édifice construit par le pape Damase pour les contenir, et dont nous pouvons nous faire une idée assez nette grâce aux explications de M. de Rossi, s'élevait sur l'emplacement actuel du palais de la Chancellerie, très vraisemblablement à l'endroit même où se conservait déjà le *scrinium sanctum* du pape Jules. C'était du reste dans les archives, en qualité d'*exceptor,* que Damase avait commencé sa carrière, — ce qui explique sa sollicitude ; et il est probable que les actes du concile de Rome de 369 furent déposés par ses soins dans les nouveaux bâtiments, avec les autres actes de son pontificat. Denys le Petit trouvait là tous les éléments de sa collection canonique.

Pourtant, le besoin d'avoir sous la main les documents administratifs nécessita bientôt, sans qu'on puisse indiquer de date un peu précise, le transfert de toutes les archives au palais du Latran, devenu le siège de la cour pontificale. M. de Rossi nous expose l'organisation intérieure de ce *scrinium sanctum*. On y enregistrait tous les actes émanés du saint-siège, et spécialement les lettres pontificales ; chaque année

formait une série, et on retrouve encore, dans les lettres des papes du ve siècle qui nous ont été conservées dans les collections canoniques, des traces de numération qui caractérisent nettement leur provenance. C'était là aussi que se conservaient les livres de compte et les livres censiers, c'est-à-dire tout ce qui concernait la gestion financière et l'administration des Patrimoines, comme le polyptique de Gélase, les *brevia* et les *rationes* des recteurs.

Faute de renseignements précis sur la bibliothèque proprement dite aux ve et vi^e siècles, M. de Rossi nous donne une intéressante digression sur les bibliothèques ecclésiastiques de Rome à cette époque, notamment sur celle du pape saint Hilaire à Saint-Laurent hors les murs, et celle du pape Agapit, fondée sur le Cœlius, *ad clivam Scauri,* avec le concours de Cassiodore, et il réunit une foule de détails curieux sur leur classement et leur physionomie extérieure.

Au viie siècle, les archives de l'Église sont définitivement localisées au Latran; dans les formules du *Liber Diurnus,* l'*Archivium sanctæ Romanæ ecclesiæ* et le *Sacrum Lateranense scrinium* sont une seule et même chose. Les actes du concile du Latran de 649 nous montrent la bibliothèque installée tout à côté des archives; Théophylacte, primicier des notaires, puise indifféremment dans ces deux dépôts les pièces nécessaires aux délibérations du concile, et, grâce à l'indication des ouvrages consultés à cette occasion, M. de Rossi peut très ingénieusement restituer une partie de la Bibliothèque pontificale. Les livres des hérétiques y figurent à côté des ouvrages orthodoxes.

La bibliothèque du Saint-Siège jouissait d'ailleurs d'une grande réputation; au temps de saint Grégoire, les autres églises, celle même d'Alexandrie, avaient depuis longtemps coutume de s'adresser à elle pour obtenir des manuscrits. Après la conversion de l'Angleterre, Rome fut pour ainsi dire chargée d'approvisionner de livres saints les pays nouvellement conquis à la foi. Mais les Anglo-Saxons se montrèrent reconnaissants, et, dès la fin du viie siècle, ils envoyaient à Rome de magnifiques exemplaires des Écritures, copiés sur les manuscrits que Rome leur avait donnés. M. de Rossi a retrouvé un de ces livres d'origine anglo-saxonne dans la célèbre bible de Monte Amiata, conservée à la Laurentienne de Florence.

Nous savons par Bède que l'abbé Ceolfridus, de Wearmouth en Northumberland, fit exécuter avec grand luxe un manuscrit des Écritures qu'il voulait offrir lui-même à saint Pierre; Ceolfridus mourut en chemin (716), et son offrande fut remise au pape par les disciples qui l'avaient accompagné. La dédicace métrique qui figure en tête du *Codex Amiatinus* porte des traces évidentes de retouches; une inspection minutieuse a permis à M. de Rossi de retrouver, sous la surcharge, plusieurs lettres du nom de Ceolfridus, et au lieu de :

Petrus Langobardorum extremis de finibus abbas,

il a pu lire avec certitude :

Ceolfridus extremis de finibus abbas.

Cette belle découverte vient de recevoir, il y a quelques semaines à peine, une éclatante confirmation. M. Hort, professeur à Cambridge, a retrouvé, dans la vie anonyme de Ceolfrid, qui est imprimée à la suite des œuvres de Bède, dans le tome VI de l'édition de Giles, l'inscription que portait le volume que l'abbé de Wearmouth se proposait d'offrir au pape[1]; en voici le vers principal :

Ceolfridus Anglorum extremis de finibus abbas.

Dans la restitution de M. de Rossi, il n'y a donc qu'un mot à changer, *Brittonum* en *Anglorum*[2]. La précieuse Vulgate de Monte-Amiata est désormais datée.

Pour le VIIIe, le IXe et le Xe siècle, M. de Rossi n'apporte rien de nouveau : il se contente de rapprocher et de coordonner les témoignages déjà connus. Il rappelle qu'au commencement du VIIIe siècle le soin de la bibliothèque fut confié au sous-diacre Grégoire, vraisemblablement sous la haute direction du primicier des notaires. Plus tard, cette charge fut donnée à de grands personnages, à des évêques suburbicaires par exemple, et alors le bibliothécaire souscrivit les actes pontificaux à côté du chancelier, jusqu'à ce que, revêtu lui-même du titre de chancelier, il absorba à son tour les anciennes fonctions du *Primicerius*. Dans cette création du bibliothécaire, M. de Rossi voit un indice de l'importance particulière que la bibliothèque proprement dite avait prise dès la fin du VIIe siècle. Aussi voit-on, en 757, le pape Paul Ier envoyer des manuscrits à Pépin; c'est ensuite Hadrien qui en donne à Charlemagne, et, au milieu du IXe siècle, Loup de Ferrières demande à Benoît III non seulement des livres liturgiques, mais un Cicéron, un Quintilien et le commentaire de Donat sur Térence. En même temps, d'ailleurs, la bibliothèque papale continuait à recevoir des dons, comme le psautier de la reine Hildegarde, ou le traité de Raban Maur. Nous trouvons même dans le *Liber censuum* la mention de livres liturgiques parmi les redevances dues à la cour romaine à la fin du Xe siècle.

Malheureusement, de cette ancienne bibliothèque, rien ou presque rien n'a passé à la Vaticane; on n'a même aucun manuscrit d'origine sûrement romaine qui soit antérieur au VIIIe siècle. Au jugement de M. de Rossi, le plus ancien des manuscrits romains est le lectionnaire en onciale qui figure au Vatican en deux volumes, sous les nos 3835 et 3836, et qui a été fait probablement au VIIIe siècle pour la basilique des SS. Philippe et Jacques; il contient des sermons des Pères, en particulier de saint Augustin et de saint Léon. Viennent ensuite, par ordre de date, le saint Augustin de la Vallicelliane (A, 14), le fameux *Liber diurnus*, autrefois à la Sessorienne, maintenant aux archives du Vati-

1. Voyez *The Academy*, 12, 19, 26 février, 5 et 12 mars 1887.

2. M. Samuel Berger et M. l'abbé Duchesne avaient d'ailleurs proposé à M. de Rossi la lecture *Anglorum* pour des raisons historiques et philologiques. Cf. *Revue celtique*, VI, p. 352, et *Bulletin critique* du 15 mars 1887.

can, et le passionnaire du monastère de saint André *ad clivum Scauri,* aujourd'hui *Vaticanus* 1189.

Il est difficile de savoir comment ont disparu toutes les richesses accumulées dans la bibliothèque et les archives du Saint-Siège; il est probable qu'elles ont été détruites pendant les bouleversements qui ont désolé Rome du XIe au XIIIe siècle.

Au temps de Grégoire VII cependant, le cardinal Deusdedit se trouvait encore en présence d'archives fort complètes, et il a inséré dans sa collection canonique (livre III, chap. 149 et 150) des extraits qui sont pour nous d'un grand prix. Passant en revue les droits et privilèges temporels du saint-siège, il a soin d'alléguer pour chaque fait qu'il énonce le document sur lequel il s'appuie, et d'indiquer l'endroit où il l'a trouvé. Nous apprenons ainsi que les Registres des papes, et, parmi eux, ceux de Gélase (492-496), de Pélage et d'Honorius se trouvaient encore dans la bibliothèque du Latran, et qu'on y pouvait consulter, à côté d'eux, les *tomi cartacinii,* qui remontaient au moins au IXe siècle, et où étaient inscrits les contrats, locations ou ventes consenties par l'Église romaine. D'ailleurs, ces papyrus avaient déjà beaucoup souffert des injures du temps, *alios ex toto, alios ex parte nimia vetustate consumptos.* Pour comble de malheur, on avait dû transporter une partie de ces *Tomi* hors du Latran, dans une aile du palais construit par Jean VII au pied du Palatin, tout près de l'arc de Titus, et ils occupaient là une tour qui prit, de ce chef, le nom de *Turris cartularia.* Deusdedit les cite *in cartulario juxta Palladium.*

Au XIIe siècle, la *Turris cartularia* était considérée comme le donjon de la papauté, *locus tutissimus curiæ;* mais, au XIIIe siècle, les Frangipani, qui en étaient les châtelains, prirent le parti de Frédéric II et livrèrent sans doute les archives de l'Église au mortel ennemi de la papauté. Quoi qu'il en soit, c'est du pontificat d'Honorius III, c'est-à-dire de l'époque qui précéda immédiatement la défection des Frangipani, que datent les dernières mentions des registres antérieurs à 1198. En 1192, Cencius Camerarius paraît en avoir eu sous la main un très grand nombre, et de fort anciens; devenu pape sous le nom d'Honorius III, il citait encore ceux d'Alexandre III, d'Adrien IV, d'Anastase IV, de Gélase II, de Lucius II et d'Urbain II[1]. Après lui, il n'en est plus question; Grégoire IX ne peut plus puiser directement dans les anciens registres; il est réduit à les citer dans les actes de son prédécesseur[2]. C'était la fin des anciennes archives. Innocent III, en transportant au Vatican le siège de la Chancellerie et de la Chambre Apostolique, inaugura pour les registres une ère nouvelle; le *Liber censuum* demeura dans les nouvelles archives comme un dernier débris du passé.

La chute de la *Turris cartularia* n'explique qu'en partie la dispari-

1. Cf. registre d'Honorius III, seconde année, fol. CXIV v°, et, dans la même année, bulles n°s 795, 796, 797, 798, 799 (Arch. Vat., reg. n° 19).

2. Registre de Grégoire IX, année XIII, n° 201 (Arch. Vat., n° 19).

tion complète de la *Bibliotheca Lateranensis*, mais le dépôt du Latran lui-même n'eut-il pas à souffrir, lui aussi, de toutes les luttes dont Rome fut le théâtre à cette époque?

L'inventaire dressé en 1295, par ordre de Boniface VIII, permet de se rendre compte des pertes subies par les collections du saint-siège : sur 500 volumes environ, il n'en est aucun qui paraisse provenir de la bibliothèque du Latran; ceux mêmes qui sont dits *de littera antiqua* ne semblent pas antérieurs au XIIe siècle, sauf le registre de Jean VIII, écrit *littera Beneventana*; encore celui-ci venait-il du Mont-Cassin, *liber fratrum Cassinensium*.

Quand les papes ne se sentirent plus en sûreté à Rome, ils ne se soucièrent pas d'y laisser leur trésor aux mains de leurs ennemis, et, en 1304, les livres de Benoît XI prirent le chemin de Pérouse. Un inventaire en fut dressé en 1311 ; il ne fait que confirmer l'étendue des pertes constatées en 1295.

Avec l'exil d'Avignon commence une nouvelle période; M. de Rossi laisse à d'autres, c'est-à-dire à M. Maurice Faucon, au P. Ehrle et au P. Denifle, le soin de faire l'histoire de l'admirable bibliothèque composée à Avignon par les soins de nos papes français et que Benoît XIII emporta presque entière dans son château de Péniscola [1].

Le cardinal de Foix, chargé de recevoir la soumission du successeur schismatique de Benoît XIII, ramena la précieuse bibliothèque en France; une partie lui en fut laissée, et passa par lui au collège de Foix, d'où elle est venue à la bibliothèque de Colbert; un petit nombre de manuscrits seulement revint à Rome, quelques-uns même assez tardivement. J'ai retrouvé, et je viens de publier, dans un livre fait en collaboration avec M. Müntz, le catalogue des livres d'Eugène IV; il est d'une extrême pauvreté et comprend seulement 340 volumes [2]. Encore ne faut-il pas se laisser abuser par la qualification *de littera antiqua* attribuée à quelques-uns d'entre eux; leur titre même indique du reste qu'il s'agit ici de ces imitations d'anciennes écritures qui furent si fort à la mode au XVe siècle (en particulier à Florence, chez le célèbre Niccolo Niccoli), et qui, encore aujourd'hui, égarent plus d'une fois les paléographes.

C'est avec Nicolas V, le grand humaniste, que commence l'histoire de la Vaticane proprement dite; ici encore M. de Rossi ne veut pas empiéter sur les travaux d'autrui, et il se contente de résumer à grands

1. Cf. Maurice Faucon, *la Librairie des Papes d'Avignon*, 2 vol. in-8°, dans la *Bibl. des Écoles de Rome et d'Athènes*, 1886.

Les excellentes études du P. Ehrle paraissent dans l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte* (Berlin, chez Weidmann). Le P. Ehrle a retrouvé dans la bibliothèque Borghèse, à Rome, plus de deux cents manuscrits provenant de la « librairie » d'Avignon.

2. Voy. la *Bibliothèque du Vatican au XVe siècle*, 1887. *Bibl. des Écoles de Rome et d'Athènes*, in-8°.

traits les vicissitudes de la Vaticane au xve siècle. M. Eugène Müntz les expose en détail dans son livre sur la Bibliothèque du Vatican au xve siècle, où il publie les catalogues de la Vaticane dressés sous Nicolas V et sous Sixte IV, dont le bibliothécaire fut le célèbre Platina.

Pendant le xvie siècle, la Bibliothèque conserva un grand nombre de pièces d'archives, et, en particulier, les Registres pontificaux. Les divisions adoptées et le mode de classement étaient d'ailleurs sensiblement les mêmes qu'au xve siècle. M. de Rossi parle du dommage causé à la Vaticane par le sac de Rome de 1527, et énumère les différents catalogues dressés au cours du xvie siècle; le plus important est celui qui a été commencé sous Paul III et terminé sous Jules III (Vat. lat. 3967-3969). L'inventaire exécuté par ordre de Sixte-Quint a malheureusement disparu[1]. D'ailleurs, au commencement du xviie siècle, la Vaticane s'enrichit de la précieuse collection de livres formée par Fulvio Orsini.

Sous le pontificat de Paul V, la Vaticane prit la forme qu'elle conserve encore aujourd'hui; les frères Rainaldi commencèrent la rédaction du premier volume de l'inventaire encore en usage, et un bref de Paul V, en constituant l'*Archivio vaticano* (les archives du château Saint-Ange existaient déjà), ordonna la translation, dans ce nouveau dépôt, d'un grand nombre des manuscrits gardés jusque-là dans la Bibliothèque. M. de Rossi a eu la bonne fortune de retrouver la liste, vainement cherchée jusqu'ici, des volumes qui passèrent alors de la Bibliothèque aux Archives; cette liste, qui comprend 2700 articles, dont elle donne une description souvent assez minutieuse, était demeurée dans une bibliothèque particulière; son propriétaire vient de l'offrir au pape.

C'est sur cette dernière découverte que nous terminerons ce rapide résumé. On connait les accroissements successifs qui ont plus que doublé l'importance de la Vaticane depuis le commencement du xviie siècle, c'est-à-dire l'accession de la Palatine, du fonds d'Urbin, du fonds de la reine Christine et du fonds Ottoboni. L'histoire de chacun de ces fonds sera retracée à part dans les différents volumes du catalogue qui les concerneront.

L'introduction de M. de Rossi suppose une telle étendue et une telle variété de connaissances que nous devons le remercier de l'avoir écrite; il était seul capable de le faire. Il a réuni tout ce qu'on savait jusqu'ici sur l'histoire de la Bibliothèque pontificale; mais son livre est surtout remarquable par quantité d'idées suggestives et d'aperçus nouveaux; pour tous ceux qui s'occupent de la papauté au moyen âge, il y a beaucoup à glaner. L'œuvre d'un maître, fût-elle spéciale, est pour tous pleine d'enseignements.

Paul Fabre.

1. Voyez l'ouvrage récent de M. Eugène Müntz : *la Bibliothèque Vaticane au XVIe siècle*, 1 vol. in-12, 1886.

W. Heyd, **Histoire du commerce du Levant au moyen âge**, édition française refondue et considérablement augmentée par l'auteur, publiée, sous le patronage de la Société de l'Orient latin, par Furcy Raynaud. Vol. I-II. Leipzig, Otto Harrassowitz. Paris, Émile Lechevalier, 1885-1886. Pages xiv et 554 et 799.

Au tome XIV, pages 171 et suivantes de la *Revue historique*, j'écrivais, au sujet de l'édition allemande qui venait de paraître de cet ouvrage, ce qui suit : « Parmi les ouvrages historiques parus en Allemagne en 1879, on n'en trouverait aucun qui pût rivaliser avec cette histoire du commerce au moyen âge, au point de vue de la science et de l'intérêt international. » Ce jugement porté sur l'œuvre du savant bibliothécaire de Stuttgart a été, me semble-t-il, reconnu partout comme fondé. Un fait tend encore à le prouver; c'est que la Société de l'Orient latin a décidé, le 11 mai 1884, de laisser paraître sous son patronage une traduction française du livre nouvellement remanié; cette traduction a été faite en Luxembourg par M. Furcy Raynaud. M. le comte Riant, dans un compte-rendu, exprime son opinion à ce sujet en ces termes : « Vous connaissez tous la *Geschichte des Levantehandels* du savant professeur M. Heyd de Stuttgart; ce livre capital pour l'histoire de l'Orient latin a paru il y a quelques années seulement et déjà l'auteur a voulu l'augmenter et le remanier. C'est cette nouvelle édition, encore manuscrite, que M. Furcy Raynaud a traduite avec l'autorisation et sous la direction de M. Heyd et qu'il nous prie de prendre, aux conditions ordinaires, sous notre patronage. » Cette proposition de son président fut acceptée par la Société de l'Orient latin et M. Furcy Raynaud a fait paraître la traduction chez le commissionnaire de la Société à Leipzig; autant qu'on peut en juger, sans être Français, elle est absolument correcte et parfaitement réussie. Le traducteur fait suivre, avec raison, le jugement porté par le président de la Société sur l'œuvre complète (pages 7 et 8) de ces mots : « Je pourrais, sans hyperbole, joindre au titre de l'ouvrage la vieille formule : revu, corrigé et considérablement augmenté, car il n'est pour ainsi dire pas une page qui ne porte la trace des corrections ou des additions de l'auteur. Certains chapitres ont été entièrement refondus; mais le plus grand nombre des renseignements nouveaux est renfermé dans les notes. » J'ai contrôlé cette assertion de M. Furcy Raynaud en plusieurs endroits, notamment au volume I, page 91, de l'édition française et page 101 de l'édition allemande, de même aux pages 97, 105, 111, 191 comparées aux pages 109, 117, 124, 215, etc., etc.; partout je l'ai trouvée justifiée. M. W. Heyd ne s'est pas contenté de mettre à profit tous les travaux publiés depuis 1879, et ils sont importants, sur un sujet qui est actuellement traité dans tous ses détails; il a en maint endroit modifié ou affirmé plus nettement ses idées. Le lecteur bienveillant corrigera facilement lui-même quelques fautes d'impression ; par exemple, I, 81, *Wissenschaftsgesch.* pour *Wirthschaftsgesch.;* I, 408 : 1142 ou 1143 pour 1242

ou 1243; I, 124, *Cagaro* pour *Caffaro*. Nous pouvons donc recommander cet excellent ouvrage aussi chaudement dans sa forme nouvelle que dans l'édition originale.

O. H.

Oliver Cromwell und die puritanische Revolution, par Moritz Brosch. Francfort-s.-M., Ruetten et Loening, 1886, p. x et 526.

M. Brosch met à profit un séjour prolongé qu'il fait à Venise, en cherchant, dans les archives inépuisables de l'ancienne république, des sources inconnues pour l'histoire des temps modernes. Après s'être occupé de l'ancien État pontifical, il exploite les richesses de ce magnifique dépôt au point de vue de l'histoire de l'Angleterre : il y a deux ans il publiait *Lord Bolingbroke, les whigs et les tories de son époque;* aujourd'hui, il nous narre la première révolution britannique, en plaçant au centre de son exposition la puissante figure du grand Protecteur. Disons, tout de suite, que le livre de M. Brosch ne donne point une relation définitive de la période qui y est traitée. L'auteur lui-même déclare qu'il n'a pas étudié toute la littérature relative à son sujet, et que son travail se fonde principalement sur les grands recueils des *State papers* et des lettres et discours de Cromwell réunis par Carlisle. L'unique élément original de son volume consiste dans les données des ambassadeurs vénitiens résidant à Londres, à Paris, à Madrid, à la Haye. Or ces documents diplomatiques ne sont pas d'une très grande valeur pour notre sujet. Vers le milieu du XVIIe siècle, la république de Saint-Marc jouait déjà un rôle trop secondaire pour que ses représentants aient encore été à même de connaître les véritables motifs des gouvernants, et pour que ceux-ci les aient admis dans leurs secrets. Ils sont tout particulièrement mal renseignés à Londres; les erreurs et les bévues fourmillent dans leurs rapports. L'auteur se voit obligé d'en convenir, à plusieurs reprises (entre autres p. 53, 55, 195, 246, 413, 480 [pour le ministre de la république à Paris], 509). On voit que les renseignements puisés à cette source sont bien sujets à caution. En outre, ces Vénitiens pèchent par une partialité manifeste; ils sont évidemment hostiles au gouvernement du roi. Déjà, depuis le règne d'Élisabeth, les relations étaient peu amicales entre l'Angleterre et Venise, deux États commerçants dont les intérêts se trouvaient souvent en conflit. On ne peut méconnaître une antipathie prononcée des diplomates vénitiens à l'égard de Charles Ier, de ses ministres, de ses serviteurs. En dehors de ces circonstances qui diminuent déjà singulièrement l'autorité historique des dépêches vénitiennes, celles-ci nous donnent bien de temps à autre quelques détails inconnus (comme p. 74, 130, 213, 236, 251, 259, 283, 377, 406, 429, 439, 443), mais rien d'important, rien qui jette un jour nouveau sur les événements marquants de cette époque. Ce qui y intéresse, c'est l'exposé des relations intimes entre Charles Ier et la

cour romaine, en 1636 (p. 143 ss.); ce sont aussi les indications sur les menées du prince palatin Charles-Louis, en 1644, tendant à le faire élire roi d'Angleterre par le parlement (p. 260). On peut signaler, enfin, une curieuse dépêche de l'ambassadeur résidant à Paris (p. 448) : elle justifie pleinement ce que Voltaire avait raconté dans le *Siècle de Louis XIV* sur le deuil officiel pris par ce roi et par sa cour à l'occasion de la mort de Cromwell. On avait à tort révoqué en doute ce fait assez mémorable. Mais, en général, la correspondance diplomatique des Vénitiens n'est ici qu'une source de troisième ordre.

D'ailleurs, aussitôt après le commencement de la guerre civile, il ne se trouve plus à Londres aucun représentant de la république de Saint-Marc; il en fut ainsi jusqu'en 1653. Pour un laps de temps de neuf années, nous sommes donc obligés de nous contenter de quelques avis que des agents subalternes expédient de Londres au ministre de Venise à Paris, et ces avis sont à peu près sans valeur (cf. p. 368).

En somme, nos connaissances de détail ne sont pas sensiblement augmentées par l'ouvrage de M. Brosch. Nous dédommage-t-il par des vues d'ensemble nouvelles et justes sur cette époque et avant tout sur le grand homme qu'il s'est proposé d'étudier? Je ne le pense pas.

M. Brosch prend parti, dès le principe, contre la maison des Stuarts, et cela d'une manière passionnée et même, si je ne m'abuse, injuste. Il commence par affirmer (p. 2 et ss.) que les Stuarts n'ont régné en Angleterre que par la grâce du parlement. Ceci n'est point exact. Le droit de succession de Jacques VI d'Écosse était généralement reconnu à la mort d'Élisabeth; c'est le Conseil privé, représentant du pouvoir exécutif, qui le fit proclamer roi (cf. Ranke, *Englische Gesch.*, éd. de 1859, t. I, p. 509 ss.; Gardiner, *History of England from the accession of James I to the outbreak of civil war*, t. I, p. 84 ss.). Le parlement n'a été réuni qu'un an après l'avènement de Jacques au trône d'Angleterre, et personne n'y a mis en question la légalité de sa succession. Il n'est pas moins erroné d'attribuer exclusivement à la politique des Stuarts l'union intime de l'épiscopat anglais et de la couronne (p. 180). Comme si Élisabeth n'avait pas agi de même! M. Brosch, dans son aversion pour les Stuarts, ne craint pas d'attribuer la paternité de Jacques Ier à Riccio et de dire que, par son père, il était d'origine piémontaise (p. 4). Cette calomnie concernant de prétendues relations criminelles entre Marie Stuart et Riccio est pourtant abandonnée depuis longtemps, même par les adversaires les plus farouches de l'infortunée reine d'Écosse. L'auteur n'est guère plus charitable pour le caractère du fils de Marie, dont il fait un être absolument ridicule. N'aurait-il pas mieux valu suivre l'exemple donné par Ranke et apprécier avec équité ce premier Stuart, roi d'Angleterre, qui valait certainement mieux que sa réputation? Je crois, par exemple, qu'il est souverainement injuste de dire (p. 24) : « Lorsque Jacques reçut d'Élisabeth le peuple anglais, celui-ci était le plus patient et le plus loyal du monde; lorsqu'il le laissa à son fils, la nation était devenue séditieuse, hostile à la royauté, disciplinée exclu-

sivement pour une révolution. » D'abord ce tableau est chargé, et les termes en sont singulièrement exagérés. Et puis, M. Brosch ignore-t-il que l'opposition puritaine et parlementaire s'était déjà fait vivement sentir pendant les dix dernières années de la reine Élisabeth ? Ignore-t-il qu'on avait forcé cette reine, malgré sa résistance, à sacrifier son droit d'établir des monopoles commerciaux ? Les Stuarts ne sont responsables qu'en partie du conflit qui s'éleva entre eux et le peuple d'Angleterre, l'esprit de la nation ayant bien changé depuis qu'une longue paix intérieure, de riches découvertes, l'essor extraordinaire du commerce maritime lui avaient inspiré des sentiments d'indépendance, de fierté, de confiance en elle-même et réveillé ses anciens instincts de *self-government*. Un orateur de la Chambre des communes d'alors l'a bien dit : « Ce fut la jalousie des communes pour leurs libertés et la jalousie de la couronne pour ses prérogatives qui firent naître la lutte entre elles. » Voilà pourquoi M. Brosch est injuste aussi envers Charles Ier. Il lui reproche tous ses actes autoritaires (e. a. p. 42 ss.), sans se rappeler que le roi, en agissant ainsi, ne faisait que suivre les précédents établis par Henri VIII et Élisabeth. C'était, de sa part, sans doute une preuve de peu de capacité politique que de ne pas reconnaître que les circonstances différaient de celles qui existaient cent ans et cinquante ans auparavant. Mais, au point de vue moral, on ne saurait lui en faire un très grave reproche. Nulle part, d'ailleurs, l'auteur ne nous donne une idée claire et nette du caractère de Charles Ier. L'élément psychologique fait ici entièrement défaut.

La même observation s'applique au caractère d'Olivier Cromwell, figure principale du volume. L'auteur, qui a une prédilection excessive pour ce grand personnage historique, lui donne toujours raison, le croit toujours véridique et sincère. Que Cromwell parle le langage des indépendants, calvinistes fanatiques, démocrates républicains et égalitaires, ou qu'il recherche un pouvoir presque illimité, parle en homme d'État conservateur et essaie de rendre à l'aristocratie tout son ascendant : peu importe, Cromwell est impeccable. Pas le moindre essai d'expliquer cette étonnante évolution. Cromwell est le grand homme, le bienfaiteur de l'Angleterre, cela doit suffire. Les indépendants ont raison aussi longtemps que Cromwell est avec eux ; ils ont tort aussitôt qu'ils perdent ses bonnes grâces. Encore faudrait-il exposer les raisons qui justifient ce changement complet dans les idées, les desseins et les actes du Protecteur, nous dire comment ce caractère souple et puissant s'est développé par une longue pratique des affaires publiques. Nous craignons que le livre, tel qu'il est, ne produise plutôt sur le lecteur l'impression d'une apologie absolue de Cromwell, sans lui donner une idée plus juste de ce grand homme ni le lui rendre plus familier. Que dire du principe énoncé par M. Brosch : que Cromwell était justifié, lui l'usurpateur, lorsqu'il commettait des actes autoritaires qui, pour Charles Ier, constituaient un véritable crime, parce que le Protecteur était un homme de génie, tandis que le roi légitime était un homme poli-

tique incapable (p. 62)? Que dire de la preuve tout artificielle des excellentes connaissances latines d'Olivier (p. 29), alors que Milton, lui-même, nous assure du contraire? Que dire de la prétention de l'auteur de nous faire croire que Cromwell avait de meilleures intentions à l'égard des Irlandais que Strafford (p. 142)? Il est vrai que M. Brosch cherche à atténuer autant que possible, et peut-être encore davantage, les horreurs commises par les soldats de la république envers les malheureux Celtes et qu'il n'y voit que la juste punition des cruautés que ceux-ci, en 1641, auraient exercées sur les protestants (p. 222).

Le parti pris de notre auteur se reconnaît aussi dans un certain nombre de détails peu exacts. Je n'en citerai qu'un seul. M. Brosch raconte (p. 132) que la Chambre étoilée avait condamné Leighton, ministre écossais, à une peine très rigoureuse, pour un livre où il avait attaqué l'épiscopat. Il cite à l'appui l'excellent ouvrage de M. Alf. Stern, *Milton et son époque*. Mais il y aurait pu voir aussi que Leighton avait, dans son pamphlet, proféré contre la reine des injures réellement inqualifiables. Assurément cette circonstance diminue beaucoup l'impression d'horreur que M. Brosch veut produire au sujet des jugements de la Chambre étoilée, sous l'influence de l'archevêque Laud.

Le livre de M. Brosch est bien écrit et n'est point dépourvu d'intérêt. S'il ne se fût pas fait le défenseur *quand même* du parti anti-royaliste et notamment de Cromwell, il eût pu arriver à une plus juste appréciation des faits. J'en vois une preuve dans ce qu'il dit (p. 66) de la différence essentielle entre les vues de Charles et celles de ses premiers parlements : les communes voulaient soumettre le roi à la loi; le roi ne voulait pas renoncer à la prérogative qui lui permettait de s'affranchir de la loi. C'est parfaitement vrai et juste, si nous ajoutons que, depuis un siècle et demi, les rois d'Angleterre avaient exercé ce privilège sans conteste. Malheureusement, M. Brosch n'a pas tenu compte de sa propre observation dans la suite de son ouvrage.

M. P.

Historische Studien und Skizzen, von August Fournier; Prag, Tempsky; Leipzig, Freytag. 1885. 1 vol. in-8°, VI, 360 p.

M. Auguste Fournier est un des représentants les plus distingués de la jeune école historique autrichienne. C'est un investigateur heureux et adroit; il sait trouver; il critique avec sagacité; il expose avec méthode; il possède l'art d'être court. Les notices qu'il a données dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie* sont de véritables modèles du genre. Les lecteurs pourront en juger d'ailleurs par l'un des plus importants morceaux du présent recueil d'études et d'esquisses historiques, la biographie de Joseph II (p. 129-166). M. F. y a joint (p. 167-178) un intéressant mémoire du ministre de la police Pergen à l'empereur, sur l'état de l'opinion en janvier 1790, c'est-à-dire à la veille de la mort

de Joseph et dans la crise critique de son gouvernement. Les autres morceaux qui composent le volume n'ont pas tous cette richesse concentrée de faits et d'idées qui fait de cette notice un véritable précis. Ils sont, d'ailleurs, d'un intérêt inégal pour nous autres Français. L'étude sur la pragmatique sanction (1703-1713) est pleine de science, mais très spéciale. J'en dirai autant de l'étude sur Gehrard de Swieten et la censure (p. 49-128). La notice sur Marie-Thérèse (p. 33-48), qui se réfère aux lettres intimes publiées par M. d'Arneth en 1880, est moins aride, mais moins nouvelle aussi. Il y a de l'esprit, de la finesse et de l'art dans la notice consacrée à Mme de Krüdener (p. 331-348); mais les morceaux qui me restent à signaler ont une valeur bien supérieure pour le public français : *La mission du comte de Saint-Julien en 1800* (p. 179-210). Dans un récit très bien distribué et d'une allure vive, M. F. rectifie sensiblement ce que l'on savait sur cette partie de l'histoire des négociations entre la France et l'Autriche. Il sera indispensable de tenir compte de son travail. L'étude qui suit : *Illuminés et patriotes* (p. 213-252), me paraît le morceau le plus considérable à tous égards du volume. Il traite d'un sujet aussi intéressant que mal connu : la propagande française et l'agitation révolutionnaire en Allemagne, notamment pendant le Directoire. M. Fournier y apporte sa science et sa précision habituelles. Il a tiré le plus heureux parti d'un document fort étendu qu'il présente et commente à merveille : le rapport d'un agent autrichien envoyé pour étudier cette question en Bavière (p. 235-250). Cet excellent travail est suivi d'une bien curieuse correspondance d'un autre agent autrichien dans l'Allemagne du Sud, en 1806 : documents non moins utiles à l'histoire d'Allemagne qu'à la nôtre, car il s'agit surtout de la domination française, des impressions qu'elle produisit et des dispositions des peuples. Les mêmes motifs recommandent au lecteur français l'étude VIII : *Sur l'histoire des Tugendbund.* Cette histoire a donné, notamment en France, et donne encore lieu à nombre de méprises, et sur le caractère de la ligue et sur les hommes qui y ont pris part. M. F., profitant des documents inédits provenant de Grüner, s'est attaché surtout à déterminer les relations de Stein avec le Tugendbund pour lequel, contrairement à l'opinion courante en France, il n'était aux débuts de l'association rien moins que favorablement disposé.

A. S.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue des Questions historiques.** 1887, 1er avril. — Abbé Delarc. Le saint-siège et la conquête de l'Angleterre par les Normands (Alexandre II et Hildebrand n'ont pas été les « complices » du Conquérant. Guillaume ne leur avait pas promis de soumettre au saint-siège le clergé anglo-saxon, qui reconnaissait la suprématie de Rome. On admit sincèrement à Rome la validité des droits de Guillaume et l'on condamna le parjure de Harold). — L. de Mas Latrie. Les éléments de la diplomatique pontificale au moyen âge (1° expose les opérations successives auxquelles on se livrait au moyen âge pour composer les lettres apostoliques, depuis leur première rédaction en minute et leur transcription sur papyrus ou sur parchemin, jusqu'à l'apposition de la bulle qui leur donnait la valeur d'actes authentiques; 2° énumère et définit les titres, qualifications, formules, expressions consacrées qui, suivant les temps, ont figuré dans les suscriptions ou dans les souscriptions des bulles, ou dans leur date). — Sciout. Rome, le Directoire et Bonaparte, en l'an IV et l'an V, 1796-97 (mission de Cacault à Rome pour assurer l'exécution de l'armistice signé le 16 thermidor an IV, négocier avec Rome le rappel des brefs qui avaient condamné la constitution civile du clergé, enfin pour faire exécuter le traité de Tolentino; met à profit de nombreux documents tirés des Archives nationales). — Sepet. Les origines de la civilisation moderne (à propos de l'ouvrage de M. Kurth). — Lecestre. Le conseil d'État jusqu'à l'avènement de Louis XIII (d'après l'*Inventaire* publié par M. Valois). — M. de la Rocheterie. Les bourgeois d'autrefois. — Denys d'Aussy. Les lois révolutionnaires et le revenu foncier (la Révolution n'a pas créé la petite propriété ; elle l'a affranchie. La suppression des redevances féodales a certainement profité à l'agriculture, mais à cette cause il faut ajouter les grands progrès que l'agriculture avait déjà accomplis dans les vingt-cinq dernières années de l'ancien régime. C'est là vraiment la cause qui explique l'accroissement si considérable du revenu foncier pendant la première moitié du XIXe s.). — Gérin. Une histoire du concile du Vatican (il s'agit de l'ouvrage rédigé par Mgr Cecconi, traduit en français par M. J. Bonhomme). = Bulletin bibliographique : *Abbé Hénault.* Origines chrétiennes de la Gaule celtique (reprend en l'accentuant énergiquement la doctrine de l'apostolicité des églises de Gaule; beaucoup de négligences dans le détail). — *Abbé Pergot.* Saint Vaast, catéchiste du roi Clovis et premier évêque d'Arras, originaire de Périgord (la thèse de l'auteur est inacceptable). — *Abbé Lelièvre.* Une nouvelle page du

martyrologe de 1793 (publie la liste des prêtres qui furent enfermés dans les diverses maisons d'arrêt de Bordeaux et des environs pour refus de serment à la constitution; elle contient plusieurs milliers de noms appartenant à quarante diocèses; les souffrances qu'on leur fit endurer furent cruelles, surtout pour ceux qui ont été déportés en Afrique). — *Delavaud.* Rochefort en 1672 et en 1673; correspondance de la cour avec les intendants (bon). — *Abbé Albanès.* Armorial et sigillographie des évêques de Marseille (excellent). — *P. de Farcy.* Abbayes de l'évêché de Bayeux. 4e fasc. : N.-D. de Longues (bon). — *Abbé Roze.* Nécrologe de l'église d'Amiens (excellent; l'ouvrage forme le tome XXVIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*). — *Laure.* Histoire de N.-D. de Grâces, à Cotignac, en Provence (bon). — Blois; les Nouvelles Catholiques, 1654-1792 (collection de documents réunis dans le but de réfuter les attaques dirigées contre l'Église catholique par M. P. de Félice à l'occasion du second centenaire de la Révocation).

2. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1886, 6e livraison. — H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Le suffixe *-iacus, -iaca* (à l'époque mérovingienne et carolingienne, on a formé en France des noms de lieu en ajoutant le suffixe *-iacus* à un certain nombre de noms d'homme. Ce suffixe se compose de deux éléments : *i* et *acus,* ce dernier d'origine celtique. Un certain nombre de noms de lieu ont été formés à l'aide de gentilices romains, auxquels on ajoutait *acus :* ainsi *Martini-acus,* de *Martinius; Latini-acus,* de *Latinius;* c'est seulement plus tard, et par analogie, qu'on a formé des noms propres avec le suffixe hybride *-iacus,* comme *Corbin-iacus,* de *Corbon, Corbonis*). — BRUTAILS. Bible de Charles V et autres mss. du chapitre de Girone. — Ém. MOLINIER. Inventaire du trésor du saint-siège sous Boniface VIII; suite. = Bibliographie. *Slevenson.* Codices palatini latini bibliothecae Vaticanae descripti (ce catalogue est appelé à rendre les plus grands services à tous ceux qui travaillent sur les textes latins de l'antiquité et du moyen âge). — *J. de Coussemaker.* Cartulaire de l'abbaye de Cysoing et de ses dépendances (c'est plutôt un recueil de chartes et autres actes pour servir à l'histoire de l'abbaye de Cysoing; les pièces n'y sont pas classées d'après un ordre rigoureux; du moins paraissent-elles bien publiées). — *Tessier.* La mort d'Étienne Marcel (la thèse soutenue par M. Tessier est inadmissible. Réfutation très probante par M. N. Valois).

3. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1887, n° 8. — *Holder.* Herodoti historiae (donne les leçons du ms. *Vindobonensis,* qui d'ailleurs ne servira guère à l'établissement du texte; ajoute aux variantes un nombre considérable de conjectures modernes). = N° 9. *Dehaisnes.* Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le xve siècle (excellent). = N° 10. *Courajod.* Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français; t. III (important pour l'histoire de l'ancienne sculpture française). = N° 11. *Head.* Historia numorum (très bon manuel de numismatique grecque). = N° 12. *E. de*

Ruggiero. Dizionario epigrafico di antichità romane (remarquable). — *Fischer*. Sammlung mittelalterlicher Welt- und Seekarten italienisches Ursprungs (introduction très instructive sur l'histoire des cartes marines et sur la puissance maritime de l'Italie au moyen âge). = N° 13. *Geffroy*. Mme de Maintenon, d'après sa correspondance authentique (l'auteur a rendu à l'histoire du règne de Louis XIV un inappréciable service en publiant pour la première fois, dans leur pureté originale, les principaux fragments de la correspondance de Mme de Maintenon. Il n'a pas étudié assez à fond le caractère de cette femme extraordinaire; il n'a pas assez montré quelle part les calculs de l'intérêt personnel eurent dans sa vie, dans ses idées et dans ses sentiments).

4. — **Bulletin critique.** 1887, n° 5. — *J. de Witte*. Description des collections d'antiquités conservées à l'hôtel Lambert (description très bien faite, précédée d'une introduction qu'on peut considérer comme un véritable traité de céramique). = N° 7. *Gardner*. The coins of greek and scythic kings of Bactria and India in the British Museum (excellent). — *Worth*. Catalogue of the greek coins of Crete and the Aegean islands (ce volume est très bien fait, comme le précédent; mais comme lui il est d'un prix presque inabordable).

5. — **Journal des Savants.** 1887, février. — Hauréau. Manuscrits de la bibliothèque Mazarine; 3e art. (parle surtout des sermons de Pierre le Mangeur et d'Évrard du Val des Écoliers; ce dernier fournirait à l'histoire sociale et morale du XIIIe siècle plus d'un trait digne d'Étienne de Bourbon); fin en mars. = Mars. G. Perrot. Les statues de Diane à Délos. — Alf. Maury. La tactique au XIIIe siècle (analyse du livre de M. Delpech). — Ern. Renan. L'inscription de Mésa (le travail récent de MM. Smend et Socin ajoute peu de résultats certains à ce qu'on savait déjà, et n'ébranle aucun des résultats acquis). — Dareste. Coutume contemporaine et loi primitive (analyse un ouvrage de M. Kovalevsky, qui a paru l'an dernier en russe sous ce titre).

6. — **La Révolution française.** 1887, 14 mars. — Aulard. Une thèse sur la Révolution à la Sorbonne (*la Campagne de l'Argonne*, par M. Chuquet. Publie deux rapports de témoins oculaires sur la journée de Valmy). — Dr Robinet. Notes et souvenirs de Courtois de l'Aube, député à la Convention (ces notes se rapportent pour la plupart à Danton). — Le registre des délibérations du conseil exécutif provisoire, 13 août-22 septembre 1792; fin. = Mélanges. Les archives de l'Eure (pour la période révolutionnaire); honneurs rendus à Mirabeau par le département du Loiret; les cahiers de doléances des paroisses du bailliage d'Alençon en 1789; note sur Pierre Garnier, commandant en second du bataillon des Marseillais.

7. — **Le Curieux.** T. II, n° 36. — Les enfants naturels de Louis XV; suite (parle d'une des maîtresses du roi, Morphy de Boisfailly, et de sa descendance illégitime ou légitime). Suite au n° 37 (Anne Coppier, ou Mlle de Romans; Mlle Tiercelin, mère de l'abbé Le Duc; Catherine

Bénart et sa descendance légitime). — Les favorites de Louis XVIII (Mme de Balbi et Mme du Cayla). = N° 37. Les pairs de France; suite. — Les enfants naturels du dernier prince de Condé. — Un fils naturel de Philippe-Égalité (et de Mme de Buffon ; il fut tué pendant la guerre d'Espagne). = N° 38. Les enfants naturels du père de Philippe-Égalité.

8. — Revue de géographie. 1887, février. — Levasseur. L'Australasie ; suite : la Nouvelle-Guinée ; suite en mars : les forces productives de l'Australasie. = Mars. Gaffarel. La découverte du Canada par les Français : Verazzano, Jacques Cartier, Roberval; suite en avril. = Avril. Lettre de J.-N. Buache de la Neuville, premier géographe du roi Louis XVI, au duc de Liancourt, président de l'Assemblée constituante, 1790, avec des annotations par G. Marcel (expose le résultat des explorations les plus récentes de l'Afrique, et ce qu'il conviendrait que la France fît dans ces parages : 1° s'établir avec force dans le Sénégal pour pénétrer jusqu'à Tombouctou ; 2° fonder une colonie dans l'île de Boulam; « cette colonie, qui serait bientôt florissante, fournirait ensuite de quoi former d'autres établissements le long des côtes d'Afrique ou des comptoirs pour le commerce »). — Levasseur. Les forces productives de l'Australasie; suite.

9. — Nouvelle Revue historique de droit. 1887. N° 1. — Labbé. Du mariage romain et de la *Manus* (ce qui domine dans la formation de la famille légitime à Rome, c'est moins le mariage légitime de la mère que la volonté du père de famille. Pour que l'enfant soit fils de famille, il ne suffit pas qu'il soit né d'une *uxor justa;* il faut encore qu'il ait été accueilli par le chef de famille. Le mot *materfamilias* est simplement un terme d'honneur; aussi le mariage libre, sans *manus,* n'a-t-il pas été une dégénérescence de la pureté primitive; il s'est dégagé, d'une façon naturelle, d'une conception juridique qui n'assignait pas à la mère une place nécessaire et une fonction spéciale). — M. Fournier. Une corporation d'étudiants en droit en 1441 (documents relatifs à la corporation de Saint-Sébastien, constituée par les étudiants en droit de l'Université d'Avignon). — Esmein. Courtes études (1° l'intransmissibilité première des créances et des dettes en droit romain ; 2° le vin d'appointement, dont l'usage autrefois répandu dans nos campagnes persiste encore aujourd'hui en Russie). — Arbois de Jubainville. L'antiquité des compositions pour crime en Irlande. — P. Fournier. La question des Fausses décrétales (résume les travaux de Maassen et de Simson. L'auteur ou les auteurs des collections pseudo-isidoriennes ne doivent point être distingués des auteurs des *Gesta Aldrici,* ni de la première partie des *Acta pontificum Cenomannensium;* ils appartiennent à l'entourage d'Aldric, évêque du Mans de 832 à 856. Étudie les rapports qui existent entre l'ouvrage du faux Isidore et les *Capitula Angilramni,* ainsi que les Capitulaires de Benoît le Lévite. Ces trois compilations proviennent certainement de la même officine. Les *Gesta Aldrici* ont été composés vers 843 ; les *Acta Pontificum* entre 835 et 843 ; les faux

capitulaires de Benoît après le concile de Meaux, 845, et après la diète d'Épernay, juin 846. Peu après parut la collection du faux Isidore, précédée sans doute de peu par les *Capitula Angilramni;* elle était déjà connue en 852 ; elle a donc été fabriquée en 849 ou 850. L'occasion se trouve sans doute dans les tentatives auxquelles se livrait alors le duc breton Nominoë pour secouer le joug de la royauté carolingienne. Pour mieux assurer l'indépendance bretonne, il fallait rompre les liens qui rattachaient les diocèses bretons à la métropole de Tours. L'évêque du Mans Aldric prit une part active à cette lutte. Un des buts du faux Isidore a été de venir en aide aux suffragants de Tours, comprovinciaux d'Aldric, qui étaient exposés aux persécutions du Breton. Les fausses décrétales ont joué aussi un grand rôle dans la lutte entre Hincmar et les partisans d'Ebbon ; mais elles n'ont certainement pas été rédigées dans le diocèse de Reims. Quant aux papes, ils n'ont usé pendant longtemps des Décrétales qu'avec réserve et précaution ; d'ailleurs ils n'en avaient pas besoin).

10. — Revue de l'histoire des Religions. 1887. T. XV, n° 1. — Amélineau. Le christianisme chez les anciens Coptes ; fin. — Menant. Les Hétéens. Un nouveau problème de l'histoire d'Orient (il est dès maintenant un fait acquis : on ne peut plus soutenir que l'Orient a légué son expérience aux Grecs grâce à l'intervention des seuls Phéniciens ; à côté d'eux sont les Hétéens. Il s'agit maintenant de déterminer en quoi réellement a consisté leur influence).

11. — Revue des Études juives. T. XIV. 1887, janv.-mars. — J. Halévy. Recherches bibliques. Ch. ix. Caïnites et Séthites (l'hypothèse qui assigne aux textes de la Genèse, IV-V, 32, un seul et même auteur est de plus en plus vraisemblable. La généalogie des Séthites a été dédoublée en une généalogie secondaire, celle des Caïnites, afin d'obtenir, dans l'histoire antédiluvienne, le type des généalogies secondaires que l'auteur n'oublie jamais de passer en revue dans l'histoire postérieure). — Kaufmann. Sens et origine des symboles tumulaires de l'Ancien Testament dans l'art chrétien primitif. — Loeb. Histoire d'une taille levée sur les Juifs de Perpignan en 1413-1414.

12. — Revue du Cercle militaire. 1887. N° 7. — La prise de la flotte du Helder, 4 pluviôse an III (23 janvier 1795) (lorsque le stathouder, effrayé par l'invasion française, eut fui en Angleterre, les états généraux ordonnèrent aux officiers commandant les places fortes de se rendre, dès qu'ils seraient attaqués ou sommés par les forces françaises. Cet ordre fut porté à la connaissance de Pichegru, qui s'empressa de le mettre à exécution ; c'est ainsi qu'un détachement de chasseurs et de hussards, commandés par le général Dewynter, s'emparèrent sans combat de la flotte du Texel). = N° 8. L'occupation d'Ancône en 1832 ; lettres du général de Cubières ; suite ; fin au n° 9. = N° 10. Un projet d'ordre de chevalerie en 1791 (lettre écrite par un des membres du comité militaire de la Constituante, 4 mars 1791). = N° 11. Gustave III,

roi de Suède (plusieurs lettres inédites du roi à son ami le baron d'Armfelt). = N° 12. Coulombon l'Immortel (chef de bataillon dans la guerre de Vendée, Coulombon est pris par les Chouans près de Lamballe; il refuse de les aider à prendre la ville et il est fusillé; relevé presque aussitôt et guéri de ses affreuses blessures, il rentra au service sous l'empire; Coulombon l'Immortel est mort à Lille, âgé de quatre-vingt-huit ans). = N° 13. Le siège de Dantzig en 1807 et en 1813, d'après une relation allemande de 1816. = N° 14. Relation inédite de la bataille de Wagram, par le général Édouard Colbert.

13. — Le Spectateur militaire. 1887, 15 février. — A. de Rochas. Mémoire de la guerre sur les frontières du Dauphiné et de la Savoie, de 1742 à 1747, par Brunet, seigneur de l'Argentière; fin.

14. — Revue des Deux-Mondes. 1887, 15 février. — Taine. Napoléon Bonaparte; fin le 1er mars (note les traits du caractère et du génie de Napoléon qui ont contribué à former en lui le despote. Comme la Révolution française se résume dans l'idée de la terreur, le premier empire et l'empereur se résument dans l'idée de despotisme. Le procédé de simplification à outrance est toujours le même. Mais ici M. Taine se trouve, non plus en présence d'une collection d'individus très divers en réalité d'idées, de goûts, de passions; il se trouve en présence d'un homme au génie extraordinaire; il le peint avec une force et un éclat peu communs). — Grimaux. Les derniers moments de la vie de Lavoisier (arrestation, procès et condamnation de Lavoisier; article très bien fait et très intéressant. Les fermiers généraux ont été condamnés comme criminels de haute trahison; l'État leur réclamait 130 millions. On leur en a confisqué environ 60 après leur condamnation. Plus tard, quand, sous le Consulat, on revisa équitablement les comptes de l'ancienne ferme générale, celle-ci se trouva créancière envers l'État d'une somme de 7 millions. Le fondateur de la chimie moderne avait, comme ses collègues, été la victime de passions haineuses, ignorantes et perfides). = 1er mars. C. Rousset. Les commencements d'une conquête. 8e art. : le gouvernement de Damrémont; le traité de la Tafna; la prise de Constantine. 9e art. le 1er avril : le gouvernement du maréchal Valée (1837-1840). = 1er avril. Barine. La jeunesse d'une princesse. La margrave de Bayreuth (sœur du grand Frédéric, d'après ses Mémoires, imprimés pour la première fois en 1810. Sainte-Beuve ne l'avait étudiée qu'à l'aide de sa correspondance; les Mémoires renferment de piquants détails sur la cour de Prusse au XVIIIe siècle). — Hamont. Le procès de Lally-Tollendal (Lally a été un politique médiocre, un caractère violent, mais il n'a été ni lâche ni traître; l'information dirigée contre lui par le Parlement a été odieuse et ridicule). — Valbert. Le conclave de Léon XIII.

15. — La Nouvelle Revue. 1887, 1er mars. — Duquet. Une phase du blocus de Metz, du 1er au 21 septembre 1870 (ce n'est ni par incapacité ni par ambition personnelle que Bazaine a laissé aller, comme il l'a fait, les choses dans Metz, c'est par basse cupidité : du jour où l'em-

pereur lui préféra le maréchal Le Bœuf comme major général, Bazaine s'entendit secrètement avec Bismark, et se fit acheter par la Prusse). = 1er avril. BARINE. Un roi et son chapelain (le roi est Ernest-Auguste, de Hanovre; le chapelain est le Rév. Allix Wilkinson, dont on a publié dernièrement des souvenirs curieux sur la cour hanovrienne).

16. — Le Correspondant. 1887, 10 février. — V. DE CHEVIGNY. Une découverte historique : correspondance inédite de Marie d'Agreda et de Philippe IV (analyse la publication de M. Silvela, qui a publié 634 lettres formant la correspondance presque complète du roi avec la vénérable Marie d'Agreda. Les affaires politiques y occupent une grande place). — THUREAU-DANGIN. Une crise de politique extérieure : la question d'Orient, 1839-41; 7e art. : la convention des Détroits. = 25 févr. Comte DE FALLOUX. Mémoires d'un royaliste; suite (anecdotes curieuses recueillies dans des voyages en Autriche, en Italie, en Russie et en Angleterre en 1834-36); suite le 25 mars (Œuvres de charité; études littéraires, 1837-39; second voyage à Rome en 1840. M. de Falloux révèle le fait inconnu d'un troisième mariage de Marie-Louise avec M. de Bombelles). — A. LANGLOIS. Impressions de Charles Gréville sur les premières années du second empire; fin le 18 mars. = 10 mars. MAYOL DE LUPÉ. Un pape prisonnier : Savone, 1809. Deuxième partie. 1er art. (comme dans la première partie, l'auteur met ici en œuvre d'une façon intéressante beaucoup de documents inédits). 2e art. le 25 mars. — A. DE PONTMARTIN. Le cardinal de Bonnechose. — L. DE LA BRIÈRE. Un édile de Paris il y a cent ans (le lieutenant-général Lenoir, disgracié en 1785). — JOUBERT. La coalition de 1701 contre la France.

17. — La Controverse et le Contemporain. 1887, 15 janvier. — P. ALLARD. La persécution d'Aurélien. = 15 février. LÉOTARD. Les guerres puniques (revue rapide des sources). — ALLARD. La persécution d'Aurélien; fin. = 15 mars. Mgr DE HARLEZ. La religion populaire de la Chine. — Mgr RICARD. L'abbé Maury et Mirabeau; les luttes doctrinales à la Constituante.

18. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 7e année. 44e livraison (supplémentaire). — Ul. CHEVALIER. Itinéraire des Dauphins de la troisième race : Anne et Humbert Ier, Jean II, Guigues VII et Humbert II. = 45e livraison. Mars-avril 1887. ID. Mystère représenté à Romans à la clôture de la mission de 1698-99. — Dr FRANCUS. Notes sur la commanderie des Antonins à Aubenas en Vivarais. — Abbé FILLET. Histoire religieuse de Pont-en-Royans, Isère; suite. — Chanoine AUVERGNE. Testament de Gabriel de Rossillon, chevalier, seigneur du Bouchage, de Brangues, d'Ornacieu, et coseigneur de Commelle, 1461 (traduction abrégée).

19. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XXI, 1re livraison. 1887. — G. FLEURY. Les fortifications du Sonnois (partie de l'arrondissement de Mamers) du xe au XIIIe siècle. — A. JOUBERT. Histoire de Menil et de ses seigneurs, 1040-1886; suite; fin dans la 2e livr.

= 2e livr. S. de la Bouillerie. Paroisse et commune de la Chapelle-d'Aligné, canton de la Flèche.

20. — Revue de Gascogne. 1887, mars. — Comte Riant. Les possessions de l'église de Bethléem en Gascogne (publie une bulle inédite de Jean XXII en 1332, par laquelle est constituée une commission d'enquête chargée d'examiner l'acte par lequel Guillaume Ier, évêque de Bethléem, cède les possessions de l'église de Bethléem, sises à la Sauvetat et à Brasalem, diocèse de Condom, et l'hospice de la Peyronnelle, diocèse de Lectoure, à la prieure et aux religieuses de Pontvert, diocèse de Condom. Cette pièce est précédée d'un savant résumé de l'histoire de l'église de Bethléem). — A. Plieux. Le Carmel de Lectoure; suite (publie l'état des rentes des dames religieuses carmélites de Lectoure, 1790). — Abbé Gaubin. Notice sur les églises de Saint-Laurent Theus et de Saint-Jean de Tieste, chap. ii. = Avril. Lavergne. Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne; chap. iv.

21. — Revue de l'Agenais. 1887, 1re et 2e livr. — Lauzun. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789; suite : les Augustins. — Habasque. Comment Agen mangeait au temps des derniers Valois; suite. — Lacoste. Études biographiques sur les hommes célèbres de l'Agenais : Jean Claude (il s'agit du célèbre ministre protestant).

22. — Revue africaine. 1886, sept.-oct. — Le Chatelier. Les Medayanat, 4e art. — O. Mac-Carthy. Africa antiqua; lexique de géographie comparée de l'ancienne Afrique; 2e art. — Féraud. Notes historiques sur la province de Constantine. Les Ben Djellab, sultans de Touggourt; 29e art.

23. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Séances.* 1887, 11 et 18 février. — M. d'Arbois de Jubainville lit un mémoire sur la propriété en Gaule avant la conquête romaine. Il pense que la propriété rurale n'y existait pas encore au temps de l'indépendance; dans chaque peuple gaulois, l'État était seul propriétaire de la terre; après la conquête, les particuliers qui avaient reçu de l'État la possession du sol en acquirent la propriété. = 25 février. Les inventaires des temples de Délos mentionnent souvent un Iomilcos qui, au ive siècle, avait consacré deux couronnes d'or, l'une à Apollon, l'autre à Artémis. M. Six a proposé d'identifier l'auteur de ces dédicaces avec un roi de Byblos, Iéchomélekh, mentionné au *Corpus inscr. semitic.* M. Homolle prouve qu'il s'agit au contraire d'un ambassadeur carthaginois nommé dans une inscription d'Athènes de la fin du ive siècle. = 11 mars. M. Delaville Le Roulx lit un mémoire sur les statuts de l'ordre de l'Hôpital, depuis la règle rédigée par Raymond du Puy jusqu'au recueil composé en 1489. — M. Julien Havet montre comment il est arrivé à déchiffrer en partie certains passages de la correspondance de Gerbert d'Aurillac, écrits d'après un système particulier de cryptographie. Ce système dérive des notes tironiennes que Gerbert transforma pour son usage personnel. Il s'en servait probablement dans ses brouillons; de

là ces signes, dont il était seul sans doute à savoir le secret, auront passé dans la correspondance telle que nous l'avons.

24. — Académie des sciences morales et politiques. *Séances et travaux.* Compte-rendu. Tome XXVII. Février-mars 1887. — Morizot-Thibault. De la formation du pouvoir législatif dans la constitution des États-Unis d'Amérique; 1er art. — Jousserandot. Des assesseurs près des tribunaux romains (on ne peut invoquer l'autorité des institutions romaines pour justifier l'élection des magistrats par le suffrage universel). — J. Zeller. L. Ranke et G. Waitz.

25. — Société nationale des Antiquaires de France. *Séances.* 1887, 2 février. — M. l'abbé Beurlier communique une inscription de Pompéï sur les courses de taureaux dans l'antiquité; les courses de taureaux sont originaires de Thessalie; elles ont été introduites à Rome par César. = 9 février. M. Mowat présente un mémoire de M. Aurès, qui établit, d'après les dimensions des chapiteaux gallo-grecs du musée de Nîmes, que le pied de roi, de douze pouces, remonte à la plus haute antiquité. = 9 mars. M. Guiffrey fait l'histoire des réparations exécutées pendant le XVIIe siècle au tombeau du roi Childebert, à Saint-Germain-des-Prés. = 16 mars. M. Petit communique à la Société la copie d'une charte du XIIIe siècle trouvée dans les archives de Saône-et-Loire, relative à la fondation de l'abbaye de Saint-Serge en Syrie. — M. Courajod présente un moulage qui reproduit la tête de la statue en marbre de Charles d'Anjou, comte du Maine, dont le tombeau se trouve dans la cathédrale du Mans. Cette statue, attribuée à Laurana, offre cependant cette particularité que la tête ne ressemble pas à celle de la médaille de Charles d'Anjou, dont Laurana est certainement l'auteur, et qui est conservée au cabinet de France. — M. Charles Ravaisson fait une communication relative à une lettre de Léonard de Vinci à Louis Le More, et aux feuillets de la collection His de la Salle, attribués à Verocchio; certains de ces feuillets appartiennent, selon M. Ravaisson, à Léonard de Vinci. — M. Mowat attire l'attention de la Société sur l'armement des guerriers de Darius, notamment sur la partie inférieure de la lance, et rappelle à ce sujet la communication qu'il a faite précédemment sur la bouterolle à ailettes des Gaulois. = 30 mars. M. d'Arbois de Jubainville entretient la Société des noms géographiques de la France et de l'intérêt qu'ils présentent au point de vue de l'étude des langues des diverses populations qui ont habité notre pays.

26. — Société de l'histoire du Protestantisme français. *Bulletin.* 1886, n° 2. — J. Bonnet. La tolérance du cardinal Sadolet; 3e art.; fin au n° 3. — Ch. Read. Lettres de Théodore de Bèze au roi Henri IV et à Casaubon, et de Henri IV à Théodore de Bèze, 1598-99. Billet d'invitation aux obsèques de Théodore de Bèze, 14 octobre 1605, et feuillet d'album autographe du même, 1603. — Enschédé. Le Refuge à Ardenbourg en Hollande, 1685-86. — Read. Les sépultures des protestants étrangers et régnicoles à Paris au XVIIIe siècle; suite au n° 3. = N° 3.

15 mars. Ch. Read. Lettre de Th. de Bèze à Isaac Casaubon, 1595. — Enschédé. Requêtes adressées aux états généraux des Pays-Bas par G. et Th. Le Gendre, 21 décembre 1686, et par Marie de la Motte-Fouqué, 22 octobre 1687.

27. — Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 1886, 4e trimestre. — Comte de Chasteignier. Un trésor du xive siècle dans une carrière (au bourg d'Availles, arrondissement de Châtellerault, ont été trouvées dix pièces d'or frappées au nom de Philippe VI de Valois).

28. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin.* Tome XIV. 1886, 4e trimestre. — Fournier. Saint-Antonin, Feneyrols, Varen, Conques. — Dumas de Rauly. Les origines de l'hôtel de ville de Saint-Antonin.

29.—Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin.* 1886, 40e volume. — Ch. Demay. Le minage d'Auxerre, et les fiefs qui furent assis sur les produits de ce droit (le minage est un impôt sur la vente et le mesurage des blés. En raison de la fixité de cet impôt, c'est sur le minage que fut assigné le paiement des rentes et redevances concédées par les comtes d'Auxerre à certaines églises et abbayes, et à des particuliers. Sous ces comtes, le minage, détaché de leur domaine, devint un des apanages de la charge de voyer. Celui-ci, à son tour, fit de fréquentes aliénations de quelque partie du droit de minage; ces aliénations faisaient de véritables constitutions de fiefs, que les voyers devaient déclarer dans les actes d'aveu. D'autre part, les voyers prétendirent plus d'une fois étendre l'impôt à une partie de la ville, au faubourg ou censive Saint-Gervais, qui formait dans la ville une commune tout à fait à part, avec son maire et son administration placée sous la tutelle directe du duc de Bourgogne. Les voyers disparurent vers le milieu du xive siècle, puis le comté passa au roi de France, qui dut continuer d'acquitter sur les revenus du domaine du comté les rentes et redevances constituées par les anciens comtes). — Molard. Rapport sur la chronique de Vézelay adressé à la Société (décrit le ms. 192 de la bibliothèque d'Auxerre, qui contient cette chronique. La Société se propose d'en donner une nouvelle édition). — Vaudin. Antoine-Benoist de Joigny, peintre et sculpteur en cire de Louis XIV. — Ch. Demay. Cahiers de doléances des villes de Cosne, Varzy et de la paroisse de Lignoreille (pour les états de 1789). — Quantin. Histoire du tiers état à Tonnerre au milieu du xvie siècle, 1543-1590 (d'après les notes de maître A. Petitjehan, notaire titulaire du protocole du tabellionage de la ville et du comté de Tonnerre). — Id. Note sur deux sceaux de l'hôpital de Joigny. — Id. Les Le Cosquyno, seigneurs de Fulvy, et leur chapelle au cimetière d'Ancy-le-Franc.

---

30. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. *Bulletin.* 1886, n° 12. — Philipson. Marie Stuart et la ligue catholique universelle, 1561-1567 (les hommes qui se trou-

vaient à la tête de l'Angleterre et les chefs du parti calviniste en Écosse avaient des raisons générales et sérieuses pour être par principe hostiles à Marie Stuart. Les moyens qu'ils employaient contre elle étaient souvent blâmables, mais au fond ils n'obéissaient pas seulement à des motifs mesquins et personnels. Le combat entre Marie et ses adversaires était un épisode important de la grande lutte entre les deux principes religieux). — 1887, n° 2. Kervyn de Lettenhove. Défi adressé par le duc de Lorraine au duc Charles de Bourgogne (tous les historiens racontent que le duc Charles de Bourgogne, se trouvant au siège de Neuss, reçut dans son camp un héraut du duc de Lorraine, qui, au nom de son maître, lui déclara la guerre; M. K. de L. publie, d'après un manuscrit du *British Museum*, le texte de ce défi et la réponse qui y fut faite). = Bibliographie. *Coemans*. Manuel de langue égyptienne (sera utile aux commençants). — *Büdinger*. Der Patriciat und das Fehderecht (étudie spécialement le rôle de certains patriciens dans les troubles civils qui ont déchiré la république depuis Sulla; l'auteur y trouve une suite de l'ancien *Fehderecht*, qui aurait existé parmi les anciennes gentes de Rome, comme elle a existé chez les Germains. Beaucoup d'érudition). — *Dehaisnes*. Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le xve siècle (bon). = *Annuaire*. 1887. Biographie de Egide Arntz, jurisconsulte, 1812-1884, par Rivier. — Id. de François Le Normant, par le baron de Witte.

31. — Annales du cercle archéologique d'Enghien. 1886, n° 3. — De l'enseignement à Braine-le-Comte, avant 1794. — Le bienheureux Gobert d'Aspremont. — Privilèges des habitants d'Ath à Enghien. Charte-loi de la commune de Hoves. — Le culte de saint Drogon à Bellinghen. — Une fête républicaine à Silly.

32. — Revue de Belgique. 1886, 15 déc. — Gossart. L'invincible Armada (récit très clair de l'expédition de 1588, basé surtout sur les ouvrages de Duro, *la Armada invencible;* de P. Fea, *Alessandro Farnese, duca di Parmo;* et sur la *Correspondance de Philippe II* (1583-1585), conservée aux archives du royaume à Bruxelles). — Gittée. Le Folk-Lore et son utilité générale. = 1887, 15 mars. — Philipson. Une nouvelle biographie de Charles-Quint (il s'agit de l'ouvrage de Baumgarten : *Geschichte Karls V*, jugement très favorable).

33. — Revue de l'instruction publique en Belgique. 1887, n° 1. — Comptes-rendus. *Kurth*. Les origines de la civilisation moderne (c'est un livre d'une haute science et d'une grande valeur littéraire. Peut-être cependant l'auteur s'est-il placé sur le terrain théologique plutôt que sur le terrain historique; et, d'autre part, il semble qu'il a été entraîné trop loin par son admiration pour Charlemagne. Celui-ci est-il vraiment le fondateur de la civilisation moderne? L'ouvrage de M. Kurth est un des plus remarquables que la science historique ait produits depuis longtemps en Belgique).

34. — Revue belge de numismatique. 1887, n° 1. — Rouyer.

Médailles du règne de Louis XIV, se rapportant à l'histoire des Pays-Bas et dont les coins existent au musée monétaire à Paris, omises dans le grand ouvrage de Van Loon.

35. — Le Muséon. 1887, n° 1. — Gueluy. Mœurs des Musulmans de l'Asie centrale. — Castaing. Origine des populations de la Russie. 1er article. — Meherjibhai. Quelques mots sur l'état de la communauté zoroastrienne de Bombay (les Parsis sont dans un état déplorable d'abaissement. Cela tient à la malheureuse condition du sacerdoce. Un certain nombre de Destours ne savent que murmurer quelques prières dont ils ne comprennent ni le sens ni le but). — X. De la méthode dans l'étude historique des religions (critique la leçon d'ouverture du cours d'histoire des religions de M. Vernes). — Robiou. La religion de l'ancienne Égypte. Le mythe du Phénix. Mythes divers concernant le personnage et le cycle osirien.

36. — Précis historiques. Mélanges religieux, littéraires et scientifiques. 1886, n° 11. — O. P. L'établissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas et la mission du P. Ribadeneyra à Bruxelles, en 1566. — Van Spilbeek. Le comte Jean de Nassau-Siegen (1583-1638). — Besson. Mgr Xavier de Mérode, sa vie et ses œuvres.

---

37. — Historische Zeitschrift. Bd. XXI, Heft 3. — Th. Mommsen. Le monument d'Ancyre (cette longue inscription n'a pas été rédigée pour Auguste afin d'être gravée sur son tombeau; ce n'est pas non plus son testament politique au sens actuel du mot; c'est un compte-rendu de ses cinquante ans de gouvernement adressé au peuple romain comme il l'avait déjà fait lui-même devant le sénat). — Philippi. Sur quelques traits de l'histoire d'Alcibiade. — Erhardt. Contributions à la biographie de K. Fr. Eichhorn. = Bibliographie. *Delbrück.* Historische und politische Aufsætze (le meilleur de ces mémoires est relatif à la différence entre la stratégie de Frédéric le Grand et celle de Napoléon Ier). — *Harnack.* Die Quellen der sog. apostolischen Kirchenordnung (excellent). — *Horst.* Des Metropoliten Elias von Nisibis Buch vom Beweis der Wahrheit des Glaubens (bonne traduction avec une introduction instructive). — *Reusch.* Der Index der verbotenen Bücher (publication considérable et très soignée). — *Ritschl.* Geschichte des Pietismus. III, im xvii, xviii. Jahrh. (bon). — Ouvrages divers sur l'histoire de l'administration prussienne. — *Bodemann.* Briefwechsel der Herzogin Sophie von Hannover mit ihrem Bruder, und des letzteren mit seiner Schwægerin der Pfalzgræfin Anna (très intéressant). — De quelques ouvrages relatifs à Frédéric II et à son influence sur l'histoire littéraire de l'Allemagne (article d'O. Krauske). — *Winter.* Hans Joachim von Zieten (biographie intéressante; mais l'auteur a commis de nombreuses erreurs de détail, et n'a pas connu, soit des documents, soit des livres importants). — *Tœpke.* Die Matrikel der Universitæt Heidelberg, 1386-1662 (fait avec beaucoup de critique). — *Heyck.* Heidelberger

Studentenleben zu Anfang unseres Jahrhunderts (bon). — *Fischer*. Beiträge zur historischen Kritik des Leon Diakonos und Michael Psellos (bien qu'il n'y eût pas d'historiographes proprement dits à la cour byzantine au XIe s., Léon le Diacre et M. Psellos doivent être considérés comme des historiens officiels ; bonne étude critique).

38. — Neues Archiv. Bd. XII, Heft 3. — Gundlach. La section « Epistolae » des Monumenta Germaniae ; les premières subdivisions, de 841 à 911 ; fin (publie à la fin une nouvelle lettre d'Alcuin « ad quemdam ducem et ad uxorem illius in Francia »). — Sackur. Encore une fois sur les biographies de Majolus. — Gebhardt. La « Confutatio primatus papae » (attribue cet écrit à un partisan du concile, à un ennemi du pape Eugène IV, à Mathias Dœring, le continuateur d'Engelhus, provincial des Franciscains, en 1436, et qui représentait à Bâle l'Université d'Erfurt). — Lippert. Le capitulaire de l'empereur Lothaire Ier de l'an 846 (texte de ce document avec des notes relatives aux personnages dont la liste est donnée à la fin). — Kühn. Étude critique sur Albert d'Aix (croit avec Kugler qu'on peut distraire de la chronique d'Albert certaines parties qui appartiennent à la légende et qui sont des additions postérieures ; le reste a une réelle valeur historique ; mais, contrairement à l'opinion de Kugler, qui donne pour source de la partie historique le témoignage d'un contemporain de la première croisade, croit qu'elle ne peut avoir été rédigée avant le premier tiers du XIIe s.). — Rademacher. Aventin et la chronique hongroise (Aventin a maintes fois utilisé la chronique hongroise, surtout pour les années 1040-1046; mais il n'est pas vraisemblable qu'il ait puisé directement à la source hongroise). — Lehmann. Le ms. Paris, Nouv. acquis., lat. 204 (décrit ce ms. et donne les variantes qu'il fournit par la loi des Burgundions). — Schum. Les Miracula Burchardi III archiepiscopi Magdeburgensis (rédigés pour obtenir la canonisation de cet archevêque ; on ne réussit pas). — Manitius. Fortunatus, les annales de Quedlimbourg et la Vita Deoderici de Sigebert (continue les recherches sur les imitations d'auteurs classiques par ces chroniqueurs du moyen âge). — Simson. Sur la critique de Widukind. — Sauerland. La correspondance de l'archevêque de Trèves Hillin et la chronique de Dietrich de Nieheim.

39. — Historisches Jahrbuch. Bd. VII, Heft 1. — J.-G. Mayer. L'évêque de Vienne Frédéric Nausea au concile de Trente (expose, d'après des documents inédits, comment le futur évêque de Vienne alla à Trente comme mandataire de Charles-Quint, et le rôle qu'il y joua). — K. von Hœfler. Les fêtes du centenaire de l'Université de Heidelberg à la lumière de l'histoire (critique le discours prononcé à cette occasion, le 4 août 1886, par M. Kuno Fischer ; y relève des erreurs, des conceptions inexactes sur l'influence exercée par l'Université). — Grauert. Waitz. — Borch. Sur le titre impérial d'Otton Ier (en 866, l'empereur porte dans plusieurs diplômes le titre insolite d'imperator Augustus Romanorum et Francorum ; il nous montre que les Ottons avaient bien la prétention de continuer l'empire carolingien). — Finke. Sur l'histoire

du concile de Constance (quelques notes sur un ms. contenant les notes de v. d. Hardt sur ce concile). = Comptes-rendus : *Dittrich*. Gasparo Contarini, 1483-1542 (livre qui doit être considéré comme définitif, au moins quant aux idées fondamentales). — *Winkelmann*. Urkunden und Briefe zur Geschichte des Kaiserreichs und des Kœnigreichs Sizilien, 1198-1400. Bd. II (collection précieuse de textes. Corrections et remarques critiques).

40. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. I, Heft 4. — H. Winckler. Une inscr. de Neboucadnezar du musée de Berlin (sur la construction d'un mur à l'enceinte extérieure orientale de Babylone. Texte, transcription et commentaire). — E. Müller. Sur les annales d'Assournasirpal (la langue de ces annales offre d'étroits rapports avec le reste de la littérature assyrienne; elle montre des traces nombreuses des ouvrages anciens de la langue, et concorde avec les inscriptions de Tiglatpilesar; elle ne s'est éloignée que peu à peu des idiomes employés dans les inscriptions des rois suivants). — Sayce. L'inscription hittite de Tarkondêmos (contre l'article d'Amiaud). — Jensen. Remarques sur quelques mots sumériens et assyriens qui désignent des rapports de parenté. — Smith. Deux textes assyriens inédits. — Oppert. Quelques explications complémentaires aux formules juridiques (addition à la *Rev. d'Assyriologie,* I, 142, et à la *Zeitschr. f. Assyriologie,* I, 305. Publie des inscriptions nouvelles avec un commentaire). — Id. Mul Kaksidi, l'étoile de direction, et non Autarès (contre l'article de Jensen dans le fasc. précédent de la *Zeitsch.* Traduit l'inscription en ces termes : « Dans les mers des froids, des glaces et des ouragans, dans les mers où l'étoile de la direction est haute, ils pêchaient ce qui a l'air du cuivre »). — Réplique de Jensen. — Oppert. Sur un petit monument de La Haye (complète comme suit l'inscription : « Gudea, gouverneur de Sirtella... Gen-dun-pa-e (Amat-Nabû), son épouse »). — Bezold. Sur une petite collection d'inscriptions cunéiformes qui se trouve dans le musée d'histoire naturelle à Vienne (il y en a 12, dont 7 intéressent les historiens; une importe en particulier aux sumérologes. Publie les plus importantes). — Mahler. La chronologie des Babyloniens (l'identité de la manière de compter le temps chez les Babyloniens et chez les Égyptiens est insoutenable. Les Babyloniens avaient, comme les autres peuples sémitiques, une année lunaire, et ont divisé le temps en mois lunaires). = Bd. II, 1887. Heft 1. Reber. L'art de l'antique Chaldée; 3e partie : la Plastique. — Strassmaier. Deux traités babyloniens du temps de Nabonit. — Hoffmann. Mélanges (1° anneaux d'or employés comme moyens pour compte en Égypte et dans l'Asie antérieure; 2° le nom de la monnaie δαρεικός vient, non pas du mot Darius, mais de la racine Dar, qui signifie porte haute. Elle signifiait la cour persane et la monnaie impériale, par opposition avec le titre des monnaies frappées hors de Perse). — Lehmann. Deux décrets d'Assourbanabal (texte, traduction et commentaire). — Winckler. Un texte de Nabopolassar (texte, traduction et commentaire).

41. — Mittheilungen (Bullettino) **des k. deutschen archeologischen Instituts.** *Rœmische Abtheilung.* Bd. I, Heft 2. 1886. — Gatti. Les Horrea Galbae (leur organisation; ces greniers n'ont pas été institués par Galba, mais sous la République; ils étaient situés sur un terrain qui appartenait à la Gens Sulpicia et qui lui servait de cimetière; aussi les appela-t-on d'abord « horrea sulpicia. » Recherches sur les trois cohortes horreariorum Galbanorum; c'étaient sans doute les trois subdivisions des Horrea). — Koepp. Sculptures archaïques à Rome. — Helbig. Fouilles à Corneto. — Barbini. Fouilles dans un cimetière à Grosseto. — Nicholo. De l'emplacement de la « Regia » à Rome (sur la Via sacra, près du temple de Divus Julius; les Fasti capitolini étaient placés dans un endroit déterminé de l'édifice). — Jordan. Les constructions antiques situées entre le temple de Faustine et l'atrium de Vesta. — Bendorf. Considérations sur le musée du prince Torlonia à Rome. — Henzen. Une inscription inédite de Castello Borghese. = Heft 3. Helbig. Fouilles à Vetulonia (importantes; publie une inscr. étrusque). — Mau. Fouilles à Pompéi en 1884 et 1885. — Klitsche de la Grange. Découvertes faites à Tolfa et à Allumiere. — Stettiner. Monnaies romaines primitives (1° *as* avec la tête de Janus et inscr.; 2° fragment d'*aes signatum* avec une empreinte semblable à une arête de poisson). = Heft 4. Borsari. Fouilles d'Ostie (publie 6 inscr. assez étendues). — Helbig. Voyage en Étrurie et en Ombrie (publie plusieurs inscriptions étrusques d'Orvieto, de Chiusi, de Pérouse et de Todi). — Sordini. Découverte d'un mur polygonal à Spolète. — Th. Mommsen. Miscellanea epigraphica (1° complète et interprète l'inscr. sur A. Didius Gallus, publiée dans l'*Ephemeris epigraphica,* IV, n° 80; 2° publie une inscription récemment découverte, qui contient une énumération de populations italiennes). = *Athenische Abtheilung.* Bd. XI, Heft 2. Dümmler. Inscriptions d'Amorgos et de Mélos (texte et commentaire de 18 inscr. d'Amorgos et de 6 de Délos; plusieurs sont assez longues). — Lolling. Inscriptions thessaliennes; suite (nos 51-100). — Fabricius. Antiquités crétoises; suite (trouvées sur l'emplacement de l'ancien Knossos et de Lyttos; les objets qu'on y a trouvés ressemblent beaucoup à ceux que Schliemann a découverts à Mycènes). — Loewy. Un bas-relief funéraire de Corinthe (représente un guerrier dans un mouvement emporté. Inscription : Ἀλκίας Φωκεύς). — Dœrpfeld. Les fouilles de l'Acropole (expose les résultats les plus récents que les dernières fouilles ont donnés relativement à l'histoire des constructions élevées sur l'acropole, en particulier à l'époque des guerres persiques). — Dümmler. Gemmes archaïques de Mélos (décrit et reproduit 20 de ces petits monuments avec des dissertations sur la civilisation et l'art à Mycènes; contre Milchhœfer, croit qu'ils viennent non de la Grèce, mais de l'Asie antérieure). — Novosadsky. Deux inscriptions crétoises (texte et commentaire). — Studniczka. La tête archaïque d'Athéna au musée de l'Acropole (il faut la rapprocher des fragments d'une statue colossale trouvés sur l'Acropole en 1882; elle provenait sans doute du principal temple

de l'Acropole construit par Pisistrate). — Latischew. L'inscription d'Odessos publiée dans les *Mittheil.*, X, 317 (Odessos fut abandonnée par ses habitants lors d'une invasion des Gètes; ils y revinrent en 50 environ avant J.-C.). — Lœwy. Inscriptions de Mughla et de Tralles. — Fouilles exécutées en mars et en avril 1886.

42. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. I, Heft 2. — Helbig. Les portraits de Platon (un portrait du musée de Berlin porte le nom de Platon; on peut, avec cette image, reconstituer toute une série d'autres portraits qui se trouvent dans d'autres collections).

43. — Hermes. Bd. XXII, Heft. 1, 1887. — Wilcken. L'inscription qui se trouve sur l'obélisque de Philae (Letronne, *Rec. des inscr. grecq. et lat. de l'Égypte,* I, 333, et *Additions,* p. 469; *C. I. G.,* n° 4896. Essaie de démontrer que toutes les conclusions tirées par Letronne de ce texte sur la condition politique, sociale et religieuse de l'Égypte reposent sur une interprétation inexacte. Publie l'inscr. en hiéroglyphes et montre que le culte de l'Isis de Philae et d'Abaton était associé au culte des Ptolémées. Les deux inscriptions, hiéroglyphique et grecque, ont été écrites à des époques différentes; la 1re en 145-141 av. J.-C., à l'époque où l'obélisque fut érigé, la grecque entre 141 et 123, ou mieux entre 126 et 117 av. J.-C.). — O. Richter. Le temple de Jupiter sur le mont Capitolin et le pied italique (cherche à établir dans quel rapport se trouve la mesure du temple de Jupiter capitolin, fournie par Denys IV, 61, avec les dimensions du même édifice déterminées par Jordan et Schussmann. Montre qu'avant l'introduction du pied grec de $0^{m}296$, un pied de $0^{m}278$ fut employé en Italie, en particulier à Ardée, Cività Lavigna, Anagni, Ferrentino, et à Rome dans les constructions étudiées par l'auteur). — Wissowa. Les pénates romains (montre comment les écrivains latins, qui nous parlent des pénates, se sont copiés l'un l'autre et comme de plus en plus ils donnent une idée fausse de ces divinités. Varron en a définitivement établi l'origine troyenne. Il a emprunté à Timée le récit des derniers jours de Troie et la combinaison de l'histoire de Rome avec celle de Troie). — Doerpfeld. Le pied romain et italique (contre Th. Mommsen. Maintient qu'avant l'introduction en Italie du pied grec on employait le pied italique de $0^{m}277$). — Stengel. Les antiquités sacrées de la Grèce (il est inexact que la fête de Thargelia à Athènes ait provoqué chaque année des sacrifices humains; offrandes de gibier et de poisson chez les Grecs). — Th. Mommsen. La division romaine par tribus après la guerre des Marses (contre Beloch et Hubitschek. Il est inexact que les communes italiennes qui, pendant la guerre sociale, s'étaient séparées de Rome, aient été réduites à huit tribus; il est plus probable que toutes les tribus ont eu leur part des citoyens italiens nouvellement admis). — Wilamowitz-Mœllendorf. La répartition des Métèques dans les dèmes athéniens (du caractère social et politique de ces dèmes). — Robert. Une nouvelle inscription de

l'acropole du temps de Clisthènes (Néarque, fabricant de vases, fait fabriquer par le fils du peintre athénien Eumaros, le sculpteur Antenor, un ex-voto qu'il place dans l'enceinte extérieure du temple d'Athéna). — Collitz. Sur le n° 466 du *C. I. G.* — Wilcken. Les papyrus memphitiques des bibliothèques de Berlin et de Pétersbourg (réunis, ils forment un tout. Texte et commentaire. On y trouve une quittance que sept ἱερεῖς καὶ στολισταί donnent pour leur σύνταξις, dans la 4e année d'Alexandre Sévère). — Kaibel. Sur les inscriptions d'artistes grecs. — Neumann. De numero civitatum mundi (sur une note publiée par Mommsen dans *Hermes*, XXI, 493, d'après un ms. de Paris du IXe s.).

44. — Philologus. Bd. XLV, Heft 4, 1886. — Ball. Études sur l'Anabase de Xénophon (1° correction au passage I, 2, 9, où l'on doit lire Ἀγίας au lieu de Σοφαίνετος; 2° sur le choix de Xénophon comme stratège; 3° dans le nombre des troupes grecques de Cyrus, comptées par Xénophon, I, 2, 9, il manque 400 hoplites; c'étaient des bannis de Milet; 4° le général spartiate dans Anabase, I, 4, 2, s'appelait Pythagoras; il faut lire ainsi dans les Helléniques, III, 1, 1). — Th. Stangl. Critique des lettres de Pline le Jeune (de la valeur et des rapports réciproques des mss., en particulier du cod. Riccardianus et des listes qui s'y trouvent de noms des personnes qui ont expédié ou reçu les lettres). — Wiedemann. Rapport sur les recherches récentes sur l'Orient; 1er art. (sur la géographie, la langue et les antiquités de l'Egypte de la fin du XVIIIe s. à nos jours). — Hartstein. A quelle époque fut composé l'ouvrage de Polybe ? (Les deux premiers livres avaient déjà paru en 146; les liv. III-VI étaient déjà rédigés, mais Polybe les remania encore avant de les publier.) — Schweder. Sur la chorographie de Pomponius Méla, II, 7; III (l'énumération inexacte des Sporades dans Méla doit être corrigée par le passage de Pline, *Hist. nat.*, IV, 53, qui a puisé à la même source que Méla). = Bd. XLVI, Heft 1. J. Schmidt. Le monument d'Ancyre (expose les hypothèses de Wœlfflin dans les mémoires de l'Académie de Munich, Philos. u. philol. Classe, 1886, 253, et de Wilamowitz dans *Hermes*, XXI, 623). — Mau. L'édilité romaine aux temps primitifs (résume les travaux récents de Soltau, Herzog, Onesseit; il est invraisemblable de vouloir, comme l'a fait celui-ci, trouver l'origine de l'édilité à Rome dans l'édilité des municipes de l'Italie primitive). — Landwehr. Des études sur l'histoire grecque dans les années 1882-1886. — J. Schmidt. Cupula (ce mot servait à désigner en Afrique les pierres tombales en usage dans ce pays et en Sardaigne, qui avaient la forme d'un bahut avec un caisson fortement cintré). — Unger. Polybe cité par Eusèbe, *Praep. evang.*, X, 10, 3 (repose sur une erreur d'Eusèbe ou de Julius Africanus, que suit Eusèbe). — Wiedemann. Le périple du Pseudo-Skylax (Skylax a suivi Hécatée dans les parties relatives à l'Égypte; Hérodote l'avait déjà utilisé). — Holzapfel. De la place qu'occupe le 1er mars dans l'année solaire des Romains (le jour normal du solstice d'hiver est le 23 déc., et le commencement de mars tombe le 24 février).

45. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXXIII, Heft 11. — Beloch. Le 3e livre des Histoires de Timée (contre Kothe; on ne prouve pas que Timée ait fait précéder ses histoires d'une introduction géographique développée en plusieurs livres). = Bd. CXXXIV, Heft 1. Breusing. La marine dans Homère; suite (sur les difficultés de s'orienter en pleine mer aux temps homériques). — G. Gilbert. Arrêté pris par la phratrie Δημοτιωνίδαι (explique l'inscr. du *C. I. Att.*, II, 2, n° 841 *b*; combat l'interprétation donnée par Szanto). — Busolt. Chronologie et histoire des guerres médiques (d'après de récents calculs astronomiques. Le combat de Salamine eut lieu le 27 ou le 28 sept.; le départ de l'armée des Thermopyles au commencement de sept.; le siège de l'acropole du 10 au 25 ou au 26; la retraite des Péloponésiens, sous Cléombrote, le 2 oct. 480). — O. Keller. Le fil d'Ariane (le labyrinthe a probablement été une mine; les prisonniers et les esclaves qui devaient y travailler étaient en général des gens perdus. La légende du Minotaure se rapporte au culte phénicien de Moloch en Crète, où les Athéniens durent envoyer des sacrifices humains. Le fil d'Ariane repose peut-être sur un fait historique et rappelle la corde avec laquelle les ouvriers s'orientaient dans les mines). — G.-F. Unger. Denys Périégète (la Οἰκουμένη περιήγησις de cet écrivain a été écrite vers l'an 90 apr. J.-C. Le Hadrien qui est mentionné dans un acrostiche de l'ouvrage n'est pas l'empereur, mais un Romain qui exerça une fonction publique à Imbros avant Auguste).

46. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. XLI, Heft 4, 1886. — Nissen. L'importance littéraire du monument d'Ancyre (c'est une inscription funéraire qu'Auguste a fait rédiger sur le modèle des inscriptions funéraires employées chez les Romains. Suétone l'a mise à profit dans sa Vie d'Auguste. La disposition que Suétone lui a empruntée pour sa biographie a servi de modèle aux biographies des autres empereurs). — Usener. Sermon de Noël de Sophronius (de l'an 634; on n'en connaissait jusqu'ici que la traduction latine). — Elter. Les Tesserae des gladiateurs (à propos du mémoire publié par Mommsen dans *Hermes*, XXI, 266. Ce n'étaient pas des documents officiels, mais de simples extraits pour ceux qui possédaient le diplôme de gladiateur. Le mot *spectavit* gravé sur les tessères est identique à *spectatus est*). — Ed. Meyer. La constitution de Lycurgue (la tradition, fixée dans ses traits principaux au IVe s. av. J.-C., remonte à Éphore. Le roi spartiate Pausanias n'a pas écrit contre Lycurgue; au contraire, dans son traité sur Lycurgue, écrit pendant son exil, il en appelle à ce grand législateur à qui Sparte devait sa grandeur. C'est à Pausanias qu'il faut attribuer la légende d'après laquelle la constitution spartiate fut provoquée par l'oracle de Delphes. Les récits des historiens postérieurs sur l'origine et l'importance politique des éphores, qui sont en contradiction avec ceux d'Hérodote et de Xénophon, remontent également à Pausanias, qui considérait l'institution des éphores comme hostile à la royauté. La division du sol chez les Spartiates repose également sur

une légende dont l'origine remonte encore probablement aux mêmes personnages). — Schumacher. Αἰθὸς Λάρτιος (dans plusieurs décrets du peuple rhodien, on trouve cette décision que la stèle sur laquelle le décret devait être gravé serait d'une pierre dite λάρτιος; cette pierre était extraite de carrières situées entre Lartos et Lindos). — Riese. Sources romaines de l'histoire germanique (1° à l'époque où fut composée la Germanie de Tacite, il n'y avait pas de frontière fortifiée contre les Hermondures; il y en avait au contraire contre les Cattes; cf. Tac., *Germ.*, 41, 29, 31; 2° du passage de Suétone *Domit.*, 6, on ne peut conclure qu'en 88 apr. J.-C. il y eût déjà un pont fixe sur le Rhin, près de Mayence; 3° des témoignages relatifs à la situation du Limes créé contre les Cattes par Domitien).

47. — Archivalische Zeitschrift. Bd. II, 1886. — Schneider. Chartes souabes du XIIIe s., d'intérêt privé (sur les témoins, les sceaux, les notaires, les scribes, les falsifications, etc.). — Schæffler. Chartes et actes des archives épiscopales de Wurzbourg au XVIe s. (publie une très importante liste des registres de ces archives; elle a été rédigée en 1570). — Schiemann. Les registres d'archives de la ville de Reval. — Sauer. Les archives de l'électorat de Mayence; ce qu'elles sont devenues et où elles sont. — Pick. Les archives municipales d'Aix-la-Chapelle (leur classement; leurs documents les plus remarquables). — Von Schœnherr. Les archives du gouvernement d'Innsbruck (leur histoire, leur importance et leur organisation actuelle). — Primbs. La collection d'empreintes de sceaux aux archives royales de Munich; suite (sceaux de nobles). — F. Wagner. Études sur une théorie d'écriture chiffrée (les travaux relatifs à la cryptographie; les œuvres de Tritheim, 1462-1516, sur la stéganographie et la polygraphie; remaniements de ces œuvres jusqu'au XVIIIe s.). — Burkardt. Organisation des nouvelles archives de Weimar. — Rieder. Les archives du district de Neubourg sur le Danube (1° histoire des archives de l'électorat palatin à Neubourg, 1785-1803; des archives des évêchés et abbayes sécularisés, des villes impériales et des princes séculiers médiatisés qui ont été recueillies depuis 1803). — Schæfer. La collection des mss. aux archives de l'État à Munich (elle a été dispersée en 1844 par la répartition de ces mss. entre les diverses sections des archives ou par leur translation à la bibliothèque de la cour. Liste des mss. les plus importants qui ont été donnés à celle-ci). — Wittmann. Archives de l'Allemagne du Sud (1° archives des comtes de Seinsheim au château de Sünching; 2° archives de la ci-devant ville impériale de Rothenburg, sur la Tauber. Leur description et leur importance). — Zeiss. Comment sont répartis les actes relatifs à la guerre de Trente ans dans les archives royales de Munich. — Von Loeher. Histoire et signification des bijoux qui ornaient le haume dans les tournois ou dans les combats (il était d'usage d'en porter dans les tournois; mais, dans les combats, les princes seuls en portaient). — Le livre des orfèvres de Ratisbonne en 1431. — Archives de la noblesse russe. — Archives allemandes de Transylvanie. = Comptes-rendus : *Kehrbach*. Monu-

menta Germaniae paedagogica. Bd. I (important). — *Von Weech.* Siegel von Urkunden aus dem grossherzoglich-badischen Landesarchiv zu Karlsruhe, 2e série (travail fait avec soin). — *Œsterley.* Wegweiser durch die Literatur der Urkundensammlungen (rendra de grands services aux historiens). — *Philippi.* Zur Geschichte der Reichskanzlei unter den letzten Staufern (nombreuses objections à formuler contre ce travail). — *Carini.* Gli archivi e le biblioteche di Spagna (important).

48. — Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte des Mittelalters. Bd. III, Heft 1-2. — Ehrle. Les préliminaires du concile de Vienne; fin (publie un recueil d'actes relatifs à l'histoire des Spirituels, par Raimond de Fronsac, procureur de l'ordre des Franciscains; une réponse d'Ubertino de Casale sur quatre points incriminés, 1310; les griefs articulés par le même Ubertino contre la communauté et la réplique de Raimond de Fronsac). — Denifle. Les statuts de l'université de droit de Bologne, de 1317 à 1347, et leurs rapports avec ceux de Padoue, de Pérouse et de Florence (publie les « Statuta universitatis scholarium juristarum Bononie » et, en appendice, un traité « de origine et progressu juris scolastici Paduani »). — Id. Savigny et son défenseur G. Kaufmann. — Ehrle. Angelo de Clarino, l'auteur probable de l'*Historia tribulationum ordinis Minorum* (réplique à des observations présentées par M. Tocco; croit plus fermement que jamais à la paternité d'Angelo).

49. — Zeitschrift für allgemeine Geschichte. Bd. II, 1885, Heft 2-12. — Jeep. L'empereur Dioclétien et sa place dans l'histoire (justifie l'empereur du reproche de cruauté; ses rapports avec les chrétiens). — Weltrich. Le duc Charles de Wurtemberg et ses créations pédagogiques; fin (sur l'académie militaire fondée par le duc dans la seconde moitié du XVIIIe s. et sur ses résultats). — Pechtl. La mort du cardinal Mazarin. — Hartfelder. Heidelberg et ses rapports avec l'humanisme (Peter Luder, Mathias de Kemnath, Karoch de Lichtenberg, R. Agricola, Konrad Celtis, J. Reuchlin, J. Wimpfelin, etc.). — Beheim-Schwarzbach. L'activité maritime et coloniale de Frédéric-Guillaume, grand électeur de Brandebourg (fondation de colonies brandebourgeoises dans l'Afrique occidentale depuis 1675). — G. Winter. Histoire de la tradition historique relative à Frédéric le Grand (des chansons populaires contemporaines sur Frédéric II; quel portrait les contemporains se faisaient du roi; leurs erreurs et leurs injustices). — Gopcevic. Flibustiers et boucaniers (leurs pirateries depuis 1630, d'après les notes du Hollandais Esquemeling). — Ulman. Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien Ier (sa biographie; sa régence aux Pays-Bas, de 1507 à 1530; sa mort fut une grosse perte pour la cause autrichienne et pour le pays même). — Pflugk-Harttung. Romains et Germains au IIIe et au IVe siècle. — Stælin. Le roi Guillaume de Wurtemberg (biographie détaillée; expose avec soin les mouvements politiques en Allemagne de 1820 à 1849). — Th. Lindner. Dietrich de Niem (sa biogra-

phie; son activité diplomatique pendant le grand schisme à la fin du XIVe s.; ses écrits). — GREGOROVIUS. Le cartulaire d'Orvieto (publié depuis peu; des faits les plus importants relatifs à l'histoire et à la civilisation qui s'y trouvent). — A. VON WEILEN. Le comte de Gleichen (expose l'origine et les transformations postérieures de la légende d'après laquelle un comte de Gleichen vécut, au temps des croisades, dans un état de bigamie autorisé par le pape). — HENCKEL. Le général Souvorov (esquisse biographique d'après le récent ouvrage de Petrouschevsky). — GLASS. Un procès contre la reine Caroline, femme de Georges IV d'Angleterre (le jugement prononcé en 1820, au sujet du testament de son frère le duc Frédéric-Guillaume de Brunswick, justifia la reine de l'accusation d'avoir fait fabriquer le testament). — HUBER. La légende de Guillaume Tell. — J.-A. SCHNEIDER. Eberhard im Bart, premier duc de Wurtemberg (biographie détaillée). — HÆBLER. Une assemblée des Cortès castillanes au XVIe s. (à Santiago-Coruna, 1520). — HORAWITZ. Les bourgeois de Vienne en armes (de la part qu'ils prirent aux combats entre l'empereur Frédéric III et son frère Albert VI, 1462-271). — GUGLIA. La littérature française au XVIIIe s. (tendances conservatrices de cette littérature avant la Révolution; le journal de Trévoux; les écrits de Palissot, Fréron, Saint-Martin, Rivarol, etc.). — H. Un tumulte à Naples en 1728 (d'après les pièces publiées dans l'*Archivio stor. per le prov. napolet.*, IX, 670). — DISTEL. Un lavement de pieds fait par l'empereur Ferdinand III à la diète de Ratisbonne, en 1653 (d'après un récit contemporain). — Ch. MEYER. Les libertés municipales en Allemagne et leur développement. — ZWIEDINECK-SÜDENHORST. Le siège de Mantoue en 1630. — M. RITTER. Les princes allemands au milieu du XVIe s. — JENTSCH. Histoire ancienne de l'Église en Allemagne (des rapports entre l'empire et la papauté de l'époque carolingienne jusqu'à Henri IV). — HARTFELDER. La vie des étudiants à Heidelberg dans le vieux temps (d'après le « Manuale Scholarium »). — WINTER. Wiclif et son temps (d'après la biographie de Wiclif par Buddensieg). — SCHULTHEISS. Les Germains dans leurs rapports avec l'empire romain (l'empire carolingien fut la dernière tentative faite par le germanisme pour maintenir les traditions romaines et répandre le christianisme). — B. GEBHARDT. Histoire de la guerre des Paysans en Allemagne au commencement du XVIe s. (ses phases principales distinguées d'après les événements politiques contemporains qui s'accomplirent dans l'Allemagne ou au dehors). — Th. SCHOTT. Mme de Maintenon et la révocation de l'Édit de Nantes. — BLOS. Sources de l'histoire de la guerre des Paysans (recherche à quoi tend la correspondance du chœur des paysans insurgés en 1525). — H. VON ZWIEDINECK. Des publications récentes sur l'histoire de la guerre de Trente ans. — E. SCHNEIDER. Ulrich, duc de Wurtemberg, 1487-1515 (sa biographie. Ulrich n'a rien du grand prince; son but unique était de gouverner en prince absolu; sa conversion au protestantisme eut des causes purement politiques). — PECHTL. La Bastille (son histoire depuis le XVIe s., surtout d'après les *Archives* publiées par

Fr. Ravaisson). — Zwiedineck-Südenhorst. Lettres d'un diplomate allemand (d'après le livre du comte Vitzthum d'Eckstædt : *Berlin und Wien*, 1845-1852). — Egelhaaf. Sur l'histoire de Charles-Quint (fait l'éloge du livre de Baumgarten).

50. — Preussische Akademie der Wissenschaften. *Sitzungsberichte.* 1886. Nos 43 et 44. — Ginzel. De quelques éclipses de soleil historiques (cherche à déterminer les éclipses mentionnées par les historiens espagnols Rodericus de Tolède et Idace aux années 319, 402, 418, 447, 458, 464, 655, 659, 666, 671, 718, 939. De quelques autres éclipses de la même période mentionnées en 334 par Firmicus Maternus, en 906 et 970 par Michel Glycas, en 778 et en 779 dans le ms. de l'Escurial R. II, 18, fol. 65). — Nos 46 et 47. Virchow. Crânes provenant du Maroc méridional (appartiennent sans doute à la population indigène des Masigh ou Amasirgh). — Schottmüller. Rapport sur les recherches relatives à l'histoire du procès des Templiers (parmi les pièces qu'on doit publier dans le courant de 1887, sont : 1° l'interrogatoire de Poitiers, du 28 juin au 2 juillet 1308; 2° le procès en Angleterre; 3° à Cypre; 4° à Brindisi; 5° dans les États de l'Église; 6° à Paris, 1309-1311. Résume les principaux faits des divers interrogatoires, qui montrent les falsifications les plus incroyables de l'état réel des choses. On ne pourra se prononcer définitivement sur la culpabilité des Templiers que lorsque l'on aura publié toutes les pièces du procès). = 1887. N° 4. Milchhœfer. Le point de vue et la méthode à suivre dans les recherches sur les dèmes attiques (les sources de ces études sont : 1° les renseignements fournis par les auteurs anciens; 2° les catalogues des tribus dans les listes de prytanes, de diétètes et d'éphèbes; 3° les fouilles; 4° les noms de lieu modernes, qui remontent souvent à l'antiquité; 5° le recueil des inscriptions funéraires disséminées en Attique. L'auteur passe en revue les dèmes continentaux dont la position est connue avec certitude, avec l'indication des localités où l'on a trouvé des inscriptions funéraires sur les habitants de ces dèmes. Appendice sur les tribus existant dans la Mesogaia et la Paralia, sur les dèmes de la tribu Aegeis et sur le dème Erchia).

51. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. *Abhandlungen.* Bd. XXXIII, 1886. — Wüstenfeld. Tachr el dîn, le prince de Druses, et ses contemporains (très important pour l'histoire de l'empire turc de 1570 à 1630). — Weiszæcker. Le comte Palatin, juge supérieur au roi (recherches très approfondies sur le développement des prétentions juridiques élevées par le Palatin du Rhin de juger supérieurement au roi et de déposer ce dernier jusqu'au xve s.). — Frensdorf. Le droit statutaire des marchands allemands à Novgorod (explique les différentes sources de ce droit, qui appartiennent au xiiie s.).

52. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XL, Heft 3. — Baumgartner. Sur le « Livre de Chric » (cet ouvrage a été composé par Moïse de Chorène. Analyse de l'ouvrage; ses

différentes éditions, ses mss., ses sources, parmi lesquelles sont Eusèbe et Julius Africanus). — Stenzler. Sur le « vœu de l'épée » chez les Hindous, dans Kalidasa (tient pour exacte l'interprétation donnée par Dinakara, le commentateur de Kalidasa : quand un homme et une femme couchés dans le même lit mettent une épée entre eux et restent chastes, c'est là le « vœu de l'épée »). — Bühler. Remarques au sujet du mémoire de Bœthling sur l'Apastamba (dans la *Zeitschr.*, XXXIX, 517). — Kuhnert. Midas dans l'art et dans la légende (Midas était une divinité très voisine de Silène, qui a été confondue avec plusieurs rois phrygiens du même nom. Des représentations figurées que l'antiquité nous a transmises de ce roi). — Guidi. L'histoire ecclésiastique de Catholikos Sabhrisô I (il est invraisemblable que cet écrivain syrien ait, comme l'a conjecturé Assemani, composé une histoire de l'église).

---

53. — The Athenæum. 1887, 19 février. — *Abbey*. The english church and its bishops, 1700-1800 (intéressant). = 26 février. *Laurie*. Lectures on the rise and early constitution of Universities, 200-1350 (fait avec une extrême négligence; les théories principales de l'auteur sont erronées). — *Hill*. George Canning (bon). = 19 mars. *Freeman*. Exeter (bon, sauf pour la partie ancienne, qui est un jeu d'imagination, puisque l'auteur déclare lui-même qu'avant le IXe s., nous ne savons rien de cette ville). — *Hunt*. Bristol (consciencieux, mais monotone). — *Long*. Memoirs of Robert E. Lee (très intéressante biographie). = 2 avril. *Elphinstone*. The rise of the british power in the east (histoire de la rivalité des Anglais et des Français dans l'Inde; l'auteur est exact et impartial. Il parle avec une égale équité de Clive et de Dupleix. On regrette qu'il ait laissé ce remarquable travail inachevé). = 9 avril. *Moberly*. The early Tudors (collection de faits mal digérés et puisés dans des livres de seconde main. Beaucoup d'erreurs de fait). — *Russell*. The earf of Peterborough and Monmouth (bonne biographie de ce général anglais, qui se signala surtout en Espagne pendant la guerre de succession jusqu'en 1706).

54. — The Academy. 1887, 19 févr. — *Doyle*. The English in America; the puritan colonies (la meilleure et la plus sensée des histoires des colonies septentrionales de l'Amérique du Nord que l'on possède). — *Colenso*. The ruin of Zululand (livre justement sévère à l'égard de la politique anglaise, qui, depuis 1879, a amené la ruine du pays des Zoulous). = 26 févr. *J. Quicherat*. Mélanges d'archéologie et d'histoire. Vol. II. (M. J. Henry Middleton, l'auteur du compte-rendu, reproche à Quicherat de n'avoir pas, en écrivant des articles sur l'Album de Villars de Honnecourt, connu l'édition qu'en a donnée le prof. Willis; et il voit là un « exemple remarquable de l'ignorance où sont d'ordinaire les Français à l'égard des œuvres des archéologues anglais. » Le malheur est que le travail de Quicherat est antérieur à l'édition de Willis, et que celui-ci a clairement reconnu ce qu'il devait au savant français.

M. M. n'aurait-il même pas lu l'édition du prof. Willis?) = 5 mars. *Muirhead.* Historical introduction to the private law of Rome (comble d'une façon honorable une lacune de la littérature anglaise). — *Elphinstone.* The rise of british power in the East (inférieur à la *History of India* du même auteur). = 12 mars. *Duke of Argyll.* Scotland as it was and as it is (long sermon en 2 vol. sur la question agraire en Écosse). — *Procter* et *Wordsworth.* Breviarium ad usum insignis ecclesiae sacrum (fin de cette belle publication avec le fasc. 3). — *Mac Carthy.* On the Stowe Missal (excellente description de ce ms.). = 19 mars. *Baird.* The Huguenots and Henry of Navarre (étude solidement basée sur les témoignages contemporains, écrite dans un sens protestant très accentué, mais sans partialité de mauvaise foi). = 26 mars. *Fyffe.* A history of modern Europe. Vol. II, 1814-1848 (excellent; radical en politique, M. Fyffe est impartial en histoire; il ne lui en coûte pas de louer les Tories; la défense qu'il entreprend de lord Castlereagh est à cet égard très significative). = 2 avril. *O' Conor.* History of the Irish people. Vol. II, 1829-1881 (résumé bien fait des événements politiques connus de tout le monde). = 9 avril. *Lloyd.* Vauban, Montalembert, Carnot; engineer studies (bonne étude, quoique encombrée de termes techniques).

55. — R. historical Society. Séances. 1887, 17 mars. — Le colonel Malleson lit un mémoire sur Vercingétorix; il estime avec Mommsen qu'on ne saurait le comparer à Hannibal; la défense d'Alésia et la capitulation finale ont été l'œuvre d'un paladin plutôt que d'un héros.

56. — Walford's Antiquarian Magazine. 1886, déc. — Greenstreet. L' « Ordinaire » tiré du « Booke of Armes » de T. Jenyns, 14e partie. — Porter. Chevaliers de la Jarretière dégradés, 2e partie. — Villa romaine à Wellow, Somerset. = 1887, janv. Le Domesday book. = Avril. Les Romains en Cumbria.

57. — The Antiquary. 1887, janvier. — Allan. Un épisode de la vie de jeunesse de la reine Élisabeth. — Morgan. Épisodes de l'histoire des Morgan de Llantarnam abbey. — Browne. Archie Armstrong et l'archevêque Laud. — Sparvel-Bayly. Le château d'Otford. = Février. Sparvel-Bayly. Le château d'Horton Kirby. — Londres en 1618. = Mars. Round. Le premier maire de Londres. — Sparvel-Bayly. Le château d'Eynsford. — Steer. Notes sur la famille Sture en Angleterre. = Avril. Waylen. Les Cromwell d'Amérique. — Hibbert. Extravagances dans le costume au temps de la reine Élisabeth. — Brown. Le lieu de naissance de Bède.

58. — The Scottish Review. 1886, oct. — Bikélas. L'empire byzantin. = 1887, janv. Bikélas. Byzantinisme et hellénisme. — L'Égypte à la veille de l'invasion anglaise. = Avril. Rév. A. Löwy. Le caractère apocryphe de la stèle moabite. — Bourinot. Le Canada français. — Bikélas. Les sujets de l'empire byzantin. — Découvertes archéologiques récentes en Eubée.

59. — The Nation. 1887, 10 févr. — *Gilman.* The story of the Saracens (résumé satisfaisant, malgré les fautes nombreuses qu'on y peut relever). — *Walker.* History of the second army Corps, army of Potomac (excellent; la partie de l'ouvrage relative à la campagne de Grant en 1864 est surtout remarquable). = 24 févr. *Stephens.* A history of the french revolution (ouvrage très consciencieux, solide, lourd même, d'ailleurs sensé et équitable, enfin réellement instructif. Défauts et qualités, il forme avec la Révolution de Carlyle le contraste le plus complet). = 3 mars. *Oliver.* Madagascar (excellente compilation). = 10 mars. *Stade.* Geschichte des Volkes Israel. Vol. I (résume avec beaucoup de critique les résultats les plus sûrs de l'érudition). = 17 mars. *Schrœder.* The Fall of Maximilian's empire (récits intéressants). = 24 mars. *Chaffin.* History of the town of Easton, Massachusetts (excellent).

---

60. — R. Accademia dei Lincei. Rendiconti. Vol. III, fasc. 4. Févr. 1887. — Narducci. Correspondance diplomatique de la cour de Rome au sujet de la mort d'Henri IV, roi de France (publie six lettres adressées aux nonces à Paris, en Espagne, à Praga et en Flandre, au sujet de cette mort; elles sont tirées des mss. de la bibliothèque Angelica). — Fiorelli. Henzen (notice nécrologique, suivie du catalogue de ses ouvrages et articles; ce catalogue ne comprend pas moins de 380 numéros).

61. — Archivio storico italiano. 1887. Disp. 2. — Mazzatinti. Lettres politiques de Vincenzo Armanni, 1642-1644; suite (ces lettres, écrites de Cologne, s'occupent toujours essentiellement des événements de France et d'Angleterre). — Mancini. Nouveaux documents et notices sur la vie et les écrits de Léon Battista Alberti (publie une bulle d'Eugène IV de 1432 et deux lettres du temps, en latin, intéressantes pour l'histoire de l'humanisme). — Pasolini. Les historiens des croisades (étude sans importance). — Sforza. Épisodes de l'histoire de Rome au XVIIIe s.; fragments inédits des dépêches expédiées par les agents de Lucques auprès de la cour pontificale; suite. — Les études historiques dans la terre d'Otrante; suite. = Bibliographie : Memoria di Mariano d'Ayala e del suo tempo, 1808-1877 (renseignements utiles sur un patriote italien). — *Dina.* Ludovico il Moro, prima della sua venuta al governo (détails intéressants sur les premières années et l'éducation de Ludovic le More; mais l'auteur n'utilise pas les documents avec une précision assez scientifique). — *Claretta.* Clemente V papa ed Enrico VII, imperatore di Germania, al Castello di Rivoli, secondo un documento dell' anno 1310 (il est fort douteux que cet acte soit de 1310; il parait bien plutôt du XVe s.). — *Cian.* Un decennio della vita di Pietro Bembo, 1521-1531 (excellent). = A part : les papiers Strozzi; suite.

62. — Archivio storico siciliano. Nouv. série, anno XI. — A. Flandina. Les articles de la paix conclue entre Francesco Ventimiglia, au nom de son frère Antonio, prisonnier, et de son autre frère

Enrico d'une part, et d'autre part Martin, roi d'Aragon, son fils Martin, roi de Sicile, et la reine Marie, 12 oct. 1396 (texte de ce document rédigé partie en latin, partie en langue vulgaire, d'après l'original sur parchemin). — Mondello. Le P. Mariano Castro, latiniste du xviiie s. — Pelaez. La vie et l'histoire du corsaire Barberousse; fin. — V. di Giovanni. Le Pixotus, la Chazena, la Porte-Neuve, la Xurta du xive s. à Palerme (études de géographie historique). — Rocca. Règlements de la pêche à Alcamo, 1554. — V. di Giovanni. Le vice-roi dom Garcie de Tolède et les nouvelles constructions du palais royal de Palerme au xvie s. — Id. Explication du plan des fortifications de Palerme existant en 1571.

63. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XI, fasc. 4. — N. Barone. La « Ratio thesaurariorum » de la chancellerie angevine; fin. — Percopo. Les bains de Pouzzoles, poème du xive s. — Nunziante. Le consistoire de Clément VIII en vue d'appeler René, duc de Lorraine, contre le royaume de Naples, mars 1486 (publie des lettres du cardinal Ascanio Sforza sur ce sujet. Si René ne vint pas, ce ne fut pas la faute du pape, dont l'invitation avait été claire; René ne put s'en prendre qu'à lui-même). — Maresca. La défense maritime de la république napolitaine en 1799. — Parisio. Un parchemin grec de l'époque souabe (texte et traduction de cette pièce, datée de la 6e indiction de l'an 6741, soit en 1232 de notre ère). — G. de Blasiis. L'hospice des pauvres de J.-C. à Naples (textes des xvie et xviiie siècles).

64. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e Memorie. 3e série, t. IV, fasc. 4-6. Juillet-déc. 1886. — Dallari. Constantin de Caprara, bombardier du xve s. — Balduzzi. Bagnacavallo et la dernière seigneurie des Este, 1440-1598 (publie des documents nombreux en entier ou par extraits). — Bagli. Nouvel essai sur les proverbes, les usages, les préjugés et la poésie populaire en Romagne. — Brizio. Inauguration du musée étrusque de Marzabotto. — Gaudenzi. L'œuvre de Cassiodore à Ravenne; suite (le contenu et la forme des *Epistolae variae*).

65. — Giornale ligustico. 1887, janvier-février. — Claretta. Les Génois à la cour de Rome dans les années troublées de leurs différends avec Louis XIV, 1678-85. — A. N. Tournoi fait à Gênes en 1562.

---

66. — Bibliothèque universelle et Revue suisse. T. XXXII, oct. 1886. — Louis Leger. Les origines russes; étude historique (commencée par les Varègues, perfectionnée par Byzance, l'éducation de la Russie a été continuée par les Tartars. La présence des Tartars modifia les relations morales du peuple russe et de ses princes; il considéra ceux-ci comme ses protecteurs; de plus en plus, il nourrit pour eux des sentiments de dévouement et de reconnaissance que les générations antérieures n'avaient pas connus. Les princes moscovites surtout, descendants de Rurik, furent regardés comme les intermédiaires néces-

saires entre les autres nations et la Horde; leurs collègues devinrent peu à peu leurs tributaires, puis des vassaux. Ce jour-là, la Russie autocratique et militaire fut constituée. Ivan le Terrible n'eût pas été possible si Gengis-Khan n'avait pas existé). = 1887, mars. — Sayous. La croisade de Constantinople; 1er art.

67. — **Bollettino storico della Svizzera italiana.** 1886, n° 11. — L'architecte militaire Benedetto de Florence, mort à Bellinzona en 1474; documents milanais sur sa vie; fin. — Notes sur Lugano et Bellinzona de la seconde moitié du siècle dernier. — T. di Liebenau. La bataille d'Arbedo, d'après l'histoire et la légende; suite des documents. Suite au n° 12. — Rossetti. Mémoires sur Biasca; suite. — Curiosités d'histoire italienne du xve siècle tirées des archives de Milan; suite. — Histoire ancienne du Brissago, exposée par Giov. Borrani; suite au n° 12 (comment Brissago se gouvernait). — Maggetti. Mémoires historiques sur les pays d'Intragna, Golino et Verdasio; suite. = 1887. N° 1. La famille Orelli, de Locarno. — Liebenau. Privilèges accordés à des architectes et maîtres maçons de Lugano, dans les États de Savoie. — Salvioni. Les Lepontii (traduit ce que Detlefsen a écrit sur ce petit peuple des Alpes dans l'*Hermes*). — Comment on apprit à Bellinzona et à Locarno la mort de Francesco Sforza. — Documents relatifs à la fondation du couvent des Angioli à Lugano.

---

68. — **Revue générale de droit et sciences politiques** (directeur, M. N. Basilesco. Bucarest). Ire année. N° 1. Juillet 1886. — R. de Kaufmann. L'association douanière de l'Europe centrale. — J. Kalindéro. Le conseil des empereurs à Rome et à Constantinople (résume l'ouvrage de M. Cuq en y ajoutant un chapitre sur la chancellerie impériale et son organisation). = N° 2, oct. Rud. Gneist. Les réformes administratives accomplies en Prusse par la législation de 1872-76. — Œconomo. Du code de Manou dans ses rapports avec les origines du droit moderne. — L. de Cuny. Le droit français dans l'empire allemand.

---

69. — **Russische Revue.** 1886. Jarhrg. XV, Heft 4. — Jürgensohn. Les mémoires de Manstein et les sources qu'il a eues à sa disposition pour le siège de Dantzig, 1734, et la guerre contre les Turcs, 1736-39. — Le ministère de la guerre sous D.-Al. Miljutin, 1861-1881.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. de Boissieu, l'archéologue lyonnais bien connu, est mort le 11 décembre dernier, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. On lui doit un ouvrage important sur les *Inscriptions antiques de Lyon* (1846-54) et divers mémoires estimés sur l'archéologie lyonnaise.

— M. Auguste Moutié, mort à Rambouillet le 14 décembre, à l'âge de soixante-quatorze ans, avait publié les *Chartes du prieuré des Moulineaux* (1846); le *Cartulaire de N.-D. de la Roche* (1862); le *Cartulaire des Vaux-de-Cernay*, la plus notable de ses publications (3 vol., 1857-58); une *Histoire de Chevreuse* (*Mémoires* de la Soc. hist. de Rambouillet); des *Documents sur le duché de Rambouillet*, etc. C'était un érudit laborieux et consciencieux; il comptait au nombre des savants qui furent encouragés et soutenus par feu M. le duc de Luynes.

— M. Charles Dufour, décédé en février dernier, à l'âge de soixante-treize ans, avait publié l'*Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, par dom Grenier (Soc. des Antiq. de Picardie, t. III des Documents), et plusieurs mémoires insérés dans les *Mémoires* de cette Société; entre autres, le pouillé des mss. composant la collection de dom Grenier sur la Picardie, à la Bibliothèque du roi (t. II), et un essai bibliographique sur la Picardie (t. X et XIV).

— M. Roux-Ferrand, dit de Missol, décédé le 8 février, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, avait publié une *Histoire du progrès de la civilisation en Europe depuis l'ère chrétienne* (6 volumes, 1833-41); un *Tableau historique de l'Espagne en* 1835, etc.

— M. Olivier Rayet, professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, est mort le 19 février dernier, à l'âge de trente-neuf ans, après une longue et cruelle maladie. Membre de l'École d'Athènes en 1868, il fit en 1874, aux frais de MM. de Rothschild, des fouilles heureuses à Milet; il en avait commencé la relation dont 3 fasc. ont paru (*Milet et le golfe Latmique*); il avait commencé aussi une *Histoire de la céramique grecque*, qui sera terminée et publiée par M. Collignon. On lui doit une monographie de l'île de Cos, publiée dans les *Archives des Missions*, et surtout le magnifique recueil intitulé *Monuments de l'art antique*. Archéologue exercé et homme de goût, il avait contribué pour une part considérable aux progrès que l'étude de l'art antique a faits dans notre pays depuis une quinzaine d'années.

— M. Prosper Faugère, qui vient de mourir à l'âge de soixante-dix-sept ans, s'était fait connaître du public lettré par son édition des *Pensées et lettres de Pascal* (1844); plus récemment, il a publié, chez Hachette,

5 volumes très intéressants des Papiers inédits de Saint-Simon; cette dernière publication lui assure la reconnaissance des historiens qui ont pu regretter plus d'une fois, au temps jadis, que l'accès des Archives des affaires étrangères leur ait été si rigoureusement interdit sous le proconsulat de M. Faugère.

— M. Saglio a été élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Germain, décédé. M. Henry Rawlinson a été élu associé étranger à la place de M. Madvig.

— L'Académie des sciences morales et politiques rappelle qu'elle a mis au concours ou prorogé les sujets suivants : sections d'économie politique et d'histoire réunies : « Exposer les origines, la formation et le développement, jusqu'en 1789, de la dette publique en France » (31 déc. 1887). Section d'histoire générale et philosophique : « l'Administration royale sous François Ier » (id.); « les Institutions politiques, judiciaires et financières du règne de Philippe-Auguste » (31 déc. 1888). Prix Léon Faucher : « les Variations du prix et du revenu de la terre en France depuis un siècle » (31 déc. 1887). Section d'économie politique et finance, statistique : « De la forme des emprunts publics en France, en Angleterre et en Hollande au XVIIIe et au XIXe s. » (id.).

— L'*Essai sur la numismatique des rois de Cappadoce,* par M. Th. Reinach (Rollin et Feuardent), est en même temps un essai de chronologie et d'histoire des rois de Cappadoce. M. Reinach écarte entièrement, comme fabuleuse, la liste des rois antérieurs aux Ariarathe rapportée par Diodore et il n'admet que des gouverneurs perses plus ou moins indépendants, parmi lesquels Datame est le seul dont nous possédions une monnaie. Pour les Ariobarzane et Archelaos, M. Reinach s'est trouvé en présence de questions relativement simples, mais pour les Ariarathe les difficultés étaient grandes, car, à l'exception d'Ariaramne, tous les rois de cette dynastie portent le même nom; ils n'ont pas tous de surnom, on n'est pas fixé sur l'attribution de certains surnoms, enfin il n'y a pas d'ère qui serve à dater les monnaies. M. Reinach les a classées d'après la langue (légendes araméennes et grecques), d'après les types, d'après les titres et les surnoms (monnaies sans titre royal, avec titre sans surnoms, avec titre, surnoms et date). Ces modifications, avec complication croissante, répondent, comme il le prouve, à la chronologie. Il a ensuite réparti les styles et monogrammes d'après son classement, mais ne s'en est pas servi pour faire le classement. Cette utile monographie ajoute beaucoup aux classements antérieurs de Mionnet, Visconti, Borell, Six, E. Meyer et Imhoof Blümer.

— Parmi les publications de la *Société des anciens textes* pour l'exercice de 1885, nous appellerons l'attention sur des fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbéry, en vers anglo-normands, qu'a publiés M. Paul Meyer. Dans l'introduction, M. P. Meyer étudie les sources de cette vie, qui n'a aucune valeur originale, comme le montre la comparaison avec les textes du *Quadrïlogus*. Chaque feuillet du ms. est orné d'une jolie miniature accompagnée d'indications en latin et

d'un commentaire en vers anglo-normands. Chacun des feuillets du poème a été reproduit en fac-similé par l'héliogravure à la fin du volume, qui comptera désormais au nombre des plus intéressants de toute la collection.

— M. Paul Meyer a publié dans les nos 58-59 de la *Romania* un long mémoire sur les mss. français de l'Université de Cambridge.

— Mme Marie Dronsart a réuni en volume, sous le titre de *Portraits d'outre-Manche* (C. Lévy), les agréables études littéraires et historiques qu'elle a publiées dans le *Correspondant*. La plus importante est consacrée à la *Duchesse de Marlborough*.

— M. Ch. Henry vient de faire paraître un précieux recueil de *Lettres inédites de Mlle de Lespinasse à Condorcet, d'Alembert,* etc. (Dentu), suivi d'une excellente bibliographie des ouvrages et des manuscrits de Mlle de Lespinasse. La correspondance avec Condorcet est d'autant plus charmante que l'amitié seule y a part et qu'elle ajoute beaucoup à ce que nous savons des dernières années de Mlle de Lespinasse. Parmi les lettres diverses, la plus remarquable est celle à M. de Crillon, la plus extraordinaire et la plus belle peut-être de toute la correspondance de cette sublime amoureuse.

— M. L. Sichler a fait paraître, à la librairie Duret, une *Histoire de la littérature russe,* très complète dans sa brièveté et remplie d'intéressantes citations.

— M. Monti a fait paraître à la librairie Dupret une *Histoire de la Corse* à l'usage des écoles.

— M. Jules Andrieu a publié le 1er vol. d'une *Bibliographie générale de l'Agenais et des parties du Condomois et du Bazadais incorporées dans le département du Lot-et-Garonne,* avec des notes littéraires et bibliographiques (Paris, Picard; Agen, Michel et Médan).

— La librairie Thorin a mis en vente le fasc. 2 des *Registres d'Honorius IV* publié par M. Prou et le fasc. 3 des *Registres de Boniface VIII*.

— Viennent de paraître à la librairie Plon, parmi les catalogues généraux des mss. des Bibliothèques publiques de France, le t. II des mss. de la Mazarine, par M. Aug. Molinier; le t. II des mss. de l'Arsenal, par M. H. Martin; le t. I des mss. de Rouen, par M. H. Omont.

Livres nouveaux. — Documents. — *Chaix de Lavarène*. Monumenta pontificia Arverniae decurrentibus IXo, Xe, XIIe sæculis. Correspondance diplomatique des papes concernant l'Auvergne, depuis le pontificat de Nicolas Ier jusqu'à celui d'Innocent III. Clermont-Ferrand, Thibaud. — *Faure*. Notes et documents sur les archives des hospices. T. III. Narbonne, impr. Caillard. — *E. de la Farelle*. Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé, 1725. Challamel. — *A. de Montaiglon*. Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture, 1648-1793. T. VII. Charavay (Soc. de l'hist. de l'Art français). — Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Laon, antérieures à 1790, par *A. Matton* et *V. Dessein*. Laon, impr. Cortilliot. — Id. des archives départementales de l'Eure, série G, par *G. Bourbon*. Évreux, impr. Hérissay.

Histoire locale. — *Barbaza.* Annales de la ville de Castres, depuis les origines jusqu'à la réunion du comté de Castres au domaine de la couronne, 647-1519. Castres, Garnier. — *Cortez.* Esparron de Paillières, Var; ses églises, ses seigneurs, la communauté de ses habitants (Bull. de la Soc. d'études scientif. et archéol. de Dragnignan). — *Coville.* Recherches sur la misère en Normandie au temps de Charles VI (Annales de la fac. des lettres de Caen). — *Daniel.* Notice sur les ruines et le collège des Bernardins de Paris. Téqui. — *Carel.* Histoire de la ville de Caen sous Charles IX, Henri III et Henri IV. Champion. — *Morey.* La chronique de l'église de Vesoul, composée d'après les titres originaux. Montbéliard, impr. Hoffmann. — *Lacoste.* Histoire générale de la province de Quercy, t. II et III. Cahors, Girma. — *Charpenne.* Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du comtat Venaissin à la France, t. II. C. Lévy. — *Perrin.* Histoire de la vallée et du prieuré de Chamonix, du xe au xviiie s. Fischbacher. — *Daulnoy.* Histoire de la ville et cité de Toul, t. I. Toul, Lemaire. — *Folliet.* Les volontaires de la Savoie, 1792-1799. Baudoin. — *Méraud.* Étude sur l'invasion allemande en Bourgogne et le siège de Saint-Jean de Losne. Dijon, impr. Carré. — *H. de Flamare.* La 5e croisade et les chevaliers teutoniques en Nivernais. Nevers, impr. Vallière. — *Liblin.* Belfort et son territoire; recherches historiques. — *Soultrait* et *Thiollier.* Le château de la Bastie-d'Urfé et ses seigneurs. Saint-Étienne, Chevalier. — *Olier.* Histoire des guerres de religion en Gévaudan. Saint-Chély, Olier. — *Vidal.* Histoire de la Révolution française dans le dép. des Pyrénées-Orientales. Perpignan, Julia. — *Drouyn.* Variétés girondines, 9e fasc. (Acad. nat. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux). Bordeaux, Feret. — *T. Lefebvre.* Histoire des communes rurales du canton de Doullens (Soc. des antiq. de Picardie, Mém., t. XXIX). — *Lepage.* Les seigneurs, le château, la châtellenie et le village de Turquestein (Soc. d'arch. lorraine. Mém., 1886). Nancy, Sidot.

Biographie. — Généraux et chefs de la Vendée militaire et de la Chouannerie. Retaux-Bray. — *Pagart d'Hermansart.* La maison de Laurétan, issue de Lorédan de Venise, en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Artois (Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie, t. XX). — *Clausier.* Saint Grégoire le Grand, pape et docteur de l'Église. Lille, librairie de la Société de Saint-Augustin.

Belgique. — *Commission royale d'histoire. Rapport sur les travaux de* 1886. — En 1886, la Commission a publié : 1° le tome V des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II.* Éditeur, M. Kervyn de Lettenhove. Ce tome V (xxviii-763 p.) comprend la période s'étendant du 3 septembre 1567 au 27 septembre 1570, c'est-à-dire la première partie du gouvernement du duc d'Albe. Il contient 527 documents, empruntés en majeure partie aux grands dépôts de Londres et qui éclairent d'un jour nouveau les négociations poursuivies entre les ambassadeurs espagnols, don Guzman de Sylva et don Gueran d'Espès, et les ministres de la reine Élisabeth. 2° Le tome V de la *Correspondance de Granvelle.* Éditeur, M. Ch. Piot (xlii et 724 p.). Il contient 114 lettres, dont 69 de Morillon, écrites pendant le cours des années 1574 à 1577. Nous y voyons le roi Philippe II et son conseil persistant dans la pensée de réduire par la force les Pays-Bas à l'obéissance; Morillon s'élève avec rigueur contre ce système que déjà Requesens avait voulu atténuer par la proclamation d'une amnistie. 3° Le tome Ier de l'*Histoire des Pays-Bas, par Renou de France.* Éditeur, M. Ch. Piot (lii et 670 p.). Ranulphe ou Renou de

France fut président du Conseil d'Artois et mourut en 1605. C'est un défenseur de la politique néfaste de Philippe II. 4° Le tome III des *Cartulaires des comtes de Hainaut*. Éditeur, M. L. de Villers (IX, 638 p.). Il comprend les années 1394 à 1414 et contient les textes de 250 chartes et des extraits de 122 autres; il concerne la fin du règne du duc Aubert de Bavière et celui de son fils Guillaume III. 5° Le *Mémoire du légat Onufrius sur les affaires de Liège en* 1468 (XXXIV, 201 p.). Éditeur, M. Stanislas Bormans. Ce mémoire nous fournit des renseignements circonstanciés et, pour ainsi dire, officiels sur l'un des événements les plus mémorables des annales belges. L'auteur, le cardinal Onufrius de Sancta Cruce, évêque de Tricaria dans la Basilicate, était un prélat qui jouissait d'une grande réputation de savoir. Envoyé par le pape Pie II pour rétablir la paix dans le pays de Liège, il vit ses efforts échouer par suite des exigences de Charles le Téméraire. Mal accueilli à son retour à Rome, le légat mourut bientôt de chagrin et de découragement, le 30 octobre 1476. Le manuscrit dont M. Bormans s'est servi fut découvert chez un libraire de Rome, en 1818, par un historien danois, le Dr Estrup; il est aujourd'hui la propriété de son fils, M. J. Estrup, président du Conseil des ministres de Danemark, qui a bien voulu le mettre à la disposition de la Commission d'histoire. Le Dr Estrup en avait fait l'objet d'une *Étude historique,* éditée en 1828 dans les *Annales littéraires, historiques et artistiques du Nord.* Une traduction de cette étude a paru, par les soins de M. Bormans, dans les publications de la *Société des bibliophiles liégeois,* en 1881.

— Indépendamment des publications proprement dites, la Commission a reçu plusieurs communications importantes : 1° M. Kervyn de Lettenhove a fait connaître six documents inédits se rapportant à la campagne du prince d'Orange en France, en 1569. Ces documents, provenant du *Record Office* de Londres et de la Bibliothèque nationale de Paris, émanent soit du prince, soit des chefs du parti protestant en France : la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, le prince de Condé, Coligny, etc. 2° Sous le titre d'*Analectes de diplomatique,* M. A. Wauters a publié trente-huit diplômes empruntés à différents dépôts du pays et de l'étranger, et dont le plus ancien date de l'année 1115 et le plus récent de 1228. Plusieurs de ces documents sont empruntés à un cartulaire manuscrit de l'abbaye de Cantimpré; d'autres proviennent d'un cartulaire du chapitre de Cambrai, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris. 3° M. Stan. Bormans a communiqué à la Commission le texte jusqu'à présent inconnu d'un ouvrage du célèbre historien liégeois *Jean Hocsemius,* intitulé : *Digitus florum utriusque juris.* 4° M. Van den Bussche a analysé les privilèges de la commune de Gerpinnes. Il a publié aussi une *Complainte ecclésiastique au duc de Brabant et au comte de Hainaut, document inédit du XIVe siècle.* Ce sont des remontrances envoyées au duc de Brabant, Jean III, au comte de Hainaut, Guillaume, et à sa femme, Jeanne, par différents monastères, au sujet des exactions dont ils avaient à souffrir. Le texte est précédé de considérations curieuses sur la situation qui était faite en Brabant

aux corporations religieuses pendant le XIVe siècle. 5° M. Goovaerts a retrouvé des documents concernant la flotte que Louis de Male chargea d'attaquer Anvers au mois d'août 1356. Ils sont des plus intéressants pour l'histoire de notre marine militaire et font connaître comment une escadre de ce temps était organisée, montée et équipée. 6° M. Pirenne, professeur à l'Université de Gand, s'est occupé de la formule *N. Rex Francorum V. Inl.* qui est placée en tête des chartes mérovingiennes. Dans un travail récent (*Bibl. de l'École des chartes,* XLVI, 134), M. Julien Havet a soutenu que ces abréviations *V. Inl.* ne concernent pas le roi lui-même, qualifié d'homme illustre, *Vir inluster,* mais les fonctionnaires à qui le document est adressé et que le monarque saluerait en les honorant de cette qualification : *Viris inlustribus.* M. Havet fait remarquer que, dans les actes où les abréviations sont remplacées par des mots complets, ceux-ci sont au datif pluriel; M. Pirenne conteste cette assertion et entre dans de grands détails pour prouver que la modification proposée soulève de nombreuses objections. 7° En 1405, le duc Philippe de Bourgogne convoqua les états des Pays-Bas et leur fit reconnaître pour son héritier son fils Charles, comte de Charolais. L'acte de cette reconnaissance par les états de Brabant a été publié dans les *Opera diplomatica* de Mirœus et Foppens. M. E. Matthieu en a fait connaître un autre, émanant des états du Hainaut. Il présente cette particularité qu'il contient tous les noms des personnages et des villes qui composaient alors ces états.

— Enfin a paru le premier fascicule, annoncé depuis plusieurs années, de la *Bibliographie de l'histoire de la Belgique,* par MM. Léon Lahaye, Henri Francotte et Frans de Potter (Liège, Grandmont-Donders; publication de la Société bibliographique liégeoise). Cet ouvrage sera un répertoire des travaux parus en Belgique et à l'étranger, de 1830 à 1882, sur l'histoire nationale, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Léopold Ier (1865). Ce sera un pendant et un complément du *Repertorium* hollandais (Leide, Brill). Ce premier fascicule s'ouvre par une intéressante histoire de l'historiographie en Belgique, depuis le haut moyen âge jusqu'à nos jours, par M. Lahaye (une centaine de pages in-8°). Puis vient une liste des principaux recueils dépouillés. L'ouvrage lui-même débute par l'énumération systématique de tout ce qui a paru sur les sources en général (diplômes, archives, manuscrits, bibliothèques) et sur la critique historique en fait d'histoire de Belgique. Puis suit l'énumération des principaux ouvrages consacrés à l'histoire générale de la Belgique, à la nationalité belge, à la conquête et à la domination romaine, aux Celtes, Germains et Gaulois en Belgique, aux Francs, aux Mérovingiens et Carlovingiens. Malgré certaines lacunes inévitables et quelques erreurs bizarres, ce répertoire rendra de grands services à tous ceux qui étudient l'histoire des anciens Pays-Bas. Espérons que le deuxième fascicule suivra prochainement.

— M. J. Stecher, professeur à l'Université de Liège, a publié une *Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique* (370 p. gr. in-8°.

Bruxelles, Lebègue), que l'on ne peut assez recommander aux historiens qui veulent connaître l'histoire intellectuelle et littéraire de l'ancien comté de Flandre et de l'ancien duché de Brabant, ainsi que les phases de la renaissance contemporaine des lettres flamandes en Belgique depuis 1830.

— M. Victor Vander Haegen, archiviste de la ville de Gand, a commencé un *Inventaire* du dépôt confié à ses soins. La 1re livraison contient l'analyse des documents relatifs aux anciens couvents des augustins, des jésuites, des hiéronymites, des chartreux, des dominicains, des carmes déchaussés et chaussés et des capucins. On y trouve des révélations très piquantes (144 p. Gand, Hoste).

— M. Alfred Seresia, professeur à l'Université de Gand, a publié un ouvrage populaire remarquable et qui témoigne d'une étude consciencieuse de Grégoire de Tours, sous le titre de : *Kerk en Staat onder de Frankische Koningen der VIe eeuw* (l'Église et l'État sous les rois francs du VIe siècle), 161 p. Gand, J. Vuylsteke.

— M. Joseph Keelhoff a consacré une intéressante notice à l'histoire et à la portée de l'*Épigraphie* (32 p. Bruxelles, Mayolez).

— M. le comte Goblet d'Alviella, professeur d'histoire des religions à l'Université libre de Bruxelles, a retracé l'*Histoire religieuse du feu* (109 p. Verviers, E. Gilon) et a esquissé une *Introduction générale à l'histoire des religions* (Bruxelles, Muquardt).

— M. Frans de Potter a refondu son ouvrage sur la religion domestique en Belgique (*Huiselijke godsdienst onzer voorvaders*). Gand, Leliaert et Siffer, 142 p. C'est un ouvrage à signaler à l'attention des folkloristes.

— La Société d'histoire et de géographie de l'Université de Liège annonce le premier volume des travaux de ses membres, qui contiendra : *Réforme agraire en Finlande,* par W. Chidenius ; *les Corporations ouvrières dans les Pays-Bas à la fin du XVIIIe siècle,* par G. Crutzen ; *Des anciens cimetières sous Marie-Thérèse et Joseph II,* par Eug. Duchesne ; *la Grotte de Fingal,* par Ch. Hargot ; et *Limite de la hauteur des montagnes,* par P. Camena d'Almeida.

Allemagne. — Le 8 février dernier est mort à Berlin M. Gustave Lisco, un des fondateurs de la *Protestantische Kirchenzeitung* et membre de la Société du protestantisme libéral.

— Le 12 février est mort, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, M. Theodor von Berhardi, auteur d'une *Geschichte Russlands und der europæischen Politik von* 1814 *bis* 1831. Il avait fait, en 1866, la campagne contre l'Autriche en qualité de secrétaire de la légation prussienne.

— Le 27 février est mort M. A.-F. Stenzler, professeur de sanscrit à l'Université de Breslau, où il enseignait depuis cinquante-trois ans. Le même jour est mort M. Karl Türk, autrefois professeur d'histoire à l'Université de Rostock. Il s'était surtout occupé de l'histoire du droit.

— Le 2 mars est mort M. Alfred Freiherr von Gutschmid, professeur d'histoire ancienne à l'Université de Tubingue ; il avait cinquante-six ans. Il avait enseigné successivement à Kiel et à Kœnigsberg avant

d'arriver à Tubingue. Il était très versé dans les langues et dans l'histoire orientales. On a beaucoup loué, lorsqu'ils ont paru, ses *Neue Beiträge zur Geschichte des alten Orientes*, où il a donné avec beaucoup de critique les résultats et la méthode des recherches assyriologiques. Ses *Beiträge zur Geschichte des alten Orientes*, parus précédemment (1858), étaient une réfutation de l'*Égypte* de Bunsen. Il préférait d'ailleurs donner à ses travaux la forme d'articles critiques et de courts mémoires. Il prit une part importante à l'édition d'Eusèbe (édit. Schœn) et, en 1885, il fit paraître : *Untersuchungen über die syrische Epitome der Eusebischen Canones*. Son enseignement académique était très goûté.

— Le biographe de Bernard de Clairvaux, M. Georg Hüffer, a été nommé professeur ordinaire d'histoire à Breslau. — M. Loofs a été nommé professeur extraordinaire de théologie à Halle. — M. G. Erler s'est fait habiliter pour l'histoire à l'Université de Leipzig.

— Une Société d'histoire et d'archéologie s'est fondée à Bonn et doit publier ses travaux dans un recueil intitulé *Bonnensia*.

— A la séance de l'Académie des sciences de Prusse du 13 janvier dernier, M. Théod. Mommsen a lu un mémoire sur l'extension de l'empire romain. — Le 27 janv., M. du Boys Reymond a prononcé un discours d'apparat sur « Frédéric II et l'art, » pour fêter l'anniversaire de Frédéric Ier de Prusse. — Le 3 février, M. Kiepert a fait une communication sur les explorations qu'il a faites, en oct. 1886, dans les environs de Smyrne et sur les découvertes des ruines de Colophon par Schuchardt; M. Dillmann a traité de plusieurs descriptions bilingues provenant de Cypre, communiquées par M. Euting. M. Milchhöfer a envoyé un rapport sur ses fouilles à Lamptrai et dans d'autres dèmes de l'Attique, ainsi qu'un mémoire sur la méthode à suivre dans l'étude de ces dèmes.

— On a trouvé à Aulfingen, près Donaueschingen, des restes de constructions romaines. A la cathédrale de Worms, on a ouvert le tombeau de l'évêque Conrad II, mort en 1192. A Westhofen, près de Worms, on a trouvé tout un groupe de tombeaux francs qui ont donné un riche butin archéologique.

— La Société pour l'histoire de Francfort a entrepris de publier un nouveau recueil de documents et de regestes relatifs à l'histoire de la ville.

— Il est paru le t. I d'un Inventaire détaillé des monuments artistiques de la province rhénane. Il se rapporte au district de Coblentz.

— Dans la section « Scriptores » des Monumenta Germaniae, on a dû faire paraître à part la première moitié du t. XV; il contient, en fait de supplément aux 12 premiers volumes, des monographies de peu d'étendue, la plupart de l'époque carolingienne.

— M. H. Grisar a donné, dans la *Zeitschrift für Katholische Theologie*, XI, p. 162-172, une nouvelle édition de la Vita Gregorii I par Paul Diacre.

— M. Roehricht a fait paraître, dans la *Zeitschrift des deutschen*

Palæstina-Vereins, un essai de « Syria sacra » qui sera très utile pour la critique des ouvrages relatifs aux Croisades.

— Deux dissertations récentes de Halle sont, l'une, d'Ernest Büchtling : *Glaubwürdigkeit Hinkmar's von Reims im dritten Theile der sog. Annalen von S. Bertin;* l'autre, de Otto Dietrich : *Der triumphus sancti Remacli.*

— La Commission historique de la Société des libraires allemands a décidé de faire continuer l'*Histoire de la librairie allemande* que la mort de M. Fr. Kapp a laissée inachevée.

Livres nouveaux. — Antiquité. — *Wilkens.* Quaestiones de Strabonis aliorumque rerum gallicarum auctorum fontibus. Marbourg, Elwert. — *Hirschfeld.* Die Felsenreliefs in Kleinasien und das Volk der Hittiter. Berlin, Reimer. — *Enmann.* Kritische Versuche zur ältesten griechischen Geschichte. Bd. I : Kypros und der Ursprung des Aphroditekultus. Pétersbourg. — *Brunnenmeister.* Das Tœdtungsverbrechen im altrœmischen Recht. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Oberhummer.* Akarnanien, Ambrakia, Amphilochien, Leukas im Alterthum. Munich, Ackermann.

Histoire locale. — *E. Schmidt.* Urkundenbuch des Hochstifts Halberstadt und seiner Bischœfe. Leipzig, Hirzel (Publicat. aus. d. preuss. Staatsarchiven, t. XXVII). — *Pyl.* Geschichte der Greifswalder Kirchen und Klœster, sowie ihrer Denkmæler. Greifswald, Bindewald. — *Hachenburg.* Das badische Landrecht. Mannheim, Bensheimer. — Neues preussisches Urkundenbuch. Westpreussischer Theil. Danzig, Bertling. — *Baum.* Magistrat und Reformation in Strassburg bis 1529. Strasbourg, Heitz. — Urkundenbuch der Stadt Lübeck. Bd. VIII. Lubeck, Schmersahl.

Histoire générale. — *O. von Nordenflycht.* Die franzœsische Revolution von 1789. Berlin, Wiegandt. — *Dœllinger* et *Reusch.* Cardinal Bellarmin's Selbstbiographie, lateinisch und deutsch. Bonn, Neusser. — *Vatke.* Culturbilder aus Alt-England. Berlin, Kühn. — *Fetzer.* Voruntersuchungen zu einer Geschichte des Pontificats Alexanders II. Strasbourg, Heitz.

Autriche-Hongrie. — Le 18 février est mort à Vienne M. Karl Grün, à l'âge de soixante-dix ans. Il avait pris part au mouvement démocratique de 1848-49 et fut membre de l'assemblée nationale de Prusse. Citons parmi ses écrits : *Die soziale Bewegung in Frankreich und Belgien* (1845); *Kulturgeschichte des XVI Jahrh.* (1872); *Kulturgeschichte des XVII Jahrh.* (1880, 2 vol.).

— M. Domaszewski, privat-docent à Vienne, a été nommé professeur extraordinaire pour l'histoire de l'antiquité à Heidelberg.

Livres nouveaux. — *Epstein.* Beitræge zur jüdischen Alterthumskunde. Vienne, Lippe. — *Bojnicic.* Denkmæler der Mithras-Cultur in Kroatien. Agram, Hartmann. — Regesten der Pfalzgrafen am Rhein, 1214-1400. 1re livr. Innsbruck, Wagner. — *Weiss.* Lehrbuch der Weltgeschichte. Bd. VIII. Vienne, Braumüller. — *Wieser.* Das langobardische Fürstengrab. Ibidem. — *Zatlinger.* Die Schœffenbarfreien des Sachsenspiegels. Ibidem.

Grande-Bretagne. — Sir William Hardy, frère de sir Th. D. Hardy, est mort le 17 mars dernier, à l'âge de quatre-vingts ans. Il était entré de bonne heure aux archives de la Tour de Londres; puis il était devenu garde (keeper) des archives du duché de Lancastre. Il fut autorisé, en même temps, à exercer en qualité d'antiquaire patenté; il devint bien-

tôt une autorité très recherchée dans les questions relatives à la noblesse et à la pairie; il y gagna, en outre, beaucoup d'argent. Après la mort de son frère (1878), il fut nommé garde des archives nationales (deputy keeper) et maître des rôles, fonctions qu'il dut résigner, à partir du 1er janv. 1886, pour raison de santé. Il a publié dans la collection du maître des rôles le *Recueil des croniques et anchiennes Istories de la grant Bretagne,* par Jehan de Waurin.

— Le Rev. W. A. O'Conor, recteur de Saint-Simon et Saint-Jude à Manchester, est mort le 22 mars, à l'âge de soixante-sept ans. Il était né à Cork, en Irlande, et avait fait ses études à Dublin. On a de lui une *History of the Irish,* dont le second et dernier volume est paru quelques semaines seulement avant sa mort.

États-Unis. — L'Université John Hopkins continue activement la publication de ses *Studies in historical and political Science.* Le nos XI-XII de la 4e série, consacrée à l'histoire municipale et à la tenure des terres, est dû à M. Melville Egleston et traite du *Système de la propriété dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre.* La 5e série, qui contiendra des études d'histoire municipale et d'histoire économique, a été inaugurée par deux monographies de M. James M. Bugbee, sur le *Gouvernement de Boston,* et de MM. Edward P. Allinson et Boies Penrose, sur le *Gouvernement de Philadelphie.* — Deux volumes importants ont paru, en outre, en dehors de la série des *Studies,* une *Histoire de la république de New-Haven,* par Ch. H. Levermore, et une histoire du *Gouvernement de Philadelphie,* par les deux auteurs de la monographie citée plus haut.

Italie. — M. Ruggero Bonghi se propose de fonder à Rome une Société archéologique, destinée à remplacer l'Institut archéologique allemand qui perd à partir d'avril 1888 tout caractère international.

— L'Académie des Lincei a mis au concours, pour le 31 déc. 1889, les deux sujets suivants : 1o les marquis de Montferrat en Italie et en Orient pendant les XIIe et XIIIe siècles; 2o l'historiographie annalistique de l'Italie du XVIe au XVIIIe siècle, en comparant les annales de Baronius et celles de Muratori au point de vue de la critique moderne. Les prix sont de 4,000 francs chacun.

— Le ministère de l'Instruction publique a décidé de publier à ses frais une nouvelle édition des œuvres de Galilée.

— Le 3e et dernier vol. du bel ouvrage de M. Isidoro Del Longo : *Dino Compagni e la sua Cronica,* vient de paraître. Il contient, avec les tables, une courte préface consacrée à des observations de polémique et de critique (Florence, Le Monnier).

— La R. Deputazione di storia patria de la Romagne a inauguré une série de *Documenti e studi* avec un vol. de L. Frati : *Le due spedizioni militari di Giulio II, tratte dal diario di Paride Grassi;* nous lui consacrerons un compte-rendu particulier (Bologne, regia tipografia). Les expéditions dont il y est question ont été entreprises, l'une pour chasser Giovani II Bentivoglio (1506-1507), l'autre pour essayer de reprendre Ferrare (1510-1512).

— Le comte Giacomo Manzoni publiera bientôt, à Bologne, chez Romagnoli, le 1er vol. des *Annales typographiques des Alde;* on y trouvera aussi tous les documents relatifs aux Manuce. — Le comte Luigi Manzoni a communiqué à la R. Deputazione di storia patria de Romagne une étude sur les origines du théâtre en Italie.

— La librairie Dumolard, à Milan, a mis en vente le t. I du *Catalogo degli oggetti esposti nel padiglione del Risorgimento italiano,* à l'exposition italienne de Turin en 1884. Il est orné de fac-similés et de dessins avec une introduction par M. Cesare Correnti.

— On a publié à Fano (tip. Sonciniana) le 1er fasc. du *Repertorio dell' antico archivio comunale di Fano,* par le chanoine Aurelio Zonghi. Cette vaste publication comprendra les inventaires des archives communales de Fano, d'Osimo, de Sepi et de Fabriano.

— A la bibliothèque Brera (Milan), on a inauguré le 5 mars 1886, pour le centenaire de l'ouverture au public de la bibliothèque, une « Salle Manzoni » destinée à recueillir les autographes d'Alexandre Manzoni, les livres qu'il a étudiés et annotés, les éditions de ses œuvres, les traductions, etc., et tout ce qui s'est publié ou se publiera sur l'homme et sur son œuvre.

— La librairie Le Monnier a mis en vente le t. I d'une édition nouvelle de la *Storia di G. Savonarola* de M. P. Villari; l'auteur l'a beaucoup augmentée, en mettant à profit les études et les documents publiés depuis un quart de siècle. Ce 1er volume contient les trois premiers livres de l'ouvrage (de la naissance de Savonarole à l'an 1497) et trente-six documents.

— M. G. Rondoni a publié un livre intéressant sur les traditions populaires et les légendes de Sienne et de sa banlieue au moyen âge (Florence, Galileiana). Pour chaque légende, l'auteur étudie les origines, les sources, l'histoire, les remaniements successifs, la critique. Nous y reviendrons.

— Viennent de paraître les fasc. 1 du t. I du catalogue des *Cod. Panciatichiani* et 5 du t. I du catalogue des *Cod. Palatini* de la Bibliothèque nationale de Florence. Ils sont dus à M. A. Bartoli.

— Le Ministère italien de l'instruction publique a fait publier dans le *Bullettino della publica istruzione,* nov. 1886, une traduction de l'excellent mémoire de M. L. Delisle : *Notice sur des mss. du fonds Libri conservés à la Laurentienne ;* on n'en a traduit que la notice générale du début. A propos de mss. Ashburnham, disons que notre collaborateur, M. Paoli, a été chargé d'en rédiger et d'en publier le catalogue. L'impression du 1er fasc. est déjà commencée.

Livres nouveaux. — *Bertolini.* Storia del risorgimento italiano. 1re livr. Milan, Trèves. — *Giudicini.* — Diario bolognese dall' anno 1796 al 1818. Bologne, Soc. tip. Compositori. — Catalogo delle monete componenti la collezione del signor A. Cantoni di Milano. Milan, L. di Giacomo Pirola.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Anquez. Henri IV et l'Allemagne, d'après les mémoires et la correspondance de Jacques Bongars. Hachette, LXXVI-226 p. in-8°. — S. Brugal. Les camps de Jalès. Toulouse, Privat, 156 p. in-8°. — Abbé Cazauran. Baronnie de Bourrouillan ; histoire seigneuriale et paroissiale. Maisonneuve, XVIII-603 p. in-8°. Pr. 7 fr. — Chabaneau. Les biographies des Troubadours en langue provençale, publiées intégralement pour la première fois (extrait du t. X de l'Hist. générale du Languedoc, nouvelle édit.). Toulouse, Privat. — Chotard. Le pape Pie VII à Savone. Plon, X-194 p. in-12. — Cosneau. De romanis viis in Numidia. Hachette, VIII-94 p. in-8°. — G. de Greef. Introduction à l'étude de la sociologie, 1re partie. Bruxelles, Mayolez ; Paris, Marpon et Flammarion, VII-233 p. in-8°. — C. Jullian. Inscriptions romaines de Bordeaux, t. I. Bordeaux, Gounouilhou, XII-616 p. in-4°. — A. Le Roy. Le Havre et la Seine-Inférieure pendant la guerre de 1870-71, nouv. édit. Lahure, XXI-462 p. in-8°. Pr. 8 fr. — Monchanin. 1848. Ollendorff, 296 p. in-12. Pr. 3 fr. 50. — Pérathon. Histoire d'Aubusson. Limoges, Ducourtieux, IV-482 p. in-8°. — Petit. André Doria; un amiral condottiere au XVIe s., 1466-1560. Quantin, XVI-391 p. in-8°. — M. de Rocca. Mémoire sur la guerre des Français en Espagne. Genève, Cherbuliez ; Paris, Fischbacher. — Séché. Jules Simon. Dupret, 277 p. in-12. Pr. 3 fr. 50. — Général de Wimpffen. La bataille de Sedan ; les véritables coupables. 4e édit. Ollendorff, 328 p. in-12. Pr. 3 fr. 50.

Bertolotti. Artisti francesi in Roma nei secoli XV, XVI e XVII. Mantoue, Mondovi, 255 p. in-8°. — J. Del Lungo. Dino Compagni e la sua cronica. 3 vol. en 4 tomes, 1879-1887. Florence, Le Monnier. Prix de l'ouvrage complet, 35 l. — Maresca. La pace del 1796 tra le Due Sicilie e la Francia. Naples, Jovene, 248 p. in-8°. Pr. 5 l. — P. Villari. La storia di Girolamo Savonarola; nouv. édit., t. I. Florence, Le Monnier, XXXIX-533 et CLXVIII p. in-8°. Pr. 8 l.

Knoke. Die Kriegszüge des Germanicus in Deutschland. Berlin, Gærtner, IX-566 p. in-8°. — K. Müller. Die Waldenser und ihre einzelnen Gruppen, bis zum Anfang des XIV Jahrh. Gotha, Perthes, XII-172 p. in-8°. Pr. 3 m. — Trefort. Essays und Denkreden ; trad. allem. Leipzig, Duncker et Humblot, IX-225 p. in-8°. — Vatke. Culturbilder aus Het-England. Berlin, Kühn, XVI-326 p. in-8°.

O. von Zallinger. Die Schœffenbarfreien der Sachsenspiegels. Innsbruck, Wagner, XII-304 p. in-8°.

Lecky. A history of England in the XVIII th. century, vol. V et VI. Londres, Longmans, XVI-602 et XVIII-611 p. in-8°. — Norgate. England under the Angevin kings, 2 vol., X-506 et VI-521 p. in-8°. Londres, Macmillan.

Erratum du précédent numéro.

P. 347, n. 2. C'est par erreur que le mot *tardiveté* a été signalé comme un barbarisme. Littré, comme nous le fait remarquer M. Doniol, en cite deux exemples, de Descartes et de Richelet. Il ajoute que le mot a vieilli. — Ch. B.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE DE MARIE STUART

LES LETTRES DE LA CASSETTE

La biographie de Marie Stuart a été maintes fois écrite. Des historiens anglais, français, allemands, belges lui ont consacré de nombreux et volumineux travaux. Il pourrait donc paraître superflu d'y revenir encore une fois. On serait en droit, semble-t-il, de supposer que tout a été dit sur la vie et sur les souffrances de la malheureuse reine d'Écosse, notamment sur la série de catastrophes qui ont amené la mort de son second époux Darnley, son mariage avec Bothwell et la perte de sa couronne et de sa liberté. Cependant, si l'on y regarde de plus près, on remarque avec étonnement combien sont insignifiants les résultats de tant de travaux sérieux, parfois même passionnés. Nous ne sommes guère plus avancés aujourd'hui sur ces questions que les historiens du XVIIIe siècle, Goodall et Robertson, dont l'un plaidait l'innocence, l'autre la culpabilité de Marie, ou qu'il y a cinquante ans, lorsque Malcolm Laing et Chalmers se livraient une bataille acharnée autour de la même question. De nos jours, nous avons vu, parmi les Anglais, l'historien d'Élisabeth, M. Froude, se faire l'accusateur indigné des faiblesses de la belle Stuart, tandis que M. Hosack, dans deux volumes magistralement composés, lui octroie un brevet de complète innocence. En Allemagne, il est devenu de mode, depuis dix ans, de verser des flots d'encre sur cette thèse, qui cependant est bien loin encore d'être élucidée. Les uns, comme M. Gædeke, sont les adversaires décidés de la reine d'Écosse; les autres, tels que MM. Bekker et Cardauns, se constituent ses panégyristes convaincus. Dans les documents que ses

ennemis contemporains ont produits contre elle, M. Sepp découvre un journal qu'elle aurait écrit chaque soir, à l'instar d'une petite pensionnaire, tandis que M. Gerdes y retrouve, si je peux dire ainsi, par des procédés subtils de chimie critique, des lettres de Darnley adressées à son épouse légitime. Enfin M. Karlowa combine les deux opinions pour chercher dans cette correspondance tantôt un mémoire de la reine, tantôt des lettres diverses se rapportant à une multitude de choses différentes. La confusion devient inextricable.

Il serait toutefois désolant de devoir admettre qu'une solution sur les points principaux de la vie de Marie Stuart est impossible. Ce serait un certificat d'incapacité pour la méthode historique. Encore faudrait-il se résigner si les documents manquaient. Mais tel n'est point le cas, et particulièrement pour ce qui concerne le meurtre de Darnley il y a surabondance plutôt que disette de sources. La science historique moderne ne peut donc pas désarmer devant ce problème ; elle doit trouver le moyen de le résoudre. Il me semble que l'insuccès que nous déplorons tient à une double cause : la première, c'est qu'en considérant les événements qui se rapportent à Marie Stuart au point de vue exclusivement biographique, on a négligé entièrement le milieu dans lequel ils s'accomplissaient, c'est-à-dire leur liaison étroite avec les gigantesques luttes politiques et religieuses de son époque[1]. Et pourtant c'est seulement en nous plaçant sur ce terrain que nous pourrons envisager sous leur véritable jour les actions de la reine d'Écosse, de ses amis et de ses adversaires. C'est là que nous trouverons la clef des faits mystérieux qui ont occupé tant d'esprits depuis trois siècles.

Le second défaut auquel nous attribuons la stérilité des efforts de la plupart de nos devanciers consiste en ce qu'ils n'ont pas embrassé la totalité des sources qui peuvent se trouver à notre disposition et en ce que chacun d'eux s'est appuyé principalement sur la partie des matériaux favorable à la thèse qu'il défendait.

J'ai essayé d'éviter cet écueil en étudiant tout l'ensemble des sources qui existent pour les événements des années 1566 et

1. Il y aurait une exception à faire en faveur de M. Mignet, dont le tact et l'expérience d'historien étaient trop sûrs pour qu'il pût s'égarer en ce sujet. Malheureusement, il n'avait à sa disposition que des matériaux insuffisants, qui souvent ont faussé son jugement.

1567 et en les soumettant à une critique impartiale et raisonnée.

J'ai examiné successivement : 1° les prétendues lettres de la cassette ; 2° les dépositions des témoins et les dires des accusés dans les procès intentés au sujet du meurtre de Darnley ; 3° les témoignages des historiens contemporains ; 4° les pièces diplomatiques ; et 5° les documents officiels relatifs à la conspiration et au mariage de Marie avec Bothwell. Des études personnelles dans les archives d'Angleterre m'ont permis d'ajouter des matériaux nouveaux aux sources déjà connues. Le présent article contient l'examen des lettres de la cassette.

L'assassinat mystérieux de Henri Darnley[1], époux de Marie Stuart et roi nominal d'Écosse, meurtre perpétré le 10 février 1567, fut suivi trois mois plus tard du mariage de sa veuve avec l'homme que l'on accusait particulièrement d'être l'auteur du forfait, Jacques comte de Bothwell.

Immédiatement, la partie protestante des lords écossais, sous la direction des comtes d'Argyle et de Morton, se révolte sous le prétexte de vouloir délivrer Marie de la captivité dans laquelle la tenait Bothwell. Le 15 juin 1567, ils remportent à Carberry Hill une victoire peu sanglante sur l'armée royale ; mais, au lieu de délivrer leur souveraine, comme ils l'ont publiquement annoncé, ils l'enferment dans le château de Lochleven. On laisse échapper Bothwell, qui s'enfuit d'abord dans les îles Orkneys et de là en Danemark, où il fut traité en prisonnier d'État.

Quant à Marie, les lords la contraignirent à abdiquer le 25 juillet 1567, et couronnèrent son fils, à peine âgé d'un an, Jacques VI. La régence au nom de cet enfant fut confiée au comte Murray, frère naturel de Marie, qui avait séjourné en France pendant les derniers mois et qui ne revint en Écosse que lorsque la spoliation fut accomplie, c'est-à-dire au mois d'août 1567.

Il s'agissait pour le parti victorieux de justifier sa manière d'agir, qui était en opposition manifeste avec les déclarations faites au moment de la révolte. Il fallait prouver que, si l'on avait emprisonné et détrôné la souveraine légitime, c'était en vertu de raisons suffisamment graves et péremptoires.

En effet, le 21 juillet 1567, Silva, ambassadeur d'Espagne à Londres, raconte à la reine Élisabeth avoir ouï dire que l'on

1. J'emploie ici la forme *Darnley*, parce qu'elle est usitée aujourd'hui. Mais au XVIe siècle on écrivait surtout *Darley* ou *Darly*, bien que *Darnley* ne fût pas inconnu.

avait trouvé des preuves matérielles de la complicité de Marie à l'assassinat de son époux. Cependant la reine d'Angleterre n'attache aucune importance à ce bruit ; elle répond que ce sont des mensonges éclos dans l'imagination fertile de Lethington, secrétaire d'État du gouvernement écossais[1].

Le récit du ministre espagnol n'était pourtant pas dénué de fondement. Quelques jours plus tard, le 25 juillet, sir Nicolas Throckmorton, envoyé extraordinaire d'Élisabeth à Édimbourg, écrit à sa souveraine : « Les lords alliés ont l'intention d'accuser leur reine du meurtre de son mari, fait pour lequel ils prétendent posséder des preuves aussi claires que possible, qui dérivent tant de sa propre écriture, dont ils se sont emparés, que de témoins suffisants[2]. »

Ces accusations perdent bientôt leur caractère vague et flottant et se précisent. Lorsqu'à la fin du mois de juillet 1567 Murray revient de France, en passant par Londres, il rend une visite à Silva et, à cette occasion, il lui fait une communication importante. D'après les affirmations du régent, on possédait une lettre, comprenant plus de trois feuilles de papier, écrite en entier par Marie à Bothwell, de sa propre main *et signée de son nom*[3]. Elle y disait que Bothwell eût à exécuter sans retard ce dont ils étaient convenus, car son époux se montrait avec elle tellement amical et soumis qu'il réussirait peut-être à modifier ses résolutions si le fait n'était pas immédiatement exécuté. Elle promettait de se faire accompagner par Darnley et de lui faire administrer une potion dans une maison où l'on s'arrêterait en route. Si ceci était impossible, elle l'amènerait dans la maison où l'on avait préparé l'affaire de l'explosion, qui aurait lieu la nuit où l'un de ses serviteurs devait se marier, absolument comme les choses se passèrent en effet. D'autre part, elle exhorte Bothwell à se débarrasser de sa femme, soit par le divorce soit par le poison. Elle lui rappelle qu'elle met en jeu pour lui son honneur, son royaume et, — trait sublime ! — ses revenus de France, en se contentant, au prix de si grands sacrifices, de la seule personne de son amant.

1. Gauthier, *Histoire de Marie Stuart*, t. II, p. 116.

2. Goodall, *An examination of the letters said to be written by Mary Queen of Scots to James Earl of Bothwell*, appendice, p. 62.

3. Dépêche de Silva, 2 août 1567 (Gauthier, t. II, p. 356, et Froude, t. IX, p. 119) : « Una carta de la reyna scripta á Bothwell, de mas de tres pliegos de papel, toda en sa propria mano y firmada de su nombre. »

Murray ajouta qu'il connaissait ces circonstances par une personne qui avait vu et lu la lettre en question.

Voilà des indications bien détaillées. Cette épître se rapporte évidemment à la deuxième des lettres trouvées, à ce qu'on disait, le 20 juin précédent, dans la cassette de la reine d'Écosse, et dont nous aurons encore à parler. Cependant, en y regardant de près, nous sommes frappés de trois particularités assez curieuses : 1° Murray, qui pourtant devait être bien renseigné par ses amis, ne parle que d'une seule lettre, tandis que bientôt on prétend en avoir découvert huit. 2° Une différence étonnante existe entre ses indications et la lettre n° 2, telle qu'on l'a fait voir plus tard. Bien qu'il donne tous les détails avec la plus grande précision, aucun n'est identique avec le texte de ce fameux document. Et n'oublions pas qu'il prétend posséder ces renseignements de la meilleure source possible. 3° Il dit expressément que la lettre était signée de Marie ; eh bien ! parmi les lettres qu'on a produites plus tard, aucune ne porte la signature de la reine. Ce sont des faits qu'il importe de ne pas oublier.

Pendant plusieurs mois, nous n'entendons plus parler de ces lettres. Elles ne reparaissent que le 4 décembre 1567, lorsque le chancelier Morton les présente à une réunion de vingt-huit nobles. Parmi les papiers de sir William Cecil, secrétaire d'État de la reine Élisabeth, on a retrouvé une copie du procès-verbal de cette réunion, qui a été publiée par M. Samuel Haynes[1] sous le titre de *Copie d'un acte du conseil secret*. On en a conclu que c'était un document officiel du conseil privé d'Écosse ; mais ni M. Hosack ni M. Burton, qui, en 1876, a publié en trois volumes les registres du conseil privé, ne l'a découvert parmi les papiers de ce corps politique. Du reste, les titres que les membres de l'assemblée du 4 décembre se décernent à eux-mêmes prouvent suffisamment qu'il ne peut pas être question d'un corps officiel. Ils s'appellent *Sa Grâce mylord Régent, lords du conseil secret, et autres, tant barons qu'hommes de jugement*. On voit qu'il s'agit tout simplement d'une réunion du parti du régent[2]. Les vingt-huit signataires du procès-verbal, au nombre desquels nous retrouvons tous les chefs des révoltés, s'assurent mutuellement l'impunité de leur rébellion en déclarant que « l'emprisonnement

1. *Burghley papers* (1740), p. 453.
2. Goodall, app., p. 62 ss. — Oncken, *Giessener Studien*, t. III, p. 72.

de la reine avait pour cause et raison ses fautes personnelles; puisqu'il était manifestement établi par plusieurs de ses lettres particulières, *écrites et signées de sa propre main* (writtin and subscrivit with her awen hand), et envoyées par elle à l'exécuteur principal du détestable meurtre, Jacques, comte de Bothwell, qu'elle était l'auteur, la conseillère et la confidente dans la perpétration de l'assassinat susmentionné du roi, son époux légitime, et qu'elle y participa par faits et paroles. » C'est ici que, pour la première fois, l'on parle de *plusieurs* lettres. Cependant nous remarquons entre celles-ci et les prétendues lettres produites plus tard une contradiction flagrante : l'absence de signature de ces dernières. Et pourtant, parmi les signataires de la déclaration que nous venons de rappeler, se trouve le même Morton, qui est le détenteur des lettres. Cette contradiction, du reste, n'est pas la seule. Nous verrons que les révoltés ne s'emparent de nos documents que le 20 juin 1567, et cependant ils prétendent se justifier de l'emprisonnement de la reine, accompli déjà le 15 de ce mois. Qui, dans de telles circonstances, ne se souviendrait du dicton : *Post hoc, ergo propter hoc?*

Quelques jours plus tard, le 15 décembre 1567, le Parlement écossais se réunit, convoqué par le régent. L'histoire de cette auguste assemblée est assez énigmatique. Il est vrai qu'il en existe une prétendue résolution qui répète la condamnation de Marie dans les termes où elle se trouve relatée au procès-verbal du 4 décembre, mais, chose étonnante, en omettant le mot *signées* (subscrivit), remplacé par le terme *entièrement* (*halelie*). Ce changement important est déjà fait sans doute pour nous inspirer des soupçons, qui iront s'augmentant lorsque nous aurons observé que la résolution n'est point datée et n'est conservée que dans un imprimé du 6 avril 1568[1]. Admettons même que ce soit un acte officiel du Parlement. En ce cas encore il ne prouverait pas grand'-chose, car, d'une part, la demande pressante de Marie tendant à ce qu'elle fût entendue par l'assemblée a été repoussée par Murray[2], et, d'autre part, Goodall a publié un document qui jette une lumière assez curieuse sur la manière dont la résolution a été prise par les représentants légaux de l'Écosse; il contient les « Instruc-

1. Goodall, app., p. 381.

2. La correspondance échangée entre Marie et Murray concernant cette demande se trouve dans Stevenson, *Naw's History of Mary Stewart* (Edimb., 1883), p. 274 ss.

tions et articles » que sept comtes, douze lords, neuf évêques et huit abbés du parti de Marie ont formulés à Dumbarton le 12 septembre 1568, pour servir de fondement à la défense de la reine emprisonnée alors en Angleterre. On y lit en toutes lettres : le Parlement n'a pas déclaré formellement que la reine fût coupable d'un crime quelconque, jugement que l'on n'eût pu porter sans la citer à comparaître; seulement les adversaires de Sa Majesté, siégeant dans l'assemblée, « ont dressé une charte pour leur sécurité personnelle contre toute accusation de *forfaiture.* »

Nous voyons que la résolution du Parlement n'est pas autre chose que l'acte du 4 décembre, produit au sein du Parlement par les signataires pour se faire accorder un bill d'indemnité.

On comprendra facilement pour quelle raison le mot *signé* a été omis, lorsqu'on saura que dans l'intervalle les lords avaient décidé de montrer au public les prétendues lettres de Marie, qui ne portaient point de signature. L'instruction des partisans de la reine insiste sur le fait que sa culpabilité n'a été établie au sein du Parlement par aucune preuve, et que plusieurs nobles n'avaient signé le procès-verbal du 4 décembre que pour sauver la vie de leur souveraine, menacée par les conspirateurs, tandis que d'autres avaient hautement et avec opiniâtreté refusé leur signature[1].

Le procès-verbal de la séance du Parlement l'avoue lui-même en déclarant qu'*une partie* des trois états, prélats, évêques, grands barons et bourgeois, y avait apposé ses sceaux ; une autre partie s'était donc expressément abstenue.

En résumé, on a parlé d'abord vaguement de lettres compromettantes de la reine, puis d'une seule lettre dont le contenu est rapporté d'une manière tout à fait erronée et à laquelle on attribue une signature qui en réalité n'existe point. Enfin, dans une réunion des conspirateurs apparaissent tout à coup *plusieurs* lettres, que l'on prétend être signées. On essaie par elles d'influencer le Parlement, mais avec un succès douteux. Ce dernier fait est encore prouvé sans contestation possible par une résolution du Parlement, authentique cette fois, en date du 20 décembre 1567[2]. Elle met Bothwell hors la loi, comme coupable de haute trahison pour : 1° avoir assassiné le père du roi (Jacques VI), c'est-à-dire Darnley; 2° avoir enlevé la reine; 3° l'avoir incarcérée

1. Ce fait est confirmé par la protestation que Marie adressa en juin 1568 aux princes de l'Europe. Labanoff, t. VII, p. 321.

2. Chalmers, *Life of Mary Queen of Scots*, t. II, p. 234.

dans son château de Dunbar; 4° l'avoir forcée à contracter un mariage avec lui. Si Bothwell, sur les trois derniers points, avait usé de violence à l'égard de la reine, elle n'était évidemment pas d'accord avec lui, et par conséquent elle n'était pas coupable. Cette manière de condamner Bothwell constituait pour Marie un véritable acquittement.

Mais ce n'est pas tout. Les trois dernières lettres de la cassette, qu'on prétendait écrites à Stirling par Marie et destinées à Bothwell, mentionnent explicitement l'aveu que Marie a consenti à être enlevée par Bothwell. Si le Parlement eût vu ces lettres de Stirling et qu'il en eût reconnu l'authenticité, comment eût-il pu condamner Bothwell pour avoir enlevé la reine? Ou bien ces lettres n'ont pas été soumises au Parlement ou bien le Parlement ne leur a pas accordé de valeur. Toute autre hypothèse est impossible.

En conséquence, le Parlement écossais n'a pas reconnu l'authenticité des prétendues lettres de Marie.

Le 2 mai 1568, Marie Stuart s'évada de la prison de Lochleven. Elle rassembla autour d'elle ses fidèles, mais, dès le 13, elle fut complètement vaincue par Murray, à Langside. Ce fut alors qu'elle prit la fatale résolution de chercher un refuge en Angleterre, où souvent on lui avait promis un asile inviolable. Mais les conseillers de la reine Élisabeth furent d'avis que leur souveraine, au lieu de secourir Marie, devait se poser comme intermédiaire entre la princesse vaincue et ses sujets révoltés. On établit à York une commission d'enquête composée d'Anglais, et l'on demanda à Murray de se justifier devant elle en produisant les preuves de la culpabilité de Marie.

Il répondit à cette invitation d'une manière assez étrange. Le 22 juin 1568, il fit parvenir à Middlemore, envoyé anglais, la déclaration suivante[1] : « Nous possédons des lettres de la reine qui, nous en sommes convaincus, prouvent suffisamment son consentement au meurtre du roi, son époux légitime. Mais, qu'elles soient ou non pertinentes, qu'elles prouvent ou ne prouvent pas, il est possible qu'elles soient révoquées en doute par les juges (anglais) commis à l'examen et à l'information de l'affaire. Or, puisque notre serviteur, Jean Wood, possède des copies de ces lettres, traduites en langue écossaise, nous exprimons le désir

1. D'après Goodall, app., t. II, p. 75 ss.; Hosack, t. I, p. 397.

sérieux que les juges prennent en considération lesdites copies, et qu'ils nous mandent que, dans le cas de l'identité des copies avec les originaux, nous aurons ainsi démontré réellement l'état de notre cause. Car si, après avoir tout produit et montré, nous ne possédons aucune garantie que ce que nous aurons envoyé servira de preuve suffisante, pourquoi élèverions-nous une telle accusation ou chercherions-nous à la prouver ; ou encore si nous en faisions la preuve, quel en serait le résultat? »

On s'explique en effet les raisons qui ont amené Murray à exiger de cette manière une déclaration positive avant d'élever personnellement à York une accusation formelle contre sa souveraine et de produire ses preuves originales. Car la croyance était alors généralement répandue en Écosse qu'Élisabeth avait l'intention de replacer sa cousine sur le trône, quel que fût le résultat des discussions d'York[1]. Murray n'avait donc point envie de se compromettre inutilement et désirait au préalable obtenir de la reine d'Angleterre un démenti du bruit qui s'était accrédité. Il y réussit pleinement. Élisabeth le rassura par une lettre du 20 septembre 1568[2]. Mais, ce qui est inexplicable, si les procédés de Murray étaient sincères, c'est qu'il n'offrait pas les copies en langue originale, c'est-à-dire en français, — comme si les juges anglais ne connaissaient pas aussi bien le français que le dialecte écossais. Une telle offre ne produit-elle pas l'impression que les lettres n'avaient encore été fabriquées qu'en écossais et que l'on n'avait pas eu le temps ou l'occasion d'en faire une traduction française? Dans tous les cas, retenons bien que Murray parle expressément « de copies desdites lettres traduites en notre langue écossaise. » *Le texte écossais est donc une traduction,* et par conséquent les originaux sont rédigés en langue française, la seule dont Marie Stuart pouvait se servir, outre l'écossais, dans ses confidences épistolaires.

L'information préalable exigée par le régent n'eut pas lieu, parce qu'il se sentait déjà rassuré par la lettre d'Élisabeth, datée du 20 septembre. Il promit de comparaître devant la commission anglaise, à York, et Marie y envoya également ses députés. Il va sans dire que nous n'attachons aucune importance à ce fait que

1. Mignet (éd. de Bruxelles), t. I, p. 324.
2. W. Robertson, *History of Scotland during the reigns of Mary and James VI*, t. II (Londres, 1759). App. xxv, p. 52.

la souveraine d'Écosse, dans ses instructions[1], déclare fausses et controuvées toutes lettres pouvant la compromettre comme complice de l'assassinat de son mari. Notons toutefois en passant cette phrase : « Il y a eu Écosse plusieurs personnes, tant hommes que femmes, capables d'imiter mon écriture et sachant rédiger un document quelconque suivant ma manière aussi bien que moi-même, et surtout des personnes telles qu'on en trouve dans leur société (c'est-à-dire dans la société des commissaires écossais). Je ne doute nullement que si j'étais restée dans mon propre royaume je serais parvenue à connaître les auteurs et les compositeurs de tels écrits. »

Du côté des Écossais se présentèrent à York le régent lui-même avec le chancelier, comte Morton, et d'autres seigneurs (octobre 1568). Auparavant, Murray s'était fait délivrer par Morton les prétendues lettres originales adressées par Marie à Bothwell; cette remise se fit en pleine réunion du conseil privé, le 16 septembre, et le reçu donné par le régent au chancelier nous apprend enfin avec quelque précision comment les lettres étaient arrivées en la possession de Morton. Murray y déclare avoir reçu du comte « une cassette d'argent incrustée d'or, avec toutes les lettres missives, contrats ou obligations de mariage, les sonnets ou ballades d'amour ou autres épîtres qui y étaient contenus, envoyés et échangés entre la reine, mère de notre souverain seigneur, et Jacques, autrefois comte de Bothwell; laquelle cassette et toutes les pièces y contenues avaient été prises et trouvées chez feu Georges Dalgleish, serviteur dudit comte de Bothwell, le vingtième jour de juin en l'an de grâce 1567[2]. »

Ces indications ne sauraient être véridiques. Trois semaines après le 20 juin 1567, le 11 juillet, les lords écossais présentèrent à Throckmorton, envoyé anglais, une ample justification de leur conduite[3], document émaillé de nombreuses attaques contre Marie. Où auraient-ils pu trouver une meilleure arme contre elle que dans les lettres de la cassette? Ils auraient dû les citer, évidemment. Or, ils ne les mentionnent même pas. La seule explication possible de ce phénomène étonnant est qu'ils ne les possédaient pas

1. Labanoff, *Lettres et instructions de Marie Stuart*, t. II, p. 195 ss.

2. Les mêmes faits sont racontés par les commissaires écossais à Westminster, en déc. 1568, ainsi que par le prétendu journal de Murray. Anderson, t. II, p. 277.

3. Imprimée par Keith, *History of the affairs of Church and State in Scotland* (éd. de la *Spottiswood Society*), t. II, p. 677 ss.

encore, que, par conséquent, *tout le récit de la découverte de la cassette chez Dalgleish est un pur mensonge.*

Ce n'est pas tout. Dalgleish avait déjà été exécuté le 3 janvier 1568. Il ne pouvait donc plus contredire les affirmations du gouvernement écossais. Mais il est très étrange que, dans son interrogatoire subi devant le conseil privé[1], il n'ait point été interrogé au sujet de la cassette et que lui-même n'y ait pas fait la moindre allusion. Il est vrai que Morton, pendant les conférences de Westminster, dont nous aurons à parler plus tard, mentionne encore une fois l'événement, dans un rapport qu'il présente aux commissaires anglais, le 9 décembre 1568[2]. Il y dit : « Georges Dalgleish fut amené au Tolbooth (la prison d'Édimbourg) et menacé de la torture. Plein d'angoisse, il envoya chercher un cousin de Morton, le seigneur Robert Douglas ; lorsque celui-ci fut arrivé, il alla avec lui dans une maison de la rue de la Potterie et retira de dessous le lit une cassette d'argent qu'il avait apportée la veille du château. Le comte (Morton) l'ouvrit le 21 juin ; lui et d'autres en examinèrent le contenu, les lettres, les sonnets, etc., et il conserva la cassette intacte. » Mais ce récit n'explique nullement pourquoi l'on n'a pas une seule fois interrogé Dalgleish, soit pendant l'instruction de son procès, soit durant les cinq mois de sa détention ou immédiatement avant son exécution, au sujet de l'origine de la cassette, de son contenu ou de la manière par laquelle il en était entré en possession. Si nous comparons cet étrange silence avec le fait non moins surprenant et significatif que, du vivant de Dalgleish, on n'a jamais parlé de la découverte chez lui de la cassette et des lettres, nous sommes naturellement amenés à douter très sérieusement de la vérité de tout le récit.

Ce doute sur le caractère mensonger des faits rapportés par Morton se change en une conviction profonde lorsque nous apprenons par les mémoires de Jacques Melvil (p. 8 de l'éd. de Londres, 1683) que Dalgleish a été fait prisonnier avec le laird de Talla et Jean Hepburn, sur un navire de Bothwell, par le laird de Grange. Il est impossible que dans de telles circonstances il ait pu, la veille de son transport au Tolbooth, amener la cassette du château d'Édimbourg dans la maison de la rue de la Potterie et la cacher sous son lit.

1. Laing, *History of Scottand*, t. II, p. 274.
2. Bresslau, *Historisches Taschenbuch*, année 1882, p. 21.

Les dates de la capture et des prétendus interrogatoires de Dalgleish ne sont pas moins fausses. C'est seulement le 26 juin 1567 que les lords publièrent la proclamation mettant hors la loi Bothwell et ses complices. C'est seulement après cet événement qu'il quitta Dunbar pour s'enfuir aux Orcades, d'où il fut chassé par le laird de Grange. Il ne peut donc avoir quitté les Orcades, avoir été poursuivi par Grange et privé de quelques-uns de ses navires avant le 10 ou 12 juillet, et non pas le 20 juin. Cette conclusion est confirmée par l'envoyé anglais, sir Nicolas Throckmorton, qui rend compte, au jour le jour, de la façon la plus détaillée, de tous les événements d'Écosse. C'est seulement le 18 juillet qu'il narre la prise des serviteurs de Bothwell comme un fait qui vient de se passer[1]. Enfin, une troisième circonstance se trouve en complet accord avec les deux dont nous venons de parler : les noms des serviteurs complices de Bothwell qui furent surpris avec Dalgleish ou dénoncés par lui ne furent inscrits sur la liste de proscription que le 17 juillet[2]. *En conséquence, nous devons constater que le récit de la découverte de la cassette est controuvé du commencement jusqu'à la fin.*

La cassette elle-même a existé sans doute; elle a été vue et maniée déjà à l'époque où l'on en a tant parlé. Mais, d'après une tradition conservée dans la famille de lord Herries, partisan très notable de Marie, elle aurait contenu tout autre chose que les prétendus documents produits par Murray et Morton. Les *Mémoires de lord Herries*[3] racontent (p. 95 s.) : « Bothwell, mari de la reine, était en ce moment (juillet et août 1567) à Dunbar. De là, il envoya un messager à sir James Balfour, capitaine du château d'Édimbourg, pour aller chercher une cassette d'argent qui avait appartenu à la reine et qu'il avait laissée entre les mains de Balfour à l'effet de la conserver. Celui-ci délivra la cassette au messager, mais secrètement en informa les confédérés; la cassette fut interceptée. Elle contenait, suivant le dire des confédérés, des papiers qui prouvaient manifestement que la reine était l'auteur de l'assassinat de son mari, et ceci par des lettres autographes adressées par elle à Bothwell. Mais la reine et son parti affirmaient le contraire et disaient que toute cette histoire était

1. Dép. de Throckmorton à Élisabeth, 18 juillet 1567. Robertson, t. II, app., XXI.
2. Keith, t. II, p. 660, note 1.
3. Publiées par Rob. Pitcairn. Edimb., 1836, in-4°.

une invention des lords confédérés, car la cassette avait contenu toutes les lettres et tous les documents échangés entre Bothwell, Murray et Morton et établissant que ceux-ci avaient été des conspirateurs. Bothwell avait réservé ces lettres pour sa propre sécurité, afin de contraindre ses complices à lui rester fidèles. » Lord Herries incline évidemment vers cette dernière hypothèse, en ajoutant, ce qui pourrait être vrai d'après la suite chronologique des événements, que ce fut seulement après la saisie de cette cassette, laquelle constituait pour lui une grande garantie, que Bothwell perdit courage, quitta l'Écosse, et chercha son salut sur mer.

Nous sommes loin d'accorder une confiance absolue à ces indications du livre de lord Herries. Cependant elles sont plus vraisemblables, comme nous l'avons vu et le verrons encore, que les données de Murray, de Morton et de leurs amis.

Les conférences d'York s'ouvrent le 4 octobre 1568[1]. On est surpris encore une fois de remarquer que Murray ne produit pas publiquement les lettres de la cassette. Au lieu de ce moyen naturel et tout indiqué, il choisit un procédé qui, d'une part, ménage complètement sa responsabilité personnelle relativement aux lettres et qui, de l'autre, met les chargés de pouvoirs de Marie dans l'impossibilité d'élever aucune objection contre la forme ou le contenu de ces prétendus documents.

Il dépêcha aux commissaires anglais quatre hommes de second ordre, le secrétaire d'État Lethington, Thomas Margill, le savant Buchanan et un émissaire anonyme. Ces députés déclarèrent qu'on ne devait point les regarder comme délégués officiels du gouvernement écossais; ils annoncèrent leur résolution de n'expliquer aux Anglais « qu'en réunion privée et secrète » pourquoi l'on croyait devoir soupçonner leur reine de complicité dans l'assassinat de son époux. Ensuite, ils leur soumirent plusieurs documents relatifs au mariage de la reine avec Bothwell et destinés à prouver que, lorsque Morton, Argyle et autres lords, le 19 avril 1567, dans le souper d'Ainslie, avaient recommandé Bothwell à leur souveraine, comme « l'époux le plus convenable, » c'était sous la pression de l'autorité royale et par crainte des

1. Goodall, app., p. 93 ss. — Rapports des commissaires anglais des 6 et 9 octobre (Anderson, t. IV, part. II, p. 25 ss., 41 ss.), et du 11 octobre (Hosack, t. II, p. 497-501).

mesures violentes dont Bothwell les menaçait. Il va sans dire que ces seigneurs passaient sous silence un fait peu honorable de leur part, l'alliance que le lendemain, 20 avril, ils avaient conclue contre ce même Bothwell qu'ils venaient de couvrir d'éloges pompeux. Le rapport anglais continue de la manière suivante : « Il nous apparaissait par deux lettres *autographes* de la reine que Bothwell l'avait enlevée et amenée à Dunbar, à sa propre instigation et avec son assentiment (ce sont évidemment deux des prétendues lettres de Stirling)..... Ils (c'est-à-dire les quatre députés écossais) prouvèrent par une lettre *autographe* que, après avoir formé le dessein du meurtre, comme on le verra par la suite, elle a fourni encore un autre moyen plus simple de tuer le roi. Car on amena une altercation entre lui et lord Robert de Holyrood, en colportant entre eux des histoires mensongères, et ils prétendaient que la reine avait servi d'instrument pour envenimer l'affaire. Si ce dessein avait réussi, comme il était très vraisemblable, — car, après s'être qualifiés mutuellement de menteurs, ils en vinrent à tirer leurs poignards, — l'exécution de cette diabolique entreprise eût été singulièrement facilitée. Mais, comme cela n'arriva pas, on l'a réalisée plus tard d'une manière fort tyrannique. Ensuite, ils nous montrèrent une lettre abominable et très longue, *autographe*, *à les en croire*, qui contient de mauvaises choses, terribles à penser ou à écrire pour un prince, avec diverses ballades d'un sentiment tendre, lesquelles lettres et ballades et autres écrits mentionnés ci-dessus étaient contenus dans une petite cassette d'argent et d'or qu'autrefois elle avait donnée à Bothwell..... *Et ces hommes-ci assurent constamment que lesdites lettres qu'ils présentent comme autographes sont réellement écrites par elle, et ils offrent de le jurer et d'en faire serment*..... Sur un papier ci-inclus, nous avons noté pour Votre Majesté les points principaux et particuliers des lettres mentionnées ci-dessus, et, *comme ils disent*, écrites de sa propre main, pour qu'il plaise à Votre Majesté de les considérer et de juger ainsi si elles suffisent à la convaincre du détestable crime d'avoir assassiné son mari. »

Les extraits que l'un des commissaires anglais, sir Ralph Sadler, a ajoutés au rapport[1] nous renseignent sur la langue dans

1. Anderson, *Collections relating to the history of Mary Queen of Scotland*, t. IV, part. II, p. 71 à 75.

laquelle ces lettres « autographes » étaient rédigées. Ils portent comme titre : *Notes drawin furth of the Quenis letters sent to the Erle Bothwell.* Ce sont donc des extraits des lettres mêmes de la reine et non pas des copies ou traductions. Eh bien ! ces extraits appartenant à trois lettres de Glasgow encore existantes sont tous *littéralement* empruntés à leur rédaction *écossaise*. Par conséquent, les prétendues lettres autographes de Marie produites à York par les quatre députés de Murray étaient rédigées en langue *écossaise*. Sinon, comment et pourquoi Sadler aurait-il emprunté à la traduction écossaise les citations destinées à la reine d'Angleterre au lieu de les copier dans le texte original français[1]? Un courtisan anglais ne pouvait ignorer qu'Élisabeth, de son propre aveu, comprenait mieux le français que l'écossais[2].

Nous reconnaissons très bien maintenant la raison pour laquelle Murray n'a pas produit lui-même les lettres, mais a employé à cette fin des personnages moins importants. C'est qu'il avait affirmé le 21 juin, dans sa lettre à la reine d'Angleterre, que le texte écossais était une traduction, et qu'à York, en fait de lettres autographes de Marie Stuart, il n'avait encore à sa dis-

1. On comprend à peine comment M. Bresslau a pu dire (*Histor. Taschenb.*, p. 58) : « Rien ne démontre que les commissaires anglais aient vu les originaux plutôt que les traductions écossaises que Murray avait déjà offertes auparavant. Leurs rapports n'en disent rien. » A York, il n'est nullement question de traductions; au contraire, les commissaires anglais insistent à différentes reprises et dans les termes les plus affirmatifs sur le caractère autographe des lettres de Marie. En conséquence, si M. Bresslau constate (p. 69) « que les commissaires, en tout cas, ne peuvent s'être occupés intimement que de traductions écossaises, » cela est vrai en ce sens qu'« intimement » ou plutôt exclusivement, ils se sont occupés d'un texte écossais, qui cependant ne se présentait point sous forme de traduction, mais comme original.

Discutons à présent la thèse de M. Sepp. Dans son livre : *Marie Stuart et ses accusateurs*, où il s'efforce d'établir que les lettres de la cassette ne sont qu'un journal de la reine d'Écosse, il prétend également (p. 34) qu'à York le texte écossais n'avait été produit qu'à titre de traduction d'un original français. Mais, ce résultat, il l'obtient en faisant, d'après une méthode qui lui est habituelle, violence aux textes, par des intercalations qui leur font dire précisément le contraire de leur vraie signification. Les commissaires écrivent : « And theis men are do constantly affirme the said letters and writinges which they produce of her owne hand, to be of her owne hand in dede. » M. Sepp traduit : « Que lesdites lettres dont ils prétendent [posséder les originaux] de sa propre main [et dont ils produisent des copies] sont réellement de sa main. » Un procédé aussi arbitraire et aventureux se juge par soi-même.

2. Que l'on compare la scène entre elle et Murray en 1565. Hosack, t. I, p. 119.

position et ne pouvait montrer que ce même texte écossais. Si un jour on devait lui reprocher cette contradiction, il pouvait se retrancher derrière le prétexte d'un malentendu de la part de ses quatre députés.

Mais pourquoi ce procédé toujours périlleux? Pourquoi Murray s'exposait-il au danger que l'on ne se contentât point d'un tel expédient et qu'on lui fît observer la contradiction évidente de ses déclarations? La seule raison que nous en puissions découvrir est celle-ci : il était aisé pour les faussaires de composer des lettres écossaises, mais il leur était difficile d'en rédiger en un français correct et surtout d'accord avec la manière ordinaire d'écrire de leur malheureuse souveraine. Voilà pourquoi, en juin 1568, Murray ne veut pas d'abord produire de copies françaises, mais des copies traduites en écossais ; voilà encore pourquoi, en octobre de la même année, on montre, dans le plus profond secret et d'une manière purement officieuse, de prétendues épîtres originales en langue écossaise[1].

A cette occasion, il faut insister sur un fait que généralement on passe sous silence[2]. A York, nous entendons parler d'une lettre de Marie à Bothwell, qui plus tard disparaît complètement; c'est celle qui mentionne le dessein d'amener un conflit entre Darnley et lord Robert Stuart de Holyroodhouse, frère bâtard de la reine, avec l'espoir que celui-ci dans la chaleur de la colère tuera le roi. La vérité sur cet incident, la voici : un des premiers jours du mois de février 1567, lord Robert prévint le roi qu'un complot avait été ourdi contre lui et lui conseilla de quitter aussitôt que possible sa demeure de Kirk-of-Field. Darnley fit part de cette communication à sa femme, qui immédiatement manda son frère pour l'interroger sur cette affaire en présence de son mari. Mais lord Robert alors nia avoir jamais rien dit de semblable, Darnley en fut très fâché et l'appela menteur. Les deux jeunes gens mirent la main à la garde de leur épée et en seraient venus aux mains si

1. On a objecté que Murray n'avait pu être assez « impudent » pour commettre l'énormité de produire à York des originaux écossais et deux mois plus tard, à Westminster, des originaux français. M. Oncken (*Giess. Stud.*, p. 83 s.) a cité plusieurs exemples qui prouvent surabondamment que Murray ne s'est point effrayé de tels scrupules, et bientôt nous aurons à citer des spécimens non moins frappants de « l'impudence » de Murray et de la mauvaise foi du gouvernement anglais.

2. Il n'y a que M. Hosack qui en fasse mention (I, 409) et, d'après lui, M. Bekker (p. 226 s.).

la reine épouvantée n'avait appelé Murray, qui se trouvait à proximité et qui calma les deux adversaires. On voit que la conduite de Marie, en cette circonstance, avait été des plus correctes et entièrement opposée au dessein que la prétendue lettre lui attribue; elle aurait empêché en effet ce qu'elle aurait voulu amener astucieusement. Personne ne savait cela mieux que Murray, de sorte que, après mûre réflexion, il dut s'avouer que la lettre était trop manifestement mensongère pour qu'il pût la produire encore. Nous possédons donc ici un exemple clair et indubitable d'une lettre imputée à Marie, forgée après coup par des faussaires, lettre dont elle ne peut avoir été l'auteur et dont la fausseté était si évidente que les faussaires eux-mêmes reconnaissent plus tard la nécessité de la faire disparaître. Et pourtant les députés de Murray à York avaient solennellement désigné cette lettre comme constituant un autographe de la reine, et ils avaient offert de confirmer par serment ce fait, parmi d'autres semblables[1].

1. M. Bresslau (*Hist. Taschenb.*, p. 24, note) identifie cette lettre, disparue plus tard, avec la troisième lettre de Glasgow, à cause de l'inscription dorsale de cette dernière et de la mention de Médée. C'est évidemment une erreur, la troisième lettre ne mentionnant pas Médée et son inscription dorsale étant (*l. c.*, p. 88) : « French lettre, to prouf the affectioun. » Le passage où il est question de Médée se trouve en effet dans la quatrième lettre, dont l'inscription dorsale est ainsi rédigée *par un copiste anglais* (p. 89) : « Lettre concerning Halyruid-house. » Mais dans ce document il n'est pas dit un mot de lord Robert Stuart de Holyrood-House, ni du dessein meurtrier où celui-ci aurait été impliqué. La mention de Médée se rapporte au contraire à la crainte que Marie avait que Bothwell ne pût la sacrifier à son épouse légitime : « Aultrement, je penserai que mon malheur et le bien composer de ceux qui n'ont la troisième partie de la fidélité ni voluntair obéissance que je vous porte, auront gaigné sur moy l'avantage de la seconde amye de Jason. » Marie se compare donc à Médée et compare lady Bothwell à Glauké. Eh bien! je le demande à qui que ce soit, comment, avec la meilleure volonté du monde, les commissaires écossais à York auraient-ils pu, avec ce passage, forger l'histoire terrible de lord Robert? Comment des hommes d'État de valeur, tels que lord Sussex et sir Ralph Sadler, auraient-ils seulement pu faire semblant d'y croire? Ajoutons que la remarque *Lettre concerning Halyruid-House* n'est pas de Cecil, mais d'un scribe inconnu. Probablement celui-ci aura mal compris un autre passage de la quatrième lettre : « Souvenez-vous du lieu icy près. » Oubliant que Marie était censée avoir écrit cette épître à Glasgow, il aura songé à Édimbourg; en ce cas, le *lieu icy près* était en effet Holyrood-House, résidence ordinaire de Marie, qui y avait été souvent avec Bothwell. Quoi qu'il en soit, il est impossible d'identifier le passage, mentionné plus haut, de la quatrième lettre avec le plan détaillé du meurtre, tel que les commissaires anglais l'ont trouvé dans une prétendue lettre autographe de la reine d'Écosse. — M. Karlowa (*Maria Stuarts Briefe an Bothwell*, Heidelberg, 1886, p. 39) trouve l'indice du dessein meurtrier de

M. Mignet (t. II, p. 314 de l'édit. de Bruxelles) attache une grande importance à cette circonstance que, dans des communications privées, les trois commissaires anglais et surtout le duc de Norfolk se déclarent immédiatement convaincus de la culpabilité de Marie, et conséquemment de l'authenticité des lettres. Ceci n'était possible, soit dit entre parenthèses, que s'ils croyaient avoir sous les yeux les originaux, et non pas des traductions dont le contrôle était impossible. S'il est vrai que le duc de Norfolk, au premier abord, fut vivement ému par les écrits produits par les Écossais, il ne l'est pas moins qu'il commença bientôt à douter, car le 15 octobre déjà il écrivit à Cecil que l'affaire était fort compliquée et que l'on ne pourrait pas plus se décider pour l'affirmative que pour la négative[1]. Lui, qui d'abord s'était écrié : « Jamais je n'épouserai une femme dont le mari ne pourra tranquillement s'endormir sur son chevet, » travaille bientôt avec ardeur à son mariage avec Marie. De son côté, le comte de Sussex, qui, sans conteste, était de beaucoup le plus distingué des trois commissaires anglais, écrit le 22 octobre à Cecil qu'il serait difficile d'amener une condamnation judiciaire de la reine d'Écosse, parce qu'elle nierait les lettres alléguées contre elle et qu'elle produirait des arguments bien plus décisifs de la complicité de ses adversaires dans l'assassinat de Darnley. Il répète deux fois : *dans le sens juridique ses preuves sont meilleures que celles de ses adversaires*. C'est pourquoi il conseille un compromis[2].

Une autre circonstance encore nous prouve le changement que subirent les convictions des commissaires anglais. Dans la première rédaction de leur rapport, ils avaient exprimé de la manière la plus nette et la plus précise l'opinion que les fameuses lettres étaient authentiques. Mais l'impression absolument littérale de ce document avec toutes ses corrections, due aux soins de M. Hosack (t. I, p. 518, append. A), nous permet de remarquer qu'un peu plus tard ils se sont donné beaucoup de peine pour supprimer toute déclaration faite en ce sens et pour la remplacer par

Marie plutôt dans les premières lignes de la quatrième lettre : « J'ai veillé plus tard là haut que je n'eusse fait si ce n'eust été pour tirer ce que ce porteur vous dira; que je trouve la plus belle commodité pour excuser vostre affaire qui se pourroit présenter. » La hardiesse d'une telle interprétation passe mon entendement.

1. Goodall, App., p. 157.
2. Gauthier, t. II, p. 362.

des termes vagues qui laissaient toute la responsabilité aux députés écossais. Ils avaient dit « il nous semblait, » ils y substituèrent « ceux-là prétendirent. » Au lieu de « la participation de Marie au meurtre est très claire et manifeste, » ils déclarent « sa participation est difficile à contester. » Des expressions comme « nous le croyons en effet » ou « nous sommes assez convaincus que les lettres sont réellement de sa propre main » sont entièrement rayées.

Enfin, un dernier fait. M. de Fénelon, ambassadeur de France à Londres, en parlant des adversaires anglais de la reine d'Écosse, dit encore, dans sa dépêche du 29 novembre 1568 : « Et parce qu'en la vérification desd. lettres gist principalement l'intention de ceulx qui font partie à lad. dame, ils sont après à chercher par quel moyen ils pourront monstrer qu'elles ne sont faites ni controuvées[1]. » Ces mots démontrent que, peu de jours avant l'ouverture des conférences de Westminster, on sentait encore le besoin de prouver l'authenticité des documents destinés à écraser moralement et politiquement la malheureuse reine d'Écosse, et pourtant ce n'était pas la bonne volonté qui avait manqué. En effet, quelques jours auparavant, le 22 novembre, Fénelon avait remarqué : « Il semble qu'on mene icy les afferes de la royne d'Escoce avec tant d'artifice que je ne puis esperer qu'on y face gueres rien à son proffit. »

On le voit : aussitôt que les commissaires ont eu le temps de réfléchir et probablement de s'entretenir avec les plénipotentiaires de Marie, ils conçoivent des doutes profonds quant à l'authenticité des lettres et ils sont d'avis que les preuves qui pourraient être alléguées par la reine d'Écosse contre ses ennemis sont plus décisives et plus difficiles à repousser que les accusations élevées contre elle par Murray.

Le régent lui-même reconnut très distinctement les dangers de sa situation, et il essaya de s'accorder directement avec Marie. Mais une pareille réconciliation n'entrait absolument pas dans les idées de la reine Élisabeth, qui ne voulait point renoncer au rôle d'arbitre entre les partis qui divisaient la nation écossaise. D'autre part aussi elle entendit parler de l'ambitieux dessein de Norfolk, qui songeait à se rendre, par un mariage avec Marie Stuart, souverain légitime d'Écosse et héritier de l'Angleterre.

1. Ms. Record office (Londres). Transcripts, n° 187, France, V.

Pour ces motifs, elle mit un terme aux conférences d'York, devenues menaçantes pour ses intérêts, et en ouvrit de nouvelles vers la fin du mois de novembre, à Westminster, à proximité de sa propre résidence[1]. Aux trois commissaires déjà en fonctions à York, elle ajouta Bacon, garde des sceaux, Cecil, secrétaire d'État, et quatre lords. Nul doute ne pouvait subsister que, malgré la présidence nominale du garde des sceaux, le confident de la reine, Cecil, ne dirigeât réellement la procédure. Il la changea bientôt en une espèce de procès criminel, complètement illégal à l'égard d'une princesse souveraine telle que Marie, mais fort utile aux tendances de la politique anglaise. Malgré la forme qu'ils venaient de donner aux conférences, Élisabeth et ses commissaires refusèrent obstinément à la reine d'Écosse la permission de se défendre personnellement au sein de la conférence. Dès lors, les partisans de Marie purent à juste titre déclarer la conférence dissoute et se retirer (6 décembre)[2]. Cependant, les Anglais ne tinrent aucun compte de cette protestation et poursuivirent l'instruction. Et, chose étonnante, le même jour encore, après le départ des plénipotentiaires de Marie, lorsque, par conséquent, on n'avait plus à craindre une réfutation fondée sur la connaissance des faits, Murray et les autres commissaires écossais produisirent leurs preuves contre la reine.

On commença, ce jour-là (6 décembre), par le soi-disant livre des articles, *the Book of articles*. C'était un long réquisitoire dirigé contre Marie, divisé en cinq parties et contenant l'historique de tous les prétendus crimes et fautes de la Stuart[3]. Il avait sans doute été écrit par ce même Georges Buchanan, qui deux ans auparavant avait composé des hymnes en l'honneur de Marie, à l'occasion du baptême de son fils Jacques, et qui, en 1571, a presque littéralement reproduit le livre des articles dans son pamphlet *Detectio Mariae*. De nombreux historiens, et en dernier lieu M. Cardauns[4], ont surabondamment démontré que le *Book of articles* n'est qu'une compilation de

1. Anderson, t. IV, part II, p. 101 ss. — Cf. Keith (Spottisw. ed.), t. I, p. cxvi ss. Lettre d'Élisabeth à ses commissaires d'York le 16 octobre 1568, exemple frappant de la duplicité et de la cruauté de la politique d'Élisabeth, qui ne songeait qu'à ruiner entièrement la position de Marie Stuart.

2. Goodall, Append., p. 227 ss.

3. Il est entièrement reproduit dans Hosack, t. I, p. 523-549. On a généralement reconnu l'authenticité de l'impression de Hosack.

4. *Der Sturz Maria Stuarts*. Cologne, 1883, p. 23 ss., 104 ss.

mensonges manifestes et éhontés, de sorte qu'il est absolument inutile de revenir sur ce sujet. Quelles que soient les opinions des divers auteurs sur le caractère et la culpabilité de Marie Stuart, ils sont unanimes à refuser la moindre créance à cet écrit. Nous n'insisterons donc ici que sur deux circonstances particulièrement intéressantes.

Premièrement, dans le livre des articles, Murray raconte de la façon la plus fausse les faits et gestes de sa sœur pendant l'été et l'automne de l'année 1566, afin de l'inculper dès cette époque de relations criminelles avec Bothwell. Et pourtant ce même Murray fut durant cette même période le compagnon constant et assidu de Marie. Il fut présent, par exemple, à Jedburgh, en octobre 1566, où la reine était alitée à cause d'une maladie grave que l'on supposa même quelque temps mortelle. Or, dans son réquisitoire, Murray lui impute la conduite la plus scandaleuse à Jedburgh! Au contraire, Darnley, dont Murray avait été l'adversaire le plus féroce, le plus acharné, est, dans ce pamphlet, représenté sous les traits d'un mari vertueux, profondément blessé de l'inconduite de son épouse et pourtant toujours bon et aimant. Murray ne répand pas moins d'indignes calomnies sur sa sœur à propos des circonstances de sa capture à Carberry Hill, le 15 juin 1567. Ces mensonges incroyables donnent la mesure de la moralité du bâtard et démontrent sans réplique son mépris de la vérité. Un homme capable de forger officiellement contre sa sœur un pareil système de calomnies ne devait reculer devant aucune fraude ou fourberie.

Le second fait que nous ne pouvons passer sous silence, c'est que plusieurs des commissaires anglais étaient parfaitement en situation de reconnaître la fausseté du *Livre des articles* et que néanmoins aucun d'eux n'a protesté contre lui. Après avoir fait une telle constatation, nous ne nous étonnerons plus de l'impudence des rebelles écossais, lorsque par exemple ils remplaceront des lettres écossaises par des lettres françaises. M. Cardauns remarque ici fort judicieusement : « Quelle idée Murray devait-il s'être faite soit de la stupidité, soit de la partialité et de l'élasticité de conscience des commissaires anglais pour oser leur soumettre ce libelle infâme? Il se trouvait devant un collège d'hommes d'État qui étaient à même de constater la contradiction de presque chaque phrase avec la vérité. Il avait devant lui notamment le comte de Bedford, qui, après avoir, en

qualité d'ambassadeur d'Élisabeth au baptême de Jacques, évité sur l'ordre exprès de sa souveraine tout commerce avec Darnley, se laissa maintenant dire sans sourciller que Marie ne lui avait pas permis l'accès de son époux. Ce même Bedford, qui avait connu à l'avance toute la conspiration contre Riccio, ne réclame point lorsque le *Livre des articles* ignore entièrement cette conjuration et à plus forte raison la complicité de Darnley et de Morton. » Ajoutons que Bedford, qui le 9 janvier 1567 avait écrit à sa reine que Marie avait envoyé son propre médecin auprès de son époux malade, se laisse maintenant raconter qu'elle avait refusé à Darnley et médecin et pharmacien. « Jamais, » c'est ainsi que M. Cardauns conclut, « jamais Murray n'eût osé produire son *Livre des articles*, s'il n'avait pas eu la certitude qu'une fois les représentants de Marie partis, il pouvait impunément tout oser. »

Eh bien! ce libelle infâme fut par Murray et ses complices représenté aux lords anglais, qui connaissaient parfaitement la fausseté des assertions qu'il contenait, comme une preuve absolument concluante de la culpabilité de Marie[1]. Quelle effronterie de part et d'autre! Le procès-verbal officiel de la séance du 7 décembre raconte : « Les Écossais désiraient savoir si leurs Seigneuries [les Anglais] ne se contenteraient pas des choses qu'elles venaient de voir [le *Livre des articles* et l'acte du Parlement écossais prononçant la déchéance de Marie]; dans le cas contraire, elles devraient avoir l'obligeance d'indiquer si elles avaient encore un doute quelconque sur les articles qu'on leur avait soumis, ou si elles souhaitaient obtenir d'autres preuves. Les Écossais se déclarèrent prêts à leur fournir d'autres matériaux pour les satisfaire, bien qu'ils fussent d'avis que cela n'était nullement nécessaire, vu que les faits contenus dans le *Livre des articles* étaient pour la plupart notoires pour le monde entier. » L'on se demande quelle confiance on pourrait accorder à des gens qui ont la témérité de donner, en face de témoins bien instruits, à des mensonges notoires le nom de « vérités notoires, » de « vérités possédant une force irrésistible de persuasion, » et décidant péremptoirement un grave procès politique! Quelle audace,

1. Hosack, t. I, p. 550. — M. Bresslau a collationné de nouveau, au Record office de Londres, le procès-verbal de la séance du 7 décembre, revu par Cecil même, et il a fait connaître plusieurs corrections au texte de Hosack.

et en même temps quelle aveugle confiance dans la partialité et la corruption politique des commissaires anglais! Cependant, il faut rendre cette justice à ces derniers qu'ils ne se contentèrent pas de ce qu'ils venaient de voir et d'entendre, soit qu'ils désirassent obtenir pour le vulgaire des preuves plus concluantes de la culpabilité de Marie, soit que les Écossais se fussent un peu exagéré l'absence de moralité politique chez ces hauts fonctionnaires. Les Anglais exigèrent donc des pièces ultérieures. Le procès-verbal continue : « Alors, les Écossais apportèrent une petite cassette dorée, longue de moins d'un pied et ornée à plusieurs endroits de la lettre romaine F, au-dessous d'une couronne royale. » La cassette appartenait sans doute à Marie, qui l'avait reçue de François II de France, son premier époux; de même une partie des documents qui s'y trouvaient n'étaient pas moins authentiques, comme nous allons bientôt voir. Suivons le procès-verbal : « Il y avait là certaines lettres et documents. Ils disaient et assuraient que c'était des pièces autographes de la reine d'Écosse, adressées au comte Bothwell. D'après ce qu'ils prétendaient, la cassette avait été abandonnée par ledit comte Bothwell au château d'Édimbourg, puis enlevée par un certain Georges Dalgleish, son serviteur, qui fut fait prisonnier par le comte Morton. Ce dernier, qui assistait actuellement comme un des commissaires, confirma par serment la vérité de ces circonstances et jura que les écrits étaient les mêmes, sans aucun changement ni altération. On retira de la cassette plusieurs documents authentiques, qui se rapportaient au mariage de Marie avec Bothwell, au divorce de celui-ci avec sa première femme et enfin à son acquittement dans le procès qui lui avait été intenté immédiatement après le meurtre de Darnley. » Ces papiers, *dont mention n'avait été faite en aucune circonstance antérieure*, avaient probablement été placés en effet par Bothwell dans la cassette qui lui semble avoir été donnée sous forme de cadeau par la reine. Ils ne servaient qu'à faire valoir par le contraste les papiers plus importants qu'alors les Écossais extrayèrent de la cassette avec une certaine solennité : « Après quoi ledit comte [Morton] et ses collègues offrirent de montrer des preuves certaines, non seulement de la haine de la reine envers le roi son époux, mais aussi de son amour déréglé pour Bothwell; à cette fin (for which purpose) ils produisirent d'abord une lettre rédigée *en français* et d'une écriture romaine, lettre qu'ils assu-

raient écrite par la reine même à Bothwell lorsqu'elle était à Glasgow, auprès de son mari, à l'époque où elle voulait l'amener à Édimbourg. » Le procès-verbal contient le commencement de cette épître et d'une autre semblable ; ce sont la première et la deuxième des prétendues lettres de Glasgow. *Les citations cette fois sont en langue française*, conformément aux missives mêmes.

Le procès-verbal ne mentionne pas que les trois commissaires qui avaient déjà assisté aux conférences de York aient montré le moindre étonnement de ce qu'à Westminster on se trouvât en présence d'originaux français, tandis qu'à York les originaux des mêmes lettres étaient rédigés en écossais. Cependant, leur silence ne prouve rien. Est-ce que Bedford a protesté contre les mensonges, qu'il connaissait tels, du *Livre des articles?* Le procès-verbal, du moins, n'en dit mot. Au reste, les commissaires anglais de Westminster jouent un rôle absolument passif, comme ils le font remarquer eux-mêmes en disant qu'ils étaient appelés « à prendre connaissance et à rendre compte à Sa Majesté, avec une complète impartialité (indifferency), de toutes les affirmations produites de part et d'autre, sans se soucier d'autre chose. » Ces termes prouvent que les Anglais étaient, par les instructions qu'ils avaient reçues, empêchés de se prononcer sur la valeur des communications qui leur furent faites, si étonnantes qu'elles fussent.

Le lendemain (8 décembre), les Écossais continuèrent à produire le contenu de la cassette. Ils en retirèrent encore les trois autres lettres de Glasgow, ainsi que les trois prétendues lettres de Stirling et enfin des sonnets de la reine, le tout en langue française[1].

Abstraction faite de la lettre, disparue depuis, qui parlait du complot meurtrier de la reine avec lord Robert Stuart, on n'avait trouvé à York, dans la cassette, que trois lettres de Glasgow et deux de Stirling. A Westminster, au contraire, cette miraculeuse cassette contenait cinq lettres de Glasgow et deux de Stirling. Quels changements magiques! Les Écossais, à côté des prétendus originaux, apportèrent des copies, qui, après avoir été collationnées avec les premiers, y furent jugées entièrement conformes. Ces copies existent encore en grande partie ; elles fourmillent des fautes les plus grossières et contraires au sens com-

1. Goodall, Append., p. 235 ss.

mun. Voilà donc des copies que les premiers jurisconsultes et hommes d'État d'Angleterre « avaient soumises à une collation dûment sévère et aussi exacte que possible, par la lecture et par l'inspection et qu'ils avaient trouvées entièrement conformes aux originaux[1] ! »

Ceci nous donne une idée peu avantageuse de la bonne foi et de la conscience scrupuleuse avec lesquelles les commissaires anglais ont agi dans toute cette procédure. Malgré les affirmations officielles, ils ne prenaient pas même la peine légère de collationner les copies avec les originaux. Et pourtant cette besogne était de la première importance, attendu que Murray reprit ses originaux et ne laissa aux Anglais que les copies « collationnées. »

La séance du 8 décembre finit par la lecture des dépositions et aveux de quatre régicides, Hay, Hepburn, Powrie et Dalgleish, et d'une déclaration de plusieurs lords du parti de la reine, reconnaissant la régence de Murray.

Le 9 décembre, nous voyons les commissaires anglais occupés à l'étude plus approfondie des prétendues lettres et sonnets de Marie, non pas dans le texte écossais, ni dans le texte français, mais dans une « bonne traduction anglaise[2]. » On ne dit rien de l'origine de cette traduction. Il est à peine croyable qu'elle eût pu être faite dans le court intervalle entre les deux séances. Elle avait probablement été déjà apportée à Westminster par les Écossais. Ceux qui sans vergogne produisaient tantôt un texte écossais, tantôt un texte français des mêmes lettres, pouvaient aussi bien faire rédiger une traduction anglaise.

Voilà les preuves écrites employées par Murray. Il amena également des témoins vivants, Thomas Nelson, le serviteur de Darnley, qui avait échappé à la catastrophe de Kirk-of-Field, et Thomas Crawford, vassal (*gentleman*) du comte de Lennox, père de feu Darnley. Nous examinerons ailleurs leurs dépositions. Les commissaires anglais restèrent fidèles à leurs instructions en ne posant aucune question aux deux témoins et en n'essayant point de reconnaître le degré de confiance qu'ils méritaient.

Enfin Murray présenta de nouveau l'acte du Parlement prononçant la déposition de Marie, ainsi que son prétendu *Journal*

1. Ainsi s'exprime le procès-verbal. Goodall, *l. c.*
2. *Being duly translated into english.* Goodall, App., p. 239.

des événements arrivés depuis la naissance de Jacques VI jusqu'à la bataille de Langside.

Le 10 décembre, le régent, Morton, Lindsay et les deux autres commissaires écossais certifièrent comme suit : « Sur notre honneur et conscience, lesdites missives, sonnets, obligations et contrats sont indubitablement de la propre main de ladite reine [Marie], à l'exception du contrat en écossais daté de Seton, le 5 avril 1567, qui est écrit par le comte de Huntly, mais également signé d'elle, comme nous le remarquons et reconnaissons parfaitement[1]. » Eh bien, Morton, sans aucun doute, et probablement aussi les autres savaient que ces affirmations contenaient plus d'un mensonge. Personne aujourd'hui n'en doute plus quant à la longue lettre de Glasgow et à la majeure partie des prétendus contrats de mariage. Ils sont donc convaincus d'un parjure éhonté.

Ainsi finirent les conférences de Westminster. Elles avaient servi les desseins d'Élisabeth en ce sens que Marie était devenue l'ennemie mortelle du parti du régent par suite des terribles accusations élevées par celui-ci contre elle. En même temps, la reine d'Angleterre avait obtenu des documents qui, à l'occasion, pouvaient devenir entre ses mains une arme dangereuse contre sa rivale, son héritière détestée. Pour augmenter encore le poids de cette arme, elle résolut de communiquer les lettres et documents compromettants à tous les membres de son conseil privé et aux six plus importants des *earls* anglais. Cela se fit à Hampton-Court, les 14 et 15 décembre 1568. Ces deux jours furent employés à l'examen des papiers et à écouter les explications des anciens commissaires anglais[2]. Murray y montra encore une fois les prétendues écritures de la main de Marie. En les comparant avec des lettres d'une authenticité incontestable, adressées par la reine d'Écosse à sa sœur d'Angleterre, on constata que, ni dans l'écriture, ni dans le style, « il ne se trouvait la moindre différence. »

C'est là le texte du procès-verbal officiel rédigé par le secrétaire d'État Cecil lui-même. Mettons d'abord que cela répondît entièrement à la réalité et que, en effet, l'authenticité des lettres fût reconnue par tous les assistants. Dans cette hypothèse, nous nous trouverions sans doute devant un témoignage important en faveur

1. Anderson, t. II, p. 259 s.
2. Goodall, App., p. 247 ss., 254 ss.

des documents en question ; cependant, si nous nous rappelons la manière légère et négligente dont on avait feint de collationner, — chose pourtant si facile, — les copies avec les prétendus originaux, notre respect pour cette vérification d'écritures, qui est une opération bien autrement épineuse, s'affaiblira considérablement. Il s'évanouira tout à fait quand nous lirons l'observation officielle de Cecil : « Remarquons cependant qu'à l'heure où tous les écrits mentionnés ci-dessus furent produits, montrés et lus, on ne fit ni un choix particulier, ni un classement d'après l'ordre dans lequel ils furent présentés ; au contraire, les écrits sans distinction, gisant tous ensemble sur le bureau du conseil privé, furent montrés les uns après les autres, *plutôt en tas*, tels qu'ils étaient réunis sur la table, que suivant un classement comme il eût pu se faire d'après leur qualité, si le temps l'avait permis. » Tout commentaire est inutile à cette note officielle d'un homme d'État qui avait l'intérêt le plus vif à ce que les écrits en question fussent considérés comme indubitablement authentiques. La comparaison se fit sans ordre, avec turbulence, en toute hâte ; ce fut une pure question de forme. Comment, dans de telles conditions, les hommes de confiance de la reine Élisabeth, déjà prévenus contre Marie, auraient-ils pu dévoiler la besogne de faussaires adroits et fort expérimentés ?

Mais il y a plus. Le procès-verbal ne répond même pas à la vérité. En effet, quelques-uns des nobles présents eurent le courage de s'opposer ouvertement à Cecil et de prendre la défense de la reine d'Écosse en lui attribuant le droit incontestable de se faire entendre en personne pour formuler ses objections[1]. Le duc de Norfolk et le comte d'Arundel se prononcèrent de la manière la plus éclatante en sa faveur[2]. Cette opposition ne put évidemment viser que l'authenticité des documents qui, s'ils avaient été véritables, auraient rendu toute défense de Marie impossible. Peut-

1. Lettres des représentants de l'Espagne à Londres, D. Guzman de Silva et D. Gerau de Espes, à Philippe II, dans Lingard, *History of England*, t. VI, p. 94, et Gauthier, t. II, p. 363.

2. Ms. Lettre de M. de Fénelon, ministre français à Londres, à Catherine de Médicis, du 28 décembre 1568 (Copie ; Londres, Record office. Transcripts, vol. 137) : « Le faict de lad. dame iroit beaucoup plus mal sans le support du duc de Norfoc et du comte d'Arondel, qui outre ce qu'ils ont remonstré vifvement les droits de ceste princesse en cette conferance, ils ont encores représenté à la Royne leur maistresse qu'en laissant opprimer ceste princesse à ses subjets, elle préparoit contre elle ung mauvais exemple aux siens. »

être le passage du procès-verbal que nous avons cité en dernier lieu contient-il, sous une forme affaiblie, une protestation des nobles opposants. Les six comtes, qui n'étaient pas membres du conseil privé, déclarèrent, en effet, que Sa Majesté Élisabeth avait raison de n'admettre point en sa présence la reine d'Écosse, d'après les écrits présentés, « comme les choses se trouvent actuellement (as the case now did stand). » Que l'on veuille remarquer la condition posée évidemment par cette dernière phrase.

Quoi qu'il en soit, Élisabeth, voulant tirer profit de toute cette procédure, donna une certaine importance aux prétendus documents produits par Murray, afin de pouvoir citer Marie devant son tribunal. Dès le lendemain, 16 décembre, elle envoya chercher l'évêque de Ross, représentant de Marie, et exigea que sa souveraine se justifiât des graves accusations portées contre elle, soit en personne devant des commissaires spécialement nommés à cette fin, soit par une apologie autographe. A cette occasion, la reine d'Angleterre mentionna l'*affirmation de Murray* énonçant que lui et ses amis « avaient avancé et démontré des choses telles, qu'elles étaient des raisons de suspicion et des preuves très grandes et évidentes pour confirmer les bruits anciennement répandus sur les crimes attribués à Marie[1]. » Élisabeth elle-même ne se prononce point sur l'opinion qu'elle s'était formée à la suite des accusations soulevées et des documents produits par Murray, seulement elle refuse obstinément de laisser paraître devant elle « sa bonne sœur. »

Alors Marie demanda, à différentes reprises, qu'on lui montrât les preuves articulées contre elle, chose qu'on n'eût pas refusée au dernier des criminels : en vain. Elle se borna à demander à voir les copies, pour qu'elle pût répondre en connaissance de cause; cela même ne lui fut point accordé. Elle n'a jamais connu d'une façon précise le contenu de la fameuse cassette. Évidemment Élisabeth et ses ministres craignaient, comme Sussex l'avait indiqué dans sa lettre du 24 octobre 1568, qu'un examen sérieux de la cause ne se terminât en faveur de Marie et ne fît perdre à la reine d'Angleterre le prétexte nécessaire pour retenir prisonnière sa rivale et même pour ne pas la remettre sur le trône de l'Écosse,

1. Goodall, Append., p. 263. Par une singulière inadvertance, M. Bresslau fait (*Histor. Zeitschr.*, t. LII, p. 294) de ces paroles de Murray, citées par Élisabeth, une affirmation directe de la reine d'Angleterre. Il ne réussit pas à justifier sa manière de voir. *Histor. Zeitschrift*, t. LIII, p. 564 ss.

comme elle le lui avait si souvent fait espérer. Afin d'échapper à cette désagréable éventualité, Élisabeth prit une mesure étrange.

Le 10 janvier 1569, elle fit venir devant elle, à Hampton-Court, Murray et ses collègues, qu'en sa présence Cecil dut haranguer de la manière suivante[1] : « Puisque jusqu'à présent rien n'a été prouvé qui pût entacher votre honneur et fidélité, et que, d'autre part, vous n'avez rien avancé ou montré contre la reine votre dame qui fût suffisant pour inspirer à la reine d'Angleterre une mauvaise opinion de la reine, sa bonne sœur, à en juger par les choses qu'elle a eues sous les yeux jusqu'à ce jour ; » pour ces causes, Sa Majesté donne congé aux seigneurs écossais, dont la présence dans leur pays est impérieusement réclamée par les troubles qui y sévissent.

Voilà, au nom et en présence d'Élisabeth, par la bouche même de Cecil, une déclaration nette et précise qu'aucun d'eux ne se sentait convaincu par les documents contenus dans la cassette. Or, plusieurs de ces documents, à la condition qu'ils fussent authentiques, étaient de nature à prouver jusqu'à l'évidence l'existence de rapports criminels entre Marie et Bothwell, du vivant de Darnley, ainsi que la participation de Marie au meurtre de son époux. Par conséquent, *la déclaration que nous venons de citer contenait un doute manifeste quant à l'authenticité de ces écrits.*

C'est ce que pensa M. de Fénelon, ministre de France à Londres : « Élisabeth, dit-il expressément, ne croit rien de tout ce qui a été avancé contre la reine d'Écosse[2]. » C'était l'impression produite sur tous ceux qui connaissaient la cour de Westminster. L'envoyé de Toscane rapporta à son maître : « Il est reconnu par tout le monde comme étant hors de doute que la reine d'Écosse est entièrement innocente [de la mort de Darnley] et que les véritables criminels sont ses accusateurs[3]. » Telle est aussi l'opinion de Fénelon[4]. Dernièrement, M. Guill. Oncken a attiré l'attention sur deux documents qui prouvent de nouveau que des contemporains bien renseignés, même des plus prévenus contre Marie Stuart, refusaient tout crédit aux lettres de la cassette.

1. Goodall, Append., p. 305.
2. Gauthier, t. II, p. 364.
3. Lettre de Petrucci à Cosme Ier. Labanoff, t. VII, p. 147.
4. Gauthier, t. II, p. 363. Fénelon parle de preuves fort légères et absolument insuffisantes, dont l'authenticité serait loin d'être démontrée.

Le premier émane de Cecil, — lord Burghley, — lui-même. Selon son habitude, il rédige (10 mars 1569) à son usage personnel un mémoire sur les dangers qui menacent l'Angleterre et sur les moyens d'y obvier. Parmi ces périls, celui du rétablissement de la reine d'Écosse est un des plus graves, surtout parce qu'alors elle pourrait convoler à un nouveau mariage avec un puissant prince étranger. Car, ajoute Cecil, « le bruit de l'assassinat de son mari s'éteindra avec le temps ou sera traité par sa défense de telle sorte qu'il ne sera pas un grand obstacle pour l'empêcher d'arriver à ses fins. » Ici donc, où Cecil est seul avec sa conscience, où aucune considération politique ou personnelle ne l'entrave, il caractérise la prétendue complicité de Marie dans le meurtre de son époux, non comme un fait ou même comme une chose vraisemblable, mais comme un simple bruit (*fame*), qui disparaîtra avec le temps, s'il n'est pas déjà réfuté antérieurement par l'apologie (*defence*) de la reine d'Écosse. Est-ce qu'un avocat assermenté de Marie aurait pu s'exprimer autrement que son adversaire et persécuteur le plus acharné ne le fait ici? Peut-il y avoir une justification plus complète de la malheureuse souveraine que celle qui nous est conservée dans le mémoire intime du conseiller principal d'Élisabeth? Nous comprenons maintenant pourquoi cette princesse et son secrétaire d'État n'ont jamais voulu montrer à Marie même les copies des fameuses lettres; il lui eût été facile d'en prouver la fausseté et de se justifier.

Ces témoignages négatifs sont d'autant plus importants que, pour des raisons politiques, le gouvernement anglais avait les motifs les plus sérieux d'anéantir Marie Stuart. En effet, parmi les papiers du comte de Leicester, favori d'Élisabeth, on a trouvé des « Considérations pour amener la reine [d'Angleterre] à maintenir le jeune roi [Jacques VI] et le régent qui vient d'être préposé au gouvernement du royaume d'Écosse[1]. » On y cite comme raisons péremptoires d'une telle politique : l'amitié assurée et parfaite qui en résulterait pour les deux royaumes; la possibilité d'amener le jeune roi en Angleterre et de l'y faire élever sous la surveillance d'Élisabeth; le penchant de Marie pour la France, à laquelle elle livrerait certes l'Écosse si elle avait les mains libres. « Si nous considérons l'état actuel du monde, il paraît évident

1. Ms. British Museum (Londres), Addit., vol. 18738, fol. 28 ss.

qu'il serait fort utile à Sa Majesté de suivre les voies par lesquelles elle s'assurerait l'amitié de l'Écosse, et la seule réellement sûre pour y arriver est de tenir bas (*to kepe downe*) la reine d'Écosse. Si les *papistes* l'emportent en France et dans les Flandres, leur but le plus direct sera sans doute l'Angleterre, qu'ils ne pourront jamais attaquer plus avantageusement que par l'Écosse. En conséquence, Sa Majesté, étant assurée de l'Écosse, pourra d'autant mieux braver les forces d'un ennemi étranger. » On conseille à Élisabeth de proclamer comme raisons de « tenir dans l'impuissance et de conserver prisonnière la reine d'Écosse, le fait qu'elle est adultère et assassin. » Et pourtant ni Élisabeth ni son ministre principal n'ont osé faire de déclarations formelles dans ce sens. Preuve importante de la fausseté des lettres produites par les lords écossais.

Autre fait du même genre. Marie n'avait pas eu d'ennemi plus acharné que sa belle-mère, la comtesse de Lennox [1]. Cette malheureuse femme était d'abord fermement convaincue que son fils Darnley avait été assassiné sur l'instigation d'une épouse criminelle. Elle et son mari avaient fait faire, en janvier 1568, une peinture allégorique rappelant le meurtre du roi Henri, et les inscriptions qui s'y trouvaient attaquaient cruellement Marie Stuart et témoignaient à son égard d'une haine farouche. Le 8 septembre 1570, dans une lettre adressée à Élisabeth, la comtesse accuse la reine captive d'avoir été le seul auteur de l'assassinat de son mari. Pour la même affaire, elle est en correspondance avec Cecil

1. Cf. Gauthier, t. II, p. 370 ss. Cet auteur cite également le fait, exploité par les adversaires posthumes de Marie, que le comte de Lennox, père de feu Darnley, en juillet 1570, se dit entièrement convaincu de la culpabilité de sa bru « par son écriture et par les aveux faits par des hommes en vue de la mort. » Nous pouvions y répondre que : 1° Lennox était exaspéré avec raison contre Marie, depuis qu'elle n'avait pas donné suite à ses demandes réitérées de poursuivre et de punir les assassins de son fils ; 2° les aveux des complices subalternes du meurtre, exécutés pendant la régence de Murray, étaient falsifiés et, par conséquent, pouvaient tromper Lennox à l'égard de la reine ; 3° Lennox, resté étranger aux conférences d'York, de Westminster et de Hampton-Court, n'était point en mesure d'être bien renseigné. Il y a cependant une considération plus importante que tout cela : *c'est que précisément en juin et juillet* 1570 *Lennox se fit élire régent d'Écosse au nom du parti hostile à Marie Stuart et par lui.* Pouvait-il, dans de telles circonstances, reconnaître l'innocence de la reine ? C'eût été se priver lui-même de tout droit à l'exercice du pouvoir, objet constant de ses convoitises. Il ne pouvait y prétendre qu'autant que sa belle-fille était coupable. Ce fait suffit pour enlever toute importance historique aux affirmations de Lennox.

pendant les années 1570 et 1571. Mais subitement cette correspondance cesse pour être remplacée par des communications fréquentes et très amicales entre la comtesse et Marie Stuart. Elle lui écrit entre autres, le 10 novembre 1575 : « J'implore Votre Majesté de ne rien craindre, mais d'avoir en Dieu la confiance que tout ira encore bien ; la félonie de vos traîtres est mieux connue à présent qu'autrefois. » L'on se demandera d'où est venu, en 1572 ou 1573, le revirement complet dans les opinions et les sentiments de Mme de Lennox. Il n'y a qu'une seule réponse à y faire : la publication, faite en 1571, de la *Detectio Mariae* de Buchanan, ce pamphlet infâme dirigé contre la reine, avait fait connaître à la comtesse le texte latin des prétendues lettres de la cassette, et celui-ci, par ses impossibilités et ses mensonges, évidents pour elle, lui avait dessillé les yeux. *Du moment que la mère de Darnley prend connaissance des prétendues preuves des crimes de sa bru, elle est convaincue de son innocence.* Jusqu'à sa mort, en avril 1577, Mme de Lennox continue sa correspondance intime avec la prisonnière.

Résumons les résultats obtenus jusqu'ici.

C'est le 20 juin 1567 que Morton, l'adversaire le plus résolu et le moins scrupuleux de la reine d'Écosse, prétend s'être emparé de la fatale cassette. Qu'y avait-il de plus naturel que d'en publier sans retard le contenu pour abattre moralement la prisonnière du 15 juin, la forcer d'abdiquer et rendre impossible la menaçante intervention d'Élisabeth en sa faveur? On n'en fait rien pourtant. Un mois après, Élisabeth n'est pas encore instruite de la découverte de telles preuves; seul, l'ambassadeur d'Espagne en a vaguement entendu parler. Quelques jours plus tard, Murray lui communique le contenu d'une lettre unique dont on se serait emparé ; mais ce contenu même est en flagrante contradiction avec le texte de la lettre telle qu'elle apparaît un an et demi après. *Première contradiction!* — Pendant plusieurs mois encore, un silence général plane sur ces importantes épîtres. En décembre 1567, elles rentrent en scène, dans une réunion des adversaires de Marie. Mais alors on parle de plusieurs lettres, signées par elle-même, tandis que les lettres montrées plus tard sont anonymes. *Deuxième contradiction!* — On justifie la rébellion préparée depuis avril, commencée aux premiers jours de juin, par des lettres qui n'étaient entrées en possession de Morton, comme on disait, que le 20 ou plutôt le 21 juin. *Troi-*

sième contradiction! — Les documents sont soumis au Parlement d'Écosse sans que celui-ci en reconnaisse l'authenticité. Et de nouveau, pendant six mois, le silence le plus complet règne sur eux, jusqu'à ce que Murray offre à la reine d'Angleterre d'en montrer à ses commissaires des traductions écossaises. En effet, Élisabeth devait savoir que, dans sa correspondance intime, Marie se servait surtout du français. Mais pourquoi alors produire des copies écossaises et non pas le texte français original? Lorsque enfin, en septembre 1568, on précise le contenu de la cassette, sa forme extérieure et la manière dont elle aurait été découverte, celui auquel on prétend l'avoir enlevée étant déjà mis à mort ne peut plus y contredire, et Marie est prisonnière en Angleterre. Les conférences d'York s'ouvrent en octobre 1568; ici Murray ne produit pas lui-même, mais fait montrer par des personnes faciles à démentir ou à accuser d'erreur un texte écossais des lettres incriminées comme étant le texte original. *Quatrième contradiction!* — A cette occasion, on voit paraître une lettre, dont il n'a pas été question auparavant et qui ne sera plus jamais produite. *Cinquième contradiction!* — Les commissaires anglais, qui au premier abord ont cru à l'authenticité des documents, se rétractent bientôt pour se prononcer dans un sens contraire. Aux conférences de Westminster, les mêmes hommes qui ont produit la cassette montrent également le *Livre des articles*, réquisitoire contenant des accusations contre Marie qu'ils prétendent être notoires, tandis qu'en réalité, comme tout le monde le reconnaît aujourd'hui, elles reposent sur les mensonges les plus grossiers et faciles à découvrir comme tels par la plupart des commissaires anglais. Les lettres mêmes sont de nouveau en texte original français. *Sixième contradiction!* — A York, on avait trouvé cinq lettres dans la cassette, à Westminster on en rencontre huit. *Septième contradiction!* — Les commissaires anglais prétendent constater que les caractères de ces lettres sont identiques avec ceux des missives incontestables de Marie, mais cet examen est des plus rapides et des plus désordonnés; quelques assistants protestent même, et, à la fin, on laisse dans le doute la question de l'authenticité des documents. Élisabeth se prononce contre celle-ci, ainsi que le secrétaire d'État Cecil. La principale intéressée, la mère du roi assassiné, déclare que tout le tissu de l'accusation est une félonie et l'œuvre de traîtres.

Donc, sept contradictions manifestes dans la forme et dans le

contenu des lettres prétendues originales. On ne les montre publiquement qu'à une époque où personne ne pouvait plus démentir avec succès la manière dont elles auraient été trouvées. Malgré des tentatives réitérées, leur authenticité n'a jamais été définitivement reconnue. Ceux qui les ont produites étaient des menteurs et des faussaires impudents.

De tels faits suffiraient déjà pour empêcher un homme impartial d'attacher à ces lettres la moindre importance. Cependant, pour arriver à des résultats inattaquables, nous les examinerons l'une après l'autre.

Un mot seulement sur leur sort ultérieur. Après la mort de Murray, les serviteurs du régent défunt délivrent la fameuse cassette à son successeur, le comte de Lennox, qui fait faire pour le jeune Jacques VI des copies authentiques, revêtues du *vidimus* des membres du Conseil privé. Le 22 janvier 1571, Lennox rend au comte Morton la cassette ainsi que les documents y contenus, pour les conserver jusqu'au retour d'un voyage que le régent est sur le point d'entreprendre en Angleterre[1]. Cependant, comme Lennox est blessé mortellement au mois de septembre de la même année, Morton semble avoir gardé définitivement la cassette et les lettres. Nous apprenons qu'après l'exécution de Morton elles se trouvaient entre les mains du comte Gowrie, de qui l'envoyé anglais Bowes essaya en vain de les obtenir. Gowrie finit également, deux ans plus tard, sur l'échafaud. Depuis ce moment, les originaux des *Lettres de la cassette* ont disparu sans laisser de traces, perte sensible pour les recherches historiques. La cassette même est encore conservée, dit-on, quoique avec d'autres ornements, dans la famille ducale de Hamilton[2].

Martin PHILIPPSON.

(*Sera continué.*)

1. Goodall, Append., p. 91.
2. Laing, t. II, p. 235 ss. — Lawson (éditeur de Keith pour la Spottiswood Society), t. II, préf., p. XIV.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UNE TRÈS ANCIENNE HISTOIRE DE FRANCE.

LA COMPILATION DU MANUSCRIT LATIN 5949 A[1].

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, latin 5949 A, est une copie faite au XVIIe siècle, pour la collection Duchesne, d'un original appartenant à l'abbaye de Saint-Denis et qui paraît avoir disparu. Il contient des *Annales regni Francorum*, commençant en 1057 et se terminant à la mort de saint Louis en 1270. En réalité, c'est une chronique universelle où le compilateur a inséré aussi à leur date les principaux événements de l'histoire de l'Angleterre, de l'Allemagne, du royaume normand, des Deux-Siciles, de l'empire grec et surtout des croisades. Mais l'histoire de France y occupe de beaucoup la plus large place, et cette chronique se rattache évidemment aux travaux d'historiographie française exécutés, au XIIIe et au XIVe siècle, dans l'abbaye de Saint-Denis.

Le manuscrit 5949 A avait été signalé par Sainte-Palaye[2]. En 1873, M. Paul Viollet l'a décrit sommairement[3]. Présentant ces *Annales* comme une grande chronique latine de Saint-Denis, il a indiqué leur connexité avec les travaux historiques traduits dans les *Grandes Chroniques de France*, et en a extrait, pour ce qui concerne la *Vie de Louis le Gros*, quelques variantes très intéressantes du texte de Suger. En 1881, M. François Delaborde s'est occupé du même manuscrit dans son étude sur la chronique de Guillaume le Breton[4]. Il a reconnu d'abord que cette compilation datait au plus

1. Cette notice a été lue à l'Académie des Inscriptions dans la séance du 6 avril 1887.

2. *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, XI, 601.

3. *Bibliothèque de l'École des chartes.*

4. *Étude sur la chronique en prose de Guillaume le Breton*, dans le 22e fasc. de la *Biblioth. des Écoles françaises de Rome et d'Athènes.*

tôt du milieu du XIVe siècle, puisque l'auteur cite de longs extraits des *Secreta fidelium crucis* de Marino Sanudo (mort après 1334); ensuite qu'elle se composait de la chronique universelle de Guillaume de Nangis prise pour canevas et considérablement allongée par l'insertion de toute la série des histoires spéciales qui sont traduites dans les *Grandes Chroniques de France*. M. Delaborde s'est surtout servi de ce manuscrit pour établir le fait que la chronique de Rigord se termine avec l'année 1206 et que celle de Guillaume le Breton ne commence qu'en 1209. Il en a seulement extrait, pour les années 1207 et 1208, deux courts passages qui complètent la chronique de Guillaume de Nangis.

Nos propres recherches sur l'histoire du règne de Louis le Gros et sur le texte de Suger nous ont amené à étudier cette compilation du XIVe siècle, du moins pour la partie relative à l'histoire de France, qui est naturellement de beaucoup la plus détaillée et la plus complète. Cependant les savants compétents trouveraient, croyons-nous, quelque intérêt à examiner les développements consacrés à l'histoire étrangère et à en déterminer la provenance. En ce qui concerne l'histoire de France, voici ce que nous pouvons ajouter aux indications déjà fournies par MM. Viollet et Delaborde.

Comme l'a très bien vu le récent éditeur de Rigord et de Guillaume le Breton, les *Annales* (c'est le nom sous lequel nous désignerons, pour abréger, la compilation du ms. 5949 A) ne sont que le produit de la combinaison de la chronique de Guillaume de Nangis avec des histoires spéciales qui, pour la plupart, sont entrées aussi dans le recueil des *Grandes Chroniques de France*. Ici se pose tout d'abord la question des rapports qui existent entre les deux compilations. D'après la comparaison détaillée que nous avons dû faire entre le recueil français et le recueil latin, le point de contact consisterait :

1° Dans l'emploi des mêmes histoires spéciales, avec cette différence que l'auteur des *Annales*, au lieu d'utiliser directement pour l'histoire de Louis VII la partie de la continuation d'Aimoin connue sous le nom d'*Historia gloriosi regis Ludovici septimi* et écrite, d'après M. Siméon Luce, entre 1169 et 1174, s'est contenté de reproduire littéralement le texte des *Gesta Ludovici septimi*, qui ne sont qu'une traduction latine des *Grandes Chroniques*.

2° Dans l'emploi des mêmes textes, ceux qui sont contenus dans ce manuscrit de la Bibl. nat. (latin 5925), sur lequel les beaux travaux de M. L. Delisle[1] ont si justement appelé l'attention des érudits.

1. *Mém. de la Société de l'hist. de Paris*, t. IV, p. 203.

A vrai dire, ce sont là les seuls rapports probants (et on voit qu'ils sont indirects) entre les *Grandes Chroniques* et les *Annales :* c'est ce qu'avait déjà reconnu Sainte-Palaye. Non seulement notre annaliste a recouru à beaucoup d'autres ouvrages que les *Grandes Chroniques* ne se sont pas appropriés; mais encore il n'a pas utilisé de la même façon les histoires spéciales communes aux deux recueils. Il y a cependant, dans la *Vie de Louis le Gros*, deux ou trois passages qui sembleraient indiquer un emprunt direct fait par l'annaliste aux *Grandes Chroniques*. Dans ces passages, les deux compilations s'écartent ensemble du texte de Suger donné dans l'édition Lecoy de la Marche. Faut-il en conclure que notre compilateur, en reproduisant le texte latin de la *Vita Ludovici*, avait sous les yeux la traduction française qui en a été faite au XIIIe siècle ? Le fait est possible, mais nous n'oserions rien affirmer. Ces similitudes sont isolées et exceptionnelles : elles pourraient s'expliquer naturellement si ces deux compilations avaient eu pour base un texte de Suger différent par certaines variantes de celui que nous font connaître les manuscrits actuellement existants. Nous verrons tout à l'heure que cette hypothèse n'est pas absolument invraisemblable.

Quoi qu'il en soit, reconnaissons que l'auteur des *Annales* a mis presque toujours un certain soin et fait preuve d'une certaine intelligence historique dans le travail auquel il s'est livré pour développer la chronique de Guillaume de Nangis et l'adapter aux histoires spéciales insérées dans son texte par tranches chronologiques. Les transitions et les raccords sont souvent d'une forme lourde; mais, pour le fond, les sutures ne sont pas maladroites : le compilateur a su, sauf sur un ou deux points, éviter les redites et les doubles emplois. A cet égard, l'étude de notre manuscrit présente un intérêt incontestable. Ce qui le rend encore plus digne d'attention, c'est que l'auteur des *Annales* ne s'est pas toujours borné à reproduire, d'une part, la chronique de Nangis, de l'autre, les histoires spéciales qu'il adaptait au cadre de la chronique; il les a fort souvent modifiées et amplifiées, soit par un développement tiré du texte même et destiné à le rendre plus compréhensible, soit par l'intercalation d'un commentaire historique, d'une glose, soit par l'insertion de passages empruntés à des sources connues ou difficiles à déterminer. Ce sont évidemment les additions de cette dernière catégorie qui ont le plus de prix pour l'historien. En d'autres termes, le texte des *Annales* n'est pas seulement le produit d'une *compilation,* mais encore d'une *interpolation* presque continue, du moins pour la période antérieure au règne de Louis VIII, car, à partir de 1226, l'auteur ne fait plus que reproduire littéralement les *Gestes* de Louis VIII et de Louis IX, en y ajoutant

quelques passages empruntés aussi mot pour mot à la chronique de G. de Nangis.

Pour la partie de l'histoire de France comprise entre 1057 et 1100 (fol. 1 à 80), l'annaliste a suivi certainement, comme le rédacteur des *Grandes Chroniques*, la *Continuation d'Aimoin* et par surcroît les ouvrages historiques d'Hugue de Sainte-Marie, qu'il adapte aux renseignements fournis par la chronique de Nangis. Mais il a complété ces différentes sources par des développements qui paraissent lui appartenir en propre et dont quelques-uns ne sont pas indignes d'intérêt. Nous citerons principalement :

1° Sous l'année 1059, le passage relatif au sacre de Philippe Ier et aux paroles qu'aurait prononcées Henri Ier s'adressant aux seigneurs convoqués à Paris et leur faisant prêter fidélité à son fils[1].

2° Sous l'année 1060, les détails relatifs à la maladie d'Henri Ier, que l'auteur fait mourir à Paris, et à son ensevelissement à Saint-Denis[2].

1. Fol. 2. *Henricus rex Franciæ coronari fecit filium suum in regem.* Henricus, rex Francorum, senio se gravari conspiciens, accitis optimatibus regni sui Parisius Philippum filium suum coram eis exponens et hoc cum alloquio commendans, ait : « Hactenus, commilitones optimi, vestræ militiæ præfui; nunc autem senio prægravatus a vobis separandus sum in brevi. Proinde si aliquando mei amatores fuistis, oro vos ut hunc filium meum loco mei vobis præferatis, assensum unanimiter præbentes, ut insignia sumens regalia eidem, quamdiu vixerit, fidelitatem servetis. » Quod cum sigillatim interrogati assistentes concessissent et libenti animo successive fidelitatem jurassent, rex cum eis, Ascensionis Domini peracta solempnitate, civitatem Remensem petiit, et eundem filium, die sancto Penthecostes, in regem, anno ætatis suæ circiter undecimo, a Gervasio Rhemorum archiepiscopo coronari fecit. In coronatione ejus præsentes fuerunt ex Franciæ et Burgundiæ regionibus, ex archiepiscopis et episcopis XXII numero, abbates quam plurimi, ac regni primates et specialiter Guido, dux Aquitaniæ, Hugo, filius Roberti, ducis Burgundiæ, cum multis aliis, quos sigillatim nominari longum esset. — Cf. *HF.* XII, 797, et XI, 159.

2. Fol. 2 v°. *De morte Henrici regis Franciæ.* Henricus, rex Franciæ, qui cuncto tempore regni sui valde fuerat militaris, magnæque fortitudinis ac pietatis extiterat, confectus senio, lecto decubuit in urbe Parisius. Quamvis experti medici de subitâ ejus ægritudine rationem totalem ignorarent, a quodam tamen ipsorum, Johanne nomine, peritissimo medico, potionem recepit, sed veneno nimiam sitim inferente, missum archiatri sprevit et a cubiculario potum accipiens, dum medicus abesset, ante purgationem bibit; unde ingravescente dolore eodem die, post perceptionem sacræ Eucharistiæ et extremæ unctionis, libratus sursum et, assistentibus flentibusque de commissis veniam efflagitans, spiritum inter verba orationis efflavit, anno vitæ suæ LXIIII°. Cujus corpus regio more conditum aromatibus, ad ecclesiam beati Dionysii Areopagitæ delatum est cum immenso lumine ardentium cereorum, utriusque

3° Sous l'année 1061, les lignes consacrées à la fondation du chapitre de Saint-Vincent de Senlis par la reine mère Anne ou Agnès de Russie[1].

4° Sous l'année 1068, la mention du mariage de Philippe Ier avec Berthe de Hollande. Notre annaliste a emprunté cette date à la chronique de Guillaume de Nangis. Notons à ce propos que la date de 1068 s'accorde fort bien avec d'autres passages de chroniques contemporaines où l'on représente ce mariage *comme ayant suivi de très près* la mort du régent du royaume, tuteur de Philippe Ier, le comte de Flandre, Baudouin V. Il n'existe pas d'autre indication chronologique précise sur ce mariage que celle de Guillaume de Nangis. Les éditeurs des *Historiens de France* ont fixé approximativement le fait en 1072. Brial, négligeant ou ne connaissant pas la partie non imprimée de la chronique de Nangis, remarque qu'aucun historien n'a donné là-dessus de renseignements détaillés, et croit que le mariage a eu lieu, sur les conseils de Robert le Frison, après la bataille de Cassel, livrée en 1071. Mais cette dernière assertion ne nous paraît nullement démontrée. Sans doute la chronologie est souvent défectueuse dans l'ouvrage de Sigebert de Gembloux, d'où dérive celui de Nangis. Mais ici il s'agit d'un fait que Guillaume de Nangis n'emprunte pas à Sigebert et sur lequel on pouvait être bien renseigné à Saint-Denis, comme sur tout ce qui concerne en général l'histoire intime de la famille royale. L'auteur des *Annales* nous montre donc, en 1068, les grands du royaume s'occupant du mariage de Philippe Ier et Florent, comte de Hollande, conduisant sa fille Berthe à Paris. Il ajoute, d'après Nangis, que de ce mariage naquit, outre Louis le Gros et Constance, un second fils nommé Henri; erreur qu'on retrouve dans certains manuscrits d'Hugue de Sainte-Marie et

quoque status non modica comitiva, et ab archiepiscopis, episcopis quoque et abbatibus, celebratis missarum solemniis, more regio sepelitur. Ei autem successit Philippus, filius ejus, sub tutela Balduini comitis Flandrensis, qui amitam ejus habebat uxorem, qui eum usque ad annos juveniles, decentissime tractavit, dulciter educavit, et regnum strenue rexit et deffendit. — Cf. *HF.*, XII, 115 (extrait d'un ms. qui est le latin 11793, fol. 49).

1. Fol. 3. *De fundatione ecclesiæ Sancti Vincentii Silvanectensis.* Anna Francorum venerabilis regina, uxor Henrici regis deffuncti et mater Philippi regis, Deo devota, plus de futuris quam de præsentibus cogitans, in æterna vita mutuum multipliciter recipere credens, apud Silvanectum ecclesiam in honore Sancti Vincentii præcellentissimi martyris construxit, ordinans ibidem canonicos et statuens in memoriam ejus egregii martyris ut ad differentiam aliorum canonicorum regni ipsi capucia rubea deportarent. — Cf. ce que dit du même fait le continuateur d'Aimoin (*HF.*, XI, 319), traduit par les Grandes Chroniques.

qui s'explique peut-être par une mauvaise lecture du mot *unicum*[1].

5° Sous l'année 1072, le récit de l'avènement au comté de Flandre du jeune Arnoul III. D'après l'auteur des *Annales*, il aurait été placé sous la tutelle de Philippe Ier et de Guillaume le Conquérant[2]. Ce détail n'est donné, si nous ne nous trompons, que par la Chronique anglo-saxonne; source que les historiographes de Saint-Denis pouvaient difficilement connaître. Il est certain du moins que toutes les autres sources, flamandes et françaises, ne parlent que de la tutelle de Robert le Frison. Ce qui est surtout à noter, c'est la part que les *Annales* attribuent à Philippe Ier dans la préparation de l'expédition que Baudouin, comte de Hainaut, fit contre Robert le Frison, en 1076, et qui se termina par la défaite de l'usurpateur du comté de Flandre à Denain[3].

6° Sous l'année 1078, la mention d'un échange de cadeaux entre Philippe Ier et Guillaume le Conquérant; celui-ci envoyant un navire chargé de vin, celui-là un navire chargé de venaisons salées[4].

7° A la même date, la mention de la naissance de Louis le Gros. Notre annaliste est le seul qui ait indiqué expressément le lieu de naissance du jeune prince, Paris. C'est le seul aussi qui ait donné

1. Fol. 11 v°. *Rex Franciæ uxoratur.* Jam regis Franciæ Philippo flore juventutis vernante, ceperunt optimates regni de successione prolis cotractare attentius. Audiens autem Flaurentium, ducem Frisonum, quandam filiam habere, Bertam nomine, corpore eleguantem, hanc, suorum consultu, a patre petiit uxorem. Qui inde gaudens non modo petitam dari decrevit, sed et cum muneribus immensis eam usque Parisius adduxit; quam cum maximo honore recipiens, lege conjugali desponsavit. Et ex ipsa postmodum successive genuit Ludovicum, qui post eum regnavit, Henricum et Constantiam, que desponsata fuit principi Antiochae Boamundo. — Cf. *Chron.* de Nangis (B. N., latin 4917, fol. 199) : « Philippus rex Francorum duxit in uxorem Bertam filiam Florentii ducis Frisonum, ex qua genuit Ludovicum et Constantiam atque Henricum. »

2. Fol. 12 v° : « Balduinus Flandriæ et Hannoniæ comes moriens, Arnulfum filium suum, qui eidem debebat succedere, et alterum Balduinum sub tutela regis Franciæ Philippi sui dilecti consobrini et regis Angliae Guillelmi, qui sororem ejus desponsaverat, reliquit. »

3. Fol. 14 v° : « Balduinus puer, filius Balduini comitis Flandriæ, ægre ferens Arnulfum fratrem, cui comitatus Flandriæ competebat, in bello a Roberto patruo suo occisum, et ipsum comitatum indebite retinere, ad regem Franciæ venit et pugnatores sibi dari validos precibus impetravit ad recuperandum comitatum. Quo concesso, cum Francigenis ad Donengium pervenit et contra Robertum patruum pugnavit ipsum cum suis auxiliariis Alemanis vincit. Sed de patria non eum expulit, quod ipsi omnes Flandrenses favebant. »

4. Fol. 16 : « Insignum consolidatæ pacis inter regem Franciæ et Angliæ rex Philippus navim vinis optimis oneratam Guillelmo transmisit. Et is quidem versu navim alteram, salsis venationibus plenam, regi Philippo remisit. »

comme date de cette naissance l'année 1078, en quoi il s'écarte de celle que fournit Hariulfe[1]. Nous croyons qu'Hariulfe est plutôt dans la vérité. Mais il est curieux de constater que cette date de 1078 est celle à laquelle se sont arrêtés, en se fondant sur un mot assez vague de Suger, les éditeurs des *Historiens de France* et l'*Art de vérifier les dates*. On remarquera aussi les détails donnés par l'annaliste sur le baptême de Louis et sur la manière dont sa naissance fut annoncée à la France royale[2].

Il serait imprudent de s'illusionner à priori sur la valeur historique des passages que nous venons de citer. Ils appartiennent à une compilation qui est plus de deux cent cinquante ans postérieure aux événements ; et, dans ces additions, il est des détails qui sont certainement inexacts et paraissent imaginés à plaisir (par exemple le comte de Hollande Florent, menant sa fille à Paris). Il est d'autres détails, il est vrai, qui n'ont en eux-mêmes rien de suspect et qui de plus s'accordent fort bien avec les données des chroniques contemporaines. N'avons-nous là, d'un bout à l'autre, que des développements de fantaisie, dus simplement à l'imagination de l'auteur du XIVe siècle, et dont les historiens n'ont pas à tenir compte ? Nous ne croyons pas qu'on soit en droit de l'affirmer. Il faut considérer que l'auteur des *Annales*, quoique écrivant très longtemps après les événements, est un moine de Saint-Denis, qui avait à sa disposition (et ici on ne peut mieux faire que d'emprunter les expressions de M. Léopold Delisle) « tout un fonds de notes et de mémoires historiques, classés et dégrossis de manière à former comme une ébauche des annales nationales[3]. » Ces matériaux sont loin de nous être tous parvenus : c'est à cette même source que Philippe Mouskes avait puisé, lui aussi, certains détails que sa chronique seule a fait connaître. Dans tous les cas, et quelque opinion qu'on se fasse sur l'originalité de ces passages des *Annales*, nous avons cru qu'il était intéressant de signaler les développements relatifs à des règnes capétiens reculés, sur lesquels les renseignements font singulièrement défaut.

1. Voir nos *Recherches historiques et diplomatiques sur les premières années de la vie de Louis le Gros*, note 4.

2. Fol. 16. *De nativitate Ludovici Grossi*. Jam antea in cunctis ecclesiis regni ad preces regis Franciæ Philippi continuatæ fuerant orationes devotæ ut ipsi Deus concederet heredem masculum, qui post ipsum in regno succederet. Quin et hoc anno in villa Parisiensi sibi peperit Berta uxor sua venerabilis regina. De cujus nativitate rex gavisus, cum ipsum sacro crismate delibutum præcepisset nominari Ludovicum, mox per civitates famosas regni sui direxit nuncios, qui ortum nobilissimæ et diu optatæ prolis nuntiaret (1078).

3. *Mém. sur les ouvrages de Guillaume de Nangis*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXVII, 2e partie, p. 8.

La partie des *Annales* qui correspond à l'administration de Louis le Gros comme roi désigné et comme roi titulaire, de 1100 à 1137, mérite, à d'autres égards, l'attention de l'historien. Nous y trouvons reproduite presque en entier (sauf au début les quelques paragraphes relatifs à la guerre du Vexin, de 1097-1098, et au milieu certains passages concernant l'histoire du pape Pascal II) la *Vita Ludovici* de Suger.

On peut examiner tout d'abord la façon dont l'annaliste a distribué chronologiquement les événements du règne de Louis le Gros, racontés par l'abbé de Saint-Denis, qui, on le sait, ne donne jamais d'indications chronologiques précises. Pour ce qui concerne surtout la partie du règne antérieure à 1115, l'annaliste n'avait point le secours de la chronique de Nangis, ici très incomplète et très brève. Il est donc intéressant de voir comment il a réparti, pour la date, les différents passages de la *Vita Ludovici* qu'il avait à insérer. Sur plusieurs points, il est arrivé à peu de chose près aux mêmes déterminations que les éditeurs des *Historiens de France*, qui ne paraissent pas cependant avoir utilisé, ni peut-être même connu son manuscrit. Sur d'autres, il s'écarte sensiblement de la vérité[1]. En somme, sa chronologie laisse à désirer. On peut en dire autant malheureusement de beaucoup d'autres chroniques françaises, même contemporaines.

Ce qu'il importe surtout d'étudier, c'est la façon dont il a traité le texte de Suger. Au lieu de donner une analyse ou un abrégé des récits de l'abbé de Saint-Denis, comme l'ont fait la plupart des chroniqueurs des XIIe, XIIIe et XIVe siècles ; au lieu de les reproduire littéralement, comme l'a fait, sous forme française, le traducteur des *Grandes Chroniques*, il les a continuellement interpolés et amplifiés. Mais les développements qu'il a donnés n'ont pas tous le même caractère. Dans beaucoup de passages où le latin de Suger, entortillé, rocailleux, obscur à force de concision, ne lui paraissait pas très intelligible, il a brisé la phrase, ajouté des mots, changé des expressions et substitué ainsi au latin de l'historien son latin à lui, très reconnaissable, parce qu'il est plus clair, mais aussi beaucoup moins original, on

1. La campagne contre Bouchard de Montmorenci (fol. 83) est placée en 1101 ; celle de Luzarches et de Chambli en 1102 (fol. 84-85) : la guerre contre Eble de Rouci (fol. 87) en 1103 ; la campagne de Meung-sur-Loire en 1104 (fol. 88 v°). Ces déterminations sont acceptables. L'attribution à 1106 de la campagne de Montaigu (fol. 91) est moins bonne. Mais, quand les *Annales* placent en 1112 le mariage de Louis le Gros avec Adélaïde de Maurienne (fol. 107), en 1113 l'affaire de la Roche-Guyon (fol. 108), en 1114 la campagne contre Philippe de Mantes (fol. 110-111) et la première guerre contre Hugues du Puiset (fol. 111), etc., il n'est plus possible de les suivre.

peut même dire assez plat. C'est là un procédé qu'il est très facile de saisir en beaucoup d'endroits, précisément parce que la langue de Suger est quelque chose de *sui generis* qui ne ressemble en rien au latin ordinaire des chroniques[1]. D'ailleurs, toutes ces modifications au texte de Suger sont loin d'être heureuses : il en est qui constituent de véritables contresens.

Dans d'autres passages, au lieu de se borner à modifier les expressions de Suger, il a ajouté au texte certains détails qui, tantôt se trouvent implicitement contenus dans le texte dont ils sont le commentaire naturel et logique, tantôt sont étrangers au texte, l'améliorent et le complètent. Notre annaliste modifie quelquefois si heureusement les passages inintelligibles ou qui laissent à désirer qu'il a paru légitime de croire à l'existence d'un texte, un peu différent de celui de la *vulgate*, sur certains points meilleur et plus complet, qu'il aurait eu sous les yeux en compilant sa chronique. M. Viollet a cité, en ce qui concerne l'invasion allemande de 1124, quelques-uns de ces compléments. On pourrait extraire bien d'autres passages où le texte du compilateur est plus satisfaisant que celui qui a été édité par M. Lecoy de la Marche, sans cesser d'être attribuable à l'abbé de Saint-Denis[2].

1. Nous parlons ici de la langue de Suger dans la *Vita Ludovici*, car le latin de l'*Administration abbatiale* et celui de la *Consécration de l'église de Saint-Denis* est moins emphatique et plus clair.

2. Parmi les variantes fournies par notre manuscrit et qui se trouvent être de bonnes corrections au texte de la *Société de l'Histoire de France*, nous citerons : fol. 85 r° : *in una nocte* au lieu de *in nocte* (éd. Lecoy de la Marche, p. 17); — fol. 91 : *vallum* au lieu de *vallo* (éd. p. 21); — fol. 95 v° : *regum Francorum Pipini, Caroli Magni et Ludovici Pii et aliorum* au lieu de *regum Francorum Caroli Magni et aliorum* (éd. p. 33); — fol. 100 : *opprimebat* enim castellum veterana militum multorum nobilitas, au lieu de *oppugnabat*, etc. (éd. p. 50). Il ne peut être question ici en effet d'un siège de Corbeil par la noblesse des environs; — fol. 109 : castrum quod dicitur Rupes Guidonis, in superficie sui *inviabile*, au lieu de *invisibile* (éd. p. 62), qui est certainement impropre; — fol. 112 : *accendendos* au lieu de *accendendis* (éd. p. 74); — ibid. : *fronte nuda* au lieu de *fronte nudo* (éd. p. 75); — fol. 125 v° : regem Anglorum *videns* au lieu de *videre* (éd. p. 105); — ibid. : *tam clerus quam cives* au lieu de tam *cleri* quam cives (éd. p. 105); — fol. 141 v° : Thomam de Marna, ecclesiam Dei *turbantem* au lieu de *terebrantem* (éd. p. 131). — Au fol. 107, nous signalerons une modification qui ne porte plus sur une variante de mot, mais par laquelle est très heureusement corrigée une véritable faute chronologique commise par Suger. P. 40 de l'édition Lecoy de la Marche, Suger, parlant du concile de Vienne de 1112, dit : « Qui et enim nec tenti nec fide obligati fuerant, causam ecclesiæ fluctuantis suscipientes, *domini designati Ludovici* suffragio et auxilio in Gallicana celebri concilio collecta ecclesia, etc. » Les mots *domini designati Ludovici* impliquent que le concile en ques-

Que faut-il en conclure? Qu'il a existé, comme l'a conjecturé M. Viollet, une chronique latine, composée par Suger, différente de sa *Vie de Louis le Gros*, et dont certains passages de cette biographie ne seraient que l'abrégé? Ou bien que notre annaliste a suivi une recension de la *Vie* autre que celle qui nous est parvenue? Ce sont là des questions fort délicates sur lesquelles il est difficile de se prononcer avec assurance. L'hypothèse de M. Viollet a pour elle le témoignage du glossateur du ms. 543 de la bibliothèque Mazarine, où l'on trouve en marge certaines additions à la *vulgate* que M. Lecoy de la Marche a relevées avec soin pour son édition, et qui sont évidemment empruntées à nos *Annales*. A côté de ces additions est placée la note suivante : « Ceci est d'augmentation, tiré des *Chroniques* de Sugger. » Mais il ne serait pas impossible que le glossateur eût désigné ici fort improprement par le mot *chronique* la *Vie* même de Louis le Gros. C'est sans doute aussi de ce dernier ouvrage qu'entend parler l'auteur des *Annales* quand il fait dire à Suger (fol. 32) : *Qui historiam domini Ludovici scripsimus*, et en marge : *Hæc ex historia Sugeri abbatis S. Dionysii desumpta.*

D'autre part, si l'on considère que tous les manuscrits connus de la *Vie de Louis le Gros* dérivent en somme du ms. 543, qui est du XIIe siècle et le plus ancien; que, par suite, nous ne possédons qu'une seule recension de ce texte, il ne serait peut-être pas trop téméraire d'admettre, à la rigueur, qu'il a pu exister, sinon une recension tout à fait différente et d'une autre famille, au moins un texte s'écartant de celui de M. Lecoy de la Marche par un certain nombre de variantes. Ainsi pourraient s'expliquer dans les *Annales* ces émendations et ces compléments souvent nécessaires du texte de Suger qu'il serait bien difficile, croyons-nous, d'attribuer exclusivement au sens historique et critique d'un compilateur du XIVe siècle. En tout cas, quelle que soit l'opinion à laquelle on s'arrête, il est un point qui nous paraît hors de doute, c'est que le futur éditeur de Suger devra tenir compte des variantes indiquées par M. Viollet et de beaucoup d'autres que contient le ms. 5949 A, sinon pour les insérer dans le texte même, au moins pour les signaler en note[1].

tion s'est tenu avant le 3 août 1108, ce qui est une erreur évidente. Notre annaliste ne l'a pas commise (fol. 107, à l'année 1112) : « Regis Franciæ Ludovici suffragio. » En admettant que toutes ces corrections soient le fait du compilateur, ce que nous avons quelque peine à croire, on reconnaîtra qu'il était intéressant de les signaler.

1. C'est ce qui n'a pas été fait dans l'édition partielle de la *Vita Ludovici* qu'on trouve au t. XXVI des *Monumenta Germaniae*. Mais une édition complète du même ouvrage est préparée par M. Auguste Molinier pour la Société des

Notre annaliste anonyme n'a pas seulement éclairé et commenté, comme on vient de le voir, le texte de l'abbé de Saint-Denis : il y a aussi ajouté des développements importants empruntés à d'autres sources contemporaines. La guerre de Louis le Gros et d'Henri Ier, de 1109 à 1112, s'y trouve particulièrement détaillée, et les événements en sont classés chronologiquement avec une exactitude et une précision qui manquent aux récits de Suger et d'Orderic Vital[1]. Sous l'année 1110 est placée, avec la mention d'une défaite de Louis le Gros, l'anecdote connue où l'on nous représente le roi fendant la tête à un chevalier ennemi qui le serrait de trop près et lui disant : « Ce n'est pas seulement aux échecs qu'il est interdit de prendre le roi[2]. » Cette anecdote, qu'on trouve dans l'anonyme de Laon (*HF.*, XII, 678) et avec plus de développements dans la chronique de Philippe Mouskes, appartenait évidemment au fond d'histoires et de légendes conservées par écrit dans l'abbaye de Saint-Denis; car elle est insérée aussi dans la partie restée inédite de l'ouvrage du moine Ive sur saint Denis l'Aréopagite, et elle est également résumée dans la chronique de Guillaume de Nangis, auquel notre annaliste l'a peut-être empruntée. Nous ne garantissons pas, bien entendu, l'authenticité du mot prêté à Louis VI; mais il résulte du moins des renseignements fournis par la chronique de Saint-Nicaise de Meulan et par Mouskes, qu'en 1110, le roi de France a assiégé la capitale du comté de Meulan, que celui-ci, à son tour, a ravagé les terres capétiennes et poussé une pointe jusque dans Paris après avoir battu l'armée royale[3]. Nous insistons sur ces faits, parce que les éditeurs des *Historiens de France* ne les ont pas admis dans leur recueil, et que, se contentant de rapporter l'anecdote citée plus haut, ils ont attribué cette défaite de Louis le Gros à l'année 1119, par une confusion évidente avec la déroute de

textes historiques, fondée sous le patronage du cercle Saint-Simon. Comme il y a chez nous peu d'érudits aussi bien renseignés, d'une critique aussi pénétrante et aussi exacte, on trouvera certainement, dans cette édition, les éléments d'une appréciation définitive sur la valeur des additions ou corrections au texte de Suger fournies par notre annaliste.

1. Voir par ex., au fol. 106, le paragraphe qui a pour rubrique : *De guerra regum Franciæ et Angliæ*, sous l'année 1111.

2. Fol. 104 : « Accidit autem ut cum quadam die adversarios invasisset, fugato ejus exercitu, miles quidam partis adversæ frenum equi regii arripiens clamavit : « Captus es, rex. » Quo audito, rex commotus ira extraxit gladium et virtuose vibratum militem per pectus armatum dissecuit, et mortuo cadenti suo solo ictu rex insultans, ait : « Nec in scaccorum ludo solus rex non capitur. »

3. Voir la démonstration très probante du président Levrier, dans la collection du Vexin, t. XII.

Brémule En ce qui touche cette dernière bataille, sur laquelle Suger glisse peut-être à dessein et qui ne nous est bien connue que par Orderic, les *Annales* ajoutent aux données de ces deux auteurs la mention de la participation du comte de Bretagne à la campagne de 1119[1], et quelques détails sur le combat de Guillaume Crispin et d'Henri Ier. Suger n'a rien dit de ce combat que nous fait seul connaître Orderic. Le passage des *Annales* qui s'y rapporte ne reproduit pas le texte du chroniqueur normand, et l'on pourrait peut-être se demander si une chronique aussi ignorée du moyen âge que l'a été celle d'Orderic a été bien réellement utilisée par les historiographes de Saint-Denis[2]. — Notons enfin, à propos de la mort du jeune roi Philippe, le fils aîné de Louis le Gros, survenue en 1131, que l'annaliste a inséré dans le texte de Suger le fragment de la Vie de saint Bernard qui a trait à cet événement[3]. Nous pourrions multiplier ces citations. Ce qui vient d'être dit suffit à montrer que le compilateur de Saint-Denis a réellement fait œuvre d'historien en cherchant à développer les récits de Suger et à constituer, sur le règne de Louis le Gros, l'ensemble de renseignements le plus complet qu'il lui était possible de donner.

Il y a peu de chose à dire sur le règne de Louis VII, pour lequel l'annaliste a reproduit à peu près littéralement les *Gesta Ludovici septimi*, en les complétant par la chronique de Nangis et par la continuation d'Aimoin. Parmi les additions qui valent la peine d'être signalées, nous citerons le passage relatif au transfert de trois corps des 11,000 vierges opéré dans l'abbaye de Saint-Denis, en 1167 : passage plus détaillé que la mention du même fait donnée par les petites *Annales* de Saint-Denis[4]. Mais ce qu'il importe surtout de

1. Fol. 125 : « Rex Angliæ, collectis cum comite Britanniæ multorum viribus. » — Cf. éd. p. 104. Dans un autre passage, l'annaliste a encore placé le comte de Bretagne parmi les alliés du roi d'Angleterre et les ennemis du roi de France (fol. 121, éd. p. 98) : « Suffragio nepotis Theobaldi palatini comitis, *comitis Britanniæ* et multorum regni æmulorum. » Or, les sources contemporaines ne disent rien du rôle joué par la Bretagne dans ces deux circonstances. Il semble que le compilateur du XIVe siècle ait eu quelque raison particulière de faire figurer rétrospectivement les souverains de la Bretagne parmi les ennemis de la dynastie nationale.

2. Fol. 125, sous l'année 1119 : « In conflictu Guillelmus dictus Crispin regis Henrici caput gladio bis percussit et quamvis lorica esset impenetrabilis, magnitudine tamen ictuum, ipsa aliquantulum regis capiti inserta est, ita ut sanguis flueret, sed tandem rex percussorem eum equo suo prostravit. »

3. Fol. 147 (éd. p. 139).

4. Celles qu'a éditées M. Élie Berger dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (année 1879, p. 278). — Cf. le fol. 239 de notre ms.

remarquer, ce sont les différents passages où l'annaliste tantôt analyse ou abrège, tantôt reproduit in extenso des fragments du mémoire de Suger sur son *Administration abbatiale* et de son opuscule sur la *Consécration de l'église de Saint-Denis*[1]. On ne connaît plus aucun manuscrit de ce dernier ouvrage : les variantes données par les *Annales* offrent donc un intérêt particulier. Elles permettent en effet d'améliorer sur certains points le texte publié par M. Lecoy de la Marche, d'après l'édition de Duchesne de 1641 et les additions de Mabillon de 1723, texte où il y a certainement des corrections à faire et des lacunes à combler[2].

En ce qui concerne le règne de Philippe-Auguste, notre tâche se trouve beaucoup simplifiée par ce qu'a dit du ms. 5949 A M. François Delaborde, dans son excellente notice sur Guillaume le Breton. Nous y ajouterons les observations suivantes. L'annaliste ne reproduit pas toujours littéralement la chronique de Rigord et celle de Guillaume le Breton, pour le texte desquels il a suivi certainement le ms. latin 5925. Sur certains points, il leur a fait subir le même traitement qu'au texte de Suger; mais aussi parfois, au lieu d'amplifier et de commenter, il abrège. Parmi les additions qu'il a faites, soit à ces deux chroniques, soit à celle de Nangis, il en est qui paraissent empruntées aux sources anglaises de cette période : d'autres sont des développements plus ou moins intéressants qui lui appartiennent en propre. Nous citerons de ces derniers : 1° le passage relatif à la prise de la croix, en 1188[3]; — 2° celui qui a trait à la levée de l'oriflamme par Philippe-Auguste, en 1190. On y voit que le roi confia la bannière de Saint-Denis au comte de Clermont[4]; — 3° le passage sur les travaux de fortification exécutés dans Paris et

1. Fol. 170, 178, 179, 195.

2. Fol. 178 : « Dum præfatum novi augmenti opus capitellis et arcubus superioribus ad altitudinis cacumen produceretur. » L'édition Lecoy de la Marche, p. 230, place devant le mot *ad altitudinis* un *et* qu'il faut évidemment retrancher. — Même fol. : « Terribilis et pene *intolerabilis* ..... procella; » éd. p. 230, « pene *tolerabilis.* » — Fol. 179 v°, à l'énumération des archevêques et évêques venus à Saint-Denis pour la consécration de l'église, l'annaliste ajoute les deux noms suivants, qui manquent dans l'édition p. 233 : « Gaufridus, Burdigalensis archiepiscopus » et « Nicolaus Cameracensis. » Ces deux noms devaient se trouver dans le texte original, car, à la p. 237 de l'édition, on voit Nicolas de Cambrai et Geoffroi de Bordeaux mentionnés comme consécrateurs de certains autels.

3. Fol. 289. C'est un lieu commun d'école sur le mouvement d'enthousiasme qui saisit alors les populations. Il commence après les mots de Rigord « quorum nomina longum esset hic ponere, » éd. Delaborde, p. 98.

4. Fol. 305 : « Et illud strenuissimo militi comiti Claromontis tradidit deferendum. » Cf. Rigord, p. 98.

dans les provinces, en 1190. Ici, l'annaliste s'éloigne tout à fait de Rigord et présente le fait sous un tout autre aspect[1]; — 4° un détail qui ne se trouve pas dans Rigord sur la présence d'un comte anglais, David, au siège du Vaudreuil[2]; — 5° une amplification du passage de Guillaume le Breton sur l'hérésie d'Amauri de Chartres[3]; — 6° certains détails sur l'attitude du comte de Flandre, Ferrand, en 1213, qui contribuent à éclaircir le texte de Guillaume le Breton[4]; — 7° enfin, sur le testament de Philippe-Auguste[5] et le miracle par

1. Fol. 305 : « Contra etiam discussiones hostiles, quæ contingere poterant, dum moram faceret in transmarinis partibus, idem rex providus civitatem muris et turribus lapideis per ambitum cingi præcepit. Quod opus *septem quibus regimen villæ commiserat qui scabini vocabantur* de substantia civium brevi temporis spatio elapso diligentissime compleverunt. Ut autem præceptum regium cives aliarum urbium regni audierunt, exemplo Parisiensium suas etiam civitates propriis sumptibus liberali animo munierunt. » — Cf. le passage plus court de Rigord, p. 105.

2. Fol. 327. Cf. Rigord, p. 130.

3. Fol. 354, après les mots « dicere annumerandum esse » (éd. Delaborde, p. 231), commence un long développement sur la doctrine d'Amauri : « Asserebat iterum idem Almaricus ideas quæ sunt in mente divina et creare et creari, cum secundum Augustinum nihil nisi æternum atque incommutabile sit in mente divina. Dicebat iterum quod ideo finis omnium dicatur Deus, quod omnia reversura sunt in eum, etc. » Plus bas : « Dicebat etiam Deum esse essentiam omnium creaturarum, etc.; » et à la fin : « Qui omnes errores inveniuntur in libro qui intitulatus erat Parisiscon (*sic*). »

4. Après la phrase de Guillaume le Breton (éd. Delaborde, p. 246) : « Ferrandus autem, hac acceptilatione non recepta, recessit, quia jam, ut post apparuit, confederatus erat regi Johanni, comite Bolonie mediante, » l'annaliste ajoute : « Mediantibus tamen summæ auctoritatis regni principibus, mentis obstinationem refrænans, promisit in aula regia personaliter comparere, quoties esset sufficienter evocatus, ut judicio parium terminaretur mota discordia : sed quod promiserat parvipendens, hoc anno complere pluries recusavit, et id amplius regem ad iracundiam movit. » — Cf. un autre passage de Guillaume le Breton (éd. p. 249) : « Ibi *ex condicto debebat comes Ferrandus venire ad regem*, et ei satisfacere de omnibus injuriis; qui in hoc sicut in aliis fidem non servans, per diem integrum expectatus, nec venit, nec in aliquo satisfecit, etc. »

5. Dans la note 3 de la p. 326, M. Delaborde supplée à la lacune que présente le ms. 5925 pour la fin de la chronique de Guillaume le Breton, en citant le texte des Chroniques de Saint-Denis. Mais le passage du ms. 5949 A (fol. 283) est bien plus détaillé et fait supposer que le compilateur a connu le testament même de Philippe-Auguste, aujourd'hui conservé aux Archives nationales. Après les mots *pauperibus eroganda* (G. le Breton, p. 325), on trouve dans notre manuscrit le développement suivant, plus complet que le passage correspondant de l'ouvrage du moine Ive (Duchesne, *Hist. Franc.*, V, 160) : « Hic ecclesiam beati Dyonisii super omnes ecclesias regni sui amplius dilexit, propensius honoravit, collatione munifica cumulanter et magnifice dotavit ac impensione larga et afflua decentius ornavit. In morte quoque legavit ipsi ecclesiæ

lequel le pape apprit la mort de ce roi[1], des passages qui complètent heureusement la partie laissée inachevée du manuscrit de Guillaume le Breton et les renseignements donnés sur ces mêmes faits par le moine Ive, dans l'extrait de son ouvrage imprimé par Duchesne.

Pour la partie des *Annales* correspondant aux règnes de Louis VIII et de Louis IX, le compilateur n'a fait que reproduire littéralement les *Gestes de Louis VIII* et les *Gestes de saint Louis*, en combinant avec ces textes les passages de la *Chronique* de Guillaume de Nangis qui les complètent. Sauf quelques additions peu importantes relatives à l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis, il n'y a ici rien d'intéressant à signaler.

En résumé, nous croyons que le manuscrit 5949 A mérite d'attirer l'attention des érudits et des historiens, non seulement par les développements plus ou moins originaux qu'on y trouve ajoutés aux textes déjà connus, mais encore et surtout au point de vue des procédés historiographiques employés au XIVe siècle dans l'abbaye de Saint-Denis. La compilation que contient ce manuscrit a été d'ailleurs plus connue et plus utilisée par les historiens français qu'on ne le croirait au premier abord. Chose curieuse! c'est surtout au XVIe siècle et au commencement du XVIIe qu'elle a été employée. Dans leurs grands travaux historiques publiés sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, les Bénédictins n'en ont pas tenu compte.

1° Un des manuscrits du Vatican, cités par M. Fr. Delaborde comme

xenia pretiosa et cara, de quibus duodecim millia Parisiensium librarum ecclesia tunc percepit, de quibus abbas ecclesiæ decem millia libras ad redditus et possessiones emendas percepit, quæ sufficerent ad procurandos triginta monachos ultra numerum eorum qui tunc erant; reliquas vero duo millia libras ordinavit ut haberent beati Dyonisii caritates, retenta cruce aurea dicti regis pro quadringentis libris, ita quod residuæ mille et ducentæ libræ in redditibus et possessionibus debebant implicari, ut inde religiosis die anniversarii sui duplex procuraretur ferculum. »

1. Sur ce point également, l'auteur des *Annales* a développé le récit du moine Ive (Duchesne, V, 160). Cf. notamment le passage suivant : « Eadem etiam hora qua diem signavit ultimum rex Philippus, summus pontifex Honorius tertius, cum esset in quadam urbe Campaniæ Italorum, exequiarum officium pro dicto rege, revelatione sibi divinitus ostensa per sanationem cujusdam, cum suis cardinalibus celebravit. Nam *secundum quod habetur in libris auctenticis ecclesiæ nostræ*, quarto die ante Assumptionem beatæ Mariæ quidam miles Signinus, Jacobus nomine, etc. » Suit le récit du miracle, rapporté à peu près dans les mêmes termes que dans Ive. Mais, après le mot *decantavit*, le compilateur ajoute : « Et sciatis quod dictus miles nec in Francia fuit, nec ipsum vidit regem, sed ei hæc Dominus revelavit, ut ostenderet quod claves ecclesiæ penes dominum papam sunt, et omnes etiam qui in Domino moriuntur oratione et suffragiis indigent ecclesiarum. »

contenant la chronique de Rigord et ayant été écrit au XVIe siècle, donne probablement cette chronique d'après le texte des *Annales*[1].

2° Les *Annales* ont fourni à l'historien de Saint-Denis, Doublet, la plus grande partie des extraits historiques, souvent très longs, qu'il donne pour les règnes de Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste, Louis VIII et Louis IX. On peut même dire que c'est à cette compilation et non aux textes originaux eux-mêmes qu'il emprunte ses citations de Suger, de Rigord, de Guillaume le Breton et de Guillaume de Nangis. Il appelle ce manuscrit (p. 82) les *Annales manuscrites de l'abbaye de Saint-Denis* par opposition aux *Annales de France*, nom sous lequel il désigne les *Grandes Chroniques*. C'est évidemment sa source principale, celle à laquelle il se réfère, lorsqu'il dit en maints passages : le *manuscrit préallégué*, le *manuscrit souventes fois allégué*, *notre manuscrit*.

3° Celle de nos vieilles histoires de France qui est, sinon la plus ancienne, au moins la plus détaillée, les *Annales* de Nicole Gilles et de Belleforest, a précisément pour base, non pas, comme on serait tenté de le croire, les *Grandes Chroniques de France*, mais notre compilation latine du XIVe siècle. Elle n'en est à vrai dire que la traduction, plus ou moins abrégée. Nous y retrouvons, en effet, toutes les additions à Guillaume de Nangis, à Suger et aux autres histoires spéciales, que nous avons citées, placées aux mêmes dates et reproduites sous une forme strictement équivalente. Les ouvrages postérieurs de Dupleix et de du Haillan ont reproduit encore partiellement les données de Belleforest, dont Mézerai au contraire s'écarte complètement.

On voit que le rôle joué par la compilation du ms. 5949 A, dans l'historiographie française, est loin d'être insignifiant. Il serait donc intéressant d'en connaître l'auteur. Nos recherches ne nous ont rien révélé sur ce point. Tout ce qu'il est permis de conjecturer, c'est que les *Grandes Annales latines de Saint-Denis* ont dû être plus étendues que ne l'indique le contenu même du manuscrit. Il n'a ni commencement ni fin. Il s'ouvre brusquement avec l'année 1057 et se termine non moins brusquement à l'année 1270. Il est fort possible que ce travail n'ait pas été mené plus loin que cette dernière date, limite extrême de quelques autres compilations historiques de même nature. Mais, en admettant que le moine de Saint-Denis ait voulu

1. *Étude sur Guillaume le Breton*, p. 11, n° 7 (1758 du fonds de la reine Christine). Nous disons *probablement*, parce que M. Delaborde n'a cité qu'un passage de ce manuscrit, mais ce passage se trouve justement dans les *Annales* en toutes lettres, et il n'appartient pas au texte de Rigord, tel que le présente le ms. latin 5925.

s'arrêter à la mort de saint Louis, il est vraisemblable qu'il a dû commencer avant la fin du règne d'Henri Ier et, comme les *Grandes Chroniques de France,* à l'origine même de la monarchie. Cette hypothèse n'est pas de pure fantaisie. D'abord, il y a au début même du fol. 1 du manuscrit un mot effacé, qui semble indiquer que le passage relatif à l'année 1057 n'est qu'une continuation[1]. D'autre part, il y a, dans le livre de Doublet, de longs extraits latins concernant les règnes qui ont précédé celui de Philippe Ier. Sur le règne de Dagobert en particulier, l'historien de Saint-Denis a donné deux pages[2] qui ont trait aux rapports de Dagobert avec les Huns et avec la ville d'Amiens, pages que jusqu'ici nous n'avons pas retrouvées dans les textes publiés, et qui ne sont point traduites ou amplifiées des *Grandes Chroniques.* Si l'on considère que ces extraits de Doublet se retrouvent traduits dans les *Annales* de Belleforest, on nous permettra peut-être de conclure que Doublet et Belleforest les ont empruntés à la partie de nos *Annales latines* que nous ne possédons plus aujourd'hui et que le manuscrit 5949 A ne représente que la dernière partie de cette compilation.

Telles sont les observations que nous a suggérées l'examen d'un manuscrit, sur lequel nous n'avons nullement la prétention de donner ici l'étude complète et scientifique à laquelle il aurait droit[3]. Il nous suffisait d'avoir signalé les principaux passages par lesquels il se recommande à l'attention des médiévistes, comme complétant, dans une certaine mesure, les renseignements fournis par les chroniques contemporaines. Quand même ces compléments, émanant d'un compilateur de la fin du XIVe siècle, n'auraient qu'une faible valeur historique, et ne seraient, pour une partie, que des interpolations ou des amplifications de fantaisie (conclusion que nous jugerions pour le moins excessive), il y aurait néanmoins intérêt à mettre en lumière un travail d'historiographie plus étendu sur beaucoup de points et plus scientifiquement compris que le recueil des *Grandes Chroniques françaises de Saint-Denis.* Si l'on fait abstraction de la partie relative à l'histoire étrangère (qui est évidemment secondaire et proportionnellement peu importante dans la compilation du

1. Fol. 1, sous l'année 1057 : « Pacis et concordiæ zelator papa Victor natione Alemannus in favorem Frederici imperatoris deffuncti. » Le mot *Frederici* se trouve en surcharge, à la place du mot *dicti* effacé.

2. Doublet, p. 315-316.

3. Nous avons appris que M. François Delaborde se proposait d'étudier cette compilation dans son ensemble et dans tous ses détails. Il est à désirer que le savant éditeur de Rigord et de Guillaume le Breton achève promptement ce travail, qui, à coup sûr, ne saurait être dans de meilleures mains.

ms. 5949 A), on aurait quelque droit de dire que cette compilation est, au moins dans ce qui nous en reste, le premier essai sérieux et méthodique d'histoire de France que le moyen âge nous ait laissé. L'annaliste Belleforest l'a bien compris, et c'est pourquoi, dans la première partie de ses *Annales*, il s'est borné à en donner la traduction.

Achille LUCHAIRE.

LE SERVAGE EN SOLOGNE AU XVe SIÈCLE.

Le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans possédait dans la *Sologne d'aval* et en Berry deux seigneuries, les seigneuries de Chemignon et de Mazay, où le servage a subsisté assez tard.

L'administration de ces communautés de serfs a donné lieu à un grand nombre d'actes de poursuite et de partage entre le procureur du chapitre et les tenanciers voisins, notamment avec le roi, les possesseurs du comté de Blois, les comtes de Tonnerre, les sires de Graçay, etc.

Ces actes de partage présentent plusieurs particularités qu'ont fait ressortir le jurisconsulte Fournier, Lemaire, Hubert. Ces particularités tiennent toutes à la coutume d'Orléanais et de Berry en matière de partage.

Rien n'est plus simple que l'attribution des enfants de serfs, si l'on suit la règle du droit romain en matière d'esclavage, règle que le droit français s'est appropriée sous la forme de ce brocart que *le fruit suit la mère*. Mais, dès le XIIe siècle, nous trouvons depuis longtemps établie en Orléanais la règle du partage, et cela est tout naturel, puisque, à la différence de l'esclave, le serf avait droit au mariage. Toutefois, cette règle n'avait pas grande portée pratique, attendu que le roi, dont le domaine particulier couvrait l'Orléanais, y fit de très bonne heure prévaloir la maxime « cum regibus, in servis sive ancillis, neminem posse partiri[1]. »

Cette règle suscita les plus vives réclamations de la part des chapitres de Sainte-Croix et de Saint-Agnan, qui étaient à peu près, après le roi, les plus grands propriétaires terriers du pays, et, en 1116, le roi l'abrogea à l'égard du chapitre de Sainte-Croix, par un motif

1. Diplôme de 1116, publié par M. Doinel dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n° 117, p. 52 et 82-83; cf. ms. Baluze, 78, fol. 29, Bibl. nat.

de piété et sur les pressantes sollicitations du chapitre, de l'évêque d'Orléans, de la reine et des barons; il admit le droit au partage dans les termes suivants :

Et ne ultra super hujusmodi inter nos et ipsos lis sive controversia oriretur, hoc in perpetuum eis concessimus ut in toto regno nostro, sive servi eorum, sive ancille, nostris servis vel ancillis maritali conjuncti fuerint, nos cum eis et ipsi nobiscum, nullo loco penitus excepto, omnes qui ex eis processerint heredes parciantur[1].

La même règle s'appliqua aux règlements relatifs à des serfs entre le roi et le chapitre de Saint-Agnan. Mais, en somme, c'était purement et simplement un retour au droit commun. Les historiens modernes s'y sont trompés[2] et ils ont cru que le partage pratiqué entre le roi d'un côté et les chapitres de Sainte-Croix ou de Saint-Agnan de l'autre était une exception au droit commun; c'est une exception à l'exception établie en faveur du roi.

Après que la royauté, par la généreuse et politique ordonnance de 1178, eut pris dans ses domaines l'initiative de l'affranchissement des serfs, la situation des possesseurs de serfs dans ce pays devint insoutenable. Quelle que fût la surveillance de leurs maîtres, les serfs trouvèrent abondamment autour d'eux des *hostises* et la liberté; le chapitre de Sainte-Croix obtint de Philippe-Auguste, puis de Louis VIII, le privilège de faire constater son droit sur ses serfs émigrés et devenus libres, par une simple preuve résultant du serment « legitimorum hominum » et « sine duello; » mais, cette preuve faite, le serf avait droit de se racheter; sa libération était de droit; ce n'est qu'à son refus qu'il redevenait taillable « pro modo facultatum suarum[3]. »

Cette faveur, transitoire du reste, et que les historiens du chapitre de Sainte-Croix, par une singulière méprise, ont présentée comme un acte d'affranchissement, ne remédia pas au mal, et, en janvier 1259-1260, un acte capitulaire prononça l'affranchissement de tous les serfs de Sainte-Croix en Beauce, réduits d'ailleurs au nombre total de 169[4]. Ainsi, le droit de partage n'eut plus à s'exercer en

1. Même diplôme.

2. V. notamment Mlle de Villaret, *Recherches historiques sur l'ancien chapitre cathédral d'Orléans*, chap. XII.

3. Ordonnance de Philippe-Auguste, de septembre 1204; copie à la Bibliothèque nationale, fonds Moreau, t. CVI, fol. 58, *ex Cartul. S. Crucis Aurel.*; charte de non-préjudice de septembre 1224, *Biblioth. de l'École des chartes*, t. IX, p. 519.

4. Nous avons publié cet acte dans les *Hommes libres de l'Orléanais*, p. 5 de la deuxième édition.

Orléanais; mais en Sologne et en Berry, le chapitre de Sainte-Croix garda ses serfs et continua à en pratiquer le partage selon la coutume.

La règle du partage par moitié des enfants de serfs, bien que pratiquée très généralement dans ces pays, donnait lieu à une foule de difficultés et de singularités dont témoignent un grand nombre d'actes, d'autant plus que les familles n'étaient pas en moyenne fort nombreuses. Il résulte de plus de deux cents actes environ relatifs aux seigneuries de Mazay et Chemignon qui nous sont passés par les mains[1] qu'au xve siècle la moyenne des enfants de serfs ne dépassait guère quatre par famille.

On sent bien la difficulté de faire des lots égaux. Les enfants n'étaient point de même sexe ni d'égale valeur, et puis, à nombre impair, un partage n'est pas facile. Et enfin comment faire lorsque l'enfant se trouvait unique? Il fallait recourir à l'indivision. Mais l'indivision entre deux seigneurs n'est guère pratique, lorsqu'il s'agit d'un serf qui doit habiter ou chez l'un ou chez l'autre, ou parfois même qui n'habite chez aucun des deux; la situation était encore plus compliquée dans le cas fréquent où l'un des parents était serf et l'autre libre et homme du roi, car on voit très souvent des mariages entre un serf et une femme libre ou vice versa. Si l'enfant né d'un tel mariage était unique, il pouvait être à la fois homme libre et serf: lorsqu'il y avait plusieurs enfants, le procureur du roi poursuivait le partage et l'on assistait à ce spectacle de la moitié des frères et sœurs déclarés libres, l'autre moitié serfs; pour ne pas frustrer le chapitre, cette dernière moitié emportait généralement la balance lorsqu'il s'agissait d'enfants impairs. Ajoutez que le partage s'opérait après le décès des parents, en sorte que les enfants pouvaient arriver à âge d'homme, ou même à la vieillesse, *dans l'aveu* de leur père, sans connaître leur situation future. Telle femme, mariée à un homme libre et mère de famille, se trouvait tout d'un coup, lors du partage, déclarée serve. Le mari pouvait en appeler, mais si l'appel ne modifiait pas le partage, la moitié de sa descendance à lui-même se trouvait ainsi sujette à partage.

Aussi les partages amiables devant notaires, toutes parties consentantes, sont-ils rares; la plupart du temps, ils ont lieu dans la forme judiciaire et les serfs n'ont d'autre rôle que celui de prêter serment.

Les inconvénients de ce système à tous les points de vue étaient si saillants que, dès le xiie siècle, Renaud de Graçay, qui avait eu avec le chapitre de Sainte-Croix de fréquents et vifs démêlés relativement

1. Notamment aux archives du Loiret, *Fonds Sainte-Croix*.

aux serfs de Mazay, proposa, lors d'un arrangement passé en 1154, de décider qu'à l'avenir, en l'absence de convention spéciale, les enfants et la mère elle-même suivraient purement et simplement la condition du père. C'était le renversement de la doctrine romaine, ou plutôt c'était cette doctrine elle-même mise juridiquement d'accord avec les règles de l'autorité maritale ou paternelle résultant d'un mariage légitime[1].

Cette proposition ne fut pas admise. Elle aurait eu pour résultat de creuser entre les serfs et les hommes libres un fossé très profond. Le système bizarre du partage par moitié, qui continua à fleurir, eut du moins l'avantage de mêler singulièrement les classes et d'affaiblir incontestablement la rigueur du servage. Il donna au servage une couleur tout à fait fiscale, car il est difficile de prendre fort au sérieux, au point de vue de l'état des personnes, la situation d'un homme libre, fixé sur les terres du roi, qui est déclaré serf pour moitié, ou d'une femme formariée à un homme libre, fille d'un père ou d'une mère libre, et déclarée serve sur le tard. Dans les partages de Chemignon et de Mazay, on ne trouve pour ainsi dire pas d'exemple de partage des enfants d'un homme moitié libre et moitié serf.

En voici pourtant un exemple, et dans lequel la coutume a produit un effet des plus notables.

L'espèce est assez compliquée : un nommé Perron Rousset était, pour moitié, bourgeois de Graçay et, pour l'autre moitié, serf; mais cette seconde moitié elle-même se subdivisait entre deux seigneurs, de sorte qu'il se trouvait, pour un quart, serf du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans et, pour un quart, serf du chapitre de N.-D. de Graçay. En réalité, il vivait comme bourgeois de Graçay, et à ce titre relevait de la justice du seigneur de cette ville, c'est-à-dire de la Sainte-Chapelle de Bourges. P. Rousset épouse une femme noble; sa femme meurt, lui laissant deux fils, appelés Jean tous les deux.

Il y a lieu à partage.

Le juge décide que, conformément à la coutume, l'un des enfants, Jean l'aîné, suivra la condition de son père, l'autre, Jean le jeune, celle de sa mère. En sorte que l'aîné de la famille est déclaré bourgeois de Graçay pour moitié, serf de Sainte-Croix pour un quart,

1. « De matrimoniis etiam facta est mentio coram nobis. Dicebat enim Rainaldus quod, si homo suus duceret feminam Sanctæ Crucis, ita quod per servientes utriusque partis nulla inde facta esset conventio, et femina et fructus ejus sibi adquireretur per virum. E converso, si homo Sanctæ Crucis duceret feminam Rainaudi, nulla similiter præcedente conventione, et fæmina et fructus ejus adquireretur Sanctæ Cruci per virum » (Copie de Baluze, ms. 78 à la Bibl. nat., fol. 48).

serf de N.-D. de Graçay pour un autre quart; le cadet est, au contraire, déclaré purement et simplement noble.

Ainsi cette famille résumait en elle-même tout le système féodal : noblesse, bourgeoisie, servages variés. Et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le fils cadet, entré ainsi dans la chevalerie, ne devait sa qualité qu'aux quarts de servage de son père, car, si son père n'eût pas été serf peu ou prou, adieu la chevalerie. Il n'y avait point partage et le fils ne suivait pas la condition de sa mère.

Telles sont les conséquences du servage pratiqué à dose infinitésimale. Il est probable que, si Jean l'aîné a épousé une femme libre et n'a eu qu'un seul enfant, cet unique enfant aura représenté des huitièmes de servage; mais je n'ai pas trouvé d'exemple de servage poussé plus loin que le quart de l'individu.

Quant à son cadet, il a pu donner tout à son aise naissance à une lignée de preux, et acquérir des fiefs; cela a tenu, sans doute, à ce qu'il était moins robuste que son frère et moins bon pour le servage. Ce qui, on en conviendra, est une origine assez bizarre pour la chevalerie.

Voici, au surplus, le texte même de l'acte.

R. DE MAULDE.

A touz ceulx qui verront ces presentes lettres, André de la Berthoniere, licencié en loys, baillif de Graçay pour messeigneurs les venerables tresorier et chappitre de la saincte chappelle de Saint Sauveur du palaiz de Bourges, salut. Comme Jehan Rousset l'ayné et Jehan Rousset le jeune, freres, enffans de feu Perrot Rousset, jadiz ou temps qu'il vivoit bourgois, par moitié, de mesdiz seigneurs de Gracay, et, par l'autre moitié, homme serf, c'est assavoir par quart serf des venerables doyen et chappitre de Saincte Croiz d'Aureleans, a cause de leur terre de Mazay, et, pour l'autre quart, homme serf des venerables prieur et chappitre de Nostre Dame de Graçay, et enffans de noble femme Marguerite, jadiz femme de feu Perrot Rousset, feussent a partir et diviser entre lesdites parties, savoir faisons que, au jour d'uy, sont venuz et comparuz par davant nous audit lieu de Graçay lesdites parties, c'est assavoir pour mesdiz seigneurs de Graçay maistre Pierre de Beaumont, leur procureur, et pour lesdiz venerables doyen et chappitre de ladite esglise de Saincte Croiz Humbaut Bourgoys, leur procureur, et pour lesdits venerables prieur et chappitre de ladite esglise de Nostre Dame de Graçay, messire Berthomier Murjat, prestre et chanoyne et procureur de ladite esglise; lesquelx, ou nom et comme procureur ayans de ce expres povoir, si comme il nous est apparu par procuracion suffisante ad ce, ont fait partaige et division entre eulx desdiz Jehan Rousset l'ayné et Jehan Rousset le jeune, freres, en la maniere qui s'ensuit. C'est assavoir que, a la partie de mesdiz seigneurs de Graçay,

desdiz venerables de Sainte Croiz et desdiz venerables de Nostre Dame de Graçay, est advenu et escheu ledit Jehan Rousset l'ayné, c'est assavoir bourgoys, par la moitié, de mesdits seigneurs de Graçay et par le quart homme serf desdits venerables de ladite esglise de Sainte Croiz de la condicion de leurs autres hommes, et par l'autre quart homme serf desdiz venerables de ladicte esglise de Nostre Dame de Graçay de la condicion de leurs autres hommes. Et, en signe de recognoissance d'estre des segneuries et condicions dessusdites, ledit Jehan Rousset l'ayné a baillé ausdiz procureur desdits venerables de Saincte Croiz et desdits venerables de Nostre Dame de Graçay III d. par. de commande, et, en tent qu'il touche ledit Jehan Rousset le jeune, il est demouré et demeure de la condicion de ladicte Marguerite, sa mere. Desquelz partaiges et division lesdits procureurs desdictes parties nous ont requis et demandé noz lettres, lesquelles nous leurs avons octroyées et données en ceste forme. Fait audit lieu de Graçay, par davant nous baillif dessusdit et donné en tesmoing de ce soubz nostre seel le XXe jour de decembre, l'an mil CCCC et six.

GARRAUT.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Documents. — L'*Album paléographique* que la Société de l'École des chartes vient de faire paraître chez Quantin et dont les planches ont été exécutées en héliogravure par M. Dujardin est une des plus belles et des plus intéressantes publications de ce genre qui aient jamais été exécutées. Il comprend cinquante reproductions de manuscrits du ve au xviie s. accompagnées de notices par MM. L. Delisle, J. Tardif, S. Luce, R. de Lasteyrie, A. Molinier, A. Giry, J. Havet, H. Omont, U. Robert, G. Raynaud, N. Valois, E. Berger, E. Bougenot, P. Guilhermoz. Les textes ont été choisis de façon à donner une idée aussi complète que possible de l'intérêt qui s'attache aux études paléographiques. Ils sont empruntés à des œuvres littéraires ou théologiques, à des ouvrages historiques, chroniques ou annales, à des diplômes et à des lettres, et ils représentent une grande variété d'écritures. L'onciale peut en particulier y être étudiée dans treize spécimens remarquables. Les textes offrent en eux-mêmes des sujets d'étude, soit qu'ils nous offrent matière à des observations philologiques, soit qu'ils nous montrent Orderic Vital ou Guillaume de Nangis travaillant sur leurs manuscrits originaux, ou Coligny écrivant une dépêche sur la doublure d'un pourpoint pendant la guerre civile, soit que nous y trouvions des actes d'une importance exceptionnelle, le codicille de saint Louis, de 1270, ou le testament de Suger. Les manuscrits à miniatures sont aussi très heureusement représentés, et l'on remarquera en particulier une page très curieuse de l'album de Villard de Honnecourt. M. Delisle, qui a présidé à la composition de ce remarquable recueil, où l'enseignement paléographique trouvera de si excellents textes de lecture et d'explication, l'a fait précéder d'une introduction dans laquelle il retrace, avec une compétence qui n'appartient qu'à lui, les efforts accomplis dans les divers pays de l'Europe pour la reproduction des manuscrits en fac-similé par la gravure ou par la photographie. Si la France s'est laissé devancer en ce qui concerne les reproductions phototypiques par l'Angleterre et même par l'Allemagne, elle travaille à reprendre

son rang. La *Paléographie des classiques latins* de M. Chatelain mérite à cet égard une mention toute particulière. Le *Musée des archives départementales* offre une très belle série d'actes publics et privés. Enfin, l'École des chartes, qui a déjà publié 130 fac-similés pour son enseignement, vient de se faire le plus grand honneur par l'album paléographique dû aux soins de la Société des anciens élèves[1].

Les publications du ministère des affaires étrangères se succèdent avec régularité. Un troisième volume du *Recueil des instructions* vient de paraître (Alcan). Il est consacré au Portugal et est dû à M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour. On ne peut que louer le soin avec lequel l'éditeur a rédigé les notices qui accompagnent chaque instruction et fait ainsi de son volume une véritable histoire des relations diplomatiques de la France avec le Portugal. Cette histoire, peu connue en France, est assez lamentable pour les deux pays. Au XVIIe s., la France contribua pour une grande part au rétablissement de l'indépendance du Portugal sous la maison de Bragance, mais elle commit la faute, pour signer plus vite la paix des Pyrénées, de sacrifier son alliée avec une extrême désinvolture et de la jeter elle-même dans les bras de l'Angleterre. Le Portugal, assuré de son indépendance par la victoire d'Ameixial (1663), abandonna à son tour la France au moment de la guerre de dévolution. Il garda désormais une attitude hostile et l'avènement d'un Bourbon sur le trône d'Espagne eut, entre autres conséquences fâcheuses, celle de nous aliéner à tout jamais le Portugal et de cimenter entre ce pays et l'Angleterre une alliance qui devait avoir pour résultat de faire du Portugal, au point de vue commercial, ainsi qu'au point de vue politique, une simple province de sa puissante alliée, province dont les finances et les richesses devaient être souvent exploitées sans scrupules.

Il n'y a pas longtemps, un de nos correspondants donnait ici même (XXXII, 137) des détails intéressants sur les réformes rêvées et tentées en Russie par le tsar Alexandre Ier. Parmi les jeunes dont l'empereur suivit d'abord les conseils, figure le prince Adam Czartoryski, un de ses amis les plus éclairés et les plus dévoués. La publication de ses mémoires et de sa correspondance avec l'empereur ne pouvait manquer d'exciter vivement la curiosité; elle est largement satisfaite par les deux volumes qui viennent de paraître à la librairie Plon. Le

1. Il est regrettable que la notice du diplôme de Childebert III, écrite par feu M. Jules Tardif il y a sans doute plusieurs années, porte comme transcription de *vir inl. : vir inluster* et indique en note que ce titre a été pris par Clovis quand il reçut d'Anastase les insignes de consul. Depuis les travaux de M. Havet, ces affirmations ne sont plus de mise. Il eût été facile de réimprimer, en la corrigeant, la feuille qui contient cette notice.

premier volume contient les mémoires du prince, ou plutôt trois fragments de ses mémoires. L'auteur raconte d'abord son enfance, son éducation, son premier voyage en Allemagne en 1786. De 1787 à 1795 se trouve une grande lacune; on peut regretter que le prince n'ait pas cru devoir parler de ses voyages en Angleterre, ni surtout de la part qu'il prit à côté de son père aux deux guerres des Polonais contre les Russes en 1793 et en 1795; c'est seulement après que la ruine de la Pologne est consommée que le récit reprend. A la suite du troisième partage, les biens des Czartoryski avaient été confisqués; Catherine II ne se refusait pas à les rendre, mais à condition que le père envoyât à la tsarine ses deux fils; c'étaient de véritables otages. On s'y résigna; le 12 mai 1795, Adam et son frère Alexandre arrivaient à Pétersbourg. Les mémoires se continuent dès lors sans interruption pendant dix ans; ils s'arrêtent après Austerlitz, à la fin de 1805. Un court chapitre sur la révolution suédoise de 1809 termine les mémoires et le premier volume. Le tome II est consacré à la correspondance d'Adam Czartoryski avec le tsar, à divers mémoires qu'il communiqua au souverain sur les relations extérieures de la Russie, sur sa situation intérieure, sur les affaires de la Pologne, etc. Ces divers documents nous conduisent jusqu'en 1823, époque à laquelle le tsar et le prince se séparèrent définitivement brouillés.

Ces mémoires et ces pièces présentent un intérêt aussi puissant que varié. Adam Czartoryski n'a pas quitté la cour de Russie pendant quatre années : la dernière de Catherine II et les premières de Paul Ier; gentilhomme de la chambre sous la mère, aide de camp du grand-duc Alexandre sous le fils, avant d'être nommé ambassadeur auprès du roi de Sardaigne, il était tout à fait bien placé pour observer et pour savoir. Polonais de naissance et de cœur, il pouvait d'ailleurs juger les événements et les hommes avec une vivacité d'impressions toute particulière. Esprit calme et tempéré, il n'avait rien du fanatique, et sa vue n'était pas offusquée par son patriotisme. Il parle sans haine et sans injustice de Catherine II; lorsqu'il raconte l'assassinat de Paul Ier, il analyse avec une louable impartialité la part de responsabilité qui a incombé aux chefs du complot et au tsar Alexandre en particulier (p. 247). Ce dernier croyait sincèrement que les insurgés voulaient seulement forcer Paul Ier d'abdiquer; la mort violente de son père lui causa un profond chagrin et de longs remords (cf. p. 237, 254, 261). Le portrait qu'il trace d'Alexandre Ier est très curieusement étudié. L'élève de La Harpe, nourri des maximes de la philosophie humanitaire du XVIIIe s., qui salue avec respect notre ambassadeur du titre de « citoyen, » qui proteste contre l'iniquité des partages de la Pologne et promet à Czartoryski, son confident

secret, de restaurer un jour la République, qui, devenu tsar, entreprend très sincèrement la réforme administrative de l'empire, mais qui impose silence au Sénat la première fois que celui-ci ose user de son droit prétendu de remontrance, enfin qui garda la Pologne malgré tant de promesses solennelles, est admirablement peint dans ces mémoires sincères mais désabusés. M. de Mazade, qui a écrit un bout de préface aux deux volumes, aurait pu sans doute, mieux que personne, nous dire à quelle époque ils ont été rédigés. Il n'en a rien fait, mais il ressort du texte même qu'ils ont été composés vers la fin du règne de Louis-Philippe, vingt-cinq ans environ après la mort du tsar. On sent combien le prince a aimé ce souverain à l'âme généreuse et à la volonté incertaine; il n'a pas un mot amer contre lui au sujet des affaires polonaises. Le ton eût changé sans doute s'il avait cru devoir parler de Nicolas Ier et de l'insurrection de 1830-1831, mais il se contente d'y faire quelques vagues allusions. Si incomplets qu'ils soient, ces mémoires composent un document de premier ordre pour l'histoire intérieure de la Russie dans les premières années du XIXe s.

Moyen age. — Le travail de M. Langlois sur le *Règne de Philippe III le Hardi* (Hachette) n'est pas de ceux auxquels on peut rendre justice dans un compte-rendu sommaire. Bien qu'il soit éclairé par des idées générales intéressantes et en grande partie nouvelles, c'est par le détail qu'il vaut surtout; il offre à ceux qui tenteront, après M. Langlois, d'écrire des monographies sur les règnes des souverains du moyen âge, un modèle à imiter. M. Langlois a dépouillé avec un soin scrupuleux les textes historiques, littéraires et juridiques et les documents d'archives, tant ceux qui se trouvent dans nos dépôts de France que ceux qui sont conservés au Record office[1], et il a cherché à définir aussi exactement que possible l'état des institutions féodales et monarchiques dans les limites chronologiques précises du règne de Philippe III (1270-1285). Il a pensé avec raison que cette méthode analytique est la seule qui permette de reconstituer peu à peu et pièce à pièce l'histoire de nos institutions, histoire d'autant plus difficile à écrire qu'en France plus qu'ailleurs les institutions ont été le résultat d'un développement insensible et spontané, non de créations conscientes. Par cette analyse, il a démontré que le règne de Philippe III est plutôt la suite et la conclusion du

1. Les documents conservés à Barcelone et à Pampelune ont été communiqués à M. Langlois par MM. Brutails et Cadier. Ces deux savants se préparent d'ailleurs à publier les résultats de leurs recherches, qui compléteront sur plusieurs points celles de M. Langlois.

règne de saint Louis que la préface de celui de Philippe le Bel et que, si l'on tient absolument à établir une ligne de démarcation dans la politique des Capétiens du XIIIe s., ce serait plutôt en 1285 qu'en 1270 qu'il faudrait la placer. Philippe III était un homme sans haute valeur personnelle, sans originalité, qui tenait de son éducation une dévotion étroite et de son temps le goût des mœurs chevaleresques et des habitudes féodales. Il conserva les conseillers paternels et continua sa politique avec une modération qui en assurait le succès. Au fond, par la force même des choses, cette politique conduisait la royauté à détruire tout l'édifice féodal par la lente annexion des territoires féodaux au domaine royal et par la reprise de tous les droits régaliens; on aperçoit dans plus d'un passage qu'aux yeux de M. Langlois la politique de Philippe IV le Bel lui-même n'a pas été un système nouveau appliqué par un souverain novateur, mais l'application hardie et sans ménagements des principes de gouvernement qui s'étaient formés dans l'esprit des conseillers de la couronne. Sous Philippe III, la royauté continua ses progrès par une série de luttes avec les vassaux et de triomphes sur ceux qui veulent résister, par l'application plus stricte des droits d'amortissement, déjà prélevés sous saint Louis, par la restriction du for ecclésiastique, par l'établissement des droits de franc-fief, par la diminution des privilèges des communes, par la diffusion de plus en plus grande de la monnaie royale, par une activité législative et administrative incessante, par l'organisation plus indépendante de l'activité judiciaire de la *Curia regis*, par l'association plus étroite des barons à l'œuvre de la royauté et par l'immixtion plus fréquente de la royauté dans les affaires des barons, par la ruine de l'ost féodale et la levée des aides de l'ost, etc., etc. Philippe III n'a en rien innové; il n'a pas même, comme le prouve M. Langlois, été l'inventeur des anoblissements de roturiers, qui entrent partout en pratique à la fin du XIIIe s. C'est précisément sa modération, l'absence de tout plan suivi de lutte contre la féodalité, qui a fait le succès de sa politique, parce qu'elle n'effarouchait les intérêts et ne froissait les sentiments d'aucune des classes de la nation. M. Langlois a mis tout cela en lumière avec une grande abondance, une grande précision de détails et de textes inédits; il a montré une fois de plus dans ce travail minutieux que l'érudition, bien loin d'être un obstacle aux idées générales, est au contraire la base nécessaire de généralisations solides et intéressantes[1].

Temps modernes. — Dans les grandes guerres maritimes du XVIe s., André Doria occupe sans contredit un des premiers rangs. Si tout le

1. La thèse latine de M. Langlois traite des origines du Parlement de Paris.

monde admire en lui le marin consommé, si de nombreux historiens, italiens ou français, ont célébré son patriotisme, on connaissait assez peu l'homme même. Comment est-il devenu l'amiral de la République de Gênes, comment a-t-il servi sa patrie, quelle a été la nature de ses relations avec ceux qui l'ont employé, dans quelles circonstances a-t-il quitté François Ier pour Charles-Quint, quelle était au vrai la valeur morale de ce héros? Le livre de M. Édouard Petit pose nettement ces questions et les résout avec sagesse[1]. Son argumentation, un peu lente, est bien conduite; il connaît les travaux essentiels qui ont paru sur Doria; aux témoignages qu'il leur emprunte, il ajoute quelques documents nouveaux recueillis à Gênes, à Florence, à Paris. Sans entrer assez profondément, à notre gré, dans l'organisation politique de Gênes à la fin du xve et au commencement du xvie s., il en dit assez pour faire comprendre comment les factions qui se disputaient le pouvoir à Gênes ne laissaient pas de place à l'ambition naissante de Doria. Il se fit alors condottiere; il loua son épée aux princes aragonais contre la France, à Jean de la Rovère contre Gonzalve de Cordoue, combattit contre César Borgia, en Corse, puis tout à coup, à quarante-six ans, il se fit marin (1512); peu après il se mettait pour six ans, lui et son escadre, aux gages de la France (1522), en attendant qu'il pût entrer au service de l'empereur. Dès le début de sa carrière et jusqu'à la fin de sa vie, il resta un condottiere, un mercenaire. Son patriotisme, dont on a fait tant de bruit, n'a été qu'une des formes de son égoïsme. Pourquoi fit-il défection en 1528? Les ministres du roi avaient tardé à lui payer ce qu'on lui devait! Son engagement terminé (fin juin), il s'empresse de traiter à meilleur compte avec l'empereur. Rien de plus naturel. Mais il souleva d'autres griefs moins légitimes. Il se plaignit des faveurs accordées par le roi au port de Savone; il craignait la rivalité redoutable que Savone pouvait faire courir au port de Gênes, sa patrie, et c'est, dit-on, parce que le gouvernement français ne tint pas compte de ses réclamations qu'il rompit brusquement avec lui. M. Petit montre qu'en ce point délicat François Ier est plus à plaindre qu'à blâmer. En effet, le conseil royal décida de rendre Savone à Gênes; les ambassadeurs génois l'annonçaient dès le milieu de juin; un décret rédigé en ce sens fut promulgué le 1er juillet; une lettre du roi vint presque aussitôt le confirmer (11 juillet). Le patriotisme de Doria n'avait-il pas lieu d'être satisfait? Cependant, le 20 juillet, il faisait porter ses propositions de service à l'empereur, qui s'empressait de les accepter au prix offert; le 20 août, le traité était signé, et Doria

1. *André Doria; un amiral condottiere au XVIe siècle*, 1466-1560. Quantin.

faisait défection. Le jugement sévère porté par l'auteur sur la conduite de l'amiral (p. 144) est très fortement motivé; mais n'est-il pas vrai aussi que les concessions de la France étaient bien tardives? François Ier, dans cette circonstance, comme tant d'autres, n'a-t-il pas manqué, non de clairvoyance, mais d'à-propos? Les intrigues de Doria dans Gênes, la révolution aristocratique, au succès de laquelle il contribue et dont il se hâte de profiter pour dominer sa patrie, qui l'a proclamé son père, achèvent de caractériser l'illustre amiral. André Doria n'a pas été un héros de Plutarque, c'est un homme de son temps; depuis Machiavel, il n'y avait plus de patriotes italiens. Doria n'a jamais travaillé que pour son intérêt personnel. La ruse, la trahison, le meurtre même sont les moyens qu'il employa, comme tous les grands ambitieux de son temps, comme ce Fiesque, dont M. Petit a raconté de nouveau la conspiration d'une façon intéressante. Mais c'était une âme fière, un génie infatigable. Il n'a jamais été plus beau que dans sa robuste vieillesse. Tel il nous apparaît aujourd'hui encore dans son palais, si tristement déchu, et dont M. Petit n'a peut-être pas assez parlé. Le portrait que trace de lui son récent biographe est de touche parfois un peu molle, mais exact et vivant[1].

Il y a peu de ressemblance entre Doria et Lally-Tollendal, mais la biographie de ce dernier, par M. Tibulle Hamont (Plon et Nourrit), est également recommandable. On se rappelle que M. Hamont a publié, il y a plusieurs années, un volume sur Dupleix et l'essai d'un empire français aux Indes sous Louis XV; c'est à la fin de cet empire maintenant qu'il nous convie d'assister. Les archives de la marine de la guerre, des affaires étrangères lui ont fourni de précieux matériaux. Il n'est pas sûr qu'il en ait tiré tout le parti possible. M. Hamont ne serre pas les questions de près; il préfère les considérer de haut et les traiter de verve. Il écrit l'histoire d'un style de journaliste, qui sait donner de la vie aux gens et aux choses, mais qui court trop vite au gré de ceux qui demandent à réfléchir. Au moins son livre a-t-il ce mérite de n'être jamais ennuyeux. L'auteur passe vite sur les premières années et la jeunesse de Lally, sur son éducation militaire, commencée à douze ans au siège de Barcelone, sur ses premiers grades, sur les voyages qu'il entreprend en Europe, pour chercher des ennemis aux rois hanovriens de l'Angleterre, qu'il haïssait, et sur la singulière mission qui le conduisit en Russie avec

1. Ce volume a été présenté comme thèse de doctorat à la Faculté des lettres d'Aix. La thèse latine, dont nous n'avons pas eu connaissance, est intitulée : *De Tuchinorum rebellione in vicaria Nemausensi.* Dupret.

l'aveu secret de Fleury. Il a hâte de nous mener aux Indes, où la haine de l'Irlandais Lally contre les Anglais l'amène enfin en 1757. Le plan de Lally, accepté par le gouvernement, consistait en premier lieu à chasser les Anglais ; puis on rendrait à leurs souverains légitimes toutes les provinces usurpées, on s'assurerait ainsi par la reconnaissance le dévouement des princes voisins de nos possessions ; enfin on négocierait avec eux pour obtenir, par voie d'échange, des domaines « formant avec Pondichéry une seule masse, ni trop solide, ni trop étendue, telle enfin qu'on n'éprouvât jamais ni le besoin d'attaquer, ni la crainte de l'être. » Ce projet était chimérique. On ne pouvait songer à expulser les Anglais de l'Inde sans avoir des troupes nombreuses que le gouvernement ne donnerait pas, ou sans avoir au moins l'appui des chefs indigènes, que Lally dédaignait. Une de ses premières mesures fut en effet de rappeler Bussy, qui avait continué l'œuvre de Dupleix et qui était alors à peu près le maître du Décan. Réduit aux maigres ressources qu'il pouvait tirer de Pondichéry, abandonné par le gouvernement, Lally, après la prise du fort Saint-David, échoua au siège de Madras, fut bloqué dans Pondichéry par les Anglais et nos anciens alliés, qu'il avait si maladroitement abandonnés, et obligé de capituler. On sait le reste : la captivité, le procès inique, la mort ignominieuse de Lally ; sur ces points cependant M. Hamont nous apporte un certain nombre de détails intéressants, qui complètent heureusement cette remarquable biographie.

M. A. Chuquet achève dans un troisième volume intitulé : *la Retraite de Brunswick* (Cerf), l'ouvrage qu'il a consacré à la campagne de 1792, et qui vient d'être couronné par l'Académie française. Après les récits de batailles contenus dans le volume de Valmy, nous avons ici un récit de négociations diplomatiques, celles par lesquelles Dumouriez a amusé les alliés épuisés par les maladies et la disette pour les réduire à battre en retraite, et celles par lesquelles les alliés ont amusé Dumouriez pour obtenir de se retirer sans être sérieusement poursuivis. M. Chuquet a su rendre justice à Dumouriez sans rien dissimuler de ses fautes. Il met en pleine lumière l'audacieuse et tranquille persévérance avec laquelle, en dépit de Kellermann et de Servan, qui voulaient que l'armée française se retirât sur Châlons, il est resté en face des alliés après Valmy et a ainsi transformé une insignifiante canonnade en une victoire décisive ; il n'a pas moins nettement indiqué comment la chimérique espérance d'une alliance avec la Prusse et le désir de mettre à exécution son plan d'invasion de la Belgique ont poussé Dumouriez à ménager les alliés dans leur retraite, alors qu'il était facile de les écraser. Nous trouvons dans ce volume comme dans les précédents des tableaux d'une remarquable

vigueur; la peinture de la détresse des Prussiens au camp de la Lune, celle de leur retraite sur Verdun et Longwy, le récit des enrôlements des volontaires en 1792; les portraits de Danton et de Servan sont très vivants dans leur minutie; les pages consacrées aux sièges de Thionville et de Lille remettent dans leur vrai jour deux épisodes qui avaient pris à travers les déclamations du temps des couleurs légendaires. Maintenant que nous possédons l'ouvrage de M. Chuquet tout entier, nous admirons plus encore l'art consommé avec lequel, tout en remuant une masse énorme de matériaux, en accumulant tous les détails, en discutant tous les témoignages, il a su mettre chaque chose à sa place et à son plan, proportionner toutes les parties de son récit, répandre la vie et la lumière, donner un vigoureux relief à tous les personnages qui y figurent, rendre visible le théâtre de la lutte et tous les mouvements des armées, donner la vive impression de l'époque et des passions qui l'agitaient, et tout cela sans jamais s'écarter de la simplicité du style narratif. Ce livre de stratégie et de diplomatie, tout en vous instruisant avec une irréprochable précision, vous laisse l'impression d'un poème épique en trois chants : *l'Invasion*, *la Lutte*, *la Retraite*.

Tous ceux que préoccupe la question des études secondaires liront avec un vif intérêt le livre de M. l'abbé Sicard sur les *Études classiques avant la Révolution* (Perrin). Si les chapitres où l'auteur intervient pour exposer ses propres idées n'ont pas une grande valeur et pèchent à la fois par le caractère vague et l'exagération des attaques contre les réformes de 1880, tout ce qui est purement historique dans son ouvrage est digne d'attention. Dans la première partie, intitulée : *le Mouvement des idées*, il montre les études classiques devenant au XVIe s. la base de l'enseignement secondaire, le progrès rapide fait au XVIIe s. dans les méthodes pour l'étude du latin, les efforts pour simplifier cette étude, et, — ce qui était peu connu, — la réaction qui battit en brèche au XVIIIe s. les études latines au profit des sciences. A côté du latin et du grec, nous voyons le français, l'histoire, la géographie, les sciences se faire peu à peu leur place dans l'enseignement. M. Sicard n'a pas remarqué, à propos des réformes proposées au XVIIIe s., un fait intéressant, c'est que toutes ces réformes, qui ont pour objet d'apprendre rapidement les langues anciennes, de diminuer les travaux écrits au profit de l'enseignement oral, ont été appliquées en Allemagne et y sont encore pratiquées. Dans la seconde partie, intitulée : *la Pratique des corps enseignants*, M. Sicard nous fait connaître les collèges de l'Université, qui, bien qu'accusés de routine, font une large part aux sciences, ceux des Jésuites, qui font du latin la base de l'enseignement et donnent une grande place aux exercices physiques et aux arts d'agrément, ceux du clergé sécu-

lier, qui remplacent après 1763 les collèges des Jésuites, enfin les écoles militaires, tenues par des congrégations et comptant jusqu'à 2,795 élèves en 1787. Ces écoles représentaient les idées les plus avancées en matière d'enseignement. Elles donnaient des heures nombreuses aux sciences, au français, aux langues vivantes, à l'histoire, à la géographie, à la morale. La plus remarquable fut celle des Bénédictins, à Sorèze. On y avait créé, à côté de l'enseignement classique, un enseignement sans latin qui est déjà notre enseignement spécial. On y enseignait les langues mortes par l'usage, on y pratiquait la lecture cursive d'auteurs tout entiers, on avait supprimé les vers latins, la philosophie, diminué les exercices de composition; par contre, on donnait plus de temps aux sciences, et en réduisant l'étude des langues mortes on pouvait enseigner aux élèves la natation, l'escrime, la gymnastique, le maniement des armes et les arts d'agrément. La description de Sorèze est la partie la plus curieuse du livre de M. Sicard. Il se termine par l'analyse des cahiers de 89 en ce qui concerne l'enseignement secondaire. On y verra que les questions qui nous agitent aujourd'hui étaient déjà posées il y a un siècle, et en fermant le livre de M. Sicard on se demandera, non sans quelque mélancolie, si nos casernes universitaires, où l'on ne cultive ni les arts d'agrément, ni les exercices physiques, où l'on étiole la jeunesse par un système barbare et démoralisant de compression et d'inertie physique, et où l'on entasse au hasard dans la tête des enfants les notions encyclopédiques exigées par notre déplorable baccalauréat, ne sont pas inférieures aux collèges du XVIIIe siècle.

M. Ludovic Sciout a résumé en un seul volume son *Histoire de la constitution civile du clergé*, dont la première édition en compte quatre (Firmin-Didot); la forme seule du livre est modifiée, le fond est resté le même; aussi n'avons-nous pas à y insister longuement. On sait que pour M. Sciout l'histoire de la constitution civile est avant tout l'histoire de la persécution dirigée contre l'Église catholique de 1790 à 1801; on sait aussi que l'auteur écrit *ab irato*, que son ouvrage, très sérieusement étudié d'ailleurs, et fondé sur de nombreux documents législatifs ou pièces d'archives, a toutes les allures du pamphlet. C'est moins encore une histoire impartiale du clergé catholique qu'un réquisitoire contre la politique religieuse de la Constituante, de la Convention et du Directoire. Il est vrai de dire qu'il est difficile à un catholique fervent de raconter ces faits avec le calme qu'on a le droit de demander à l'historien vraiment digne de ce nom. Pour le philosophe, ce qui l'afflige, c'est le fanatisme à rebours des révolutionnaires, si contraire à l'esprit de tolérance et de liberté qui est l'âme même de la Révolution française.

C'est également à l'histoire religieuse pendant la Révolution que

se rapporte l'étude de M. Simon Brugal sur les *Camps de Jalès*[1]. La première fédération de Jalès (18 août 1790) a été en effet une protestation à main armée contre les massacres de Nîmes et la formation du camp protestant de Boucoiran. La seconde (17-23 février 1791) eut pour cause la constitution civile du clergé, qui fournissait à la démocratie huguenote une occasion excellente de satisfaire de vieilles rancunes contre les catholiques. Les persécuteurs, persécutés à leur tour, cherchèrent à organiser la résistance, mais il y avait des tièdes parmi eux; plus d'un, très sincèrement attaché au roi et à la religion, voulait qu'on gardât aussi la Révolution, « parce qu'il y avait de bonnes choses là-dedans. » Comme la première, cette seconde fédération se sépara sans effusion de sang. Seul, Bastide-Malbos, qui les avait organisées toutes deux, fut arrêté et secrètement étranglé dans sa prison du Pont-Saint-Esprit. La troisième fédération (juillet 1792), la plus redoutable de toutes, et celles qui essayèrent de s'organiser de 1793 à 1814 ont eu un but plus nettement politique. M. Brugal a raconté cette histoire d'une façon très attachante, et neuve sur plus d'un point. Il a eu, entre les mains, un grand nombre de pièces d'archives, de mémoires inédits. Souvent il contredit, corrige et complète l'étude de M. Ernest Daudet. On peut ne pas partager les jugements de l'auteur, qui s'est constitué l'avocat des royalistes armés contre les lois révolutionnaires; mais il faut tenir grand compte des faits que ses recherches étendues lui ont permis de recueillir.

Sous l'empire, la persécution religieuse a pris une autre forme. Le Concordat n'a été pour Bonaparte qu'un instrument pour dominer le clergé et l'embrigader à son service. Quand il rencontra chez le pape des velléités de résistance, il ne craignit pas de traiter le chef de l'Église avec la violence la moins excusable. En attendant que M. le vicomte de Mayol de Lupé fasse paraître en volume l'intéressante étude qu'il publie dans le *Correspondant* sur le pape à Savone, M. H. Chotard, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, aborde le sujet par le côté anecdotique[2]. Il raconte la vie du pape dans sa prison, d'après les lettres adressées par le général Berthier (le frère du prince de Neuchâtel), gouverneur de Savone, au prince Borghèse. Il le tient surtout au courant des conversations qu'il a eues avec le pape, de l'état d'esprit où il le trouve, de ses incertitudes, de ses remords quand il a fait quelque concession arrachée par la contrainte morale, si savamment organisée par Napoléon autour du malheureux pape, de ses colères et de ses espérances également éphémères. La

1. Toulouse, Privat; extrait de la *Revue de la Révolution*.
2. *Le pape Pie VII à Savone*. Plon et Nourrit.

partie la plus importante de ce mince volume est composée à l'aide des mémoires inédits de M. de Lebzelten, conseiller d'ambassade autrichien, que Napoléon envoya officieusement auprès de Pie VII pour le sonder au sujet des affaires de l'Église et pour tâcher d'obtenir, par cet ami dévoué du saint-siège, les concessions que les victoires de l'empereur en 1809, son mariage avec Marie-Louise, qui paraissait consolider son empire, pouvaient en effet permettre d'arracher au timoré successeur de saint Pierre. Les bons offices de M. de Lebzelten furent vains d'ailleurs, parce que le gouvernement impérial ne se tint pas pour satisfait des sacrifices consentis par le pape. L'épisode n'en est pas moins intéressant, parce qu'il nous fait mieux connaître et le caractère du pontife et les roueries de la politique napoléonienne.

Le titre du nouveau volume de M. le comte D'HÉRISSON : *le Cabinet noir* (Ollendorff), promet beaucoup plus qu'il ne tient. Il y a un médiocre intérêt à revenir sur la question de Louis XVII; M. d'Hérisson croit qu'il n'est pas mort au Temple et que les Nauendorff sont les légitimes héritiers de Louis XVI; je n'y contredirai pas, mais je ne suis pas plus convaincu qu'auparavant. Sur Napoléon à Sainte-Hélène, M. d'Hérisson publie à nouveau des extraits intéressants, et plus d'à moitié oubliés, des lettres du Dr Warden, qui parurent pour la première fois à Londres en 1817. Quelques anecdotes sur Marie-Louise, sur la formation des sociétés secrètes en Italie n'ajoutent pas beaucoup à ce qu'on sait. Nous attendions davantage des révélations que pouvaient fournir les papiers du baron Mounier, le fils du Mounier de la Constituante; secrétaire de Napoléon pendant dix ans, intendant du domaine de la couronne, ce personnage reçut, copia ou garda plusieurs milliers de rapports de police, de lettres interceptées ou copiées par le cabinet noir. On ne trouve le plus souvent dans les documents de cette nature que les *cancans* de l'histoire. Il ne faut pas en faire fi, mais il faut les estimer à leur juste valeur.

Après avoir raconté la prise d'Alger en 1830, M. Camille ROUSSET a retracé les débuts de la conquête. Les articles qu'il a publiés sur ce sujet dans la *Revue des Deux-Mondes*, et que la plupart de nos lecteurs connaissent déjà, forment aujourd'hui la matière de deux volumes [1]. On ne peut que louer la conscience avec laquelle M. Rousset a réuni les matériaux de cette histoire et l'art admirable avec lequel il les a mis en œuvre. Ce n'est pas sa faute si, au milieu de récits militaires d'un souffle et d'une beauté épiques, l'impression

1. *L'Algérie de* 1830 *à* 1840. Plon et Nourrit.

produite par la lecture de ces deux volumes est plutôt attristante. Il est certain que, jusqu'à l'arrivée du maréchal Bugeaud et à la formation du ministère durable formé par Soult et Guizot, la conduite de nos affaires en Algérie a été singulièrement décousue, décevante et ruineuse. Était-il possible cependant de faire mieux ? Tout n'était-il pas nouveau pour nos officiers et nos administrateurs dans ce pays ? On a chèrement acheté l'expérience que Bugeaud sut heureusement mettre à profit. Eût-il mieux valu ne jamais la tenter ? On peut le demander, on peut répondre aujourd'hui encore par une dénégation formelle ; mais si l'on n'est point partisan de la politique d'abstention systématique, il faut se résigner à de nombreux mécomptes dans les entreprises coloniales. M. Rousset ne s'y résigne pas. Il les met en relief au contraire, non sans amertume. Les tableaux qu'il trace sont composés de traits qui ne sont que trop réels ; ne sont-ils pas parfois l'expression un peu exagérée de la réalité ? Cette perplexité met le lecteur mal à l'aise, mais il saura gré à l'auteur des grandes scènes qu'il peint çà et là, telles par exemple que le double siège de Constantine. Un coquet atlas, composé de cartes, dont la plus intéressante est celle de l'itinéraire de Bone à Constantine, et de jolies vues du pays, complète heureusement l'ouvrage. On doit souhaiter que l'auteur le continue bientôt. Il est arrivé au seuil de la période vraiment héroïque de la conquête. Il aura sans doute plus de joie à raconter la lutte de Bugeaud contre Abd-el-Kader, et satisfera davantage notre orgueil patriotique.

M. le colonel Baille, qui avait eu déjà la main heureuse en traduisant pour la maison A. Colin l'*Expansion de l'Angleterre,* par M. Seeley, a traduit pour la librairie Guillaumin la *Suprématie de l'Angleterre, ses causes, ses organes et ses dangers*, par M. Jeans. C'est un de ces livres qu'il serait bien difficile d'analyser, tant il est rempli de faits, de tableaux statistiques, etc. L'économiste, le politique, l'historien y pourront puiser à pleines mains. L'auteur est convaincu, avec raison selon nous, que les progrès du régime industriel au XIXe siècle ont en somme rendu meilleure la condition de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre de la Grande-Bretagne, celle des artisans ; c'est la conclusion qui ressort de son livre. Il se termine par un chapitre sur l'avenir de l'Angleterre et les États-Unis, et par un autre intitulé : « le Talon d'Achille de l'Angleterre. » Dans l'un, la comparaison instituée par l'auteur entre l'ancienne colonie et la mère-patrie n'est pas à l'avantage de celle-ci : en 1880, les États-Unis ont pour la première fois atteint le même capital que l'Angleterre : 8,776 (par milliers de livres sterling) contre 8,840 ; mais la dette des États-Unis est moins forte de moitié et les ressources de son sol sont et seront longtemps encore inépuisées. Quant

à ce « talon d'Achille, » on a compris qu'il s'agit de l'Irlande. Tandis que l'Angleterre n'a cessé de progresser depuis un siècle, l'Irlande est demeurée ce qu'elle était il y a cent ans, pauvre, sans industrie, mécontente, toujours prête à se détacher de la grande île rivale. L'auteur ne doute pas que, si l'Angleterre était menacée dans son existence nationale comme elle l'a été dans les premières années du siècle, l'Irlande ne s'associât encore avec ses ennemis. Quant aux remèdes, l'auteur se contente de dire que c'est « un des problèmes les plus importants et les plus ardus dont la raison des hommes d'État ait eu jamais à trouver la solution. » Le livre de M. Jeans est excellent comme collection de faits ; il ne brille pas par l'originalité des jugements.

On ne saurait instituer de comparaison entre les progrès de l'Angleterre et ceux de la France. Cependant, quelque compromise qu'ait été sa suprématie en Europe, on ne peut oublier la persévérance et le succès avec lequel, depuis soixante ans, elle a peu à peu reconstitué son empire colonial. La librairie Picard-Bernheim a commencé une bibliothèque coloniale et de voyages, qui a pour but de faire connaître comment les Français se sont établis dans ces colonies, et dans quelle condition ils s'y trouvent actuellement. Ce sont essentiellement des livres de vulgarisation : *les Français en Amazonie*, par M. Coudreau ; *les Français à Madagascar*, par M. Hue ; *les Français en Guyane*, par M. Jules Gros ; *les Français au Canada*, par M. Antoine Chalamet, sont les volumes déjà parus. Le dernier mérite ici une mention particulière, parce qu'il retrace à grands traits l'histoire de la découverte et de la colonisation de ce pays, resté aujourd'hui encore si français. Il s'arrête à la mort de Champlain, le 25 décembre 1635. Là au moins les efforts de nos pères n'ont pas été stériles, et ce n'est pas seulement pour les autres qu'ils ont travaillé.

Ch. Bémont. G. Monod.

Ouvrages sur l'histoire de l'art. — M. Jules Comte vient de publier dans un petit volume, *l'Art en France*[1], une série d'articles sur l'organisation des musées et des écoles d'art des départements, que M. Commyns Carr, envoyé en mission spéciale par un journal de Manchester, a fait paraître dans cette feuille.

Pour ce qui est de la critique pure et des musées, le livre de M. Commyns Carr est le journal d'un homme qui a voyagé vite, comme le fait entendre poliment M. J. Comte, et, à ce titre, il reste bien inférieur aux *Musées de province* de feu M. Clément de Ris.

1. J. Commyns Carr, *l'Art en France*. Musées et écoles des beaux-arts et des départements, traduction de l'anglais revue par l'auteur, complétée par des renseignements statistiques, par Jules Comte, libraire de l'*Art*. Rouam, éd. in-18.

Mais aussi n'est-ce pas là le point qui nous intéresse, et, malgré bien des lacunes, ce qui est fait pour nous frapper dans ces articles, ce qui a décidé M. J. Comte à en patronner la publication, c'est l'appréciation de l'organisation de notre enseignement des arts en province, donnée par un des critiques les plus distingués d'un pays dont nous sommes trop portés à exagérer les progrès et à admettre la supériorité. Pour nous, d'ailleurs, le véritable intérêt du livre est dans la préface et les notes qui accompagnent le texte anglais. Dans la très remarquable étude placée en tête de ce livre, M. Jules Comte, qui a pris une part très grande et très personnelle à tout le mouvement de l'enseignement du dessin au ministère des beaux-arts et à qui on est redevable de la fondation de la bibliothèque spéciale publiée par la maison Quantin, M. J. Comte a résumé dans une soixantaine de pages l'histoire de l'organisation des musées de province, des écoles nationales ou régionales des beaux-arts, en faisant valoir l'action du gouvernement actuel dans cette question tout à fait nationale, et l'heureux patronage des entreprises municipales par l'État. M. J. Comte établit ensuite avec une rare compétence la direction véritablement profitable à donner à nos musées de province, — trop nombreux et la plupart du temps inutiles, — et les rapports à créer entre ces musées et les écoles de dessin. Insistant justement sur « l'importance, bien trop exclusive, qu'on tend à donner, dans les écoles d'art, à l'enseignement professionnel, » il en montre les dangers et affirme, au point de vue de l'industrie française, la supériorité incontestable de l'enseignement général. Cette préface se termine par l'indication d'améliorations nouvelles, dont quelques-unes sont en voie d'exécution, grâce à l'intelligente initiative du chef du bureau de l'enseignement des arts. Des notes précises après chaque chapitre sur le budget et l'organisation des musées et des écoles, des documents et des tableaux statistiques complètent cette étude si intéressante, à laquelle nous regrettons que M. Comte n'ait pas consacré un volume entier.

Nous aurions aimé dire quelques mots de chacun des ouvrages de la *Collection des artistes célèbres* publiée sous la direction de M. Eugène Müntz, qui l'a inaugurée par un excellent volume sur Donatello. Quelques ouvrages ont été consacrés déjà à l'art ancien ou aux écoles étrangères, mais c'est l'école française qui a justement tenté le plus grand nombre des écrivains. Après Bernard Palissy, Callot, Prudhon, Boucher, Edelinck, Decamps, Regnault, Jean Lamour, M. Champfleury [1] vient de consacrer au pastelliste La Tour

1. *La Tour*, 1 vol. pet. in-4°. Librairie de l'*Art;* Rouam, éd.

un petit volume. L'intérêt de cet ouvrage, ce n'est pas la nouveauté. Les études sur cet artiste ne manquaient pas. M. Champfleury en donne lui-même la liste à la fin de son volume. Il n'y avait plus guère à dire sur sa vie après les derniers ouvrages publiés par M. Desmazes et par MM. Tourneux et Guiffrey; on ne pouvait mieux apprécier son talent que ne l'ont fait si magistralement Diderot et, après lui, MM. de Goncourt. Ce que M. Champfleury, qui n'en est pas à son premier travail sur La Tour, a fait, c'est un livre de vulgarisation qui nous montre sur toutes les faces de son caractère cet artiste si original, si vivant, « sans l'ombre de manière, qui est la nature toute pure et sans art, » suivant l'expression de Diderot. M. Champfleury établit les affinités du peintre démocrate avec J.-J. Rousseau; il nous le présente dans la vie, au milieu des femmes de théâtre, qu'il peignit et aima beaucoup, et à la cour, qu'il ne réussit pas à fatiguer de ses caprices et de ses vérités importunes. Un intérêt particulier de cet ouvrage est l'illustration, confiée à M. H. P. Dillon, qui a reproduit de la façon la plus vive et la plus étonnante les admirables *préparations* de La Tour.

Quel est cet art si étrange, d'une saveur si singulière, qui a conservé le privilège de la perfection dans l'exécution, de la couleur, du décor, du caprice, de l'imprévu, et aussi de l'observation la plus exacte des choses réelles, dont les lois esthétiques sont si différentes de celles des arts occidentaux, qui exerce aujourd'hui une influence despotique sur toutes les manifestations de nos arts et de notre industrie, et qui avait tant troublé déjà nos pères du XVIIIe siècle? Nous aurions aimé que dans une courte introduction M. Gonse nous le fît connaître, en nous mettant au courant de cette esthétique japonaise et en nous habituant à ce goût de terroir dont il parle trop peu, dans le cours de son ouvrage, *l'Art japonais*[1], qui est fait, nous ne devons pas l'oublier, pour une collection spéciale de l'enseignement. Cette observation une fois faite, nous devons reconnaître que le livre de M. Gonse répond parfaitement à toutes les exigences de la critique. Il indique avec clarté les diverses périodes du développement de l'art japonais, avec ses influences chinoises ou persanes et ses mouvements populaires et réalistes, et fait vivre les grandes individualités artistiques dont les noms doivent être retenus à côté de ceux des artistes occidentaux. Dans ce pays, où plus que dans tout autre « ce que nous appelons les arts mineurs forme un tout inséparable avec les beaux-arts, » M. Gonse a étudié successivement la peinture, la véritable manifestation de l'art japonais, l'archi-

1. Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

tecture, la sculpture, avec ses admirables bronzes, ses bois sculptés, ses masques, ses *netzkès* d'ivoire, la ciselure, l'émaillerie, les merveilleuses industries des laques et des tissus, la céramique, les estampes, en revenant à la fin sur cette belle figure d'Hokousaï, « le vieillard fou de dessin, » la plus grande figure de l'art japonais au XIXe siècle et dans toute son histoire. Illustré d'un très grand nombre de gravures, contenant une collection considérable de signatures d'artistes, contrôlé sur des sources sérieuses dont l'indication est toujours fournie, ce livre a une véritable valeur scientifique, il s'adresse non seulement à ceux qui n'ont pas été encore initiés aux séductions pénétrantes de cet art, mais aux amateurs, pour qui il pourra être d'un précieux secours.

A la suite de ces publications qui concernent les beaux-arts proprement dits, vient se placer une série d'ouvrages qui traitent de l'histoire de ces glorieuses industries, qui sont, elles aussi, des manifestations particulières du beau. La librairie Mame a déjà donné, l'an dernier, la *Tapisserie* de M. J.-J. Guiffrey, trop connue aujourd'hui et trop appréciée pour qu'il soit utile d'en reparler ; elle vient d'éditer à présent la *Verrerie et l'émaillerie*, par M. Édouard Garnier [1], l'auteur si estimé de l'*Histoire de la céramique*. De l'ordre, de la clarté, de la précision, une érudition solide et sans prétention, une profonde connaissance de son sujet, les qualités qui ont fait le succès de ce précédent ouvrage assureront le même avenir à celui-ci. M. Garnier, remontant aux origines, réfute l'opinion de Pline sur l'invention du verre et l'attribue avec vraisemblance à l'observation d'un potier intelligent qui a remarqué, à la cuisson, la vitrification du sable contenu dans les argiles et a tiré parti de ce phénomène. Il nous conduit chez tous les peuples de l'antiquité, notamment chez les Égyptiens, qui connurent le verre dès l'époque la plus reculée, fournirent presque exclusivement le monde ancien, de concert avec la Phénicie, et conservèrent ce monopole jusqu'au XIIIe ou XIVe siècle de l'ère chrétienne. Il termine cet examen historique par une étude des différentes sortes de verres connus dans l'antiquité : les verres *incolores*, les verres *doublés*, *gravés en camées* (vase de Portland), les verres *soudés*, etc., en intéressant notre curiosité sur l'emploi de ces verres comme miroirs, verres à vitre, pavages, instruments d'optique, etc. Au moyen âge, l'art de la verrerie n'est guère développé que vers le XIIe siècle, et c'est en Orient qu'il brille du plus vif éclat, à Damas, dont le nom est donné à cette époque à tous les verres précieux ; puis à Venise, qui a des corporations de verriers dès le

1. *La verrerie et l'émaillerie*, 1 vol. petit in-4°. A. Mame et fils. Tours.

XIIIe siècle et étend son commerce de verrerie et de verroterie jusque chez les peuples les plus éloignés de l'Orient. Venise conserva jusqu'au XVIIIe siècle une suprématie incontestée sur toutes les autres nations, dont elle inspira toujours le décor et les procédés de fabrication. La France vient ensuite avec ses fabriques normandes, dauphinoises et lorraines et son industrie prospère des glaces au XVIIIe siècle; l'Allemagne, la Hollande, l'Espagne sont toutes tributaires de Venise; la Flandre rivalisa un instant avec Murano et Altare; la Bohême est célèbre par ses verres dorés; l'Angleterre découvre le *flint-glass*. Enfin la Perse avec la Chine et le Japon n'ont pas connu le soufflage et leur industrie a été limitée, malgré les qualités incomparables de leur matière et de leur décor. M. Garnier, qui nous arrête partout aux procédés de fabrication, sait aussi nous intéresser à ces corporations d'ouvriers si singulières, qui, à Murano et en France, avaient obtenu des titres de noblesse, se recrutèrent quelque temps parmi les gentilshommes pauvres, et conservèrent jalousement jusqu'à la Révolution, malgré le dédain public et peut-être pour ce motif même, quelques-uns des privilèges de la vraie noblesse.

Nous entrons ensuite dans l'histoire de l'émaillerie, cet art dans lequel notre pays s'est si glorieusement distingué, et qui offre « cette particularité intéressante qu'il s'est manifesté à diverses époques sous des formes absolument différentes les unes des autres, et qui paraissent n'offrir entre elles aucune relation. » Cette étude commence par les différentes applications de l'émail : les émaux *incrustés* (*champlevés*, *cloisonnés* ou *mixtes*); les émaux *translucides* et les émaux *peints*, qui marquent les trois périodes particulières de l'art de l'émaillerie. L'histoire débute avec l'Égypte, qui excella dans cet art; la Grèce et l'Étrurie, qui recueillirent l'inspiration orientale; Rome, où l'émail était encore inconnu au temps de Pline, et la Gaule, qui connut l'émaillerie avant la conquête de César. Avec l'invasion des Barbares apparait la *verroterie cloisonnée*, venue d'Orient, implantée chez nous et qui décore la bijouterie mérovingienne. Ensuite nous entrons dans le moyen âge, avec l'étude des émaux byzantins qui complète un des côtés de l'histoire de l'art byzantin par M. Kondakoff. M. Garnier s'arrête devant les types remarquables de cet art aux différentes époques du moyen âge : la *couronne de fer* de Monza; le *paliotto* de la basilique Saint-Ambroise de Milan; la couronne royale de Hongrie; la célèbre *pala d'oro* de Saint-Marc, à Venise, etc. L'étude des émaux mixtes et des émaux champlevés nous conduit en Allemagne et en France, dans cette « ville prédestinée » de Limoges, dont l'industrie brille d'un nouveau lustre au XVIe siècle avec les *émaux peints*, dans lesquels se sont rendus

célèbres les Pénicaud, les Limosin, les Nouailher, les Raymond, les Courtoys, les de Court, les Landin, etc., tous artistes dont l'auteur tâche de restituer la biographie et le caractère artistique. Le XVIIe et le XVIIIe siècle ont comme illustrations en France, dans les *émaux des peintres*, les Toutin, le célèbre Petitot, Mlle Chéron, et toute une série d'artistes dont M. Garnier a donné comme un petit dictionnaire. Enfin, l'auteur étudie l'histoire de l'émaillerie à l'étranger, et en Orient, en Perse, dans la Chine et le Japon, qui sont encore si merveilleux dans leurs cloisonnés; il termine par un aperçu de cet art à notre époque, ainsi qu'il a fait pour la verrerie. De nombreuses illustrations typiques viennent encore ajouter à la clarté de cet ouvrage, où M. Garnier a su déployer, avec des qualités de critique et d'érudit, des connaissances approfondies dans les procédés chimiques.

Dans *Le Livre*, qu'il vient de donner à la collection de l'enseignement des beaux-arts (Quantin), M. Henri Bouchot, pour ne pas s'éloigner du but de cette bibliothèque, s'est placé plus particulièrement au point de vue artistique, sans toutefois sortir de son sujet et répéter l'histoire de la gravure. A côté de l'histoire de la typographie proprement dite, il a surtout insisté sur celle de l'illustration. Il est véritablement difficile de résumer ce petit volume si succinct et si plein de faits. Ici, comme dans tous les arts, les origines sont toujours douteuses. M. Bouchot attribue l'invention de la gravure en relief aux « tailleurs d'imaiges, » qui en eurent l'idée pour multiplier les esquisses d'un ouvrage souvent demandé. L'image précéda donc le livre xylographique. M. Bouchot examine ensuite les livres primitifs, les *donats*, les *speculums*, la *bible des pauvres*, l'*ars moriendi*, etc., et s'arrête quelque temps devant la noble figure de Gutemberg dans ses misères d'inventeur, avec son associé Schoiffher, qui s'attribue ses découvertes. A leur suite l'impression arrive en quelques années à son apogée, elle est « mûre en naissant, » comme le dit ingénieusement M. Bouchot d'après un ancien emblème. Le mouvement allemand envahit bientôt toute l'Europe, hésite un peu à Paris, où la Sorbonne ne le laisse pénétrer qu'avec Guillaume Fichet et Jean Heinlin, qui appellent de Bâle Michel Freyburger et Ulrich Gering. L'illustration commence en Italie, à Rome, avec Ulrich Hahn, et la gravure en creux se montre pour la première fois à Florence chez Nicolas di Lorenzo. Nous parcourons ensuite l'histoire de l'illustration en Flandre, en Allemagne avec Wohlgemuth et Albert Dürer, « pour qui le livre n'est plus qu'un prétexte à gravures, » et en France avec Jean Fouquet, Jean Perréal, Jean Bourdichon. C'est pour la France l'époque la plus belle de l'ornement du livre, l'époque des libraires Pigouchet, Simon Vostre et Antoine Vérard. Au com-

mencement du XVIe siècle, Venise est la ville la plus féconde en libraires et en artistes de talent; elle est caractérisée à ce point de vue par Alde Manuce, qui tenait une cour de gens célèbres et faisait venir des savants grecs pour surveiller, chacun dans sa partie, les travaux de l'imprimerie. En France, c'est l'âge d'or de l'illustration. Tout sert à la décoration du livre, qui arrive à son apogée avec G. Tory et Holbein. Nous passons devant les admirables travaux des librairies lyonnaises et nous entrons dans le XVIIe siècle, où se manifeste, jusque dans le livre, la passion des architectures, et qui eut comme illustrateurs Léonard Gautier, Claude Mellan, Callot et son élève della Bella et Abraham Bosse. Sous Louis XIV, c'est bien l'apogée de la gravure au burin, mais non celle de l'illustration, qui est pourtant dignement représentée par Sébastien Leclerc. Celui-ci procède encore de Callot et prépare l'œuvre du XVIIIe siècle; c'est alors la plus belle époque de l'illustration, où nous ne cessons d'admirer les nombreuses et ravissantes vignettes des Gillot, des Cochin, des Gravelot, des Choffard, des Moreau le Jeune, etc. M. Bouchot termine cette histoire par un aperçu de l'illustration au XIXe siècle et consacre trois chapitres aux procédés typographiques, à l'histoire de la reliure et aux bibliothèques.

Dans ce petit volume, si concis pour toute la matière qu'il avait à parcourir, M. Bouchot a trouvé le moyen d'être clair, complet et instructif, et d'intéresser sans fatigue, ce qui est rare pour les ouvrages aussi nourris. Il a tenu à enrichir son livre d'illustrations d'après des originaux, la plupart inédits, pour donner par là même à son ouvrage un lustre qui le rendît digne du sujet qu'il traite.

Nous signalerons, à la suite de cette série, le volume de M. Victor Fournel, *le Vieux Paris*, publié par la librairie Mame dans la collection qu'elle semble avoir destinée à l'histoire de l'art. M. Fournel passe en revue les représentations publiques aux entrées des rois, les mystères, les fêtes et jeux publics de l'Université, et toutes les foires de Paris : le landit, la foire de Bezons, la foire Saint-Ovide, la foire Saint-Laurent, etc.; les théâtres forains qui sont l'origine de l'opéra-comique; les opérateurs et le théâtre; Longchamps et les variations de la mode.

Nous clorons enfin cet examen des derniers ouvrages sur l'histoire de l'art par ceux qui, certes, ne sont pas les plus inutiles, nous voulons parler des dictionnaires. La librairie de l'Art (Rouam), qui a prévu tous les besoins dans ses nombreuses collections, a déjà lancé, sous la dénomination générale de *Guides du collectionneur*, plusieurs de ces précieux auxiliaires du travail, dont la rédaction a été confiée

aux hommes les plus compétents. M. Émile Molinier a débuté avec son *Dictionnaire des émailleurs* et a été suivi par MM. G. Duplessis et H. Bouchot, qui ont donné les deux premiers volumes de leur dictionnaire des *Marques et monogrammes des graveurs;* enfin M. A. de Champeaux a donné les trois premières lettres de son dictionnaire des *fondeurs*, *ciseleurs*, *modeleurs en bronze*, etc., et le prospectus de la librairie Rouam, comme aussi ceux des autres maisons, nous fait de magnifiques promesses pour l'avenir.

Léonce Benedite.

BELGIQUE.

(*Suite et fin.*)

Monnaies. — La numismatique est précieuse comme science auxiliaire de l'histoire et nous sommes heureux de dire qu'elle est l'objet en Belgique de travaux importants. Deux revues spéciales lui sont consacrées : la *Revue belge de numismatique*[1] et le *Bulletin de numismatique et d'archéologie*[2]. Un de nos principaux spécialistes est sans contredit M. Alph. de Schodt, qui contrôle les monnaies par les archives et écrit en un style clair et élégant. Citons surtout sa dissertation numismatique sur *Aduatuca Tungrorum*[3]. C'est à la même époque que M. C.-A. Serrure a consacré la première de ses paradoxales *Études sur la numismatique gauloise des Commentaires de César*[4]. M. Raymond Serrure suit les traces de son père; il nous a donné coup sur coup les *Éléments de l'histoire monétaire de la Flandre et de la principauté épiscopale de Liège*[5] et son *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*[6]. M. Georges Cumont a fait œuvre

1. Bruxelles, Gobbaerts.
2. Bruxelles et Paris.
3. 62 p. Bruxelles, Gobbaerts, 1885. (Cf. du même auteur pendant la période écoulée : *Quelques mots sur les méreaux des corporations*, 1880; *Suétone et la numismatique*, 1881; *Quelques pages de numismatique et d'histoire de la république romaine* (*Familles Julia et Junia*), 1882; *Apollon sur les monnaies de César-Auguste*, 1885; *Signes du christianisme sur quelques monnaies romaines*, 1885.)
4. Louvain, Ch. Peeters, 1885.
5. Bruxelles, 1879 et 1880.
6. 340 p. Bruxelles, 1880 (6 planches). Cf. du même auteur : *Deux études de*

vraiment utile en publiant sa *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*[1].

Bibliographie. — La bibliographie et l'histoire de la typographie sont aussi des sciences auxiliaires de l'histoire. Signalons aux spécialistes la nouvelle édition de la savante *Bibliographie liégeoise*[2], par M. le chevalier de Theux de Montjardin; l'étude de M. H. Helbig sur le *Plus ancien typographe liégeois*[3]; la *Notice historique et bibliographique sur les journaux et écrits périodiques hutois depuis* 1830, par M. L. Wigny[4]; les *Recherches bibliographiques sur les journaux luxembourgeois*, par M. J.-B. Douret; la *Bibliographie tournaisienne*, par M. Émile Desmazières[5], qui comprend des recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs et des libraires de Tournai jusqu'à nos jours; et la fin de la *Bibliographie yproise* de M. Alph. Diegerick[6], qui embrasse les imprimeurs de cette ville de 1750 à 1834.

Depuis qu'il est directeur du musée Plantin, M. Max Rooses a beaucoup contribué à éclaircir l'histoire de la typographie anversoise. Plus loin nous parlerons de son grand ouvrage sur Plantin lui-même[7]; citons ici ses autres publications pendant ces dernières années. Ce sont : une *Notice historique* sur le musée Plantin-Moretus[8]; le remarquable *Catalogue* de ce musée[9]; une monographie sur *Ortelius et Plantin*[10]; et surtout le tome Ier de la précieuse *Correspondance de Christophe Plantin*[11]. M. Ph. Rombauts a étudié les *Certificats délivrés aux imprimeurs des Pays-Bas par Christophe Plantin*, en y joignant d'autres documents se rapportant à sa charge de prototypographe[12]; et M. le chevalier G. van Havre a réuni les *Marques typographiques des imprimeurs et des libraires anversois*[13].

numismatique nationale, 1880, et *la Monnaie en Belgique*, 104 p. Verviers, bibliothèque Gilon, 1884.

1. 472 p. Bruxelles, Gobbaerts, 1883. Cf. du même auteur : *les Monnaies des États Belgiques-Unis*, révolution brabançonne, 1789-1790, 57 p. (avec planches). Même éditeur, 1885.

2. 571 p. à trois colonnes. Bruges, Société Saint-Augustin, 1884.

3. *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois, 1881.

4. Huy, De Grace, 1881.

5. *Annales* de l'Institut archéologique du Luxembourg, 1882.

6. 768 p. Tournai, veuve Casterman, 1882.

7. Ypres, 1881.

8. 44 p. Anvers, Maes, 1882 (25 phototypies).

9. xxi et 128 p. Anvers, Buschmann, 1882.

10. *Bulletin* de la Société de géographie d'Anvers, 1881.

11. 320 p. Gand, Ad. Hoste, 1884. (Publication de la Société des *Antwerpsche Bibliophilen*.)

12. 101 p. Même éditeur, même Société, 1882.

13. T. Ier, 297 p. Même éditeur, même Société, 1885.

On connaît le si utile *Dictionnaire des devises* des hommes de lettres, imprimeurs, libraires, bibliophiles, chambres de rhétorique, sociétés littéraires et dramatiques de Belgique et de Hollande, par M. Ferdinand Vander Haeghen. M. Th.-J.-J. Arnold, qui en avait déjà donné un supplément, a publié une seconde suite en 1883[1]. Elle vient compléter le travail analogue qu'un spécialiste hollandais, M. J.-F. van Someren, avait publié aussi en Belgique, dans les mêmes *Annales du bibliophile belge*[2]. Inutile d'insister sur les services que de tels dictionnaires rendent à l'historien.

Livres principaux. — Nous voici arrivés enfin aux six ouvrages qui méritent d'attirer plus longuement notre attention. Ce sont : 1° *l'Histoire du diocèse de la principauté de Liège pendant le XVIe siècle*, par M. le chanoine Joseph Daris[3]; 2° *le Cours d'histoire nationale* (t. IX à XVI), par Mgr A.-J. Namèche[4]; 3° *Christophe Plantin, imprimeur anversois*, par M. Max Rooses[5]; 4° *Bibliotheca Belgica* (XIe à LXVIe livraison), par MM. Ferd. Vander Haeghen, Th.-J.-J. Arnold et R. Vanden Berghe[6]; 5° *les Huguenots et les Gueux*, étude historique sur vingt-cinq années du XVIe siècle (1560-1585), par M. le baron Kervyn de Lettenhove[7]; et 6° *Histoire politique nationale;* origines, développements et transformation des institutions dans les anciens Pays-Bas, par feu M. Edmond Poullet[8].

M. Daris, poursuivant sa vaste enquête historique sur le pays de Liège, nous a retracé cette fois le tableau complet du XVIe siècle dans la principauté épiscopale. Il embrasse ainsi les règnes d'Erard de La Mark, de Corneille de Berghes, de Georges d'Autriche, de Robert de Berghes, de Gérard de Groesbeeck et d'Ernest de Bavière. Pour chacun de ces princes, l'auteur a établi deux divisions : il traite successivement l'histoire de la principauté et celle du diocèse, le côté politique et le côté religieux de chaque règne. On assiste ainsi aux commotions intérieures de la cité et des bonnes villes flamandes et wallonnes; on s'initie aux rapports diplomatiques et militaires de la

1. Bruxelles, Ollivier.

2. *Devises d'hommes de lettres, religieux, artistes, diplomates et guerriers*, tirées des portraits néerlandais et non publiés par MM. F. Vander Haeghen et Th.-J.-J. Arnold. Bruxelles, Ollivier, 1881. (Signalons ici en passant la *Table générale* des *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. XXI à L, 1867-1880, 380 p. Bruxelles, Hayez, 1883.)

3. 698 p. Liège, L. Demarteau, 1884.

4. 8 vol. Louvain, Ch. Fonteyn, 1883-1885.

5. 466 p. in-fol., splendides gravures. Anvers, Jos. Maes, 1882. (Prix : 100 fr.)

6. Gand, J. Vuylsteke et Vyt, 1881-1885.

7. 6 vol. Bruges, Beyaert-Storie, 1883-1885.

8. 2 vol., 600 et 280 p. Louvain, Ch. Peeters, 1882-1883.

principauté avec ses puissants voisins des Pays-Bas, d'Allemagne et de France pendant la tourmente des guerres de religion; on assiste à la naissance et aux développements de l'hérésie protestante et on se rend compte des moyens mis en œuvre par le prince, les échevins et les inquisiteurs pour l'étouffer. L'histoire minutieuse des églises et des monastères, de l'instruction publique, des lettres et des arts, ainsi que du commerce et de l'industrie, vient compléter ce vaste tableau d'ensemble d'un siècle si mouvementé. Pour chaque règne, l'auteur donne les biographies succinctes des hommes les plus marquants de la principauté. Notons aussi quelques monographies intercalées çà et là, par exemple, sur la souveraineté indivise de Maestricht entre le prince-évêque et le duc de Brabant, sur les décrets du Concile de Trente et leur admission dans le pays de Liège, etc. L'auteur, qui avait déjà traité antérieurement l'histoire de la patrie liégeoise au XVIIe et au XVIIIe siècle, a ainsi ajouté une grande page à sa vaste entreprise historique. Mais, en étudiant à rebours l'histoire de la principauté et du diocèse de Liège, en commençant par le XVIIIe siècle et même par la période contemporaine[1] pour remonter le cours des âges jusqu'aux guerres religieuses du XVIe siècle, on déroute l'esprit du lecteur.

De plus, le plan de M. Daris nous semble nuire à la clarté de son œuvre. En reprenant sans cesse pour chaque règne, si peu important qu'il soit, la subdivision en épisodes militaires, fastes religieux et événements politiques, on aboutit à un enchevêtrement souvent très regrettable. Certes, les administrations insignifiantes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche ne méritaient pas d'être traitées d'après ce plan d'ensemble, qui s'applique mieux aux grands règnes d'Erard de La Mark et de Gérard de Grosbeeck. En général, on s'aperçoit aussi que l'auteur, homme d'église, a sacrifié trop l'histoire politique à l'histoire du diocèse. La politique étrangère des princes-évêques n'y est pas expliquée non plus d'une manière satisfaisante, parce que M. Daris, qui a étudié à fond les sources contemporaines et les archives liégeoises, n'a pas cru devoir faire porter ses investigations sur les archives du royaume à Bruxelles. Il y a là les documents de la chancellerie des Pays-Bas, surtout les nombreuses liasses des *Papiers d'État et de l'audience*, qu'un historien aussi consciencieux que M. Daris n'aurait pas dû négliger[2]. Peut-être aussi

1. *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège de* 1724 *à* 1852, 4 vol. — *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVIIe siècle,* 2 vol. — *Notices sur les églises du diocèse de Liège,* 11 vol.

2. Cf. le compte-rendu détaillé du livre de M. Daris par M. le professeur

l'auteur n'a-t-il pas assez tenu compte des travaux qui ont paru à l'étranger, surtout en Allemagne. Enfin, on peut lui reprocher de ne pas avoir conservé tout son calme en retraçant l'histoire de la réforme au pays de Liège. Quand il porte dans ce sujet si délicat les préoccupations contemporaines et attaque énergiquement le libéralisme moderne à propos de Luther et de Calvin, il perd de vue l'objet propre de l'histoire, qui est de juger le passé par le passé, *sine ira ac studio*. Aussi son beau livre, si plein de recherches entièrement neuves, ne peut-il être considéré comme une histoire définitive de la principauté de Liège au XVIe siècle. Il n'en est pas moins vrai qu'aucun ouvrage ne servira autant que celui-ci à édifier un jour ce monument idéal.

Mgr Namèche, qui pendant une dizaine d'années avait interrompu ses grands travaux historiques, les a repris dans sa verte vieillesse avec une activité étonnante qui peut servir de modèle à la jeunesse. En trois ans, de 1883 à 1885, il ne nous a pas donné moins de huit volumes de son *Cours d'histoire nationale*. Il y prend le jeune Charles-Quint à quinze ans, l'époque de sa majorité, nous raconte tout son règne et conduit ensuite le gouvernement de Philippe II dans les Pays-Bas jusqu'à l'époque critique de l'administration de Requesens, dont il retrace les débuts si difficiles. Charles-Quint nous y apparaît d'abord comme souverain des Pays-Bas, auxquels il joint bientôt les Espagnes; puis, comme empereur et arbitre de l'Europe. A côté de lui se détachent les mâles figures de nos gouvernantes : sa tante Marguerite d'Autriche et sa sœur Marie de Hongrie; et ces trois génies politiques de premier ordre dominent les vicissitudes de notre patrie jusqu'au jour où l'empereur gantois dépose toutes ses couronnes sur le front de son fils et se retire au couvent. Philippe II prend alors en mains les rênes du pouvoir et bientôt éclate dans nos contrées l'orage préparé par les fautes de son père; il y tint tête avec une confiance et une ténacité imperturbables, pendant que les Pays-Bas perdaient le plus pur de leur sang. Tel est le vaste cadre de ces huit nouveaux volumes du *Cours d'histoire nationale*.

Plus encore que M. Daris, Mgr Namèche embrasse à la fois la politique, la guerre, la religion, les arts, les lettres, les sciences, l'instruction publique, ainsi que tous les intérêts matériels. Tout ce que l'érudition contemporaine a amoncelé de matériaux est mis en œuvre, trié, coordonné avec soin : chroniques, mémoires, correspondances diplomatiques, pamphlets, monographies récentes, dissertations académiques, livres, tout y passe, tout est fondu d'une main sûre dans

H. Lonchay, dans la *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. XXVIII, pp. 189, 193, 1885.

ce moule massif. Tantôt Mgr Namèche ne prend qu'un trait ou une ligne; tantôt il transcrit des pages entières. Ce qu'il a fallu de travail préliminaire pour recueillir et grouper tous les moellons avec lesquels l'auteur a bâti ce gros édifice, personne ne le saura jamais.

Constatons cependant que les travaux allemands et surtout les travaux hollandais sont trop souvent restés en dehors des recherches de Mgr Namèche. Sans se tenir au courant des progrès de la science historique chez nos frères du Nord, il est impossible d'écrire des livres complets sur notre histoire nationale. Remarquons aussi que l'auteur semble écrasé sous la masse de ses informations et ne formule presque jamais de vues d'ensemble. C'est ce qui enlève beaucoup à l'originalité de cette gigantesque compilation, où percent aussi çà et là les préoccupations politiques de l'ancien recteur de l'université catholique de Louvain. Hâtons-nous d'ajouter que l'ouvrage contient d'excellents chapitres, où le travail de disposition et de mise en œuvre des matériaux employés appartient bien en propre à l'auteur. La forme aussi a son cachet : le style est net, clair, correct en général, égal sans monotonie.

Le *Cours d'histoire nationale* de Mgr Namèche est ainsi un digne pendant de l'*Algemeene geschiedenis des vaderlands*, qu'il aurait consultée fort utilement, s'il l'avait connue. Cette grande compilation hollandaise, qui remplit déjà une quinzaine de gros et grands in-octavo[1], a été commencée en 1841 par feu M. J.-P. Arend et continuée après lui jusqu'à l'époque du XVIIIe siècle par trois collaborateurs, dont l'un s'est retiré spontanément et deux sont déjà morts à la tâche. C'est en 1853 que l'abbé Namèche a publié son premier volume. Jusqu'à ce jour il est seul resté sur la brèche, et malgré ses cheveux blancs il ne semble pas disposé à céder la place à un autre. Puisse-t-il mener à bonne fin la grande œuvre de toute sa vie!

M. Max Rooses, qui est dans toute la verdeur de l'âge et du talent, ne cesse depuis quelques années de produire des œuvres toujours remarquables, tantôt sur la littérature néerlandaise, tantôt sur l'art national. Sa grande histoire de la peinture anversoise (*Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*, 1879) a été traduite en allemand et devrait l'être aussi en français. Enfin, depuis une dizaine d'années, il est conservateur du musée Plantin, à Anvers, et il se consacre spécialement à mettre en valeur les richesses accumulées dans les archives de cette collection unique. Après une série de petites disser-

1. J.-P. Arend, *Geschiedenis des vaderlands van de vroegste tijden tot op heden* (continué successivement par O. Van Rees, W.-G. Brill et J. van Vloten), 15 vol., gr. in-8°. Amsterdam, 1841-1868. Haarlem, 1879-1883.

tations, qui servirent pour ainsi dire d'avant-coureurs, M. Rooses a publié en 1883 un splendide volume in-folio de plus de 450 pages sur *Christophe Plantin*, où le texte et les gravures rivalisent de beauté, on peut le dire sans exagération. Après avoir esquissé une biographie précise du grand typographe anversois, qui était natif de la Touraine, et après avoir renversé définitivement la légende de son origine noble, que de vaniteux descendants imaginèrent plus tard, M. Rooses passe au véritable sujet de son livre, qui est une étude de notre XVIe siècle à un point de vue absolument nouveau. Il dresse la liste des imprimeurs et des libraires des Pays-Bas et de l'étranger avec lesquels Plantin fut en relations, il raconte l'histoire de ses succursales de Paris, de Salamanque, de Leide, etc.; il nous montre ses agents en Angleterre, en Espagne, en Allemagne et jusqu'en Barbarie, où ils écoulent sa Bible hébraïque de 1566. Puis M. Rooses fait défiler devant nous tous les savants du temps qui ont eu des rapports suivis et cordiaux avec Plantin, tous les artistes dessinateurs et graveurs sur bois et sur cuivre qu'il employait à illustrer ses admirables collections. Enfin, l'auteur nous esquisse tout l'entourage de Plantin, nous contant par le menu la vie et les mariages de ses filles, nous décrivant leurs repas de noces, nous renseignant sur leurs dots, sur leurs maris, sur leurs enfants et sur le train de vie de toute la maison. Le livre de M. Rooses rappelle ainsi ces grandes compositions des maîtres hollandais du XVIIe siècle, représentant une famille nombreuse : père, mère, enfants, gendres, brus, petits-enfants, intimes et familiers de la maison. Toutes ces figures, vues de face, de profil, de trois quarts, éclairées vivement ou laissées dans la pénombre, ont cependant chacune sa physionomie propre, et toutes sont groupées avec une savante habileté autour du chef de la famille.

Ensuite M. Rooses nous expose en détail l'origine et les développements de la législation draconienne que Charles-Quint et Philippe II firent peser sur l'imprimerie et sur la librairie dans les Pays-Bas. Il nous montre comment, malgré tout, Plantin gagnait d'ordinaire de 300 à 400 p. c. sur les livres qu'il imprimait et éditait. Il nous fait connaitre jusque dans ses moindres détails toute l'organisation de l'imprimerie au XVIe siècle, ainsi que celles des industries qui s'y rattachent : reliure, papeterie, gravure, taille des caractères typographiques. Il nous renseigne aussi exactement sur la condition des ouvriers, la correction des épreuves, les salaires, l'apprentissage, les rapports entre patron et ouvriers, les grèves des typographes, les règlements détaillés et très sévères qui étaient affichés dans les ateliers, la caisse des pauvres, des malades et des ouvriers voyageant en quête d'ouvrage, le conseil des typo-

graphes, où le patron siégeait avec les délégués de l'atelier, etc.

La partie la plus neuve du livre de M. Rooses, celle qui abonde surtout en révélations inattendues, est celle où il traite des relations de Plantin avec la Réforme et de son attitude énigmatique au milieu des tourmentes politiques et religieuses de son pays d'adoption. M. Rooses prouve que Plantin ne fut pas secrètement calviniste, comme on l'a cru, mais qu'il appartenait à une secte occulte de libres-penseurs. Il en imprimait les bizarres élucubrations en même temps que les commandes de Philippe II et de l'université de Louvain, et à l'occasion il savait être dans les bonnes grâces des Gueux et du prince d'Orange. Enfin, M. Rooses fait l'histoire détaillée et approfondie des principales publications de Plantin, telles que sa fameuse *Bible polyglotte* et son *Thesaurus Teutonicæ linguæ* (1573). Des documents inédits et un index des noms propres et des éditions plantiniennes terminent ce livre admirable, qui est, de plus, illustré par cent planches in-folio hors texte et par des centaines de gravures dans le texte, lettrines, culs-de-lampe, etc., ravissants, le tout tiré du musée Plantin et exécuté à la perfection par l'éditeur anversois J. Maes.

Cet ouvrage nous révèle d'une façon complète la situation de l'imprimerie des Pays-Bas au XVIe siècle et il nous apprend une foule de choses neuves sur les savants, les artistes, les mœurs anversoises de cette grande époque. Le style est élégant et plein de couleur ; le plan, d'une clarté et d'une ordonnance irréprochables. Tout au plus pourrait-on regretter que M. Rooses n'ait pas spécifié plus nettement les documents inédits des archives plantiniennes qui lui ont servi à édifier sa belle œuvre ; mais il faut ajouter que le numérotage systématique de toutes ces pièces n'était pas encore terminé lorsque l'auteur écrivait son livre.

On serait tenté de croire que le *Christophe Plantin* de M. Rooses est le dernier mot de l'histoire bibliographique. La *Bibliotheca Belgica* est là cependant, qui nous force à décerner des éloges plus grands encore, sans qu'il nous en coûte, bien au contraire. Certes, nous n'avons ici ni le charme du style ni l'unité vraiment artistique du livre de M. Rooses, mais comme l'érudition, disséminée sur tant de points, sur tant de siècles et dans des domaines si variés, commande un respect mêlé d'une espèce de stupéfaction !

Le savant bibliothécaire de l'université de Gand, M. Ferd. Vander Haeghen, a consacré toute sa vie à réunir les matériaux d'une histoire complète des livres et de leurs auteurs dans les Pays-Bas depuis les origines de l'imprimerie. Il a accumulé pendant de longues années, et grâce à de larges sacrifices pécuniaires, de véritables

archives[1], qui remplissent plusieurs salles des locaux dont il a la direction. Depuis une dizaine d'années, il s'est adjoint deux collaborateurs d'une science éminente, MM. Arnold et Vanden Berghe; et à eux trois, avec une ténacité, une précision, une régularité, une patience, une abnégation dignes des Bénédictins, ils ont entrepris cette gigantesque publication, dont plus de cinquante livraisons ont paru dans les cinq dernières années. Les ouvrages de chaque auteur et toutes leurs éditions sont décrits avec un soin et une érudition qu'on ne trouve jamais en défaut; et le plus souvent une biographie détaillée et en général à peu près neuve y est jointe.

Plusieurs de ces monographies formeraient d'importants volumes si elles étaient publiées à part, comme les auteurs viennent de s'y décider cette année pour leur *Juste-Lipse*. Pourquoi ne pas réunir de même les juristes, les botanistes, les médecins, les historiens, les théologiens, les voyageurs et les géographes, les hommes de lettres, etc., en les présentant séparément au public spécial qui existe pour ce genre de monographies dans toute l'Europe et qui certes apprécierait hautement de tels trésors d'érudition? Aujourd'hui la *Bibliotheca Belgica*, qui paraît par petits cahiers détachés, souvent sans suite logique entre eux, n'est connue que de ses rares souscripteurs, des bibliothécaires et des bibliographes, alors qu'elle s'adresse à presque toutes les catégories de savants de tous les pays. Non seulement la gloire que cette œuvre devrait faire rejaillir sur la science belge est ainsi en grande partie perdue, mais encore et avant tout le fruit qu'en retireraient tant d'hommes d'étude en Belgique et en dehors de nos frontières.

Les six volumes de *les Huguenots et les Gueux*, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, embrassent dans un tableau d'ensemble les vingt-cinq années du XVIe siècle (1560-1585), qui virent éclater les guerres religieuses et décider de l'issue de ces luttes tragiques en France et dans les Pays-Bas. Je n'ai pas l'intention d'en parler longuement. On en trouvera plus loin un compte-rendu détaillé. D'ailleurs l'œuvre de M. Kervyn de Lettenhove a été appréciée, avec une grande hauteur de vues et une critique sereine autant qu'érudite, par un savant hollandais qui fait autorité dans la matière, M. le professeur Robert Fruin, de l'université de Leide[2]. Je ne puis que souscrire à ses réflexions sévères autant que respectueuses.

Enfin, M. Edmond Poullet nous a donné un ouvrage empreint

1. M. Vander Haeghen a déjà préludé à sa *Bibliotheca Belgica* par la publication de son admirable *Bibliographie gantoise*. (7 vol. Gand, 1858-1869.)

2. Ce compte-rendu étendu a été publié dans la revue *De Nederlandsche Spectator* de La Haye, nos 47 et 48 de l'année 1885.

d'une critique sûre et d'une modération sereine, qui n'exclut pas la fermeté des opinions personnelles. Son *Histoire politique nationale*, où il nous expose les origines, les développements et les transformations des institutions dans les anciens Pays-Bas, est la consciencieuse refonte d'un ouvrage, important lui-même, qui avait paru dans la précédente période[1]. A cette esquisse un peu maigre et parfois confuse, tracée à la hâte, M. Poullet a voulu substituer une suite de volumes détaillés, fouillés, renvoyant toujours aux sources.

Après avoir distingué les éléments celtique, romain, germanique et chrétien de notre civilisation au berceau, M. Poullet expose successivement les institutions de l'empire carolingien, les premiers bouleversements qu'elles subirent dans le haut moyen âge, la formation de nos principautés nationales, les transformations sociales et politiques de ces états féodaux, les rapports spirituels, et les origines du mouvement communal. Il étudie les sources du droit en général et les bases de notre droit constitutionnel, les rapports de l'Église et de l'État dans notre moyen âge, le régime foncier et le régime seigneurial, la condition des personnes et les liens de dépendance qui les rattachaient entre elles, les divisions rurales du territoire et les bases permanentes des institutions cantonales et locales, le pouvoir princier et les grandes institutions qui en dépendaient.

Mais l'époque communale inaugure une ère nouvelle dans notre histoire. M. Poullet détaille ici les remaniements territoriaux qui s'opèrent alors, le développement que prennent les chartes et les actes impériaux relatifs aux Pays-Bas, les progrès politiques de la bourgeoisie et des artisans dans les communes flamandes et wallonnes, les institutions centrales de l'État féodo-communal, le mouvement politique qui amène l'unité dans le sein de chaque province, l'administration de la justice, le système militaire, le droit et le haut enseignement. Enfin, l'auteur arrive à l'époque de la concentration monarchique. Il expose les effets profonds des luttes et des triomphes sanglants des ducs de Bourgogne sur les institutions de nos énergiques communes, et il retrace aussitôt après les résultats étonnants de la réaction soudaine qui suivit la fin misérable du Téméraire à Nancy. La mort a brisé sa plume entre ses mains vaillantes au moment où il analysait scrupuleusement les chartes glorieuses arrachées à Marie de Bourgogne en 1477.

Ce sera un éternel sujet de regrets pour les savants qu'il n'ait pas été donné à M. Poullet de continuer sa vaste enquête pour la régence de Maximilien et pour les règnes de Charles-Quint, de Philippe II et

1. *Histoire politique interne de la Belgique*, 700 p. Louvain, Ch. Peeters, 1879.

de ses tristes successeurs après le démembrement des Pays-Bas. Heureusement l'auteur avait déjà traité auparavant l'histoire de nos institutions sous la domination autrichienne dans son beau mémoire couronné sur les *Constitutions nationales belges de l'ancien régime à l'époque de l'invasion belge de 1794*[1]. Mais entre cette grande dissertation et son *Histoire politique nationale*, qui s'arrête à l'avènement de Marie de Bourgogne, il subsiste une lacune de deux siècles, qu'avec sa rare érudition et son remarquable talent de s'assimiler et de coordonner les moindres monographies, il aurait seul pu combler d'une façon magistrale.

Il faut bien se résoudre à prendre l'ouvrage tel qu'il est, édifice dont les bases solides supportent déjà de belles constructions d'une ordonnance sévère, mais dont les étages supérieurs ne seront jamais achevés sous l'œil de l'architecte qui avait conçu le plan. On ne peut même juger de tous les mérites qu'aurait eus l'*Histoire politique nationale* de M. Poullet, par la partie que l'auteur a pu achever, car à mesure qu'il avançait son œuvre gagnait en précision et en force. Le haut moyen âge, il ne le dominait pas encore complètement; l'époque communale et le siècle des ducs de Bourgogne, au contraire, sont exposés avec une érudition plus abondante et plus sûre d'elle-même. Certes l'auteur, qui était doué d'une modestie extrême et sincère, apanage habituel de la vraie science, aurait été le premier à concéder que son livre contient des parties faibles et très inégales; il ne se faisait pas illusion non plus sur son style, qui souvent est gauche et lourd. Mais il faut lui rendre cet hommage bien légitime qu'en refondant l'histoire de nos institutions nationales d'après ses propres recherches et d'après les travaux les plus récents du pays et de l'étranger, il a frayé une voie presque inexplorée. Même après Defacqz[2], il a su être un novateur dans le sens le plus étendu du mot. N'avançant jamais qu'avec prudence, en s'efforçant de s'appuyer toujours sur des textes bien compris et sur des faits bien établis, il a donné l'exemple du travail consciencieux, obstiné et désintéressé, qui seul enfante les œuvres destinées à vivre. Récemment, le jury institué par le gouvernement belge, pour décerner tous les cinq ans un prix de 5,000 francs au meilleur ouvrage d'histoire nationale, a couronné le livre de M. Poullet par quatre voix contre trois, données au livre de M. Kervyn de Lettenhove[3].

1. 522 p. Bruxelles, Hayez, 1875 (*Mémoires couronnés*, in-8° de l'Académie, t. XXVI).

2. *Ancien droit belgique* ou précis analytique des lois et coutumes usitées en Belgique avant le Code civil, 2 vol. Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1873.

3. Pour cette période quinquennale de 1881-1885, le jury était composé de

Histoire générale. — Si l'histoire nationale est cultivée en Belgique avec une ardeur universelle et souvent assez stérile, l'histoire générale y est au contraire singulièrement négligée. Dans ce domaine, nous n'avons à signaler qu'un petit nombre de publications; mais heureusement il y en a parmi celles-ci qui se distinguent par des mérites de premier ordre.

Antiquité. — Le Père jésuite A. Delattre a vu couronner par l'Académie royale de Belgique son mémoire sur le *Peuple et l'empire des Mèdes jusqu'à la fin du règne de Cyaxare*[1], qui contient un examen critique des travaux les plus récents sur la matière. Je suis absolument incompétent pour apprécier cette dissertation consacrée à une question des plus compliquées et des plus obscures; du reste, les spécialistes lui ont fait bon accueil.

M. Alphonse Rivier, le savant romaniste de l'université de Bruxelles, nous a donné en 1881 une nouvelle édition refondue de son *Introduction historique au droit romain*, qui est classique[2]. Le livre de M. Boucquié, auditeur militaire du Brabant, sur la *Justice et la discipline dans les armées à Rome et au moyen âge*[3], est curieux sous certains rapports, mais il manque complètement de méthode scientifique.

Deux livres au contraire doivent être mis hors de pair : *Histoire et théorie de la musique de l'antiquité*[4], par M. F.-A. Gevaert, directeur du conservatoire royal de musique de Bruxelles, et le *Sénat de la république romaine*[5], par M. P. Willems, professeur à l'université catholique de Louvain.

L'ouvrage de M. Willems a rapidement conquis une réputation européenne. C'est un prodige d'érudition, de critique minutieuse; c'est aussi une œuvre tout à fait originale et neuve, dépassant tout ce que ses devancières nous avaient donné. Elle a été l'objet, dans toutes les revues spéciales, de comptes-rendus détaillés et de discussions appro-

MM. Ch. Piot, archiviste général du royaume; Alph. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles; Stanislas Bormans, administrateur inspecteur de l'université de Liège; L. Gilliodts-Van Severen, archiviste de la ville de Bruges; Alph. Le Roy, professeur à l'université de Liège; Ch. Mœller, professeur à l'université de Louvain; et Paul Fredericq, professeur à l'université de Gand.

1. 200 p. Bruxelles, Hayez, 1883.

2. Signalons aussi de son collègue M. Vanderkindere un manuel d'*Histoire de l'antiquité*, conçu sur un plan nouveau (Bruxelles, Lebègue, 1883, 348 p.).

3. Bruxelles, Gallewaert; Paris, Baudoin, 1881, 596 p.

4. Gand, Annot Braechman, 1875 et 1881, 2 vol. de 450 et 652 p.

5. Louvain, Ch. Peeters, 1878, 1883 et 1885, 2 vol. avec appendice et registres de 638, 784 et 114 p. M. Willems a publié aussi en 1883 une 5e édition de son *Droit public romain* (même éditeur).

fondies, qui me dispensent d'en parler plus longuement. On peut dire que c'est un chef-d'œuvre de patience, de méthode et de science; mais le style n'est pas à la hauteur du fond.

Le livre de M. Gevaert est moins connu des historiens, parce qu'il semble s'adresser surtout aux musiciens. Mais que de parties rentrent directement dans l'histoire grecque! Ainsi, l'auteur étudie les sources avec une critique sûre et expose admirablement la place que la musique a occupée en Grèce, son rôle dans la civilisation hellénique, les phases de son histoire, l'enseignement musical chez les anciens, l'art pratique en Grèce, etc. Puis M. Gevaert, à la fois philologue excellent et musicien de premier ordre, reconstruit le système musical des anciens, comme l'avaient déjà tenté Auguste Bœckh et Rudolf Westphal. Tout en profitant des résultats acquis avant lui, M. Gevaert a renouvelé le sujet par des découvertes qui ont fait sensation. Son érudition est prodigieuse comme celle de M. Willems; elle lui a permis de faire des rapprochements saisissants entre la musique des Grecs et les anciens chants de la liturgie catholique, les vieilles mélodies populaires françaises, flamandes, irlandaises, suédoises et wendes. M. Gevaert a admirablement mis en lumière la solidarité étroite qui unissait la grandeur et la stabilité de l'État hellénique au culte des arts et spécialement à l'éducation musicale des citoyens, qui a fait l'objet des méditations des législateurs et des penseurs les plus illustres de la Grèce. Certaines parties de ce beau livre ont un éclat extraordinaire : telles la peinture de la société de Mytilène, la description de la cour de Polycrate, la définition de l'art apollinique et de l'art de Dionysos. Signalons encore les portraits d'Archiloque, d'Alcman, d'Alcée et de Sappho, ainsi que les pages consacrées à Pindare, à Eschyle, à Sophocle, à Euripide et à Aristophane. Enfin, la partie où l'auteur traite des instruments de musique de l'antiquité est tout à fait neuve. Tout l'ouvrage est écrit dans un style élégant, coloré, toujours clair, ce qui est peu commun en Belgique[1].

Moyen age. — Pour cette époque, nous n'avons à noter qu'un seul ouvrage nouveau de valeur; c'est la belle monographie de M. Thonissen, actuellement ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, sur l'*Organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi salique*[2], que l'auteur a fait précéder d'une étude sur

1. Les livres de MM. Willems et Gevaert ont obtenu, *ex æquo*, un prix de 5,000 fr. au dernier concours quinquennal des sciences historiques en Belgique. (Le jury se composait de MM. A. Wagener, M. Philippson, P. Thomas, J. Gantrelle, Ch. Mœller, Alph. Rivier et L. Roersch.) Cf. le remarquable travail du rapporteur, M. Thomas, professeur à l'université de Gand (Bruxelles, Hayez, 1886).

2. 398 p. Bruxelles, Hayez, 1882. (*Mémoires* in-4° de l'Académie royale de Belgique, t. XLIV.)

toutes les classes de la population mentionnées dans le texte de cette loi. M. Thonissen examine successivement le droit de vengeance, les moyens de répression, la composition, les délits et les peines, les infractions contre les mœurs, le vol, l'incendie, les dommages causés aux biens d'autrui, les délits de chasse, de pêche, de procédure, les délits commis par les esclaves, etc., etc. Puis il passe en revue les tribunaux et leur procédure, l'ajournement, l'arrestation, l'audience, le jugement, les moyens de preuve, le traitement des esclaves en justice. C'est un traité complet, qui constitue un digne pendant aux livres consacrés par l'auteur au droit pénal de l'Inde, de l'Égypte, de la Judée et de la Grèce. Dans un appendice, l'auteur combat certaines théories de M. Fustel de Coulanges.

Signalons encore la deuxième édition des *Éléments d'archéologie chrétienne*[1] de M. le chanoine Reusens, qui a complètement refondu son ouvrage et a étudié avec soin les monuments de l'art religieux en Belgique. Nous avons déjà parlé plus haut du livre paradoxal et peu solide de M. Victor Gantier, *la Rénovation de l'histoire des Franks*[2], qui se rattache plutôt à l'histoire nationale. Tout aussi peu scientifique est l'*Histoire du christianisme et de la papauté*[3], par M. Max Gossi, qui embrasse surtout l'époque médiévale.

Parmi les petites monographies, citons la consciencieuse dissertation de M. Ch. Ruelens sur la *Première édition de la table de Peutinger*[4], ainsi que des études intéressantes de M. V. Brants, professeur à l'université de Louvain, sur *Philippe de Maizières et son projet de banque populaire* (1389)[5], et sur les *Débuts de la science économique dans les écoles françaises au XIIIe et au XIVe siècle*[6]. M. Ernest Nys, professeur à l'université de Bruxelles, a consacré une série de travaux plus complets et plus neufs à l'histoire du droit et de la diplomatie au moyen âge et au commencement des temps modernes; en voici l'énumération, qui attirera, je pense, l'attention des spécialistes : *les Siete Partidas et le droit de la guerre*[7]; *Honoré Bonnet et Christine de Pisan: le Droit de la guerre et les précurseurs de Grotius*[8]; *la Guerre maritime*[9] et *les Origines de la diplo-*

1. Louvain, Peeters, 1885 et 1886, 2 vol. de 576 et 622 p.
2. Bruxelles, Thiry, 1881, 428 p.
3. Extr. du *Bulletin* de la Société belge de géographie, 1884.
4. Extr. de la *Revue catholique* de Louvain, 1880.
5. 87 p. Louvain, Ch. Peeters; Paris, Champion, 1881.
6. Bruxelles, Muquardt. (Extr. de la *Revue du droit international.*)
7. Même *Revue*, 1882. M. Nys a publié en 1883 (même éditeur) le texte très curieux de l'*Arbre des batailles* d'Honoré Bonnet.
8. Même éditeur, 1882; 192 p.
9. Même éditeur, 1881; 152 p.

matie et le droit d'ambassade jusqu'à Grotius[1]. Les historiens retireront le plus grand fruit de ces ouvrages qui, à première vue, ne semblent destinés qu'aux juristes.

Temps modernes. — Dans son intéressante monographie sur la *Première relation de Christophe Colomb* (1493), M. Ch. Ruelens commente une édition rarissime de l'*Epistola Christofori Colom*, conservée à la bibliothèque royale de Bruxelles[2]. M. Ch. Rahlenbeck, dans son livre sur *Metz et Thionville sous Charles-Quint*[3], s'est surtout placé au point de vue de l'histoire des Pays-Bas, mais on y trouve, d'après des documents inédits des archives générales de Bruxelles, l'histoire de Metz et du pays messin à l'époque où cette région passa de l'empire à la France. M. Martin Philippson, professeur à l'université de Bruxelles, a publié deux livres d'un mérite supérieur. Ancien professeur à l'université de Bonn, l'auteur écrit ses ouvrages tantôt en allemand, tantôt en français. Dans la collection bien connue que dirige le professeur W. Oncken, a paru en 1882 le beau tableau d'ensemble intitulé *West-Europa im Zeitalter von Philip II, Elisabeth und Heinrich IV*, un des livres les plus solides que l'on ait sur cette période si tourmentée de l'histoire européenne. Son volume consacré à la *Contre-révolution religieuse au XVIe siècle*[4] se distingue par les mêmes qualités. L'auteur y étudie la fondation des nouveaux ordres monastiques militants, le renforcement de l'Inquisition papale, le concile de Trente et ses conséquences. M. Gachard, avant de mourir, a fait une dernière découverte à sensation en nous révélant le sombre roi d'Espagne sous un jour tout nouveau dans sa collection des *Lettres de Philippe II à ses filles les infantes Isabelle et Catherine*[5], écrites pendant un voyage du roi en Portugal (1581-1583). Il y a joint une importante introduction sur la conquête du Portugal, sur le roi à cette époque, sur ses filles, sur les relations de Philippe II avec les ligueurs français, etc. Dans ces lettres, le roi d'Espagne est devenu aimable, enjoué, tendre, sensible au chant du rossignol; c'est presque un Philippe II bonhomme.

M. Jules van Praet, ministre de la maison du roi, dans son troisième volume d'*Essais sur l'histoire politique des derniers siècles*[6],

1. Même éditeur, 1884; 57 p.
2. Bruxelles, Institut national de géographie, 1885.
3. 363 p. Bruxelles, Weissenbruch, 1881.
4. 618 p. Bruxelles, Muquardt, 1884. Cf. *Revue historique*.
5. 232 p. Paris, Plon, 1883. (Voir l'intéressante notice de M. Ernest Manhaim, *la Correspondance de Philippe II avec ses filles*, extrait de la *Revue de Belgique*, 1884.)
6. 339 p. Bruxelles, Bruylant-Christophe; Paris, Reinwald; La Haye, M. Nyhoff, 1884.

a étudié l'Angleterre sous Georges III, la France au début de la Révolution, la *Correspondance* du grand Frédéric et de la grande Catherine, d'après ses lettres récemment publiées. Homme d'État et écrivain distingué, M. van Praet juge la politique de haut; mais ce dernier volume n'a pas la valeur des deux précédents[1]. M. J.-J.-E. Proost a consacré une monographie au *Comte d'Ulefeld* comme épilogue de la conspiration ourdie en 1663 contre le roi de Danemark Frédéric III.

Époque contemporaine. — M. L. Vanderkindere, professeur à l'université de Bruxelles, a produit une œuvre originale sous la forme d'un manuel d'*Histoire contemporaine*[2]. C'est en quelque sorte le canevas d'un livre qui certes serait remarquable. Dans son discours rectoral de l'université de Gand, M. le professeur Albert Callier a étudié avec une grande largeur de vues l'*Assemblée constituante et l'Église française*[3]. M. J. Lameere, procureur général à la cour d'appel de Gand, a retracé l'histoire de l'*Importation du jury sur le continent*[4]. M. Théodore Juste a publié toute une série de volumes de vulgarisation sur l'histoire contemporaine[5]. Un ancien officier de la légion belge au Mexique, M. de Schrynmakers, a raconté simplement et avec de louables efforts d'impartialité le drame dont il fut témoin oculaire; son livre est intitulé *le Mexique, histoire de l'établissement et de la chute de l'empire de Maximilien*. Cet ouvrage a eu deux éditions[6]. Le *Comte Totleben*[7], par M. le général Brialmont, est une esquisse biographique remarquable. M. Brialmont, qui passe pour le meilleur officier supérieur de la Belgique, a beaucoup connu personnellement le célèbre général russe, sur lequel il porte un jugement très ferme.

M. Auguste Reynaert, membre de la chambre belge, a consacré deux volumes à exposer l'*Histoire de la discipline parlementaire*[8] en

1. M. Ch. de Blanckart-Surlet a continué la publication de ses *Essais sur l'histoire moderne*, qui se distinguent par une ignorance et une niaiserie exorbitantes (Liège, Demarteau, 2 vol., 1882 et 1883).

2. 419 p. Bruxelles, Lebègue, 1885.

3. 72 p. Gand, Hoste, 1885. (Cf. du même auteur un discours sur la *Souveraineté nationale*, ibid., 1884.)

4. 50 p. Bruxelles, Alliance typographique, 1885.

5. *La Révolution de juillet* 1830. Bruxelles, Muquardt, 1883; et dans la bibliothèque Gilon, de Verviers, *Washington*, *Monsieur Thiers*, *Cavour*, *William Pitt*, *Mirabeau*, *Danton*. M. Jules Carlier a publié dans la même collection un opuscule sur *Richard Cobden*.

6. 1re éd., 400 p. Bruxelles, Decq, 1882; 2e éd., 356 p. Bruxelles, Castagne, 1885.

7. 65 p. Bruxelles, Muquardt, 1885.

8. Bruxelles, Larcier; Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1884; 2 vol. de 488 et 536 p.

Angleterre, dans les diètes de Prusse, de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg et des autres États allemands, au *Reichstag* de l'empire, au *Reichsrath* autrichien et à la délégation, au parlement hongrois, aux états généraux de Hollande, à la chambre du grand-duché de Luxembourg, au congrès des États-Unis d'Amérique, aux assemblées françaises depuis 1789, au *Rigsdag* danois, dans les deux chambres belges, dans les chambres de la république Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Espagne, du Guatémala, de Haïti, de la Suisse, de l'Italie, du Mexique, de la Norvège, de la Suède, du Pérou, du Portugal, du Vénézuela, de la Roumanie, etc. L'auteur, qui semble avoir épuisé la matière, a cependant oublié la représentation nationale du grand-duché de Finlande, où existent encore quatre assemblées distinctes, les *Fyra Stonden* (quatre États), comme au moyen âge (clergé, noblesse, bourgeoisie, paysans). M. Reynaert a traité, dans des chapitres détaillés, l'obstructionnisme irlandais et la réforme du règlement de la chambre des communes, ainsi que l'incident Bradlaugh et le serment confessionnel. C'est une intéressante compilation que déparent de temps en temps des antipathies politiques et religieuses maladroitement révélées.

Le livre de M. Ad. Prins, professeur à l'université de Bruxelles, sur la *Démocratie et le régime parlementaire*[1], a une portée autrement considérable. L'auteur, après avoir constaté l'impuissance des parlements et le développement de la bureaucratie moderne, étudie les institutions communales et les parlements du moyen âge avec une force de pénétration vraiment remarquable. La révolution française ayant substitué la théorie de la représentation du nombre à celle des forces sociales, le régime représentatif s'est trouvé vicié. L'auteur passe en revue les tentatives de réforme et les systèmes imaginés en vue de remédier à cette situation critique et il se prononce nettement pour un nouveau groupement politique des éléments sociaux. Son livre est une œuvre forte, érudite, claire et entraînante. L'historien et l'homme d'État le liront avec fruit[2].

M. le comte Goblet d'Alviella a, dans un autre domaine, produit un ouvrage non moins important : *l'Évolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Indous*[3]. L'auteur a

1. 220 p. Bruxelles, Muquardt, 1884. (Une nouvelle édition vient de paraître avec une préface de M. de Laveleye.)

2. Voir du même auteur les *Défaillances de l'État moderne et la Démocratie au moyen âge* (extrait de la *Revue de Belgique*, 1881) et la *Philosophie du droit et l'école historique*, leçon d'ouverture du cours de droit naturel (Bruxelles, Muquardt, 1882).

3. 431 p. Bruxelles, Muquardt, 1884.

voyagé en Angleterre, aux États-Unis et dans l'Inde anglaise pour y étudier sur place les nombreuses tentatives qui y ont été faites dans le but de donner aux vieilles religions une base rationnelle. On y trouve l'histoire du libre examen en Angleterre depuis la Réforme, le tableau des sectes les plus avancées du protestantisme anglais et américain ainsi que des détails nouveaux sur la réforme du *Brahmanisme* dans l'Hindoustan. Profond, neuf et impartial à la fois, ce beau livre a déjà mérité les honneurs d'une traduction anglaise[1].

Un maître de la science économique contemporaine, M. Ch. Périn, ancien professeur à l'université catholique de Louvain, a tracé, à un point de vue ultramontain, mais avec une grande hauteur de vues, le tableau des *Doctrines économiques depuis un siècle*[2]. Son collègue libéral de l'université de Liège, M. Émile de Laveleye, s'est tenu sur un terrain plus strictement historique dans son beau livre sur le *Socialisme contemporain*, qui a eu trois éditions en quatre ans[3]. Dans la première, l'auteur passait en revue les théoriciens allemands (Rodbertus, Marlo, Markx), les agitateurs (Lassalle), les socialistes conservateurs, évangéliques et catholiques, l'extension et la décadence de l'internationale, l'alliance universelle et Bakounine, l'apôtre de la destruction universelle, puis il terminait son livre par d'admirables aperçus sur les rapports de l'économie politique avec la morale, le droit, la politique et l'histoire et par de saisissantes réflexions sur le luxe dans ses rapports avec la morale, le droit et l'économie politique. Dans les éditions suivantes, M. de Laveleye a supprimé cette dernière partie pour donner plus de développements à son tableau d'histoire sociale contemporaine ; on remarquera surtout les chapitres sur le collectivisme et la nationalisation du sol et sur les socialistes de la chaire en Allemagne. Dans notre précédent bulletin belge, nous avons signalé du même auteur les ravissantes *Lettres d'Italie;* il a complété ce tableau si piquant et si vivant dans ses *Nouvelles lettres d'Italie*[4]. On trouverait difficilement une esquisse aussi neuve et

1. Londres, Williams, 1885.

2. Louvain, Ch. Peeters, 1881. — Signalons au moins en note un livre de M. l'abbé J.-L.-J. Liagre intitulé *Essai sur la philosophie de l'histoire au point de vue catholique*, leçons professées au séminaire de Bonne-Espérance, 1883, 157 p.

3. 1re éd., 483 p. Bruxelles, Muquardt, 1881, 2e et 3e éd. Paris, Alcan, 1883 et 1885. (Cf. du même auteur un petit manuel d'*Éléments d'économie politique* plein d'exemples historiques, Paris et Bruxelles, 1882, et une préface placée devant l'*État et l'Église*, de M. L. Minghetti, trad. française de M. Louis Borgnet. Paris, Germer-Baillière, 1882.)

4. Bruxelles, Muquardt, 1884.

aussi variée de la situation présente, matérielle, économique, littéraire, morale et politique de la patrie régénérée de Cavour.

Dans son opuscule sur le *Portugal*, M. de Ceuleneer, professeur à l'université de Gand, a réuni surtout d'intéressantes notes d'art et d'archéologie. Plusieurs membres du corps diplomatique belge ont étudié avec soin les pays où ils ont rempli leurs missions. C'est ainsi que M. Émile de Borchgrave, ministre de Belgique à Belgrade, a consacré un volume à la *Serbie;* M. J. Eggermont, premier secrétaire de Belgique à la légation de Paris, un volume au *Japon* (histoire et religion)[1]; M. J. Jooris, un *Aperçu politique et économique* aux colonies néerlandaises dans les Indes orientales; M. Ernest van Bruyssel, consul général, un rapport remarquable au *Vénézuela*[2]; et M. de Harven, un livre à la *Nouvelle-Zélande*. Sur la situation générale de la grande république de l'Amérique du Nord, nous pouvons citer les ouvrages de MM. Édouard de Laveleye[3] et Paul Trasenster[4], auxquels se rattache le voyage de M. Jules Leclercq, *De New-York à Véra-Cruz*[5].

Nous terminerons par un livre qui s'adresse à tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupent d'histoire. Dans ses *Principes de la critique historique*[6], le Père jésuite Ch. de Smedt, le savant bollandiste bien connu, après avoir établi la nécessité de l'étude des règles de la critique historique, traite successivement du caractère de la certitude en histoire, de la connaissance des sources, de l'authenticité, de l'intelligence et de l'autorité des textes, de la tradition orale, de la valeur des traditions populaires, de l'argument négatif, de la conjecture, des témoignages non écrits et des arguments à priori. Le Père de Smedt a réuni dans ce volume des articles publiés, en 1869 et en 1870, dans les *Études religieuses* de Paris, articles qui avaient été fort remarqués et à bon droit; l'auteur les a remaniés et y a ajouté des chapitres nouveaux, qui en font un livre complet et bien équilibré, écrit d'une plume élégante. On y trouve des règles sûres, des réflexions fines et judicieuses. Le Père de Smedt, fils soumis de l'Église catholique, proclame néanmoins avec une éloquente énergie les droits de la critique et de la raison et il déploie une sévérité courageuse contre certains historiens orthodoxes de son parti, qui ont

1. Paris, Delagrave, 1885.
2. *Recueil consulaire de Belgique.* Bruxelles, 1881.
3. *Les États-Unis,* 2 vol., bibliothèque Gilon. Verviers, 1881.
4. *Aux États-Unis,* notes de voyage d'un ingénieur. Liège, Desoer, 1885.
5. Paris, Hachette, 1885.
6. 292 p. Liège et Paris, Société bibliographique, 1883.

cru faire œuvre pie en violant les lois les plus élémentaires de la critique historique. En effet, pour éviter jusqu'au soupçon de partialité, l'auteur a été chercher dans les écrits de ses propres coreligionnaires tous les exemples des défauts à éviter. Non seulement le livre du jésuite de Smedt est un manuel excellent pour quiconque veut faire de l'histoire scientifique, mais c'est aussi un livre qui élève l'âme; car peu d'ouvrages respirent au même degré l'amour de la vérité, la haine de l'imposture et le respect du bon sens et de la raison humaine.

Paul Fredericq.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE GRECQUE.

Années 1884 et 1885.

Trois années déjà se sont écoulées depuis notre dernier compte-rendu (*Revue historique*, t. XXVI, 1884), et, si nous ne sommes pas encore en mesure de parler de tout ce qui a paru en 1886, nous avons cependant l'avantage de pouvoir développer complètement et mettre sous les yeux des lecteurs de cette revue les solutions d'une série de problèmes scientifiques; de toutes les nouvelles productions littéraires de l'année 1886, nous signalerons celles qui ont un rapport, intime ou apparent, avec celles des deux années précédentes. Les articles publiés dans les périodiques ne seront mentionnés que si, par leur étendue et leur importance, ils ont le caractère d'œuvres originales. Nous ferons un choix, d'après leur valeur, des travaux parus sous forme de dissertations ou de programmes d'enseignement. La matière sera divisée comme dans les précédents bulletins.

Archéologie. Épigraphie. — Nous mentionnerons, avant tout, deux ouvrages de M. Schliemann, dont les dernières fouilles, exécutées sur les champs de ruines de Troie (1882-1883) et sur la colline de Tirynthe (1884 à 1885), ont fourni de nouveau une riche et précieuse moisson pour l'étude des temps préhistoriques de la Grèce et de l'Asie Mineure[1]. Il faut distinguer le livre intitulé « Troie » d'un précédent

1. *Troja*. Leipzig, Brockhaus, 1884. — *Tiryns, der præhistorische Palast der Kœnige von Tiryns*. Ibid., 1885.

travail de Schliemann, « Ilios, » qui a paru en France (Paris, Firmin-Didot, 1885). Celui dont nous nous occupons n'existe jusqu'ici qu'en allemand et en anglais. Deux fois, à Troie et à Tirynthe, il eut pour collaborateur le docteur Dörpfeld, architecte très familier avec l'architecture antique. Nous lui devons de précieux renseignements sur l'histoire de la construction de Troie et de Tirynthe. L'architecte seul comprend la langue des pierres et des murailles en ruines; il peut, par leur examen, induire les phases de développement et le but des constructions dont il explore les débris. L'exploration des ouvrages d'architecture a montré, dans Tirynthe, dont la configuration était plus nettement reconnaissable, que même les restes des murs de l'acropole de Troie appartiennent à un palais royal. La comparaison a prouvé que Troie était la plus ancienne des deux acropoles, et, de plus, que ses œuvres d'architecture sont aussi plus anciennes que l'acropole de Mycènes. La conséquence principale des nouvelles explorations sur Hissarlik, abstraction faite de nouvelles découvertes d'objets préhistoriques de l'industrie humaine, établit solidement, par le concours de deux architectes, ce fait que trois colonies préhistoriques seulement ont occupé cette place. La seconde offre deux périodes d'architecture; Schliemann aujourd'hui rapporte la première à la Troie d'Homère. Dörpfeld et Höfler ont constaté les premiers à Hissarlik que les plus anciens ouvrages d'architecture dans ce pays étaient construits de bois et de briques d'argile. Dans sa *Troie*, Schliemann suppose que les murs de briques séchées à l'air étaient *in situ* transformées par le feu en murs de briques cuites; cette hypothèse a été réfutée par les découvertes faites à Tirynthe, dont le palais a fait comprendre exactement l'emploi de ces constructions en bois. De plus, les fouilles de la dernière expédition ont fourni la preuve qu'Hissarlik avait sa ville basse. Schliemann a aussi visité les tombeaux de la Troade, ainsi que le mausolée de Protésilas sur la rive européenne de l'Hellespont, et a prouvé que ces restes sont ceux d'une population troyenne préhistorique. Les inscriptions grecques et romaines trouvées à Troie, ainsi que les restes d'architecture sont étudiés dans un chapitre particulier. M. Sayce, dans une préface, cherche à démontrer le rapport qu'il y a entre les premiers habitants établis à Troie et la civilisation des Héthéens. Il répète, dans cette préface, quoique en la modifiant, la singulière hypothèse de Blind, à savoir que les Troyens étaient des Européens sortis de Thrace, tandis que Blind lui-même s'égare en soutenant qu'ils descendent des Germains. Cette opinion se trouve exprimée dans un des suppléments de cet ouvrage, qui sont consacrés à des recherches particulières; il y en a une entre autres de Virchow sur les ossements trouvés à Hissarlik. *Tirynthe* est un travail

fait en collaboration par Schliemann avec plusieurs savants de l'Allemagne. Adler, dans une préface, traite, au point de vue architectural, des fortifications, des palais et des tombeaux de la Grèce préhistorique. Nous en devons surtout la connaissance aux explorations de Schliemann, qui se contente de donner, dans cet ouvrage, une courte description des fouilles, une liste des vases d'argile trouvés, avec les figures et les ornements qu'ils portent. Pour les autres objets, et en particulier pour les peintures murales, uniques dans leur genre et si remarquables, l'éditeur s'est adressé à MM. Dörpfeld, Fabricius et Köpp.

L'acropole de Tirynthe se partage en deux parties principales, qui sont entourées par de puissantes murailles. La partie supérieure, située au sud, a été complètement explorée; c'est le château auquel se rattache la ville basse, traversée seulement jusqu'ici par une seule tranchée. Ces fouilles ont fait connaître complètement la demeure d'un roi au temps d'Homère, le seul chemin construit pour les voitures qui conduit sur la colline, les halles, les cours, les appartements d'hommes et de femmes, une salle de bain décorée avec un grand luxe, et dont le sol était formé d'un seul bloc de pierre du poids de vingt mille kilogrammes. Tandis que les fortifications, assises sur l'argile, étaient construites de blocs de pierre, irréguliers et puissants, et dont les intervalles étaient comblés par des pierres d'une moindre dimension, les murs des édifices le sont de briques d'argile séchées à l'air, et, pour plus de solidité, sont soutenus par des jambages de bois, dont l'existence fait mieux comprendre l'architecture de pierre des temps ultérieurs. Comme ces supports, d'où les antes sont venues, les colonnes et les plafonds sont en bois. Le toit était plat et enduit d'argile. Le plancher, d'argile foulée, était recouvert d'une sorte de stuc, orné, comme les murs, de dessins colorés. Le palais et la citadelle ont été bâtis en même temps, et, dans l'enceinte du mur de circonvallation, on avait ménagé des galeries et des places, qui, par leur disposition en forme de caves, ont dû servir d'entrepôts. Les descriptions d'Homère, ainsi que les constructions de bâtiments semblables qu'on a trouvés ailleurs, sont partout comparées avec les résultats des fouilles pratiquées sur l'acropole de Tirynthe; en somme, cet ouvrage doit être tenu pour un de ceux qui ont le plus enrichi nos connaissances sur l'état primitif de l'ancienne Grèce.

Un autre ouvrage important[1] sur les fouilles des dernières années

1. *Alterthümer von Pergamon II.* Textband : *das Heiligthum der Athena Polias Nikephoros,* par R. Bohn et H. Droysen. Atlas de 50 planches. Berlin, 1885. Comp. Bohn : *Der Tempel des Dionysos zu Pergamon,* dans les *Abhand-*

nous conduit aux temps helléniques et des demeures des héros d'Homère à la forteresse des Attalides de Pergame. Les fouilles sur la terrasse du milieu de l'acropole de Pergame, qui ont fait connaître le sanctuaire d'Athéna, la déesse protectrice de la ville, et ses environs, eurent lieu en 1881 et en 1882. La construction de ce temple remonte au IVe siècle av. J.-C. Il était entouré d'une stoa, construite à deux étages, qui montrait dans son ensemble une grande ressemblance avec celle d'Attale II, à Athènes; elle a été construite par ce même souverain, comme aussi le Propylée, qui conduit dans l'intérieur du temple. Au nord de cette terrasse est la bibliothèque, dont les dispositions sont encore marquées par les fondements. Le témoignage de l'antiquité qu'elle est d'Eumène II (157-159) est confirmé par les restes qu'on y a trouvés. Au milieu de la terrasse se trouvait un monument du temps des Romains, et qui, vraisemblablement, portait une statue d'Auguste; de plus, des constructions furent faites dans la salle à colonnes d'Attale II, plus tard, mais encore du temps des Romains. Cette salle offre un intérêt particulier en ceci que les vingt-trois baies entre les colonnes de l'étage supérieur avaient une balustrade qui, à l'extérieur, était ornée de figures en relief. Cinq de ces reliefs sont à moitié conservés, cinq autres le sont complètement; on a trouvé un grand nombre de fragments des autres parties de la balustrade. Ils sont décorés d'armes sculptées; ce sont les premiers monuments grecs qui soient comparables à la colonne de Trajan et autres monuments romains. En souvenir des victoires d'Attale II, les artistes ont représenté, dans un groupement varié, des casques, des cuirasses, des écharpes, des cuissards ou cnémides, des boucliers, des épées, des flèches, des carquois, des trompettes de guerre, des voitures, des pièces de voitures et de vaisseaux, des harnais et des étendards. Nous apprenons à connaître là l'équipement des armées du temps mieux qu'on ne saurait l'imaginer. A côté de ces pièces d'équipement et d'armes grecques, nous trouvons aussi un nombre considérable d'armes barbares, des boucliers et des cottes de mailles des Gaulois. La « Main, » ainsi nommée et connue par l'écrit de Xénophon sur la cavalerie attique, est expliquée sur ces reliefs par des retroussis pour les deux bras des guerriers. Le savant éditeur de cette partie soupçonne que ces retroussis étaient en usage chez les conducteurs de voitures de guerre; il voudrait les attribuer de préférence à un peuple de l'Asie Mineure, voisin de Pergame. Parmi ces figures se trouve la

lungen der Berl. Akademie, 1885. — Hesselmeyer : *Ursprung der Stadt Pergamon in Kleinasien.* Tubingue, Fues, 1885.

première représentation, que l'antiquité nous ait fournie jusqu'ici, d'une baliste; elle ne présente pourtant pas tous les détails techniques, que nous connaissons si bien par la description que Héron et Philon nous en ont laissée. Ces reliefs restent la source la plus importante pour la connaissance des armes au temps des successeurs d'Alexandre le Grand.

Mentionnons encore, sans entrer dans le détail, un travail de H. Brunn[1], qui prend une place distinguée parmi les nombreux commentaires auxquels a donné lieu la découverte de la gigantomachie du grand autel de Pergame. Avec ce don délicat d'observation et cette conception d'artiste qui est propre à l'archéologue de Munich, il a prouvé que nous avons affaire ici à une œuvre d'art d'un caractère où le décor est prépondérant et dans lequel règne un matérialisme très accentué. C'est par ce caractère que la dernière période de l'art de Pergame se distingue nettement des précédentes, que représentaient les figures gauloises, le Laocoon, le soldat mourant et autres statues.

Nous avons, dans notre précédent bulletin (*Revue histor.*, XXVI, p. 372), parlé d'une mission entreprise sous la conduite de Benndorf par des savants autrichiens en Lycie et en Carie. Le premier volume d'un grand ouvrage, qui contiendra les résultats de ces recherches, vient de paraître[2]; on y a joint une carte de Kiepert, dont il a paru aussi un tirage à part, quarante-neuf photolithographies et de nombreuses figures dans le texte. Les côtes de la Lycie étaient peu connues; l'intérieur du pays ne l'était presque pas avant les voyages des savants autrichiens dans ces contrées, et, là même où déjà Fellows, Schönborn, Texier, Spratt, Forbes et autres avaient été, ces missions ont fait une seconde moisson importante; elles n'ont pas été non plus sans résultat à Halicarnasse, à Cos, à Cnide, à Loryma, sur les côtes de l'Asie Mineure et à Rhodes. En descendant dans la baie de Kekowa-Aperlai, on trouva les restes antiques d'Istlada et de Myra, et on fut récompensé en retrouvant le « Héroon » de Giœlbaschi, orné d'une frise enrichie de figures; il n'avait encore été vu que par Schönborn. Cette trouvaille, qui, après des peines inexprimables, est aujourd'hui conservée à Vienne dans les collections impériales, sera publiée dans un ouvrage particulier. Le présent volume décrit les voyages exécutés à partir de Makri (Telmessos) dans les montagnes du Kragos et de l'Antikragos, dans la vallée du Xanthe, comme à l'est de ce fleuve, ainsi que vers le nord, dans la direction de Stratonicée. La topogra-

1. *Ueber die kunstgeschichtliche Stellung der pergamenischen Gigantomachie.* Berlin, Weidmann, 1884.

2. *Reisen in Lykien und Karien.* Vienne, Gerold, 1884.

phie antique de ces contrées et la configuration du sol, inconnue encore en partie, ont été par là solidement établies. Le nombre des tombeaux creusés dans les rochers de la Lycie, des sarcophages isolés et d'autres constructions funéraires, qu'on ne connaissait jusqu'à présent qu'à Telmessos, a été bien augmenté par les recherches faites partout dans ce pays, et par les dessins qu'on a pris. Aussi est-il devenu possible d'exposer les principes et le développement artistiques de ces monuments remarquables, jusqu'à l'époque des Grecs et des Romains. Une fois de plus, il est prouvé que les ornements architectoniques des tombeaux, qui à l'origine n'étaient que de simples trous carrés creusés dans le roc, ont été empruntés aux constructions de bois, et qu'on en transportait les formes à la pierre. Tandis que les résultats des recherches topographiques ont fourni beaucoup de matériaux pour les temps les plus reculés, la plupart des inscriptions qu'on a trouvées nous apprennent à connaître la vie privée au temps des empereurs romains. Les renseignements nouveaux obtenus par ces documents présentent le plus vif intérêt et ajoutent à la connaissance des institutions grecques à cette époque. L'établissement de Gérousies comme autorités communales reçoit une lumière inattendue. Une très remarquable liste des noms d'un collège semblable à Pinara montre que les membres de cette assemblée portaient des noms purement grecs, même athéniens, des noms cariens, des noms grecs d'origine égyptienne, des noms rhodiens et persans; on voit bien là se produire ce mélange des peuples, qui n'a cessé de s'accroître en Asie Mineure depuis Alexandre le Grand. Un autre monument intéressant contient des fragments considérables du discours d'un sophiste des derniers temps de l'empire. Le nombre des inscriptions énigmatiques de la Lycie s'est augmenté et l'on a recueilli de meilleures lectures pour celles qui étaient déjà connues. Quant aux endroits choisis par les Lyciens pour ensevelir leurs morts, il faut distinguer deux usages remarquables : les sarcophages isolés et les stèles étaient, ou élevés au milieu des habitations ou, au contraire, à des lieues de distance de la demeure du défunt. La plus petite partie seulement des excursions indiquées sur la carte de Kiepert et des découvertes qu'on y a faites ont été discutées dans le premier volume; on attendra donc avec impatience la suite de cette publication. Les planches sont des héliogravures prises d'après des photographies; elles sont, pour la plupart, très bien réussies; elles montrent clairement les particularités du pays, l'état des lieux en ruines et certains détails particulièrement intéressants. Les auteurs ont aussi noté l'état actuel de la contrée; des vestiges curieux d'anciennes coutumes ou institutions, ainsi que

des particularités de constructions architecturales, se sont conservés jusqu'à nous.

L'ensemble des fouilles entreprises aux frais de l'empire allemand à Olympie a été exposé dans le livre de Bohn[1] et dans l'ouvrage de Bœtticher[2], dont nous avons parlé dans notre dernier bulletin. Le grand public, auquel s'adresse le livre de Bőtticher, prend un très vif intérêt à ces travaux mémorables; ce qui le prouve, c'est ce fait doublement étonnant sur le marché de la librairie allemande, qu'il a déjà fallu faire de ce livre une seconde édition. Les levés topographiques de l'Attique ont été continués, et, comme complément aux fouilles de Schliemann à Mycènes et à Tirynthe, on a entrepris de mesurer cette partie de l'Argolide. La troisième livraison des cartes de l'Attique[3], pour laquelle un texte explicatif sera donné plus tard, contient, dans une exécution excellente, avec l'indication de tous les débris antiques, les environs de Spata et le littoral de Vari, Raphina, Perati et Porto-Raphti, à l'échelle de 1/25 000. L'atlas de Mycènes[4] contient deux tables, un plan de la ville et de ses environs à l'échelle de 1/12 500 et un plan détaillé de l'acropole à l'échelle de 1/750, d'après les fouilles de Schliemann. Toutes deux, données par le capitaine Steffen, indiquent d'une excellente manière l'importance défensive de la place, les restes des fortifications, les tombeaux, les constructions élevées sur le plateau de Mycènes. Un profil de ce dernier et un plan de l'acropole de Tirynthe, à l'échelle de 1/2 000, sont joints à la seconde feuille. Cette dernière doit cependant être corrigée, maintenant, d'après les résultats de la mission Dőrpfeld (voy. plus haut). Le texte explicatif de Steffen et Lolling[5], qui contient une carte de toute l'Argolide, montre l'importance de la forteresse de Mycènes au point de vue stratégique; et ceci peut donner des éclaircissements sur les peuples qui ont primitivement occupé le pays. D'après la disposition du terrain, en effet, Mycènes paraît faite pour prendre l'offensive contre la plaine d'Argos, de même que Décélée est le point d'attaque contre Athènes. Il faut donc en attribuer la fondation aux immigrants qui, de là et de Tirynthe, entreprirent la conquête de la plaine de l'Inachos. Comme Tirynthe se rattache à Nauplie, il est vraisemblable que ces conquérants vinrent du côté de la mer, et, s'avançant peu à peu vers le nord, fondèrent d'abord Tirynthe, puis

1. *Olympia nach den Resultaten der deutschen Ausgrabungen dargestellt.* Berlin, Fischer, 1884.
2. *Olympia, das Fest und seine Stætte*, 2e édit., 1885.
3. Curtius et Kaupert, *Karten von Attika*, Heft III. Berlin, 1884.
4. Steffen, *Karten von Mykenai.* Berlin, Reimer, 1884.
5. *Karten von Mykenai; erlæuternder Text.* Berlin, Reimer, 1884.

Mycènes, comme points d'appui à leur puissance. La seconde époque de construction de Mycènes, ainsi que la situation des lieux et son histoire fabuleuse laissent pressentir que, une seconde fois encore, des immigrants, venus par l'isthme, utilisèrent cette position avec l'appui de Corinthe, comme point d'offensive contre la plaine d'Argos. Lorsque Argos recouvra le pouvoir, la destruction des deux villes de Mycènes et de Tirynthe fut une nécessité militaire. De même que l'architecte peut, au moyen des débris de construction, refaire l'histoire de l'architecture, ainsi le militaire instruit peut acquérir l'intelligence d'un plan de fortifications; tous deux peuvent reconnaître l'histoire d'un passé sur lequel les sources écrites nous laissent dans l'obscurité. L'Institut archéologique allemand d'Athènes a déjà utilisé la collaboration d'archéologues, d'architectes et d'officiers, pour la découverte de faits importants pour l'histoire. Dans un travail d'ensemble, destiné au grand public, Hertzberg[1] a exposé la topographie d'Athènes, et dans un autre, Lupus[2] celle de Syracuse. Tous deux ont puisé dans les ouvrages plus anciens et plus complets sur la question; ils ont cherché à résumer le résultat des découvertes récentes d'après une foule de mémoires de détail dispersés dans les diverses revues d'érudition. Le travail de Hertzberg est défiguré par un grand nombre d'erreurs.

Nous avons encore à mentionner un certain nombre d'ouvrages relatifs aux découvertes récentes dont nous venons de parler et à d'autres encore : recueils d'inscriptions, commentaires sur certaines inscriptions, pour en déterminer l'importance et l'intelligence, enfin les études sur les papyrus, dont les lecteurs de cette revue connaissent déjà par notre dernier bulletin l'origine et le contenu. Le *Corpus inscriptionum atticarum* touche à sa fin. L'Académie de Berlin a l'intention de continuer cette collection[3], le projet est près de se réaliser. Cette nouvelle remplira d'une joyeuse reconnaissance tous les érudits qui connaissent la difficulté de travailler sur les inscriptions grecques dispersées de tous côtés. De cette manière, le *Corpus inscriptionum græcarum* de Bœckh, qui ne donne plus aujourd'hui aucune idée de la masse des inscriptions grecques, sera dignement remplacé. Provisoirement du moins, les recueils qui contiennent un choix d'inscriptions fait seulement à un point de vue déterminé doivent être considérés comme une utile compensation. Un recueil d'inscriptions grecques dialectales, comme celui de Col-

1. *Athen historisch und topographisch dargestellt.* Halle, 1885.
2. *Die Stadt Syrakus in Alterthum.* Strasbourg, 1885. Programme.
3. *Sitzungsberichte der kgl. preuss. Akad. der Wissenschaften,* 1884. S. 330.

LITZ[1], conservera sa valeur même après l'achèvement du nouveau *Corpus inscriptionum græcarum*. Le premier volume de cet ouvrage est à présent terminé ; il contient les inscriptions dialectales de Cypre, d'Éolie, de Thessalie, de Béotie, d'Elide, d'Arcadie, de Pamphylie ; le premier cahier du second volume donne les monuments de l'Épire, de l'Acarnanie, de l'Étolie, de l'Énianie, de la Phthiotie, de la Locride et de la Phocide. Le premier volume contient de plus un mémoire sur l'écriture syllabique des Cypriotes avec une table ; les oracles de Dodone sont réservés pour former le complément du second volume, ils formeront un groupe d'inscriptions à part comme les poésies de Balbilla gravées sur le colosse de Memnon, qui sont publiées en appendice aux inscriptions éoliennes. Cet ouvrage, publié par plusieurs érudits, est indispensable surtout aux philologues, puisque sur la plupart des dialectes grecs le témoignage des inscriptions est, comme on sait, la source unique qui soit à notre disposition. Le recueil contient cependant aussi un grand nombre de monuments remarquables, non seulement à cause de la langue, mais encore pour leur valeur historique. Le 1er fascicule du tome IV, paru précédemment, contient l'index du tome I, par R. MEISTER ; il est indispensable pour qu'on puisse se servir du recueil.

On doit à E. LOEWY[2] un autre recueil très important pour l'archéologie et pour l'histoire de l'art ; il contient les inscriptions relatives aux sculpteurs grecs. Cet ouvrage a été publié sous les auspices de l'Académie impériale de Vienne, et ses mérites doivent également être signalés. Ici la nature particulière du sujet obligeait de changer la méthode employée d'ordinaire dans les recueils d'inscriptions ; à côté de commentaires plus détaillés, il fallait aussi réserver une place aux traditions sur l'artiste nommé dans l'inscription, sur l'œuvre où cette inscription se trouvait, enfin on a dû citer les travaux récents qui se rapportaient à ces sujets. L'introduction contient des données succinctes sur la place où les inscriptions ont été gravées, sur la manière dont elles ont été rédigées depuis le VIe s. av. J.-C. jusqu'à l'époque de l'empire romain, suivant l'ordre chronologique et géographique, sur les formes dialectales, sur la collaboration de plusieurs artistes à un même ouvrage, sur les ancêtres, également connus comme artistes, des sculpteurs mentionnés dans l'inscription. Huit index alphabétiques reproduisent les matières de ce recueil, ordonnées

1. *Sammlung der griechischen Dialektinschriften*. Bd. I. Gœttingue, Vandenhœck, 1884. II. Bd. I. Heft. 1885. IV. Bd. I. Heft. 1886.

2. *Inschriften griechischer Bildhauer mit Facsimiles herausgegeben*. Leipzig, Teubner, 1885.

d'après autant de points de vue différents. Les fac-similés des inscriptions ont été pris avec toute la précision possible et réduits de grandeur par la photozyncographie. Cet ouvrage satisfait ainsi aux plus sévères exigences de l'érudition.

On a déjà beaucoup écrit sur la célèbre inscription que Fabricius et Halbherr ont trouvée à Gortyne en Crète, en automne 1884, et dont le texte a été publié par le premier de ces savants au t. IX des communications faites par l'Institut archéologique allemand d'Athènes et par Comparetti, d'après la copie d'Halbherr, dans le t. I du *Museo italiano di antichità classica*. Elle est déjà connue du public français par la traduction de M. Rod. Dareste (*Bulletin de correspondance hellénique*, IV, p. 301), par l'article de M. Girard ici même (*Revue historique*, XXIX, 372) et par ceux de M. Th. Reinach dans la *Revue critique*. Son étendue et sa date, son bon état de conservation et le dialecte dans lequel elle est rédigée donnent un intérêt multiple à ce monument. Juristes et philologues ont tourné leur attention vers cette source importante pour l'histoire du droit grec. Une traduction avec des commentaires philologiques, par H. Lewy[1], a paru d'abord; elle fut bientôt dépassée par Bücheler et Zitelmann[2], professeurs de philologie et de l'histoire du droit à l'université de Bonn. M. Zitelmann a prouvé l'origine indo-germanique du droit de Gortyne; tandis que M. Lewy s'était contenté de le comparer au droit attique, la comparaison avec le droit romain et le droit germanique lui a fourni de frappantes analogies. La loi contient une partie du droit privé; elle complète une loi plus ancienne qui existait déjà. La date peut, d'après les caractères épigraphiques et juridiques du monument, être fixée entre le milieu du ve siècle et les premières années du ive av. J.-C. Le livre de J. et de Th. Baunack[3] est surtout consacré au commentaire philologique de l'inscription, dont Bernhœft[4] avait, en attendant, publié le texte et la traduction. Cependant, le sens des mots est si difficile à déterminer et les notions juridiques si nouvelles que, même après l'excellent travail de Bücheler-Zitelmann, il reste encore mainte question à résoudre et maint rapprochement à opérer. A ce double point de vue, le livre de M. Simon[5] renferme d'intéressantes remarques sur les six premières colonnes de la loi. Pour être complet, nous mentionnerons encore

1. *Altes Stadtrecht von Gortyn auf Kreta.* Berlin, Gærtner, 1885.
2. *Das Recht von Gortyn.* Francfort, Sauerlænder, 1885.
3. *Die Inschrift von Gortyn.* Leipzig, Hirzel, 1885.
4. *Die Inschrift von Gortyn übersetzt.* Stuttgart, 1886.
5. *Zur Inschrift von Gortyn.* Vienne, Gerold, 1886.

deux mémoires[1] qui ont paru dans les périodiques et qui sont relatifs au même sujet.

Une inscription trouvée sur l'acropole d'Athènes, et que U. Kœhler[2] a publiée le premier, fait connaître un nouveau système de caractères composé par un Athénien pour remplacer les lettres ordinaires à l'aide d'une sorte de sténographie. On doit l'intelligence de ce remarquable monument à la sagacité de Gomperz[3]. Mais l'inscription présente de si nombreuses lacunes que l'on peut, sur certains points de détail, émettre des opinions différentes de celles de Gomperz. C'est ce qu'a fait Mitschke[4] dans une brochure sur la manière d'écrire les voyelles et les consonnes.

Les inscriptions mises au jour sur le sol de l'ancienne Epidaure par la société archéologique d'Athènes ont été l'objet de plusieurs travaux lumineux de Wilamowitz[5]. Il est établi désormais que l'œuvre, souvent citée et tenue pour très ancienne, d'Hippys de Rhegium, dont nous possédons encore quelques fragments, doit être rapportée à une date postérieure. Une histoire merveilleuse, notamment, qu'il raconte, se trouve, dans son meilleur et primitif état, sur une pierre d'Épidaure, qui appartient au IVe siècle avant J.-C. Une autre de ces inscriptions nous a fait connaître le poète Isylle d'Épidaure et son péon composé en l'honneur d'Apollon et d'Esculape. Elle nous apprend qu'à l'occasion Esculape joua aussi un rôle politique et qu'il ne s'occupa pas seulement à guérir les souffrances humaines. Wilamowitz a discuté, d'une manière étendue et instructive, les questions d'histoire, de métrique, de mythologie, d'histoire littéraire, qui se rattachent à ce monument. Le même savant[6], dans une autre brochure, étudie d'une manière instructive une série d'inscriptions, surtout de l'Attique. Rappelons ici ses recherches[7] sur le texte et la composition de l'histoire de Thucydide, puisqu'il y emploie les matériaux fournis par l'épigraphie. La découverte des décrets du peuple athénien importe à la connaissance sur le droit public; Miller[8] a su en dégager les don-

1. Bücheler-Zitelmann, *Rhein. Museum*, 1886, Schaube. *Hermes*. Bd. XXI. S. 213.

2. *Mittheilungen des deutsch. arch. Instit. in Athen*. Bd. VIII. S. 359.

3. *Ueber ein bisher unbekanntes Schriftsystem aus der Mitte des 4 vorchristlichen Jahrhunderts*. Vienne, 1884.

4. *Eine griechische Kurzschrift aus dem 4 vorchristlichen Jahrhundert*. Leipzig, Robolsky, 1885.

5. *Hippys von Rhegion*, dans *Hermes*. Bd. XIX. S. 442. — Id. : *Isyllos von Epidauros*. Berlin, Weidmann, 1886.

6. *Lectiones epigraphicae*. Gœttingue, index schol., 1885.

7. *Curae Thucydideae*. Gœtt., index schol., 1885.

8. *De decretis Atticis quaestiones epigraphicae*. Breslau, 1885. Diss.

nées essentielles. La chronique en marbre de Paros, inscription à laquelle se rattachent, comme on sait, beaucoup de questions intéressantes, a été nouvellement publiée par Flach[1]; au texte de cette inscription, l'éditeur a ajouté plusieurs dissertations et les autres fragments chronologiques.

Dans notre dernier bulletin, nous avons signalé les découvertes de manuscrits qui ont été faites en Égypte (*Revue historique,* XXVI, p. 379). Le déroulement et la lecture de ces pièces et rouleaux de papyrus ont produit de nombreux et intéressants résultats. Nous avons le plaisir aujourd'hui de pouvoir annoncer un travail où se trouve résumé tout ce qui a paru sur le sujet[2]. Celui qui a ressenti combien il était difficile de se tenir au courant de ce déchiffrement fragmentaire et continu saura un gré infini à M. W. von Hartel d'avoir soigneusement enregistré les textes publiés jusqu'à l'apparition de son livre; il y indique les fragments de cette précieuse découverte, qui se trouvent disséminés non seulement à Vienne, mais aussi à Berlin, à Paris et dans quelques collections d'Angleterre.

Enfin l'ouvrage d'Imhoof-Blumer[3] sur les portraits figurés dans les monnaies grecques offre des matériaux tirés des monuments de l'antiquité pour l'histoire grecque. L'usage de représenter les traits du souverain sur les monnaies ne remonte pas à une haute antiquité; il ne commence qu'au temps des successeurs d'Alexandre le Grand. Ptolémée Soter fit représenter l'effigie d'Alexandre sur les monnaies, quand il était encore gouverneur, c'est-à-dire antérieurement à 305 avant J.-C., pendant que l'on continuait encore de frapper des monnaies d'Alexandre au type héroïque. Le livre d'Imhoof-Blumer contient huit tables. On l'a appelé avec raison un Plutarque illustré. Il contient aussi des tableaux chronologiques du plus haut intérêt pour l'historien; les données fournies par les monnaies ont permis dans certains cas de fixer la durée du règne des différents souverains. Il y a de plus une liste et une description des monnaies à portraits grecques et barbares; en appendice, on a mentionné également les portraits de poètes, de savants et d'autres Grecs notables. Le livre a été essentiellement rédigé à l'usage des classes; mais nous ne doutons pas qu'il ne soit très utile pour les recherches savantes, car la numismatique a été bien longtemps négligée.

Origines du peuple grec. — Il est facile de comprendre que les

1. *Chronicon Parium.* Tubingues, Fues, 1884.
2. *Ueber die griechischen Papyri Erzherzogs Rainer.* Vienne, Gerold, 1886.
3. *Portrait-kœpfe auf antiken Münzen hellenischer und hellenistischer Vœlker.* Leipzig, Teubner, 1885.

ouvrages de Schliemann, cités plus haut, ont donné des documents nouveaux de la plus haute importance sur l'origine des Grecs. De plus, et dans un sens plus restreint, les recherches sur Homère, notre plus ancienne source littéraire, s'occupent de cette question; des tentatives récentes ont été faites pour résoudre la question des Pélasges; dans un sens plus large, les ouvrages qui traitent l'histoire ancienne de l'Orient réclament l'apparition primitive des Grecs comme étant de leur compétence. On vient de terminer une seconde édition du livre volumineux et plein d'érudition de Buchholz[1]; il étudie, à propos de l'Iliade et de l'Odyssée, les faits de la vie publique et privée à tous les points de vue, tels qu'ils sont décrits dans les poèmes homériques. W. Helbig[2], au contraire, touche seulement à un côté de ces études, mais en prenant une base plus large, en appelant à son secours l'aide des monuments figurés. Dans son introduction, il caractérise la tradition fournie par les monuments figurés et par les textes littéraires; il montre quelle classe de monuments représente pour nous le temps d'Homère, quelles influences on reconnaît dans les objets que les fouilles ont rendus à la lumière. En effet, il a tiré parti d'une manière brillante des découvertes accomplies dans ces dix dernières années; en comparant ces deux sources, les ouvrages littéraires et les monuments, il a fait mieux comprendre la civilisation homérique et retracé une image plus variée et plus véritable des temps primitifs de la Grèce. La construction des maisons, des voitures, des vaisseaux, le costume, les objets de parure, les armes, les meubles, les vases et les objets d'art nous sont décrits dans autant de chapitres distincts, qui contiennent souvent des résultats nouveaux ou plus sûrs. Pour qui veut acquérir l'intelligence réelle des poésies homériques, le livre de Helbig est indispensable. Jusqu'à quel point les Grecs ont-ils subi l'influence orientale? Ce problème, souvent débattu, a été plus d'une fois agité par l'auteur dans ses recherches archéologiques. Il attribue à l'Orient une importance qui paraît exagérée : car les découvertes qu'on a faites dans les parties les plus différentes de l'Europe et de l'Asie établissent solidement que nombre d'objets désignés comme appartenant au type oriental n'ont aucun rapport certain avec l'Orient.

Une dissertation pleine d'idées de M. Wilamowitz expose les origines de l'Odyssée; la seconde partie traite aussi d'autres questions importantes pour les poèmes homériques. Poursuivant les recherches

1. *Homerische Realien.* 2e Auflage. Leipzig, Engelmann, 1882-1885.
2. *Das homerische Epos aus den Denkmælern erlæutert.* Leipzig, Teubner, 1884.

d'A. Kirchhoff, mais avec plus d'ampleur, Wilamowitz regarde l'Odyssée, telle que nous l'avons aujourd'hui, comme une compilation existant en substance depuis la fin du VIe siècle. Le compilateur, qui voulut créer un poème unique, utilisa trois épopées plus anciennes, mais qui avaient pourtant la même origine que notre odyssée. La plus récente des trois suppose les deux autres. La plus ancienne était déjà connue d'Hésiode et d'Archiloque. Elle a pour source principale le morceau qui raconte le séjour d'Ulysse chez Éole, les Lestrygons, Circé, les Sirènes et Scylla, parmi les troupeaux d'Apollon et chez les Phéaciens. Son auteur avait à sa disposition d'abord des chants moins étendus dont Ulysse était le héros : Ulysse à Thera, et sa délivrance par Leucothéa ; Ulysse chez les Lotophages, chez les Cyclopes et dans les enfers ; enfin un poème sur Ulysse et Pénélope, qui se terminait par un massacre des prétendants et qui ne nous a pas été conservé. Les deux derniers seuls sont aussi anciens que l'Iliade. La seconde épopée est sortie de l'Ionie ; c'est la Télémachie, qui ne nous est parvenue que dans un état très morcelé. Peu de temps avant la rédaction finale, et sur la terre maternelle des Hellènes, est née la dernière des trois épopées, le meurtre des prétendants, tel que nous l'avons conservé. Le rédacteur à qui nous devons l'odyssée sous sa forme actuelle a réuni ces trois épopées, en y ajoutant des traits qui en troublent l'ordonnance ; mais il est aisé de retrouver ces additions postérieures. L'odyssée n'est donc pas un travail original ; l'auteur s'est contenté de mettre bout à bout certains épisodes découpés dans les trois épopées qu'il s'était proposé de réunir.

La seconde partie de l'ouvrage de Wilamowitz se rapporte à la révision d'Homère par ordre de Pisistrate ; l'auteur la tient pour impossible, puisque Homère existait dès lors, tel que nous le lisons aujourd'hui. D'autre part, on sait que, d'après la tradition, Lycurgue aussi s'est occupé des poèmes homériques ; l'auteur en prend occasion pour faire une digression sur Lycurgue. Il s'occupe, dans le chapitre suivant, de la manière dont le texte d'Homère a été copié ; l'hypothèse récemment émise que le texte d'Homère avait été transcrit de l'alphabet archaïque dans l'alphabet ionique a conduit à des conclusions très aventureuses. Wilamowitz montre qu'il ne peut être question d'une rédaction en transcription pareille. Il proteste également contre l'usage, qui remonte à l'antiquité, de séparer Homère des poèmes cycliques. Poème cyclique et poème homérique se valent ; Homère n'est qu'un cyclique. Le cycle épique vient de l'idée que l'antiquité s'est faite d'Homère. Une dissertation de Christ sur cette question est déjà connue des lecteurs de cette *Revue ;* elle a paru

dans les *Mémoires* de l'Académie de Munich (1884). Nous mentionnerons, à titre de curiosité seulement, un ouvrage de Boltz[1] : *les Cyclopes, peuple historique.* Ce titre suffit pour montrer l'erreur de sa thèse fondamentale : une étymologie impossible du mot Cyclopes en est la source. Ce que l'antiquité a raconté sur les Pélasges, ces énigmatiques et primitifs habitants de la Grèce, a été réuni dans une dissertation de Bruck[2]; il traite, avec une grande clarté, un sujet qui déjà avait donné lieu à une regrettable confusion d'idées. On ne parviendra pas à faire nettement comprendre ce que les Grecs entendaient sous le nom de Pélasges, par cette raison que, même chez eux, il y a des thèses contradictoires. On a découvert à Lemnos une inscription (*Bull. de corr. hellén.*, X, p. 1199) rédigée, paraît-il, dans la langue étrusque, mais incontestablement en caractères étrusques. Les érudits qui en Allemagne s'occupent de la langue étrusque se sont emparés de la question[3] et ont admis, avec les anciens, que des émigrations de « Pélasges tyrrhéniens » avaient eu lieu. Peut-être aussi les Turuša des inscriptions égyptiennes et tout ce qui s'y rattache, ainsi que l'identification avec les Étrusques proposée par M. de Rougé, mais aujourd'hui presque entièrement abandonnée, reprendront-ils faveur encore une fois.

Pour les pays frontières de l'histoire de la Grèce et de l'ancien Orient, nous avons à signaler deux ouvrages. L'*Histoire de l'Égypte*, par A. Wiedemann[4], appartient a la même collection de manuels sur l'histoire ancienne que l'*Histoire de la Grèce*, par Busolt. Cet ouvrage comprend deux volumes. Il se recommande par un mérite essentiel : il résume tous les ouvrages parus sur le sujet et qu'il est difficile de tous connaître; en outre, il contient un catalogue précis des monuments (inscriptions et statues) qui se trouvent en Égypte ou sont disséminés dans les musées de l'Europe. A force de vouloir être complet, l'auteur a rendu son livre d'une lecture pénible. A celui qui, sans être égyptologue, voudrait connaître la division géographique de l'Égypte depuis les temps les plus reculés jusqu'aux Romains, on peut recommander chaudement la partie déjà parue de l'histoire de l'ancienne Égypte, par Dümichen[5]. Elle sera continuée

1. Boltz, *Die Kyklopen, ein historisches Volk.* Berlin, 1885. Programme.

2. *Quae veteres de Pelasgis tradiderint.* Breslau, 1884. Dissert.

3. Bugge. *Der Ursprung der Etrusker durch zwei lemnische Inschriften erläutert.* Christiana, 1886. Pauli : *Eine vorgriechische Inschrift von Lemnos.* Leipzig, Barth, 1886. Deecke : *Die Tyrrhenischen Inschriften von Lemnos.* Francfort, 1886.

4. *Ægyptische Geschichte.* 2 volumes. Gotha, Perthes, 1884.

5. *Geschichte des alten Ægypten.* Mit Illustrationen und Karten. Berlin, Grote, 1879.

par E. Meyer, auteur d'une excellente histoire de l'antiquité[1] dont nous avons le premier volume; il s'étend jusqu'aux Perses. C'est un des meilleurs qui aient été écrits dans ces dernières années. Les Grecs eurent d'importants rapports, sur le sol de l'Asie Mineure, avec les Orientaux. Schubert[2], dans un excellent travail, étudie ces questions ainsi que les renseignements fournis par Hérodote et autres écrivains postérieurs sur le royaume de Lydie.

A leur tour, les Grecs exercèrent bientôt leur influence sur les Romains : nous le savons par l'étude de la langue dont s'occupent plusieurs travaux de Saalfeld et Günther[3]. Mais ces emprunts faits par les Romains s'étendent aussi au domaine de la légende et du droit. D'ailleurs, y a-t-il eu réellement emprunt, ou les deux peuples ont-ils puisé dans un bien commun primitif? Cette alternative est rarement tirée au clair. Les légendes gréco-romaines et les points communs de l'histoire du droit ont été traités par Cauer[4] et par Leist[5]. Cauer admet que la légende d'Énée s'est formée en Sicile à la fin du vi^e siècle; qu'elle fut portée en Grèce par Hellanikos vers le milieu du ve et là rattachée à la légende d'Ulysse; que Callias, le contemporain d'Agathocle, en a rapproché la légende de Romulus et que Timée l'a localisée à Lavinium. Ce n'est pas une solution heureuse de la difficulté. Leist distingue deux périodes du droit chez les Grecs et les Romains; la plus ancienne a été commune aux deux peuples, qui étaient encore unis; dans l'autre, qui suivit, se développèrent séparément, mais en gardant un air d'évidente parenté, le droit de l'Italie et celui de la Grèce.

Critique des sources. — Dans ces deux dernières années, le plus grand nombre des études de cette nature est resté cantonné dans le même domaine qu'auparavant; pourtant quelques-unes se sont attachées à des compilations tardives, comme celles de Polyen et d'Elien, ainsi qu'à l'un des derniers écrivains païens qui ont écrit sur l'histoire grecque, au rhéteur Ælius Aristide. Cette extension est certainement utile, puisqu'elle met en garde contre l'emploi de certains témoignages peu dignes de foi; mais elle offre aussi des difficultés

1. *Geschichte des Alterthums.* Bd. I : *Geschichte des Orients bis zur Begründung des Perserreiches.* Stuttgart, Cotta, 1884.

2. *Geschichte der Kœnige von Lydien.* Breslau, Kœbner, 1884.

3. Saalfeld : *Thesaurus italograecus.* Vienne, Gerold, 1884. Id. : *Haus und Hof in Rom im Spiegel der griechischen Kultur.* Paderborn, Schœningh, 1884. Günther et Saalfeld : *Die Lautgesetze der griechischen Wœrter im Lateinischen, nebst den Hauptkriterien ihrer Entlehnung.* Leipzig, 1884.

4. *De fabulis graecis ad Romam conditam pertinentibus.* Berlin, Calvary, 1884. Diss.

5. *Graeco-italische Rechtsgeschichte.* Iéna, Fischer, 1884.

d'autant plus grandes qu'il y a plus de chaînons à retrouver chez des compilateurs de date si postérieure.

F. R. Hildebrand[1] cherche à déterminer, à l'aide des données qu'Hérodote fournit lui-même, les voyages entrepris par celui-ci en Europe et en Afrique, à la recherche des documents pour son histoire. B. Heil[2] s'est occupé des rapports d'Hérodote avec les historiens ses devanciers; il a cherché à savoir quels ont été les faits de leur vie et quelle a été la matière de leurs ouvrages; la comparaison de ces derniers avec le récit d'Hérodote a rarement donné des résultats positifs. On ne sera pas peu surpris que Cadmus de Milet y soit traité comme un personnage historique. Il est certain qu'Hécatée et Hérodote ont de nombreuses ressemblances; mais, avant de discuter quel rapport de dépendance il y a entre eux, il faut se rappeler que les Anciens des bas temps possédaient, sous le nom d'Hécatée, un tissu de faussetés dont la source la plus prochaine était précisément Hérodote. Cela n'empêche pas qu'Hérodote n'ait mis à profit le véritable Hécatée; il le dit lui-même. Mais, pour nous, il nous est impossible de dire dans quelle mesure il l'a fait. Il faut employer avec précaution les fragments des logographes; Wilamowitz le prouve dans son étude sur Hippys de Rhegium; à l'aide des inscriptions d'Épidaure (voy. plus haut, p. 334), il montre que l'œuvre de ce « logographe » est un ouvrage de date postérieure. Une autre dissertation de H. Panovsky[3] sur les sources écrites d'Hérodote est manquée totalement. D'après cet auteur, Hérodote doit avoir profité des sources écrites bien plus qu'on ne le croit communément; même lorsqu'il dit : « Ce peuple rapporte sur cet événement les détails suivants, » il fait allusion à des témoignages écrits. Hérodote dit souvent, il est vrai : « Les Hellènes rapportent....., » quand il a sous les yeux un ou plusieurs auteurs grecs; mais il est tout à fait inexact de généraliser ces cas particuliers. Pour vingt-trois citations seulement, Panovsky accorde qu'Hérodote a raison de désigner comme source une tradition orale; il admet le fait possible pour neuf autres; c'est sa propre opinion sur un peuple qu'il aurait placée précisément dans la bouche de ce même peuple. C'est méconnaître complètement l'originalité littéraire d'un des plus grands voyageurs de l'antiquité.

Les recherches sur la vie et l'œuvre de Thucydide ont été poursuivies dans des travaux qu'ont insérés les revues de philologie; je n'y

1. *De itineribus Herodoti Europaeis et Africanis.* Leipzig, 1883. Dissert.

2. *Logographis, qui dicuntur, num Herodotus usus esse videatur.* Leipzig, 1884. Dissert.

3. *De historiae Herodoteae fontibus.* Berlin, Mayer et Müller, 1885. Dissert.

reviendrai pas. Schneege[1] a étudié, dans un court mémoire qui a paru à part, les rapports entre Hérodote et Thucydide. Il cherche à nier qu'il y ait dans Thucydide, et en particulier dans le premier livre, la moindre idée de polémique contre l'œuvre d'Hérodote; et il refuse d'admettre que Thucydide doive rien aux écrivains qui l'ont précédé. Quand il ne peut pas, lui non plus, s'empêcher de voir qu'Hérodote et Thucydide ont raconté les mêmes faits d'une manière différente, il est obligé de recourir à un subterfuge : il considère les jugements portés par Hérodote comme l'opinion générale de la Grèce, contre laquelle se tourne Thucydide. Nous ne pouvons considérer comme un progrès ces déplacements forcés de la question et cette confusion. Thucydide (I, 20) dit qu'on a accepté, sans critique, des traditions orales, et il en donne trois exemples pour preuves. Or, les deux derniers se trouvent précisément dans Hérodote. A moins donc d'avoir son opinion faite d'avance, on ne peut douter que Thucydide s'en prend ici à Hérodote. Il est donc certain que plusieurs passages dans l'œuvre de Thucydide sont une attaque directe contre le Père de l'histoire; on ne peut d'ailleurs discuter que les conséquences à tirer de ce fait.

Le premier livre de Thucydide offre de grandes difficultés; ainsi l'on se demande à quelle époque il fait commencer la guerre du Péloponèse, quelle a été la succession des événements qui l'ont précédée immédiatement. Steup[2] cherche à résoudre ces difficultés en modifiant le texte; il veut aussi prouver que Thucydide n'a pas mis la dernière main à cette partie de son œuvre. La seconde partie de son mémoire traite de la division de l'année dans Thucydide, mais, à notre avis, elle ne donne pas une réponse satisfaisante à cette question difficile.

Xénophon, le troisième des grands historiens grecs, a été étudié dans trois ouvrages. Roquette[3] discute les renseignements que nous possédons sur sa vie. D'après l'Anabase, il avait, à la retraite des Dix mille, trente ans environ. Il fut banni d'Athènes à cause de la part qu'il prit à la bataille de Koronée. Chassé de Scyllonte, il se rendit à Corinthe et, de là, fut rappelé à Athènes; sa mort est placée, mais sans motifs vraisemblables, en l'année 354 avant J.-C. La plus grande partie du travail de Roquette est consacrée à la discussion des écrits publiés sous le nom de Xénophon. Pour décider la question d'authen-

1. *De relatione historica, quae intecerdat inter Thucydidem et Herodotum.* Breslau, 1885.
2. *Thukydideische Studien.* Heft II. Fribourg, Mohr, 1886.
3. *De Xenophontis vita.* Kœnigsberg en Prusse, 1884. Dissert.

ticité et la succession chronologique de ces ouvrages, l'auteur étudie le style et en particulier l'usage des particules dans Xénophon. Le traité sur la chasse, qui fut rédigé à Athènes, est rapporté à l'année 402 av. J.-C.; la première partie des Helléniques après 394; elle a été rédigée à Sparte; les deux parties suivantes des Helléniques sont d'une date postérieure. L'Anabase a été, d'après Roquette, rédigée à Corinthe après 371; la Cyropédie ne fut achevée qu'après 364. L'auteur discute également l'époque où furent rédigés les ouvrages philosophiques et ceux d'une moindre étendue. Il considère comme n'appartenant pas à Xénophon la république d'Athènes, l'apologie de Socrate, l'Agésilas et les lettres.

Pour décider la question de priorité entre les Helléniques et l'Anabase, il faut d'abord être fixé sur l'Anabase de Thémistogènes de Syracuse, qui est citée dans les Helléniques. Certains y voient une citation de Xénophon faite par lui-même sous un nom supposé; au contraire, P. Boldt[1], dans son travail sur la vie de Xénophon, part de là pour montrer que ce Thémistogènes était un auteur différent de Xénophon. En ce qui concerne les Helléniques, il aboutit également à ce résultat qu'elles ont été composées en plusieurs parties. Les passages de l'Anabase que plusieurs érudits, et en dernier lieu Roquette, avaient allégués pour déterminer l'année où naquit Xénophon, prouvent uniquement, aux yeux de Boldt, qu'en 401, Xénophon n'était encore qu'un jeune homme. On peut être d'accord avec lui sur ce point, comme on peut rejeter avec lui les renseignements donnés par Strabon et Diogène sur la bataille de Delion. La seconde partie du travail traite de la vie de Xénophon jusqu'à l'année 401, de ses rapports avec Socrate et autres maîtres d'Athènes. Le traité sur la république de Lacédémone offre au critique à peine moins de difficultés que la république d'Athènes par le pseudo Xénophon. Zurborg[2] a publié de nouveau une étude sur l'époque où cette dernière a été composée. A. Wulff[3] s'occupe de la première dans une dissertation. Depuis que Haase en a démontré l'authenticité, la plupart se sont rangés à cette opinion, mais non sans contradiction. Wulff rouvre le débat et cherche à prouver les hypothèses suivantes : le traité sur la république des Lacédémoniens est dû sans doute à Xénophon; mais, dans sa forme actuelle, c'est une copie d'un exemplaire où l'ordre des parties a été bouleversé et qui est plein de lacunes. Le quatorzième

1. *Xenophontis vitae specimen.* Posen, 1885. Dissert.

2. *Symbolae ad aetatem libelli, qui* Ἀθηναίων πολιτεία *inscribitur, definiendam.* Zerbst, 1884.

3. *Quaestiones in Xenophontis de republica Lacedaemoniorum libello institutae.* Munster, 1884. Dissert.

chapitre même, l'épilogue, qui déplore l'abandon des lois de Lycurgue, est de Xénophon ; mais ce n'est qu'après sa mort qu'on l'a joint au reste. L'épilogue semblable de la Cyropédie est néanmoins une falsification d'une époque postérieure.

Teichmüller étudie les rapports de Xénophon et de Platon dans un ouvrage consacré à raconter les oppositions littéraires au IVe siècle avant J.-C.; il analyse avec une grande pénétration les écrits philosophiques de notre auteur et cherche à déterminer l'époque de leur composition [1].

L'œuvre historique de Diodore de Sicile est une des sources les plus importantes pour la période de l'histoire grecque où Thucydide et Xénophon nous font défaut. Toutefois, la valeur de ses renseignements dépend des auteurs plus anciens qu'il a utilisés. On s'est beaucoup occupé de rechercher quels sont ces auteurs. Les conclusions précipitées qu'on avait tout d'abord tirées de faits isolés ont excité une réaction salutaire et invité à plus de prudence. Sur les sources de Diodore, dans les parties de son ouvrage pour lesquelles nous n'avons pas de terme de comparaison plus ancien, on ne peut toujours que conclure par voie d'analogie, d'après les parties où Hérodote, Thucydide et Xénophon offrent une base plus sûre aux recherches. Pohler [2] a traité une partie de l'histoire grecque pour laquelle la fin des Helléniques de Xénophon est la plus ancienne source que nous possédons. S'avançant avec une grande circonspection, il a pris soin de mentionner dans la préface tous les auteurs plus anciens, aujourd'hui perdus, qui ont écrit sur cette époque ; il donne ainsi une idée de la quantité d'écrivains qui ont pu avoir de l'influence sur les ouvrages de date plus récente qui nous ont été conservés ; il n'a pas commis la faute de certains érudits qui se contentent d'étudier seulement une ou plusieurs sources pour en constater l'usage par les écrivains plus récents. Enfin Pohler s'est placé à un point de vue excellent : avant de remonter aux sources de Diodore, il a entrepris de caractériser la manière d'écrire de cet auteur dont nous possédons l'ouvrage même, tandis que nous ne savons rien pour ainsi dire de la manière dont écrivaient les auteurs aujourd'hui perdus. Pourtant nous trouvons même dans ce travail quelques défauts. Pohler montre qu'à l'exception des panégyriques d'Épaminondas, de Pélopidas et d'Iphicratès, le récit de Diodore provient d'Éphore ; mais il ne parle pas d'un

1. *Literarische Fehden im 4 Jahrhundert v. Christ.* 2 vol. Breslau, Kœbner, 1884.

2. *Diodoros als Quelle zur Geschichte von Hellas in der Zeit von Thebens Aufschwung und Grœsse.* Cassel, 1885. Dissert.

écrivain qui, pour l'expédition d'Épaminondas contre Sparte, contient des renseignements plus anciens peut-être, à coup sûr meilleurs, que Xénophon. Nous voulons parler des détails si intéressants pour l'histoire grecque qui se trouvent dans le traité d'Énée de Stymphale, qui a été composé aussitôt après l'année 376 av. J.-C. A. Haake[1] a donné une nouvelle preuve des résultats heureux qu'on peut obtenir en essayant de caractériser dans leur originalité propre les auteurs qui nous ont été conservés, avant de discuter les œuvres de ceux que nous n'avons plus.

Plusieurs travaux étudient aussi les sources pour l'histoire d'Alexandre le Grand. Grundmann[2] traite de l'imitation d'Hérodote par Arrien; il en tire des conclusions pour ou contre l'authenticité des œuvres de ce dernier. Dans le débat qui s'est engagé sur les rapports de Quinte-Curce, de Justin (Trogue Pompée), de Plutarque et autres historiens, le travail de R. Petersdorf[3] s'est placé à un point de vue nouveau et plein d'intérêt. Jusqu'ici, on expliquait les ressemblances de Quinte-Curce et de Justin dans le récit de l'histoire d'Alexandre en disant qu'ils avaient une source commune, et l'on avait donné à cette source différents noms; Petersdorf, au contraire, pense que Quinte-Curce s'est inspiré de Trogue Pompée. Crohn[4] avait déjà émis cette idée. Le texte de Justin offre de grandes difficultés; beaucoup de noms propres sont corrompus. Comme le jugement qu'on doit porter sur les récits que cet auteur consacre à l'histoire grecque dépend en partie des variantes adoptées, on doit signaler ici la nouvelle édition que F. Rühl[5] a donnée après avoir étudié les manuscrits pendant de longues années. Les sources de l'histoire des Diadoques font l'objet principal d'un travail de R. von Scala[6], qui contient aussi un récit critique de la guerre de Pyrrhus contre Rome. L'auteur connaît bien les textes anciens et les ouvrages modernes; mais sa méthode est tout à fait défectueuse. S'appuyant sur des détails minutieux et sur des remarques tout à fait insignifiantes, il ne cherche pas seulement à retrouver les sources de Justin, de Plutarque, de Diodore et de tous les autres écrivains qui ont raconté la guerre de Pyrrhus, mais aussi, soit à énumérer les sources primitives et les témoins oculaires immédiats, soit à caractériser leur manière de présenter les événements. M. de Scala veut savoir ce qu'il

1. *Beitrag zur Historiographie Diodors.* Progr. de Gymnas. Haagen, 1884.
2. *Quid in elocutione Arriani Herodoto debeatur.* Berlin, 1884.
3. *Eine neue Hauptquelle des Q. Curtius Rufus.* Hannover, Hahn, 1884.
4. *De Trogi Pompei apud antiquos auctoritate.* Strasbourg, 1882.
5. *Justini epitome.* Leipzig, Teubner, 1886.
6. *Der Pyrrhische Krieg.* Berlin et Leipzig, Parrisius, 1884.

y avait dans les mémoires de Pyrrhus, ce que racontait l'Épirote Proxénos; il découvre une source tarentine et il sait comment Duris et Hieronymos de Cardia ont décrit ces événements. Le travail appartient à cette catégorie de travaux qui vont aussi loin que possible dans des affirmations qu'on ne saurait prouver; leur exemple montre le danger des hypothèses inconsidérées. C'est à Polybe que se rapporte un travail de H. Steigemann[1]. La manière de compter le temps après les Olympiades, que Timée a introduite dans les livres d'histoire[2], a été aussi employée par Polybe; mais on n'est pas d'accord sur le moment où il fait commencer les Olympiades. Steigemann pense que Polybe les compte à partir du milieu de l'été, où l'on célébrait les jeux, jusqu'au milieu de l'été de la cinquième année astronomique suivante, mais il fait commencer chaque année particulière, à l'exception de la première, à l'entrée de l'hiver. La seconde partie de l'ouvrage traite du plan de Polybe et de l'ordre des fragments dans les livres perdus.

Pausanias, dans son voyage archéologique en Grèce, non seulement emprunte des faits nombreux à Hérodote, mais encore, dans son style, il a pris pour modèle le Père de l'histoire. Les rapports entre ces deux écrivains ont déjà été plusieurs fois exposés; Wernike est cependant arrivé à des résultats qui ne manquent pas de solidité[3]; il a montré que Pausanias a par endroits copié littéralement Hérodote. L'occasion de ce travail a été une question plusieurs fois agitée dans ces dernières années et résolue de diverses façons. Pausanias a-t-il écrit surtout d'après des traditions orales et sur le témoignage de ses yeux, ou bien, comme quelques-uns le prétendent, n'a-t-il fait que condenser des textes plus anciens? (Comp. *Revue hist.*, XXVI, p. 375.) Dans cette question litigieuse, H. Brunn et Schubart[4] se sont déclarés en faveur de la première opinion; elle paraît depuis rayée de l'ordre du jour. Deux travaux, l'un de Zimmermann[5], l'autre de Heilmann[6], traitent de la géographie de Strabon. L'un et l'autre ont étudié seulement un point spécial de l'ouvrage; c'est au contraire une contribution à la géographie antique en général qu'on trouve dans le livre de J. Neumann[7] sur Strabon et Artémidore.

1. *De Polybii Olympiadum ratione et œconomia.* Schweidnitz, 1885. Dissert.
2. Comp. Beckmann : *Timaios.* Progr. du Gymn. de Wandsbeck, 1884.
3. *De Pausaniae studiis Herodoteis.* Berlin, 1884.
4. *Pausanias und seine Anklæger*, dans les *Jahrbücher f. class. Philologie.* Bd. CXXIX, p. 23 et 94.
5. *Quibus auctoribus Strabo in libro III. Geog. conscribendo usus sit.* Halle, 1884. Dissert.
6. *Quibus auctoribus Strabo usus sit in describenda ora maris Pontici a Byzantio usque ad Tanaim.* Halle, 1885. Dissert.
7. *Strabons und Artemidoros Landeskunde von Africa.* Leipzig, Trübner, 1884.

Quelques érudits se sont, dans ces dernières années, attachés à l'étude des sources de Plutarque. Hanske[1] s'est mis à un point de vue très juste pour apprécier cet auteur. Il recherche si le traité sur la malignité d'Hérodote doit être ou non attribué à Plutarque, et il arrive à cette conclusion que, même si cet écrit venait de lui, Plutarque ne devrait cependant pas être taxé de partialité en faveur de ses concitoyens. C'est uniquement l'amour de sa patrie qui l'anime; il ne place pas les Béotiens au-dessus du reste des Grecs; s'il attaque Hérodote, il ne faut donc pas le mettre sur le compte de son patriotisme béotien. Nous ne tenons pas cependant cette conclusion pour correcte, car si, dans ses autres écrits, Plutarque vient à parler des Béotiens, il aime à tourner la tradition en leur faveur. W. Fulst[2] recherche les sources de la biographie d'Aristide. A ses yeux, c'est Idoménée de Lampsaque et non Phanias qui est la principale autorité de Plutarque; mais qu'importe après tout, puisqu'on ne peut prouver exactement ni l'un ni l'autre? Comme source principale des biographies de Dion et de Timoléon, W. Biedenweg[3] indique l'histoire grecque d'Éphore, à côté de laquelle Plutarque doit avoir utilisé pour la peinture des caractères de ses héros les prétendues lettres de Platon et Timée. Si la recherche des sources perdues doit avoir des résultats, c'est à une condition essentielle et trop souvent négligée : il faut connaître à fond toutes les données fournies par l'antiquité sur le sujet étudié. Ce sont pour la plupart des débutants qui abordent des études de ce genre; aussi leur manque de préparation leur fait-il commettre de notables erreurs. Ce n'est cependant pas sans profit que des étudiants en histoire et en philologie s'essaient à de tels problèmes. Pour faciliter les recherches des professeurs et des élèves, nous avons[4], en vue de ces exercices, publié la biographie de Thémistocle par Plutarque avec des notes; pour chaque phrase de Plutarque, cette biographie donne, suivant l'ordre chronologique, l'indication de toutes les sources jusqu'aux rhéteurs les plus modernes. En manière d'introduction, nous avons réuni les déclarations de Plutarque sur le but de ses biographies, car Plutarque était un historien qui ne se contentait pas seulement de copier les récits d'autrui. Enfin nous avons dressé une liste des écrits qui s'occupent de cette biographie. De plus, nous avons cité, dans le commentaire, les passages dans lesquels

1. *Plutarch als Bœoter*. Progr. du Gymnase de Wurzen, 1884.

2. *Ueber die Quellen Plutarchs für das Leben des Aristides*. Progr. du Gymnase de Duderstadt, 1885.

3. *Plutarchs Quellen in den Lebensbeschreibungen des Dion und Timoleon*. Progr. de Dortmund, 1884.

4. Ad. Bauer : *Plutarchs Themistocles für quellencritische Uebungen commentiert und herausgegeben*. Leipzig, Teubner, 1884.

Plutarque a raconté les mêmes faits, comme dans la vie de Thémistocle, afin de montrer que le même auteur a souvent raconté la même chose différemment, sans que pour cela on ait à rechercher une source nouvelle dans les textes anciens.

La critique des sources doit avant tout se proposer de dégager l'individualité de l'écrivain dont elle examine les ouvrages. Elle ne peut pas les traiter tous de la même façon ; la méthode est différente pour chacun. Plutarque, auteur indépendant qu'inspirent des intérêts moraux et littéraires, n'est pas un simple compilateur. Pour certaines compilations postérieures, au contraire, on est tout à fait autorisé à penser que leurs auteurs ont tout simplement copié les sources. A. Schirmer[1] et J. Melber[2] s'occupent des sources des Stratagèmes décrits par Polyen. Le premier s'efforce de prouver que Nicolas de Damas est la source principale de Polyen ; le second, par une recherche plus attentive et avec une connaissance plus approfondie des textes des anciens, arrive à ce résultat que Polyen a fait des extraits d'un bien plus grand nombre d'écrivains et a composé son œuvre d'après des vues déterminées. Ses anecdotes se partagent en deux groupes : les unes sont tirées d'historiens et contiennent à ce titre des renseignements précieux pour l'histoire ; les autres donnent de nombreux récits tirés de recueils sans valeur ou bien encore de livres sur la tactique militaire, sans intérêt pour l'événement historique qui forme le fond de leur récit, et où une seule et même anecdote est racontée de plusieurs fameux capitaines. Enfin il a encore prouvé que Polyen lui-même, par ignorance, s'est rendu coupable de méprises graves.

F. Rudolph[3] étudie les sources des *Variae historiae* d'Élien, ouvrage semblable, quant au plan, au recueil des stratagèmes de Polyen. Après avoir étudié la vie d'Élien et ses rapports avec Athénée, dont il a fait un fréquent usage dans les *Variae historiae,* l'auteur arrive à cette conclusion qu'Élien a puisé principalement dans toutes sortes d'auteurs, aujourd'hui perdus, du temps d'Auguste et d'Hadrien. La continuation de ces études se trouve au tome VII des *Leipziger Studien.* A. Haas[4] a recherché les écrivains, les orateurs, les poètes, les philosophes, les historiens qu'Ælius Aris-

1. *Ueber die Quellen des Polyaen*, 1884. Progr. du Gymnase d'Alterburg.

2. *Ueber die Quellen und den Wert der Stratagemensammlung Polyaens.* Leipzig, Teubner, 1885.

3. *De fontibus quibus Ælianus in varia historia componenda usus sit.* Leipzig, 1885. Dissert.

4. *Quibus fontibus Ælius Aristides in componenda declamatione quae inscribitur* πρὸς Πλάτωνα ὑπὲρ τῶν τεττάρων *usus sit.* Greifswald, 1885.

tide a utilisés dans son discours « pour Miltiade, Cimon, Thémistocle et Périclès contre Platon » et dans son Panathenaicus. Ce sophiste creux savait beaucoup ; il y a donc à signaler un grand nombre d'écrivains qu'il a connus, soit ceux dont nous possédons les œuvres, comme Hérodote, Thucydide, Xénophon, les vies de Plutarque, soit Éphore, qu'Aristide a certainement utilisé, mais dont Haas ne parle pas.

Histoires générales. — On a senti de plus en plus vivement dans ces dernières années le besoin de résumer les résultats des travaux accomplis dans le domaine de l'histoire grecque, et de les présenter sous une forme nouvelle. De là quatre histoires grecques qui sont en partie achevées, en partie en cours de publication. L'histoire de Hertzberg [1] est achevée. Elle comprend l'histoire depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion d'Alaric en Grèce et aux mesures prises par Justinien Ier en faveur du christianisme. Ce point de vue général auquel Hertzberg s'est placé fait l'originalité et le mérite de son livre. Certes ce n'est pas la science qui manque à l'auteur de la célèbre *Histoire de la Grèce sous la domination romaine* pour bien traiter un pareil sujet, mais il est fâcheux d'avoir à constater que la forme est de tout point défectueuse ; le style, recherché, sans goût, souvent presque inintelligible, fait violence à la langue allemande. Sans doute il y a peu d'erreurs de fait ; dans les cas où l'auteur doit trancher des questions controversées, on peut généralement tomber d'accord avec lui ; et cependant on lira à peine une page qui ne provoque la contradiction. La raison s'en trouve dans la manière dont Hertzberg caractérise les personnes et les événements ; il ne cite pas un nom sans l'accabler d'épithètes, ne décrit pas un événement sans employer les expressions les plus excessives ; ce procédé fatigue ; il a pour conséquence naturelle de brouiller les idées du lecteur cultivé, à qui le livre s'adresse. Un autre précis d'histoire grecque, par Jacoby [2], permet à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas étudier l'ouvrage si étendu de Grote de connaître le plan exécuté par le grand historien anglais. Jacoby avait fait ce résumé pour son usage personnel ; la mort l'a empêché de le publier lui-même ; c'est M. Rühl qui s'en est chargé. L'*Histoire des peuples et des États*, par Maurer [3], contient aussi un nouvel exposé de l'histoire grecque.

Max Duncker [4] a résolu de continuer, par une nouvelle série de

1. *Griechische Geschichte.* Halle, 1884.
2. *Geist der griechischen Geschichte.* Auszug zur Grotes Geschichte Griechenlands herausgegeben von Rühl. Berlin, 1884.
3. *Vœlcker-und Staatengeschichte.* Leipzig, 1884.
4. *Geschichte des Alterthums.* Leipzig, 1884.

volumes, dont deux jusqu'ici ont paru, son *Histoire de l'antiquité*, qui a cinq éditions et qui va jusqu'à l'année 479 av. J.-C. Il avait arrêté l'histoire grecque à la fin de la guerre contre les Perses sur le sol de la Grèce. Les deux volumes de la nouvelle série témoignent des études étendues et approfondies auxquelles s'était livré le vénérable historien; on trouve la même conscience dans une série de dissertations qui ont paru dans les comptes-rendus de l'Académie de Berlin et qui sont connus des lecteurs de cette *Revue*. Duncker est demeuré égal à lui-même dans sa manière d'écrire : partout il s'efforce de reproduire le récit même des auteurs anciens, d'y joindre des considérations critiques et finalement de porter son propre jugement sur la politique du temps, l'opposition des partis et les relations étrangères. Il imite en ce dernier point les historiens de l'antiquité; comme eux il cherche à retrouver les mobiles secrets qui ont conduit les principaux personnages; il leur prête même des discours qu'ils n'ont vraisemblablement jamais prononcés. Sans être tout à fait d'accord avec lui sur cette méthode de composition, nous avouons cependant que Duncker a su l'employer heureusement pour exprimer son opinion sur les faits les plus remarquables.

Les deux volumes parus traitent de l'histoire grecque depuis la fondation de la première alliance maritime de l'Attique jusqu'à la mort de Périclès, espace de temps dont la chronologie offre les plus grandes difficultés. Il est certain que Duncker a rendu un grand service en s'efforçant partout d'arriver à des conséquences précises et que, dans plusieurs, il y a réussi complètement. Dans d'autres, les matériaux existants ne suffisaient pas et l'incertitude où l'on se trouve pour dater tel ou tel événement doit s'étendre aussi aux conséquences que l'auteur en a tirées. Quant à Périclès, le jugement de Duncker a été influencé malheureusement par deux nouvelles monographies, dont il sera question plus loin, et qui contestent à Périclès aussi bien les talents d'homme d'État que ceux de général. On lui reproche une longue série de fautes et de crimes dont il est le plus souvent tout à fait innocent, et dont les anciens n'ont pas parlé; dans d'autres cas, la conduite de Périclès était imposée par les circonstances; nous devons donc chercher à la comprendre avant de la condamner. Là où Duncker excelle, c'est dans l'art avec lequel il interroge la littérature dramatique pour connaître les tendances du temps et de ses idées. On lit avec beaucoup d'intérêt les chapitres où il s'en occupe, bien que les rapprochements qu'il fait entre le théâtre et la politique soient quelquefois forcés.

G. Busolt, dans son *Histoire grecque*, poursuit un but tout différent. Le premier volume est paru et s'étend jusqu'aux guerres

médiques[1]. Ce livre fait partie de la collection de manuels de l'histoire ancienne, qui a commencé de paraître suivant le plan et les idées d'un des collaborateurs de la *Revue historique*, feu M. Arnold Schæfer de Bonn. Le principal but que les différents auteurs se sont proposé a été de fournir à une étude vraiment indépendante et scientifique tous les matériaux nécessaires : les témoignages fournis par les anciens aussi bien que les travaux accomplis par les modernes. Si le plan général de l'ouvrage de Max Duncker et sa forme originale excitent la plus vive admiration, le livre de Busolt se distingue avant tout par l'application tenace et la grande érudition de son auteur. Il était nécessaire que les matériaux historiques, épars dans des monographies et des périodiques innombrables, fussent rassemblés et retouchés pour servir à l'étude de l'histoire grecque jusqu'à une époque déterminée. Busolt fut choisi pour ce travail, parce qu'on le savait particulièrement bien informé sur le sujet. La partie bibliographique suffirait à elle seule pour rendre son œuvre indispensable à l'avenir. Mais, en outre, elle contient un grand nombre d'idées personnelles à l'auteur et les résultats de ses propres recherches qui sont souvent indiquées, en peu de mots, dans les notes. Au détail historique, Busolt a aussi ajouté sur les dialectes grecs, les poésies d'Homère, sur les mesures, les monnaies et les poids, sur l'organisation politique et militaire des dissertations qui ne se trouvent pas d'habitude dans les livres d'histoire. Le livre est moins fait pour être lu que pour être consulté ; mais quand on l'étudie de près, en le contrôlant par ses propres recherches, on constate que c'est le plus sûr des guides.

Cependant la plupart des gens qui composent le public lettré n'ont pas besoin de pénétrer aussi profondément dans l'histoire grecque. Si l'on veut s'instruire d'une manière plus facile et dans un temps plus court sur les points les plus importants, comme sur les controverses qui se rattachent à des questions particulières, on pourra lire avec fruit l'*Histoire de la Grèce*, par Ad. Holm[2], dont jusqu'ici le 1er volume a seul paru également. Holm, dans ce volume, traite les commencements du peuple grec jusques à la fin du VIe siècle av. J.-C. Tandis que dans le livre de Busolt les notes avec les citations d'auteurs prennent un plus grand espace que le texte même, chez Duncker les remarques critiques se trouvent dans le texte à côté de notes proportionnellement moins nombreuses. Dans Holm, le récit se poursuit sans interruption

1. *Griechische Geschichte bis zur Schlacht von Chaironeia.* I Theil bis zu den Perserkriegen. Gotha, Perthes, 1885.

2. *Griechische Geschichte von ihrem Ursprung bis zum Untergange der Selbstændigkeit des griechischen Volkes.* Berlin, Calvary, 1886.

et un petit nombre de notes est reporté à la fin de chaque chapitre. Ces notes comme le texte sont bien écrites et présentées d'une manière intéressante; elles ne contiennent que l'essentiel. Dans son introduction, et lorsqu'il traite des traditions mythologiques, Holm a présenté plusieurs observations très précises et très remarquables sur la méthode scientifique d'après laquelle on doit procéder en pareille matière.

Enfin nous avons encore à parler d'un ouvrage où la méthode historique s'est combinée avec la méthode d'observation des sciences naturelles. Charles Ritter, le premier, a signalé nettement l'influence exercée par la nature environnante sur le développement historique de l'humanité et l'a mise en pleine lumière dans ses ouvrages de géographie. Feu C. Neumann, professeur d'histoire à l'Université de Breslau, s'est, pour ses cours de géographie de l'ancienne Grèce, servi de cette méthode d'observation, et son élève, le professeur Partsch, a entrepris de publier, revu et augmenté de ses propres travaux, le manuscrit que son collègue lui avait légué, à la plus vive satisfaction des historiens[1]. L'introduction, tout entière de Neumann, expose le rapport qui existe entre la nature du pays et ses habitants en général. Puis viennent la description du climat, la situation du continent et de la mer, le développement des côtes, la nature des mers qui les baignent. Le troisième chapitre contient l'orographie; le quatrième est consacré à la nature géologique de la Grèce; les phénomènes volcaniques, les tremblements de terre, les sources d'eaux thermales y sont discutés, comme aussi les changements de la surface de la terre par corrosion et par alluvion. La végétation de la Grèce est considérée à plusieurs points de vue : les forêts et les buissons, les prairies et le pays à pâturages, les arbres fruitiers, les fruits des champs, enfin les plantes qui ont un emploi technique. De même que dans l'excellent ouvrage de Nissen sur l'Italie, c'est la Grèce moderne, étudiée d'après les résultats des sciences naturelles, qui nous apprend à connaître la Grèce ancienne. En décrivant l'état actuel du pays, les auteurs citent soigneusement les témoignages des anciens sur la nature physique de la Grèce de leur époque; ces rapprochements montrent à la fois la permanence dans la constitution physique du pays et les changements que son aspect extérieur a subis. Mais beaucoup de ces changements ne sont bien compris que par la méthode d'observation, et c'est celle-ci qui seule, dans beaucoup de cas, en a donné l'intelligence. La civilisation moderne sait combien elle doit au

1. *Physikalische Geographie von Griechenland mit besonderer Rücksicht auf das Alterthum.* Breslau, Kœbner, 1885.

travail d'esprit de l'antiquité. Elle paie en partie sa dette de reconnaissance en prêtant à la philologie les ressources qu'elle possède, et en la mettant en état de faire usage des nouvelles méthodes scientifiques pour arriver à juger mieux les temps passés.

Ouvrages de détail. — L'histoire primitive et légendaire, ainsi que l'activité colonisatrice des Rhodiens ont été traitées par A. Becker dans une dissertation où il parle aussi des auteurs qui ont composé sur cette île des monographies spéciales[1]. Diodore en a utilisé un certain nombre, quand il a exposé les légendes de la fondation de Rhodes. Buechner a décrit de la même manière l'activité colonisatrice des Milésiens[2]. La tradition relative aux deux législateurs de Sparte et d'Athènes est, comme on sait, en grande partie fabuleuse; plus d'une fois, par exemple, on a essayé de mettre en question l'existence même de Lycurgue. Le problème a été dernièrement repris à nouveau par F. Winiker[3]. Dans la quantité de témoignages que nous avons sur Lycurgue, il cherche à retrouver la plus ancienne forme de la tradition sur le législateur et sa législation; et, après avoir examiné les hypothèses présentées récemment par les érudits, il déclare qu'à ses yeux Lycurgue a bien réellement existé et qu'il est le fondateur de l'État spartiate. Les questions chronologiques que l'on ne peut séparer de l'histoire de Solon ont été étudiées par H. Stettiner[4]. Un écrit de Tœpffer[5] contient d'excellentes contributions à l'histoire de la tyrannie de Pisistrate. Il traite tout d'abord de la guerre au sujet de Salamine, dont la conquête a été attribuée tantôt à Solon, tantôt à Pisistrate. Cependant la plupart des érudits, considérant l'élégie de Solon sur « Salamine, » qui nous a été conservée, et malgré les fables multiples qui s'y rattachent, inclinent à tenir pour vraie la première version de l'antiquité. Tœpffer montre, par de bonnes raisons, que Salamine devint, sous Pisistrate, une possession d'Athènes, en vertu d'une décision arbitrale des Spartiates entre Athènes et Mégare. En examinant les nombreux récits relatifs à la conquête de l'île par Solon, il arrive à conclure qu'ils n'ont pas de fondement historique. Le second chapitre traite de la conquête de Sigée pour Hégésistrate, fils naturel de Pisistrate, qui eut lieu à la fin de sa vie. Le troisième est consacré aux dates de la vie de Pisistrate. Tœpffer compte que les deux premières époques de sa tyrannie ont duré environ un an, en

1. *De Rhodiorum primordiis.* Jena. 1884. Dissert.
2. *Die Besiedelung des Pontus Euxinus durch die Milesier.* I Th. Kempten, 1885. Progr.
3. *Stand der Lykurgischen Frage.* Graudenz, 1884.
4. *Ad Solonis aetatem quaestiones criticae.* Kœnigsberg, 1885. Dissert.
5. *Quaestiones Pisistrateae.* Dorpat, Laakmann, 1886. Dissert.

561-0 et en 554-3; la troisième, de 543 à 528. Les années intermédiaires sont remplies par son double bannissement.

Quelques travaux critiques sont consacrés à l'époque de la guerre des Perses. H. Swoboda[1] expose consciencieusement les traditions différentes sur la bataille de Marathon et montre comment l'image de cet événement se reflète différemment dans les différentes sources. Grâce au plan exact du terrain qui a été levé pour la carte de l'Attique, les questions relatives à cette bataille sont entrées dans une nouvelle phase. Max Duncker, qui est mort pendant que nous écrivions ces lignes, a, dans un mémoire académique, intitulé : *Stratégie et tactique de Miltiade*, montré les résultats de ces recherches topographiques pour l'intelligence des récits de l'antiquité relatifs à la marche de cette bataille, surtout de celui d'Hérodote. W. Hanow[2] a étudié les sources des guerres contre les Perses; il s'efforce en particulier de montrer le développement des traits fabuleux dans la tradition. La critique a de nouveau dirigé avec prédilection ses recherches vers l'histoire d'Athènes au temps de Périclès. J. Beloch[3] a publié dans différentes revues des articles sur l'histoire des finances d'Athènes, sur la population de l'Attique à cette époque et sur la chronologie des dernières années de la guerre du Péloponèse; enfin il a réuni ses études sur cette période de l'histoire grecque en un livre qui embrasse l'histoire des partis politiques, de la chute de Périclès jusqu'à la fin de la guerre lamiaque; il porte contre le plan de campagne et contre les qualités militaires de Périclès presque la même condamnation que Pflugk-Hartung[4]. Le travail de ce dernier offre un grand intérêt, il représente une opinion diamétralement opposée à celle qui a eu cours jusqu'aujourd'hui; on ne peut pas nier que l'admiration pour Périclès ait parfois passé la mesure et que même ses talents militaires ne doivent pas être si vantés. Cependant, quand Pflugk-Hartung prétend prouver que Périclès a conduit sur le chemin de l'abîme un État fort et florissant; qu'il n'a nullement été un homme d'État, qu'il a été uniquement, et dans le sens propre du mot, un grand bourgmestre, nous ne pouvons d'aucune manière nous déclarer d'accord avec lui. Nous pensons, comme l'auteur, que l'historien moderne a le droit d'apprécier les actions du passé, de distribuer en juge intègre l'éloge et le blâme. Nous croyons cependant que notre premier effort, avant de répéter une louange ou de prononcer une condamnation,

1. *Die Ueberlieferung des Marathonschlacht*, dans les *Wiener Studien*, 1884.
2. *Lacedæmonier und Athener in den Perserkriegen*. Anklam, 1885. Progr.
3. *Die attische Politik seit Pericles*. Leipzig, Teubner, 1884.
4. *Pericles als Feldherr*. Stuttgart, Kohlhammer, 1884.

doit tendre à replacer les individus dans leur milieu historique. Pflugk-Hartung a considéré et jugé le général Périclès au point de vue moderne; il n'a pas vu que les quinze stratégies successives de Périclès ne sont pas identiques avec un commandement supérieur de nos jours quinze fois répété, que le stratège attique de ce temps-là ne peut être jugé que de très loin à la mesure des fonctions militaires. A notre avis, ce n'est pas seulement être injuste envers Périclès, c'est encore une faute de méthode. Pour Beloch aussi, Périclès est un général médiocre, mais il ne touche pas à l'homme d'État. Son livre sur la politique athénienne suppose chez le lecteur la connaissance des grands faits de l'histoire, et il en déduit les conséquences pour les transformations politiques d'Athènes. Mais, comme dans l'état actuel des sources beaucoup de faits donnent matière à controverse, l'auteur a traité quelques questions litigieuses dans des dissertations particulières et donné les raisons de ses théories. Ces appendices se rapportent aux questions suivantes : de l'époque où les stratèges à Athènes étaient élus et entraient en charge, des rapports des dix stratèges avec les tribus, enfin de la situation du stratège en chef. Une section contient le tableau des listes de stratèges de 441-40 à 356-5 (nous n'en connaissons qu'un petit nombre de complètes), avec un appendice chronologique et biographique. Dans une seconde partie de ces excurses, il traite en détail de quelques questions historiques relatives au sujet de son livre.

Mangelsdorf[1] a fait un livre sur le second combat que les mercenaires grecs ont eu à soutenir à Cunaxa pour repousser l'attaque d'Artaxerxès et sur les dispositions tactiques prises par Cléarque; c'est essentiellement un commentaire du récit que Xénophon a retracé de cet événement dans l'*Anabase*. Müller-Strübing[2] a fait du siège de Platées par les Spartiates l'objet d'un mémoire plus considérable, où il s'efforce de montrer que la description de Thucydide ne répond pas à la réalité des faits. Conformément à l'idée que cet érudit s'est formée de l'œuvre du grand historien, il ne voit, dans le récit de cet événement, qu'un traité sur la poliorcétique, un exemple de l'art des sièges en général, sans rien qui se rapporte spécialement à l'investissement de Platées. Ce mémoire est un article de revue; nous le mentionnons cependant, parce qu'il caractérise d'une façon toute particulière une certaine méthode historique de nos jours. Quand un auteur contemporain affirme expressément que la recherche de la vérité lui tient au

1. *Die Xenophons Bericht über die Schlacht von Cunaxa.* Karlsruhe, 1884.
2. *Die Belagerung von Plataeae in der Darstellung des Thukydides*, dans les *Jahrb. f. klass. Philol.* Bd. CXXXI (1885), p. 289 et suiv.

cœur, interpréter ses récits en se mettant à un point de vue arbitraire et tout opposé aux intentions mêmes de l'auteur, c'est substituer ses propres idées à celles des anciens, c'est lâcher la bride à ses fantaisies individuelles, c'est détruire l'autorité de toute tradition historique. Sans doute l'autorité de Thucydide a été un peu exagérée ; son silence sur bien des choses a été fâcheux : mais la mode actuelle suivie dans la critique de Thucydide dépasse la mesure de ce qui est admissible ; il n'est pas permis d'attribuer à un auteur des vues qu'il n'avait pas en rédigeant son œuvre. Un tel procédé ne se justifierait pas, alors même que les renseignements nouveaux que nous empruntons aux inscriptions viendraient prouver que Thucydide a commis des erreurs de fait; or, c'est précisément le contraire qui existe pour Thucydide. Pour Müller-Strubing, l'œuvre de Thucydide est une épopée didactique et non l'histoire de la guerre du Péloponèse ; pour Pflugk-Hartung, le jugement que Thucydide porte sur Périclès est empreint de partialité en sa faveur ; les invectives de la comédie contemporaine concordent à peu près avec le jugement des modernes.

E. von Stern[1] a pris l'histoire de Sparte et celle de Thèbes, depuis la paix d'Antalcidas jusqu'à la mort d'Épaminondas, pour sujet d'une monographie qui soumet à un nouvel examen le témoignage des auteurs anciens, et qui met à profit les matériaux fournis par des inscriptions. Stern se montre favorable à la politique de Sparte après la paix avec le roi de Perse ; il estime qu'on a trop vanté une politique qui eut pour conséquence l'essor et la grandeur de Thèbes, parce qu'elle a tendu à l'excès les forces de cet État. Sur le même sujet, nous avons un autre travail, celui de A. Seibt[2], qui expose la politique d'Athènes pendant la guerre entre Thèbes et Sparte, depuis la bataille de Leuctre. La comparaison d'Athènes et de Thèbes n'est pas avantageuse à la politique d'Athènes.

L'histoire et les guerres d'Alexandre le Grand ont été l'objet de plusieurs travaux. Hans Droysen[3] a soumis à un nouvel examen les récits qui nous sont conservés sur l'armée avec laquelle Alexandre a fait la conquête de l'Orient ; il est d'avis qu'il faut modifier les opinions reçues sur ce sujet, depuis que Rüstow et Kœchly ont écrit l'histoire de la guerre chez les Grecs. Nos connaissances ne sont pas aussi avancées que cet ouvrage le ferait croire ; nous ne savons pas quelle

1. *Geschichte der spartanischen und thebanischen Hegemonie, bis zur Schlacht von Mantinea.* Dorpat, Korow. Dissert. 1884.

2. *Beurtheilung der Politik, welche die Athener wæhrend des thebanisch-korinthischen Krieges befolgt haben.* Kassel, 1885. Progr.

3. *Untersuchungen über Alexander d. Grossen Heerwesen und Kriegfuehrung.* Mohr. Freiburg i. B., 1885. Cf. *Rev. hist.*, XXXI, 175.

était la puissance de l'armée avec laquelle Alexandre entreprit cette guerre; nous ne savons pas comment les différentes armes s'y divisaient ou s'y groupaient. Les récits des anciens nous apprennent seulement certains changements qu'Alexandre a entrepris en partie dans son armée et d'autres qu'il avait l'intention d'entreprendre; mais de ces modifications mêmes, nous n'en connaissons pas les détails. Toutes les questions importantes au point de vue militaire, l'approvisionnement de l'armée, le service des éclaireurs, l'avancement, la tactique, les ambulances, les lazarets, sont discutées dans ce travail. Il contient sur la stratégie d'Alexandre une idée aussi neuve que juste; à son avis, c'est en Grèce tout d'abord qu'Alexandre a enseigné l'art de tirer profit de la victoire en poursuivant l'ennemi à outrance et à épuiser les dernières forces des hommes et des chevaux pour anéantir l'adversaire. Ce que Droysen dit de la phalange composée d'infanterie pesamment armée, des pézétaires, n'est juste qu'en partie. Sans doute on trouve parfois la phalange composée de sections distinctes et manœuvrant d'une façon indépendante; mais Alexandre, comme plus tard les généraux et les rois de Macédoine, et précédemment les généraux grecs, la faisait en général agir en masse compacte; l'armement des pézétaires suffirait à le prouver, si nous n'avions pas d'ailleurs sur ce point des témoignages formels.

W. Geiger[1] expose, au point de vue historique et géographique, les campagnes d'Alexandre dans les années 329-327 et les quartiers d'hiver de la dernière année. Il cherche à identifier les localités de la Sogdiane, mentionnées dans nos sources, où Alexandre se trouvait à cette époque. L'*Histoire et le portrait de la mère d'Alexandre le Grand*, par R. Schneider[2], n'apprennent rien de nouveau. Le livre excellent d'A. Schæfer[3], *Démosthène et son temps*, a été réédité après la mort de l'auteur. Dans cette seconde édition, on a mis à profit les travaux récents sur le sujet, ainsi que les nombreux documents fournis par les inscriptions; ce travail a été exécuté en grande partie d'après les notes mêmes que Schæfer avait recueillies. Le premier volume de cette nouvelle édition est jusqu'ici seul achevé.

Schneiderwirth a terminé dans l'ouvrage que nous mentionnons ici[4] ses études sur l'histoire de la ville d'Héraclée. Il embrasse la période de 281-270 av. J.-C. et expose le peu que nous savons sur la décadence et la ruine de cet État florissant au IIIe siècle. Deux autres

1. *Alexanders Feldzüge in Sogdiana.* Neustadt a. d. Haardt, 1884. Progr.
2. *Olympias, die Mutter Alexanders d. Gr.* Zwickau, 1885. Progr.
3. *Demosthenes und seine Zeit.* 2e édit. I Bd. Leipzig, Teubner, 1885.
4. *Heraklea am Pontus.* III Theil. Heiligenstadt, 1885. Progr.

petits ouvrages contiennent des contributions à l'histoire des relations extérieures de Pyrrhus, roi d'Épire[1], et à celle d'Aratos de Sicyone[2], stratège de la ligue achéenne.

A ces monographies, qui sont pour la plupart des dissertations universitaires ou des programmes publiés par des établissements d'instruction publique, nous pouvons très bien ajouter deux ouvrages qui contiennent tous les articles et mémoires composés par deux érudits, morts aujourd'hui, Bergk et Bernays. Enfin nous mentionnerons ici le recueil que les élèves et amis d'Ernest Curtius lui ont présenté à l'occasion du soixantième anniversaire de sa naissance. Dans le grand nombre des mémoires qui, dans ces recueils, se rapportent à l'histoire grecque et la connaissance de l'antiquité, nous ne citerons que les plus importants.

J. Bernays[3], un des hommes qui connaissaient avec le plus d'étendue et de profondeur l'antiquité, comparable aux grands érudits du XVIe et du XVIIe siècle, a donné des preuves aussi éclatantes de sa science que de la perfection de la forme dont il sait orner son érudition, dans les articles et mémoires qui viennent de paraître en partie pour la première fois, d'après les papiers laissés après sa mort. La plupart se rapportent à la philosophie antique; parmi les autres, nous signalerons principalement les études sur la chronique de Sulpicius Sévère.

Le second volume de petits écrits philologiques est celui de Th. Bergk[4], mort également, et dont la vie a été racontée en tête de l'ouvrage. Bergk appartenait à cette classe d'érudits qui savent donner une forme instructive même aux comptes-rendus consacrés aux ouvrages des autres. Le volume actuel contient quatorze mémoires sur l'histoire de la littérature et sur les antiquités de la Grèce.

Si, dans ces deux ouvrages, il y a des choses en grande partie déjà connues, mais réunies seulement sous une forme plus commode et plus accessible, les mémoires pour la fête de E. Curtius ne contiennent que des travaux neufs[5]. G. Lolling présente la topographie du détroit de Salamine à propos du récit d'Hérodote sur la bataille livrée aux Perses. L'investissement complet des Grecs

1. Kissling, *Pyrrhos in seiner Stellung zu Rom und Karthago.* Jægerndorf, 1884. Progr.

2. Neumayer, *Aratos von Sikyon.* Neustadt a. d. Haardt, 1885. Progr.

3. *Gesammelte Abhandlungen*, herausgeg. von H. Usener. Bd. II. Berlin, Hertz, 1885.

4. *Kleine philologische Schriften*, herausgeg. von R. Peppmüller. II Bd. Halle, Waisenhaus, 1886.

5. *Historische und philologische Aufsætze Ernst Curtius zu seinem* 70. *Geburtstage gewidmet.* Berlin, Asher et C°, 1884.

sur la rade de Salamine est un fait acquis si, dans Hérodote, au lieu de l'inintelligible Keos, on lit Leros (VIII, 76). Ainsi s'appelle encore à présent la petite île située dans le voisinage du promontoire de Skiradion. Milchhœfer discute la condition du « Kolonos agoraios » dans Athènes; il refuse de l'identifier avec la colline située à l'ouest de l'Agora, à l'extrémité septentrionale de laquelle se trouve aujourd'hui le Theseion; il est porté à le chercher dans le voisinage de la stoa Poikile. Gelzer et Trieber traitent de questions chronologiques; le premier étudie la liste des rois et des archontes de l'Attique, dressée par Castor, le second celle des rois de Sparte, par Jules l'Africain. Ad. Holm retrace l'histoire des deux États voisins de Chalcis et d'Érétrie en Eubée, de leurs inimitiés qui ont duré très tard et que l'on retrouve encore dans les colonies qu'elles fondèrent en Sicile. M. Frænkel montre que, dans la période qui commence à la fin de la première confédération maritime des Athéniens, comme dans la période précédente, la caisse centrale de l'État était régie par les trésoriers de la déesse et que le trésorier militaire fut vraisemblablement constitué en l'année 347 av. J.-C., en même temps que l'édit de l'Eisphora. Plusieurs autres mémoires sont consacrés à l'histoire de l'art. La plupart d'entre eux se rattachent aux fouilles d'Olympie, dont Ernest Curtius a été un des promoteurs les plus actifs. A l'histoire d'Alexandre se rattache une étude critique de Frick sur Jean Malalas; il a prouvé que le Pseudo-Kallisthènes a été mis à contribution par Malalas lui-même, et par une ancienne traduction russe de son œuvre historique, qui est conservée dans un manuscrit de Moscou. Dans un mémoire intitulé *Typologie des colonies grecques dans l'antiquité*, G. Hirschfeld soulève une intéressante question. Il cherche à démontrer que certaines particularités topographiques sont communes à toutes les places qui ont donné naissance à des établissements grecs. Les renseignements fournis par les anciens et les résultats des observations faites par les voyageurs modernes lui ont également servi pour composer un tableau d'ensemble. Par là, il a ouvert un point de vue nouveau et fécond pour la chorographie des Grecs; c'est aux voyageurs de diriger leur attention sur les idées de l'auteur et de vérifier si son travail peut être augmenté par des observations nouvelles.

La chronologie grecque a été traitée dans trois ouvrages. H. Gelzer[1] a terminé avec un second volume le pénible travail d'établir le rapport des chronographes byzantins avec l'ouvrage de Sextus Julius Africa-

1. *Sextus Julius Africanus und die byzantinische Chronographie.* II Bd. Leipzig, Teubner, 1884.

nus. G. Hofmann[1] énumère les éclipses de soleil et de lune relatives à l'histoire grecque et romaine. Une dissertation de E. Bischof[2] traite, en même temps, de la chronologie grecque. Dans ce très utile travail, les noms des mois grecs, bien connus par les inscriptions, sont réunis et rangés par pays. L'auteur a utilisé tous les documents connus jusqu'en avril 1885; il a recueilli surtout les noms des mois éoliens, c'est-à-dire les expressions de la Grèce du Nord, de la Béotie et de l'Élide, et en outre celles de la Grèce moyenne, qui ne se laissent pas subordonner aux noms doriens et ioniens.

Ces questions cependant ne sont traitées qu'en partie dans cette dissertation : le travail complet se trouve dans le vol. VII des *Leipziger Studien*. Très nombreux sont les travaux sur la chronologie, par G. Unger et quelques autres savants; ils sont consacrés surtout à la chronologie de Thucydide et à celle de l'histoire d'Athènes au ve siècle. L'occasion en a été donnée par la découverte des inscriptions. Ces travaux sont déjà connus des lecteurs de cette *Revue*, puisqu'ils ont paru dans les périodiques.

Histoire de la littérature grecque. — Mentionnons ici avant tout la nouvelle édition des *Fragments des poètes comiques de l'Attique*, par Th. Kock[3]. Elle a été établie d'une façon aussi précise que complète sur le modèle des *Fragments des poètes lyriques* de Bergk; elle contient de très riches matériaux même pour les recherches historiques. Le premier volume, qui est le plus gros, contient les restes de la comédie ancienne avec les fragments des pièces perdues d'Aristophane. Le second volume contient ceux de la comédie moderne à partir d'Antiphane. Une nouvelle édition, corrigée et augmentée, vient de paraître du livre excellent et bien connu de Volkmann[4] sur la rhétorique grecque et romaine. Toute une série d'ouvrages, nouveaux ou rajeunis, est consacrée à l'histoire de la littérature grecque. L'*Histoire des lyriques grecs* de H. Flach[5] a été complétée par un second volume. Il y étudie la poésie élégiaque à partir de Solon, l'épigramme, la lyrique éolienne, les iambographes, la fable et le chœur lyrique dorien jusqu'à la fin de la guerre du Péloponèse. Pour traiter les questions chronologiques, l'auteur s'est associé avec un des érudits les plus versés dans cette matière, A. von Gutschmid. La limite dans

1. *Saemmtliche bei griechischen u. lateinischen Schriftstellern des Altertums erwæhnten Sonnen-und Mondesfinsternisse.* Trieste, 1884. Progr.

2. *De fastis Graecorum antiquioribus.* Leipzig, 1885. Dissert.

3. *Comicorum Atticorum fragmenta.* Vol. I. Leipzig, Teubner, 1880. Vol. II. Ibidem, 1884.

4. *Rhetorik der Griechen und Rœmer.* 2e Aufl. Leipzig, Teubner, 1884.

5. *Geschichte der griech. Lyrik nach den Quellen dargestellt.* II Bd. 1884.

laquelle il avait résolu de se renfermer n'a pas été exactement observée; parfois elle a été dépassée, parfois aussi la période précédente présente de fortes lacunes; ainsi, par exemple, il est muet sur Pindare. La nouvelle édition de l'*Histoire de la littérature grecque*, par Ottfried Müller[1], a aussi, dans ces dernières années, été continuée (*Rev. hist.*, t. XXVI, page 415). Dans les papiers laissés par Th. Bergk, on a trouvé le troisième volume de son *Histoire de la littérature grecque*[2]. Cette partie du travail qui a été l'œuvre de la vie entière du savant de Bonn traite de la poésie dramatique de 500 à 300 av. J.-C. Il décrit les origines du drame et celles du développement progressif du théâtre en général comme de la tragédie en particulier; puis il retrace l'histoire des poèmes tragiques, depuis leurs commencements, y compris les tragiques du second et du troisième rang, jusqu'à Alexandre le Grand. L'ouvrage n'est pas sorti complet de la main de l'auteur; aussi certaines parties sont-elles inégalement traitées; mais la grande abondance de faits et d'idées qu'on rencontre dans les parties entièrement achevées dédommage amplement de ce défaut.

Tandis que le livre de Bergk est avant tout un travail d'exposition, l'*Histoire de la littérature grecque*, par K. Sittl[3], est un manuel; il contient beaucoup de renseignements bibliographiques. Précisément parce que c'est un livre d'informations, on lui a reproché de nombreuses erreurs de détail, des paradoxes, des idées singulières, qui manquent de fondement et que, par là même, il paraissait regrettable de voir propager par la voie d'un manuel. Le deuxième chapitre intéresse particulièrement l'historien. Il traite des débuts des œuvres en prose, des logographes. Dans le deuxième volume, l'auteur distingue deux périodes dans l'historiographie : les chroniques des villes, les textes généalogiques et géographiques sont réunis sous une même dénomination d'œuvres historiques dénuées d'art; Hérodote et Ctésias, Thucydide et Philistos forment d'après l'auteur un groupe particulier et différent. Le dernier chapitre de ce volume traite des ouvrages relatifs aux différentes sciences.

Institutions. — Nous parlerons en premier lieu du *Manuel pour l'intelligence de l'antiquité classique*, par Iwan Müller[4]; il doit

1. *Griechische Literaturgeschichte*. Bd. III. Berlin, Weidmann, 1884.
2. *Griechische Literaturgeschichte*. Bd. III, hgg. von Hinrichs. Berlin, Weidmann, 1884.
3. *Geschichte d. griech. Literatur bis auf Alex. d. Gr.* Munich, Ackermann. Bd. I. 1884. Th. II. 1886.
4. *Handbuch der klassischen Alterthumswissenschaft in Verbindung mit mehreren Gelehrten herausgeg.* Nördlingen, Beck. 1885 à 1886.

embrasser, d'une façon systématique, toutes les branches de la philologie classique grecque et romaine, traitées par divers collaborateurs. Il en a paru jusqu'ici deux volumes qui touchent à notre sujet. Urlichs a donné la définition et la division de la philologie ; il en a aussi traité l'histoire depuis l'antiquité. Blass a traité de la critique et de l'herméneutique ; il a réuni une masse d'exemples extrêmement instructifs ; son livre, comme tous les autres de la collection, est précédé d'une introduction sur la méthode et sur l'histoire de la science à laquelle il est consacré. Nous devons au même auteur un traité excellent, plein de faits, sur le livre dans l'antiquité et sur l'étude des manuscrits, ainsi qu'un résumé de la paléographie grecque et latine. G. Hinrichs a traité de l'épigraphie grecque, dont il est très difficile de tracer un tableau d'ensemble ; l'auteur a montré d'abord l'influence exercée par l'alphabet phénicien sur le développement de l'écriture grecque et par là complété, dans cette direction, les célèbres recherches de A. Kirchoff sur l'alphabet grec. En outre, c'est pour la première fois dans le travail de ce savant, mort aujourd'hui, qu'on trouve des vues d'ensemble sur la langue et la rédaction des documents de l'Attique. De même le chapitre sur la technique, les frais, la peinture et le placement des inscriptions offre de riches enseignements et beaucoup de faits nouveaux. G.-F. Unger expose la chronologie des Grecs et des Romains. Partant des saisons chez les Grecs et de leur année naturelle, l'auteur arrive aux systèmes artificiels et savants d'intercalation chez les Grecs, imaginés pour faire concorder l'année civile et l'année astronomique. Une discussion sur les différentes ères usitées en Grèce forme la conclusion. Le second volume contient la grammaire grecque de Brugmann, d'après les résultats de la philologie comparée. C'est la seconde grammaire grecque écrite à ce point de vue qui, jusqu'à ce jour, n'avait été représenté que par le livre de G. Meyer, dont la seconde édition est parue en 1886.

Le *Manuel des Antiquités grecques* de K.-F. Hermann n'était plus depuis longtemps au courant de la science ; plusieurs érudits se sont associés pour le remanier, le rajeunir et le compléter. Ils se sont proposé avant tout d'indiquer en note tout ce qui avait paru depuis la dernière édition. Parmi les parties déjà publiées, citons le remaniement des *Institutions juridiques*, par Thalheim [1], et celui des *Antiquités du théâtre*, par Müller [2].

1. *K. F. Hermanns-Lehrbuch d. griech. Antiquitaten.* Bd. I. Abth. *Die griechischen Rechtsalterthümer.* 3e Aufl., von Thalheim. Fribourg-en-B., Mohr, 1884.
2. Même ouvrage. Bd. III. 2e Abth. *Scenische Alterthümer.* 1886.

Le premier de ces ouvrages contient le droit privé de la Grèce; le droit public paraîtra plus tard (comp. *Revue hist.*, XXX, p. 162). Le changement profond qui s'est opéré dans nos connaissances depuis la première apparition de cet ouvrage et même depuis l'édition la plus récente, qui était déjà revue et augmentée, a parfois obligé Thalheim de transformer tout à fait même le texte de Hermann. Quant à Müller, il se trouva dans une situation différente, parce que les antiquités du théâtre manquaient dans l'édition précédente; c'était donc un livre nouveau qu'il avait à écrire. En somme, cette nouvelle édition de l'ouvrage d'un des maîtres de la philologie est un travail tout nouveau. G. Gilbert[1] a terminé avec un second volume son *Manuel des Antiquités publiques de la Grèce*, qui avait commencé de paraître en 1881. Tandis que le premier volume était exclusivement consacré aux institutions publiques d'Athènes et de Sparte, la partie statistique du deuxième volume contient ce que nous savons sur l'organisation des autres États de la Grèce. C'est la première fois que l'on aborde un travail pareil; il était devenu possible, grâce au grand nombre d'inscriptions que nous possédons; l'auteur en fait l'emploi le plus étendu. C'est un travail qui a demandé beaucoup d'efforts, mais qui a donné les résultats les plus considérables, indiqués souvent d'ailleurs en peu de mots ou dans une note brève. Cette forme simple et concise permet de s'orienter très vite dans ce livre. La seconde partie expose, dans un ordre systématique, l'histoire du développement de l'État grec, les éléments de sa population et l'organisation politique de la bourgeoisie. Les fonctionnaires qui étaient à sa tête sont étudiés dans un tableau d'ensemble au point de vue du pouvoir politique, de l'administration et de la justice; la guerre et les finances sont considérées dans leur développement progressif; enfin les relations internationales entre les États grecs sont analysées. L'auteur s'est arrêté dans la plupart des cas au moment où le pays qu'il étudiait était tombé sous la domination romaine.

L'*Économie politique des Athéniens*, par Auguste Bœckh, malgré deux éditions déjà parues du vivant de l'auteur, était cependant de nouveau complètement épuisée; une publication nouvelle de cet ouvrage monumental était nécessaire. Elle a été faite par M. Frænkel[2], qui a conservé le plus possible la forme de l'ouvrage original; bien que dépassé dans des points de détail, ce livre mérite en effet d'être étudié avec le plus grand soin à cause de sa méthode.

1. *Handbuch der griech. Alterthümer*. Bd. II. Leipzig, Teubner, 1885.
2. A. Bœckh, *Die Staatshaushaltung der Athener*. 3e Aufl. herausgeg. von M. Frænkel. Berlin, Reimer, 1886, 2 vol.

Aussi, les résultats fournis par les découvertes d'inscriptions nouvelles, par des études spéciales ont-ils été rejetés dans les notes; mais, comme le tome I de Bœckh en contenait déjà, celles du nouvel éditeur ont été ajoutées avec une pagination différente à la fin du second volume. Les notes du tome II, qui contient en appendice le commentaire des inscriptions, ont pu être intercalées dans le texte même. Dans le tome I, qui n'a reçu aucun changement, on s'est contenté de corriger quelques fautes et de renvoyer pour les citations aux éditions et recueils les plus récents. Les textes relatifs à la marine, dont Bœckh avait composé le troisième volume de son *Économie politique*, ont été écartés de la nouvelle édition. Dans le second volume, on a supprimé seulement ce qui est devenu aujourd'hui tout à fait superflu; mais il était nécessaire de modifier complètement les commentaires de Bœckh sur les listes des tributs de l'Attique. Il avait établi avec une grande sagacité le chiffre et la quote-part de l'impôt payé à la déesse protectrice de la ville; mais ses calculs ont été complètement bouleversés par le témoignage des documents trouvés depuis. Ainsi, le travail très méritant et désintéressé du présent éditeur nous fournit de nouveau l'occasion d'apprendre à connaître un des ouvrages les plus considérables que l'on doive à l'érudition allemande, et aussi de mesurer les progrès qu'a faits depuis Bœckh, sinon la méthode, du moins la connaissance des textes anciens.

H. Blümner[1] a enrichi son excellent livre sur les *Arts et métiers chez les Grecs et les Romains* d'un nouveau volume, le troisième. Ce volume expose les procédés employés dans toute sorte de travaux en pierre; il étudie en premier lieu les plus importantes espèces de pierres employées en architecture et en sculpture, ainsi que la manière dont on les taillait. Puis il parle des carrières, des matériaux et des outils, des machines élévatoires dont on faisait usage, des détails de l'architecture. Il termine ce chapitre en exposant la disposition intérieure et extérieure des édifices et l'ornementation décorative. Il traite ensuite de la sculpture, de la taille des pierres précieuses, de la mosaïque; enfin il énumère et décrit les plus importantes parmi les pierres précieuses connues des anciens. De nombreux dessins figurent les machines, les outils, le travail si varié de la pierre; ils rendent ce livre encore plus instructif, en même temps qu'ils nous représentent les monuments les moins connus de l'antiquité. L'auteur a résumé son ouvrage de manière à le mettre à la

1. *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Kuenste bei Griechen und Rœmern.* Bd. III. Leipzig, Teubner, 1884.

portée du grand public; il l'a illustré aussi de figures dans le texte. Cet abrégé fait partie de la Bibliothèque universelle à l'usage des gens du monde qui a pour titre : *la Science moderne*[1].

Sous forme de dictionnaires ont paru deux ouvrages enrichis de nombreuses illustrations : l'un s'occupe surtout de l'antiquité classique, représentée par ses monuments; l'autre a pour sujet la mythologie grecque et romaine. Ils ont été rédigés l'un et l'autre par un certain nombre de collaborateurs. Le dernier, en tête duquel W.-H. Roscher a mis son nom, paraît en livraisons[2]. Cet ouvrage répond à un besoin pressant; sans doute, on possédait un certain nombre de traités systématiques sur le sujet; mais on n'avait pas d'ouvrage où l'on pût s'orienter rapidement sur une question donnée de mythologie. Il offre encore un autre avantage; il étudie au point de vue linguistique l'origine et la signification des noms mythologiques; en outre, il signale les rapprochements avec les systèmes mythologiques analogues; enfin chaque article contient une copieuse bibliographie du sujet et l'indication des représentations figurées. Être aussi complet que possible, tel est le but que les éditeurs se sont proposé; aussi ont-ils donné place à tous les récits de l'antiquité qui pouvaient apprendre quelque chose sur la mythologie ou la légende; ils vont jusqu'à mentionner des noms qu'on n'a rencontrés qu'une fois. S'il est question de divinités ou de héros, ils donnent un résumé de leur culte. Quelques articles de portée plus générale sont destinés à orienter le lecteur dans la méthode scientifique et les résultats qu'on a jusqu'ici obtenus sur certaines questions.

L'ouvrage d'A. Baumeister[3] se rapproche en un sens du précédent. L'auteur avait de grandes difficultés à surmonter pour donner à son livre la forme d'un lexique; aussi ne trouverait-on pas dans un article tous les moyens d'épuiser un sujet; mais, outre les renvois à d'autres articles, on fera bien aussi de faire appel à la connaissance générale qu'on peut avoir de la vie antique et de chercher des éclaircissements sous des mots qui ne se rapportent pas directement au sujet. On parle de certaines œuvres d'art au nom de l'artiste, de certaines autres au nom de la chose ou de la personne représentée;

1. *Das Wissen der Gegenwart;* deutsche Universalbibliothek für Gebildete. Vol. XXX et XXXII : *Das Kunstgewerbe im Alterthum.* Leipzig et Prague, Freytag et Tempsky, 1885.

2. *Ausführliches Lexicon der griechischen und rœmischen Mythologie.* Leipzig, Teubner, 1884.

3. *Denkmæler des classischen Alterthums zur Erlaeuterung des Lebens der Griechen und Rœmer in Religion Kunst und Sitte lexicalisch bearbeitet.* Munich et Leipzig, Oldenburg, 1884.

ce procédé rend l'ouvrage moins commode à consulter; mais il permet de prendre isolément un artiste ou une figure mythologique. Beaucoup de points ne sont pas traités dans des articles particuliers, mais sont touchés dans des vastes résumés d'ensemble. La géographie est exclue; par contre, une place est faite avec raison à la topographie antique. L'architecture, l'art industriel, la médecine, la guerre, l'histoire de l'écriture, en un mot tout ce qui a rapport à l'histoire de la civilisation des Grecs et des Romains est presque sans exception traité d'une manière très satisfaisante et le plus souvent avec des figures, des plans et des cartes excellentes. En somme, c'est un ouvrage instructif au plus haut point.

L'éducation en Grèce et à Rome est traitée par R. A. Schmidt dans le premier volume d'un ouvrage sur l'histoire de l'éducation en général[1]. L'auteur se propose de mettre à la portée du grand public les résultats acquis par la science dans ce domaine; mais, pour faciliter les recherches, il a mis en tête de chaque chapitre l'indication des principaux ouvrages sur la matière. Brzesnik a traité aussi le même sujet en le limitant aux Grecs[2]. L'*Histoire de l'esclavage chez les Grecs*, par W. Richter[3], s'adresse également au grand public; mais l'auteur n'a pas toujours une connaissance assez profonde du sujet; il déclare, il est vrai, qu'il a travaillé d'après les sources; mais il ne fait pas même usage des travaux récents qui existent sur le sujet.

Un travail intéressant, mais qui touche surtout aux bas temps de la Grèce, est le livre de R. Pœhlmann[4]; en traitant de l'excès de la population et de l'indigence des logements dans les grandes villes de l'antiquité, il apporte une contribution importante à l'histoire des villes anciennes. Se renfermant dans l'époque hellénique et romaine, il expose d'abord les idées qui à cette époque avaient cours sur l'accroissement des grandes villes; il montre ensuite l'importance des facteurs politiques, sociaux et économiques qui ont contribué à former leur population : ce sont le régime industriel, l'organisation de l'esclavage, les donations publiques, enfin, les faveurs spéciales dont jouissent les grandes villes dans les bas temps de l'empire. Le troisième chapitre traite les questions de nourriture et de logement,

1. *Geschichte der Erziehung vom Anfang bis auf unsere Zeit.* Bd. I. *Die vorchristliche Erziehung.* Stuttgart, Cotta, 1884.

2. *Erziehung und Unterricht bei den Griechen.* Rudolphswerth, 1886.

3. *Die Sklaverei im griechischen Alterthum.* Breslau, Hirt, 1886.

4. *Die Uebervœlkerung antiker Grosstædte im Zusammenhang mit der Gesammtentwickelung staedtischer Civilisation dargestellt,* XXIV. Preisschrift der fürstl. Jablonovsky' schen Gesellschaft. Leipzig, Hirzel, 1884.

l'hygiène et enfin les mesures prises par l'État pour empêcher l'accroissement de la population dans les grandes villes.

Une série de questions relatives à l'érection des statues, à savoir dans quelles circonstances elles étaient décrétées, qui était chargé de les ériger, à quel endroit les Grecs avaient l'habitude de le faire, a été traitée par E. Kuhnert dans deux ouvrages[1]. Les témoignages de l'antiquité qui prouvent la prédilection des Grecs pour les arbres et les fleurs ont été réunis par B. Arnold[2] dans un ouvrage qui descend jusqu'à l'époque des Alexandrins. Le livre de Biese, mentionné précédemment (*Revue historique*, XXVI, p. 416), qui traite le même sujet avec plus d'étendue, n'a pas été encore utilisé par l'auteur. On a plus d'une fois émis le doute que les Grecs aient été sensibles aux beautés de la nature ; ce travail et quelques autres encore, mentionnés précédemment, montrent que le doute n'était pas très fondé.

La question des droits civils des femmes a été traitée à fond et d'une manière savante par H. Lewy[3]. Les connaissances juridiques de l'auteur, dont témoigne encore la division de son ouvrage, le rendaient particulièrement propre à faire avancer la solution de ces problèmes ; c'est pour Athènes que nos connaissances sont le plus riches ; pour cette ville seulement, nous sommes en état de reconstituer d'une manière satisfaisante les règles juridiques. D'abord l'inscription de Gortyne, étudiée comme on l'a vu plus haut après sa découverte par le même auteur, nous a fourni de précieux renseignements sur la condition juridique des femmes grecques et en particulier sur le droit des filles à l'héritage ; mais elle ne pouvait pas encore être utilisée pour son travail sur ce sujet. Poland[4] a traité de l'organisation des ambassades chez les Grecs dans les relations internationales.

Studnitzka[5] et Bœhlau[6] s'occupent du costume des Grecs ; ce dernier traite exclusivement du costume attique ; au sujet du chiton des femmes et de ses variétés, il réunit dans un très utile recueil les témoignages fournis par les auteurs et surtout par les inscriptions de l'Attique. La seconde partie, où il est dit peu de chose du costume masculin, s'occupe des monuments figurés. Un grand nombre d'ex-

1. *De cura statuarum apud Graecos.* Berlin, Calvary, 1884. Diss. du même : *Statue und Ort.* Leipzig, Teubner, 1886.

2. *De Graecis florum et arborum amantissimis.* Gœttingue, Vandenhoeck et Ruprecht, 1885.

3. *De civili condicione mulierum graecarum.* Breslau, 1885. Diss.

4. *De legationibus Graecorum.* Leipzig, 1885. Diss.

5. *Beitræge zur Geschichte der altgriechischen Tracht.* Vienne, Gerold, 1886.

6. *Quaestionum de re vestiaria specimen.* Weimar, 1884. Diss.

pressions rares et difficiles sont expliquées et l'on décrit les changements qui sont reconnaissables dans le costume des Athéniennes jusqu'au temps de Périclès. Ici encore les monuments figurés nous en ont appris bien plus long que les écrivains. Aussi le travail de Studnitzka a-t-il tiré profit de cette augmentation de nos connaissances. Il expose le développement du costume grec des hommes et des femmes depuis les origines jusque vers la fin du IVe siècle, où les expéditions d'Alexandre répandirent de nouveau l'influence orientale sur la Grèce. La même action s'est fait sentir également au début de l'histoire grecque, où le costume reproduisait complètement les modes de l'Orient. C'est l'antagonisme des Hellènes et des barbares, si puissant à l'époque des guerres médiques, qui commença la réaction contre cette influence. Alors, le costume des anciens Grecs, qui s'était conservé surtout chez les Doriens, fut de nouveau universellement adopté.

Plusieurs écrits, entre autres celui de J. Reimers[1], traitent de l'histoire et du développement de l'architecture grecque, pour laquelle les fouilles exécutées en Grèce ont également fourni des matériaux inattendus. Un livre de K. Lange[2] contient aussi plusieurs chapitres relatifs à l'architecture grecque; une dissertation que nous citons en note, sur la salle royale d'Athènes, a passé tout entière dans l'ouvrage plus détaillé de cet érudit, qui est intitulé *Salle et maison*. Cet ouvrage doit son origine aux recherches dont la construction des basiliques romaines a été l'objet; c'est une contribution importante à l'histoire des habitations antiques. Les chapitres sur la maison homérique traitent de l'architecture grecque, mais l'auteur n'avait pas encore pu mettre à profit les résultats si importants qu'ont donnés les fouilles de Schliemann à Tirynthe. Dans le chapitre intitulé « la Salle royale d'Athènes, » l'auteur donne une restitution de l'agora avec ses édifices. Les chapitres suivants s'occupent d'autres constructions grecques élevées sur un plan à trois nefs et de la maison grecque en général; on y décrit aussi la tente d'Alexandre le Grand, celle des deux Ptolémées, le vaisseau royal de Hiéron II et celui de Ptolémée IV. Dans le premier appendice, l'auteur parle des constructions profanes que les explorations d'Olympie ont appris à connaître.

Un sujet important et traité jusqu'ici avec assez peu de succès a été abordé par M. A. Breusing dans son livre : *la Marine chez les anciens*[3]. L'auteur est directeur de l'école navale de Brême et connaît à

1. *Zur Entwiketung des dorischen Tempels*. Berlin, 1884.
2. *Die Kœnigshalle in Athen*. Iéna, 1884. Le même : *Haus und Halle*. Leipzig, Veit, 1885.
3. *Die Nautik der Alten*. Brême, 1886.

fond les textes anciens; il était donc, mieux que personne, qualifié pour parler avec fruit sur la marine antique; car c'est uniquement par la connaissance de la marine moderne qu'on peut arriver à l'intelligence de la marine antique. L'auteur s'occupe successivement de la navigation antique et de l'art du pilote en général, de la construction des vaisseaux, du lest, du chargement et du gréement, de la disposition des rames et de l'ancre, de la construction du vaisseau sur terre, du lançage à la mer, des manœuvres au départ et à l'arrivée. Les deux derniers chapitres sont consacrés à des questions spéciales : l'un décrit la construction du vaisseau d'Ulysse, qu'on a l'habitude de représenter, à tort suivant l'auteur, sous la forme d'un radeau; le second commente le récit qu'on trouve dans les Actes des Apôtres du naufrage de saint Paul. Le livre contient peu d'explications sur la construction des vaisseaux de guerre antiques. L'introduction justifie cette lacune en disant que toutes les recherches faites jusqu'ici pour résoudre la question des trières sont en contradiction avec les lois physiques qui rendent impossible le maniement des trières avec des rames de longueur inégale. Par ces remarques, l'auteur veut montrer que, pour résoudre la question des trières, il faut se placer à un point de vue tout différent qu'on ne l'a fait jusqu'ici d'ordinaire. Avant tout, il faut trouver un principe de construction qui puisse être également appliqué aux trirèmes, aux tétrarèmes et jusqu'aux vaisseaux à vingt rangs de rames. Les vues de l'auteur concordent, sur les points essentiels, avec celles que le vice-amiral Jurien de la Gravière a exposées dans sa *Marine des anciens;* elles sont d'autant plus dignes d'attention que ces deux hommes du métier sont arrivés indépendamment au même résultat. A la fin se trouve un lexique des termes de navigation grecs et allemands, avec l'indication des passages du livre où ils sont traités; il ajoute encore à l'utilité de cet excellent livre, qui mérite bien cette épithète, alors même qu'on ne partage pas sur tous les points les vues de l'auteur.

Avant de terminer, nous avons encore à mentionner quelques travaux spécialement relatifs aux antiquités de l'Attique, sur lesquels nos connaissances sont très étendues. G. Loeschke a composé plusieurs mémoires sur des questions relatives à la topographie d'Athènes[1]. Deux de ces mémoires s'occupent exclusivement de la description que Pausanias a faite de l'acropole et de la ville d'Athènes.

1. *Die Enneakrunosepisode bei Pausanias.* Dorpat, 1883. Le même : *De Pausaniae descriptione arcis Athenarum.* Dorpat, 1883. Le même : *Vermuthungen zur griechischen Kunstgeschichte und zur Topographie Athens.* Dorpat, 1884.

Une partie d'un troisième mémoire traite le même sujet; le reste du mémoire explique ce que dit Pausanias sur la façade occidentale du Parthénon et date la statue de la Victoire par Paionios. STUDNITZKA[1] étudie quelques problèmes semblables sur l'histoire de l'art et des artistes de la Grèce. KORNITZER[2], dans une dissertation, parle des nombreux collèges de scribes et de leur organisation à Athènes. L'opinion de Müller-Strübing sur le garde du trésor public d'Athènes, pendant le ve siècle av. J.-C., a conduit à des recherches nouvelles et très étendues sur les fonctions des stratèges à Athènes. PAULUS[3] étudie quand et comment ils étaient élus. H. MEUSS[4] et ILLING[5] s'occupent du droit et des tribunaux en Attique. Meuss établit clairement la différence entre l' « apagoge » considéré au sens technique du mot comme procédure d'accusation, et le même mot pris dans son usage ordinaire. Dans le premier sens, il était employé soit contre les criminels de droit commun et porté devant le tribunal des Onze, soit contre ceux qui étaient entachés d'infamie (atimia), s'ils avaient usurpé le droit de cité. On avait recours à « l'apagoge, » au sens ordinaire du mot, contre des meurtriers mis hors de loi, et entraînait après elle la peine de mort. Sur la question difficile et déjà souvent traitée de l'antidosis ou échange des biens chez les Athéniens, Illing arrive à ce résultat que l'échange pouvait réellement avoir lieu, que l'antidosis était un arrangement à l'amiable entre des particuliers qui se considéraient comme injustement désignés pour subir les obligations des « liturgies. » Ces citoyens offraient l'antidosis à ceux qu'ils croyaient plus riches; l'échange de biens pouvait avoir lieu si les deux parties étaient d'accord; il fallait alors s'acquitter des obligations de la « liturgie. » Autrement, il fallait procéder par autorité de justice pour examiner la valeur réelle des biens des deux parties. Cependant, les avocats employaient encore l'expression d'antidosis dans les cas où l'estimation avait lieu sans intention d'échange, car, de toute façon, il fallait qu'il y eût l'apparence d'un acte réel d'échange.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur les travaux des dernières années relatifs à notre sujet, on voit que, sur tous les points de l'histoire grecque, une nouvelle vie se manifeste par les résultats des fouilles du sol antique. Faire rentrer ces acquisitions nouvelles

1. *Vermuthungen zur griechischen Kuntsgeschichte.* Vienne, Konegen, 1884.
2. *De scribis Atheniensium publicis.* Hernals, 1884; Progr.
3. *Ueber die Wahl der attischen Strategen in der Zeit des peloponnesischen Krieges.* Maulbronn, 1883.
4. *De ἀπαγωγῆς actione apud Athenienses.* Breslau, 1884.
5. *De antidosi.* Berlin, 1884.

de l'érudition dans les cadres de nos connaissances, réunir et commenter les documents nouvellement trouvés, tel est le but principal qu'on se propose maintenant. Les résultats immédiats s'en font déjà sentir, et, nous l'espérons, nous avons pu les faire apprécier dans ce bulletin. On s'est efforcé de recueillir les travaux de détail et les matériaux épars de tous côtés : de là un si grand nombre de tentatives faites pour donner une forme nouvelle à l'histoire, à la géographie et aux antiquités de la Grèce. Cet effort devait aboutir encore à une autre conséquence : les célèbres travaux qu'ont produits les savants de la dernière et de l'avant-dernière génération, et qui reposent essentiellement sur les auteurs anciens, ont dû être remaniés de manière à répondre aux découvertes récentes : de là le grand nombre d'éditions nouvelles et de remaniements des anciens manuels. Ce travail, évidemment nécessaire et instructif, ne nous paraît pas cependant avoir sa fin en lui-même; il faut que des hommes nouveaux, qui se sont, depuis le commencement de leurs études, familiarisés avec ces matériaux entièrement transformés, reconstruisent l'édifice entier depuis les fondations. Mais les découvertes qui s'accumulent tous les jours ne paraissent pas devoir hâter ce moment. Pendant bien des années encore peut-être, on devra se contenter de réunir les matériaux, de les mettre en ordre, de les commenter, en un mot, de préparer le terrain. C'est là d'ailleurs un vaste champ ouvert à l'activité jalouse des nations cultivées de l'Europe, auxquelles est venue s'associer aussi l'Amérique, de l'autre côté de l'Océan; la pioche et la bêche iront, sous le soleil brûlant de la Grèce et de l'Asie Mineure, déterrer de nouveaux trésors; puis l'érudit, dans son cabinet d'étude, étudiera les monuments récemment découverts, entouré et secondé par les ouvrages d'érudition, dont le nombre a été notamment augmenté par les savants allemands pendant la période que nous avons traitée.

Ad. Bauer.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Dr P. P. M. Alberdingk-Tijm hoogleeraar van de universiteit te Leuven. **De Gestichten van liefdadigheid in België van Karel den groote tot aan de XVIe eeuw.** Leuven, Karel Fonteyn, drukker. 1883, LII-412 p.

L'Académie royale de Belgique avait mis au concours la question suivante : *On demande une étude sur l'organisation des institutions charitables en Belgique, au moyen âge, jusqu'au commencement du XIVe siècle. On adoptera pour point de départ les modifications introduites dans la société à l'époque de l'abolition presque générale du servage au XIIe et au XIIIe siècle.*

Le mémoire de M. Alberdingk-Tijm a obtenu la médaille d'or.

L'auteur, après une introduction qui traite de la bienfaisance chez les peuples de l'antiquité, expose d'une manière générale l'organisation de la charité par l'église primitive. Exclusivement cléricale au début, la direction des œuvres charitables fut bientôt partagée par les clercs avec les laïques. Viennent ensuite beaucoup de détails sur le pouvoir des évêques en matière d'administration des biens des pauvres, sur l'influence exercée par les conciles, par les capitulaires de Charlemagne, par la réforme du monastère de Cluny et enfin par les croisades. Notons en passant que M. A. T. admet la tradition, généralement abandonnée aujourd'hui, de la terreur universelle qui aurait signalé la fin de l'an mille.

Nous arrivons ensuite au sujet proprement dit. M. A. T. étudie avec soin les hôpitaux des couvents qui étaient à l'origine des maisons de logement pour les voyageurs pauvres et les pèlerins; il s'est livré à de minutieuses recherches dans les archives et a recueilli beaucoup de renseignements curieux et peu connus; son travail est consciencieux et complet; nous avons aussi le devoir de constater son impartialité; il rend justice aux louables efforts tentés par l'Église pour soulager les souffrances des malheureux et, d'autre part, il ne cherche pas à dissimuler les abus nombreux commis par un grand nombre d'abbés avant l'introduction de la *charta charitatis* de saint Bernard. Celle-ci, du reste, ne prévalut qu'après une vive et longue opposition.

Au XIIIe siècle, le *gasthuys* se transforme en *ziekenhuis;* on n'y admet plus seulement les voyageurs, mais aussi et surtout les malades; ceci fournit à notre auteur l'occasion d'exposer l'histoire de la médecine au moyen âge; il nous parle longuement des médecins et de leurs superstitions, des pharmaciens et de leurs drogues, des maladies et des épi-

démies et plus spécialement de la lèpre. Ce chapitre-ci ne nous apprend rien de nouveau, mais les travaux antérieurs y sont résumés d'une manière claire et exacte.

Quantité d'hôpitaux furent fondés en Belgique par les communes et les corps de métier, et leur nombre grandit sans cesse avec l'accroissement de la richesse publique dû au progrès industriel. De là des modifications continuelles dans le régime intérieur des établissements charitables, et des conflits sans cesse renouvelés entre l'Église et le pouvoir séculier; M. A. T. domine bien son sujet et soutient avec art l'attention du lecteur.

Nous signalerons enfin deux chapitres fort intéressants : l'un qui traite de la condition et de la manière de vivre du personnel attaché aux hospices; l'autre où l'auteur recherche les mobiles qui ont guidé les fondateurs de nos principales institutions hospitalières.

Cette importante monographie est suivie d'un index chronologique et d'une série de règlements inédits.

Eugène Hubert.

Les Huguenots et les Gueux. Étude historique sur vingt-cinq années du XVIe siècle (1560-1585), par M. le baron Kervyn de Lettenhove. Bruges, Beyaert-Storie, 1883-85, 6 vol. in-8°.

La lutte des passions contre la société, l'Église et les anciennes libertés s'est continuée ininterrompue depuis que la réformation, combattant les princes après les avoir flattés, l'a commencée, et les continuateurs de cette première révolution ont transporté leur passion dans l'histoire et défiguré la physionomie du XVIe s. Partant de ce point de vue, M. Kervyn de Lettenhove entreprend de rétablir la vérité historique; il veut remonter aux sources pour examiner si ces héros tant célébrés des idées de la Réforme n'ont pas couvert leur égoïsme, leur ambition, leurs haines du masque de la tolérance et du patriotisme; il veut juger cette « ère voilée de deuil, » après avoir recueilli les témoignages originaux, comme l'exige l'impartialité, « qui n'est autre chose que le culte sincère de la vérité. » C'est dans cet esprit qu'il aborde l'époque des formidables luttes où Huguenots et Gueux se tendirent la main; on ne peut traiter séparément les événements qui s'accomplirent en France et dans les Pays-Bas. Six forts volumes nous mènent, de la mort d'Henri II et du départ de Philippe II des Pays-Bas, à travers les années où la France et les Pays-Bas luttèrent tantôt isolément tantôt ensemble, jusqu'au delà des débuts de la Ligue et de la mort de Guillaume d'Orange, à l'année 1585; au fait, on ne voit pas pourquoi l'auteur s'est arrêté là; il a dû céder uniquement à des raisons extérieures.

Pour tracer ce « récit sincère » qui embrasse une période si riche en

événements, M. K. de L. a accumulé une quantité véritablement étonnante de documents inédits. Pour l'ensemble, il a mis à profit les Archives de Londres et de Bruxelles et les dépôts de moindre importance en Angleterre et dans les Pays-Bas; les mss. des Archives nationales de Paris ont été employés de préférence pour les premières parties de l'ouvrage, les trésors de la Bibliothèque nationale et de celle de Simancas pour les dernières; à tout cela il a ajouté des pièces provenant de Saint-Pétersbourg et d'autres endroits. M. K. a disposé moins libéralement des documents imprimés; on sent parfois qu'il ne les connaît pas à fond; il a passablement négligé les recueils huguenots et tout à fait les recueils allemands; quant aux documents nouveaux, il en reproduit beaucoup en abrégé, d'autres *in extenso* et il en a publié une série à part[1]. Nous reviendrons plus tard sur la manière dont il utilise les manuscrits; mais de prime abord il faut reconnaître que ses recherches ont augmenté nos connaissances sur bien des points de détail.

Ce vaste sujet historique a été divisé en dix parties d'inégale étendue et parfois assez arbitrairement séparées; ces parties, à leur tour, en deux cent vingt-quatre chapitres, dont chacun comprend une série de paragraphes quelquefois bien courts. De même le style a quelque chose de bref et de sautillant; il ne suit pas tranquillement l'ordre naturel des faits; dans les plus larges tableaux, on trouve des traits juxtaposés sans rien qui les relie, des couleurs tranchant violemment l'une sur l'autre; on sent dans des interrogations fréquentes, dans d'âpres paroles, percer la personnalité de l'auteur; jamais le lecteur ne saurait oublier que ces récits ne sont pas publiés pour eux-mêmes, mais qu'ils doivent servir d'arguments à l'accusateur éloquent qui lance son réquisitoire. Il s'est efforcé d'y répandre plus de phrases à effet à mesure que son discours devait s'étendre : de là trop souvent, à côté de beaucoup d'énergie et d'une verve très réelle dans l'expression, une prétention irritante à l'esprit; les anecdotes scandaleuses, l'ironie, tout est employé pour donner du piquant à la pensée : je crains qu'un mets aussi épicé ne blesse et ne fatigue, à la longue, le palais de bien des lecteurs; ils aspireront à un style plus sévère, plus historique et peut-être même goûteront-ils le talent plus puissant, la touche plus large, les couleurs plus riches dont Motley, le constant adversaire de M. K., s'est servi pour ébaucher son grand tableau épique. La manière de M. K. est plutôt celle d'un romancier.

M. Kervyn de Lettenhove écrit *ad probandum* et la question principale que doit se poser un critique, c'est de savoir s'il a réussi à prouver sa thèse. Avant d'y répondre nous donnerons ici, pour mieux rendre le caractère de tout l'ouvrage, une courte analyse des chapitres qui ont trait à la France. Il a tenté de réagir contre une idéalisation excessive de cette époque, faite au point de vue protestant et démocra-

1. *Documents inédits relatifs à l'histoire du XVIe s.*, I. Bruxelles, 1883.

tique et cette tentative, bien qu'elle ne soit pas neuve, justifie la curiosité de bien des lecteurs; d'autre part, chacun des chapitres de son livre, comme il arrive quand on travaille sur des documents inédits, ne pourra être contrôlé que par quelques érudits. Quant à moi, j'ai dû me contenter de revoir, d'après les sources mêmes, les années 1560 à 1567.

M. K. commence par dépeindre les personnalités saillantes, puis l'ensemble du parti huguenot; dès l'abord, on est frappé de sa description des deux adversaires : Guise et Coligny. Celle du fameux duc est terne; ce n'est pas « la générosité, la clémence, la douceur, la courtoisie » qui ont donné son relief à cette puissante figure. Celle de Coligny forme avec elle un sombre contraste : descendant des « mignons » royaux, il est rempli de « feinte austérité » huguenote, de « haine profonde » contre les catholiques; à la question de Strozzi : « S'il pouvait y avoir quelque moyen de ruiner la grandeur et la puissance de la monarchie française, » il aurait répondu « Qu'il n'y en avait point de plus assuré que d'introduire une nouvelle religion. » Peu d'historiettes portent au même degré que celle-ci le cachet d'une invention maladroite et d'une invraisemblance manifeste; M. K. croit pouvoir l'emprunter à Brantôme (!), parce que, d'autre part, cet auteur porte sur Coligny des jugements favorables. Le portrait du « pape des Huguenots » est suivi de celui de son parti. On nous donne des détails explicites sur la signification de leur nom; on ne nous dit à peu près rien sur les premiers temps de leur histoire : « Ils avaient pu se réunir d'abord isolément à Tours (?); mais bientôt ils remplirent toute la France. » L'exposé des mobiles qui les faisaient agir, de leur organisation, est absolument étonnant. Les sources auxquelles l'auteur a puisé sont les rapports des ambassadeurs vénitiens et espagnols, Monluc, Tavannes et Castelnau, et deux notices de La Huguerie et d'Aubigné. Les Huguenots, ambitieux, âpres au gain, sans foi, sans moralité, « avides de troubles, » forment de solides associations aux tendances révolutionnaires et radicales, prêchant le meurtre, pénétrées du souffle de l'esprit antimonarchique. Qu'un Vénitien du XVIe s., — l'idée n'était pas rare alors, — ait prétendu que les grands allèrent à l'hérésie, afin de pouvoir lâcher d'autant plus librement la bride à leurs passions, à une époque cependant où Catherine de Médicis représente la moralité de la cour et où les calvinistes, à Orléans, appliquent à l'adultère tout simplement la peine du gibet, ce contresens s'explique par les haines de partis; mais il est bien difficile de comprendre comment on peut, de nos jours encore, prétendre caractériser par là les Huguenots. Et c'est un semblable exposé qui forme l'introduction d'une histoire en six volumes! Ainsi, on ne nous dit rien de l'origine de ce mouvement, rien des causes qui l'ont déterminé, qui l'ont rendu nécessaire au sein de l'Europe et de la nation française, rien des conditions dans lesquelles se trouvait la France : l'enfer les a vomis et les voilà. M. K. ne songe pas davantage à séparer les périodes de développement ni les différentes nuances au sein du parti; ce que l'on peut dire des extrêmes ou de la canaille qui s'attache à la queue de tous les partis, il l'attribue sim-

plement à l'ensemble; il ne daigne pas admettre qu'ils aient eu un but positif, un grand rôle à remplir dans l'histoire; son portrait n'est plus qu'une caricature. Aussi passe-t-il rapidement sur les années 1559 à 1561, dans lesquelles justement on pourrait étudier la formation du véritable parti huguenot et sur lesquelles nous devons à M. de Ruble une étude doublement intéressante si on la compare à l'œuvre de M. K.; la conspiration d'Amboise seule est mentionnée d'une façon plus précise. L'incident de Vassy est résumé dans la phrase suivante, qui, de quelque manière qu'on envisage le fait, est certainement aussi fausse qu'affirmative : « Le duc de Guise, passant à Vassy pendant un prêche des Huguenots, y est insulté et blessé d'une pierre qu'on lui lance. Ses serviteurs répondent en tirant l'épée; le sang coule. C'est le signal de la guerre civile. » Les Huguenots prennent les armes et Guise (M. K. est bien doux) « ramène Charles IX et sa mère de Melun au palais du Louvre. » Pour l'époque de la première guerre de religion, M. K. accorde son intérêt aux intrigues de Catherine et aux relations très partiales sur les ravages commis par les Huguenots, mais surtout à leurs négociations avec l'Angleterre. Dans un compte-rendu très ingénieux paru au *Journal des Savants* en 1885, M. Alfred Maury a pesé le pour et le contre au sujet du soulèvement des Huguenots et de leurs alliances étrangères, et, tout en blâmant leur conduite, a cherché à en donner les motifs. M. K. de L. se contente des faits; pour indiquer le degré de la moralité du parti, il cite une explosion de poudre qui eut lieu à Paris et que les ambassadeurs espagnols eux-mêmes durent attribuer à la négligence des ouvriers, et puis l'assassinat de François de Guise. Sans contredit, ce meurtre est un des problèmes les plus intéressants et les plus délicats que cette époque nous présente. M. K. l'a aisément résolu; après avoir consulté les sources trop vite et sans choix, et cité négligemment la principale source, c'est-à-dire la déposition même de Coligny, la complicité de l'Amiral devient pour lui évidente. Or, fût-elle même prouvée, — ce qui n'a pas été fait par M. K., — nous ne serions encore que sur le seuil de la véritable question historique et il resterait encore à replacer le fait dans son milieu historique. M. K. excuse, non sans raison, la vengeance de Henri de Guise en disant que l'esprit du XVIe s. l'a légitimée. N'aurait-il pu trouver, pour la manière d'agir de Coligny, une explication analogue?

Pour nous peindre les années de paix qui ont succédé à la première guerre des Huguenots, M. K. a fait amplement usage des correspondances espagnoles, surtout des dépêches des ambassadeurs Chantonay et Alava. Elles présentent en effet l'image la plus claire de la situation du pays à peine pacifié et de la position du gouvernement et des partis. Celui qui les a étudiées sera déçu de ne retrouver, chez M. de L., qu'une série de traits détachés, presque des anecdotes, qui peuvent sauter aux yeux d'un lecteur superficiel, tandis que les choses véritablement intéressantes sont laissées de côté. Quant au conflit de Montmorency et du cardinal de Lorraine, ce fait si saillant, la remarquable étude de M. de

Ruble n'a pas empêché M. K. de tomber dans une grosse erreur : à ses yeux ce sont les Huguenots qui ont, à son retour du concile de Trente (!), attaqué le cardinal à Paris et l'ont chassé.

Surtout M. K., en s'attachant trop à quelques menus faits, se laisse entraîner à accuser la politique de Catherine plus nettement que ne le permettent les constantes hésitations de la reine et son habitude d'avoir toujours plusieurs cordes à son arc. Le but principal de Catherine, à cette époque, était d'amener Philippe d'Espagne à la rencontre qui est devenue si fameuse sous le nom d'Entrevue de Bayonne. Ce sujet a paru si intéressant à M. K. qu'il en a fait paraître à part un récit en réimprimant, à quelques modifications insignifiantes près, le texte de son ouvrage principal ; on pourrait donc s'attendre à trouver ici un travail soigné : c'est une grave erreur. Les préliminaires si importants de l'entrevue disparaissent; je serais volontiers d'accord avec M. de la Ferrière pour mettre en doute que M. K. ait raison en accordant si peu d'importance aux propositions de mariage de Catherine ; mais ce qui est certain, c'est qu'il y a, dans le récit même, une série d'erreurs à relever. M. K. extrait des lettres d'Alava de longues citations sur la présence d'un ambassadeur turc à Bayonne et sur un dissentiment de l'Espagnol et de Catherine à son sujet : sans doute cela lui permet d'emprunter à la dépêche une phrase sonore sur « l'ambassadeur de Satan » et de nous montrer la reine « comme morte, » mais en réalité le lecteur ne doit pas attribuer, à beaucoup près, une importance quelconque à ce fait. Nous trouvons ensuite le récit des longues négociations du duc d'Albe avec les grands seigneurs catholiques et avec Catherine ; malheureusement M. K. a négligé d'expliquer les passages principaux de la dépêche espagnole sur les décisions définitives, avec autant de soin que cette question litigieuse l'aurait exigé. Un coup d'œil jeté à cet endroit sur la manière de travailler de M. K. fera réfléchir celui qui voudra se servir de son ouvrage ; il commet, en interprétant ses sources, une série d'erreurs dont je crois devoir soumettre, en note, les plus graves au contrôle du lecteur[1].

1. I, 249 : Les grands seigneurs catholiques font des propositions aux ambassadeurs espagnols : « Los remedios que estos dan, son proveer en lo de los goviernos y al cabo cortar las cabeças de algunos. » M. K. traduit : « De pourvoir à ce que l'on soit bien gouverné... » Mais « los governios » désignent, comme le prouve la suite des idées (voir *Pap. d'État de Granvelle*, IX, 297), les gouvernements : les gouverneurs de provinces doivent prendre certaines mesures catholiques. La traduction de M. K. est grammaticalement fausse et prouve qu'il n'a lu que superficiellement l'importante lettre du duc d'Albe. Ibidem. n° 2, un texte espagnol évidemment fautif. — P. 254. D'après M. K., Alava perd confiance dans le résultat de l'entrevue. « Don Francès de Alava se hâta d'écrire : Tous les bons ont perdu courage, surtout ceux qui ont entendu la reine mère parler de religion. » Tandis qu'Alava écrit : « Su mag^d ha robado aqui los coraçones a todos los buenos y mas alos que la an oydo hablar en las cosas de la Religion... » « Su Mag^d, » c'est, comme partout dans ces lettres, la femme de Philippe, Élisabeth; « robado » signifie ravi et non brisé; c'est une

M. K. donne, et avec raison, je crois, comme résultat de la conférence que Catherine aurait promis de frapper les hérétiques; mais il a

louange flatteuse et non un blâme. — P. 255 : Catherine fait ses promesses. « La Reyna madre a hablado enello a su md y nos a referido que la halla con muy gallarda determinaçion y tambien a hablado en esta materia a mi el duque. » Cela ne signifie point : « Elle répond de la gaillarde détermination de son fils; » mais, avec interversion des sujets : « Catherine a parlé à Élisabeth et celle-ci nous a appris qu'elle trouve sa mère résolue; et de même Catherine, etc. » — Juste au même endroit : Albe ne découvre pas à Philippe par quels moyens il convainc Catherine, non pas, comme indique mystérieusement M. K., parce qu'il « ne *peut* s'expliquer, » mais, selon les paroles d'Albe lui-même : « Por importar poco al negocio, » parce que cela importe peu à la chose. Nulle part, dans ces lettres confidentielles à Philippe si sûres d'arriver, Albe n'a cru devoir être discret par prudence. — P. 258. Catherine promet à Alava de tenir les promesses faites à Bayonne : « Porque, come dezis, es lo que haze al caso. » M. K. traduit : « Car, comme vous le dites, c'est ce qui se doit faire à l'occasion. » « Hacer al caso » signifie simplement être conforme à l'état des choses. Le « à l'occasion » de M. K. l'a induit plus loin encore en erreur. Des fautes semblables de traduction ont plus d'une fois brouillé le tableau. Alava écrit, le 8 octobre 1566, à Philippe : « ... Me ha embiado à dezir el Cardenal de Lorena que me assegurasse que (non pas si) esta Reyna esta firme y catholica; » qu'elle s'est efforcée aussi d'influencer sa fille lorraine dans le sens catholique. (Le cardinal m'assure que je puis compter sur la fermeté de Catherine.) M. K., I, 392, traduit : « M'a fait dire que je ferais bien de m'assurer si la reine mère était catholique et si l'on pouvait compter sur elle; » ainsi exactement le contraire. — J'ai remarqué plus loin, par hasard, encore une singulière traduction, V, 402 : Le prince d'Orange promet d'envoyer un homme de confiance; assi remitiendome en lo demas a el acabare esta; ainsi : Me rapportant pour le reste à lui (à l'envoyé), je veux terminer cette lettre (esta = esta carta, d'après la locution usitée dans ces lettres). M. K. prend « acabare » pour un infinitif et trouve cette interprétation étonnante, qui cadre, il est vrai, fort bien avec son exposition : « Dans l'espoir qu'elle (l'affaire) prendra une bonne fin. » — On trouve encore de semblables preuves de sa connaissance des langues; tome I, 481, expressions espagnoles; II, 260, italiennes; V, 199, 315, latines, où « respublica » signifie État et non République. Le détail suivant est emprunté à un manuscrit français plus étendu; Simon Renard écrit, le 6 oct. et le 4 nov. 1564, à Marguerite de Parme et à Philippe II que les Châtillon viennent de découvrir quels projets sanglants le duc de Guise a encouragés en 1560 contre tous les leurs. Que devient ce passage entre les mains de M. K.? T. I, 214, voici ce qu'il raconte pour la fin de 1564 : « Le bruit court que *Catherine* ne songe à rien moins qu'à enfermer le connétable... et à faire brûler Coligny... » Il n'a donc pris dans cette lettre, avec une parfaite légèreté, qu'une partie défigurée d'un piquant détail, qui perd ainsi toute signification.

Je prie le lecteur de ne pas considérer cette énumération de petites erreurs comme une pédanterie; le livre de M. K. est une collection de menus faits; qu'en resterait-il si toutes les parties de l'ouvrage pouvaient être examinées comme je l'ai fait pour quelques-unes? Comment pourrait-on avoir une confiance absolue en un compilateur d'archives qui en use aussi légèrement avec les manuscrits?

évidemment tort quand il voit planer ce projet sur les années suivantes. Il marque encore une fois de traits trop vigoureux l'attitude de Catherine, inclinant tantôt vers les Huguenots, tantôt vers les Espagnols; quand l'armée du duc d'Albe s'approche de la France, Catherine croit, — d'après lui, en été 1567, — le moment venu d'exécuter les plans de Bayonne (« el caso, » dit M. K. par suite de sa fausse traduction). La manière dont M. K. prouve cela (II, 42) est trop caractéristique pour être passée sous silence. Il trouve, dans un volume de copies aux archives du ministère des affaires étrangères, à Paris, une dépêche de l'ambassadeur espagnol à Rome, don Juan de Çuniga, auquel le pape a fait part du projet arrêté par la cour de France de mettre à mort Condé et Coligny. Cette dépêche, comme l'indique la copie et comme le confirme le texte, est du 19 mai 1568; mais, comme elle s'est trouvée égarée par hasard dans ce recueil parmi les pièces de 1567, un employé trop zélé a cru devoir changer la date en 1567. Cette preuve suffit à M. K. de L. pour placer un tel projet homicide à cette époque. Il se croit confirmé dans son dire par une citation d'Alava; le duc d'Albe vient de lui annoncer (12 sept. 1567) l'arrestation d'Egmont et de Hornes, et l'ambassadeur porte le jugement suivant : « Gran golpe es el que eneste Reyno dara aquel caso a unos y a otros; » cela signifie : « Cet événement fera une profonde impression sur l'un et l'autre parti en France. » Mais M. K. est trop heureux de retrouver son « caso » pour donner une traduction aussi insignifiante. Il parle en général d'une lettre d'Albe à Catherine, — contradiction flagrante avec le texte, — il fait dire à Alava, au sujet de cette lettre mystérieuse : « Ce sera un grand coup qui, à cette occasion (toujours « el caso »), sera donné en ce royaume aux uns et aux autres » (II, 43). Il malmène peu après (II, 44) de la même sorte un rapport d'Alava sur une dispute de Condé avec le duc d'Anjou, le 10 juillet 1567 ; Condé met des troupes à la disposition de Charles IX pour le cas où il en aurait besoin (M. K. écrit : « Que, si le roi n'agit point, il lèvera lui-même... ») ; M. K. traduit inexactement les paroles du duc d'Anjou et nous donne de Brantôme une version moins sûre du même fait, comme s'il s'agissait de deux faits séparés.

Mais en voilà assez d'observations de détail. Pour nous faire une idée claire de l'ensemble de l'œuvre de M. K., jetons encore un rapide coup d'œil sur la suite. Nous arrivons à la deuxième guerre de religion; je me contenterai d'indiquer en passant le projet de Condé de s'élever au trône, le récit inoffensif de l'attentat de Noyers en 1568, l'explication toute personnelle qu'il donne de la paix de 1570. En ce qui concerne la période qui s'écoule entre la paix de Saint-Germain et la Saint-Barthélemy, nous emploierons pour contrôler le récit de M. K. l'ouvrage de M. H. Baumgarten : *Vor der Bartholomæusnacht* (1882). Il est très intéressant de comparer le travail de M. K. à cette enquête pleine de calme, à cette critique soigneuse et impartiale, se rattachant de tous côtés aux événements européens. M. Baumgarten relie surtout les correspondances espagnoles à Paris avec la masse des documents imprimés; il écrit les

préliminaires de la Saint-Barthélemy. M. K., qui avait à son service une masse plus variée de documents inédits, s'est proposé un objet plus vaste; mais, si l'on veut se rendre compte de la manière bien différente dont les deux auteurs ont traité leur sujet, il suffit de comparer par exemple la critique des récits sur la réception de Coligny à la cour de Blois par M. B. et les indications rapides de M. K.; ou bien encore l'examen approfondi que fait M. B. des dépêches relatives à la semaine du mariage en août 1572 et l'usage qu'en fait M. K.; celui-ci soumet, il est vrai, à une critique justifiée la légende de Coligny, mais il admet sans restriction les rapports catholiques les plus excessifs sur l'histoire du complot huguenot du 22 et du 23 août, qui est pour le moins douteuse. Toute cette partie chez M. K. est pleine de choses, mais, pour relier cette masse de faits présentés dans un style par trop anecdotique, il manque l'enchaînement serré des grands événements politiques que M. Baumgarten fait toujours ressortir; la chronologie des faits qui influèrent les uns sur les autres n'est pas suffisamment observée; les événements d'Angleterre et des Pays-Bas, au lieu de se trouver à leur place respective dans le développement de l'ensemble, sont racontés à part et l'un après l'autre, de sorte que l'explication des faits principaux, en France, en souffre; et les interminables négociations de mariage entre Élisabeth d'Angleterre et le duc d'Alençon sont racontées avec tant de complaisance qu'elles fatiguent au plus haut degré, malgré tous les efforts du narrateur; de pareils détails, en effet, peuvent être intéressants et caractéristiques quand on s'en sert avec mesure, mais dans une vaste exposition ils ne sont supportables que quand ils servent à expliquer l'enchaînement politique des faits. Les efforts de Coligny pour amener la France à prendre part à la guerre des Pays-Bas sont naturellement jugés comme un effet de son ambition personnelle, mais il est cependant étrange qu'à une époque où l'amiral lutte de toutes ses forces pour obtenir l'assentiment de Charles IX, M. K. n'ait su expliquer son absence du théâtre de la guerre que par l'envie et la jalousie (II, 463).

L'année qui précède la Saint-Barthélemy forme le point culminant de l'œuvre de M. K. sur les Huguenots. Ce qu'il écrit sur la France à partir de là se compose à proprement parler seulement d'intrigues personnelles; le relèvement des protestants et la formation du parti des politiques après le mariage sanglant restent dans l'ombre, aussi bien que les états généraux de Blois de 1576. La Ligue réveille l'intérêt personnel de M. K., mais chez lui depuis cette époque l'histoire de la France devient de plus en plus l'histoire des intrigues diplomatiques du duc d'Alençon; les agitations huguenotes restent isolées et sans explication.

Dans ce coup d'œil sur la partie de son ouvrage consacrée aux *Huguenots,* j'espère avoir montré assez clairement la méthode de M. K.; quoique, à vrai dire, son intérêt principal vise surtout les *Gueux.* Il reste à examiner, en général, ce qu'il a réussi à *prouver.*

Quelle est son appréciation générale sur l'époque qu'il a décrite? C'est que les passions personnelles et ambitieuses de quelques-uns enflamment

les masses et abusent de l'état violent des esprits ; M. K. pousse si loin cette opinion que, rappelant la proposition faite par Granvelle à Philippe, en 1563, de réserver la vice-royauté de Sicile au prince d'Orange, il l'accompagne du hardi commentaire suivant (I, 184) : « Si le conseil de Granvelle eût été suivi, Malte, menacée par les infidèles, eût peut-être compté un défenseur de plus ; la révolution des Pays-Bas ne se fût jamais accomplie. » A coup sûr, et la Hollande serait encore espagnole aujourd'hui ! En regard des péchés des chefs révolutionnaires, il place les fautes de ceux « à qui incombait la défense de la société, » Philippe d'Espagne et les Valois ; il accorde sa sympathie à l'Église et aux représentants de ses doctrines qui ne professent pas l'idée de l'absolutisme en matière politique : au pape, au clergé, à Granvelle, aux défenseurs des « libertés, » pourvu qu'ils appartiennent au parti catholique. Ses jugements se règlent tout à fait sur ses penchants ; il n'hésite pas à blâmer Philippe II pour son opiniâtreté avec la même sévérité que Catherine pour ses accommodements ; et ce jugement, qui est à peine équitable pour la descendante des Médicis, est tout à fait injuste envers Philippe. Pour ne parler que des expériences que l'on avait faites en France, dépendait-il donc tout simplement de Philippe d'avancer ou de reculer ? Les principes qui se combattaient étaient-ils d'une nature si conciliable que le déplacement d'une individualité aurait pu les apaiser ? Tout au contraire, les Hollandais et les Espagnols, la contre-réformation et le calvinisme étaient des adversaires acharnés et irréconciliables, tout à fait incapables de s'entendre et de se tolérer.

Parmi ces grands courants de l'histoire, M. K. n'a pas même rendu justice à la force du parti catholique. Il n'a pas apprécié la puissance réelle des contrastes qui se produisaient alors dans toute l'Europe ; des pays entiers échappent presque ou même complètement à son investigation ; l'influence de ce groupement des partis européens, qui fut éprouvé et exprimé si vivement par les premiers des contemporains, est tout à fait négligée par M. K. dans sa conception des personnalités. En ce qui concerne Philippe II, il a réuni une série d'observations tout à fait justes et quelquefois remarquables, et cependant il manque l'essentiel, la lumière, à l'ensemble de la figure : tout est dans l'ombre. Celui qui ne considère pas Philippe comme le représentant de la contre-réforme ne peut pas comprendre l'homme tout entier et s'arrêtera forcément aux traits mesquins de son caractère ; il ne le verra pas avec des yeux d'historien, mais avec ceux d'un chroniqueur d'antichambre.

Le caractère des différents mouvements eux-mêmes est aussi peu saisi par M. K. que leur action commune. Cet ouvrage, où chaque jugement de l'auteur est appuyé d'une grande abondance de détails, se réduit exclusivement, en ce qui concerne les calvinistes, aux détails des excès qu'ils ont commis ; à peine quelques mots, en passant, sur leur « enthousiasme, » leurs « efforts ; » mais rien qui mette en lumière le côté positif de ce grand mouvement, rien sur le sérieux, la profondeur, l'élévation de leurs idées. Si par hasard il est question (comme t. V, 119 et 198) de

leur influence, c'est le trait du radicalisme républicain qui est seul accentué, comme si c'était le trait distinctif et unique. On peut ne pas songer à faire un reproche de cette partialité à M. K. de L.; il a hérité de sa manière de voir comme d'un dogme et sans nul doute il est parfaitement sincère; mais il ne peut pas exiger que d'autres ne voient pas les couleurs pour lesquelles il est aveugle. Il arrache les individus de leur cadre général; c'est un système que l'on ne pourra pas accepter.

Il les arrache aussi de leur cadre spécial, il isole non seulement les hommes, mais leurs actions, en négligeant chaque fois par trop les circonstances influentes et explicatives, les considérations et les nécessités politiques. Et c'est ainsi qu'il croit pouvoir pénétrer les motifs des actions humaines! Il considère tout d'une façon abstraite.

Le prince d'Orange emploie des expressions courtoises, qui ne s'accordent pas avec l'opposition déjà notoire de ses actes, mais que chacun, dans ce siècle de phraséologie conventionnelle en apparence si large, si sincère, acceptait comme une simple forme; M. K. les prend à la lettre et constate le mensonge; il prend également à la lettre le langage emphatique des traités dans lesquels le prince aux abois fait aux Français, depuis 1571, les promesses les plus antinationales, selon lui, en échange de leur secours; en plus d'un endroit, il est évident au contraire qu'aucun des contractants n'a pris cette emphase au sérieux; qu'ils se réservaient en silence d'agir à leur guise; on s'assurait de légers avantages en ayant l'air de s'en réserver de considérables; le procédé n'est peut-être pas très noble, mais il me semble que M. K. devrait y regarder à deux fois avant de le qualifier avec une indignation aussi déplacée de haute trahison. Que lui importe? Il ne fait qu'un réquisitoire. En fin de compte, il impute tout au même mobile, au seul qu'il admette chez ses adversaires : l'ambition et le manque de conscience. Cette psychologie, d'une élémentaire simplicité, qui n'admet aucun développement, aucun mobile complexe, est partout le dernier mot de cet « historien. » Je ne crois pas qu'il existe une époque dont, avec cette méthode, on ne puisse, en accumulant les détails, prononcer moralement l'arrêt de mort.

Sans doute, M. K. connaît parfaitement les véritables principes historiques : « Certes, les règles de la justice... ne changent point, mais l'histoire, même dans son blâme le plus absolu, doit tenir compte des lois qui régissaient la société, » dit-il (VI, 83), en parlant de la proscription dirigée contre Orange; il prouve ici, comme en ce qui concerne Don Juan et la Ligue catholique française, qu'il sait se mettre à la place de ses personnages; mais n'est-il pas presque comique de constater que les réclamations pour lesquelles il accorde à la Ligue un caractère national (IV, 91) : revendication de l'antique droit, désir d'une réunion des états généraux dans un but de réforme, restitution des « prééminences, franchises et libertés anciennes » aux provinces isolées et États du royaume, que précisément ces réclamations, sauf, cela va sans dire, celles qui ont trait au clergé, aient pris après 1560 une place si importante dans le

programme de l'opposition huguenote ? et il avait appelé ce parti féodal et antinational. Des reproches odieux, élevés contre la Ligue, sont repoussés par M. K.; les dépositions accusatrices que les Hollandais arrachent aux prisonniers catholiques lui paraissent sujettes à caution. Très bien, mais quand l'imagination des contemporains, échauffée par la haine et le sang, invente une fable aussi monstrueuse que celle qui nous montre la mort du duc de Guise plaidée devant le tribunal des protestants allemands à Heidelberg et décidée par eux, M. K. (I, 121) nous la donne comme un fait certain.

Et c'est dans cette manière de pratiquer la critique que réside le troisième grave défaut de M. de Lettenhove. M. Maury a été trop modéré en disant que l'on pourrait s'entendre avec M. K., sinon pour les jugements, du moins en ce qui concerne les faits ; comme si ces deux éléments de toute recherche n'exerçaient pas toujours l'un sur l'autre une influence réciproque. L'homme qui accepte les témoignages les plus douteux des manuscrits donne aussi libre accès dans son livre aux écrivains les plus sujets à caution. Il critique lui-même Brantôme et il n'hésite pas à le citer constamment, même pour les faits les plus suspects (I, 224, 231). Davila est un narrateur impartial des événements de cette époque (II, 188); La Huguerie, quoiqu'il soit bien peu digne de confiance, est cité tout bonnement non seulement pour les faits, mais même pour les jugements; M. K. ne voit « aucun motif » pour nier l'authenticité du discours d'Henri III (supposé de 1574), malgré les doutes de M. Bordier et d'autres (III, 291) : « Mathieu l'a inséré dans son histoire, et il en existe une copie aux archives de Simancas. » Le fait que Mathieu l'a accueilli dans son livre et la manière dont il l'a fait sont bien plutôt des raisons pour douter de son authenticité, et la copie de Simancas ne prouve quelque chose que si elle est contemporaine et non, comme les autres, du XVIIe siècle. Des erreurs de détail ont été relevées plus haut; il s'en rencontre beaucoup chez M. K., et elles ont pour cause, outre le manque de calme et d'esprit critique, trop souvent la légèreté et la négligence[1].

D'après tout cela, je ne puis voir, dans l'œuvre de M. K., qu'un travail préparatoire pour une véritable histoire de cette époque, travail dont malheureusement toutes les parties devront être soumises à un nouvel examen attentif, et, je le crains, à une refonte complète. Il est profondément regrettable, dans l'intérêt de la science, qu'une occasion aussi favorable que celle-ci, qui a permis au baron Kervyn de rassembler et d'employer des matériaux aussi considérables et aussi disséminés, ait abouti à un résultat aussi maigre. M. K. a enrichi nos

1. On peut en donner comme preuve cette phrase étonnante (I, 65) : « ... Ce duc Maurice de Saxe, qui, dans les champs de Mühlberg, luttant drapeau contre drapeau, faillit balancer la fortune de Charles-Quint. » Ou bien l'éditeur des *Commentaires* de Charles V aurait-il à nous dévoiler sur cette bataille si importante des choses inattendues?

connaissances d'une masse de menus faits, par exemple à l'égard des relations et des négociations qui concernent le duc d'Alençon; il nous fait connaître aussi toute une série de documents, mais il ne faut utiliser ceux dont il ne donne que des extraits, et même peut-être tous ceux qui sont traduits, qu'avec la plus extrême circonspection.

Et quand même il n'aurait pas, comme nous le croyons volontiers, perdu sa peine en invitant les historiens à un examen plus approfondi des préjugés sur le XVIe siècle, — par une critique cependant encore bien moins solide que celle de son compagnon d'armes, M. Joh. Janssen, — quand même en bon nombre de cas les condamnations prononcées par M. K. se trouveraient fondées, il n'en serait pas moins vrai que son livre ne remplit aucune des conditions les plus élémentaires de l'esprit véritablement historique, et que par là il perd tout caractère de réelle utilité; il est regrettable que tant de travail et de temps ait été perdu, mais on ne peut nier qu'il ne le soit.

Pour terminer, qu'il me soit permis de faire une observation sur l'homme contre lequel l'ouvrage est dirigé principalement, Guillaume d'Orange. Je n'entreprendrai pas de juger cet homme extraordinaire; le sujet est si vaste, la vie et l'esprit du Taciturne sont si compliqués que l'on ne peut arriver à une solution indépendante qu'après une étude critique approfondie de sa vie tout entière. M. K. nous le représente comme un ambitieux, qui, pour réussir dans ses plans subtils et profonds, a mis en œuvre tous les ressorts que son époque lui fournissait et qui se trouve à la fin cependant aussi vide et aussi égoïste qu'au commencement, employant tous les moyens pervers, et traître à son peuple aussi bien qu'à son suzerain. Voilà un portrait qui me semble cependant faire paraître clairement tout ce qui manque à cet historien aigri. L'attaque dirigée par le rationalisme contre le prince d'Orange a été reprise avec le même manque de pénétration par le fervent catholique, admirateur enthousiaste du moyen âge. J'ai pu, en un cas du moins, contrôler dans les manuscrits un reproche qu'il fait au prince (le protestantisme dans la principauté d'Orange, I, 205), et j'ai trouvé l'exposé de M. K. peu correct. Il en sera de même en bien des cas; certes, je doute que l'image idéale du prince, telle que l'a si brillamment tracée Motley, puisse subsister, il restera toujours dans sa physionomie une foule de traits que relèveront avec bonheur ceux qui cherchent à blâmer. Mais cela ne suffit pas encore pour juger l'homme tout entier. De combien de façons différentes les événements et les situations ont influé sur lui! M. K. ne prend pas cela en considération. Le prince appelle-t-il l'étranger à son secours, M. K. oublie qu'il y était forcé pour ne pas sombrer, lui et sa cause, et que cet homme si habile espérait toujours remédier aux dangers de cette politique nécessaire; il oublie encore de faire la différence entre le sentiment national de cette époque et de nos jours, mais il ne manque pas de relever combien le peuple, en Hollande et en Zélande, était opposé à ces mesures; d'autre part, quand Orange, dans ses transactions avec le duc d'Alençon, exclut du gouvernement français

ces deux provinces insubordonnées et indépendantes, il attribue tout uniment cette manière d'agir à l'ambition égoïste du prince. Les choses ne sont cependant pas aussi simples. Si l'on considère une forte ambition comme point de départ de cette carrière, il faut se rendre compte d'abord si elle était ou du moins si elle est restée purement personnelle et par conséquent mesquine, ou si elle s'est ennoblie en s'identifiant avec une idée qui était l'idée de son temps. Quand M. K. nous montre combien Orange s'est servi des petits et mauvais moyens qui étaient usités à cette époque, il ne prouve pas encore grand'chose. Bien des passages, sur lesquels M. Groen van Prinsterer a déjà attiré l'attention, forcent à reconnaître en lui, malgré bien des démarches suspectes, le développement croissant des idées générales et de la théologie calviniste, auxquelles il se rattachait par plus d'un côté de sa nature. Il n'y a pas trace de tout cela dans le réquisitoire lancé par M. K. et il y manque en outre une vue juste de son œuvre. Ici, son histoire et celle du soulèvement des Pays-Bas ne sont composées en effet que de négociations; il ne s'y trouve presque pas de faits; il semble que cette lutte gigantesque contre la première puissance de l'époque n'ait été conduite qu'à l'aide de misérables petits moyens, grâce auxquels cependant on aurait atteint un but splendide; au point de vue militaire, ces révoltés paraissent chez M. K. simplement des impuissants; la force irrésistible exercée par le mouvement populaire est aussi peu mise en évidence que les conditions fondamentales de cette société et que les formes et les transformations historiques des institutions de l'état hollandais. Par conséquent, l'histoire du prince, comme celle de la révolte de son pays, reste incomplète et incompréhensible. Cette lutte de vingt-cinq années, ce combat à la vie et à la mort qui dure dix-sept ans n'ont-ils donc eu aucune influence sur l'homme qui était l'incarnation même de la force et de l'espérance de son peuple? Son caractère est-il resté au milieu de tout cela aussi étroit qu'il l'avait peut-être été un jour? N'a-t-il pas été dans le cours des années dominé par le courant politique dans lequel il se mouvait? On a distingué des périodes dans l'histoire de sa vie morale; M. K. n'en sait rien; il ne reconnaît pas plus le développement de l'homme qu'il ne sait reconnaître celui des grands mouvements de l'époque, lui qui ne voit dans les forces générales qu'une série d'accidents particuliers. En ce qui concerne les relations d'Orange avec son peuple, ce point décisif de sa situation historique et personnelle, M. K. n'y voit pas très clair; il prétend plus d'une fois que c'est aidé d'une faible minorité seulement qu'Orange a tyrannisé la masse des Hollandais; il entend volontiers tout ce qui peut confirmer son dire; que de fois il montre son influence prête à se perdre! Et cependant le génie inépuisable en ressources de celui qu'on nous dépeint comme abandonné de tous vient toujours à bout de ce qu'il a entrepris; et M. K. lui-même avoue, ce que tout le monde sait, que c'est sur les grandes masses que s'appuyait le prince. Résoudre de pareilles contradictions, rassembler consciencieusement l'ensemble de

ce vaste sujet, y appliquer un esprit critique, et, sans en dissimuler les ombres, chercher à pénétrer cette nature d'une si forte trempe, ce serait une tâche intéressante et importante au plus haut degré pour la compréhension de cette époque sauvage et forte; car l'esprit d'un siècle se manifeste moins encore dans l'attitude des masses que dans la lutte bien plus puissante et dans l'union plus importante des idées générales de l'époque et des dispositions de caractère particulières qui se font dans l'âme d'un grand homme[1].

E. Marcks.

Journal de voyage de Dom Jacques Boyer (1710-1714), publié et annoté par Antoine Vervière. Clermont-Ferrand, 1886, in-8° de 540 p.

Dom Jacques Boyer, né au Puy en 1672, est l'un des savants missionnaires que la congrégation de Saint-Maur envoya dans les diverses provinces de France pour recueillir dans les archives des maisons religieuses les éléments nécessaires à la rédaction du *Gallia christiana*. Son journal de voyage n'a pas la même valeur littéraire et scientifique que le voyage justement renommé de Dom Martène et de Dom Durand; mais dans sa forme concise, il contient un nombre considérable de renseignements sur les localités qu'il a visitées, sur les personnes avec lesquelles il a été en relations. C'est donc un véritable service que M. Vernière a rendu à l'érudition, en publiant le texte du journal de voyage de Dom Boyer et en l'accompagnant de notes nombreuses et savantes, qui l'éclairent et le complètent.

De 1710 à 1714, le savant bénédictin a parcouru, à diverses reprises, presque toute la région du sud-ouest, de l'Auvergne aux Pyrénées et de la Rochelle à Toulouse. Comme Dom Martène et Dom Durand, il a fait ses voyages à cheval, allant de monastère en monastère, de ville en ville, séjournant selon les besoins de sa mission, assistant aux cérémonies religieuses et en décrivant avec complaisance les particularités. C'est ainsi qu'à Polignac il entend les enfants de chœur chanter de jolies chansons avec la basse de violon. A Brantôme, il assiste à la fête de saint Sicaire. Il y avait une grande affluence de monde, et la procession, où l'on portait la châsse du martyr, était suivie de gentilshommes et de dames de la première qualité, pieds nus et portant un suaire sur la tête. C'était en 1713 que l'on pouvait voir ce spectacle, qui n'aurait rien eu de surprenant au temps de la Ligue. Dom Boyer en est tout

1. Qu'il me soit permis de signaler encore l'appréciation critique, par laquelle la majorité du jury belge, lors du concours quinquennal d'histoire nationale, s'appuyant surtout sur deux articles de M. Rob. Fruin, a décidé de ne pas décerner le prix à M. K. de L. Voir le rapport du jury (Bruxelles, 1886), par M. Paul Frédéricq.

édifié; mais quelque pieux qu'il soit, et quoique ardent janséniste, il n'est pas ennemi des délassements honnêtes; il relate quelques particularités assez gaies, dont le sel gaulois ne l'effraie pas; il ne hait pas les bons repas. Il les note sur son journal. Il dit, par exemple, que le curé de Borrèze le régala splendidement et de bon cœur : « Le dessert était magnifique, dit-il, le vin excellent, les liqueurs charmantes. »

Mais s'il vante fréquemment l'hospitalité de certains abbés et surtout d'abbesses, elle ne le détourne pas du but de sa mission; partout il se fait ouvrir les archives, il les parcourt, il prend des notes, il copie. Il passe des après-midi et des journées entières à transcrire des manuscrits. Généralement, les archives des couvents étaient assez bien tenues. Il y avait cependant des exceptions. Telles étaient celles de l'abbaye d'Obazine, dans le diocèse de Limoges. Dom Boyer y fut reçu « magnifiquement » par le prieur, Dom Bouhier, qui paraît avoir appartenu à la famille des célèbres bibliophiles de ce nom. On lui communiqua un très beau cartulaire, dont il fit de nombreux extraits; mais on n'avait pas la clef des archives, qui était entre les mains de l'agent de l'abbé commendataire qui résidait à Brives. La clef apportée, il fallut ouvrir la porte, qu'on n'avait pas ouverte depuis trois ans. On eut beaucoup de peine à y parvenir. « On eut plus de peine encore à rester dans les archives. M. le juge s'y trouva mal, dit Dom Boyer. Il y avait un seul monceau de plus de trois cents chauves-souris attachées à la voûte. Dom Dominique leur tira dessus et fut si adroit qu'il en tua deux et donna l'épouvante aux autres, qui furent néanmoins assez tôt rassemblées. Leur ordure infectait et, sans exagérer, il y en avait un pied d'épaisseur. Il y a peu de titres et assez mal tenus. Il y a un ancien catalogue de manuscrits très curieux, mais qui ont malheureusement disparu. Il reste encore un beau ms. de saint Ambroise, un autre d'Alger, sur l'Eucharistie, et quantité d'expositeurs de l'Écriture sainte. Nous ne pûmes guère rester dans les archives, tant elles étaient infectes. Il fallut porter les papiers dans l'allée du dortoir. »

Nous n'accompagnerons pas Dom Boyer dans toutes ses pérégrinations. Suivant rarement les grands chemins, il est hébergé parfois dans des châteaux, dont il vante l'hospitalité. Il ne s'intéresse pas seulement à l'érudition religieuse; il tourne assez facilement les vers; il visite des collections d'antiquités, comme celle de M. Fouilhac, à Toulouse. L'histoire générale trouvera peu de choses dans son journal; mais l'histoire ecclésiastique, l'histoire locale, biographique et géographique y feront d'abondantes et de précieuses récoltes. Il suffit, pour en juger, de parcourir les tables alphabétiques qui occupent plus de 80 pages du volume et que M. Vernière a rédigées avec le soin et l'érudition qui caractérisent son utile publication.

Albert Babeau.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. XLVIII, 1887, 1re livr. — Jul. Havet. Questions mérovingiennes. IV : les chartes de Saint-Calais (M. Havet a pu consulter une copie moderne du grand cartulaire de Saint-Calais, perdu depuis le XVIIIe s. Il y a trouvé une charte de Childebert III et deux de Charlemagne qui sont inédites. Il étudie les circonstances dans lesquelles ce cartulaire a été rédigé, et la manière dont il a été composé. Le cartulaire fut rédigé au milieu du IXe s. pour repousser les prétentions d'Aldric, évêque du Mans, qui, pour s'assurer la possession du monastère de Saint-Calais, n'avait pas craint de fabriquer les fausses chartes qu'on retrouve parmi les *Actus Pontificum Cenomannensium* et les *Gesta Aldrici*. A ces actes faux, l'abbé Rainaud voulut opposer les actes sincères que ses prédécesseurs avaient obtenus des rois, et qui garantissaient l'indépendance du monastère. Les actes des Mérovingiens étaient perdus ; on n'hésita pas à les refaire, au moyen des renseignements fournis par la vie du fondateur du monastère, saint Carilefus, et par celle d'un des premiers abbés, saint Siviard. L'examen de ces chartes mérovingiennes, fausses, mais fabriquées de bonne foi et sans intention de nuire, forme la partie la plus délicate et la plus ingénieuse du présent travail. Quant aux chartes carolingiennes, elles existaient encore dans les archives de l'abbaye ; leur transcription est sincère. Le recueil ainsi formé donna gain de cause au monastère, aux conciles de Bonneuil (853) et de Pitres (862), à l'assemblée de Verberie (863), tandis que les fausses chartes présentées par l'évêque du Mans étaient condamnées à la destruction). — Guiffrey. Inventaire des tapisseries du roi Charles VI vendues par les Anglais en 1422 (publie le compte de Jean Duval, garde de la tapisserie du roi, du 16 fév. 1422 au 18 déc. 1423). — Guilhiermoz. Saint Louis ; les gages de bataille et la procédure civile (l' « établissement le roi, » qui, au témoignage de Beaumanoir, a introduit dans la procédure laïque des pays coutumiers l'enquête du droit canonique et exclu les gages de bataille des causes civiles, n'est pas l'ordonnance contre les gages de bataille ; Beaumanoir ne fait aucune allusion à ce texte. C'est très probablement l'ordonnance sur la procédure du Châtelet. Cet établissement peut être placé en 1254). — Delisle. Forme des abréviations et des liaisons dans les lettres des papes au XIIIe siècle. = Bibliographie : *Pirenne*. La formule : *N. rex Francorum, v. inl.* — *Bresslau*. Der Titel der Merovingerkœnige (J. Havet montre que sa démonstration, fondée tout entière sur l'examen des diplômes

originaux, résiste aux critiques de MM. Pirenne et Bresslau). — *P. de Farcy*. Abbayes de l'évêché de Bayeux. IV : N.-D. de Longues, 1168-1782 (bon). — *Vernière*. Journal de voyage de d. Jacques Boyer, religieux bénédictin de Saint-Maur, 1710-1714 (important pour l'histoire littéraire). — Une charte de Robert Courte-Heuse, duc de Normandie (en 1106, 19e année de son règne, Robert, avant de partir pour l'expédition qui devait se terminer si malheureusement pour lui à Tinchebrai, ordonna à Hugues, un des moines de l'abbaye de Dijon, détaché à Saint-Vigor-de-Bayeux, de dresser à nouveau une charte par laquelle il confirme diverses libéralités antérieures, et autorise d'avance les donations que pourraient faire au monastère des vassaux et habitants de ses domaines, même celle de leur liberté).

2. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1887. = N° 16. *Beauvois*. Les trois Chamilly pendant et après la guerre de Dévolution, 1667-71 (excellent). = N° 17. *G. Le Bon*. Les civilisations de l'Inde (simple esquisse; l'auteur n'a qu'un mince bagage scientifique, mais il a le coup d'œil pénétrant. Ses études ethnographiques et les conséquences pessimistes qu'il en tire pour l'avenir des vieilles civilisations européennes ne sont pas démonstratives). — *Rouire*. La découverte du bassin hydrographique de la Tunisie centrale et l'emplacement de l'ancien lac Triton (sa prétentiou d'identifier le bassin de Triton avec celui de l'Oued-Bagla repose sur un tissu de contresens et d'erreurs). Voyez la réplique de M. Rouire au n° 24. = N° 18. *L. Pélissier*. Les amis d'Holstenius; 2e fasc. : les frères Dupuy (publie plusieurs lettres inéd.). = N° 19. *Hauvette-Besnault*. De archonte rege (bon). — *Vte de Colleville*. Hist. abrégée des empereurs romains et grecs et des personnages pour lesquels on a frappé des monnaies depuis Pompée jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs (plagiat maladroit et sans nulle valeur). — *Allard*. Histoire des persécutions pendant la première moitié du IIIe siècle (beaucoup de conscience et de chaleur). — *Gravier*. Un village normand sous l'ancien régime (sans valeur). — *Freeman*. The methods of historical study (vide et fatigant). = N° 20. *Babelon*. Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine; tome II (excellent). = N° 22. *Schulz*. Quibus ex fontibus fluxerint Agidis, Cleomenis, Arati, vitae Plutarcheae (très utile contribution à l'histoire de la ligue Achéenne et de Sparte).

3. — **Bulletin critique**. 1887, n° 7. — *E. Burnouf*. Les Chants de l'église latine (travail de pure fantaisie où le plain-chant est transformé en musique moderne, et où M. Burnouf a pris des hymnes du XVIIIe s. pour des œuvres de Prudence, de saint Ambroise, etc.). = N° 8. *J. Tessier*. La mort d'Étienne Marcel (a bien démontré que Marcel a été victime d'un complot et a été tué de jour au moment où il faisait simplement une ronde; mais ne l'a pas disculpé de toute connivence avec le Navarrais). = N° 9. *Lipsius*. Die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden. Tome II (publie un texte important, conservé

dans un ms. de Verceil, sur l'apostolat romain de saint Pierre et de saint Paul, sur leurs relations avec Simon le Magicien, etc. L'auteur maintient son opinion sur l'origine ébionite de l'histoire de ce dernier, et refuse toujours d'admettre la réalité du séjour de saint Pierre à Rome). = N° 10. *Malgares Marin.* Procedimientos de la Inquisicion (ouvrage de science avec toutes les allures d'un pamphlet anticlérical). — *G. de Cadoudal.* Georges Cadoudal et la chouannerie (médiocre). — Correspondance de P.-J.-B. Aubry, des Missions étrangères (fournit des détails curieux et vrais sur la Chine contemporaine).

4. — **Journal des Savants.** 1887, mai. — B. Saint-Hilaire. L'Inde contemporaine. — G. Boissier. Inscriptions romaines de Bordeaux (compte-rendu très élogieux du 1er vol. publié par M. C. Jullian). — R. Dareste. Coutume contemporaine et loi primitive (fin du compte-rendu sur le livre de M. Kovalevski) ; il y est question surtout des coutumes des Ossètes). — M. Maury. La tactique au XIIIe s.; fin. — B. Hauréau. Le registre de Benoît XI.

5. — **Le Livre.** 1887, 10 mai. — G. de Saint-Heraye. Du commerce des livres à la fin du XVIIIe s.; notes pour l'histoire de l'imprimerie et de la librairie. = 10 juin. Welschinger. La direction générale de l'imprimerie et de la librairie, 1810-1815 (nouveau chapitre sur l'histoire de la censure pendant le 1er empire).

6. — **Bulletin de correspondance hellénique.** Décembre 1886. — Homolle. Inventaires des temples déliens en l'année 364. — Cousin et Deschamps. Inscriptions de Moughla en Carie (au nombre de quatre). — Radet et Paris. Inscriptions de Pisidie (3) et de Lycaonie (33). — Contoléon. Variétés (22 inscr. d'Asie-Mineure).

7. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire** (École française de Rome). VIIe année, fasc. 1-2. Mars 1887. — P. de Nolhac. Fac-similés de l'écriture de Pétrarque et appendices au « Canzoniere » autographe. Notes sur la bibliothèque de Pétrarque. 1re série. — Ch. Robert. Formes et caractères des médaillons antiques de bronze relatifs aux jeux. — Faucon. Note sur la détention de Rienzi à Avignon (le nom de Niccolo Gabrino, dit Rienzi, apparaît pour la première fois sur les registres caméraux d'Avignon le 14 août 1352; il fut traité en prison avec une douceur relative, qui se changea l'année suivante en une simple surveillance, jusqu'au jour où il fut renvoyé par le pape lui-même à Rome, pour essayer d'y rétablir l'ordre, sept. 1354). — Delaville Le Roulx. Des sceaux des prieurs anglais de l'ordre de l'Hôpital aux XIIe et XIIIe siècles ; note complémentaire. — L.-G. Pélissier. Les amis d'Holstenius. 2e art. : les frères Dupuy. — P. Fabre. Un registre caméral du cardinal Albornoz en 1364; documents pour servir à l'histoire du *Patrimonium b. Petri in Tuscia* au XIVe s. (publie les fragments d'un registre où sont consignés les droits exercés par le saint-siège, en 1364, dans les divers pays soumis à la juridiction du gouverneur pontifical pour la Tuscie romaine et les cantons voisins). — Edm.

Le Blant. Le christianisme aux yeux des payens. — Desrousseaux. Note sur le fragment crypto-tachygraphique du *Palatinus graecus*, 73.

8. — Revue archéologique. 1887, janv.-fév. — Dieulafoy. Fouilles de Suse; campagne de 1885-86; rapport du directeur de la mission; fin. — Berthelot. Sur quelques métaux et minéraux provenant de l'antique Chaldée. — Leuge. La maison de campagne d'Armande Béjard à Meudon. — Tannery. Les noms des mois attiques chez les Byzantins. — Cagnat. La nécropole phénicienne de Vaga, en Tunisie. — Deloche. Anneaux et cachets de l'époque mérovingienne; suite. — Müntz. Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance; suite.

9. — Romania. T. XV, nos 58 et 59. — P. Meyer. Les manuscrits français de Cambridge. 2e partie : bibliothèque de l'Université. = Comptes-rendus : *Heeger*. Die Trojanersage der Britten (excellente dissertation; importante pour les origines de l'*Historia Britonum* du prétendu Nennius). = No 60. Sudre. Les allusions à la légende de Tristan dans la littérature du moyen âge. — G. P. Note additionnelle sur Jean de Grailli, comte de Foix (la devise « j'ay belle dame » est bien celle du comte de Foix, 1412-1436. Il aimait les beaux livres et la poésie galante).

10. — La Révolution française. 1887, 14 avril. — Gaffarel. L'opposition militaire sous le Consulat; suite le 14 mai. — Grosjean. La mission de Sémonville à Constantinople, 1792-93 (exposée d'après d'intéressants documents inédits. On sait que Sémonville n'arriva pas même jusqu'à Constantinople; il s'arrêta en Corse; devint suspect à la Convention, fut rappelé, rétabli ensuite dans ses fonctions, puis arrêté à Coire par les agents autrichiens, contre le droit des gens, tandis qu'il tentait de se rendre à Florence, où il avait une mission secrète). — Dr. Robinet. Notes et souvenirs de Courtois de l'Aube (2e et 3e séries; notes sur le 9 thermidor; particularités sur Robespierre et les Robespierristes). — Lhuillier. Inventaire-sommaire des archives du département de Seine-et-Marne pour la période révolutionnaire. L'évêque Torné et le Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale. = 14 mai. Duval. Hébert chez lui. 1er art. (ses ancêtres, sa famille). — Dr. Robinet. Notes et souvenirs de Courtois de l'Aube, député de la Convention; 4e série : mots de Danton, de C. Desmoulins; fin. — Bourgeois. Leçon d'ouverture du cours sur l'histoire de la Révolution française à la Faculté des lettres de Lyon.

11. — Le Curieux. T. II, no 39. Mai 1887. — La mort de Lepeletier Saint-Fargeau (actes relatifs à la famille du Conventionnel. Son assassin, Paris ou Deparis, ne s'est pas, comme on l'a dit, suicidé à Forges en 1793; on croit suivre sa trace pendant dix ans au moins encore; la police consulaire le faisait rechercher en 1803 et 1804). — Les pairs de France; suite. — La femme du duc d'Enghien (Charlotte de Rohan, morte à Paris en 1841). — Thibeaudeau (notes et documents

généalogiques). = N° 40. La reine Hortense (rapports de police sur son compte en 1814 et 1815. — Les pairs de France; suite. — Les enfants de Napoléon Ier (en signale deux nouveaux).

12. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 2e année, n° 2. — R. Koechlin. La politique française au congrès de Rastadt, 1797-99; suite (met en relief la politique envahissante et provocatrice du Directoire; bien qu'il ne désirât pas la guerre, il la rendait inévitable en refusant, malgré les avis de Treilhard, de tenir compte des réclamations autrichiennes; il ne croyait pas l'Autriche aussi décidée qu'elle l'était, et aussi prête à reprendre la lutte). — G. Lefèvre-Pontalis. La mission du marquis d'Éguilles en Écosse auprès de Charles-Édouard, 1745-46; 1er art. (très intéressante étude faite d'après les pièces des archives du ministère des affaires étrangères).

13. — Nouvelle Revue historique de droit. 1887, 2e livr. — M. Planiol. L'assise au comte Geoffroi; étude sur les successions féodales en Bretagne (textes latin et français de cette assise; bibliographie. L'assise est une réforme d'importation anglaise; le régime d'indivisibilité des fiefs, réglementé par l'assise, avait un double but : d'assurer le service militaire et d'empêcher l'amoindrissement des familles féodales; cependant elle ne créait pas un droit tout à fait nouveau, car il y a des cas de fiefs divisés antérieurs à l'assise. Des successions qui se gouvernaient selon l'assise). — Jos. Tardif. La date et le caractère de l'ordonnance de saint Louis sur le duel judiciaire (elle doit être placée entre le 11 nov. 1257 et le 13 oct. 1258, époque où, selon des notes inscrites en marge d'un livre liturgique conservé à la bibliothèque de l'évêché de Coutances, dues à un clerc de l'évêque, Jean d'Essey, elle a été promulguée à l'échiquier de Caen. Le seul texte de l'ordonnance qui nous soit connu est une rédaction française insérée dans le livre de saint Just. La forme n'en est pas celle des actes royaux de l'époque; on la prendrait plutôt pour une instruction adressée aux officiers royaux). — R. de Maulde. Les Rachats de servage en Savoie au xve s. — Beauchet. La loi de Vestrogothie (dans cette loi, la plus ancienne de celles qui furent données à la Suède, et qui fut rédigée au xiiie s., on peut retrouver toutes les institutions fondamentales dont parle Tacite. Donne la traduction française de cette loi, d'après le texte de l'édition Schlyter).

14. — Revue du Cercle militaire. 1887, n° 15. — Combat d'avant-postes à Mairieux, 27 juin 1792 (lettre du général Lallemand de Waitte, du camp sous Maubeuge, adressée à La Fayette). = N° 16. Correspondance du maréchal Bosquet : l'école d'application de l'artillerie et du génie à Metz en 1832. = N° 19. Journal du comte L.-F. Dorlan de Polignac, 1791-94; fin au n° 20 (contribution à l'histoire des émigrés). = N° 21. Rapport du général Leclerc, dit Milfort, dit Tastanégy, au baron Frain, préfet du dép. des Ardennes (racontant la

manière dont il reçut les cosaques à Chestres, le 15 fév. 1814; il mit à lui seul 15 hommes à l'ennemi hors de combat).

15. — La Controverse et le Contemporain. 1887, 15 avril. — Abbé Allain. Une nouvelle contribution à l'histoire des archives du saint-siège (résume l'introduction mise par les Bénédictins en tête du *Regestum Clementis papae V*). — Comte E. de Barthélemy. La bourgeoisie française et la Révolution. = 15 mai. Trève. Une traversée de Césarée de Palestine à Putéoles au temps de saint Paul. — Mgr Ricard. L'abbé Maury et Mirabeau; suite.

16. — Le Correspondant. 1887, 25 avril. — Comte de Falloux. Mémoires d'un royaliste. 4e part. (invasion de l'assemblée au 15 mai; affaire des ateliers nationaux et journées de juin; M. de Falloux au ministère (très intéressant. Anecdotes curieuses et portraits finement tracés de Thiers, O. Barrot, A. Marrast; ce qu'il dit du prince président est caractéristique : « Nous nous tenions pour avertis que les paroles d'un taciturne ne sont pas toujours aussi méditées qu'elles sont rares, et que l'on n'emploie pas nécessairement à réfléchir le temps que l'on passe sans parler. » Thiers aimait à dire de lui qu'il était un « crétin; » c'est même une des raisons pour lesquelles il a si activement patronné sa candidature à la présidence). Suite le 25 mai (rapports amicaux du président avec M. de Falloux et les légitimistes en 1849; détails intéressants sur la lettre à Edgar Ney relativement aux affaires de Rome; démission de M. de Falloux). — Vicomte de Mayol de Lupé. Un pape prisonnier; Rome-Savone, 2e partie, 4e art. (utilise très fréquemment le Bulletin journalier de M. de Chabrol). 5e art., 10 mai; fin le 25 mai. = 10 mai. Combes. Le cardinal Donnet et la question monarchique à Bordeaux en 1870-71 (la correspondance du cardinal à ce sujet peut se résumer en ces quelques lignes d'une de ses lettres : « Rien à attendre de M. Thiers, rien pour la France et pour le pape; rien non plus pour la monarchie! Les chefs du gouvernement quittent Bordeaux, et ils ont l'intention de fonder en France la République! »). — A. Fabre. La jeunesse de Chapelain.

17. — Revue des Deux-Mondes. 1887, 15 avril. — Duc de Broglie. Études diplomatiques. La seconde lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse; suite les 1er et 15 mai, le 1er juin (arrestation de Belle-Isle par ordre de l'Angleterre; avènement du marquis d'Argenson au ministère des affaires étrangères et espérances qu'en ressentit Voltaire, désireux de rapprocher ce ministre philosophe du philosophe de Sans-Souci; négociations pour le choix d'un candidat à l'empire, et mission de lord Chesterfield à La Haye; capitulation de la Bavière, 1745). = 1er mai. C. Rousset. Les commencements d'une conquête; fin (la rupture du traité de la Tafna; prise de Médéa et de Milianah; Bugeaud succède à Valée. Fin de l'histoire légendaire de la conquête). = 15 mai. A. Duruy. L'armée royale en 1789 : l'effectif, le recrutement, la composition et la formation, le commandement.

18. — La Nouvelle Revue. 1887, 1er et 15 mai. — J. Zeller. Rodolphe de Habsbourg, empereur allemand et fondateur de la maison d'Autriche. = 15 mai. Perrens. La Genèse d'une monarchie (c'est sous Laurent de Médicis, et surtout après la révolte des Pazzi, que la monarchie s'établit définitivement à Florence, moins encore en fait que dans l'opinion même des Florentins). = 1er juin. Barine. Un condottiere de la mer : Hobart Pacha.

19. — Annales de Bretagne. T. II, n° 3. Avril 1887. — Léon Maître. La charte octroyée par le roi de France Louis VI le Gros, en 1123, à l'évêque de Nantes est-elle authentique ? (Tient cette charte pour authentique. Le roi de France y attribue aux évêques de Nantes la suzeraineté de 57 paroisses; mais on sait par tous les terriers que leur temporel n'en a jamais compris plus de 17, groupées presque toutes autour du chef-lieu du diocèse. A cette objection, l'auteur répond que l'acte est plutôt une protestation contre les amoindrissements dont souffre le plaignant qu'un envoi en possession. Il s'efforce, d'autre part, d'identifier tous ces noms de lieu, et montre que la tentative n'est pas impossible.)

20. — Annales de l'Est. 1re ann. N° 2. Avril 1887. — Campaux. David Richard d'après des lettres inédites de Lamennais et de George Sand (ce David Richard est un savant médecin qui, pendant vingt ans, dirigea l'asile d'aliénés de Stephansfeld en Alsace; il fut l'ami intime de Lamennais et de G. Sand). — Krantz. Palissot et son *Cercle*. — Pfister. J.-D. Schœpflin; suite. — Albert Martin. Les mss. de la bibliothèque publique de Nancy. = Comptes-rendus : *Ch. Ferry*. Inventaire historique des archives anciennes de la ville d'Épinal; t. II et III (analyse très complète des documents municipaux). — *M. de Castex*. Histoire de la seigneurie lorraine de Tanviller en Alsace (intéressant, surtout en ce qui concerne les coutumes locales).

21. — Bulletin d'histoire ecclésiastique (Valence, Gap, Grenoble et Viviers). 7e année, 1887, mai-juin. — Dr. Francus. Note sur la commanderie des Antonins à Aubenas en Vivarais; suite. — Chan. Ul. Chevalier. Mss. et incunables liturgiques du Dauphiné : Valence. — Abbé Fillet. Histoire religieuse de Pont-en-Royans, Isère; suite. — Abbé Perrossier. Recueil des inscriptions chrétiennes du diocèse de Valence; suite (charte lapidaire contenant les franchises féodales d'Étoile, 1244; texte, traduction et commentaire. Cette inscr. inédite n'était connue que par des traductions).

22. — Revue de l'Agenais. 1887, mars-avril. — Tholin. La ville d'Agen pendant les guerres de religion du xvie s. — E. Fournié. Notice sur l'organisation et le personnel des travaux publics dans l'Agenais depuis Colbert jusqu'à nos jours. — Lauzun. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789; 7e partie : les Jésuites, les Oratoriens; suite. — Habasque. Comment Agen mangeait au temps des derniers Valois; fin (avec des pièces justificatives).

23. — Revue d'Auvergne. 4e année, 1887. N° 1. — Mège. Un fédéré du Dix Août : Barbat du Clozel d'Arnery; suite et fin (d'après des documents inédits). — Burin des Roziers. La baronnie de la Tour-d'Auvergne; 1re partie, chap. II (échange de Sedan contre la province d'Auvergne en 1651. On donna au duc de Bouillon le comté de Clermont, le comté d'Auvergne et ce qui reste de la baronnie de la Tour. Procès entre le baron de Chandeniers et le duc de Bouillon à l'occasion des cinq terres qui composaient la baronnie; le procès durait encore le 4 août 1789).

24. — Revue bourbonnaise. 4e année, 1887. N° 2. — Gélis-Didot et Grassoreille. Le château de Bourbon-l'Archambault; suite; fin dans le n° 5. — Voyage de Dubuisson-Aubenay en Bourbonnais, en 1646; suite au n° 3; fin au n° 4. — Un registre des comptes de la duchesse Anne; suite dans le n° 3; fin dans le n° 4 (30 sept. 1512; cette Anne est Anne de Beaujeu).

25. — Revue de Gascogne. 1887, mai. — Couture. Saint Vincent de Paul et Mlle Le Gras; lettres inédites. — Plieux. Le Carmel de Lectoure; fin. = Juin. Communay. Jean-Paul de Lescun, seigneur de Piets (protesta énergiquement contre la réunion du Béarn au domaine de la couronne; pris les armes à la main, il eut la tête tranchée le 19 mai 1622). — Abbé Dubord. Notice sur la paroisse de l'Islette-Saurimonde, avec Arné, son annexe, depuis le concordat : l'Isle-Arné.

26. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XXI, 3e livr. — Alouis et Ledru. Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé; suite. — Abbé Angot. Les Pocquelin, ecclésiastiques dans le Maine (ces Pocquelin sont de la famille de Molière). — A. Joubert. Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine. (Lettres : 1° de Louis Ier d'Anjou confirmant à J. de Saintré, sénéchal d'Anjou et du Maine, la possession du château de Saint-Laurent-des-Mortiers, 1362; 2° de Louis III d'Anjou confirmant à B. de Beauvau, écuyer de son écurie, la possession du même château, 1429; 3° de Charles VI concernant le guet du château de Ramefort de Gennes, 1411.)

27. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Comptes-rendus des séances de l'année* 1886. 4e série, t. XIV. Oct.-nov. — D. Charnay. Notice sur la voûte triangulaire des palais et des temples américains. — Arbois de Jubainville. Une vieille étymologie du nom de Lyon (rien ne prouve qu'il faille voir dans ce mot le radical *lougo* = corbeau). — Luchaire. Deux monogrammes inédits de Louis le Gros. — Clermont-Ganneau. Note sur l'identification de la ville de Hippos avec la Khirbet Sousya. — Ch. Robert. Une inscription du Hiéraple, près de Forbach (gravée en l'honneur de divinités appelées Minervae). — Guillemaud. Une nouvelle inscription gauloise (trouvée à Nîmes; elle est incomplète et inexpliquée). — Berthelot. Sur quelques métaux et minéraux provenant de l'antique Chaldée (on a trouvé à Tello un fragment travaillé d'antimoine; d'autre part, dans les

objets en cuivre de Tello, on n'a encore découvert aucun alliage d'étain). — Le Blant. Lettres de Rome (découvertes archéologiques; texte d'inscriptions latines inédites). — H. Wallon. Notice sur la vie et les travaux de M. Ambroise Firmin-Didot. — Maspero. Les momies royales d'Égypte récemment mises au jour. = *Séances*. 6 avril. M. Ph. Berger communique une inscription phénicienne trouvée près de Dali, dans l'île de Cypre; elle porte les noms de Baalmalek, roi de Citium et d'Idalie, de son père et de son aïeul; au ve s. — M. Luchaire communique un mémoire, qu'on peut lire plus haut, sur les *Annales regni Francorum* contenus dans le ms. lat. 5949 A de la Bibl. nat. = 15 avril. M. D. Charnay étudie la monnaie de cuivre en Amérique avant la conquête. = 22 avril. M. Halévy lit un mémoire sur la langue des Khétas ou Hittites; il conclut que ce peuple parlait une langue sémitique; mais les nombreuses inscriptions qui nous restent de lui n'ont pas encore pu être déchiffrées. — M. Schwab parle d'un député aux états généraux d'Orléans (1560) et de Blois (1576); Eustache Pigis, mort en 1587; son épitaphe, en latin, a été retrouvée dans l'église de Guerville, près de Mantes. = 6 mai. M. le baron de Witte décrit six médailles d'or de l'empire romain qu'il a achetées à la vente de M. de Ponton d'Amécourt, et dont il a fait don à la Bibliothèque nationale. — M. d'Arbois de Jubainville revient sur la question des Cimbres et des Cimmériens. Les Cimbres n'étaient pas des Celtes. Si les Romains les ont confondus, c'est qu'ils ne savaient distinguer les Celtes des Germains. Quant à l'identification des Cimbres et des Cimmériens, elle ne repose pas sur des témoignages valables. — Dans les séances du 13 et du 20 mai, il reprend la question du *vir inluster*. Sur le point de fait, à savoir que dans les diplômes mérovingiens *v. inl.* doit se lire non *vir inluster,* mais *viris inlustribus,* il est entièrement de l'avis de M. J. Havet. Il l'appuie de raisons historiques en montrant que jamais le roi mérovingien n'a été décoré du titre officiel de *vir illustris;* les maires du palais l'ont pris pour eux seuls pour se distinguer des autres fonctionnaires, leurs collègues. — M. Th. Reinach parle du père et de la mère de Mithridate, à l'occasion de documents nouvellement découverts.

28. — Académie des sciences morales et politiques. *Séances et travaux*. Compte-rendu. Tome XXVII, 1887, 4e livr. — B. Saint-Hilaire. Le gouvernement des Anglais dans l'Inde (à l'époque actuelle); suite dans la livraison suivante. — Morizot-Thibault. De la formation du pouvoir législatif dans la constitution des États-Unis d'Amérique; fin. — Aucoc. L'inauguration des chemins de fer en France; sa véritable date (le premier chemin de fer français ouvert à l'exploitation a été celui de Saint-Étienne à Andrezieux, ouvert le 1er oct. 1828 avec 23 kil. de long; celui de Saint-Étienne à Lyon a été inauguré en partie le 1er oct. 1830; il a été achevé le 1er avril 1833 sur 57 kil.; celui de Saint-Étienne à Roanne, de 67 kil., a été ouvert le 5 févr. 1834. Le chemin de fer de Paris à Saint-Germain n'arriva que le 6e en date, le

26 août 1837. En 1836, sur le chemin de fer de Lyon à Saint-Étienne, on avait déjà transporté 170,000 voyageurs. Le cinquantenaire des chemins de fer français aurait donc dû être célébré il y a au moins cinq ans). = 5e livr. B. Saint-Hilaire. Le gouvernement des Anglais dans l'Inde; suite (organisation politique, administrative et économique). — Geffroy. Madame de Maintenon (préface aux 2 vol. récemment publiés par M. Geffroy).

29. — Société nationale des Antiquaires de France. *Séances.* 1887, 6 avril. — M. Rey communique deux chartes relatives à l'abbaye du mont Sion, et à son transfert de Jérusalem à Acre, puis en Sicile, et enfin à Saint-Samson d'Orléans. = 13 et 20 avril. M. E. Müntz fait connaitre les noms des sculpteurs, peintres, miniaturistes, orfèvres, brodeurs, etc., employés de 1378 à 1394 par le pape d'Avignon Clément VII. Il communique en outre la photographie qu'un archéologue d'Avignon, M. Digonner, vient d'exécuter d'après la statue tombale encore inédite de ce pontife. — M. Caron présente une pièce de monnaie appartenant à la ville de Bourbon-Lancy et à la famille de Châteauvillain. = 27 avr. M. Müntz rend compte d'un voyage qu'il vient de faire à Avignon. Il communique des renseignements nouveaux sur l'architecte Bernandus de Manso, qui se trouve avoir dirigé la construction d'une partie des remparts d'Avignon, et sur l'orfèvre Joannis de Bartolo de Sienne, qui, d'après une note de M. Caron, a exécuté à Avignon une précieuse châsse conservée à Catane. Il entretient également la Société des tombeaux de Jean XXII et d'Innocent VI dont il a apporté des photographies. — M. Courajod communique une série de photographies se rapportant à ses recherches sur les origines de la Renaissance, qui, à son avis, aurait pris naissance en France et non en Italie, comme on le croit généralement. = 4 mai. M. le Président lit une lettre de M. de Laurière relative à des inscriptions latines qu'il a revues à Aléria (Corse); il communique les photographies d'un sarcophage romain conservé à Ajaccio, et de la figure dite d'Apriciani (canton de Vico, Corse). Il présente une inscription latine trouvée dans la commune de Chagnon (Loire). = 11 et 18 mai. M. Rey donne lecture d'un mémoire traitant de la topographie de la ville de Jérusalem au temps des croisades. Ce mémoire se divise en trois chapitres : le premier consacré aux murailles et portes de la ville; le second aux rues, églises, monastères et autres édifices, et le troisième à la topographie médiévale des environs immédiats de Jérusalem. — M. Mowat communique à la Société un travail sur des inscriptions latines découvertes à Toulon.

30. — Société de l'histoire du Protestantisme français. *Bulletin.* 1887, n° 4. — Ém. Picot. Les moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français. 1er art. xve s. — Weiss. L'hérésie dans le Maine (un franciscain luthérien à Laval en 1513). — Enschédé. Requête adressée aux états généraux des Pays-Bas par

171 officiers français; 14 juillet 1688 (demandent des secours au gouvernement, « ayant quitté leurs biens et leurs emplois pour se conserver leur sainte religion et pour venir sacrifier leurs vies et leurs fortunes au service de cet Estat »). — Ch. Read. Les sépultures des protestants étrangers et régnicoles à Paris au XVIIIe s.; suite. = N° 5. Ém. Picot. Les moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français; 2e art., 1512-1524. — Weiss. État nominatif des protestants de la vicomté de Coutances en 1588. — Enschédé et Gagnerin. Un certificat de Marte Dolier, veuve de Claude Brousson, en faveur d'A. Clarion, 25 mars 1700. — Ch. Read. Les sépultures des protestants étrangers et régnicoles à Paris au XVIIIe s.; suite.

31. — Société de l'histoire de Paris. *Bulletin.* 1887, 1re livr. — V. Mortet. Note sur la date des actes de Maurice de Sully, évêque de Paris, 1160-1195 (Maurice de Sully a été confirmé et consacré évêque entre le 17 oct. et le 30 nov. 1160). = 2e livr. L. Le Grand. Testament d'une bourgeoise de Paris en 1316 (ce testament, en latin, est extrait d'un cartulaire des Quinze-Vingts). — Omont. Extraits des mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris; notice du ms. 5870 de la collection Leber à la bibliothèque de Rouen (ces extraits, pris au XVIIe s. par J. Ménant, auditeur, puis doyen de la Chambre des comptes, s'étendent sur la période de 1364 à 1465). — P. Bonnassieux. Un trousseau sous le Directoire (trousseau commandé par le ministre de l'intérieur Benezech à la citoyenne Souel, pour la fille de Louis XVI, et qui lui fut livré en même temps qu'elle était remise elle-même aux mains du représentant de l'Autriche. La fille de Louis XVI refusa de rien accepter; on ignore d'ailleurs ce que le trousseau est devenu. Il montait à 8,917,937 livres en assignats, soit à 2,316 louis d'or).

32. — Académie de Caen. *Mémoires.* 1886. — Eug. Chatel. Notice sur Émile Egger. — J. Denis. Bayle et Jurieu. — E. de Beaurepaire. Notice sur J. Cauvet, professeur à la Faculté de droit de Caen (mort le 24 août 1884; auteur de travaux sur l'histoire de la Normandie, et particulièrement de l'*Histoire du Collège des droits de l'ancienne Université de Caen*). — Desdevises du Dézert. Antoine Jacmon, bourgeois du Puy (d'après le journal publié par M. Chassaing). — Ém. Travers. Les restes de Christophe Colomb, étude critique. — A. Gasté. Pierre Corneille au Palinod de Caen (il paraît certain que Corneille a concouru à Caen, mais on ne sait pas à quelle date, ni quelle pièce il a envoyée au Palinod).

33. — Société historique et archéologique de l'Orléanais. *Mémoires.* T. XXI, 1886. (Ce volume renferme les travaux couronnés par la Société au concours de 1885.) — Ch. Cuissard. Les premiers évêques d'Orléans; examen des difficultés que présentent leurs actes (travail important divisé en trois parties : origines de l'église d'Orléans; saint Altin; épiscopat de saint Euverte; épiscopat de saint Aignan). — Guignard. Histoire de Chouzy. — A. Godron. A propos de deux

chartes du XIIIe siècle (chartes de 1237, relatives à l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun).

34. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. *Mémoires.* Nouvelle période. T. XXVIII. Angers, 1887. — L. Cosnier. M. Arnail et M. de Sapinaud de Boishuguët; la place du Pilori en 1820 (souvenirs d'histoire locale). — Lettre de François Lanier, lieutenant général du sénéchal d'Anjou, au maréchal de Brezé (1637), publiée par A. Joubert. — Victor Pavie. Processions et foires d'Angers. — R. Bazin. Victor Pavie (1808-1886). — H. Castonnet-Desfosses. Saint Dominique sous Louis XV. — Le même. Le P. Joseph; sa vie religieuse. — P. Ratouis. Chroniques saumuroises : La seigneurie ou Jagueneau. — L. Rondeau. Histoire de la paroisse de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers (suite : Ayrault, Lanier, Ch. Louet). — Les Établissements de saint Louis, par P. Viollet (compte-rendu critique, par G. d'Espinay). — G. Bodinier. Tables des matières contenues dans les 42 volumes des *Mémoires* de la Société (1831-1886).

35. — Société des sciences, lettres et beaux-arts de Cholet. 1886. Cholet, 1887. — J. Spal. Étude sur les assemblées des communautés d'habitants en Anjou. — Dr. L. Pissot. Recherches historiques et étymologiques sur les rues, places et quartiers de la ville de Cholet (fin). — Le même. David d'Angers et le buste du général Travot.

36. — Société d'émulation de la Vendée. *Annuaire.* 3e série. T. VI, 1886. La Roche-sur-Yon. — B. Fillon. Notice sur le prieuré de la Sébraudière, commune du Gué-de-Velluire. — A. Simonneau. Recherches sur le mot *Vendée.* — Le même. Recherches sur le mot *Ile d'Elle.* — A. Bellet. La paroisse de la Chaume, de 1622 à 1816 (d'après les notes laissées par l'abbé Baudry). — Brethé. Les médecins poètes. — E. Louis. Notice nécrologique et bibliographique sur Paul Marchegay. — Guillerot. L'élevage vendéen en 1773 (lettres du ministre Bertin, de l'intendant de Blossac et du vétérinaire Bourgelat). — A. Bitton. Les tonnelles et les lampes du bas Poitou (avec une carte des phares du littoral bas poitevin dans l'antiquité, et un plan comparatif donnant les altitudes et les distances du bord de la mer des lieux dits *les Lampes;* travail intéressant pour l'histoire de la formation du littoral du Poitou).

37. — Société académique de Nantes. *Annales.* 1886, 1er trim. — C. et J. Merland. Notes et documents pour servir à l'histoire du district de Challans (Vendée). — Lettres inédites de Paul Baudry, publiées par J. Merland.

38. — Société académique de Brest. 2e série, t. XI. Brest, 1886. — H. Jouan. La frégate *la Médée* au Mexique (1838-1839). — A. Dupuy. La Bretagne au XVIIIe s. (le régime sanitaire dans les campagnes; les épidémies, les médecins, l'administration). — Kernéis. François Soupin, sieur du Rocher, ancien propriétaire de l'établissement de la marine au port de Brest (mort vers 1733). — P. Estienne. Un droit

féodal qui existe encore. — E. Delécluse. Documents concernant l'histoire de la Bretagne.

39. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. *Recueil.* 2e série. T. I, 1885. Montauban, 1886. — Fr. Monziès. Une sédition à Montauban en 1559 (d'après les registres de délibérations consulaires). — Ém. Forestié neveu. La Société littéraire et l'ancienne académie de Montauban (1730-1791).

40. — Société historique et archéologique de Château-Thierry. *Annales.* 1885. Château-Thierry, 1887. — Arrêt du Conseil d'État au profit des échevins de Château-Thierry contre le lieutenant général de ladite ville (1682), publié par M. Rollet. — Rollet. Discussion des maire et échevins de Château-Thierry avec M. de Flavacourt pour le logement de ses dragons en garnison à Château-Thierry (1710). — Eucelain. Une page d'histoire locale (1871). — Lettre du sr de la Fougère sur les derniers moments du duc d'Alençon, et procès-verbal de l'autopsie faite le 11 juin 1584, publié par M. Léguillette. — Remontrances des habitants de Château-Thierry au sujet de nouveaux impôts (1704-1723), publiées par M. Rollet. — Compte des ouvriers qui ont réparé le château de Château-Thierry, en 1402, publié par M. Moulin. — Quittances de remboursement de rentes par les religieuses de la Barre à des protestants de Monneaux (1666-1674), publiées par M. Rollet. — Lettre inédite du duc d'Enghien, publiée par M. Mayeux. — Dr. A. Corlieu. Le Valois (avec carte). — Le même. Notice sur Ch. Rémard (1766-1828; bibliothécaire du château de Fontainebleau sous l'Empire). — Douchy. Notice sur Montigny-l'Allier. — Varin. Le château d'Armentières (avec planche).

41. — Société historique et archéologique du Gâtinais. 1886, 1er trim. — Eug. Thoison. Saint Mathurin; 1re partie : sa légende; fin dans le 2e trim. 2e partie : reliques, pèlerinages dans le 3e trim. — Abbé Bernois. La seigneurie de Courcelles-le-Roi (Loiret). — Legrand. Inscription funéraire trouvée sur l'emplacement de l'église Sainte-Croix d'Étampes (mentionne des fondations pieuses ordonnées par Maria Pinot, xviie s.). — Marotte. Visite de l'archevêque de Sens dans l'église de Beaune-la-Rolande, 6 nov. 1462. = 2e trim. Devaux. Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers; suite; fin au 4e trim. = 3e trim. Putois. Notice historique sur Saint-Maurice-sur-Fessard (Loiret).

42. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales.* 1887, janv.-mars. — Jarrin. Jérôme Lalande; fondation d'une société littéraire à Bourg; suite. — Id. Brou, 1re et 2e parties.

43. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin.* T. XV, 1887, 1er trim. — Galabert. Une communauté paroissiale au moyen âge, ou monographie d'Arnac. — Claverie. Une maison de la rue Cour-de-Toulouse. Étude sur la bourgeoisie montalbanaise aux deux derniers siècles.

---

44. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1887, 1re livr. — Claeys et Geerts. Les anciennes fortifications de la ville de Gand. La porte de l'Empereur ou de Bruxelles, et la porte de Saint-Liévin, 1er art. — A. de Vlamink. Le territoire des Aduatuques; réponse à M. L. Vanderkindere. — Delehaye. Nouvelles recherches sur Henri de Gand; fin. — Vander Haeghen. Les Jésuites à Gand au xvie s. — Les tribunaux inférieurs à Gand, « de smalle Wetten, » aux siècles derniers.

45. — Revue belge de numismatique. 1887, n° 2. — A. de Witte. Numismatique brabançonne. Les Godefroid (1106-1190); Henri Ier (1190-1235); Henri III (1248-1361). — G. Vallier. Médailles et jetons dauphinois. — G. Cumont. Histoire du concours auquel fut soumis Th. van Berckel pour obtenir le titre de graveur général de la monnaie à Bruxelles (van Berckel naquit à Bois-le-Duc en 1739; il y mourut en 1808. Le concours dont parle M. Cumont eut lieu en 1776). — Comte Maurin Nahuys. Numismatique des Indes néerlandaises. — E. Peny. Jetons et méreaux de charbonnages.

46. — Précis historiques. Mélanges religieux, littéraires et scientifiques. 1887. N° 2. — E. Mathieu. L'instruction publique dans le Hainaut.

47. — Académie d'archéologie de Belgique. *Bulletin.* 1887. Nos 10, 11. — P. Delgeur. Les monuments mégalithiques en Belgique et le culte de la pierre (adopte l'opinion de Mortillet : les dolmens sont une imitation des grottes sépulcrales). — H. Hymans. Une page de l'histoire de l'école de gravure anversoise au xvie s. = *Annales.* P. Henrard. La correspondance de Ph. Chiffet et de Balthazar Moretus I (intéressant pour l'histoire littéraire de la Belgique au xviie s.). — E. Matthieu. L'avouerie de Mons.

48. — Annales de la Société archéologique de Namur. 1886. T. XVII, 1re livr. — P. van Calven. Hostière Notre-Dame. — H. B. Recherches bibliographiques sur Galliot et sa famille (Galliot est un historien belge du xviiie s.). — Schuermans. Inscriptions romaines trouvées à la citadelle de Namur. — Roland. Étude historique sur le village et le doyenné de Graide.

49. — Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. 1886. T. XXXVI, 1re livr. — J. Levaux. Étude biographique sur le poète belge Sidronius Hosschius (révèle des œuvres inédites de S. H.). — U. van Speybroeck. Fragment de keure de 1240 (sans intérêt).

50. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1887. N° 3. — M. Philippson. Note bibliographique sur la *Geschichte Karls V* de H. Baumgarten (l'ouvrage de Baumgarten a une grande valeur; il fournit des éclaircissements importants sur trois sujets principaux : 1° la politique des papes Léon X, Adrien VI et Clément VII; 2° l'histoire interne de l'Alle-

magne pendant les années 1521 à 1524 ; 3° l'insatiable exploitation que Charles-Quint fit subir aux Pays-Bas). — J. Gantrelle. Des règles et de la méthode de la critique à propos d'une récente description historique (suite et fin de la discussion sur la question des Suèves. V. *Rev. hist.*, XXXI, 344; XXXIII, 419. M. Gantrelle maintient son opinion contre M. Wauters).

51. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 1886. N° 12. — Goffinet. Des grottes de Saint-Remacle et d'un monastère fondé vers 645 par Sigebert II, roi d'Austrasie, à Cugnon-sur-Semois.

52. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. 1886. XVIII. — Ph. de Limbourg. Organisation administrative de la communauté de Theux. — De Chestret de Haneffe. Le perron liégeois (le perron n'est qu'une croix dégénérée haussée sur plusieurs marches formant perron). — Slegers. Notice sur l'ermitage de Vry-Herne. — De Chestret. Coup d'œil sur l'histoire monétaire de la principauté de Liège et de ses dépendances Bouillon et Looz.

53. — Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. 1886. IV. — De Maret. Guda, veuve de Thiebauld, comte de Fouron, recluse à Saint-Jacques au commencement du XIIe siècle (contribution très intéressante à l'histoire des recluseries en Belgique). — Schoolmeesters. Chronique du couvent des Clarisses à Liège. — Dubois. Le peigne de Saint-Berthuin de Malonne et les peignes liturgiques. — De Ryckel. Le village de Tilff. — J. Helbig. L'ancienne collégiale de Saint-Pierre à Liège. — L. Grandmaison. La collégiale de Huy.

54. — Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi. XIII. — Kuisin. La charte de Ruynies en 1450 (fournit des renseignements curieux sur la vie patriarcale des habitants du Hainaut au XVe siècle). — L. Devillers. Documents sur Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre et le sauvement de Thuin (ces chartes, dont plusieurs sont conservées aux archives de l'État à Mons, relatent beaucoup d'usages oubliés ou peu connus, notamment en ce qui concerne le mariage des habitants et les obligations auxquelles le seigneur était astreint envers les manants).

55. — Institut archéologique du Luxembourg. 1886. XVIII. 32e fasc. — Goffinet. Muno et son prieuré (intéressante monographie d'une commune luxembourgeoise du Xe au XVIIIe s. Beaucoup de documents inédits trouvés aux archives d'Arlon). — Souvenirs de la guerre des patriotes par un officier autrichien (cet officier est V. de Chandelot, mort général au service de l'Autriche. Il était, en 1789, sous-lieutenant dans le régiment de Murray. Quand la révolution brabançonne éclata, les troupes autrichiennes se retirèrent, au mois de décembre 1789, dans le duché de Luxembourg, qui n'avait pas pris part au soulèvement. Chandelot a laissé des mémoires inédits. Détails curieux sur la

composition et la valeur des troupes belges). — Douret. Recherches sur les journaux luxembourgeois du xviiie et du xixe s. — Felsenhart. Relations de la province de Luxembourg avec le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens, 1716-1744. Détails peu connus sur les conflits des États avec le marquis de Prié.

56. — Messager des sciences historiques de Gand. 1887. N° 1. — P. Claeys et J. Geerts. Les anciennes fortifications de la ville de Gand. La porte de l'Empereur et la porte Saint-Liévin. — A. de Vlaminck. Le territoire des Aduatuques (les Aduatuques habitaient entre la Meuse et le Rhin). — H. Delahaye. Nouvelles recherches sur Henri de Gand. — V. vander Haeghen. Les Jésuites à Gand au xvie siècle (détails puisés aux archives communales sur l'installation des Jésuites à Gand). — P. C. Les tribunaux inférieurs à Gand aux siècles derniers.

57. — Le Muséon. 1887. N° 2. — G. Crolla. La Sicile au xiie s. (récit du voyage de Ibn Joubair en l'an 581 de l'hégire (1187), traduit de l'arabe). — Beauvois. La légende de saint Columba chez les Mexicains du moyen âge. — Castaing. Les populations de la Russie. — F. Robiou. La religion égyptienne.

58. — Bulletin des archives d'Anvers. 1887. 1re, 2e, 3e livr. — P. Genard. Publication de la collection dite Collegiale Actenboeken.

---

59. — Historische Zeitschrift. Bd. XXII, Heft 1. — Krüner. Gabriel Bethlen, prince de Transylvanie (sa biographie). — E. Winkelmann. Sur l'histoire de l'empereur Paul Ier (d'après le journal d'un gentilhomme courlandais que Paul Ier nomma conseiller, sénateur, président du collège de justice pour les provinces baltiques et membre de la commission législative). — Quatre mémoires de Scharnhorst de l'an 1810 (sur la situation militaire de la Prusse et les réformes à opérer dans l'armée prussienne). = Bibliographie : *Tœppfer*. Quaestiones Pisistrateae. — *Sepp*. Die Wanderung der Cimbern und Teutonen (travail très soigné). — *Schneider*. Ilerda (bonne étude topographique sur la campagne de César en Espagne en 49). — *Kreyher*. L. Annaeus Seneca und seine Beziehungen zum Urchristenthum (excellente étude sur les origines de cette légende). — *Labanca*. Il cristianesimo primitivo (beaucoup trop de considérations philosophiques et autres; pas assez d'histoire). — *Harnack*. Die Apostellehre und die beiden jüdischen Wege (bon). — *Krüger*. Lucifer Bischof von Calaris, und das Schisma der Luciferianer (intéressant). — *Tiefenbach*. Die Streitfrage zwischen Kœnig Heinrich IV und den Sachsen (bonne étude critique sur la paix de Gerstungen, 2 février 1074). — *Dittrich*. Gasparo Contarini, 1483-1542 (bon travail pour lequel l'auteur a utilisé beaucoup de documents inédits). — *Gindely*. Waldstein wæhrend seines ersten Generalats, 1625-30 (accuse Wallenstein d'avoir commencé ses intrigues et sa trahison dès cette première période de son commandement; la lutte actuelle des Tchèques et des Allemands en Bohême n'est pas étrangère

à la violence de ces attaques. Cependant l'auteur manie un grand nombre de documents qu'il insère en entier ou en partie dans son texte). — *Zimmermann*. Blüthe und Verfalle des Leinengewerbes in Schlesien (bon). — *Holtze*. Creusing's Mærkische Fürstenchronik (bonne édition). — *Langenbeck*. Geschichte der Reformation des Stiftes Halberstadt (bon). — *Heidenhain*. Die Unionspolitik Landgraf Philipp's des Grossmüthigen von Hessen und die Unterstützung der Huguenotten im ersten Religionskrieg, 1558-1563 (travail un peu sec, et qui aurait besoin d'être complété à l'aide des dernières publications de M. de Ruble). — *Boos*. Urkundenbuch der Stadt Worms, I, 627-1300 (bon, mais peu d'inédit). — *Thorbecke*. Geschichte der Universitæt Heidelberg. — *Bruder*. Studien über die Finanzpolitik Herzog Rudolf's IV von Œsterreich, 1358-1365 (publie deux documents inédits). — *Rechberger von Recheron*. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. Bd. XI, 1709 (publie une masse considérable et très précieuse de documents sur l'histoire militaire de la guerre d'Espagne). — *Winter*. Niederœsterreichische Weisthümer. Th. I : Das Viertel unter dem Wiener Walde (bon). — Die bœhmischen Landtagsverhandlangen und Landtagsbeschlüsse. Bd. IV, 1574-1576. — *Hallwich*. Tœplitz (bonne monographie). — *Bidermann*. Die Nationalitæten in Tirol (bon). — *Lehmann*. Die Kœnigsfriede der Nordgermanen (excellent).

60. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1887, n° 3. — *Güldenpennig*. Gesch. des ostrœmischen Reiches unter den Kaisern Arcadius und Theodosius II (ce livre n'a pas de réelle valeur scientifique; il n'est pas au courant de la science, connaît mal les sources et la langue dans laquelle elles ont été rédigées). = N° 7. *Vischer*. Studien zur Kunstgeschichte (ouvrage très soigné; mais l'auteur n'a pas réussi, comme il s'en flatte, à jeter un pont solide entre l'histoire de l'art et l'esthétique spéculative). — *Thode*. Franz von Assisi und die Anfænge der Kunst der Renaissance in Italien (excellent). — *Dr H. Berger*. Geschichte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen. 1e abth. : die Geographie der Ionier (remarquable).

61. — Deutsche Revue. 1886, nov.-déc. — Bismarck en 1866. — Loliéc. Les salons parisiens au XVIIIe et au XIXe s. — Bogislaw. Les précurseurs et les successeurs des chartistes; suite (la guerre que l'aristocratie anglaise mena contre la République française eut pour résultat, ainsi qu'on l'espérait, de comprimer pour longtemps le développement démocratique de l'Angleterre, qui a repris un si vif élan depuis plusieurs années). — Kiy. Le patriotisme de Schiller et de Gœthe (chacun d'eux, par des voies différentes, et malgré la misère du temps, se convainquit de la grandeur future de l'Allemagne). — Wiesner. Les papyrus du Fayoum (de la préparation des papyrus d'après les anciens procédés arabes). — Gessner. Albrecht von Roon; sa biographie; fin. — Sir Henry Gordon. Les idées du général Charles George Gordon au sujet de l'Angleterre dans la question d'Orient. — F. von Hohenhausen. La comtesse du

Barry. — Dechend. Le roi Frédéric II de Prusse et le prince héréditaire Frédéric de Hesse-Cassel (d'après leur correspondance en 1756-60. Il y est question du commandement exercé par ce prince dans l'armée prussienne, du plan pour les opérations militaires sur le champ de bataille occidental, enfin des événements militaires pendant ces quatre années). — Blind. Un entretien avec lord Beaconsfield (sur le développement de la question d'Orient). — Büchner. Un libre-penseur sur le trône impérial (Akbar, empereur de l'Inde; esquisse biographique). — Rogge. Il y a vingt ans (publie des extraits d'un journal d'un officier sur la guerre austro-prussienne de 1866). = Février. Douze lettres du comte Cavour, de l'année 1858 (adressées aux ambassadeurs sardes à Paris, à Florence, à Berlin, à Francfort, à Berne, au prince Napoléon). — Gneist. Le développement de la constitution anglaise et la question irlandaise depuis 1832. — Bender. Michel de Loën et les projets de réforme religieuse pendant ce siècle (d'après les écrits de Michel von Loën).

62. — Deutsche Rundschau. 1887. — Mai. L'emplacement de Carthage; dernier chapitre d'un voyage en Italie (comme quoi la Tunisie est un prolongement naturel de la Sicile). — Geffcken. L'empire britannique; sa situation politique et militaire; fin. — E. du Bois-Reymond. Frédéric II et les arts du dessin. = Juin. R. von Ihering. L'hospitalité chez les Anciens.

63. — Nord und Süd. 1886, oct.-déc. — S. Münz. Léon XIII (sa biographie; sa politique; ses efforts pour répandre la philosophie catholique parmi les Italiens; sa dévotion). — Jastrow. La Marienburg (ce château ruiné, qui est situé dans la Prusse occidentale, sur la Nogat, est de l'année 1280. Il devint en 1309 la maison principale de l'ordre Teutonique, et reçut avec le temps plusieurs agrandissements; il fut livré au roi de Pologne en 1457. Au partage de 1772, il fut occupé par Frédéric le Grand, qui le convertit en caserne. Il tomba peu à peu en ruine, et c'est seulement en 1882 que le gouvernement accorda une somme considérable pour restaurer ce château si intéressant pour l'histoire de la Prusse). — Bodenstedt. Les lieux saints de Palestine (sur l'opposition entre les églises d'Orient et d'Occident jusqu'à nos jours; parle des conflits imminents entre la Russie et ses voisins de l'ouest). — Dechend. Intrigues françaises à l'époque de Napoléon Ier (d'après les pièces des archives de l'État à Marbourg. Sur les difficultés que le prince électoral Guillaume de Hesse eut à surmonter en 1805-1806 de la part de la France; malgré tous ses efforts, le prince fut obligé d'interrompre ses relations avec la Prusse et l'Angleterre). — G. Meyer. Une excursion en Argolide (sur les fouilles exécutées par Schliemann à Mycènes). = Comptes-rendus : *Biedermann*. Deutsche Geschichte und Memoiren (excellent). = 1887. Janvier. Memminger. Les routes vers l'Orient et l'Inde (depuis les plus anciens temps jusqu'au temps présent. Dans sa marche vers l'Océan indien, la Russie accomplit une œuvre utile pour

tous les États et les peuples que la suprématie britannique comprime dans leur vie et leurs efforts économiques). = Février. Woldt. La science de l'homme et le musée ethnographique de Berlin. — Brückner. Histoire de la peine de mort. = Mars. Biedermann. Des ouvrages relatifs à l'histoire de la guerre franco-allemande (composés par des témoins oculaires). = Avril. A. von Reumont. Pauline de Montmorin. — Althaus. Thomas Carlyle (biographie détaillée et étude critique. Carlyle a été un des principaux champions de l'idéalisme du xixe s. contre la manière matérialiste de considérer le monde à l'époque de l' « Aufklærung »). — Le Père Beckx (étude biographique sur le général des Jésuites, mort récemment).

64. — Verhandlungen des deutschen Geographentages zu Dresden im April 1886. — F. G. Hahn. Les côtes (comment elles se sont formées; sous l'influence de quelle force elles sont modifiées de nos jours. Cherche quelle action elles exercent sur la vie et l'activité humaines, quels rapports existent entre leur condition physique et la densité de la population, les routes de commerce, etc.). — Egli. L'étude des noms géographiques (surtout de 1600 à 1840; énumère les principaux résultats acquis dans le domaine de la lexicologie géographique et de l'étymologie; caractérise les principales directions où les érudits sont entrés et en particulier les celtomanes).

65. — Correspondenzblatt d. deutschen Gesellschaft für Anthropologie und Urgeschichte. Jahrg. XVII, 1886. Nos 1-9. — Thiersch. Les ruines romaines fouillées à Kempten. — Vierling. Hochæcker dans le haut Palatinat. — C. Mehlis. De l'époque où furent construits les murs circulaires dans les pays du Rhin moyen. — Gross. Sur les résultats des fouilles les plus récentes à La Tene. — Kleinschmidt. Étymologie du nom de Zoroastre (signifie « le gardien des lois »). — Virchow. Discours d'ouverture de la 16e assemblée générale de la Société allemande d'anthropologie à Stettin en août 1886 (sur l'histoire, l'étymologie et la civilisation primitives de la Poméranie).

66. — Zeitschrift für deutsches Alterthum. Bd. XIX, 1887. Heft 1. — Zingerle. Formules de bénédiction en ancien allemand (d'après un ms. du xve s.). = Comptes-rendus : *Müller*. Mythologie der deutschen Heldensage (sans valeur). — *Jahn*. Volkssagen aus Pommern (important). = Heft 2. Schœnach. Chanteurs errants dans le Tyrol au M.-A. (publie un grand nombre d'extraits de pièces de 1253 à 1360 relatives aux ménétriers de village en Tyrol). = Compte-rendu : *Henning;* die deutschen Haus-Typen (important).

67. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. X, Heft 1, 1887. — Rœhricht. Syria sacra (énumère les patriarches d'Antioche et de Jérusalem, les archevêques et évêques, abbés et prieurs et autres religieux de la Syrie à l'époque des croisades, tels qu'il en a trouvé la mention dans les actes, lettres et chroniques). — Zangemeister. Ins-

cription romaine de Jérusalem (trouvée en 1885; elle se rapporte au gouverneur romain Junius Maximus, sous le règne de Caracalla).

68. — Mittheilungen des deutschen archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung. Bd. XI, Heft 3, 1886. — F. Dümmler. Communications sur les îles de la Grèce; suite (expose les résultats des fouilles opérées dans les plus anciennes nécropoles de Cypre. Elles appartenaient à une population sémitique établie à Cypre avant les Phéniciens, et probablement identique avec les habitants de la Troade, dont Schliemann a retrouvé les traces à Troie). — Lolling et Petersen. Inscriptions sur Lesbos (texte de 62 inscr. avec un commentaire). — Doerpfeld. Le temple de Corinthe (d'après les fouilles les plus récentes; histoire de ce temple). — Petersen. Sur deux statues d'Athèna à Épidaure. — Loewy. Deux inscriptions de Moughla (texte et commentaire). — Doerpfeld. Rapports sur les fouilles récentes opérées à Éleusis, Oropos, Thorikos, Mycènes, Épidaure et Athènes.

69. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. I, Heft 3, 1886. — Fabricius. Le monument votif élevé à Delphes par les Platéens (une colonne de bronze qui s'élève sur la place Atmeidan à Constantinople, qui correspond à l'ancien hippodrome des empereurs byzantins, est un reste de ce monument que les Hellènes, après la bataille de Platées, ont consacré à Apollon à Delphes; étude sur l'inscription d'après une copie prise par l'auteur. Reconstitution du monument). — Malmberg. Sur deux figures du monument d'Attale. = Bd. II, Heft 1, 1887. Michaelis. Notice nécrologique sur W. Henzen.

70. — Hermes. Bd. XXII, Heft II, 1887. — Boissevain. Sur les Excerpta Salmasiana attribués à Jean d'Antioche (seul, le fragment 1-29 appartient à ce chroniqueur; les autres sont puisés à une source différente). — Wilamowitz-Moellendorff. Comment les métèques se rattachaient aux dèmes attiques; suite (les métèques sont des clients non de tel ou tel Athénien, mais du peuple athénien tout entier; c'est probablement après la création des nouvelles communautés par Clisthènes que fut faite la répartition des métèques et institué le droit nouveau auquel ils furent soumis). — Th. Mommsen. Sur les droits municipaux d'Orkistos et de Tymandos (publie les inscriptions relatives à ce sujet, d'après les copies récentes prises par Ramsay et Sterrett).

71. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXXIII, Heft 12, 1882. — O. Keller. Sur l'histoire du grec et du latin (1° dans les plus anciens temps de Rome, tous les prisonniers de guerre étaient donnés en otage aux dieux, en particulier à Mars; ils étaient souvent mis à mort; de là la phrase : « Sub corona vendere; » 2° dans la construction des temples argiens, on enfermait vivants des Argei, c'est-à-dire des Grecs; 3° dans certains sacrifices expiatoires, on immolait des Grecs et souvent aussi des Gaulois; 4° à cause de cet usage de sacrifier des Grecs, le nom d'Argei = Grecs a été aussi employé pour désigner le sacrifice humain qui avait lieu tous les ans

sur le pont Sublicius, d'abord en réalité, plus tard d'une façon symbolique; mais, à l'origine, c'étaient non des Grecs qui y figuraient, mais des Romains). = Comptes-rendus : *A. Kapp*. Beiträge zur griechischen Excerpten-Litteratur (revient sur les attaques peu justifiées dirigées par l'auteur contre E. Müller).

72. — Philologus. 1886. Supplement-Band II, Heft 4. — Gurlitt. Trois *suasoriae* sous forme de lettres (les lettres de Cicéron ad Brutum, I, 15, § 3-11, 16 et 17, sont l'œuvre d'un rhéteur postérieur et ont été intercalées dans la correspondance authentique de Cicéron. Les lettres 16 et 17 remontent à une falsification d'Asinius Pollion, l'ennemi acharné de Cicéron. Ce que Plutarque raconte d'un recueil de lettres adressées par Brutus à Atticus repose sur une invention d'Asinius Pollion). — Unger. Archontes attiques de 292 à 260 avant J.-C. (recherches chronologiques approfondies). — Id. De l'année où mourut Xénophon (361-360 av. J.-C.).

73. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XIX, Heft 3, 1886. — G. Kettner. La composition de la partie ethnographique de la *Germania* de Tacite (Tacite s'était proposé de donner une description artistiquement achevée de la Germanie. On ne peut nier l'exactitude de sa peinture considérée dans l'ensemble; dans les détails, Tacite a cherché plutôt à faire briller de belles couleurs qu'à dessiner la réalité véritable d'un trait précis). — Id. Le poème relatif à l'archevêque Hanno (étude sur les sources et l'origine de ce poème. Repousse l'hypothèse de W. Willmanns. Les sources sont : 1° une chronique utilisée aussi dans les *Gesta Trevirorum;* 2° la *Vita Annonis,* publiée dans les *Monum. Germ.*, S.-S. XI, 462. Il a été composé en 1106 ou environ).

74. — Zeitschrift für romanische Philologie. Bd. IX, 1885-86. — Pfeffer. Les formalités du combat judiciaire dans l'épopée française (excellent article, dit la *Romania,* XV, 627, qui montre l'importance de l'épopée comme source juridique, principalement pour l'époque où les textes proprement juridiques font le plus défaut).

75. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. 1887, Heft 1. — Schmitz. Des rapports entre le métropolitain et les synodes provinciaux en Gaule au ve s. (le métropolitain seul avait le droit de convoquer un synode provincial; il en déterminait l'époque et le lieu; sa présence était nécessaire pour qu'on y pût délibérer et pour que les décisions prises fussent valables; mais le synode était absolument indépendant du métropolitain pour les décisions à prendre, les peines à infliger, l'ordre du jour à régler, etc.). = Comptes-rendus : *Majunke*. Geschichte des Kulturkampfs (remarquable). — *Nissl*. Der Gerichtsstand des Klerus im fränkischen Reiche (important).

76. — Jahrbücher für protestantische Theologie. Jahrg. XIII, Heft 1, 1887. — Vogt. Mélanchthon et Bugenhagen pendant l'Intérim (par son attitude conciliante, Mélanchthon voulait prévenir autant que possible les attaques les plus dangereuses contre le protestantisme.

Publie des extraits des conférences faites par Bugenhagen sur le prophète Jonas; ils montrent que, pendant le débat sur l'Intérim, Bugenhagen maintint énergiquement la différence entre la doctrine et le culte protestants et catholiques). — Gelzer. Comment se forma le pouvoir de l'État romain en matière ecclésiastique (après le concile de Chalcédoine, lorsqu'en Égypte et en Syrie, la majorité de la population était passée à la secte monophysite, les empereurs byzantins mirent tout leur zèle à placer sur les sièges d'Alexandrie et d'Antioche leurs propres créatures, qui étaient non des Syriens ou des Égyptiens, mais des Grecs d'origine, ou qui, du moins, appartenaient à des diocèses étrangers. De 586 à 715, il n'y eut pas moins de sept Orientaux élevés au trône pontifical).

77. — Der Katholik. 1887, janvier. — Kellner. A quelle époque Pierre et Paul étaient-ils à Rome? (D'après une ancienne tradition locale et de très anciens documents officiels, ils furent suppliciés entre 55 et 60; suite en février. D'après la tradition, que l'on doit tenir pour vraie, Pierre mourut le 29 juin 55 et Paul le 29 juin 57.) — Schmitz. La primatie dans l'église de Gaule; suite en février (le 6e canon du concile de Nicée ne prouve nullement que l'église d'Orient ait reconnu la primatie de l'évêque de Rome, car les prélats du concile se déclarèrent incompétents pour décider sur la question du primat, qui était à leurs yeux une institution divine. C'est en Gaule que, dès l'origine, fut reconnue la primatie de Pierre).

78. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXIX, 1887, Heft 1. — Flœckner. Samson a-t-il été un héros solaire? Fin (Steinthal a eu tort d'identifier Samson avec Melkart; Samson a réellement existé). = Comptes-rendus : *Binz.* Dr. Johann Weyer ein rheinischer Arzt, der Bekämpfer des Hexenwahns (important). — *Diefenbach.* Der Hexenwahn vor und nach der Reformation in Deutschland (remarquable).

79. — Theologische Studien und Kritiken. 1887, Heft 2. — Heide. Documents inédits sur Luther, Veit Dietrich et Paumgartner (se rapportent à l'arrestation du patricien nurembourgeois Hieronymus Paumgartner par le chevalier franconien Albrecht de Rosenberg, en 1544. Ses amis de Wittenberg invoquèrent en sa faveur l'appui du landgrave Philippe de Hesse). = Heft 3. Compte-rendu des ouvrages de Haupt, Jostes et Keller, ainsi que de l'article de M. Samuel Berger dans la *Revue historique* sur la bible vaudoise (Karl Müller tient pour Jostes contre les hypothèses de Haupt et de Keller. Les traductions françaises de la bible, attribuées aux Vaudois, sont d'origine catholique).

80. — Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft. 1887. — Budde. Les Juges et Josué (ces deux livres sont tirés d'un récit unique; la première partie du Livre des Juges n'en est qu'un remaniement; des fragments de ce récit primitif ont passé dans Josué. Essaie de reconstituer cette source originale et de montrer comment elle a été utilisée dans les deux textes dérivés). — X. Le fondement

hébraïque de l'Apocalypse de Saint-Jean (l'Apocalypse a pour base un écrit hébraïque remanié par le traducteur grec; il énumère tous les passages de l'Apocalypse qu'il croit pouvoir attribuer à ce traducteur).

81. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1887, Quartalheft 1. — Duhr. Les accusations portées contre le Père Edward Petre, S. J., conseiller d'État de Jacques II; 2e partie (après avoir montré que le P. Petre ne rechercha ni le titre d'évêque ni la dignité de cardinal, que c'est au contraire Jacques II qui s'obstina pour la lui faire obtenir, cherche à prouver que le même personnage n'a nullement conseillé à Jacques II les mesures subversives dans le sens d'une restauration catholique qui ont amené sa chute); fin dans Heft 2. — Grisar. La biographie de saint Grégoire par Paul Diacre dans sa forme originaire, d'après les mss. italiens (donne un texte nouveau de cette vie dégagé d'interpolations ultérieures. Disparaissent en particulier toutes les phrases établissant que Paul Diacre avait composé cette biographie à Rome même). — H. La théologie dans la première moitié de notre siècle. — Grisar. Une liste strichométrique des livres canoniques (d'après un ms. du xe s.). = Quartalheft 2. Wernz. Le droit naturel considéré comme source du droit ecclésiastique. — Id. Sur l'origine de l'autorité épiscopale (il est possible qu'elle provienne d'une concession faite par les papes).

82. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. IX, Heft 1. — Erbes. Sainte-Cécile; la crypte pontificale et la plus ancienne église de Rome; étude historique et archéologique (c'est à l'époque de Sixte III, 432-440, que l'église, formellement donnée par le préteur Gordien à l'évêque Urbanus vers 228, a reçu le nom de sainte Cécile; en appendice, une note sur la liste des papes de Callixte à l'an 278 par Eusèbe). — Wirck. La situation politique de Mélanchthon à la diète d'Augsbourg en 1530; 1er article. — Wilkens. Revue critique des travaux relatifs à l'histoire de l'Église dans ces dernières années. 1re partie : histoire du protestantisme en Espagne au xvie s.; ouvrages parus de 1848 à 1886. — H. Haupt. Sur l'histoire des Flagellants (publie quelques passages d' « Articuli pessimorum hereticorum in anno currente 1454 in Sunderhausen et aliis oppidis circumsitis terre Turingie combustorum »). — C. Schulze. Sur la question de Thomas a-Kempis (signale deux mss. que Wolfsgruber n'a pas décrits). — Tesdorpf. L'édit de Worms du 8 mai 1521 antidaté. — Brieger. La date de l'édit de Worms (contre l'article précédent). — Ney. Analectes sur l'histoire de la diète de Spire en 1526; suite des documents. — Eug. Stern. L'année de naissance d'Érasme (dans une lettre de 1528, Érasme dit qu'il avait l'âge où mourut Cicéron, soit soixante-quatre ans; il est donc né en 1465).

83. — Zeitschrift für Kirchenrecht. Bd. XXII, 1887, Heft 1. — Martens. L'occupation du siège pontifical sous les empereurs Henri III et Henri IV; suite (nomination de Victor III, d'Urbain II, de Pascal II

et de leurs antipapes. Appendices sur le patriciat de l'empereur Henri IV, sur les faux privilèges des papes Hadrien Ier et Léon VIII, sur le nom donné au pape nouvellement élu, sur la cérémonie dite de l'immantatio). — Weiland. La donation de Constantin; 1er art. (contre les recherches récentes de Grauert. Grauert n'a pas réussi à prouver l'origine française de cet acte; il a été fabriqué à Rome même).

84. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XXX, 1887, Heft 1. — Goerres. Le chevalier saint Georges dans l'histoire, la légende et l'art (travail très soigné. Saint Georges est sans doute un martyr oriental du temps de Constantin, distinct de Georges de Cappadoce; on ne saurait préciser l'époque de son martyre). — Hilgenfeld. La bataille d'Issus dans l'Ancien Testament (texte, traduction et commentaire du psaume 68; il a été composé en 332 sous l'impression de la victoire remportée par Alexandre le Grand, qui remplit de joie les Juifs irrités contre les Perses). = Comptes-rendus : *Lœhrer*. De Maximino imperatore (important; Gœrres, l'auteur du compte-rendu, ajoute de bon compléments à cette dissertation). = Heft 2. Noeldechen. L'ouvrage de Tertullien sur le jeûne (avec une étude sur l'organisation intérieure de l'Église à cette époque). — Gœrres. Ariens dans le martyrologe romain (les prétendus martyrs de l'Église catholique : Agapet de Synnada, Auxentius de Mopsueste, Artémius étaient ariens; appendice intéressant sur l'origine de la légende des martyrs et sur les mesures prises par l'empereur Julien contre les chrétiens). = Comptes-rendus : *Zahn*. Geschichte der evangelischen Kirche im XIX Jahrh. (souvent contestable).

85. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. V, 1886, Heft 4. — Samwer. La politique de Rome sur ses frontières (le Limes imperii romani n'était pas une fortification destinée à repousser les attaques des ennemis; il avait uniquement pour but d'empêcher de passer des groupes d'hommes isolés ou en masse, en un mot de séparer aussi complètement que possible le territoire de l'empire du territoire étranger). — F. Moeller. L'oie sur les monuments consacrés à Mars (signale sept monuments trouvés de ce côté-ci des Alpes, et qui sont ornés de ce symbole; l'oie, pour les Romains, représentait la vigilance. Cf. Martial, IX, 31). — Conrady. Nouvelles inscriptions romaines à Stockstadt, près d'Aschaffenbourg (trouvées dans le voisinage et en partie dans l'intérieur du castellum romain déjà fouillé par l'auteur. On a trouvé un Mercure coiffé d'une manière tout à fait particulière et une empreinte que l'auteur rapporte à la Cohors aquitana. Les restes d'une grande inscription trouvés par l'auteur appartiennent à une inscription découverte il y a longtemps sur la rive droite du Mein à Aschaffenbourg; elle aura sans doute été emportée subrepticement de Stockstadt à Aschaffenbourg). — Korth. Le chanoine Peter Quentel de Cologne; son inventaire après décès en 1564 (texte et commentaire). = Comptes-rendus : *Zwanziger*. Der Chattenkrieg des Kaisers Domitian

(objections graves soulevées contre les hypothèses de l'auteur). — *Schæfer*. Kunstdenkmäler im Grossherzogthum Hessen, Kreis Offenbach (excellent). — *Sauer*. Nassauisches Urkundenbuch. Bd. I (jugement très défavorable).

86. — Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreuden im Rheinlande. Heft 79, 1885. — Von Veith. L'ancienne voie romaine de Trèves à Cologne. — Naeher. Constructions romaines dans le grand duché de Bade (très détaillé). — Asbach. La liste consulaire pour les années 68-96 après J.-C. (d'après les auteurs, les monnaies et les inscriptions; exposition très détaillée, avec d'importants appendices historiques). — Schaaffhausen. Sur un onyx taillé de l'église de Saint-Castor à Coblenz (donné à cette église par l'empereur Louis le Pieux; vendu au commencement du XIXe s.; il est aujourd'hui au Cabinet des médailles de Paris). — Wiedemann. Sur une table d'argent avec inscriptions de Badenweiler (c'est un amulette gnostique qui avait pour objet de décider une certaine espèce de démons à protéger contre tout danger le possesseur de la table). = Comptes-rendus : *Penck*. Mensch und Eiszeit (contestable). = Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie, tome III, 1883-84 (excellent). = Heft 80. E. Hübner. Études récentes sur la frontière romaine en Allemagne (analyse les travaux récents sur le sujet et les plus importantes des découvertes opérées sur le sol romain de la rive droite du Rhin). — Reuleaux. Remagen sur le Rhin au moyen âge et à l'époque romaine. — Mehlis. Le cimetière d'Obrigheim, près de Worms (d'origine franque). = Comptes-rendus : *Beck*. Geschichte des Eisens (très bon). — *Leck*. Deutsche Sprach-Insel im italienischen Tirol (bon). = Heft 82, 1886. Naue. Des représentations figurées sur des objets de la période de Hallstatt (font connaître le degré de civilisation de l'époque à laquelle ils appartiennent et qui remonte sans doute au IIIe ou au IVe s. avant J.-C. Les antiquités appartenant à la période de Hallstatt proviennent des Illyriens, qui étaient alors répandus dans la haute Italie, en Carinthie, en Carniole et en Istrie). — Schwœrbel. Topographie et histoire de Cologne (1° une canalisation romaine à Cologne; 2° nouvelles empreintes de sceaux romains; 3° pierre tombale d'un cavalier de l'*Ala Noricorum*, d'un soldat de la *cohors I Latabicorum* et d'un décurion de l'*Ala classiana;* 4° restes de constructions romaines sur l'emplacement actuel de la gare centrale du chemin de fer). — Isphording. Les ponts de César sur le Rhin (on a trouvé des pilotis et des poutres près de Neuwied, dans le voisinage d'une île du Rhin dite « Weissenthurmer Werth. » Sur la rive droite, on a trouvé les débris d'un camp romain. C'est donc là que César a passé le Rhin pour la seconde fois). — Von Veith. La voie romaine de Trèves vers Cologne et Bonn (indique très exactement sa direction à l'aide des vestiges qui en restent encore; inventaire des objets trouvés dans le castrum de Bonn et dans le pays voisin. Sur l'antique Verona, près de Bonn). — Reuleaux. Les fouilles faites à Remagen (elles ont amené à découvrir le cimetière romain, à ouvrir plus de cent tombeaux

des types les plus divers, à retrouver une voie romaine). — Voigtel. La canalisation d'eau romaine à la cathédrale de Cologne (description minutieuse). — Goerres. Ce que les Romains ont laissé dans la vallée de l'Ahr (conduites d'eau, fondations, bains, inscriptions à Dernau, Ahrweiler et autres localités). — Wolf. Quelle était l'étendue d'un camp romain pour deux légions pendant l'hiver? (il couvrait une superficie d'environ 13 hectares et demi. A la place de la Cologne actuelle, les Romains n'ont jamais eu de camp d'hiver. C'est une ville que, dès l'abord, on a fondée à Cologne; le camp hivernal se trouvait à trois kil. au sud, près d'Alteburg). — Schaaffhausen. Tombeaux romains à Bonn. — Von Veith. Fers à cheval romains (trouvés près de Bonn; il est donc inexact de prétendre que les Romains n'avaient pas de fers à cheval). — Id. Voie romaine à Bonn. — Schaaffhausen. Tombeaux romains à Biwer (rectification au fasc. 81, p. 196). — Id. Une villa romaine à Brohl. — Ihm. Sur l'inscr. de Brambach : *Corp. inscr. rhenanensium,* 1577 (rectifie l'interprétation qu'on en a donnée). — Von Cohausen. Antiquités romaines en descendant le cours du Mein depuis Francfort — Hœfner. Inscription trouvée à Mayence (importante pour l'histoire de la lutte entre Septime Sévère et Clodius Albinus; ce dernier assiégea vainement Trèves, qui resta fidèle à Sévère). — Klein. Inscriptions romaines de Stockstadt, près d'Aschaffenbourg. — A. W. Monnaies romaines en or trouvées dans le Mein, près de Wurzbourg. — Düntzer. Quelle était l'étendue de la plus ancienne Cologne romaine?) = Comptes-rendus : *Gauchez.* Topographie des voies romaines de la Gaule-Belgique (important). — *Sieburg.* De Sulevis, Campestribus Fatis (beaucoup d'objections à faire contre cet ouvrage). — *Lindenschmit.* Handbuch der deutschen Alterthumskunde (remarquable).

87. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. N. F. Bd. II, Heft 1. — Witte. La fin de la domination bourguignonne dans le Haut-Rhin (raconte les conflits entre Charles le Téméraire d'un côté, les cantons confédérés, les villes libres d'Alsace et Sigismond d'Autriche de l'autre, depuis 1472. L'ordonnance prise cette année par le duc Charles pour établir un fort impôt sur le vin dans les territoires autrichiens du Brisgau et du Sundgau, qui lui avaient été remis en gage, a été la cause principale qui a ruiné la domination bourguignonne. Expose les mesures employées par Hagenbach pour réduire les deux villes de Thann et de Brisach, qui s'opposaient à l'impôt. Des échecs essuyés par Charles le Téméraire dans ses tentatives pour occuper l'évêché de la ville de Bâle, ainsi que Mulhouse. Son expédition dans l'Autriche antérieure, en 1473-74, n'a pas fortifié sa domination; mais sa conduite despotique et les cruautés de ses troupes ont augmenté l'opposition contre son autorité). — B. Simson. Sur le continuateur du Breviarium Erchanberti (publ. dans les *Monum. Germ.,* S. S. II, 329. L'auteur n'est autre que le moine de Saint-Gall, et peut-être faut-il l'identifier avec Notker le Bègue). — Obser. La mission du chevalier Louis-Georges à Edelsheim, en 1760 (envoyé à Paris par Frédéric II, pour traiter confi-

dentiellement d'une paix séparée entre la France, d'une part, la Prusse et l'Angleterre de l'autre. D'abord assez disposé à écouter le chevalier, Choiseul craignit ensuite de perdre la confiance de l'Autriche; il fit mettre le négociateur à la Bastille, et fit confisquer ses papiers. L'instruction donnée au baron d'Edelsheim, et le plan de ses rapports sur sa mission, l'auteur les a consultés dans les archives de la famille d'Edelsheim. Ces rapports ont été en partie utilisés par Frédéric II dans son *Histoire de la guerre de Sept ans*). — Wigand. Deux mss. retrouvés du chapitre de Strasbourg (retrouvés dans la bibliothèque de l'abbaye bénédictine de Melk sur le Danube; ils contiennent des statuts, des notes sur des usages liturgiques, des calendriers, une liste des revenus du chapitre, etc.). — Buck. Sur deux nouveaux mss. de la chronique d'Ulrich Richenthal relative au concile de Constance. — Roder. Relation sur la défaite des paysans du Klettgau dans le sud de Bade, le 8 mai 1633 (d'après un registre de la paroisse de Lottstetten; ces paysans furent battus par un détachement de cavaliers français et suédois).

88. — Jahresbericht des histor. Vereins für die Grafschaft Ravensburg zu Bielefeld. Bd. VI, 1886. — Tümpel. Vie de Marswidis, fondatrice du monastère de Schildesche près Bielefeld (publie une traduction allemande de sa vie). — Nordhoff. Deux lettres de rémission pour le monastère de Schildesche, 1333 et 1344. — Wilbrand. Monnaies trouvées à Bielefeld en 1885 (elles sont au nombre de plus de 7,000; la maison où elles ont été trouvées appartenait sans doute à l'administration de la monnaie). — Combat de Bielefeld, le 14 juin 1757 (entre Français et Hanovriens; publie la lettre d'un soldat hanovrien).

89. — Jahrbücher des Vereins f. meklenburgische Geschichte. Bd. L. 1885. — Hœlscher. Histoire de l'université de Bützow, d'après les documents (par suite des différends entre les orthodoxes et les piétistes, l'Académie de Rostock fut, en 1760, supprimée par le duc Frédéric de Mecklembourg et transportée à Bützow, puis ramenée à Rostock, en 1789, après la mort du duc Frédéric). — Wigger. Tables généalogiques de la maison grand-ducale de Mecklembourg). — Balck. Les Mecklembourgeois dans les universités étrangères jusqu'au milieu du XVIIe s. (d'après des documents inédits). — Krause. Les Mecklembourgeois aux universités de Wittenberg et d'Erfurt; supplément.

90. — Preussische Akademie der Wissenschaften. *Sitzungsberichte*. 1887, n°s 9 et 10. — Kirchhoff. Remarques sur le fragment d'une base trouvé dans l'acropole d'Athènes (étudie ce qu'est devenu le quadrige de bronze qui, au dire d'Hérodote, a été placé par les Athéniens à la fin du VIe siècle, à l'occasion de leur victoire contre les Béotiens et les Chalcidiens; on en a retrouvé récemment un fragment de la base avec une inscription). — Euting. Deux inscr. bilingues de Tamasos de Cypre (publie et commente les inscr. rédigées en phénicien et en cypriote; elles sont intéressantes pour l'histoire de Cypre au IVe s.). = N° 11. E. Curtius. Sur les saluts employés chez les Grecs modernes

et comparés à l'antiquité. = N° 14. Hegel. Sur le droit de succession dans les comptes municipaux du Danemark au moyen âge (traite de l' « arfkop ; » pour pouvoir léguer aux membres de sa famille des biens meubles ou immobiliers, il fallait, en Sleswig et dans d'autres villes danoises, acheter ce droit du seigneur à prix d'argent).

91. — Preussische Jahrbücher. Bd. LVIII, 1886, Heft 5. — O. Mejer. Les seigneurs évangéliques et l'organisation des églises (de la réforme au temps présent; du mouvement qui, dans le sein du protestantisme, cherche à faire disparaître cette organisation). — Babucke. Notes autographes de réfugiés français, 1685-88 (publie ces notes qui nous font assister aux péripéties par lesquelles a passé la famille de La Motte-Fouqué, chassée de France par la révocation de l'édit de Nantes). — H. Zimmer. Importance de l'Irlande dans la civilisation du moyen âge (l'Irlande, quand elle fut occupée par les Anglais au xiie s., n'était pas plongée dans une demi-barbarie. Balayée par les invasions germaniques, la civilisation romaine avait trouvé en Irlande un asile sûr. Du vi^e au ixe s., les Irlandais ont été les instituteurs de l'Europe occidentale dans tous les domaines de la pensée). — Delbrück. L'ouvrage du grand état-major général sur la guerre contre le Danemark (la première partie, seule publiée jusqu'ici, est remarquable par la critique ferme et indépendante des opérations; elle montre que toute cette partie de la campagne n'a été qu'une suite ininterrompue de fautes). — La stratégie dans la guerre russo-turque de 1877-78. = Heft 3 et 4. La guerre turco-russe de 1777-78; suite (étude stratégique; siège de Plevna). — Treitschke. La royauté politique de l'anti-Machiavel (discours prononcé à l'anniversaire de la naissance de l'empereur dans l'Aula de l'université de Berlin. Étude critique sur le travail de Frédéric II; le roi est resté fidèle pendant toute sa vie aux idées qu'il y expose).

92. — Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften (Leipzig). *Verhandlungen der philol.-histor. Classe.* Bd. X, n° 1. 1885. — Ribbeck. Agroikos (étude approfondie sur la condition de l'agroikos et de l'asteios dans la littérature grecque et romaine; expose les traits particuliers qui caractérisent ces types; important pour l'histoire des idées morales et des conditions sociales des peuples anciens). = N° 3, 1887. Voigt. Sur la *Possessio* et l'*Ager compascuus* à Rome (expose le développement de la législation agraire sous la République).

93. — Neues Archiv für Sæchsische Geschichte. Bd. VII, 1886. — Isleib. La guerre de l'électeur Maurice de Saxe contre Charles-Quint, en 1552 (récit détaillé d'après de nombreux documents inédits; apporte beaucoup de résultats nouveaux; cherche à justifier la défection de Maurice). — Ermisch. Ordonnances relatives aux mines d'étain à Ehrenfreierdersdorf, Geyer et Thum en Saxe (à partir de 1451; documents nouveaux et commentaires sur l'histoire minière de Saxe). — Baltzer. L'autobiographie du théologien saxon Daniel Naubitzer (du xvie siècle; intéressant pour l'histoire des idées; extraits). — Ohnesorge. La ville

de Sebnitz en Saxe; son nom, son âge et son origine (elle a été fondée au commencement du XIIIe siècle par des colons allemands). — R. Doerner. Histoire de la canonisation de Benno Misnensis (publie et commente plusieurs pièces d'où il résulte qu'il n'a jamais existé de *Vita* de ce personnage). — O. Richter. Un espion hussite (publie une lettre des ducs de Saxe à la ville de Dresde, en 1430). — L. Schmidt. Histoire du conflit engagé au sujet du comté de Lunebourg, 1440-43 (publie une lettre de l'empereur Frédéric III à Philippe le Bon, duc de Bourgogne). — Distel. Sur le *Testamentum* de Melchior von Osse (c'est un mémoire sur l'administration de l'État saxon ; il fut composé en 1555 à la demande de l'électeur Auguste). — Gædeke. Négociations de Wallenstein avec la Suède et la Saxe, en 1632 (publie des actes inédits qui montrent que le récit de Chemnitius repose sur des documents authentiques. Publie une lettre du comte Trzka au comte Kinsky, de l'an 1633). — Rockrohr. Eckbert II, margrave de Misnie (1068-1090. Biographie détaillée d'après des documents bien étudiés. Important pour l'histoire du règne de l'empereur Henri IV). — Knothe. Le supplice du chevalier Kragen (l'exécution de ce brigand et de quelques autres voleurs de grand chemin, en 1510, engagea la ville de Gœrlitz dans une série de combats avec ses voisins; après de longues négociations, la lutte se termina par la punition sévère des malfaiteurs, en 1516). — A. von Minckwitz. La garnison de Dresde du moyen âge à l'époque moderne (d'après des documents inédits). — Gædeke. Extraits des papiers du général saxon Hans Georg von Arnim, 1631-34 (important pour l'histoire de la guerre de Trente ans; publie plusieurs lettres ou extraits). = Comptes-rendus : *Burckhardt*. Stammtafeln des Hauses Sachsen (bon). — *Krause*. Der Briefwechsel des Mutianus Rufus (important). — Revue des plus récentes publications relatives à l'histoire de la Saxe et de la Thuringe.

94. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXII, Heft 1, 1886. — Korschelt. Mœurs et usages de la haute Lusace aux temps anciens (s'occupe surtout des édits somptuaires). — Id. Histoire de l'industrie linière en haute Lusace, au temps de sa prospérité au XVIIIe siècle. — Koenig. Le Falkenberg près de Bischofswerda (sur l'orthographe du nom dans les chartes et sur son étymologie; recueille les légendes relatives à cette montagne). — Edelmann. Comment le pays de Bautzen, de la domination brandebourgeoise, est passé à la Bohême, en 1319 (d'après des pièces d'archives). — Sauppe. Histoire du château et du monastère célestin d'Oybin en haute Lusace (récit très détaillé, d'après des sources manuscrites). — Moschkau. Le château de Carlsfried, près de Zittau, 1375-1442. — Wolkan. Des rapports entre le prince Pückler Muskau et Léopold Schefer (d'après leur correspondance; intéressant pour l'origine des écrits que nous ont laissés ces deux personnages).

LOUVOIS ET COLBERT DE CROISSY.

(LES CHAMBRES DE RÉUNION.)

On attribue généralement à Louvois la première idée et l'exécution de cette politique des *Chambres de réunion* par laquelle Louis XIV, après les traités de Nimègue, fit, selon le mot de Voltaire, « de la paix un temps de conquêtes. »

Pour pratiquer cette politique, dont il serait l'inventeur, il aurait presque complètement substitué son autorité à celle du ministre qui avait dans son département les affaires étrangères, du secrétaire d'État, Colbert de Croissy, frère du grand Colbert. Et ainsi se serait accomplie, du même coup, dans la politique extérieure et intérieure de Louis XIV, la double évolution qui prépara la disgrâce de la famille Colbert, assura la fortune de Louvois et réunit toute l'Europe contre l'ambition envahissante de Louis XIV, mal conseillé par ce ministre.

C'est là l'opinion de presque tous les historiens en France et en Allemagne, de M. Rousset[1], dont l'étude sur Louvois fait autorité, de tous les auteurs d'histoires générales, H. Martin[2], Guizot[3], Philippson[4].

Récemment, en 1882, M. Schefer a publié pour la Société de l'histoire de France un document où l'on trouve des indications tout à fait contraires sur la politique des Chambres de réunion, sur Croissy et sur Louvois : c'est la relation de l'érudit Spanheim, envoyé du Brandebourg, de 1679 à 1690, auprès de la cour de France[5].

1. Rousset, *Hist. de Louvois*, t. III, p. 21 et suiv.

2. H. Martin, *Hist. de France*, 4e édition, t. XIV, p. 4 : « Louvois partageait presque avec Croissy le ministère des Affaires étrangères, et il avait certainement beaucoup plus d'influence que Croissy sur la direction générale de la politique extérieure. »

3. Guizot, *Hist. de France*, t. IV, p. 299. M. de Pomponne fut disgracié en 1679; Colbert de Croissy, frère du grand Colbert, traita dès lors avec l'étranger toutes les affaires que Louvois ne se réservait pas.

4. Philippson, *Das Zeitalter Ludwigs XIV*, dans la collection de l'*Allgemeine Geschichte* d'Oncken, 1879, p. 239-241 : « Le mauvais génie de Louis XIV, qui le poussait toujours à de nouvelles entreprises injustes et ambitieuses, c'était Louvois... Louvois, après la paix de Nimègue, imagina un système qui, comme mépris audacieux du droit, n'a jamais eu son pareil. »

5. *Relation de la cour de France en* 1690, par Ézéchiel Spanheim. Paris, Renouard, 1882.

Suivant Spanheim, ce fut Colbert de Croissy qui eut l'idée d'accroître et de compléter les conquêtes des traités de Munster, d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue, en pleine paix, par des espèces de saisies judiciaires : « Il tira occasion des premiers traités où il avait été employé et avait eu bonne part de mettre sur le tapis et d'appuyer sur des clauses indécises qui y étaient restées le plan des réunions dans l'Alsace et les dépendances prétendues tant de cette province que de la Lorraine et des Trois-Évêchés[1]. » Pour exécuter ce plan de réunions qu'il avait lui-même formé, il prit à son service des hommes de loi, un avocat général au parlement de Metz, Bergeret, dont il fit son premier commis aux Affaires étrangères ; cette négociation, en un mot, c'est Spanheim qui parle, dès son entrée aux affaires, « il en fit le premier mérite de son ministère[2]. » Le mérite ou, si l'on aime mieux, la responsabilité de cette politique n'appartint donc pas à Louvois, mais à Colbert de Croissy ; c'est du moins l'opinion que Spanheim formule en plusieurs passages de sa relation et dans tous avec la même netteté.

Il ajoute que la diplomatie de Croissy n'eut qu'un objet, s'assurer des alliances ou prévenir des coalitions, afin d'éviter des engagements de guerre qui pourraient résulter de ce plan des réunions. Il ne dit pas que Louvois ait alors pris part à la direction de cette diplomatie ; pourquoi aurait-il empiété sur les pouvoirs de son collègue, pour réaliser des desseins que celui-ci avait formés? Bien au contraire, Spanheim nous apprend que Louvois renonça en faveur de Croissy à l'ancien usage qui permettait à tous les secrétaires d'État indistinctement de donner audience aux ministres étrangers, et qu'il les renvoya désormais au marquis de Croissy[3]. Ce ne fut qu'au temps de l'affaire de l'Électorat de Cologne et de l'élection du cardinal de Furstenberg que les conseils et l'autorité de Louvois s'opposèrent au crédit de Croissy et déterminèrent Louis XIV à une guerre que celui-ci désapprouvait. Ce jour-là, en l'année 1688 seulement, Louvois « donna seul les ordres » et Croissy, « de gré ou de force, suivit le torrent[4]. » Quelquefois aussi, dans l'administration du royaume, Louvois attira à lui des affaires qui étaient du département des Affaires étrangères, comme celles des protestants d'Orange[5]. Mais, pour les Chambres de réunion, en 1680, Spanheim n'imagine pas qu'il se soit passé rien de semblable.

Ces renseignements de Spanheim ont une grande valeur, quoiqu'ils contredisent absolument l'opinion que l'on se fait de la diplomatie française, après Nimègue, et de l'autorité de Louvois. Spanheim arriva en France précisément lorsque Croissy, qu'il avait connu antérieurement, devenait secrétaire d'État aux Affaires étrangères ; pendant tout son

1. *Relation*, p. 207.
2. *Relation*, ibid.
3. *Relation*, p. 202.
4. *Relation*, p. 212.
5. *Relation*, p. 241.

séjour en France, il n'eut de relations officielles qu'avec lui[1]. Envoyé d'une puissance allemande, il était intéressé à connaître, et il connut jour par jour, sa correspondance en témoigne, l'origine et les progrès de l'affaire des Réunions, qui menaçait et irritait particulièrement les princes allemands. Enfin il avait avec Croissy d'excellentes relations personnelles, il n'aimait pas Louvois, et l'on ne peut admettre un seul instant qu'il ait chargé l'un pour décharger l'autre[2]. Il a d'ailleurs toujours soin de déclarer que son témoignage « repose sur les occasions que l'affaire des Réunions lui a fournies d'en parler avec M. de Croissy, toutes les fois qu'il le jugeait nécessaire ou que l'Électeur le lui ordonnait[3]. » Ni son autorité ni sa bonne foi ne sauraient donc être mises en doute.

Son témoignage modifie néanmoins si complètement ce que l'on était habitué à penser de la politique de Louis XIV et de ses ministres après Nimègue qu'il faudrait, avant de l'accepter, le soumettre au contrôle des documents officiels. La correspondance de Croissy avec ses agents, conservée au dépôt des Archives étrangères, permettrait de constater définitivement si la politique des Chambres de réunion fut son œuvre ou celle de Louvois. Cette étude dépasserait d'ailleurs les limites de cette courte note.

Ce que je veux établir seulement, c'est que les preuves trop rares qui aient été données des prétentions de Louvois à diriger, à partir de 1680, la politique étrangère, les quelques documents empruntés par M. Rousset au dépôt de la guerre, n'ont ni la valeur ni le sens qu'il croit pouvoir leur attribuer.

M. Rousset a cité deux pièces des Archives de la guerre qui paraissent au premier abord concluantes. La première est une instruction, soi-disant pour M. de Verjus, ambassadeur du roi en Allemagne, qui avait à s'expliquer auprès de la diète sur les premiers arrêts des chambres de réunion. Voici le texte (Dépôt général, 637. — 7 janvier 1680)[4] :

« Le droit de S. M. est si bien établi par le traité de Munster qu'il ne sera rien dit pour le justifier. Dans les discours familiers que le sieur de Verjus pourra avoir avec les députés bien intentionnés de la diète, S. M. a jugé avec beaucoup de raison qu'il serait bon qu'en même temps que ledit sieur de Verjus s'expliquerait avec la hauteur et la fermeté nécessaires pour faire connaître au corps de la diète qu'elle n'est pas pour rien changer aux ordres qu'elle a donnés, il fût en état de faire connaître que S. M. garde toute la modération et toute la justice que l'on peut raisonnablement désirer d'elle. »

Après avoir cité, M. Rousset commente : « De qui, dit-il, M. de Verjus tient-il ces instructions ? Est-ce *de M. de Croissy, son chef naturel ?*

1. *Relation*, p. 201.
2. *Relation*, p. 191, 195-198.
3. *Relation*, p. 208.
4. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, p. 21.

C'est de Louvois qui exerce au-dessus de M. de Croissy la dictature diplomatique et qui lui mesure en quelque sorte la part qu'il doit prendre aux affaires de son propre département. » *Dictature diplomatique de Louvois :* M. Rousset est très affirmatif, et il semble qu'il ait le droit de l'être. Car il n'affirme pas seulement, il prouve.

Voici une seconde preuve qu'il emprunte au même Dépôt[1]. Louvois dictait leur conduite aux agents de Colbert de Croissy, mais, de plus, il traitait son collègue lui-même comme un simple agent qu'il *informait sommairement* des résolutions royales, après qu'elles étaient prises et déjà exécutées :

« Les évêques de Toul, Metz et Verdun ayant représenté au roi que la plupart de leurs vassaux leur refusaient l'obéissance, S. M. a nommé une chambre composée de treize juges du parlement de Metz pour connaître les différends desdits évêques avec leurs vassaux. » (Mémoire pour M. Colbert (de Croissy), 7 janv. 1680.) — Dépôt général, 637.

Croissy n'avait donc plus qu'à accepter le fait accompli. L'institution de la chambre de Metz semble bien, d'après ce texte, avoir été faite à son insu et lui avoir été imposée après coup. M. Rousset a raison de le penser, si les choses se sont passées comme ces pièces paraissent l'indiquer et si ces documents sont tels qu'il nous les a donnés.

J'ai eu la curiosité de les demander à mon tour au Dépôt général de la guerre. Et je dois dire qu'une première erreur commise par M. Rousset à propos du destinataire d'une de ces lettres m'a conduit à les vérifier toutes deux.

M. Rousset croit qu'un mémoire adressé le 7 janvier 1680 par Louvois à *monsieur Colbert* était à l'adresse de Croissy : c'est impossible. Depuis le mois de novembre 1679, jusqu'au printemps de 1680, le secrétariat des Affaires étrangères appartint au grand Colbert. Son frère ne prit possession de cette charge qu'au retour d'une mission que le roi lui avait confiée en Bavière, en vue de conclure le mariage du dauphin avec une princesse bavaroise. Et il ne revint qu'en mars-avril 1680[2]. Cette inexactitude a une certaine gravité : car, si Louvois eût exercé à ce moment une dictature diplomatique, c'eût été non pas aux dépens de Croissy, ministre à peine depuis quelques mois, mais du grand Colbert, du ministre le plus autorisé de Louis XIV jusqu'alors.

J'ai donc fait des recherches, au Dépôt de la guerre, dans le volume 637 des Archives anciennes, qui contient les minutes de janvier 1680.

Or, il n'y a aucune lettre du 7 janvier 1680 qui porte la suscription *pour M. de Verjus.* On est fondé à se demander, en conséquence, pourquoi l'historien de Louvois a suppléé lui-même à cette lacune et formulé des conclusions qui en somme ne reposent absolument sur rien.

1. Rousset, *Ibid.*

2. Spanheim, *Relation,* p. 202, 206. — Lettres de Verjus à Colbert, 4 déc. 1679, à Croissy, 13 février, 24 mars, 1er avril 1680 (Affaires étrangères. — *Corresp. d'Allemagne*).

Il y a plus : M. Rousset n'a pas cité le début de la pièce du 7 janvier 1680, qu'il suppose adressée à M. de Verjus par Louvois, supposition absolument gratuite, je le répète. Voici ce début : « En mesme temps que S. M. vous chargea, il y a quelques jours, d'instruire le sieur de Verjus de la manière dont elle jugeoit à propos qu'on répondit aux plaintes qui pourroient lui être faites de la part de la diète, elle me commanda de vous envoyer un mémoire qui mist le dit sieur de Verjus en état de justifier la conduite que ceux qui commandent en Alzace et dans les évêchés y tiennent par ordre de S. M. dans les discours familiers qu'il pourra avoir, etc..... »

Ce texte prouve d'une manière péremptoire que Louvois n'écrivait pas directement au sieur de Verjus, qu'une autre personne instruisait cet ambassadeur des volontés du roi. Louvois était seulement chargé d'envoyer à cette personne des renseignements qu'il lui transmettait sous forme de mémoire.

L'opinion de M. Rousset repose donc sur une pure hypothèse et sur un texte qu'il n'a cité qu'incomplètement. Quelle est cette personne, maintenant, à qui s'adressait Louvois et qui envoyait des instructions au sieur de Verjus? Ce devait être son chef naturel, le grand Colbert, et, en effet, la pièce originale, dont M. Rousset n'a connu que la minute au Dépôt de la guerre, existe au Dépôt des Affaires étrangères et porte la suscription *à M. Colbert* et la signature de Louvois. Elle est datée de Saint-Germain, du 7 janvier 1680. Il n'est pas nécessaire de la reproduire ici : les termes en sont identiques à ceux de la minute qu'a publiée M. Rousset. Elle contient de plus le début que l'historien de Louvois n'a pas cru utile de faire connaître au public.

Quant à l'autre pièce, dont M. Rousset a cité un fragment, c'est un mémoire adressé à M. Colbert et qui débute ainsi : « L'on s'est plaint à la diète de Ratisbonne des exécutions, etc. » C'est la minute qui est au Dépôt de la guerre. L'original du mémoire est au Dépôt des Affaires étrangères, et j'y ai trouvé intégralement le passage relatif aux Chambres de réunion qu'a cité M. Rousset. Ce mémoire porte le titre suivant : « Mémoire touchant les plaintes faites à Ratisbonne de ce qui se passe en Alsace ; » et en outre cette mention : « *Envoyé à M. de Verjus*[1]. » Cette mention est très importante ; elle fixe le caractère de la pièce elle-même ; ce n'est pas une lettre que Louvois adresse à Colbert, mais un mémoire qu'il lui envoie pour être transmis à l'ambassadeur d'Allemagne, le mémoire auquel il est fait allusion dans la lettre précédente, commandé par le roi, destiné à mettre *le sieur de Verjus en état de justifier la conduite que ceux qui commandent en Alsace et dans les trois évêchés y tiennent par ordre de Sa Majesté.*

Les termes de cette communication sommaire, qui seraient singuliers, de Louvois à Colbert, n'ont plus rien que de très naturel et de très correct dès qu'il s'agit d'informer un ambassadeur du roi à l'étranger de ce qui se passe en Lorraine. Les Allemands viendront se plaindre à lui :

1. Affaires étrangères. — *Corresp. d'Allemagne,* 1680.

il faut qu'il ait des instructions et des renseignements précis pour leur répondre.

En résumé, la première pièce que M. Rousset prétend avoir été adressée par Louvois directement à l'ambassadeur d'Allemagne était destinée à Colbert : la suscription de l'original, qui est aux Affaires étrangères, et la première partie, que M. Rousset a supprimée, le prouvent d'une manière absolue. La seconde pièce était faite non pas pour Colbert, mais pour l'ambassadeur d'Allemagne, à qui Colbert l'a transmise, après l'avoir reçue de Louvois.

Il est regrettable qu'un historien aussi scrupuleux que M. Rousset ait ainsi publié, sur une question très délicate et très importante, des textes tronqués et superficiellement étudiés. Pourquoi vouloir prouver à toute force que Louvois empiétait alors sur les affaires des autres départements ? Les pièces publiées par M. Rousset prouvent au contraire que Colbert, alors secrétaire d'État des affaires étrangères, était seul en relation avec l'ambassadeur du roi en Allemagne et que les mémoires rédigés par Louvois pour M. de Verjus passaient d'abord par ses mains ; Louvois les lui transmettait correctement avec une lettre d'envoi, cette lettre même que M. Rousset a publiée, comme si elle était destinée à M. de Verjus.

Il était très naturel d'ailleurs que Louvois fût associé à cette politique, que le roi le chargeât de fournir des indications à Colbert et à ses agents. Le contraire ne l'eût pas été. Comme secrétaire d'État de la guerre, il avait la haute main sur l'administration des provinces frontières des Trois-Évêchés, de la Franche-Comté, de l'Alsace, de la Lorraine, etc... Les parlements de Metz, de Besançon, de Tournay, les conseils souverains d'Alsace et de Perpignan étaient dans son département[1]. C'est avec lui que devaient correspondre l'intendant de Lille, Lepelletier, l'intendant d'Alsace, De la Grange, le conseil souverain d'Alsace, le parlement de Besançon. C'est lui qui devait leur transmettre les ordres du roi. Si, pour réaliser des desseins que la diplomatie française appuyait à l'étranger, et dont elle suivait l'exécution, les chefs de cette diplomatie, Colbert ou son frère Croissy, s'étaient mis directement en rapport avec les intendants des provinces frontières ou les corps de justice, Louvois eût été fondé à se plaindre de procédés qui eussent constitué une véritable atteinte à son autorité.

La manière dont, en 1680, la collaboration de Louvois et des Colbert fut organisée en vue des Réunions était tout à fait correcte. Et si l'on veut encore prétendre, contrairement au témoignage autorisé de Spanheim, que Louvois partagea avec Croissy la direction des Affaires étrangères, à l'époque des Réunions, il en faudra donner d'autres preuves que les pièces publiées par M. Rousset.

Émile Bourgeois.

1. Spanheim, *Relation*, p. 237.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Léonce Person, mort le 19 mars dernier, avait publié, outre divers travaux estimés sur l'histoire littéraire du XVIIe s., les *Papiers de Pierre Rotrou de Saudreville* (1883) et, tout récemment, un travail très remarquable sur Waterloo sous le titre : *Excursion pédagogique au champ de bataille de Waterloo* (1886).

— A M. Delpech, décédé récemment, on doit un ouvrage, remarquable à certains égards, sur *la Tactique au XIIIe s.*, ouvrage en deux volumes remplis de recherches intéressantes.

— M. Francisque Michel, décédé au mois de mai dernier, était âgé de soixante-dix-huit ans. Peu d'érudits ont publié plus que lui de textes philologiques, littéraires ou historiques du moyen âge. C'est dans les bibliothèques d'Angleterre qu'il travailla surtout et qu'il recueillit son plus précieux butin. Nous indiquerons seulement quelques-unes de ses publications : *la Chronique de Du Guesclin* (1830) ; *le Roman d'Eustache le Moine*, le célèbre pirate du temps de Philippe-Auguste (1834) ; *les Chroniques anglo-normandes* (Rouen, 1836-40, 3 vol.) ; *Anglo norman poem on the conquest of England*, 1172 (1837) ; *Chronicle of the war between the English and the Scots*, 1173-74, *by Jordan Fantosme* (1839) ; ces trois dernières en collaboration avec M. Th. Wright ; *la Chronique des Ducs de Normandie*, 3 vol. de la *Collection des Documents inédits* (où se trouve aussi reproduit le texte de J. Fantosme), 1837-1844 ; *l'Histoire des Ducs de Normandie et des Rois d'Angleterre*, publiée par la Société de l'histoire de France (1840) ; le t. I des *Rôles gascons*, 1242-54 (*Documents inédits*), 1885, etc. Mais, si l'on peut louer la curiosité d'esprit de M. Fr. Michel, son labeur considérable, ses découvertes heureuses, on ne peut oublier qu'il lui manquait la qualité maîtresse de l'érudit, le sens critique. Copiste diligent, mais non toujours exact, il ne savait ni établir un texte ni le commenter ; il laissait toujours à faire après lui. D'autre part, il possédait assez bien la pratique du document historique, et il laisse des livres où l'on peut trouver nombre d'utiles renseignements : *Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne*, 1847, 2 vol. ; *Histoire des tissus de soie au moyen âge*, couronné par l'Institut en 1854 ; *les Écossais en France et les Français en Écosse* (2 vol., 1862) et surtout l'*Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous la domination anglaise* (2 vol., 1867-68). L'Académie des inscriptions et belles-lettres décerna le grand prix Gobert à ce dernier ouvrage, le plus remarquable, peut-être, de tous ceux qu'on doit à M. Michel ; mais elle n'accueillit pas l'auteur dans son sein. Il avait rendu de réels

services pendant un quart de siècle, mais il n'avait pas su marcher avec son temps, et il persévérait dans sa méthode surannée malgré les progrès de la critique.

— Le 15 juin est mort à Paris M. le comte H. D'IDEVILLE, à l'âge de cinquante-sept ans. Après avoir passé plusieurs années dans le service diplomatique, il devint préfet d'Alger, puis rentra dans la vie privée pour se consacrer aux lettres et à l'histoire. Plusieurs de ses écrits intéressent l'histoire diplomatique du second empire : *le Journal d'un diplomate en Italie* (1859-66); *Notes pour servir à l'histoire du second empire* (1872-73); *le Journal d'un diplomate en Allemagne et en Grèce; les Piémontais à Rome.* Il était un défenseur ardent du pape et du pouvoir temporel; il n'était pas moins fermement dévoué à la cause monarchique. Ce double sentiment inspire la plupart de ses œuvres. On lui doit aussi quatre volumes très intéressants sur le *Maréchal Bugeaud d'après ses Mémoires et sa correspondance.* Son dernier ouvrage, *Pellegrino Rossi,* montre, d'autre part, qu'il n'avait pas de haine pour les idées libérales. C'était un galant homme, et très sincère.

— L'Académie française a décerné le 1er prix Gobert à M. Albert SOREL pour ses deux volumes sur l'*Europe et la Révolution française,* et le second à M. A. CHUQUET pour son livre sur *Valmy.* — Nous avons vu avec une vive satisfaction l'Académie accorder une de ses récompenses à M. X. MOSSMANN, l'éminent érudit alsacien, pour la belle et touchante biographie qu'il a consacrée à M. F. Engel-Dollfus (impr. Brustleid), qui ne fut pas seulement un industriel de premier ordre et un bienfaiteur de la classe ouvrière, mais un promoteur des recherches archéologiques en Alsace, le créateur du Musée archéologique de Mulhouse et le premier donateur de l'École française d'archéologie de Rome.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le 1er prix Gobert à M. Alphonse DE RUBLE pour ses travaux sur l'histoire du XVIe s., et le second prix à M. le chanoine DEHAISNES pour ses *Documents et extraits concernant l'histoire et l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut* (4 vol.); le prix Delalande-Guérineau à M. Julien HAVET pour ses *Études mérovingiennes.* La commission a exprimé officiellement le regret de ne pouvoir récompenser deux autres ouvrages qu'elle a particulièrement remarqués : *le Recueil de documents concernant le Poitou,* par M. Paul GUÉRIN, et le *Parlement de Paris,* par M. F. AUBERT. — La commission chargée de juger le concours ouvert pour le prix ordinaire sur l'Instruction des femmes au moyen âge n'a pas décerné de prix; un seul mémoire avait été présenté; l'Académie lui attribue un prix de 1,000 fr., à titre d'encouragement, et retire le sujet du concours. — Le prix Fould n'a pas été décerné non plus; mais les arrérages des trois dernières années ont été partagés entre M. de Sarzec (fouilles en Chaldée) et M. Dieulafoy (fouilles en Susiane). — Sur le prix Bordin (*Noms de saints en langue d'oc et en langue d'oil*), une récompense de

2,000 fr. est attribuée à l'auteur de l'unique mémoire qu'a reçu l'Académie. Le sujet est retiré du concours.

— La réunion annuelle des sociétés savantes des départements a eu lieu à la Sorbonne les 31 mai, 1er et 2 juin, sous la présidence de M. Léopold Delisle. Nous empruntons au journal *le Temps* les indications suivantes sur les travaux du congrès dans ses diverses sections : 1° *Section des sciences.* — M. E. Rébouis traite des grandes épidémies au moyen âge. Une maladie nettement caractérisée par deux symptômes, les bubons et les charbons, et connue de tous sous le nom de peste, quelles que soient les épithètes qui l'accompagnent, régnait déjà en Égypte et en Lybie dès le commencement de l'ère chrétienne. Au VIe et au XIVe siècle, elle a eu, sous les noms de peste justinienne et de peste noire, des recrudescences terribles qui, chaque fois, ont semblé sur le point d'anéantir l'humanité. Cette même maladie a parcouru l'Europe dans tous les sens pendant le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècle, mais a reculé peu à peu vers l'Orient. Elle n'en est pas sortie depuis le commencement de ce siècle, et aujourd'hui, resserrée sur une zone étroite, dans la dépression caspienne, elle semble s'éteindre sur place.

2° *Section d'archéologie.* — M. Borel décrit les vestiges et le tracé d'une voie romaine allant de Milan à Vienne en Dauphiné, traversant les Alpes Grées, la Savoie, la Tarentaise et Chambéry. La route franchissait les Alpes au col du Petit-Saint-Bernard. C'est en ce point qu'on a découvert les substructions considérables d'une *mansio* gallo-romaine qui servait à la fois de poste militaire, d'hôtellerie et de relais. — M. Roman lit un travail sur les architectes, les peintres et les sculpteurs du Dauphiné, depuis la moitié du XIVe siècle jusque vers la fin du XVIe. — M. Blancart communique des observations sur « la livre de Charlemagne. » On possède au Conservatoire des arts et métiers, sous le nom de « Pile de Charlemagne, » un ancien poids d'environ quinze kilogrammes. Mais il a été reconnu qu'il n'est pas antérieur au quatorzième siècle. Il se compose de poids rentrant les uns dans les autres. Il n'est pas probable que ce soit là un étalon reproduisant une mesure plus ancienne. — M. Baillet entretient le congrès des momies qui sont conservées au musée d'Orléans, très riche en antiquités égyptiennes. Les caisses qui renferment les momies sont de l'époque ptolémaïque; les momies elles-mêmes appartiennent à des personnages revêtus de fonctions dans le temple de Khem, Horus et Isis de Panopolis (haute Égypte). M. Maspero ajoute à cette communication quelques renseignements. Panopolis avait fourni peu d'antiquités jusqu'à la découverte d'un cimetière intact, de l'époque gréco-romaine, lequel a jeté dans le commerce plusieurs milliers de momies, sans compter celles qui sont restées à Boulaq. C'était le lieu de sépulture du peuple et de la moyenne bourgeoisie. Les momies y étaient entassées l'une sur l'autre dans des tombeaux aménagés dans les crevasses naturelles de la montagne. Quelques hypogées isolées avaient appartenu toutefois à des familles de l'aristocratie locale. Les personnages les plus anciens étaient contem-

porains des derniers Ptolémées. — M. Morel lit une étude sur des *torques* (colliers ou bracelets) trouvés en Champagne. Ils sont ornés de figures humaines. C'est la première fois qu'on observe ce fait sur les objets de ce genre.

3° *Section de géographie.* — M. Ludovic Drapeyron a retracé, d'après des documents manuscrits et inédits de la Bibliothèque nationale, l'éducation géographique de trois rois de France : Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Ces documents émanent de Philippe Buache (1700-1773), premier géographe du roi. Ils paraîtront dans la *Revue de géographie.* — M. Quarré-Reybourbeon lit un travail sur Pascal Gosselin, géographe lillois peu connu. — M. Castonnet-Desfosses fait une communication sur un manuscrit du P. Raphaël, du Mans, de l'ordre des capucins. Ce ms. a trait à la Perse, dont il donne une description des plus complètes. Le P. Raphaël faisait partie des nombreux capucins que le P. Joseph envoya en Asie, sous Louis XIII, pour étudier la route de l'Inde. — M. de Vauthelleret entretient le congrès des anciennes voies romaines, principalement de celles de la mer Tyrrhénienne. Il décrit la grande voie Aurelia, qui suivait le littoral dans son parcours de Monaco à Vintimille et au delà. Sous Agrippa, on construisit les premières grandes voies des Gaules (Domitia, Emporium, Postumia, etc.). La voie Aurelia est devenue la grande ligne ferrée de Marseille à Gênes; la voie Postumia est devenue la ligne ferrée de Gênes à Turin; la voie Æmilia-Scaura, la ligne ferrée de Turin à Savone; la voie Æmilia-Lepida, la ligne ferrée du grand Saint-Bernard; la voie Heraclea, la ligne ferrée de Gênes à Milan et au val d'Aoste; la voie Domitia, la ligne du Mont-Blanc-Genève-Paris. — M. Rouire signale l'existence en Tunisie d'une chaussée romaine non encore connue. Elle est jetée sur la Sebkha Halk-el-Mengel, à trois kilomètres à l'est d'Erghéla. Cette hardie et belle construction a amené dans la configuration du sol un curieux changement. Ne pouvant s'échapper vers la mer, les eaux de la Sebkha se sont frayé un nouveau lit à un kilomètre environ du lit primitif. — M. Maxe-Werly propose quelques modifications à la Table de Peutinger. Elles concernent la voie romaine de Reims à Toul. L'auteur établit que la station d'*Ariola* était bien située au passage de la Chée, dans le val de Noyers, au lieu dit aujourd'hui la Maison-du-Val. *Caturiges* doit être identifié avec Bar-la-Ville, faubourg de Bar-le-Duc. Entre *Caturiges* et *Nasium*, le chiffre IX, inscrit sur la table comme exprimant la distance en lieues gauloises, est erroné. Il ne concorde pas avec la distance entre le village de Nais et Bar-la-Ville, qui est de dix lieues huit dixièmes.

4° *Section d'histoire et de philologie.* — M. Veuclin analyse les statuts des « toilliers et fabriquants de toilles » de la ville de Bernay, statuts renouvelés en 1618; il y est question de la « confrairie » de Sainte-Anne et de Sainte-Barbe. A partir de 1779, la corporation des toiliers orna ses « marques » de l'emblème héraldique de la ville de Bernay; la confrérie a laissé un souvenir dans l'unique fête civile de Bernay,

la Sainte-Anne. — M. l'abbé Rance donne quelques indications sur le « sermon des antiquités, » dont l'origine, dans la ville d'Arles, est assez obscure. Ce sermon, en l'honneur de saint Marc et de la ville, était prononcé tous les ans, le jour de l'élection des consuls, en l'église de la Major, puis à l'hôtel de ville. L'origine de cet usage civil et religieux semble se rattacher à d'anciens rapports entre Arles et Venise sur lesquels on manque de renseignements; en tout cas, au milieu du XVIe siècle, il était déjà donné comme ancien. — M. Veuclin signale l'existence, dès 1366, d'une confrérie de charité pour le service des vivants, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu d'Orbec, confrérie qui fut rétablie en 1654 et subsista jusque vers l'an 1700. Il pense que les statuts de cette confrérie furent empruntés à ceux des confréries de charité fondées, à partir de 1620, par saint Vincent de Paul. M. L. Delisle fait remarquer, à ce propos, que des confréries du même genre existaient ailleurs qu'à Orbec; il signale notamment les chartes relatives à l'Hôtel-Dieu de Coutances, remontant au commencement du XIIIe siècle et publiées dans le t. XI du *Gallia christiana*. — M. Adrien Maquet lit un mémoire intitulé : *Histoire de Versailles aux temps féodaux*. — M. Coüard-Luys communique un travail sur « le camp de Saint-Omer en 1788, » à l'aide de documents inédits, et particulièrement de lettres autographes intimes et confidentielles adressées par le prince de Condé à la princesse de Monaco. Ce camp n'avait pas été ordonné, comme on l'a supposé, tout exprès pour servir à l'éducation militaire du duc de Bourbon : ce n'était pas une simple parade militaire. Il se rattachait à un ensemble de préparatifs de guerre dirigés, non pas contre l'Autriche, mais contre la Prusse, à laquelle on voulait faire comprendre que, si la France était tombée en 1757, elle se sentait encore capable de se relever. — M. Villepelet fait une communication sur plusieurs documents inédits relatifs aux affaires des Pays-Bas et aux guerres civiles en Champagne et dans le Lyonnais (1551-1586). — M. Maggiolo étudie les origines de l'ordre de Saint-Benoît et analyse les principaux règlements de la congrégation de Sainte-Vanne, en insistant sur les art. relatifs aux études et aux bibliothèques. — M. Albert Babeau fait connaître, d'après une copie existant dans les archives de l'Aube, le texte des lettres patentes du 13 mai 1644 qui nomment le duc d'Enghien gouverneur de Champagne. Le préambule de ces lettres contient un rapide récit de la bataille de Rocroy, qui présente en plusieurs passages des analogies frappantes avec le récit de Bossuet. — Il est donné lecture d'une note de M. l'abbé Morel sur l'origine, l'importance et la durée des anciennes foires. Il insiste principalement sur la foire de Compiègne de la mi-carême, la plus importante et la plus ancienne de cette région. Elle remonte à 1093. — M. Pasquier étudie la charte de coutume concédée au Fossat, chef-lieu de canton du département de l'Ariège, le 26 janvier 1274; elle est autant une confirmation de coutumes existantes qu'un octroi de nouveaux privilèges. Le document a été primitivement rédigé en latin; une tra-

duction contemporaine en dialecte languedocien fut faite pour les habitants. Les 52 articles de la charte peuvent se diviser en huit parties : 1° limites de la ville ; 2° régime des personnes et liberté individuelle ; 3° régime de la propriété et charges féodales ; 4° organisation municipale ; 5° organisation judiciaire et procédure ; 6° rapports entre créanciers et débiteurs ; 7° affaires criminelles et mœurs ; 8° commerce, police rurale et urbaine. Au Fossat, le servage n'existait plus quand la charte fut promulguée ; aussi les coseigneurs s'occupèrent-ils de procéder à l'organisation de la commune, à formuler des règles de procédure et à déterminer leurs rapports avec leurs vassaux. — M. Bourgeois fait une communication sur la « Succession de France, » d'après les mémoires de Torcy et des documents inédits tirés des archives du ministère des affaires étrangères. Une pièce signée de Louis XIV, en conseil, prouve que le mot de ce prince : « Il n'y a plus de Pyrénées, » est authentique et que, en France comme en Espagne, on ne désespérait pas de réunir un jour les deux couronnes sur la même tête. — M. Lempereur lit un mémoire relatif aux « Petites écoles » dans l'ancien diocèse de Rodez, avant la création des collèges. Les textes nous révèlent l'existence d'écoles jusque dans les petits villages ; les maîtres sont instruits ; parfois même ils ont le titre de maître ès arts ; le plus souvent les « Lettres de régence » leur donnent la dénomination de *clercs*. — M. Vignat signale et décrit des cartulaires d'Orléans. M. Delisle fait remarquer que la part de M. Vignat dans la publication de ces documents est considérable. — M. Rébouis mentionne les statuts du « mestier des tisserants en la chastellenie d'Ennet » (Annet, dép. d'Eure-et-Loir). Ils sont datés de 1464. Les dix-neuf articles de ces statuts énumèrent les obligations des apprentis, les conditions d'admission dans la corporation, les pénalités ou amendes édictées contre ceux qui violeront les prescriptions adoptées d'un commun accord. M. Rébouis a lu, en outre, une note sur les coutumes agenaises, accordées par Édouard Ier, roi d'Angleterre, à Valence d'Agen en 1283, à Puymirol en 1286, à Castelmoron en 1287, à Saint-Pastour en 1289. Il indique les analogies et les divergences qu'offrent ces documents, rapprochés des coutumes languedociennes de Castelsagrat, de Riom. Tous ces documents sont ou seront publiés, soit dans la *Revue historique de droit français et étranger*, soit dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*. — M. Brun-Durand a montré que les états du Dauphiné constituaient une représentation des trois ordres. Toutefois, le tiers état seul procédait de l'élection. Les femmes pouvaient faire partie de droit de ces états quand elles avaient des fiefs dans la province. Le Dauphiné a joui, en fait et en droit, d'une sorte de *self government* jusqu'en 1628, date de la suppression des états. — M. Édouard Forestié analyse des documents pour servir à l'histoire du costume en France au xive siècle. Le luxe des vêtements était parvenu, à cette époque, à un degré dont on ne se serait pas douté, non seulement pour les gentilshommes et pour les bourgeois, mais même parmi les simples

cultivateurs. C'est ce qui faisait dire à Guillaume le Breton : « On n'aperçoit que drap et satin, drap écarlate et fin linon; et le paysan, ému de se voir dans la tenue d'un empereur, se juge l'égal de toutes les puissances. »

— M. L. Delisle, président, a donné lecture des questions adoptées provisoirement par le comité, pour le congrès de 1888 : 1° mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux états provinciaux; 2° transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces; 3° origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers; 4° origine, importance et durée des anciennes foires; 5° anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille; 6° liturgies locales antérieures au XVIIe siècle; 7° étude des anciens calendriers; 8° origine et règlements des confréries et établissements charitables antérieurs au XVIIe siècle; 9° indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry; 10° histoire des mines en France avant le XVIIe siècle; 11° objet, division et plan d'une bibliographie départementale; 12° du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution; 13° de la piraterie entre les populations chrétiennes; 14° étudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen âge; 15° rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français; 16° étudier les cadastres ou compoids antérieurs au XVIe siècle, leur composition et leur utilité pour la répartition de l'impôt; 17° jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière se rattachant à des coutumes anciennes religieuses ou profanes, tels que la fête des fous et des innocents, la fête de l'abbé de la jeunesse, le jeu de soule, le jeu de la tarasque, les feux de Saint-Jean, la fête de Gayant, etc.; 18° établissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses et mesures d'ordre public prises pour prévenir leur propagation; 19° étudier quels ont été les noms de baptême usités, suivant les époques, dans une localité ou dans une région, en donner autant que possible la forme exacte et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue; 20° étude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies.

— La *Société des études historiques* délivrera, en 1888 (concours Raymond), un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Histoire de la Compagnie française des Indes, depuis sa création, en mai 1719, jusqu'à sa disparition, en avril 1770. » Les mémoires doivent être déposés, 6, rue Garancière, le 31 décembre 1887, dernier délai, à M. Desclosières, secrétaire général.

— Un décret du 14 mai dernier a modifié sur plusieurs points l'orga-

nisation des Archives nationales. Le nombre des sections entre lesquelles les documents sont répartis est ramené de quatre à trois. En outre, un secrétariat est chargé de la correspondance, de la comptabilité, du matériel et du service de la salle de travail. Le titre de directeur général est remplacé par celui de garde général, jadis porté par Camus, Daunou et Letronne. Ce garde général, comme les autres fonctionnaires des Archives, doit être choisi parmi les archivistes paléographes. Le professorat est interdit à l'avenir aux fonctionnaires des Archives, mais sans qu'il soit porté atteinte aux situations acquises.

Ce décret est complété par un arrêté ministériel en date du 16 mai destiné à remplacer le règlement en vigueur depuis 1856. D'après ce règlement, le directeur général proposait directement à l'approbation du ministre, après en avoir délibéré avec les chefs de section réunis, le plan de toutes les publications de documents originaux ou d'inventaires, et ces publications étaient exécutées sous sa direction et sous sa responsabilité exclusives. A l'avenir, les inventaires seront, au fur et à mesure de leur rédaction, communiqués au ministre, qui en autorisera et en fera contrôler l'impression. Toutes les questions relatives au classement des documents, à la rédaction et à l'impression des inventaires seront soumises à la Commission supérieure des Archives, appelée, d'une façon générale, à donner son avis sur toutes les questions d'ordre technique ou scientifique intéressant l'établissement. Enfin, le fonctionnement des Archives nationales sera, comme l'est déjà celui des Archives départementales, vérifié annuellement par une inspection générale confiée soit à un ou plusieurs membres de la Commission supérieure désignés par le ministre, soit à un inspecteur général des Archives.

Le nouveau règlement renferme une disposition qui sera bien accueillie des travailleurs. C'est celle qui augmente de deux heures la durée de la séance : la salle de travail, ouverte à dix heures du matin, ne fermera désormais qu'à cinq heures du soir. L'article 21 ajoute même que le ministre pourra, à titre exceptionnel, donner, sur l'avis du garde général, des autorisations spéciales de commencer la séance à neuf heures du matin et de la prolonger jusqu'à six heures du soir. Si le ministre use jamais de cette faculté, cela évidemment équivaudra en fait à l'ouverture des Archives pour tout le monde de neuf heures à six heures, car on ne saurait admettre qu'un établissement public de sa nature, tel qu'un musée, une bibliothèque ou des archives, puisse être, aux mêmes heures, ouvert à certains contribuables privilégiés et fermé aux autres.

— Disons, à propos des Archives nationales, que le *XIXe Siècle* a publié une lettre fort spirituelle d'un habitué de la salle de travail, M. Petit (de Veauce), lequel réclame avec raison de l'administration de l'instruction publique la construction d'une salle du public plus vaste, plus aérée et mieux éclairée que la salle actuelle, exiguë, basse, obscure, véritablement indigne à tous égards du magnifique établissement qu'elle dessert.

— Dans sa Chronique d'Orient de la *Revue archéologique* de janvier-février 1887, M. S. Reinach résume les discussions qui se sont engagées récemment entre les archéologues anglais et allemands au sujet de l'antiquité des monuments fouillés par M. Schliemann à Tirynthe et à Mycènes. M. Stillmann, plus ou moins suivi par M. Penrose, estime que les tombeaux fouillés à Mycènes par Schliemann ont une grande analogie avec les tombeaux celtiques; quant au palais de Tirynthe, il serait d'origine byzantine, et peut-être du xe s. de notre ère. M. Dœrpfeld, au contraire, tient pour la très haute antiquité de ces monuments.

— Le 4e fascicule du *Corpus inscriptionum Semiticarum* est paru. Il termine le 1er vol.

— Nous avons reçu deux importants ouvrages d'épigraphie méridionale dont nous parlerons dans le Bulletin relatif à l'antiquité romaine et que nous nous contentons d'annoncer aujourd'hui. L'un est le recueil des *Inscriptions romaines de Bordeaux,* par M. C. Jullian (fait partie des archives municipales de Bordeaux), l'autre est l'*Épigraphie de Narbonne,* par M. Lebègue, qui forme une des additions à la nouvelle édition de D. Vaissete. Le premier fascicule paru contient les Fastes de la Narbonnaise, le catalogue des principaux manuscrits renfermant des inscriptions de la Narbonnaise et une étude sur ces manuscrits, enfin le Recueil des inscriptions antiques provenant de Narbonne. Signalons encore de M. Jullian diverses monographies : *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (Vienne, Savigné); *Notes d'épigraphie* (ibid.); *Fréjus romain* (Leroux); *Histoire d'une inscription* (Bordeaux, Caderet), très piquant récit des vicissitudes de l'inscription : Augusto sacrvm et Genio civitatis Biturigum Viviscorum.

— Nous venons de recevoir le 1er fascicule de la traduction du t. V de l'*Histoire romaine,* par Th. Mommsen (Vieweg). On sait que, dans ce volume, l'illustre historien retrace l'histoire des diverses provinces à l'époque de l'empire et jusqu'à Dioclétien. La traduction est l'œuvre de M. Cagnat et de M. Toutain. Il paraîtra régulièrement un fascicule tous les trois mois, au prix de 3 francs. Le volume de Mommsen fournira la matière de trois tomes dans la traduction.

— Orléans et Gien se disputent depuis longtemps l'honneur d'avoir soulevé la Gaule centrale contre la domination romaine en 52. La querelle vient de se ranimer, parce que l'administration municipale de Gien vient d'ouvrir une « souscription nationale » pour ériger une statue à Vercingétorix. Sur ce, protestation des sociétés savantes de l'Orléanais. Elles déclarent que Gien ne rappelle nullement l'ancien Genabum, que celui-ci occupait l'emplacement de l'actuelle ville d'Orléans, etc. Gien, sans doute, ne se laissera pas émouvoir, et nous aurons une nouvelle statue de Vercingétorix où Vercingétorix n'a peut-être jamais passé.

— Dans la « Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire » (A. Picard), a paru le *Grégoire de Tours,* livres I-VI,

texte du ms. de Corbie, publié par M. Henri Omont. Ce ms. présente, en effet, la première rédaction de l'*Historia Francorum;* l'éditeur a d'ailleurs ajouté en plus petit texte les passages ajoutés par Grégoire. Le reste de l'*Historia* sera donné ultérieurement dans un autre volume. Dans la même collection paraîtra prochainement la Vie de Louis VII, par Suger, publiée par M. Aug. Molinier. M. J. Havet prépare une édition des lettres de Gerbert; on sait qu'il est parvenu à déchiffrer la plupart des passages en caractères tachygraphiques.

— Dans son *Étude sur Dictys de Crète et Darès de Phrygie* (Grenoble, Drevet), M. E. Collilieux a repris une question que l'on pouvait croire épuisée, surtout depuis les travaux de H. Dunger. Il s'efforce de prouver que Dictys est postérieur à l'an 478, puisqu'il a connu les circonstances de la découverte du corps de saint Barnabé à Cypre en 478; chrétien, probablement prêtre, et peut-être cypriote, il savait l'hébreu et le grec; mais il est probable qu'il écrivit son *Ephemeris belli trojani* lui-même en latin. Cette œuvre est citée pour la première fois par le chroniqueur Jean Malalas, qui écrivait au IXe s.; on a cru en trouver déjà la mention dans Syrianus au commencement du Ve s.; mais, dans le texte authentique de ce rhéteur, on lit Pitthée et non Dictys. Le prétendu Darès était chrétien, Latin, peut-être même Romain; quand il raconte la guerre de Troie, il prend parti pour les Grecs, non, comme on l'a souvent répété, pour les Troyens. Il était postérieur à Dictys, qu'il a imité. C'est peut-être dans Isidore de Séville que l'auteur anonyme de l'*Historia de excidio Trojae* a pris l'idée de mettre sous le nom de Darès la supercherie dont le pseudo-Dictys lui avait donné l'exemple. Ces deux œuvres, fabriquées du VIe au IXe s., ont eu, comme on voit, un succès prodigieux au moyen âge; cependant on préféra d'ordinaire Darès à Dictys, parce que ce dernier abusait de la rhétorique, et que Darès, plus simple, plus sec, paraissait aussi plus véridique.

— M. J. Tessier, professeur à la Faculté des lettres de Caen, a, dans deux articles de la *Revue de l'Enseignement secondaire,* présenté des vues neuves et dignes d'attention sur la mort d'*Étienne Marcel.* Sans admettre que M. T. ait démontré, comme il le croit, que Marcel ne fut pas sur le point de livrer Paris au roi de Navarre, nous ne partageons pas l'opinion de M. N. Valois, qui a soutenu contre M. T. le récit traditionnel. Nous croyons que M. T. a très bien prouvé que ce récit, tout entier appuyé sur le témoignage de Froissart, n'est pas admissible. Étienne Marcel n'a pas été assassiné de nuit, inopinément, surpris par des bourgeois au moment où il ouvrait une des portes de Paris à Charles le Mauvais : il a été tué de jour, au moment où il faisait une ronde, par les partisans du régent conjurés pour sa perte. Ce résultat de la critique très sagace de M. T. est assez important pour être signalé à tous les historiens et surtout aux professeurs d'histoire. Il ne s'en suit pas qu'au moment où le meurtre a été accompli, Étienne Marcel fût digne de notre sympathie et que ses assassins méritent notre

indignation. Étienne Marcel, qui s'était de nouveau allié le 15 juin avec Charles le Mauvais, aurait très bien pu lui livrer Paris le 31 juillet; la mise en liberté des Anglais prisonniers le 27 juillet restera toujours inexplicable et un sujet de soupçons comme elle le fut en 1358. La vérité était qu'Étienne Marcel était à ce moment un révolutionnaire à bout de voies, dont la conduite n'est plus que violence et incohérence, qui avait perdu son prestige à Paris, qui sentait tout lui manquer à la fois et qui était prêt à tout quand, fort heureusement pour la France, l'acte décisif de Maillard et de Pépin des Essarts rendit Paris au dauphin Charles. Nous ne saurions partager l'indignation de M. Luce contre Étienne Marcel ou l'enthousiasme de M. Tessier pour ce « grand patriote. » Il nous paraît bien difficile d'appliquer à certains événements du XIVe s. nos catégories de sentiments et d'appréciation. Étienne Marcel a dirigé avec une hardiesse et une maladresse remarquables un mouvement populaire qui ne pouvait, tel qu'il était conduit, amener à aucun résultat utile. Le dauphin, avec un mélange non moins remarquable de lâcheté, de duplicité et d'habileté, a su, au milieu de circonstances désespérées, reprendre le pouvoir et restaurer l'autorité royale. Nos sympathies sont naturellement acquises aux idées exprimées par les états généraux de 1357, comme à la victoire de l'autorité monarchique, en 1358, sur Charles le Mauvais, les Anglais et les Parisiens, mais nous ne saurions nous sentir solidaires ni du prévôt ni du régent.

— Le t. I du *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance,* par M. Victor Gay, vient de se terminer avec le 5e fascicule (Société bibliographique). Il contient les mots de *Épée* à *Guyteau.* Cette belle publication mérite les plus grands encouragements.

— La librairie Fleury et Dangin (Mamers) a sous presse le *Cartulaire de l'abbaye royale de chanoines de Saint-Augustin de N.-D. de la Roë,* avec introduction, notes et tables, par Jules Planté. Le prix, sur papier ordinaire, sera de 15 fr.

— A l'aide des mémoires du temps et de quelques documents inédits, M. Jacques Rombaldi a raconté l'histoire de *Sampiero Corso,* colonel général de l'infanterie corse, qui prolongea la résistance contre Gênes après que le traité de Cateau-Cambrésis eut rendu l'île à ses anciens maîtres (Paris, Lechevalier). L'auteur se propose de raconter ensuite l'histoire de la Corse pendant l'occupation française de 1748 à 1752. Les Corses, on le voit, tiennent à prouver que les sentiments français avaient déjà pris racine dans l'île avant la conquête definitive.

— La librairie Hachette vient d'entreprendre, sous la direction de M. J. Jusserand, une collection d'essais biographiques et critiques sur les *Grands écrivains français* qui formera une série analogue aux *English Men of letters.* Ont déjà paru : *Cousin,* par J. Simon ; *Madame de Sévigné,* par G. Boissier ; *Montesquieu,* par A. Sorel. Sont annoncés : *Voltaire,* par F. Brunetière ; *Racine,* par An. France ; *Sainte-Beuve,* par Taine, etc.

— M. J. E. Choussy a réuni, sous le titre de *Rectifications littéraires*

et historiques, divers articles publiés çà et là. On trouvera dans cette brochure (Palmé) divers écrits sur l'invraisemblance du règne commun et simultané de Louis III et Carloman (Louis III a toujours été roi de France, et Carloman roi de Bourgogne); sur le titre de « roi de Navarre » ajouté au titre de « roi de France »; sur la nature des chants guerriers composés par les soldats du maréchal La Palice après la mort de ce dernier (« un quart d'heure avant sa mort, il faisait encore envie » serait devenu le célèbre : « il était encore en vie »); sur l'abdication de Napoléon Ier; sur Jeanne d'Arc, etc. Cette dernière étude n'est pas faite pour donner une haute idée du sens critique de l'auteur qui est convaincu que la vraie Jeanne n'a pas été brûlée à Rouen, qu'elle a été tirée de prison par le comte de Ligny, qu'ensuite elle s'est mariée et qu'elle a fait souche. Le beau de l'affaire est que M. Choussy allègue un document fourni par Jérôme Vignier! Disons cependant que l'auteur a publié quelques pièces inédites dont les historiens pourront faire leur profit.

— M. Henri Jadart a publié une intéressante brochure sur *Jeanne d'Arc à Reims* (Reims, Michaud). — D'autre part, M. Henri Stein a publié le *Panégyrique de Jeanne d'Arc,* prononcé dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans le dimanche 8 mai 1672, peut-être par le P. Sénault, le futur supérieur général de l'Oratoire.

— M. Henri Omont a publié dans l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'histoire de France et à part un recueil de *Lettres d'Eméric Bigot à Gilles Ménage et à Ismaël Bouillaud au cours de son voyage en Allemagne, lors de l'élection de l'empereur Léopold Ier,* 1657-58. On annonce la publication prochaine de la correspondance entière de ce Bigot, l'érudit normand bien connu.

— M. A. Communay a publié l'*Ormée à Bordeaux, d'après le journal inédit de J. de Filhot,* avec une préface, qui retrace l'histoire de la Fronde à Bordeaux, et une série nombreuse de pièces justificatives (Bordeaux, Feret).

— L'*Histoire de la ville et du canton de Guîtres,* par feu M. Godin, paraîtra bientôt, par les soins de M. Hovyn de Tranchère, à la librairie Libournaise, Libourne.

— Le Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe, qui paraît chez Leroux, compte déjà 8 volumes : *Jean et Sébastien Cabot,* par M. Harrisse; *le Voyage de la sainte Cyté de Jérusalem,* par M. Ch. Schefer; *les Corte Real et leurs voyages au nouveau monde,* par M. Harrisse; *les Navigations de Jean Parmentier,* par M. Ch. Schefer; *le Voyage et itinéraire d'outre-mer, par Jean Thenaud,* par le même; *Christophe Colomb,* par M. Harrisse; enfin le *Voyage de Monsieur d'Aramon, ambassadeur pour le Roy en Levant, escrit par noble homme Jean Chesneau,* par M. Ch. Schefer.

— L'*Étude historique et bibliographique sur la discipline ecclésiastique*

des églises réformées en France, par M. Ch.-L. Frossart (Grassart), contient les chapitres suivants : documents du droit civil ecclésiastique des réformés (depuis 1525); documents et codification de la discipline ecclésiastique; la discipline dans les églises presbytériennes hors de France (Genève, Londres, Francfort, Strasbourg, églises wallonnes des Pays-Bas; Sedan et Orange, Béarn, Mulhouse, cantons de la Suisse romande); exposition des principes de la discipline; manuscrits et éditions imprimés; ouvrages pour ou contre la discipline.

— M. Marius Tallon a rendu service à l'histoire de nos guerres religieuses en publiant, avec une introduction et des notes, un *Fragment de la guerre des Camisards dans les environs d'Alais,* par un anonyme, 1692-1709 (Privas, impr. du « Patriote »). L'auteur est inconnu; on devine seulement qu'il a fait partie des troupes chargées de maîtriser les révoltés des Cévennes. C'est d'ailleurs un esprit calme et froid; il raconte tout simplement ce qu'il a vu ou su de source autorisée. Son témoignage n'est pas de nature à poétiser cette révolte pour le moins inopportune.

— Une circulaire du ministre de l'instruction publique (30 nov. 1886) nous apprend que le ministre de la guerre a chargé l'état-major général (section historique) « de rédiger l'histoire complète de la carrière des ministres de la guerre, depuis Richelieu jusqu'à nos jours, en réunissant toutes les pièces intéressantes qui concernent leur vie politique et militaire, ainsi que l'organisation de l'armée, l'origine de ses institutions, etc. » (*Bulletin des bibliothèques et archives,* 1886, n° 3.)

— Le Conseil municipal vient d'autoriser l'impression des ouvrages suivants : Monin : *l'État de Paris en* 1789. — Chassin : *Élections et cahiers de Paris en* 1789. — J. Cousin, Faucon, Guiffrey : *Actes de la commune de Paris pendant la Révolution,* 3 vol. — Robiquet : *Personnel municipal de Paris pendant la Révolution.* — Guiffrey : *Procès-verbaux de l'assemblée générale de* 1790-91. — Charavay : *Élections de Paris de* 1792 *à* 1800; *députés de Paris de* 1789 *à* 1800. — Aulard : *la Société des Jacobins,* 4 vol. — M. Tourneux est chargé d'une *Bibliographie révolutionnaire* qui aura 4 ou 5 volumes. On prétend que M. Lucipia a reçu mission d'écrire une *Histoire de la commune de Paris.* Mais cette nouvelle paraît être une plaisanterie inventée pour discréditer l'entreprise historique du Conseil municipal.

— On vient de réimprimer à Genève les intéressants *Mémoires sur la guerre des Français en Espagne,* par M. de Rocca (Genève, Cherbuliez; Paris, Fischbacher), le dernier mari de Mme de Staël qui servait dans les hussards de la grande armée. Il y a raconté, avec une simplicité toute militaire, mais dans un style ferme et lumineux, les opérations militaires de 1809 à 1811; il donne une vive impression de l'état moral des armées et des populations. Une citation caractéristique donnera une idée de sa manière. Il s'agit du départ pour l'Espagne : « Ce fut avec une profonde tristesse et presque les larmes aux yeux que nos

hussards quittèrent l'Allemagne, cette belle contrée qu'ils avaient alors conquise, cette *patrie de guerre* dont ils emportaient tant de souvenirs de gloire et où ils avaient su quelquefois se faire aimer individuellement. Nous traversâmes la France comme si c'eût été une terre nouvellement conquise et soumise à nos armes. » — La France considérée comme pays conquis, le pays conquis comme une *patrie de guerre* où l'on cherche la gloire et l'amour, ce sont là des traits d'autant plus frappants que la profondeur en est involontaire.

— Le livre de M. Monchanin : 1848 (Ollendorff), n'est qu'un récit sans nouveauté des événements du 24 février au 15 mai 1848.

— M. L. Séché a consacré à M. *Jules Simon, sa vie et son œuvre* (A. Dupret), un petit volume qui est un charmant morceau d'histoire anecdotique. Que ce morceau ait un peu le caractère d'une apologie, on ne s'en plaindra pas; cela lui donne une saveur autobiographique. Cette biographie renferme une série d'anecdotes sur Cousin, qui complètent utilement le beau livre de M. Janet sur le fondateur de l'éclectisme et les articles d'une ironie si concentrée que M. Simon a consacrés à son ancien maître. Il l'a si bien compris et percé à jour qu'on est tenté de se demander s'il n'y a pas entre eux une certaine parenté intellectuelle et morale.

— M. H. Fabre de Navacelle, colonel d'artillerie, qui a déjà fait paraître un Précis de la guerre franco-allemande, vient de publier un *Précis des guerres du Second Empire* (Plon, Nourrit), résumé clair et substantiel, fait à un point de vue exclusivement militaire.

— M. A. Le Roy vient de rééditer avec de nombreux documents nouveaux son livre sur *Le Havre et la Seine-Inférieure pendant la guerre de* 1870-1871 (Paris, Lahure), un des bons livres que nous possédions sur l'histoire de la guerre en province. Parmi les nouveaux documents, on remarquera un très piquant et navrant récit du combat de Buchy, par M. l'amiral Mouchez, et des témoignages curieux sur l'invraisemblable conduite du général Briand.

— M. A. Fournier, de l'Académie de Stanislas, a écrit l'histoire de la *Verrerie de Portieux* (Nancy, Berger-Levrault), la plus importante verrerie des Vosges, créée en 1705 par Léopold de Lorraine, érigée en fief en 1722 en faveur de Magnien, son fondateur, et qui, malgré une série de crises, est arrivée à une grande prospérité entre les mains de la famille Mougin, qui la dirige depuis cent seize ans.

— MM. Ét. Charavay et F. Calmettes viennent de publier en deux magnifiques volumes in-4° le catalogue de la collection de *Lettres autographes de M. Alfred Bovet,* une des plus précieuses qu'amateur ait jamais recueillies. Une très intéressante préface de M. Ét. Charavay est un vrai manuel de l'amateur d'autographes et donne une sorte d'historique des principales collections. Le catalogue Bovet, réparti sous les titres suivants : chefs de gouvernement, hommes d'État, révolution, hommes de guerre, savants et explorateurs, poètes et prosateurs, artistes

dramatiques, peintres, sculpteurs, graveurs et architectes, huguenots illustres, femmes célèbres, est unique dans son genre par le soin avec lequel ont été rédigées les notices historiques et les analyses des documents et ont été reproduites en fac-similé toutes les signatures et un très grand nombre de pièces en extraits ou *in extenso*. Indépendamment de l'intérêt historique des lettres toutes classées dans l'ordre chronologique, ce catalogue est précieux comme recueil paléographique; il sera un guide indispensable pour tous les amateurs d'autographes par l'authenticité indiscutable de toutes les pièces qu'il décrit et reproduit. L'exécution matérielle de ces deux volumes, dirigée par M. Calmettes et confiée à M. Motteroz, est de toute beauté.

— La vieille et célèbre maison d'imprimerie et de librairie Berger-Levrault, de Strasbourg, fondée en 1676 et qui a été l'honneur de la librairie alsacienne jusqu'aux déplorables événements de 1870, qui l'ont forcée d'émigrer à Nancy, vient de publier un *Catalogue* d'un grand intérêt historique et bibliographique. C'est le catalogue de tous les ouvrages relatifs à l'Alsace imprimés ou édités par la maison depuis 1676 jusqu'à 1873 et le catalogue des ouvrages non alsatiques publiés par elle de 1676 à 1815. On comprendra sans peine l'importance d'un tel recueil, dressé avec un soin extrême, en réfléchissant que l'imprimerie Berger-Levrault a été chargée jusqu'à la Révolution de toutes les impressions administratives, de sorte que les parties 3 à 5 du catalogue sont un relevé chronologique de tous les actes administratifs de l'intendance d'Alsace sous l'ancien régime et de l'administration centrale du bas Rhin pendant la Révolution.

Livres nouveaux. — Documents. — *Legeay*. Documents historiques sur la vente des biens nationaux dans le département de la Sarthe, t. III. Le Mans, Leguicheux. — *Brossard*. Mémoires historiques de la ville de Bourg; extraits des registres municipaux de l'hôtel de ville, t. IV, 1605-1650. Bourg, Martin-Bottier. — *Brassard*. Preuves de l'histoire du château et de la châtellenie de Douai, 2e fasc. Douai. — *Chevreul*. Pièces sur la Ligue en Bourgogne. Dijon, Martin.

Histoire locale. — *Pagart d'Hermansart*. Les cygnes de Saint-Omer. Fiefs et hommages. La garenne du roi. Saint-Omer, d'Homont. — *Durandeau*. Une exécution populaire à Vitteaux, Côte-d'Or, en 1792. Dijon, Darantière. — *Chamouton*. Le monastère des Ursulines de Nozeroy, 1647-1778. Lons-le-Saunier, Martin. — *Roman*. Goudargues, son abbaye, son prieuré. La Bastide d'Orniols, son annexe, sa paroisse. Nîmes, Gervais-Bedot. — *L. Germain*. Les épitaphes de l'église d'Étain (Mém. de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc). Nancy, Contant-Laguerre. — *Boittard de Glanville*. Étude sur le fief du Quesney-Vauville et sur ses anciens seigneurs. Caen, Delesques. — *Sémelaigne*. Yves d'Évreux, ou Essai de colonisation au Brésil, chez les Topinambos, de 1612 à 1614. Jouaust. — *Leherpeur-Dupray*. Notice sur la paroisse de Bény-sur-Mer, Calvados. Caen, Domin. — *Neveu*. Histoire du prieuré et de la chapelle de Notre-Dame de Baillon. Paris, librairie de l'Œuvre de Saint-Paul. — *V. Pierre*. L'église Saint-Thomas-d'Aquin pendant la Révolution, 1791-1802. Retaux-Bray. — *Derrien*. Les Français à Oran depuis 1830. Aix, imp. Nicot. — *Ch. de Beaurepaire*. Recherches sur la répression de la mendicité dans l'ancienne généralité de

Rouen. Rouen, Cagniard. — *Bimbenet*. Histoire de la ville d'Orléans, tome III. Orléans, Herluison. — *Abbé Roze*. Nécrologe de l'église d'Amiens. Amiens, Douillet. — *Auber*. Histoire du Poitou, tome III. Fontenay-le-Comte, Gourand. — *Abbé Deramecourt*. Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, pendant la Révolution, t. IV. Bray et Retaux.

Biographies. — *Abbé Gabriel*. Le maréchal de camp Desandrouïns, 1721-1792. Verdun, impr. Reuvé-Lallemant. — *A. de la Borderie, abbé Daniel, Dom Tempier*. Monuments originaux de l'histoire de saint Yves. Saint-Brieuc, Prudhomme.

Belgique. — Le *Second cartulaire de Gand* de M. Frans de Potter contient des documents allant de 1245 à 1807, parmi lesquels certains offrent un grand intérêt (418 p. Gand, Siffer).

— Mme Irénée Pirmez a consacré, sous le titre de *Deux femmes du XVIIe siècle,* une étude intéressante à Mme de Maintenon et Mlle de Montpensier (Namur, Godenne).

— Les livraisons LXXV-LXXVIII de l'excellente *Bibliotheca belgica* de MM. Ferd. vander Haeghen, Arnold et vanden Berghe contiennent principalement la suite des études sur les martyrs protestants du XVIe s. dans les Pays-Bas (Gand, Vuylsteke et Vyt). Les auteurs annoncent, comme étant en préparation, la bibliographie des martyrologes catholiques de la même époque, la suite de la bibliographie des chambres de rhétorique, celle de Jean Palfyn, l'inventeur du *forceps*, etc. Cette admirable publication n'est pas encore assez connue à l'étranger, ni même en Belgique et en Hollande.

— M. Eug. Banning, directeur général au ministère des affaires étrangères, a fait tirer à part sa remarquable étude sur la *Défense de la Belgique au point de vue national et européen* (Bruxelles, Muquardt), parue d'abord dans la *Revue de Belgique*.

— L'université catholique de Louvain, qui a fêté l'an passé son cinquantième anniversaire, a publié son *Liber memorialis* (1834-1884), qui contient la relation des fêtes jubilaires et la bibliographie académique (Louvain, Ch. Peeters, clxi-300 p.).

— Le major d'état-major Camille Penny, attaché au ministère de la guerre, a publié une étude de géographie militaire sous le titre de *la France par rapport à l'Allemagne* (375 p.; Bruxelles, Muquardt).

— M. Ruelens, conservateur à la Bibliothèque royale de Bruxelles, continue à éditer l'*Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle,* d'après les plans du géographe Jacques van Deventer, exécutés sur les ordres de Charles-Quint et de Philippe II. Des spécialistes fournissent les notices historiques. Les dernières livraisons comprennent, entre autres : *Beaumont,* par M. Léon Dolez, *Gembloux,* par M. le chanoine Ad. Delvigne, *Limbourg,* par M. E. Foswick, *Ypres,* par M. Henri Hosdey (Bruxelles, Institut national de géographie).

— Le 2e fascicule du tome II de la *Biographie nationale,* publiée par

l'Académie royale de Belgique, va de *Henschling* à *Huerter* (Bruxelles, Bruylant-Christophe).

— M. Ed. Grégoire vient de faire paraître un supplément de 320 p. à son ouvrage : *les Artistes musiciens belges au XVIIIe et au XIXe siècle* (Anvers, Dirix; Paris, Schott).

— M. Gabriel Kayser a édité une curieuse *Bibliographie d'ouvrages ayant trait à l'Afrique,* dans ses rapports avec l'exploration et la civilisation de ces contrées, depuis le commencement de l'imprimerie jusqu'à nos jours (Bruxelles, Beauvais, et chez l'auteur, 484 p.).

— On vient de réunir en volume, sous le titre de : *l'Inquisition et le régime pénal pour la répression de l'hérésie dans les Pays-Bas du passé,* les articles assez faibles de feu M. le chanoine Claessens, camérier secret de Sa Sainteté, parus dans la *Revue catholique* (Turnhout, Splichal-Roosen, 280 p.).

— Il faut signaler à ceux qui s'occupent des temps préhistoriques et du folklore les *Bulletins de la Société d'anthropologie* de Bruxelles, qui paraissent depuis 1882. Le tome V (1886-1887, 500 p.) contient des dissertations sur les stations de l'âge de la pierre polie dans la vallée de la Meuse, entre Namur et Liège, etc.

Livres nouveaux. — Histoire locale. — *Chanoine Vos,* archiviste de l'évêché. Le clergé et le diocèse de Tournai, depuis le concordat de 1801, tome I (Braine-le-Comte, Zech). — *A.-L. Jacobs.* Le prélat Simon Wauters et la première suppression de l'abbaye du Parc à Louvain sous Joseph II, documents inédits (Louvain, Aug. Peeters, 1104). — *S.-J. Renier.* Histoire d'Andrimont (lez-Verviers) et de l'ancienne commune des Croisiers (Verviers, Remacle, 550 p.). — *Edm. Vander Straeten.* Jacques de Saint-Luc, luthiste athois du XVIIe siècle (Bruxelles, Schott, 41 p.).

Allemagne. — Le 17 mars est mort M. Fr.-W. Fritzsche, professeur de philologie à l'université de Rostock depuis 1828; il avait quatre-vingt-deux ans. Il s'est occupé surtout de Lucien et d'Aristophane.

— Le 23 mars est mort à soixante et onze ans M. Jul. Zacher, professeur à Halle depuis 1863. Il avait fondé et dirigé avec Hœpfner la *Zeitschrift für deutsche Philologie.* On lui doit une étude sur le pseudo-Callisthènes et des *Forschungen zur Geschichte der æltesten Aufzeichnung der Alexandersage* (1867).

— Le 24 mars est mort, âgé de soixante-dix ans, M. G.-M. Thomas, professeur à l'université de Munich et directeur de la Bibliothèque royale. Il s'était surtout occupé de travaux relatifs à l'histoire de Venise.

— Le 10 avril est mort M. Adolf Schmidt, professeur d'histoire à l'université d'Iéna. Né à Berlin le 26 sept. 1812, élève de Raumer et de Ranke, il fut privat-docent à l'université de Berlin en 1840. De 1844 à 1848, il dirigea la *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* avec la collaboration de Bœckh, Pertz, Ranke, des frères Grimm; en 1868, il représenta une circonscription de Berlin au parlement de Francfort. De 1851

à 1859 il enseigna l'histoire à Zurich, d'où il fut appelé à Iéna en 1860. De 1874 à 1877, il fit partie du Reichstag comme membre du parti national-libéral. Il a beaucoup publié sur l'histoire ancienne et sur l'histoire moderne : *Forschungen auf dem Gebiete des Alterthums*, I, 1842 ; *Geschichte der Denk-und Glaubensfreiheit im I Jahrh. der Kaiserherrschaft und des Christenthums* (1847) ; *Geschichte der preussisch-deutschen Unionsbestrebungen* (1851) ; *Zeitgenæssische Geschichten* (1859) ; il est plus connu en France par ses *Tableaux de la Révolution française*, qu'il a pu composer à l'aide des papiers de la police secrète, jalousement refusés à tout autre ; 4 vol., 1867-1871 ; *Epochen und Katastrophen* (1876) ; *Pariser Zustænde wæhrend der Revolutionszeit*, 1789-1800 (1874-1876). Ce dernier ouvrage a été traduit en français par M. Paul Viollet : *Paris pendant la Révolution* (Champion, 2 vol.). Vers la fin de sa vie, Schmidt est revenu à l'antiquité : *Das Perikleische Zeitalter*, 2 vol. (1877 et suiv.) ; il a donné aussi une nouvelle édition de la *Weltgeschichte* de Becker.

— Le 27 avril est mort à Aix-la-Chapelle M. Alfred van Reumont. Il était né en 1808. Secrétaire de l'ambassadeur de Prusse à Florence en 1830, il alla à Constantinople en 1832, voyagea en Grèce, puis entra au ministère des affaires étrangères de Prusse. De 1836 à 1843, il fut attaché à l'ambassade de Prusse à Rome ; de 1849 à 1851, il fut ambassadeur auprès de Pie IX ; puis il fut nommé ministre résident auprès des cours de Florence, de Modène et de Parme. Pendant la longue maladie du roi Frédéric-Guillaume IV, il l'accompagna en Allemagne et en Italie. Après 1860, il rentra dans la vie privée et s'occupa d'études historiques. Il publia successivement : *Beitræge zur italienischen Geschichte* (6 vol., 1853-1857) ; *Geschichte der Stadt Rom* (3 vol., 1867-1870) ; *Lorenzo de' Medici* (2 vol., 1874) ; *Geschichte Toscanas* (2 vol., 1876-1877) ; *Bibliografia dei lavori pubblicati in Germania sulla storia d'Italia* (1863) ; *Die Carafa von Maddaloni* (2 vol., 1851) ; *Die Græfin von Albany* (2 vol., 1860) ; *Aus Friedrich Willelm's IV gesunden und kranken Tagen ; Gino Capponi* (1880) ; *Vittoria Colonna* (1881). Il a paru de lui en outre de nombreux articles dans diverses revues, telles que l'*Archivio storico italiano* et le *Jahrbuch* de la Gœrres-Gesellschaft.

— M. Moritz Wagner, professeur honoraire à l'université de Munich, s'est suicidé le 30 mai. Savant naturaliste et ethnographe, il avait été chargé par le gouvernement français d'une mission en Algérie, et par l'Académie des sciences de Prusse de missions sur les côtes de la mer Noire, dans le Caucase, en Arménie et en Perse, 1851-1855 ; il parcourut aussi la plus grande partie de l'Amérique. C'est lui qui, avec Desor, découvrit en 1865 les premières constructions lacustres dans les lacs de Bavière. Il était conservateur du musée ethnographique de Munich.

— L'Académie des sciences de Berlin a attribué au Dr H. Winkler, de Breslau, la somme de 600 m. pour l'édition de ses travaux sur l'Oural et l'Altaï ; au professeur Bezzenberger, de Kœnigsberg, 1,200 m. pour la publication du travail de Mannhardt sur la mythologie prusso-

lettonne; au prof. Milchhœfer, de Munster, 1,500 m. pour ses recherches sur les dèmes attiques. L'Académie prépare la publication d'un mémoire rédigé par MM. Græber et Schuchardt sur les constructions antiques servant à la canalisation des eaux, à Pergame. Elle a reçu de M. Garbe, au cours d'un voyage en Inde, 19 mss. sanscrits qui ont été déposés à la Bibliothèque royale.

— La Société historique du Palatinat bavarois a publié, à l'occasion du jubilé de Heidelberg, un rapport sur les fouilles accomplies par la Société pendant les années 1884-1885-1886; il contient un grand nombre de renseignements sur l'époque préhistorique, surtout pour la période de la Tène, ainsi que sur la période romaine et franco-alémannique.

— La Société d'histoire pour le cercle de Marienwerder, dans la Prusse orientale, a publié dans les fasc. 16 et 17 de sa *Zeitschrift* un registre des actes relatifs à l'histoire de l'ancien évêché de Poméranie, par H. Cramer; il s'étend jusqu'à l'année 1559.

— La réunion plénière de la direction des *Monumenta Germaniae* a eu lieu le 17 mars 1887. A la place de M. Waitz, c'est M. Wattenbach qui présidait. Les ouvrages suivants ont paru pendant le précédent exercice (1886-1887) : *Scriptores,* tome XV, 1re partie (supplément aux *Vitae* et aux brèves *Historiae* de l'époque carolingienne, saxonne et franconienne). Dans la section des *Antiquitates* ont paru : *Necrologia Germaniae.* I : Dioeceses Augustensis, Constantiensis, Curiensis; pars prior, par Fr.-L. Baumann; le tome III, 1re partie, des *Poetae latini medii aevi,* par L. Traube. — Le t. XXVIII des *Scriptores* est très avancé : 62 feuilles sont tirées; on sait qu'il doit contenir les extraits des chroniqueurs anglais relatifs à l'Allemagne. Le t. XXIX (sources italiennes des XIIe et XIIIe siècles) est seulement commencé. La mort de Waitz retardera beaucoup la publication des *Gesta pontificum romanorum ;* cependant, on va bientôt envoyer à l'impression les traités de polémique relatifs à la querelle des Investitures. Le 1er demi-volume des *Scriptores rerum merovingicarum,* préparé par Krusch, est en bonne voie. La chronique dite de Frédégaire et les *Gesta Theodorici* sont prêtes; le *Liber historiae Francorum* (Gesta Francorum) est presque entièrement imprimé. Dans la section des *Leges,* M. Lehmann a terminé la loi des Alamans. Dans l'édition in-4°, Zeumer a commencé la publication des lois des Wisigoths, pour laquelle il pourra utiliser des fragments nouveaux découverts par Gaudenzi dans la bibliothèque du comte de Leicester, à Holkham. La publication des lettres de Grégoire, par Ewald, a été reprise et poussée jusqu'à la fin du troisième livre; on espère qu'elle ne subira plus maintenant d'interruption. Les lettres des papes du XIIIe s., publiées par Rodenberg, ont été continuées; il ne manque plus au t. II que la table.

— La commission d'histoire instituée près de l'Académie des sciences de Bavière n'a publié en 1886 que les livr. 107-116 de l'*Allgemeine deutsche Biographie.* Le t. IX des *Reichstagsakten,* 1427-1431, est paru en 1887. La copie du tome III et dernier de ces actes pour le règne de

Robert est à l'impression; les t. X et XI des actes pour les règnes de Sigismond et d'Albert II sont poussés activement. En ce qui concerne les chroniques municipales, celles de Dortmund, de Kerkhœrde (1405-1466), de Westhoff (xvie s.), de Soest, de Neuss sont en préparation. La publication des Recès de la Hanse reste toujours stationnaire; mais le recueil des actes du Vatican relatifs à l'histoire d'Allemagne à l'époque de Louis de Bavière est presque achevé. D'autre part, le recueil des pièces relatives aux relations commerciales de l'Allemagne avec Venise et à l'histoire de la maison des Allemands à Venise est prêt à paraître. L'histoire de la science militaire est en bonne voie; mais on cherche toujours un successeur à M. Stintzing pour l'histoire des études juridiques. Enfin on annonce l'histoire de Henri IV, t. I, par M. Meyer von Knonau, l'histoire de Frédéric II, t. I, par M. E. Winkelmann, l'histoire des origines de la famille carolingienne, par Bonnel, nouvelle édition revue par Œlsner. M. Dümmler prépare également une nouvelle édition des *Gesch. des Ostfrænkischer Reiches.*

— Après examen des papiers laissés par L. Ranke, on a décidé de publier ses leçons sur l'époque qui s'étend des Croisades à la Réforme. On y a trouvé aussi un mémoire adressé par Ranke au roi de Bavière Maximilien II, où il caractérise la marche de l'histoire universelle, surtout au moyen âge, et qui contient des maximes de gouvernement à l'adresse du souverain.

— M. W. Schum a donné un bon résumé de l'histoire de l'écriture au moyen âge dans la Revue de philologie romane, que publie H. Grœber (Strasbourg, Trübner).

— M. Th. Lindner a écrit un nouveau chapitre de l'histoire des chartes fausses dans un mémoire intitulé : *les Privilèges des rois Guillaume et Venceslas pour la ville de Brême et l'époque de la fabrication,* dans la *Bremisches Jahrbuch* (1886).

— M. Perlbach a commencé une nouvelle revue périodique : *Preussisch-polnische Studien zur Geschichte des Mittelalters* (Halle).

— La 2e série de l'ouvrage de M. Fr. von Weech : *Siegel und Urkunden aus dem Badischen General-landesarchiv zu Karlsruhe,* est parue (Francfort-s.-M., Keller).

— M. R. Roehricht a publié d'excellentes additions et corrections aux *Familles d'Outremer* de Du Cange (éd. E. Rey), dans un appendice au programme du Humboldts-Gymnasium de Berlin (pour Pâques, 1886).

Autriche-Hongrie. — Le Prof. Karabacek, de Vienne, a commencé une nouvelle publication périodique intitulée : *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer.*

— Le vol. 44, seconde partie (Diplomataria et Acta) des *Fontes rerum austriacarum* contient la suite des chartes et documents relatifs à l'histoire d'Autriche sous Frédéric III et le roi Georges de Bohême, recueil qui était déjà commencé dans le 42e vol. L'éditeur, M. Bachmann, a fait un riche butin dans les archives.

— L'article que M. d'Herbomez a publié dans la *Revue des questions historiques* (janvier 1888) sur le traité de 1430 entre la France et l'Autriche a suscité de nouvelles recherches. M. Lampel a repris la question dans un mémoire intitulé : *Herzog Friedrich IV; Politik gegen Frankreich und Bœhmen,* 1430-1437 (Innsbruck, Wagner), qui est appuyé sur un grand nombre de pièces d'archives provenant surtout de Vienne.

— Une société d'histoire s'est fondée l'an dernier à Lemberg, sous la présidence du prof. Liske. Elle fait paraître depuis le 1er janvier 1887 une revue périodique intitulée : *Przeglad historyczny.*

— M. August Trefort, ministre de l'instruction publique en Hongrie, a publié en hongrois et en allemand un recueil d'Essais et de Discours (*Essays und Denkreden.* Leipzig, Duncker et Humblot). Il contient six notices littéraires dont trois ont trait à des écrivains hongrois, Moritz Lukacz, Melchior Lonyay, homme d'État et économiste, et le baron Josef Eotvos, l'auteur des « Idées directrices du XIXe s. », et trois à des historiens français, Mignet, Thiers et Guizot. On y trouve de plus un projet de réforme de la chambre haute de Hongrie et un court article sur la réforme de l'enseignement secondaire. Il y préconise le développement des écoles professionnelles, il veut que, dans les *Real Schule* (enseignement spécial), il y ait des cours de latin pour permettre à ceux qui les fréquentent de revenir aux études classiques; il veut enfin, dans les gymnases classiques, fortifier l'étude des humanités, tout en restreignant le nombre de ceux qui les fréquentent. Au moment où nous entendons de France des politiciens pédagogues prétendre que le latin est inutile à l'éducation des jeunes Français, l'homme d'État hongrois soutient que le latin est nécessaire à ses compatriotes pour l'étude du français et de l'italien. Enfin il recommande la création d'une école normale à l'imitation de notre École normale supérieure pour former les maitres des gymnases.

Italie. — Dans les derniers jours d'avril est mort, à Florence, le prof. Agenore Gelli, directeur de l'*Archivio storico italiano.* La présidence de la R. Deputazione di storia patria a confié la direction de l'*Archivio,* jusqu'à la fin de l'année, à M. Cesare Paoli.

— La bibliothèque nationale de Florence s'est enrichie de deux correspondances importantes pour l'histoire contemporaine, littéraire et civile : celles de Felice Le Monnier et de Giovanpietro Vieusseux, libraires-éditeurs à Florence ; la première a été donnée, la seconde achetée aux héritiers. La correspondance de Le Monnier se compose de plus de 6,700 lettres d'hommes célèbres avec les réponses mêmes du libraire, plus 86 volumes de mss. destinés à l'impression; c'est un Français distingué résidant à Florence, M. J. Domengé, qui en a fait présent à la bibliothèque. La correspondance de Vieusseux comprend plus de 25,000 lettres et beaucoup de documents relatifs pour la plupart à l'histoire de l'Italie et de l'Europe, de 1819 à 1863.

— Le 8 mai dernier, on a inauguré à la bibliothèque nationale de Venise une salle qui porte le nom du cardinal Bessarion, fondateur de

la bibliothèque; elle contient une exposition où sont rangées méthodiquement les productions de l'imprimerie vénitienne du xve s. à nos jours. M. Castellani, préfet de la bibliothèque, a prononcé à cette occasion un discours sur les origines de l'imprimerie à Venise et sur son histoire de Giovanni de Spira aux Alde; il a été publié chez Visentini.

Suisse. — M. François Forel, ancien président du tribunal de Morges, est mort, le 2 mars, à l'âge de soixante-quatorze ans. M. Forel était membre du Conseil de la Société générale d'histoire suisse, et il prenait une part très active aux travaux de la Société d'histoire de la Suisse romande, qu'il a longtemps présidée avec une rare distinction. On lui doit, entre autres publications, les *Statuts de l'ancien évêché de Lausanne* (*M. D. S. R.*, t. VII, 1846), *le Régeste, soit Répertoire chronologique de documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande* (*Ib.*, t. XIX, 1862), et les *Chartes municipales du pays de Vaud* (*Ib.*, t. XXVII, 1872).

Suède. — Le célèbre historien suédois Carlson est mort à Stockholm le 17 mars dernier, à l'âge de soixante-seize ans. Nous empruntons au *Polybiblion* (mai 1887) la liste de ses publications historiques : *De Albis et Nigris, factionibus florentinis* (1837); *Quae a Carolo XII post pugnam Pultavensem de pace acta sint* (1844); Récit des négociations entamées dans les années 1709-1719 (1854); les Réformes administratives de Charles XI (1860); la Diète en 1689 (1860); du Rôle joué par la Suède dans l'élection du roi de Pologne en 1704 (1861); Notices sur les rois Oscar Ier et Charles XV; Histoire de Suède sous les rois de la maison palatine (7 vol. parus de 1855 à 1885; il en a paru une traduction allemande dans la collection Heeren et Uckert). Nous avons rendu compte de ce dernier ouvrage, III, 135 ; XII, 506.

Russie. — La Société archéologique de Moscou se propose d'organiser une section d'archéologie et de langues orientales. Il y a à Moscou assez de forces scientifiques pour garantir le succès de cette grave entreprise.

Roumanie. — M. N. Blaremberg a publié, sous le titre : *Essai comparé sur les institutions, les mœurs et les lois de la Roumanie* (Bucarest, 1886), un recueil de renseignements et de documents sur l'histoire de la noblesse, le clergé, les paysans, la bourgeoisie, la constitution politique et la législation de la Roumanie. On y trouve beaucoup de choses, mais disposées avec peu d'ordre.

Erratum du précédent numéro.

P. 107, note 2, on a reproché à tort à M. Schérer d'avoir donné à M^e d'Épinay trente-trois ans en 1759 et cinquante-sept en 1781 : c'est en 1783 qu'il lui donne cinquante-sept ans ; dans la même note, on a également imprimé deux fois, lignes 7 et 17, *quelquefois* au lieu de *quelque peu*.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Martin Philippson. Études sur l'histoire de Marie Stuart. Les lettres de la cassette 225

Maurice Wahl. Joseph Chalier. Étude sur la Révolution française à Lyon 1

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Albert Babeau. Un magistrat de province sous Louis XIV. . 30

Émile Bourgeois. Louvois et Colbert de Croissy. (Les Chambres de réunion.) 413

Baron du Casse. Étude sur la correspondance de Napoléon Ier; ses lacunes (suite et fin) 46

A. Luchaire. Une très ancienne histoire de France; la compilation du ms. latin 5949 a 259

R. de Maulde. Le servage en Sologne au xve siècle 276

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne et Autriche. Antiquité grecque, par Ad. Bauer. 321

Belgique, par Paul Fredericq 126, 302

France. Antiquité romaine, par J. Martha. 72

— Moyen âge et temps modernes, par G. Monod et Ch. Bémont 83, 282

— Publications relatives à l'histoire de l'art, par L. Bénédite 116, 295

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Alberdingk-Tijm. De Gestichten van liefdadigheid in België ixe-xvie eeuw (Eug. Hubert) 368

M. Brosch. Oliver Cromwell (M. P.) 181

A. Fournier. Historische Studien und Skizzen (A. S.) . . . 184

W. Heyd. Histoire du commerce du Levant au moyen âge (O. H.) 180

Baron Kervyn de Lettenhove. Les Huguenots et les Gueux (Marcks). 369

J.-B. de Rossi. De origine, historia, indicibus, scrinii et bibliothecae S. Sedis (P. Fabre). 173

A. Vernière. Journal de voyage de D. Jacques Boyer (A. Babeau) 382

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie de Caen 394

2. Académie des inscriptions et belles-lettres. 193, 391

3. Académie des sciences morales et politiques 194, 392

Pages

4. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne 396
5. Annales de Bretagne 390
6. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 388
7. Annales de l'Est 390
8. Bibliothèque de l'École des chartes 187, 384
9. Bulletin critique 188, 385
10. Bulletin de correspondance hellénique 386
11. Bulletin d'histoire ecclésiastique 192, 390
12. La Controverse et le Contemporain 192, 389
13. Le Correspondant 192, 389
14. Le Curieux 188, 387
15. Journal des Savants 188, 386
16. Le Livre 386
17. Mélanges d'archéologie et d'histoire 386
18. La Nouvelle Revue 191, 390
19. Nouvelle Revue historique de droit 189, 388
20. La Révolution française 188, 387
21. Revue africaine 193
22. Revue archéologique 387
23. Revue bourbonnaise 391
24. Revue critique d'histoire et de littérature 187, 385
25. Revue d'Auvergne 391
26. Revue de l'Agenais 193, 390
27. Revue de Gascogne 193, 391
28. Revue de Géographie 189
29. Revue de l'Histoire des religions 190
30. Revue des Deux-Mondes. 191, 389
31. Revue des Études juives. 190
32. Revue des Questions historiques 186
33. Revue du Cercle militaire 190, 388
34. Revue historique et archéologique du Maine 192, 391
35. Romania 387
36. Société académique de Brest 395
37. Société académique de Nantes 395
38. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 195, 396
39. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers . . . 395
40. Société d'émulation de l'Ain 396
41. Société d'émulation de la Vendée. 395
42. Société de l'Histoire de Paris 394
43. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 194, 393
44. Société des Antiquaires de l'Ouest 195
45. Société des sciences histor. et naturelles de l'Yonne . 195
46. Société des sciences, lettres et beaux-arts de Cholet. . 395
47. Société historique et archéologique de Château-Thierry. 396
48. Société historique et archéologique de l'Orléanais . . 394
49. Société historique et archéologique du Gâtinais . . . 396
50. Société nationale des Antiquaires de France 194, 393
51. Le Spectateur militaire 191

Pages

BELGIQUE.

1. Académie d'archéologie de Belgique 397
2. Académie royale de Belgique 195, 397
3. Annales de la Société archéologique de Namur . . . 397
4. Annales de la Société d'émulation de la Flandre. . . 397
5. Annales du cercle archéologique d'Enghien 196
6. Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Liège. . . 398
7. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois 398
8. Bulletin des archives d'Anvers. 399
9. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 398
10. Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi 398
11. Institut archéologique du Luxembourg 398
12. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 397
13. Messager des sciences historiques de Gand 399
14. Le Muséon 197, 399
15. Précis historiques 197, 397
16. Revue belge de numismatique. 196, 397
17. Revue de Belgique. 196
18. Revue de l'Instruction publique 196

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 207, 410
2. Archiv für katholisches Kirchenrecht 404
3. Archiv für Kirchengeschichte des Mittelalters . . . 205
4. Archivalische Zeitschrift. 204
5. Correspondenzblatt d. d. Gesellschaft für Urgeschichte. 402
6. Deutsche Revue 400
7. Deutsche Rundschau 401
8. K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen . . 207
9. Gœttingische gelehrte Anzeigen 400
10. Hermes. 201, 403
11. Historische Zeitschrift 197, 399
12. Historisches Jahrbuch 198
13. Jahrbuch des k. deutschen archæolog. Instituts . . . 201, 403
14. Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreuden im Rheinlande 408
15. Jahrbücher des Vereins f. Mecklenburg. Geschichte . 410
16. Jahrbücher für protestantische Theologie 404
17. Jahresbericht des hist. Vereins f. d. Grafschaft Ravensburg 410
18. Der Katholik 405
19. Mittheilungen des D. archæologischen Instituts . . . 200, 403
20. Neue Jahrbücher f. Philologie und Pædagogik . . . 203, 403
21. Neues Archiv 198
22. Neues Archiv für sæchische Geschichte 411
23. Neues Lausitzisches Magazin 412
24. Nord und Süd 401
25. Philologus. 202, 404
26. Preussische Jahrbücher 411

Pages
27. Rheinisches Museum für Philologie 203
28. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften 411
29. Theologische Quartalschrift. 405
30. Theologische Studien und Kritiken 405
31. Verhandlungen d. D. Geographentages (Dresde). . . 402
32. Westdeutsche Zeitschrift 407
33. Zeitschrift der D. morgenlænd. Gesellschaft 207
34. Zeitschrift des D. Palæstina-Vereins. 402
35. Zeitschrift für allgemeine Geschichte 205
36. Zeitschrift für Assyriologie. 199
37. Zeitschrift für deutsches Alterthum 402
38. Zeitschrift für die alttestament. Wissenschaft . . . 405
39. Zeitschrift für die Geschichte d. Oberrheins 409
40. Zeitschrift für deutsche Philologie 404
41. Zeitschrift für katholische Theologie. 406
42. Zeitschrift für Kirchengeschichte. 406
43. Zeitschrift für Kirchenrecht. 406
44. Zeitschrift für romanische Philologie 404
45. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. 407

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Academy 208
2. The Antiquary 209
3. The Athenaeum 208
4. R. Historical society 209
5. The Scottisch review. 209
6. Walford's Antiquarian Magazin 209

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 210

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei. 210
2. Archivio storico italiano. 210
3. Archivio storico per le provincie napoletane 211
4. Archivio storico siciliano 210
5. R. Deputazione di storia patria (Romagne) 211
6. Giornale ligustico 211

SUISSE.

1. Bibliothèque universelle et Revue suisse 211
2. Bollettino storico della Svizzera italiana 211

ROUMANIE.

1. Revue générale du droit et des sciences politiques . . 212

RUSSIE.

1. Russische Revue 212

Chronique et Bibliographie 213
Liste des Livres déposés au bureau de la Revue 224
Erratum. 224, 440

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
1
R6
t.34

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY